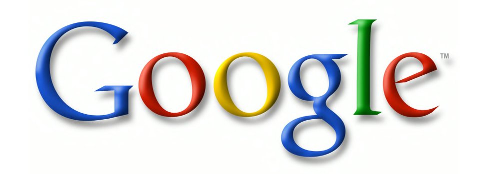
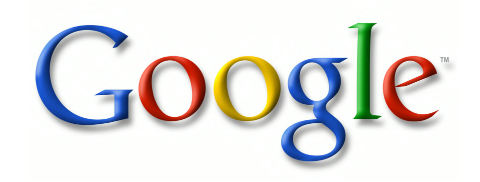
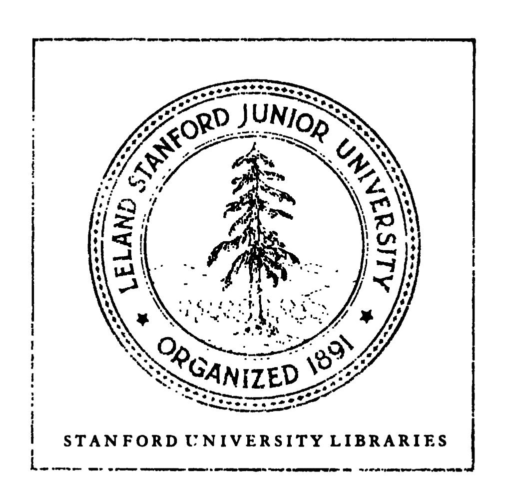



Google




LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

ŒUVRES

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce.

CORRESPONDANCE

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

ET LA PLUPART INÉDITS.

TOME SEPTIÈME.

PARIS.

FERRA JEUNE, LIBRAIRE,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 23.

A. LE CLERE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 35.

1828.

CORRESPONDANCE
DE FÉNELON.

SECTION VI.

CORRESPONDANCE SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

LA plus grande partie de cette sixième section se compose des lettres de Fénelon à l'abbé de Chanterac, et des réponses de ce vertueux ecclésiastique, si digne par la noblesse de ses sentimens, et par la touchante simplicité de son caractère, de la confiance que l'archevêque de Cambrai eut toujours en lui. Proche parent de la mère de Fénelon, l'abbé de Chanterac étoit archidiacre de Cambrai, lorsque Fénelon le choisit en 1697 pour son agent à Rome dans l'affaire du livre des *Maximes*. C'étoit, au témoignage de M. Pirot, zélé partisan de Bossuet, *un homme sage, pacifique, instruit et vertueux*. Il joignoit à ces précieuses qualités, une vénération profonde et le plus tendre attachement pour l'archevêque de Cambrai, qui s'estima heureux de pouvoir lui confier ses intérêts dans une occa-

sion si importante. Leur correspondance, véritable modèle de la sagesse et de la modération qu'on doit toujours observer dans les controverses théologiques, offre surtout un contraste frappant avec le ton violent et emporté de l'abbé Bossuet et de l'abbé Phelippeaux, agens de l'évêque de Meaux dans cette même affaire.

Cette partie de la *Correspondance* de Fénelon semblera peut-être bien volumineuse à une certaine classe de lecteurs peu curieux de discussions théologiques; mais il est aisé de voir que les mêmes considérations qui nous ont déterminés à insérer dans la première classe de notre collection les ouvrages relatifs à la controverse du quiétisme, nous obligeoient à plus forte raison à faire entrer dans la dernière classe la correspondance relative à cette même controverse. Les intentions droites et pures, le caractère plein de noblesse et de franchise que l'archevêque de Cambrai montra constamment dans toute la suite de cette affaire, sa résignation surtout, et sa parfaite soumission au jugement du saint siège contre le livre des *Maximes*, ne se manifestent nulle part d'une manière plus touchante et plus persuasive, que dans cette correspondance intime, où son cœur se répand tout entier dans celui de ses amis les plus chers et les plus dévoués. On peut d'ailleurs appliquer à cette partie de la *Correspondance* de Fénelon ce qu'un critique judicieux disoit, il y a quel-

ques années, à l'occasion de la correspondance de Bossuet sur le même sujet : « Ces lettres ren-» ferment, au milieu de beaucoup de choses » inutiles, des détails précieux sur une affaire » qui occupa si vivement les esprits : elles font » bien connoître les hommes, en les présentant » dans le secret d'une correspondance intime où » ils ne déguisent pas leurs sentimens. Ce sont » des espèces de mémoires particuliers sur un » siècle dont on aime à s'entretenir, et sur des » personnages qui ont tenu, ou même qui tien-» nent encore une grande place dans l'opinion (1). »

Les mêmes motifs nous ont déterminés à faire entrer dans cette sixième section un certain nombre de lettres, qui, sans être de Fénelon ni même adressées à Fénelon, sont très-étroitement liées avec son histoire, et peuvent y répandre un grand jour. Telles sont principalement des lettres inédites du P. Lacombe à Mme Guyon, du cardinal de Bouillon à Louis XIV et au marquis de Torci pendant l'examen du livre des *Maximes*, de Mme Guyon à Mme de Maintenon, à M. Tronson, au duc de Chevreuse et au P. Lacombe; telles sont encore les trois lettres publiées en 1733, par l'abbé de La Bletterie, contre la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, et dont les exemplaires sont aujourd'hui extrêmement rares.

(1) *L'Ami de la Religion et du Roi*, 11 septembre 1819, tom. XXI pag. 130.

Nous eussions pu grossir bien davantage la collection des pièces relatives à l'histoire du quiétisme. Le recueil des *Lettres de Mme de Maintenon*, publié par La Beaumelle en 1756 (7 vol. in-12), et la *Correspondance de Bossuet* jointe à la collection de ses *OEuvres*, renferment plusieurs lettres de Mme de Maintenon, de Mme Guyon, et du P. Lacombe, qui n'eussent pas été moins convenablement placées dans la *Correspondance de Fénelon*. Outre ces pièces déjà connues, nous en avons un plus grand nombre encore d'inédites, qui ne seroient pas d'un moindre intérêt. Tels sont en particulier plusieurs mémoires historiques et dogmatiques sur la controverse du quiétisme, et plus de deux cents lettres de Mme Guyon sur cette affaire, depuis 1691 jusqu'à 1698 inclusivement. Mais quelque intéressantes que puissent être ces différentes pièces, comme elles n'appartenoient pas essentiellement à notre collection, leur multiplicité même nous a forcé à les exclure. Nous nous bornons à publier une vingtaine des lettres inédites de Mme Guyon, propres à répandre du jour sur l'histoire, et à donner une idée des relations de cette femme célèbre avec ses amis les plus intimes, et spécialement avec le duc de Chevreuse. Quant aux lettres déjà imprimées dans le recueil de La Beaumelle et dans les *OEuvres de Bossuet*, nous nous contentons de rectifier dans les notes la date de plusieurs, et d'indiquer ou d'extraire celles qui peuvent éclaircir

quelques passages importans des pièces que nous publions.

Nous avons encore moins balancé à exclure de notre collection la prétendue *Correspondance secrète* de Fénelon avec Mme Guyon, insérée dans les *Lettres chrétiennes et spirituelles* de Mme Guyon, publiées sous le titre de Londres, 1767 et 1768, 5 vol. in-12; et nous sommes assurés que tous les lecteurs judicieux nous sauront gré d'avoir laissé dans l'oubli des pièces non-seulement dépourvues de toute preuve d'authenticité, mais encore manifestement supposées en tout ou en partie (2).

Cette correspondance, qu'on prétend avoir eu lieu pendant les années 1688 et 1689, roule entièrement sur les matières de spiritualité, mais de cette spiritualité bizarre dont Bossuet a si bien montré le ridicule dans sa *Relation sur le Quiétisme*, et que Fénelon ne réprouve pas moins hautement dans sa *Réponse à la Relation* de l'évêque de Meaux. Les deux interlocuteurs

(2) Voyez principalement le tome V de ce recueil, et la table qui le termine. La première édition, composée seulement de quatre volumes in-12, s'imprimoit à l'époque de la mort de Mme Guyon, en 1717. L'éditeur étoit le ministre Poiret, homme d'une imagination exaltée, s'il en fut jamais. La seconde édition fut donnée en 1768, par *Dutoit Mambrini* : ce dernier éditeur nous apprend, dans l'*Avertissement* mis en tête de sa collection (pag. 9), que l'édition complète des *Œuvres de Mme Guyon*, imprimée en Hollande (sous le nom de Cologne), forme 39 volumes, y compris les quatre volumes de lettres dont nous venons de parler. Cette volumineuse collection a été réimprimée en 1790, sous le titre de *Paris*, chez les *libraires associés*, 40 vol. in-8°.

jouent successivement dans cette correspondance le rôle le plus singulier. Mme Guyon raconte gravement à Fénelon ses révélations et ses songes prophétiques. Fénelon, de son côté, écoute respectueusement Mme Guyon, la consulte comme un oracle sur les points les plus importans de la vie intérieure, et reçoit ses réponses avec la docilité d'un enfant; puis, par la plus étonnante contradiction, il se permet de redresser et de corriger la prophétesse, faisant successivement à son égard le rôle de directeur et de consultant, de maître et de disciple. Tel est en substance ce recueil singulier, dans lequel on ne retrouve ni le style ni les idées de Fénelon, ou plutôt dans lequel on attribue à ce grand homme des idées et des sentimens manifestement contraires à ceux qu'il a toujours professés.

Il est vrai que l'éditeur de cette *Correspondance secrète* prétend la publier d'après un *manuscrit authentique*, tombé entre ses mains par l'effet d'une providence particulière, et même, à ce qu'il assure, *par ce qu'on pourroit appeler un tissu de miracles* (3). Mais où sont les preuves d'un fait si important, et d'une assertion si extraordinaire? Non-seulement on ne donne à cet égard aucune preuve, et on ne cite aucun témoignage; mais il ne faut qu'un peu de réflexion pour voir combien l'éditeur et son recueil mé-

(3) *Lettres spirituelles* de Mme Guyon, édit. de Londres, tom. Ier, *Préface*, pag. 10.

ritent peu de croyance. 1° Il suffit de lire quelques pages de sa *Préface* pour se convaincre que cet éditeur appartenoit à l'une des sectes les plus enthousiastes et les plus fanatiques qui soient jamais sorties du sein de la Réforme. Il vante de la manière la plus outrée tous les écrits de Mme Guyon, jusqu'à dire sérieusement « qu'après » les saintes Écritures, qu'elle a expliquées par » l'Esprit même qui les a dictées, ses écrits sont » le présent le plus précieux qui ait été fait à » l'humanité (4). » Il parle sur le même ton de la doctrine et des écrits de Molinos, condamnés par Innocent XI, et consacre à l'apologie du docteur espagnol une longue préface (5), qui n'est au fond qu'une violente diatribe contre Bossuet, contre Louis XIV, contre l'Église Romaine et les Jésuites, contre Fénelon lui-même, dont l'éditeur prétend faire l'éloge, en lui attribuant de ne s'être soumis qu'*extérieurement, et pour la forme*, au Bref d'Innocent XII contre le livre des *Maximes*. Assurément un éditeur de ce caractère ne donne pas une grande idée de sa critique ni de son discernement. 2° Le même éditeur regarde comme incontestable l'authenticité de tous les écrits publiés en Hollande sous le nom de Mme Guyon (6), tandis que Mme Guyon elle-même se plaint, jusque dans son testament, que plusieurs de ses écrits ont été indignement

(4) Ibid. pag. 4. — (5) Ibid. tom. V. — (6) Ibid. *Préface* du tom. Ier.

falsifiés, et proteste avec serment qu'on y a plusieurs fois ajouté, au point de « lui faire dire et » penser ce à quoi elle n'avoit jamais pensé, et » dont elle étoit infiniment éloignée (7). » 3° Enfin plusieurs des pièces contenues dans la prétendue *Correspondance secrète* sont en contradiction manifeste avec les écrits publiés par Fénelon lui-même. Fénelon, par exemple, déclare hautement dans sa *Réponse à la Relation* (chap. 1er) qu'il n'a jamais lu aucun des ouvrages manuscrits de Mme Guyon, mais seulement les deux imprimés qui ont pour titre : *Moyen court*, etc. et *Explication du Cantique*, etc. La *Correspondance*, au contraire, suppose que Fénelon a lu attentivement et médité à loisir plusieurs ouvrages manuscrits de Mme Guyon, entre autres, l'*Explication du Pentateuque*, celle du livre de *Job* et des *Épîtres de saint Paul*, la *Vie* de Mme Guyon écrite par elle-même, etc. (8).

Ces observations sont plus que suffisantes pour convaincre tout lecteur judicieux, que notre collection eût été déparée par l'insertion de cette prétendue *Correspondance secrète*, véritable libelle diffamatoire, aussi contraire à l'esprit et aux sentimens de Fénelon, qu'injurieux à sa mémoire.

(7) *Mémoires sur l'Hist. ecclés.* par le P. d'Avrigny, 15 avril 1695; *Histoire de la Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1727, pag. 80. Voyez aussi la lettre 93 de ce volume, ci-après pag. 207.

(8) Voyez le recueil déjà cité, tom. V, pag. 232 et suiv.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

EXPLICATION DES SIGNES

employés dans les titres des Lettres.

+ désigne les Lettres déjà publiées. On indique en note l'ouvrage où elles ont paru pour la première fois.

R. joint au signe précédent, marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.

A. indique celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portoient point le nom de la personne à qui elles étoient adressées, on a mis entre parenthèses, quand on a pu le connoître, celui que l'on a cru le plus vraisemblable. On en a agi de même pour les dates, à celles où elle étoit omise.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

1.

DU CARDINAL LE CAMUS A Mme GUYON.

Il lui annonce une lettre de recommandation pour le lieutenant civil de Paris.

Grenoble, 28 janvier 1687.

Je souhaiterois d'avoir plus souvent que je n'ai des occasions de vous faire connoître combien vos intérêts temporels et spirituels me sont chers. Je bénis Dieu que vous vous soyez bien trouvée des avis que je vous avois donnés pour ceux-ci, et je n'oublie rien pour engager M. le lieutenant civil (1) à vous rendre la justice qui vous est due pour les premiers, vous priant de croire que vous me trouverez toujours disposé à vous marquer partout que je suis véritablement, etc.

Le Card. LE CAMUS.

(1) Mme Guyon étoit retournée à Paris à la fin de 1686 ou au commencement de 1687. Elle avoit écrit de là au cardinal Le Camus, pour le prier d'écrire en sa faveur au lieutenant civil de Paris, frère du cardinal. (*Note de M. Dupuy.*)

2.

DU MÊME AU LIEUTENANT CIVIL DE PARIS (1).

Il lui recommande Mme Guyon.

Grenoble, 28 janvier 1687.

Je ne saurois refuser à la vertu et à la piété de Mme de la Motte, la recommandation qu'elle exige que je vous fasse, monsieur, en faveur de sa famille dans une affaire qui est par devant vous; j'en ferois quelque scrupule, si je ne connoissois la droiture de ses intentions et votre intégrité. Ainsi trouvez bon que je vous sollicite de lui faire toute la justice qui lui est due; je vous la demande avec toute la cordialité avec laquelle je suis, monsieur, à vous.

(1) Jean Le Camus, frère du cardinal, lieutenant civil au Châtelet de Paris. Il mourut le 28 juillet 1710, âgé de soixante-treize ans.

3 +.

DE FÉNELON A Mme DE LA MAISONFORT.

Il la tranquillise sur sa détermination d'entrer à Saint-Cyr, et l'exhorte au parfait abandon.

17 décembre 1690.

Tout ce que j'ai à vous dire, madame, se réduit à un seul point, qui est que vous devez demeurer en paix avec une pleine confiance, puisque vous avez sacrifié votre volonté à celle de Dieu, et qu'on vous a déterminée. La vocation ne se manifeste pas moins

+ *Relat. du Quiét.* par l'abbé Phelipeaux, 1732, Ire part. pag. 39.

par la décision d'autrui, que par notre propre attrait. Quand Dieu ne donne rien au dedans pour attirer, il donne au dehors une autorité qui décide. De plus, il n'est pas vrai que vous n'ayez eu aucun attrait intérieur, car vous avez senti celui de consulter et de vous soumettre. Suivez-le donc sans hésiter, et sans regarder jamais derrière vous. Si vous doutiez encore, il ne vous resteroit plus de moyen de vous assurer ni de suivre un chemin réglé : vous passeriez votre vie dans une irrésolution pénible, qui vous éloigneroit également et du repos et de Dieu même. Supposez par docilité et par soumission, que les gens qui ont décidé n'ont rien fait avec précipitation ni témérairement. Vous avez assemblé un assez grand nombre de gens expérimentés [1], pleins de bonnes intentions, exempts de toute vue mondaine dans le conseil qu'ils vous ont donné, instruits des règles de leur profession, et appliqués à vous connoître. Après cet examen, vous voilà pleinement déchargée devant Dieu. Il ne prétend pas que vous en sachiez plus que

(1) C'étoient l'évêque de Chartres, et les abbés de Fénelon, Gobelin, Brisacier, Tiberge, qui avoient décidé de la vocation de Mme de la Maisonfort pour Saint-Cyr. Mme de Maintenon lui écrivoit, le 12 décembre, pour lui témoigner sa joie sur cette décision : « Je ne vous ai point marqué toute ma joie, mais je » suis assurée que vous n'en doutez point. Je remercie Dieu de tout mon cœur, » de ce qu'il fait pour vous et pour nous. Vous allez trouver la paix. Vous voilà » dans ce fond de l'abîme où l'on commence à prendre pied. Vous savez de qui » je tiens cette phrase (*Fénelon*) ; je le verrai demain ; je lui demanderai pour » votre retraite tout ce que M. de Chartres nous a marqué. Abandonnez-vous » bien à Dieu, ma très-chère ; laissez-vous conduire les yeux bandés. Que vous » êtes heureuse de pouvoir lui faire un sacrifice de tout ce que vous êtes ! Si on » osoit envier les grâces, j'aurois de la peine à me contenir là-dessus. » *Lettr. de Mme de Maint.* édit. de 1756 ; tom. II, pet. in-12, pag. 148. Voyez deux autres lettres à la même, de 1691, et du 3 février 1692 ; *ibid.* pag. 149 et suiv.

tous ces gens-là ensemble, ni que vous soyez toujours dans une incertitude qui vous empêcheroit de travailler; il suffit que vous ayez pris, pour connoître sa volonté, les gens que vous avez crus les plus propres à vous la montrer, et que vous lui sacrifiiez la vôtre sans réserve. Dieu ne permettra pas que ce sacrifice, fait avec une intention pure, vous nuise. Ne craignez ni le repentir de votre engagement, ni la tristesse, ni l'ennui. Quand même vous auriez de ce côté-là quelque chose à souffrir, il faudroit porter courageusement cette croix pour l'amour de Dieu. Il y a partout à souffrir; et les peines d'une communauté, quoique vives, si on les comparoit aux peines des personnes engagées dans le siècle, ne seroient presque rien. Mais on s'échauffe la tête dans la solitude, et les croix de paille y deviennent des croix de fer ou de plomb. Le remède à un si grand mal, c'est de ne compter point de pouvoir être heureux en aucun état de cette vie, et de se borner à la paix qui vient de la conformité à la volonté de Dieu, lors même qu'elle nous crucifie : par là on ne trouve jamais de mécompte; et si la nature n'est pas contente, du moins la foi se soutient et s'endurcit contre la nature. Si vous avez le courage de vous abandonner ainsi, et de sacrifier vos irrésolutions, vous aurez plus de paix en un jour, que vous n'en goûteriez autrement en toute votre vie; moins on se cherche, plus on trouve en Dieu tout ce qu'on a bien voulu perdre. Une occupation douce et réglée vous garantira de l'ennui. Dieu vous adoucira les dégoûts inévitables dans tous ces états : il vous fera supporter les esprits incommodes, et vous soutiendra par lui-même, quand

il vous ôtera les autres soutiens. Mais ne comptez que sur lui, si vous ne voulez point vous mécompter. Pendant votre retraite, nourrissez-vous de la viande de Jésus-Christ, qui est la volonté du Père céleste ; vous trouverez, en vous abandonnant aux desseins de Dieu, tout ce que votre sagesse inquiète et irrésolue ne trouveroit jamais. Ne craignez point de manquer de consolation, en vous jetant entre les bras du vrai consolateur : je le prie, madame, de remplir votre cœur.

---

4 *.

DU MÊME A LA MÊME.

Il lui donne quelques avis pour sa conduite intérieure.

3 mars 1692.

Je suis ravi, madame, que vous soyez en paix, et que vous ayez plus de courage que vous n'en témoignâtes dans le parloir, quand il fallut aller faire vos vœux (1). Dieu vous fera trouver, selon le besoin, plus de force et de tranquillité que vous n'en auriez osé espérer ; mais il faut se livrer à lui sans condition, et si vous voulez en faire, il prendra plaisir à vous confondre. Pour vos lectures, faites-les sobres,

* *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 47.

(1) Elle avoit prononcé ses vœux à Saint-Cyr le 1er mars, entre les mains de Fénelon, comme elle l'avoit désiré. L'évêque de Chartres, supérieur de la maison, l'y avoit autorisée le 6 février par le billet suivant : « Je consens, madame, de tout mon cœur, que l'abbé de Fénelon fasse votre réception. Il n'y » a qu'à lui que je puisse céder la satisfaction que j'aurois de poser une pierre » fondamentale de Saint-Cyr, laquelle j'espère tiendra solidement son coin, et » soutiendra ce grand bâtiment : je consens que vous vous confessiez à lui toutes » les fois que vous voudrez. »

sans vouloir nourrir l'esprit, donnant tout au cœur. *Le Nouveau Testament*, les *Psaumes*, *l'Imitation* ne peuvent jamais être que bons : saint François de Sales est excellent, et peut vous faire de grands biens, si vous le goûtez. Pour les Lettres de M. de Bernières, je ne les connois pas ; j'ai vu seulement son Ier tome du *Chrétien intérieur*, et j'en ai été fort touché autrefois. Quand on lit bien, on n'a pas besoin de lire beaucoup.

---

5 *.

DU MÊME A LA MÊME.

Il ne croit pas pouvoir se charger entièrement de sa direction.

7 juin 1692.

IL faut vous dire sincèrement, madame, ce que je puis et ne puis pas. Il me seroit difficile de vous aller rendre des visites dans des temps réglés ; mais aussi je ne renonce pas d'y aller de loin en loin, quand je le pourrai. Pour le commerce des lettres, je le puis rendre plus régulier ; quoique je ne puisse pas d'ordinaire répondre sur-le-champ, je le ferai toujours bientôt après. Ce qu'on appelle être entièrement chargé de votre direction, est, ce me semble, une chose impraticable (1). Il est bon que vous entriez peu à peu dans la voie commune de la communauté, et dans

* *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 48.

(1) Il paroît que Fénelon, à cette époque, désiroit se décharger peu à peu de la direction de Mme de la Maisonfort, à cause de la singularité que l'on croyoit déjà remarquer dans les discours et la dévotion de cette dame, et dont il craignoit qu'on ne le rendit responsable.

la conduite de votre évêque, qui est très-sage et très-pieux. Je ne refuse pourtant pas de vous donner, comme ami, des conseils détachés sur les choix de lecture ou d'oraison à l'égard desquels votre cœur seroit trop géné; mais quand les supérieurs règlent toute la conduite extérieure, et qu'il n'est question que des lectures et des oraisons pour l'intérieur, si on est simple et fidèle, un petit nombre de choses écrites de temps en temps peuvent suffire. Je ne doute point qu'on ne vous permette de voir Mme (*Guyon*) deux ou trois fois l'année, et elle vous élargira le cœur. Je suppose qu'on vous le permettra, pourvu que vous soyez seule à la voir, et que vous ne disiez jamais rien qui puisse faire quelque peine dans la communauté [2]. Je crois voir fort clairement que vous vous inquiétez trop là-dessus. La conduite de M. de Chartres est pleine de précautions nécessaires, mais il n'est pas ombrageux. Vous aurez toujours assez de liberté, tandis que vous pourrez lire et prier selon les conseils que vous désirez, et que vous aurez deux ou trois fois l'année Mme (*Guyon.*) Tout ce qui iroit plus loin seroit indiscret, et ne convient pas à une communauté.

(2) Mme de Maintenon lui avoit donné à peu près les mêmes conseils. Voyez sa lettre du 6 février 1692; tom. II, pag. 151.

6 +.

DU MÊME A LA MÊME.

Il la détourne d'écrire à Mme de Maintenon.

12 juin 1692.

J'AI lu, madame, en homme désintéressé, ce me semble, la lettre que vous m'avez confiée (1), et je conclus, sans hésiter, que vous ne devez pas l'envoyer. En voici la raison : cela ne serviroit qu'à faire de la peine à Mme de Maintenon, dans un temps où elle n'en a que trop d'ailleurs; elle ne comprendroit point d'où cela viendroit, et elle seroit fâchée contre moi. Il est très-certain qu'elle a très-fort désiré que vous reçussiez du secours de moi : dans ces derniers temps même, elle ne s'est jamais relâchée là-dessus; et quand je lui ai fait entendre que je serois bien aise de me retirer insensiblement, elle s'y est toujours opposée avec vivacité. Je lui avois dit, dans le commencement, que mes petits écrits conviennent à fort peu de gens; elle ne pouvoit le croire, et jugeant sur son goût, elle vouloit en faire part à tous ceux qu'elle désiroit gagner. Dans la suite, l'expérience lui a fait sentir que j'avois raison, et elle me l'a dit avec une entière simplicité, comprenant que ces écrits avoient un fond de vérité très-utile à un petit nombre de

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 50.

(1) Mme de la Maisonfort, affligée de la résolution de Fénelon de ne plus la diriger, pouvoit attribuer cette détermination aux conseils de Mme de Maintenon. Elle envoya donc à Fénelon un projet de lettre à celle-ci, pour la prier de ne point la priver de son directeur.

gens, et très-dangereux à tout le reste qui en est incapable. En cela, elle est au point précis où il faut être, et vous y serez aussi, pourvu que vous preniez les choses modérément, et que vous ne vouliez point y trouver plus qu'il n'y a effectivement. Pour revenir à moi, je crois être bien sûr, par des choses plus particulières que ce que vous pouvez savoir, que Mme de Maintenon n'a pas cessé jusqu'ici un moment de désirer de bonne foi, que vous continuassiez à me consulter avec confiance, quoiqu'elle craignît que mes écrits pussent faire de mauvaises impressions dans la communauté de Saint-Cyr (2). Mes difficultés ne viennent donc point de Mme de Maintenon, et votre lettre ne feroit que l'attrister inutilement. Quand elle sera revenue, je lui parlerai à fond sur cette matière, et j'y agirai comme si j'étois étranger à l'égard de moi-même; puis je vous en rendrai compte.

(2) Voyez sa lettre du 6 février, citée dans la lettre précédente.

7 +.

DU MÊME A LA MÊME.

Il lui promet de l'aider de ses conseils dans les besoins extraordinaires, quoiqu'il ne puisse pas la diriger habituellement.

14 juillet 1692.

VOUS n'avez, madame, qu'à dire à Mme de Maintenon ce qui est vrai, qui est que je ne puis vous voir régulièrement, ni me charger d'une direction suivie, qui demande un détail d'avis d'une attention parti-

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 52.

culière. Vous pouvez ajouter que, dans les cas plus forts que l'ordinaire, où vous pourrez avoir besoin de consulter quelque autre que le directeur, soit pour vous assurer sur les choses intérieures, soit pour guérir vos peines, je vous ai promis de ne vous point manquer dans ces occasions. En effet, nos conventions se réduisent à ce point précis. C'est le langage que j'ai tenu à M. de Chartres, après vous l'avoir tenu; je vous supplie d'agréer que nous le tenions aussi à Mme de Maintenon, à qui je ne veux jamais non plus faire aucun mystère.

Je suis ravi d'apprendre que vous vous apprivoisiez à mes sécheresses et à mes duretés. C'est fort bon signe pour vous; il faut que vous ayez une bonne cuirasse pour résister à de tels coups. Vous pouvez marquer, dans votre *Nouveau Testament* et dans vos *Psaumes,* les versets qui vous conviennent; laissez les autres. Saint François de Sales, et l'autre vénérable auteur (1) avec cela, vous suffiront. Ne lisez que pour vous nourrir intérieurement : quand le recueillement est venu, laissez la lecture.

(1) Ce vénérable auteur étoit l'abbé de Fénelon, comme la Maisonfort l'a elle-même marqué de sa propre main à la marge de la lettre. (*Note de Phelipeaux.*)

8.

DE Mme GUYON AU DUC DE CHEVREUSE.

Elle le prie de ne point se mettre en peine de la défendre contre ses accusateurs.

20 janvier 1693.

Je crois, monsieur, que M. le C. (1) me connoît assez; je l'estime fort : mais pour moi, je crois que Dieu veut que je vive inconnue sur la terre. Ainsi je vous demande par grâce, de ne vous point mettre en peine de me justifier à son égard, et ne parler point de moi, je vous prie, si ce n'est à M. l'abbé de Fénelon, qui me connoît assez, et à qui mon cœur est entièrement ouvert. Je dois aussi vous dire que ce n'est point sur les choses extraordinaires qu'il faut juger des gens. Il y a une impression du fond, qui est très-sûre, et qui porte grâce avec soi; et c'est par celle-là qu'il faut juger, mais nullement par les choses extraordinaires, qui sont fautives, et qui peuvent arriver aux ames communes. Croyez-moi : au nom de Dieu, ne donnez point là dedans; allez par la foi pure et nue. Lorsque je dis ou écris les choses, je ne les dis point par vue prophétique; mais je les dis comme un enfant qui dit ce qu'il pense, sans qu'il m'en reste rien après. Je n'y fais même nulle attention, et je suis aussi contente que les choses n'arrivent pas, comme qu'elles arrivent. Dieu seul et son ordre divin suffit. Lorsque j'ai dit à mes amis ce qu'il

(1) Ceci désigne M. Hebert, curé de Versailles. Plusieurs lettres de la même époque nous apprennent que cet ecclésiastique regardoit dès-lors comme suspecte la doctrine de Mme Guyon.

m'est venu de leur dire, je n'ai jamais voulu qu'ils agissent en conséquence de cela, mais qu'ils laissent tout à la Providence, comme s'ils ne savoient rien. Lorsque les choses arrivent, cela sert à réveiller leur foi et leur confiance; mais ils n'ont jamais rien fait en conséquence de cela. Obligez-moi de parler de tout cela à M. l'abbé de Fénelon; et s'il vous dit autre chose, l'on vous donnera pour faire voir au curé ce qu'il vous plaira. Mais qui n'est pas convaincu par le témoignage intime du cœur, ne le sera pas pour long-temps, quand bien même il verroit des miracles. Pour moi, notre Seigneur m'a appris à ne pas juger par les apparences extérieures, mais de le laisser juger lui-même en moi. L'on m'a quelquefois dit que de certaines gens me condamnoient absolument, qu'ils parloient contre moi : pour moi, je les ai toujours estimés ni plus ni moins. Je comprenois qu'ils étoient prévenus, et qu'ils failloient en se laissant prévenir : mais j'éprouvois en même temps qu'ils agissoient de bonne foi, et je n'ai jamais diminué l'estime que j'ai eue pour eux. Nous sommes ce que nous sommes devant Dieu. Si je suis criminelle, l'approbation des hommes ne me rendra pas innocente; si je suis innocente, leur condamnation ne me rendra pas criminelle. Au reste, je ne vous remercie point de votre charité à me défendre; cela répugne à mon cœur. Ce que vous faites, vous le faites pour Dieu, et moi je ne prends part à rien.

9 +.

DE FÉNELON A Mme DE LA MAISONFORT.

Sur les moyens d'avoir la paix intérieure.

5 avril 1693.

VOUS voudriez être parfaite, et vous voir telle, moyennant quoi vous seriez en paix. La véritable paix de cette vie doit être dans la vue de ses imperfections non flattées et tolérées, mais au contraire condamnées dans toute leur étendue. On porte en paix l'humiliation de ses misères, parce qu'on ne tient plus à soi par amour-propre. On est fâché de ses fautes plus que de celles d'un autre, non parce qu'elles sont siennes, et qu'on y prend un intérêt de propriété, mais parce que c'est à nous à nous corriger, à nous vaincre, à nous désapproprier, à nous anéantir, pour accomplir la volonté de Dieu à nos dépens. Le tempérament convenable à notre besoin, est de nous rendre attentifs et fidèles à toutes les vues intérieures de nos imperfections, qui nous viennent par le fond sans raisonner, et de n'écouter jamais volontairement les raisonnemens inquiets et timides, qui vous jeteroient dans le trouble de vos anciens scrupules. Ce qui se présente à l'ame d'une manière simple et paisible, est lumière de Dieu pour la corriger. Ce qui vient par raisonnement avec inquiétude, est un effet de votre naturel qu'il faut laisser tomber peu à peu, en se tournant vers Dieu avec amour. Il ne

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 53.

faut non plus se troubler par la prévoyance de l'avenir, que par les réflexions sur le passé. Quand il vous vient un doute que vous pouvez consulter, faites-le; hors de là, n'y songez que quand l'occasion se présente : alors donnez-vous à Dieu, et faites bonnement le mieux que vous pourrez, selon la lumière du moment présent.

Quand les occasions de sacrifices sont passées, n'y songez plus; si elles reviennent, n'y faites rien par le souvenir du moment passé. Agissez par la pente du cœur actuelle.

Pour les sacrifices que vous prévoyez, Dieu vous les montre de loin pour vous les faire accepter : quand l'acceptation est faite, tout est consommé pour ce moment. Si l'occasion réelle revient dans la suite, il faudra s'y déterminer, non par l'acceptation déjà faite par avance, mais suivant l'impression présente.

10 +.

DU MÊME A LA MÊME.

Il l'exhorte à l'exacte observation des règles de Saint-Cyr.

24 juin 1693.

Je crois, madame, que vous devez travailler à vaincre votre peine par rapport à la maison où vous êtes; elle ne vient que de mauvaises préventions contre des règles qui sont en elles-mêmes utiles à toute la communauté, et de votre attachement excessif à vos heures d'oraison et à vos spiritualités. Ces

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 55.

règles

règles que vous trouvez gênantes, soutiendront la plupart des ames, et pour vous, elles vous seront plus utiles qu'aux autres; car il faut bien que vous mouriez à ce goût de liberté, et à ce mépris des choses qui vous paroissent petites. D'ailleurs vous avez besoin d'un assujétissement qui vous détache de votre avarice spirituelle. Rien n'est si contraire au véritable esprit d'oraison, qui est un esprit de dépouillement et de mort totale, que cette avarice du temps, et cette jalousie pour faire l'oraison selon son goût. Si vous parlez donc de vos peines à M. l'évêque de Chartres, ne lui en parlez, je vous prie, que comme d'une pure tentation que vous devez en effet condamner et combattre.

11.

DE Mme GUYON AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur les vicissitudes de la vie spirituelle et sur les persécutions qui la menacent.

30 juin 1693.

J'AVOUE, monsieur, que je reçois toujours un nouveau plaisir de voir en vous les démarches de la grâce. Je ne vous ai pas quitté d'un moment; et croyez que c'est le même Dieu qui fait la pluie et le beau temps, l'abondance et la sécheresse. Ce sont ces vicissitudes qui forment l'intérieur, comme les saisons différentes composent l'année.

O monsieur! laissez-vous mener à Dieu, sans faire un moment d'attention sur vous-même, et tout ira à merveille. Dieu vous aime; il vous a choisi pour lui : mais il veut seulement être le maître chez vous.

Qu'il n'y soit contrarié par quoi que ce soit. Il met haut et bas en paix, et dans les combats, il prend plaisir de faire comme les vagues de la mer. Il prend dans son sein, il rejette ensuite sur le sable, c'est-à-dire en nous-mêmes. Soyons le ballon de notre bon maître. Il garde sa gravité avec les hommes, mais il se joue avec ses enfans. J'ai bien de la joie de ce que vous me dites de Mme de Chevreuse. J'espère bien de Dieu pour elle. Pour M. le C. (*curé de Versailles*), M. l'abbé de Fénelon m'a mandé ce qu'il lui avoit dit : il est fort alarmant. Pour moi, je suis contente de tout ce qu'il plaira au Seigneur d'ordonner. Pour une seule ame, je serois pressée de souffrir non-seulement la prison, mais la mort. Péril partout, et péril en aucun lieu; péril sur mer, sur terre, parmi les faux frères : tout est bon en celui qui nous unit pour jamais.

12.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle le prie d'éclaircir une histoire dans laquelle on cherchoit à la compromettre.

2 juillet 1693.

Il m'est venu fortement au cœur de vous prier, monsieur, d'éclaircir à fond l'affaire dont vous me parlâtes hier. Cela est le plus aisé du monde, et même nécessaire pour vous et pour M. B..... (1). Il est nécessaire que vous ne vous laissiez pas tromper

(1) L'abbé Boileau, chanoine de Saint-Honoré, très-opposé à la nouvelle mysticité, et à qui l'on avoit donné des préventions sur la conduite de Mme Guyon.

dans un temps où l'ange de ténèbres se transfigure en ange de lumière, afin de confondre la vraie piété avec le crime. Je ne trouve rien de plus mauvais que la malice des gens qui couvrent le désordre sous une piété feinte. Ils confondent tellement la piété avec le mensonge, qu'on ne la peut découvrir. J'ai toujours eu en horreur un nombre de filles exécrables qui courent dans Paris, qui étoient à un père qui s'appeloit Vautier, et qui, selon le rapport que l'on m'a fait de lui, peut être appelé le chef de la synagogue de Satan. Il y a plusieurs années qu'un prêtre, qui demeuroit auprès de M. l'abbé de Charost, nommé M. Deville, me parlant de certaines dévotes prétendues qui l'étoient venu trouver, entr'autres, de cette créature nommée Desrousseaux dont il s'agit, que je n'avois jamais vue, dont je n'avois jamais ouï parler, qui lui avoit même caché son nom; je lui dis par une impression que j'eus au cœur, que cette fille le trompoit. Il fut même un peu scandalisé de ce que je jugeois d'une fille que je ne connoissois point. Il l'éprouva six mois : elle se contrefit toujours, et lui jura qu'elle n'étoit point de ces filles du père Vautier. Elle fit même une lettre qui eût paru assez bonne à mon esprit, si mon cœur ne l'eût pas démenti. Je persistai toujours à lui soutenir que j'avois au cœur que cette fille le trompoit. Etonné de ma fermeté, il me pria que je la pusse voir. Il me l'envoya chez M. Fouquet [2]. Elle me dit qu'elle étoit dévote, qu'elle faisoit une heure de méditation chaque jour. J'eusse été

(2) C'est sans doute Gilles Fouquet, frère du surintendant des finances, et premier écuyer de la grande écurie du Roi. On verra, par les lettres suivantes, qu'il étoit lié avec Mme Guyon. Il mourut en 1694.

trompée par ses paroles, si mon cœur ne m'eût confirmé ce que je pensois. M. Deville lui dit enfin de se retirer. Au désespoir de cela, elle lui écrivit une lettre pleine d'injures, où elle lui confesse qu'elle est des filles du père Vautier. Il garde encore cette lettre, où elle le menace de le perdre. C'est leur manière de se confesser, et de se servir de la confession contre ceux qui les condamnent. Mme de Ch. sait cela, et M. Deville pourroit faire voir sa lettre.

A quelques jours de là, cette même fille, persuadée, comme elle le met dans la lettre qu'elle écrit à M. Deville, que c'est moi qui l'ai découverte, alla dire du mal de moi dans un endroit. J'oublie de dire qu'elle me vint trouver chez moi, me pria d'avoir pitié d'elle, qu'elle se vouloit convertir. Je lui dis de faire une confession générale; elle m'assura l'avoir faite. Je lui dis : Vous me trompez. Elle a fait avec une autre tout ce qu'elle a pu pour me tromper. Notre Seigneur m'a toujours éclairée. Elle a même dit à d'autres qu'il étoit impossible de me tromper. Elle fut aux Cent-Filles; je sus qu'elle y avoit été. Je connoissois la supérieure que M. Fouquet m'avoit fait voir. J'avois envie de la faire avertir qu'elle ne souffrît point cette fille. Comme j'étois dans cette pensée, l'on me dit qu'elle me demandoit. Ce fut la première chose que je lui dis, qu'elle ne souffrît point cette fille, et que c'étoit une misérable qui perdroit sa communauté. Elle me dit que je lui faisois bien du plaisir de lui dire cela, parce qu'elle venoit pour s'éclaircir avec moi de choses horribles que cette fille lui avoit dites. Je lui conseillai de la faire enfermer. Elle me parla de ce missionnaire qui s'en est allé.

J'en avertis même de sa part M. le curé de Versailles, afin qu'on y mît ordre. Elles nièrent tout; mais depuis ce temps-là, il n'y a sorte de maux qu'elles n'aient dit de cette supérieure, qui est une bonne fille. M. Nicole est de ses amis. Cette même supérieure m'avertit, à quelque temps de là, que cette Desrousseaux étoit allée à Fontainebleau, pour tâcher de corrompre certaines filles conduites par des missionnaires. Elle me pria de faire avertir ces missionnaires. Je priai M. de la Marvaillere de les avertir, sans que j'y fusse mêlée, il y a deux ou trois ans, à Fontainebleau; il peut s'en souvenir.

Il y a un an qu'elle fut voir une sainte fille que je connois. J'empêchai cette fille de la voir, et même je fus du temps sans vouloir revoir cette bonne fille, à cause qu'elle avoit vu dans ce temps-ci une personne, sans s'informer de ce qu'elle étoit. M. l'abbé Couturier et une parente, très-sage fille, (cette fille est fort de mes amies, s'appelle Pécherat, conduite par le père Robine, Augustin) sont témoins du soin que j'ai pris pour convertir cette fille, et de ce que j'ai fait pour qu'elle ne trompât personne. Un missionnaire nommé Guyfon est celui qu'elle voyoit à Saint-Cloud. J'en fus avertie par la supérieure de la Miséricorde, nommée les Cent-Filles, et j'en avertis M. le curé de Versailles. Ce G. qui ne m'avoit jamais vue, me vint trouver, et me prier de ne le pas perdre; qu'il me juroit qu'il ne verroit jamais cette fille; qu'il feroit ce que je lui dirois. Il me parut tant d'ingénuité dans ses paroles, que je le crus. Il me conta son voyage d'Italie, bien des désordres; qu'il avoit été perdu, parce qu'on l'avoit poussé trop jeune dans les em-

plois. Je lui dis qu'afin de changer efficacement, se connoissant foible, il devoit quitter Saint-Cloud, où il y avoit un frère de cette fille, qui étoit un prétexte à la voir : il me le promit. Il me proposa d'aller aux Invalides : je n'y consentis pas, le croyant trop exposé. Enfin je gagnai sur lui qu'il demanderoit à être mis à Saint-Lazare, où il n'aûroit point de liberté. Il me vint voir en allant à Saint-Lazare, et me fit des protestations d'un changement de vie. Son air ingénu, où l'on voit bien de la foiblesse et peu de malice, ce qu'il avoit fait pour éviter l'occasion, firent que je lui promis de l'aider. Il m'écrivoit de temps en temps, et me mandoit qu'il se comportoit à merveille, qu'on étoit très-content de lui. Je le vis un jour d'une manière qui me fut suspecte. Je lui dis que je le croyois infidèle; il me jura que non. Néanmoins une fille que je ne connois point, qui me dit s'appeler Lavivier, demeurant dans une communauté de M. le curé de Saint-Sulpice, me vint trouver, et me dit : Madame, je suis obligée de vous dire que M. G. a revu cette fille, ou du moins qu'il lui écrit. Je fus fort fâchée contre M. G. et lui mandai par un billet, qu'il eût à ne plus m'écrire. Il dit qu'il manda à M. le curé de Versailles que je lui avois défendu de m'écrire. Je n'ouïs plus parler de lui, jusqu'à ce qu'un jour il vint en habit de prêtre me voir. J'en fus surprise : il me dit qu'il avoit quitté, du consentement de M. Joly (3); qu'il savoit n'être pas propre à la Mission, mais qu'il ne prétendoit pas être moins réglé, parce qu'il servoit de vicaire à un

(3) Supérieur-général de la congrégation de la Mission.

curé d'un faubourg de Paris dont il me montra un certificat. Je crus devoir lui représenter le danger où il étoit de tomber dans ses premiers désordres. Il m'avoua sa foiblesse, et me pria de l'aider à quitter Paris et les occasions. Je lui dis que, s'il vouloit changer véritablement, je le mettrois auprès d'un homme qui le veilleroit de près. M. le marquis de Charost avoit besoin d'un aumônier pour son régiment; je le lui recommandai. Je lui dis qu'il étoit foible, qu'il avoit besoin qu'on veillât sur lui. Je le fis recommander à son écuyer, qui est un fort honnête homme, et je lui dis qu'à la moindre légèreté, on le mettroit dehors. Il est allé dans le dessein de mieux faire : il n'a point écrit à cette créature, et l'on en est content. Il y a quelques jours que cette même fille de la communauté de Saint-Sulpice me vint dire que cette Desrousseaux étoit enragée de ce que je lui avois ôté cet homme, qui ne lui avoit pas même écrit; qu'elle s'en vengeroit en me faisant tout le mal qu'elle pourroit; que je la décriois et la rendois suspecte.

Voilà, monsieur, toute l'histoire, qu'il vous est aisé d'éclaircir. Je dois à la bonté que vous avez pour moi de ne vous pas laisser tromper, et quand je ne serois pas à Dieu au point que j'y suis, je voudrois, par un certain honneur, que vous sussiez par vous-même la vérité. Il y a bien de la tromperie à présent, et les libertins se couvrent du manteau de la piété. Je prie notre Seigneur qu'il vous éclaire.

Ce qui a fait qu'il est plus aisé de m'imposer qu'à une autre, c'est à cause des affaires qu'on m'a faites; et ce sont ces mêmes affaires qui font croire à ces

misérables que je pense comme elles. Elles avoient été prévenir contre moi feu M. l'abbé Robert, pénitencier. Je ne me suis jamais mise en devoir de me justifier; mais une affaire sans mon su, dont il fut pleinement éclairci, lui fit bien changer de langage peu avant de mourir. Il s'en expliqua à Mme Dangeau, à qui il avoit dit que j'étois suspecte, et lui dit qu'il avoit vu des faits si positifs, qu'il m'estimoit autant qu'il m'avoit condamnée. Elle est encore vivante pour rendre ce témoignage. Il seroit aisé que la supérieure des Cent-Filles éclaircît M. Boileau et vous : cela est de conséquence.

Il est bon de vous dire que M. G. n'est pas de ces gens qui veulent passer pour dévots, et qui se couvrent du masque de la piété pour commettre des crimes. Il a été libertin, il l'avoue de bonne foi; et c'est par cet esprit qu'il avoit quitté Saint-Lazare la première fois.

13.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle lui suggère les moyens d'éclaircir l'histoire de ses prétendus rapports avec le P. Vautier.

6 juillet 1693.

Il me vient, monsieur, de vous dire que M. Boileau parle lui-même à ces trois médecins; qu'il examine de près; qu'il ne s'en rapporte à personne, et il découvrira ce que c'est que cette fille. Mon cœur n'est point net; ne pourriez-vous point me dire son nom? Je crois qu'il serviroit à faire voir clair; sinon

je prie Dieu qu'il donne à M. Boileau la lumière de vérité pour discerner le faux du vrai. Je vous prie d'être persuadé que tout ce qui est extérieur se contrefait; mais ce qui pénètre le fond de l'ame ne peut venir que de Dieu. O Dieu! faites connoître votre vérité! L'Antechrist est levé : comment le discerner? Je prie Dieu qu'il vous fasse sentir par son impression intime que je dis vrai.

14.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle le prie de ne rien faire pour la justifier, mais de laisser agir Dieu.

10 juillet 1693.

J'AI une impression qu'il s'agit de moi dans le stratagème de la dévote de M. Boileau. Cette impression ne m'est venue qu'ensuite de quelques paroles que j'ai ouïes. Si cela est, comme je n'en puis presque douter, je vous conjure, monsieur, de ne point envoyer à M. Boileau les lettres que je vous ai écrites, de ne rien dire pour me justifier, mais de me laisser aux desseins de Dieu. S'il permet que je succombe selon les menaces du démon, j'y consens de tout mon cœur. S'il permet qu'elle soit crue, et que tout le monde la croie, même ceux que Dieu paroissoit m'avoir donnés d'une manière particulière, j'aurai la consolation d'être nue sur la croix comme mon cher maître. Ainsi, monsieur, laissez le cours à tout cela. Je sais que le diable et la magie sont en règne. Cette fille peut être bonne; l'on doit plus aisément croire que je ne vaux rien. Pourvu que vous ne quittiez pas la voie de Dieu,

je serai contente que Dieu règne et que je périsse. Je me retirerois tout-à-fait de ce pays, si je me pouvois résoudre d'éviter les derniers opprobres. Je ne fuirai jamais la croix. Je ne verrai point M. Boileau, afin de n'entrer en rien, et de laisser toutes les impressions que le Seigneur permettra qu'on prenne. Comme personne ne sera compromis là dedans, et que tout l'opprobre est pour moi, je suis bien aise de boire jusqu'à la lie. Que mon Dieu règne, et que je périsse.

15.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle le prie de donner à Bossuet le livre des *Torrens*, et promet d'expliquer ce qu'il pourroit renfermer d'inexact.

24 août 1693.

Il m'est revenu dans l'esprit que vous donniez, s'il vous plaît, à M. de Meaux les *Torrens*. Lisez ce que je vous envoie auparavant de le donner. S'il y a quelque chose de trop fort dans les *Torrens*, je l'expliquerai, et si je me suis trompée dans ce que j'ai écrit, je suis ravie d'être redressée. J'ai un défaut, qui est d'oublier ce que j'ai écrit, de ne le comprendre plus souvent lorsque je le lis; et il faut une nouvelle lumière pour l'expliquer, comme j'en ai eu pour écrire. Lorsqu'elle ne m'est pas donnée, je ne suis qu'une bête. J'ai quelque chose au cœur pour M. de Meaux, qui me dit qu'il m'entendra. Je ne sais pourquoi Dieu me lie à vous, comme il fait : ce n'est pas mon affaire, c'est la sienne. Je voudrois que M. de Meaux me dît simplement ce qu'il trouveroit en moi

de mauvais; car je ne tiens à rien. Je ne sais si je m'expliquai bien hier sur Mme de Mortemart. Ce n'est pas que j'aie envie de la voir; mais c'est qu'il ne faut pas se servir de moi pour l'en empêcher, parce que je ne puis en conscience la refuser.

16.

DE LA MÊME AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Elle proteste qu'elle n'a jamais eu intention de tromper, quoiqu'elle ait pu se tromper.

(Vers la fin d'août) 1693.

Mon témoin est au ciel, et mon juge au plus haut des cieux [(a)]. Je ne prétends point, monsieur, vous assurer, si Dieu vous met en doute. Je vous ai toujours dit que je ne garantissois pas de n'être pas trompée; mais que mon dessein n'étoit pas de tromper. J'ai toujours parlé avec ingénuité et simplicité; je ne me suis point déguisée. J'ai laissé paroître toutes mes foiblesses; je n'ai point voulu qu'on me crût bonne. J'ai plus parlé en me taisant qu'en parlant. Je n'ai jamais cherché ni mon avantage ni ma gloire; je n'ai flatté personne, je n'ai rien demandé. C'est à vous-même de juger de ce que j'ai pu faire pour vous tromper, et par quel endroit. Du reste, je suis peu exacte dans mes lettres, parce que j'ai appris d'écrire simplement à des personnes qui m'entendent à demi mot, et que je ne croyois pas écrire pour le public.

Je ne demanderai point à Dieu qu'il vous rassure sur moi; car s'il veut que vous soyez tous scandalisés

(a) *Job.* XVI. 20.

en moi, j'y consens. Ce n'est point à présent le temps des demandes pour moi, mais des sacrifices. Peut-être Dieu ne veut-il plus se servir de moi. C'est un instrument usé : qu'il le brûle; je ne lui dirai pas qu'il s'en serve. J'ai pu être trompée, mais je n'ai jamais voulu tromper; et, lorsqu'il m'est venu quelques momens de peine et de retour involontaire sur la confiance dont vous m'honorez, j'ai toujours eu cette ferme foi, que, si j'étois trompée, vous étiez trop droit pour que Dieu ne vous le fît pas connoître. Ainsi laissez-vous à sa lumière; ne la combattez point. Si Dieu m'a rejetée, je me rejette moi-même, et je serois très-affligée que l'on me ramassât. Toute méchante que je suis, je suis à lui sans réserve. S'il se met de la partie, *je ne contredirai point aux paroles du Saint* [a]. Si j'adore son jugement éternel, comment n'adorerai-je pas son jugement temporel? Lui seul est la suprême vérité. Tenez-vous attaché à lui, il ne vous égarera pas. Tout le reste n'est qu'erreur et mensonge.

(*a*) *Job.* VI. 10.

17.

DE LA MÊME AU DUC DE CHEVREUSE.

Elle témoigne le désir de se retirer dans le diocèse de Meaux, et de cesser toute correspondance.

10 septembre 1693.

VOILA une lettre de Dijon. J'ai écrit à Lyon pour avoir de plus amples informations. En voilà assez, ce me semble; la personne qui m'écrit est le confesseur

de Mme Languet, supérieure du Bon-Pasteur. C'est pour vous seulement que je l'envoie; car il sera mieux d'avoir les lettres de Lyon. Je vous prie d'écrire à M. de Meaux, et de lui mander que vous le priez de me recevoir pour quelque temps dans son diocèse, s'il a quelque doute sur moi, et que le voyant souvent, il pourra mieux connoître la vérité. J'irai demain ou samedi voir le P. de Valois (1). Pour M. Tronson, il ne juge pas à propos de me voir encore. Ainsi rien ne m'empêchera de me retirer à la campagne. C'est le parti le plus sûr pour contenter tout le monde, et ne voir plus personne, n'être plus persécutée de certaines lettres qu'on ne m'écriroit peut-être pas, si j'avois la facilité d'y répondre. Obligez-moi donc de savoir de M. de Meaux s'il veut bien me faire cette grâce, sinon je partirai la semaine prochaine pour la campagne, sitôt que j'aurai reçu réponse de Lyon. J'ai écrit à Mme de Mortemart, pour ne la plus voir. L'obéissance à ce que j'ai cru que les gens pour lesquels j'en ai eu jusqu'à présent désireroient de moi, m'a fait prendre ce parti; mais comme il ne seroit pas juste que je fusse ôtée à une personne à laquelle j'étois en quelque sorte utile, pour en voir d'autres auxquelles je ne le suis point, je ne verrai plus personne du tout. Cela m'obligera peut-être à quitter Paris tout-à-fait; ce qui m'incommoderoit beaucoup, n'ayant aucun refuge, ne pouvant aller où l'on me souhaite, pour des raisons de répugnance. Il faudra, en me retirant, me laisser conduire à la Providence. Si l'on m'avoit laissée en paix dans ma petite maison,

(1) Son vrai nom est *Le Valois*. Il étoit confesseur des princes petits-fils de Louis XIV.

j'y fusse restée sans peine; mais puisque Dieu ne le veut pas, il faut être encore une fois errante, sans feu ni lieu, infirme, abandonnée de tout le monde. J'y consens de tout mon cœur. Je crois qu'il est bon, à cause de M. Boileau, que je n'aie plus l'honneur de vous voir. Lorsqu'on est uni en Dieu, l'on l'est partout et en tout lieu. Mille fois toute à vous. Je vous demande au nom de Dieu ceci, c'est de ne plus rien faire examiner. Laissez-moi telle que je suis, et prenez garde de suivre votre naturel approfondissant. Je vois qu'on est peiné des examens que vous faites faire, et de ce que vous voulez réduire M. Boileau. Cela est impossible dans la disposition où il est.

18.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle persiste dans le désir de se retirer à Meaux.

11 septembre 1693.

Je vous ai mandé que le P. de Valois ne m'avoit point voulu voir. Si vous obtenez de M. de Meaux que je passe quelque temps dans son diocèse, j'irai avant de me retirer; sinon je partirai la semaine qui vient. M. Tronson et le P. de Valois ne voulant point me voir, je ne puis faire aucune chose pour me justifier; apparemment que Dieu ne le veut pas. Ainsi je persiste dans la pensée de me retirer tout-à-fait. Nous n'en serons pas moins unis en notre Seigneur. Ce ne sont pas les persécutions du dehors qui me chassent, mais l'impuissance de compatir avec l'amour-propre.

19 +.

DE FÉNELON A Mme DE LA MAISONFORT.

Il l'engage à expliquer son oraison à Mme de Maintenon.

26 septembre 1693.

Je ne crois pas, madame, que vous deviez faire aucun mystère à Mme de Maintenon de ce que vous avez déjà expliqué à M. l'évêque de Chartres (1). Votre oraison est plutôt irrégulière par votre scrupule, qu'extraordinaire. Quand il vous plaira, je dirai volontiers à Mme de Maintenon ce que je connois de votre oraison, et des conseils que je vous ai donnés là-dessus; car de ma part je n'ai rien à cacher ni à elle, ni à M. l'évêque de Chartres; mais je crois que vous devez lui écrire vous-même, ou lui parler comme vous avez fait à M. l'évêque de Chartres. Quand vous lui aurez ouvert votre cœur, je lui ouvrirai le mien, et je lui dirai les motifs des conseils que je vous ai donnés. Je ne vous dis point ceci par politique; c'est du fond de mon cœur et devant Dieu, que je vous conseille tout ceci : quelque envie que j'aie de ne mécontenter jamais Mme de Maintenon, l'attachement que j'ai pour elle est sans intérêt, et il ne m'obligera jamais à lui déguiser mes sentimens. Je prie notre Sei-

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 58.

(1) L'évêque de Chartres s'étoit plaint récemment à Mme de Maintenon, de ce que les écrits de Mme Guyon introduits à Saint-Cyr, y entretenoient une dévotion singulière et suspecte. Fénelon pensoit avec raison que, pour dissiper les alarmes, Mme de la Maisonfort, qui étoit une des religieuses les plus suspectes de singularité, devoit découvrir sans réserve son intérieur à l'évêque de Chartres et à Mme de Maintenon.

gueur, madame, qu'il vous donne sa paix dans votre état. Dites précisément à Mme de Maintenon ce que vous avez dit à M. de Chartres, et laissez tout le reste à Dieu. Si elle vous parle de votre parente, dites-lui, ayant votre cœur sur vos lèvres, ce que vous en connoissez; Dieu bénira vos paroles. Je vous suis, madame, très-dévoué en lui.

20 +.

DU MÊME A Mme DE MAINTENON.

Il blâme la conduite de Mme de la Maisonfort, à l'occasion de quelques réglemens de Saint-Cyr qu'elle ne pouvoit goûter.

20 novembre 1693.

Mme de la Maisonfort sait assez que je regarde comme une pure illusion toute oraison et toute spiritualité qui n'opère ni douceur, ni patience, ni obéissance, ni renoncement à son propre sens : je l'ai toujours trouvée ingénue et droite, malgré ses défauts. Je n'aurois jamais cru qu'elle eût été capable d'un emportement plein de présomption et de hauteur. J'espère que Dieu n'aura permis cette chute si mal édifiante, que pour lui montrer dans son cœur ce qu'elle n'auroit jamais cru y trouver; il a voulu lui apprendre combien elle doit se défier d'elle-même et de ses meilleurs sentimens. Un peu de docilité et de soumission l'auroient bien mieux préservée de cet emportement, que toutes les vues de perfection dont sa tête s'est échauffée, sans aucune pratique solide. Ces sentimens, même les plus purs, sur la mort à soi-

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 59.

même,

même, se tournent en vie secrète et maligne, quand on s'y attache avec âpreté, comme elle fait. Ce n'est pas la faute des maximes; c'est la faute de la personne qui s'en sert mal, et qui se fait un aliment de vie naturelle, de ce qui porte par soi-même la mort et le détachement de toutes choses. C'est une chose bien étrange, que les personnes qui veulent marcher dans la voie où on ne tient à rien, tiennent à la voie même, et aux gens qui la conseillent : c'est détruire la voie et la déshonorer, c'est rendre suspects les gens qui l'enseignent de bonne foi. L'unique manière de bien prendre ces choses, c'est de les prendre suivant ce qu'elles doivent opérer en nous, c'est-à-dire en esprit de mort, de dépendance et de simplicité.

Dieu sait combien je suis éloigné de vouloir douter de l'innocence et de la bonté de cœur de Mme de la Maisonfort. Ce qui me fâche, c'est qu'avec des intentions si droites et si pures, elle s'égare de son chemin, et sort de sa grâce, qui est la douceur et la politesse. Il n'est pas question de Saint-Cyr, qui n'est rien; il est question de Dieu, qui est tout, et qui ne se trouve point par cette hauteur et par cet entêtement. En quelque lieu qu'elle aille, elle trouvera de la contradiction et de la gêne; elle seroit bien malheureuse de n'en trouver pas : ce n'est que par là que Dieu purifie et avance les ames. L'oraison et la vertu ne sont solides, qu'autant qu'elles sont éprouvées par la croix et par l'humiliation. On ne profite véritablement, même de la meilleure oraison, qu'autant qu'on est prêt à la quitter pour l'obéissance. Cette bonne et simple oraison, quand elle est prise selon son véritable esprit, détache tellement de tout, qu'elle

détache aussi d'elle-même. Voilà ce que j'ai dit et écrit souvent à Mme de la Maisonfort; je ne saurois maintenant lui dire autre chose. Si elle croit que je parle ainsi par politique, elle doit conclure que je suis faux et indigne de toute croyance. Quelque respect que j'aie pour vous, madame, en telles matières, je ne dirai jamais rien pour vous plaire ni pour vous ménager. Je suis prêt même à vous déplaire et à vous scandaliser, s'il le falloit, pour rendre témoignage à la vérité; mais je proteste qu'en tout ceci, je ne parle que selon le fond de mon cœur.

Mme de la Maisonfort n'avoit qu'à demeurer tranquille dans le respect des règlemens, se souvenir qu'elle en avoit besoin elle-même pour se rapetisser, et pour mourir à son propre esprit, plein de hauteur et de grandes idées de spiritualité sans pratique réelle; que ces règlemens étoient nécessaires à une communauté, et qu'il est scandaleux de montrer du mépris pour des pratiques si salutaires à la multitude. Après cela, je suis sûr, madame, que vous seriez entrée avec bonté dans ses besoins, pour la soulager dans les choses où elle se seroit trouvée trop gênée, et où vous auriez pu la soulager sans relâcher du règlement général: mais ces cas-là eussent été rares, et je reviens toujours à croire que ces pratiques lui étoient encore plus nécessaires pour rabaisser son esprit trop plein de spiritualité, qu'aux autres pour les soutenir dans l'éloignement du mal.

Dans le fond, vous savez, madame, qu'elle est de bonne foi; que son oraison est innocente, quoiqu'elle n'en ait pas fait un usage humble et soumis; et qu'enfin elle est douce, quoique Dieu ait permis qu'elle soit

tombée à vos yeux dans un étrange emportement. Je vous dirai sur elle ce que saint Paul disoit à Philémon sur son esclave qui s'étoit enfui. *Il s'est éloigné de vous,* lui dit-il [(a)], *pour un peu de temps, afin que vous le recouvriez pour jamais* dans l'ordre de Dieu. Ces sortes de fautes et d'éloignemens préparent à un retour et une réunion, que rien ne pourra altérer. Je vous conjure même, madame, de vouloir lire cette Épître de saint Paul à Philémon, qui ne contient qu'un court chapitre : elle vous donnera l'esprit de compassion et de support nécessaire en cette rencontre. Je vous supplie aussi de vouloir bien faire lire cette lettre, que j'ai l'honneur de vous écrire, à Mme de la Maisonfort, afin qu'elle y voie mes vrais sentimens, et que cette lettre fasse auprès de vous, pour sa réconciliation, ce que je n'oserois faire moi-même. Dieu sait combien je serois prêt à aller à Saint-Cyr, et partout ailleurs pour vous obéir, et même pour servir Mme de la Maisonfort; mais elle rend tous ses amis suspects, et inutiles à son service. Elle devroit se souvenir de toute l'amitié que vous avez eue pour elle, et que je suis persuadé que vous avez encore au fond du cœur, des craintes qu'elle vous a données, et des larmes qu'elle vous coûte.

(a) *Philem.* 15.

21 +.

DU MÊME A LA MÊME.

Il expose ses principes de spiritualité, et prévient les mauvaises conséquences qu'on pourroit en tirer, contre son intention.

26 novembre 1693.

Je voudrois bien, madame, réparer le mal que j'ai fait à Mme de la Maisonfort. Je comprends que je puis lui en avoir fait beaucoup avec une très-bonne intention. Elle m'a paru scrupuleuse, et tournée à se gêner par mille réflexions subtiles et entortillées : ce qui paroît nécessaire aux esprits de cette sorte, devient fort mauvais dès qu'on le prend de travers, et qu'on ne le prend pas dans toute son étendue et avec tous ses correctifs. Quand vous jugerez à propos, j'expliquerai à fond, autant que je le pourrai, dans une lettre, les cas dans lesquels les maximes de mes écrits, quoique vraies et utiles en elles-mêmes pour certaines gens, deviennent fausses et dangereuses pour d'autres, à l'égard desquels elles sont déplacées. Je marquerai aussi les bornes qu'elles doivent avoir pour les personnes mêmes à qui elles conviennent davantage. Pour peu qu'on les pousse trop loin, on les rend pernicieuses, et on en fait une source d'illusion. Il y a long-temps que j'ai eu l'honneur de vous dire, madame, non-seulement qu'on pouvoit abuser de ces maximes, mais encore que je savois très-certainement que plusieurs faux spirituels en abusoient d'une étrange façon. C'est pour cela que j'ai toujours sou-

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 62.

haité que vous ne montrassiez point à Saint-Cyr ce que j'écrivois pour vous, et pour d'autres personnes incapables d'en faire un mauvais usage. Les personnes foibles ne prennent de ces vérités que certains morceaux détachés selon leur goût, et elles ne voient pas que c'est s'empoisonner soi-même, que de prendre pour soi le remède destiné à un autre malade d'une maladie toute différente, et de n'en prendre que la moitié. Quand on ne prendra que la liberté de ne réfléchir point sur soi-même, sous prétexte de s'oublier et de se renoncer, on tournera cette liberté en libertinage et égarement. Le *qu'importe* étouffera tous les remords et tous les examens : si on ne tombe pas dans des maux affreux, du moins on sera indiscret, téméraire, présomptueux, irrégulier, immortifié, incompatible, et incapable d'édifier son prochain. Mais la liberté fondée sur le vrai renoncement à soi-même est un assujétissement perpétuel aux signes de la volonté de Dieu, qui se déclare en chaque moment; c'est une mort affreuse dans tout le détail de la vie, et une entière extinction de toute volonté propre, pour n'agir et pour ne vouloir que contre la nature. Le *qu'importe* bien entendu retranche tous les retours intéressés sur soi-même, qui sont le plus grand soulagement de l'amour-propre dans la pratique de la vertu la plus avancée. En retranchant ces retours inquiets et intéressés d'amour-propre, c'est de s'appliquer à une vigilance simple et de pur amour qui ne donne jamais rien ni à la paresse ni à l'inquiétude de la nature; car la nature est tout ensemble inquiète et paresseuse, elle s'agite beaucoup, et ne travaille point de suite régulièrement. Le pur

amour veille pour la faire agir, sans se tourmenter; et c'est dans cette action fidèle et tranquille que le pur amour est sans présomption. Qu'importe pour les réflexions vaines sur soi-même, par lesquelles l'amour-propre voudroit troubler la paix de l'ame? Rien n'est si vrai et si bon que ce *qu'importe* : mais il peut devenir faux, insensé et scandaleux; il n'y a qu'un pas à faire, et ce pas jette dans l'égarement. Mais l'erreur de ceux à qui le *qu'importe* ne convient pas, et qui en abusent, n'empêche pas qu'il ne soit vrai et bon en lui-même, quand il est pris dans toute l'étendue de son vrai sens par ceux à qui il convient. Il y a en notre temps des gens qui gâtent ces maximes, parce qu'ils les prennent pour eux, quoiqu'elles ne leur conviennent point. Il y en a d'autres dans une autre extrémité, qui, voyant dans les premiers le mauvais usage de ces maximes, se préviennent contre les maximes mêmes, et faute d'expérience, poussent trop loin leur zèle avec de saintes intentions. Peut-être que moi qui parle, je suis plus prévenu qu'un autre, et que je favorise trop une spiritualité extraordinaire. Mais je ne veux en rien pousser la spiritualité au-delà de saint François de Sales, du bienheureux Jean de la Croix, et des autres semblables que l'Église a canonisés dans leur doctrine et dans leurs mœurs. Je condamnerois peut-être plus sévèrement qu'un autre tout ce qui iroit au-delà; je ne permettrois pas même l'impression de certaines choses, quoique je les crusse bonnes à un certain nombre de gens, et véritablement conformes à la doctrine de ces saints. Quelque respect et quelque admiration que j'aie pour sainte Thérèse, je n'aurois jamais voulu

donner au public tout ce qu'elle a écrit. Enfin je voudrois tout examiner, faire expliquer rigoureusement jusqu'aux moindres choses susceptibles de deux sens, laisser peu de choses écrites pour le public, tenir surtout les femmes pieuses et les filles de communautés dans une grande privation des ouvrages de spiritualité élevée, afin que la simple pratique et la pure opération de la grâce leur enseignât ce qu'il plairoit à Dieu de leur enseigner lui-même, et qu'ainsi l'ignorance des livres préservât de l'entêtement et de l'illusion.

Voilà, madame, devant Dieu, ce que je pense; je le dis comme si j'allois dans ce moment paroître devant lui. Mme de la Maisonfort ne me doit pas croire, si elle ne me croit quand je parle ainsi. Elle peut voir par là combien je blâme les moindres mystères et les moindres détours, sans blâmer le fond des choses; combien je lui souhaite la docilité dont elle a besoin vers vous et vers ses supérieurs; combien je déteste tout raffinement d'oraison et de spiritualité, qui affoiblit, même indirectement, le goût de la régularité, de l'obéissance, et de la confiance ingénue à ceux qui représentent Dieu dans la communauté. Quand je verrois en secret Mme la Maisonfort, je ne lui dirois pas ces vérités moins fortement que je le fais par cette lettre, et que je l'ai toujours fait quand je l'ai vue seule à seule. Ainsi une visite n'ajouteroit rien au contenu de cette lettre; vous pouvez, madame, la lui montrer, si vous le jugez à propos.

22.

DE Mme GUYON AU DUC DE CHEVREUSE.

Elle lui raconte les bruits singuliers qui courent à son sujet.

4 janvier 1694.

Il faut, pour vous réjouir, que je vous apprenne ce qui se dit dans le monde, moi qui ne suis pas du monde. L'on dit qu'on travaille à force à faire mon procès, que Desgrès [1] a ordre de me chercher. Les uns disent que je suis condamnée au pain et à l'eau, et à une prison perpétuelle; d'autres disent qu'on me tranchera la tête : mais la plus commune opinion est qu'on me fera faire amende honorable devant Notre-Dame, qu'on me coupera le poignet, qu'ensuite on me tranchera la tête; puis qu'on brûlera mon corps, et qu'on en jetera la cendre au vent. Voilà ce qui est le plus de mon goût, et qui m'a régalé un jour entier; car enfin, si cela arrivoit, je serois véritablement un holocauste à mon cher maître, et il ne resteroit plus rien de moi : en sorte que je rendrois, par cet anéantissement si entier, un très-parfait hommage à la souveraineté de mon Dieu. Si cela arrivoit, je voudrois que tous mes enfans en fissent la fête; et qui ne la feroit pas, ne feroit rien qui vaille. Si la volonté est réputée pour le fait, chez moi, de l'heure qu'il est, ma cendre vole. Dame! cela seroit bien joli; mais je ne mérite pas une si grande faveur : c'est pourquoi je ne l'ose espérer. Ceci étoit écrit, lorsque j'ai reçu vos lettres.

(1) Exempt de police.

23.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle le prie de remettre à Bossuet son ouvrage sur l'*Apocalypse*, et lui explique en quel sens elle s'est appliqué certains passages de ce livre.

11 janvier 1694.

DONNEZ, monsieur, l'*Apocalypse* à M. de M. (*Meaux*), s'il la souhaite. Lorsque j'ai écrit dans ma *Vie* ce qui regarde la femme de l'Apocalypse, cela ne veut pas dire que l'Apocalypse soit pour moi : car il est certain que saint Jean a entendu parler de la sainte Église et de la sacrée Vierge; mais c'est que notre Seigneur se plaît à comparer ses serviteurs à mille choses qui ne conviennent proprement qu'à lui, et il n'y a rien dans l'Église générale, qui ne se passe dans l'ame particulière. C'est donc une application qui est faite à l'ame; et Dieu fait remplir cette application, comme saint Paul achevoit ce qui manquoit à la passion de Jésus-Christ [(a)]. Lorsque ce qui est dit de la sagesse [(e)] est appliqué à la sainte Vierge, le dessein de Salomon n'a été que d'exprimer la sagesse, et ainsi du reste. C'est donc une comparaison que Dieu prend néanmoins plaisir de remplir, ainsi que vous avez vu arriver en moi tout ce qui est dit de la femme de l'Apocalypse, au sens qu'il a plu à Dieu de me l'attribuer. Ces plénitudes ne sont pas dans le corps, elles sont dans l'ame, comme vous avez quelquefois éprouvé auprès de moi. Il semble qu'on envoie un torrent de grâces. Lorsque le sujet est dis-

(a) *Coloss.* I. 24. — (e) *Eccli.* XXIV. 23 et seq.

posé, cela est reçu en lui; lorsqu'il ne l'est pas, cela redonde sur nous. C'est ce que Jésus-Christ disoit à ses disciples [a] : *Ceux qui sont enfans de paix recevront la paix; ceux qui ne le sont pas, votre paix retournera sur vous.* C'est cela à la lettre. Mais l'on explique de ces choses de son mieux, et non comme l'on veut. Pour l'écoulement de grâce, il m'a été donné à entendre avec ces paroles de notre Seigneur, lorsque l'hémorroïsse l'eut touché [e] : *Une vertu secrète est sortie de moi*, etc. Je ne prétends pas rendre tout cela croyable. J'ai écrit, pour obéir, tout ce qu'il m'a semblé. Je suis prête de croire que je me suis trompée, si l'on me le dit. Dieu m'est témoin que je ne tiens à rien. Si M. de M. (*Meaux*) veut venir à ma petite maison, mandez-le-moi, s'il vous plaît, pour faire tendre une chambre. Je sais qu'on épie partout si je ne paroîtrai point; mais cela m'est indifférent. M. de M. n'a qu'à prendre sa commodité. Je ne cherche point à être justifiée, mais à obéir. Je ne vous remercie pas. Donnez, s'il vous plaît, l'*Apocalypse*, sans retard.

(a) *Matth.* x. 13. — (e) *Luc.* VIII. 46.

24.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle lui explique plusieurs expressions singulières de ses écrits.

5 février 1694.

Je désire fort voir M. de M. (*Meaux*), pour l'éclaircir de bien des choses qui ne font aucune diffi-

culté. La première, lorsque je parle de n'avoir plus de grâce pour moi, je n'ai jamais prétendu parler de la grâce sanctifiante, dont on a toujours besoin; mais des grâces gratuites, sensibles, distinctes et aperçues, qui s'éprouvent dans des états inférieurs. Je ne contribue au règne de Dieu par rien d'éclatant, mais en gagnant quelques ames à présent par les opprobres, les ignominies et les confusions, où, si j'osois, je dirois avec saint Paul : *J'achève ce qui manque à la passion de Jésus-Christ.* J'espère que mes écrits, si M. de M. pour qui j'ai beaucoup de confiance, ne les brûle pas, y pourront servir; mais j'ai si peu d'attache à tout cela, que je suis indifférente que cela soit ou non. J'ai écrit simplement ce qu'il m'est venu d'écrire; mais sitôt que je puis retourner sur moi, ou que ce qu'on me dit m'oblige de le faire, je me trouve si pauvre, si indigne des miséricordes de Dieu, que les croix et les opprobres que j'aime me paroissent comme de justes châtimens. Je ne trouve pas en toute la terre un lieu de refuge, et il me paroît que je suis vomie de tous les êtres comme un vil excrément. D'un autre côté, ma joie et mon contentement est parfait, d'être le ballon de la Providence, sans feu, sans lieu, errante, sans ressource.

Je ne comprends pas ce que veut dire sentir une impression dans le sein; mais il est vrai que j'ai senti, dans le cœur, lorsque Dieu me donnoit quelques ames, des douleurs inexplicables et intolérables; et il me fut donné une impression que Jésus-Christ, en faisant ouvrir son côté sur la croix, avoit enfanté les prédestinés. Il fit ouvrir son cœur, comme pour faire voir qu'ils sortoient de [illegible] et il me fut donné

à connoître que Jésus-Christ souffrit au jardin des Olives la douleur de la séparation des réprouvés qui ne profitoient pas du sang qu'il devoit répandre pour eux. Ce fut une excessive douleur en Jésus-Christ, et telle qu'il falloit toute la force d'un Dieu pour la porter sans mourir. J'ai expliqué tout cela dans l'Évangile de saint Matthieu à la passion. Lorsqu'il me fallut délacer, c'étoit à Beynes [1], Mme de Charost y étoit, et mon corps creva [2]. Je sentis alors comme une rivière, qui, trouvant une digue, surmonte du côté de sa source. J'écris cela simplement; je suis prête de croire que je me trompe. Pour la communication aux autres, vous savez ce que vous en avez éprouvé vous-même, et il y a tant d'autres personnes qui l'ont éprouvé comme vous, que vous pouvez le dire à M. de Meaux, et M. B. aussi; car cela est nécessaire pour la gloire de Dieu. Pour moi, je n'y prétends rien que de vivre inconnue, tant qu'il plaira à mon cher maître, et de finir même sur un échafaud, s'il vouloit bien me faire cette grâce. Il seroit bon que M. de M. sût que l'on dit que j'ai copié les écrits de Mlle Vign..on; il a assez de charité pour l'examiner : vous savez où ils sont. L'on a semé ce bruit dans tout Paris. L'on y ajoute que je les ai corrompus en parlant de l'oraison. Il est certain que j'ai une reconnoissance extrême de la charité de ce bon prélat, et je ne puis douter que Dieu ne l'en récompense. Je souhaite que le Seigneur achève en vous son ou-

(1) Village près de Versailles, où la duchesse de Béthune, fille du surintendant Fouquet, et grande amie de Mme Guyon, avoit un château.

(2) Voyez la *Relation* de Bossuet *sur le Quiétisme*, IIe sect. n. 3 et suiv. *Œuvres de Bossuet*, tom. XXIX, pag. 531 et suiv.

vrage; je l'espère de sa bonté, et qu'il nous consommera tous en lui.

25.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle reconnoît ses erreurs, et le prie de brûler ses écrits.

21 février 1694.

Vous m'avez témoigné, monsieur, tant de bontés, que je crois que vous me les continuerez encore pour m'accorder ce que je vous demande. J'ai vu M. de Meaux [1], et l'on ne peut être plus reconnoissante que je le suis de sa charité. Je crois qu'il a la tête fendue, non-seulement par sa mitre, mais par la peine qu'il a prise : pour moi, je l'ai en quatre. J'avoue de tout mon cœur que mes écrits ne valent rien, ainsi que M. de Meaux me l'a fait voir. La prière que je vous fais est que l'on jette au feu sans retard les originaux et les copies. Comme je ne dois plus parler à personne, les écrits étant tous brûlés, je ne pourrai plus nuire, et ainsi je n'aurai plus besoin d'examen; car je n'en puis plus soutenir. Je ne sais ce que je dis : je ne me puis plus énoncer. Je ne sais ce que j'ai voulu dire; il y a des fautes de copistes, et des choses que je n'ai jamais pensées. J'ai pensé de moi en folle qui ne sait ce qu'elle dit; je me suis imaginée des états qui ne peuvent être. J'ai cru ne pouvoir ni demander ni

(1) La correspondance manuscrite de Mme Guyon nous apprend que cette lettre fut écrite le lendemain d'une conférence de cette dame avec Bossuet. Ainsi la conférence du 30 janvier 1694, dont il est parlé dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. II, n. 16, ne fut pas la seule.

désirer, et c'est une erreur. Ce qui m'afflige inconsolablement, est que je voudrois de tout mon cœur désirer et demander; tout roule là-dessus, et je ne le puis. M. de M. a la bonté de ne me croire ni sorcière ni vilaine; je lui ai dit avec assez de peine l'affaire de Defitte. J'ai satisfait à ce qu'on a désiré. Obligez-moi, pour l'amour de notre Seigneur, de faire brûler tout ce qui est de moi, et qu'il n'en soit plus fait mention (2). Je m'aperçois que la mort me seroit bien plus douce que la vie. Je ne la puis désirer. Enfin, monsieur, regardez-moi comme une misérable orgueilleuse qui vous a trompé, et qu'il ne soit pas même fait mention de moi parmi les hommes. Je vous prie de donner cette lettre à M. de Meaux (3). Il n'est point nécessaire de réponse, je ne la recevrois pas; car je ne recevrai plus aucune lettre, de peur d'être tentée d'y répondre. Je vous remercie de votre charité.

(2) Mme de Maintenon écrivoit à la comtesse de Saint-Géran, le 12 mai 1694: « J'ai eu pendant deux mois une copie de l'*Explication du Cantique des cantiques* (de Mme Guyon.) Il y a des endroits obscurs, il y en a d'édifiants, il y en a que je n'approuve en aucune manière. L'abbé de Fénelon m'avoit dit que le *Moyen court* contenoit les mystères de la plus sublime dévotion, à quelques petites expressions près, qui se trouvent dans les écrits des mystiques. J'en lus un morceau au Roi, qui me dit que c'étoient des rêveries. Il n'est pas encore assez avancé dans la piété pour goûter cette perfection. J'ai bien prié Mme notre supérieure de ne plus mettre ces livres entre les mains de nos dames. Cette lecture est trop forte pour elles : il leur faut un lait proportionné à leur âge. Cependant Mme Guyon les édifie. Je l'ai priée de cesser ses visites; mais je n'ai pu leur refuser de lire les lettres d'une personne pieuse et de bonnes mœurs. M. de Paris (*de Harlai*) paroît fort animé contre elle; mais il avoue que ses erreurs sont plus dangereuses par leurs suites que par le principe, et qu'il y a plus à craindre qu'à blâmer. »

(3) Nous omettons plusieurs lettres de Mme Guyon à Bossuet, qui se trouvent dans le tom. XL des *Œuvres* du prélat; ce sont les lettres IX, X, XI, XII et XIII. Nous observons seulement que la date du 10 février à la première de ces lettres paroît fautive. Elle est datée du 21 dans nos manuscrits.

26 *.

DE FÉNELON A Mme DE LA MAISONFORT.

FRAGMENS.

Il l'exhorte à s'ouvrir sans réserve à l'évêque de Chartres et à Mme de Maintenon.

10 mars 1694.

Je vous conjure, au nom de Dieu, de calmer votre esprit, et de vous ouvrir à M. l'évêque de Chartres (1), et à Mme de Maintenon, qui a encore beaucoup de bonté pour vous.

17 avril 1694.

Ne craignez point de vous rapprocher cordialement de Mme de Maintenon; quoique votre orgueil puisse être flatté des marques de bonté qu'elle vous donnera, vous ne devez pas laisser de faire tout ce qu'il faut pour gagner son cœur. Elle ne veut que votre bien, et elle aura soin de ne vous point gâter. Ce qui est d'ordre de Dieu pour nous, ne nous nuit pas, comme les autres choses; il est de l'ordre de Dieu pour vous, que vous soyez intimement attachée à Mme de M. Il faut éviter les empressemens, les désirs de plaire,

* *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 67.

(1) Ce prélat écrivoit en janvier de cette même année à Mme de la Maisonfort : « Vous ne pouvez douter de mon estime singulière et tendre amitié pour » M. l'abbé de Fénelon; je le crois incapable de vous donner aucune maxime » disproportionnée à votre état; et sans avoir lu les écrits auxquels vous avez » dévotion, je les tiens pleins de piété, puisqu'ils partent d'une si bonne et » religieuse plume : mais tout ce qui est écrit pour vous, n'est pas pour les » autres, et réciproquement. »

les petites flatteries, et tout ce qui peut amollir le cœur. Pour la confiance, la correspondance simple et fidèle, le désir de seconder ses bonnes intentions, l'éloignement des personnes et des choses qui peuvent lui être suspectes, la crainte de lui faire la moindre peine; vous ne sauriez aller trop loin. Votre liaison avec elle est de providence, et doit être de pure grâce. Vous ne serez en paix avec vous-même à Saint-Cyr, qu'autant que vous y serez unie de cœur à Mme de Maintenon.

27.

DE M. TRONSON A L'ABBÉ DE LA PÉROUSE.

Il lui annonce la retraite de Mme Guyon.

9 avril 1694.

La nouvelle de Mme Guyon n'est pas vraie. Comme il commençoit à s'élever un grand bruit à son occasion, et que quelques personnes de piété, et même de la cour, pouvoient y être intéressées, j'ai cru que le meilleur parti qu'elle pouvoit prendre étoit de se retirer en quelque lieu où l'on ne parlât plus d'elle; ce qu'elle a fait, et par là les bruits ont cessé, et l'orage s'est apaisé. Ainsi personne n'a été embarrrassé. Il est vrai qu'elle est extrêmement estimée par les personnes qui ont le plus de piété à la cour. Je suis, monsieur, et très-cher en notre Seigneur, tout à vous.

28.

28.

DU MÊME AU MÊME.

Il suspend son jugement sur la conduite de Mme Guyon.

27 avril 1694.

On a fort souhaité de me faire parler à Mme Guyon avant qu'elle se retirât, mais je n'ai pas cru devoir m'y exposer. Ses amis en disent merveille, et il est vrai que sa conversation a opéré des effets de grâce si extraordinaires en plusieurs personnes fort qualifiées de la cour, qu'il seroit difficile, à n'en juger que par cet endroit, de ne pas croire qu'elle est bien remplie de l'esprit de Dieu. Cependant d'autres personnes, qui lui sont opposées, en disent de si étranges choses, qu'après avoir parlé plusieurs fois aux unes et aux autres, par des conjonctures de providence où je me suis trouvé engagé, et après avoir lu un écrit qu'elle-même m'avoit envoyé pour sa justification, je n'ai pas pu dire autre chose, sinon que toute sa conduite étoit un mystère où je ne comprenois rien; mais qu'après tout, le meilleur parti qu'elle pouvoit prendre étoit de se retirer; ce qu'elle a fait. On est heureux quand on ne s'écarte point des voies communes.

29.

DE Mme GUYON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Elle lui adresse une lettre pour Mme de Maintenon, et le prie d'appuyer sa demande.

Juin 1694.

Je prends, monsieur, la liberté de vous adresser cette lettre pour Mme de Maintenon (1). Je crois devoir me livrer à la justice, pour donner la connoissance de la vérité, et surtout à vous. Si je suis innocente, vous aurez la consolation de voir que je ne vous ai point trompé. Si j'ai fait les maux dont on m'accuse, une personne si méchante peut aisément tromper des personnes de bonne foi, et ainsi vous seriez justifié par ma malice. Toute la grâce que j'ai à vous demander, est qu'on me donne des gens droits, incapables de prévention, et qui approfondissent toutes les choses. La première fois que l'on m'interrogea, il se trouva des lettres reconnues fausses. Si l'on m'avoit fait justice, ces mêmes personnes, qui continuent de me faire de la peine, n'eussent osé le faire; mais Dieu tirera sa gloire de tout, et la vérité des ténèbres. Je suis, avec bien du respect, etc.

Je prends encore la liberté, monsieur, de vous prier de dire à Mme de Maintenon que je demande des juges séculiers, parce que les ecclésiastiques, ne pouvant point juger des matières criminelles, ne les approfon-

(1) Elle avoit déjà écrit le 7 juin à Mme de Maintenon, pour obtenir des commissaires qui informassent de sa vie et de ses mœurs. Voyez *Lettr. de Mme de Maint.* tom. I, pag. 247.

dissent jamais. Il ne s'agit point du spirituel, puisque j'ai soumis, avec toute la bonne foi possible, mes écrits, que je les ai donnés pour les brûler, si l'on le juge à propos, et que, si je me suis méprise ou trompée, je désavoue et me soumets. Pour les crimes, il faut des juges séculiers; je les demande gens de probité et droits, incapables de fléchir à la cabale. Si l'on veut bien m'accorder des juges tels que je dis, je me rends incessamment. Si l'on me les refuse, qu'on ne trouve pas mauvais si je demeure cachée. Ce que je demande est une justice qui ne se peut pas refuser.

30 +.

DE LA MÊME A Mme DE MAINTENON.

Elle demande des commissaires moitié laïques et moitié ecclésiastiques.

Juin 1694.

Tant qu'on ne m'a accusée que de faire oraison, madame, je me suis contentée de demeurer cachée, et j'ai cru, ne parlant ni n'écrivant à personne, que je satisferois tout le monde, et que je tranquilliserois le zèle de certaines personnes de probité, qui n'ont de la peine que parce que la calomnie les indispose, et que j'arrêterois par là cette même calomnie. Mais à présent que j'apprends qu'on m'accuse de crimes, je crois devoir à l'Église, aux gens de bien, à mes amis, à ma famille et à moi-même, la connoissance de la vérité. C'est pourquoi, madame, je vous de-

+ *Lettr. de Mme de Maintenon*, tom. I, pag. 249. L'importance de cette lettre fait que nous la donnons entière sur une copie authentique, en rétablissant les passages altérés par La Beaumelle.

mande une justice qu'on n'a jamais refusée à personne, qui est de me faire donner des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïques, tous gens d'une probité reconnue et sans aucune prévention; car la seule probité ne suffit pas dans une affaire où la calomnie a prévenu une infinité de gens. Si l'on veut bien m'accorder cette grâce, je me rendrai dans telle prison qu'il plaira à Sa Majesté et à vous, madame, de m'indiquer. J'y irai avec la fille qui me sert depuis quatorze ans; on pourra l'éloigner de moi, et me donner qui l'on voudra pour me servir dans mes infirmités. Si Dieu fait connoître la vérité, vous verrez, madame, que je n'étois pas tout-à-fait indigne des bontés dont vous m'honoriez autrefois. Si Dieu veut que je succombe sous l'effort de la calomnie, j'adore sa justice, et m'y soumets de tout mon cœur, demandant même la punition que ces crimes méritent. Des grâces de cette nature ne se refusent guère, madame. Si vous avez la bonté de me l'accorder [1], j'enverrai dans huit jours chez M. le duc de Beauvilliers, querir l'ordre qu'il vous plaira de me donner,

(1) Voyez les *Lettres de Mme de Maintenon*, aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, du mois de juin 1694. Elle promet les commissaires, et assure qu'elle n'a rien cru des *bruits que l'on faisoit courir sur les mœurs de Mme Guyon. Lettres*, tom. I, pag. 250. Elle écrivoit dans le même temps à la comtesse de Saint-Géran : « M. l'abbé de Fénelon a trop de piété pour ne » pas croire qu'on peut aimer Dieu uniquement pour lui-même, et trop d'es- » prit pour croire qu'on peut l'aimer au milieu des vices les plus honteux. Il » m'a protesté qu'il ne se mêloit de cette affaire, que pour empêcher qu'on ne » condamnât, par inattention, les sentimens des vrais dévots. Il n'est point » l'avocat de Mme Guyon, quoiqu'il en soit l'ami : il est le défenseur de la » piété et de la perfection chrétienne. Je me repose sur sa parole, parce que » j'ai connu peu d'hommes aussi francs que lui; et vous pouvez le dire. » *Lettr*. tom. II, pag. 321.

et je me rendrai incessamment dans la prison qu'il vous plaira de m'indiquer, étant toujours, madame, avec le même respect et la même soumission.

31.

DE M. TRONSON A M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il lui annonce l'acte de soumission signé la veille par Fénelon.

23 juin 1694.

J'EUS hier une grande conversation avec M. l'abbé de Fénelon sur le sujet dont vous lui avez parlé à Versailles. Il me paroît être dans de bonnes dispositions, et il m'a laissé même entre les mains un billet signé, par lequel il « déclare devant Dieu, comme » s'il alloit comparoître à son jugement, qu'il sous» crira, sans équivoque ni restriction, à tout ce que » deux personnes, auxquelles il me joint, décideront » sur les matières de spiritualité, pour prévenir toutes » les erreurs et illusions des Quiétistes ou autres sem» blables [1]. »

Je ne vous nomme pas ces deux personnes, parce que je crois que cela demande un grand secret. Je sais que vous en conviendrez, et vous pourrez les deviner aisément. Il ajoute dans le même billet, « qu'il consent qu'on le montre toutes et quantes fois » que ces personnes le jugeront nécessaire, et qu'il » promet qu'il parlera en conformité dans toutes les » occasions où ils le jugeront. » Il me semble qu'on

(1) Nous avons donné cette *Déclaration*, tom. IV des *Œuvres*, pag. 2.

ne peut exiger autre chose de lui, et je suis sûr que M. le duc de Beauvilliers n'aura pas d'autres sentimens. C'est ce qui me confirme que vous ne sauriez mieux faire, que de suivre la pensée que vous avez eue de faire l'extrait des propositions, et de les faire examiner par des personnes d'autorité et de poids. Mais il seroit important que la chose demeurât fort secrète, jusqu'à ce qu'ils vous eussent dit leur sentiment, pour ne point faire d'éclat inutile. Il ajoute dans le même billet, « qu'il est prêt à souscrire à » toutes les condamnations que l'Église fera, même » des personnes sans exception, si elle le jugeoit nécessaire dans la suite, pour flétrir davantage la doctrine erronée. » Je ne crois pas que vous vouliez pousser l'affaire jusque-là; car ce seroit s'exposer à faire bien du bruit pour une personne qui, ayant été déjà examinée à l'Officialité, ne seroit pas aisément condamnée. Je prie notre Seigneur de vous inspirer ce que vous aurez à faire en cette occasion pour sa gloire et pour le bien de son Église. Je suis avec toute la cordialité et tout l'attachement que vous savez, tout votre, etc.

32.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui rend compte de la réponse qu'il a faite à Mme de Maintenon au sujet des livres de Mme Guyon.

27 juin 1694.

Votre lettre que j'ai reçue hier n'a pas prévenu la consultation qu'on me devoit faire, et qu'on m'a

faite effectivement, il y a quelques jours, par la lettre du monde la plus obligeante et la plus honnête [1]. On me recommandoit fort le secret; mais je ne crois pas qu'il soit pour vous. La réponse que j'ai faite est que vous aviez eu la pensée de faire examiner les maximes contenues dans les livres dont il s'agit, afin de condamner ce qu'ils contiennent de mauvais; que c'est à mon avis le meilleur moyen pour prévenir le mal qu'ils pourroient faire, s'ils contiennent des propositions erronées ou dangereuses; qu'en attendant, je croyois que le parti qu'elle pouvoit suivre, et qui étoit sûr, étoit de regarder ces livres comme suspects, se

(1) Mme de Maintenon avoit demandé à M. Tronson son avis sur les livres de Mme Guyon. Sa réponse, qu'il analyse ici, est imprimée dans les *Lettr. de Mme de Maint.* tom. V, pag. 162.

Dans les *Entretiens* de Mme de Maintenon, qui sont des conversations recueillies par les personnes mêmes avec lesquelles elle les avoit eues, on en trouve un (le IXe, *Mém. de Mme de Maintenon*, tom. VI, pag. 208) qui sert beaucoup à éclaircir plusieurs lettres de cette partie de la *Correspondance* de Fénelon. Nous en donnons ici l'extrait.

« Vous savez, ma chère fille, dit Mme de Maintenon, ce qui a donné entrée » à Mme Guyon chez vous, et vous savez aussi les suites de son commerce. » J'ignorois entièrement combien cette femme étoit dangereuse. Cependant » c'étoit une imprudence à moi de laisser entrer chez vous une personne dont » je n'avois pas bien examiné la conduite. Que ma faute vous instruise : soyez » plus circonspecte que moi. Vous avez vu la peine que votre évêque a eue à » détruire ici ses maximes, et à supprimer ses livres et ses écrits. Il me parut » qu'il suffisoit pour vous qu'il les désapprouvât; et vous devez vous en tenir » toujours à la décision de vos supérieurs. Je n'aurois pas voulu faire d'autre » consultation, s'il n'y avoit eu que l'intérêt de votre maison : mais le bruit » que cette affaire faisoit à Paris et à la cour, me fit croire que le Roi en auroit » connoissance, et ne manqueroit pas de m'en parler. C'est ce qui m'obligea » de consulter, pour être en état de répondre au Roi. Je choisis pour cela » M. l'évêque de Meaux, M. l'évêque de Châlons, M. Jolly, le P. Bourdaloue, » M. Tronson, et nos chers amis MM. Tiberge et de Brisacier. Si j'avois su » quelque chose de meilleur, je m'y serois adressée. Je les priai, par écrit, de

réservant à s'en expliquer plus positivement, lorsque les personnes que vous avez dessein de choisir en auroient dit leurs sentimens; que je la suppliois de me dispenser de lui dire les miens, parce que, n'ayant pas lu ces livres avec toute l'application nécessaire pour discerner ce qu'ils contiennent de bon et de mauvais, je ne pourrois en porter qu'un jugement précipité, ce qui ne seroit pas de son goût; que, si vous suivez vos premières vues, on remédiera sans éclat à tout le mal que l'on peut craindre. Voilà ce que j'ai cru devoir lui répondre, pour la porter à entrer dans vos vues, dont l'effet ne pourroit être que très-avanta-

» me mander leurs sentimens sur les livres et sur les manuscrits qui conte-» noient cette illusion qu'on nomme quiétisme. Vous avez leurs réponses. Celle » de M. de Meaux n'y est point, parce que je le consultai de vive voix. Il fut » de même avis que les autres; et ce qu'il écrivit depuis le prouve bien. Le Roi » me parla, comme je l'avois prévu; et ceux qui l'avoient informé des premiers » bruits du quiétisme, voulurent en accuser les gens de la cour qu'il considère » le plus, et avec lesquels j'ai le plus de commerce. Ils connoissoient en effet » Mme Guyon, et l'estimoient : mais dès qu'ils la virent soupçonnée d'une mau-» vaise doctrine, ils voulurent consulter sur ses livres, et consultèrent en effet » divers docteurs et prélats. Cette docilité me confirma dans l'estime que j'avois » pour eux. L'abbé de Fénelon se joignit à M. de Châlons et à M. de Meaux, » et tous ensemble examinèrent à Issy, huit mois durant, les livres, les ma-» nuscrits, les maximes, et la vie de Mme Guyon. Ces assemblées commençoient » par la prière, et finissoient par elle. On n'y portoit aucune passion; on ne » cherchoit que la vérité. On travailloit ensemble, on travailloit séparément; » on conféroit sans précipitation et sans préjugé. Pendant ce temps-là, M. l'ar-» chevêque de Paris (*de Harlai*) condamna les livres de Mme Guyon. Nos » examinateurs approuvèrent cette censure. Enfin, après les huit mois accom-» plis, après beaucoup de prières et de sacrifices offerts, ils signèrent tous » quatre la condamnation des propositions : ils firent ensuite ces mêmes con-» damnations dans leurs diocèses. » Toutes les réponses faites à Mme de M. aux consultations dont elle parle ici, sont imprimées dans le recueil de ses *Lettres* : celle de M. de Noailles, tom. III, pag. 3; celles de M. Jolly, du P. Bourdaloue, etc. tom. V, pag. 158 et suiv.

geux à la religion, comme vous le pouvez conjecturer par la conversation que j'ai eue avec M. l'abbé de Fénelon, dont je vous ai rendu compte.

33.

DU MÊME AU MÊME.

Il témoigne de la répugnance à paroître comme examinateur dans les conférences d'Issy.

29 juin 1694.

Ce n'est que par honneur que M. l'abbé de Fénelon m'a nommé dans son billet. Mon nom ne doit point paroître avec ceux de deux si illustres prélats, si ce n'est pour souscrire à ce qu'ils décideront. Leur sentiment sera plus que suffisant pour le réduire, et le mien seroit tout-à-fait superflu. Outre que vous savez que l'état où je suis ne pourroit pas souffrir une application telle que la demanderoit un examen de cette conséquence, je n'ai garde de parler des livres rouges (1), ni de rien dire qui puisse même faire soupçonner que je les ai vus. Je crois que vous avez reçu la lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire il y a deux jours. Vous y aurez vu ce que j'ai répondu à Mme de Maintenon. Je suis, monseigneur, tout à vous.

(1) C'étoit sans doute quelques écrits de Mme Guyon. Voyez ce qui est dit ci-après pag. 67.

34.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LA PÉROUSE.

Il le prie de lui faire savoir les sentimens de M. d'Arenthon, évêque de Genève, sur Mme Guyon.

29 juin 1694.

Si vous pouviez me mander le sentiment de Mgr de Genève sur Mme Guyon, et ce qu'il croit de sa doctrine et de ses mœurs, vous m'obligeriez. Ce n'est pas par simple curiosité que je vous le demande; mais c'est pour prévenir quelques personnes, et en détromper d'autres, s'il y avoit quelque chose à craindre. Quoiqu'elle se soit retirée, et qu'elle soit maintenant si cachée, que ses amis mêmes ignorent le lieu de sa retraite, on ne laisse pas de parler fort d'elle, et on en dit tant de choses et en bien et en mal, que je n'en puis concevoir d'autre idée, en attendant que les choses soient éclaircies, sinon d'une personne suspecte. Peut-être en aurez-vous ouï parler à Mgr de Grenoble. Je suis, etc.

35.

DE L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A M. TRONSON.

Il l'engage à s'expliquer d'une manière plus décisive dans une seconde lettre à Mme de Maintenon.

4 juillet 1694.

Je vous envoie, monsieur, deux censures bien faites de deux grands personnages que vous estimez très-

fort, l'un évêque, et l'autre en vaut bien un. Je vous nommerai leurs noms par ma première lettre. Je ne le fais pas ici de peur que ma lettre ne soit interceptée. Si vous jugez à propos d'examiner les mêmes livres, et d'en écrire plus décisivement votre sentiment à Mme de Maintenon, vous ne serez point le seul qui l'aurez fait. Ce que je vous envoie me vient par là. L'on n'a point été content de votre réponse; voilà plusieurs fois qu'on m'en écrit de suite. L'on craint même que, par vos manières trop bonnes, vous ne souteniez les personnes qui vous ont été trouver. Je crois, monsieur, devoir, par fidélité pour vous, vous avertir de ce qui se passe, afin que vous écriviez nettement votre sentiment, si vous le jugez à propos, ou que vous épargniez moins vos amis qui vous iront trouver, et qui paroissent vouloir déférer à vos sentimens. L'on va parler de l'affaire au Roi, et je crois qu'elle sera examinée exactement. Je vous supplie de ne point montrer les copies que je vous envoie, et de ne pas marquer les avoir vues, ni témoigner rien de ce que je vous ai écrit : c'est seulement pour vous tenir averti de ce qui se passe. Vous êtes bon et sage; vous savez ce que vous avez à faire : mais je crois que vous pourriez écrire plus précisément votre avis à Mme de Maintenon, lui marquer les raisons que vous aviez de ne le pas faire la première fois; mais qu'ayant connu par mes lettres qu'elle auroit bien désiré un éclaircissement de vous plus précis, votre respect pour elle, et votre inclination pour le bien de l'Église que vous savez qui l'anime, vous ont obligé à lui écrire une seconde fois plus nettement, après avoir lu les livres plus exactement. Pardonnez-moi ma li-

berté, monsieur; si mon avis n'est pas bon, n'en faites point d'usage. Vous ne doutez point de mon estime singulière pour vous, et de mon attachement.

Billet envoyé quelques jours après.

L'on me prie, monsieur, de vous recommander de ne pas montrer les deux copies où sont contenus des avis sur les livres de Mme G. Ils ne seront, s'il vous plaît, que pour vous, et non pour aucun autre.

Je suis, monsieur, mille fois plus à vous que je ne puis dire.

36.

DÉCLARATION *du P. Paulin d'Aumale, religieux du couvent de Nazareth à Paris, au sujet de Mme Guyon* (1).

7 juillet 1694.

IL y a environ dix ans que Dieu m'ayant donné la connoissance de Mme la duchesse de Charost, par une visite qu'elle me fit l'honneur de me rendre dans notre église, à l'occasion de quelques manuscrits de feu M. l'abbé Bertot, qu'une religieuse de Montmartre, nommée Mme de Saint-André, m'avoit chargé à sa mort de lui remettre entre les mains; et Mme de Charost m'ayant témoigné qu'elle seroit bien aise

(1) On verra ci-après, sous la date du 12 décembre 1694, la réponse de Mme Guyon à cette *Déclaration*. Voyez aussi la lettre de Mme Guyon au duc de Chevreuse du 10 décembre, et celle de M. Tronson à M. de Noailles du 13 du même mois.

que nous nous vissions, je l'allai voir chez elle, et elle me vint voir chez nous environ cinq ou six fois durant un peu plus d'un an, selon que je m'en puis souvenir; et comme nous parlions toujours de la vie intérieure, elle me dit un jour qu'elle n'étoit pas encore bien avancée dans les voies intérieures, mais qu'elle connoissoit une personne qu'elle ne me nomma point, laquelle y étoit consommée, et qu'elle parloit d'un certain état d'abandon, qui étoit au-dessus de tous les états de la vie intérieure dans lesquels on se pouvoit trouver, et que, quand on y étoit arrivé, il n'y avoit plus rien à faire. Cela fut cause qu'elle m'offrit de me la faire voir chez elle, et nous convînmes du jour et de l'heure que je devois me trouver chez elle, comme je m'y trouvai un après-midi, sans me souvenir du jour. Je me souviens seulement que notre entretien dura long-temps, et que, sur la fin de cet entretien ou d'un autre que nous eûmes encore ensemble chez Mme de Charost, elle me dit par confidence, qu'il y avoit des personnes qui faisoient des choses dans cet état qui étoient extraordinaires, comme de se découvrir jusqu'à la ceinture, dont il ne falloit point parler aux personnes de qualité, qui n'en étoient point capables.

Dès le lendemain du premier entretien que j'avois eu avec Mme Guyon, elle m'envoya le livre des *Torrens* en manuscrit, qu'elle me pria de lire; et peu de jours après, elle me le renvoya demander avec empressement; et lui ayant fait dire que j'étois bien aise de le lire à loisir, après me l'avoir envoyé redemander plusieurs fois, elle vint elle-même le querir; et m'en ayant demandé mon sentiment, je lui dis qu'il

y avoit des choses que je n'approuvois point, mais que je ne croyois point qu'elle eût de mauvaises intentions; et m'ayant fort questionné si je n'en avois point tiré de copie, je l'assurai que non, dont elle fut satisfaite. Quelques jours après, je l'allai voir chez elle, où m'étant informé d'elle sur tous les états par lesquels elle avoit passé en sa vie, elle me dit que, dans ses commencemens, elle avoit été fort inquiétée sur son état, et que toutes les conférences qu'elle avoit eues avec toutes les personnes les plus éclairées et les plus expérimentées qu'elle pouvoit rencontrer, ne la purent jamais délivrer de sa peine et de son inquiétude, jusqu'à ce que Dieu lui eût fait voir un père Barnabite qu'elle ne me nomma point. Elle se trouva tout en un instant dans un parfait repos, par une seule parole qu'il lui dit, qu'elle cherchoit bien loin ce qu'elle avoit en elle, savoir Dieu seul, si bien que, depuis ce temps, elle n'avoit plus eu ni peine, ni doute, ni inquiétude sur son état, se tenant toujours fort en repos en Dieu seul qu'elle avoit en elle.

Ensuite elle me conta comme elle avoit été obligée d'aller en Savoie, et même en Piémont par pure obéissance, et parce qu'on lui disoit que c'étoit la volonté de Dieu, nonobstant la résistance et la persécution de sa famille qui s'y opposoit, où elle avoit été fort contrariée et persécutée, à cause qu'on disoit qu'elle enseignoit des erreurs, et qu'on la traitoit d'hérétique; contre laquelle persécution, elle n'étoit soutenue que par quelques personnes de qualité et d'autorité, et entre les autres de Mme la marquise de Pienne ou de Pianese : ce qui ne put empêcher

qu'elle ne fût renvoyée en France à Montargis, où elle fut fort mal reçue et traitée de sa famille. Ensuite ayant réservé le reste de ses aventures à un autre entretien, je pris congé d'elle, dans le dessein de la retourner voir; ce que je n'exécutai point.

Mais elle me vint voir quelque temps après, pour me demander conseil, si elle étoit obligée d'obéir à son directeur, qui lui avoit envoyé une ame choisie et distinguée dans son état, à laquelle elle avoit donné une pièce de trente sols par charité, dont elle avoit témoigné être fort mécontente, si bien que, pour l'apaiser, son directeur, qu'elle ne nomma point, et que je sus peu après être le P. de Lacombe, vouloit qu'elle donnât encore dix écus à cette créature, qui trompoit, à ce qu'elle croyoit, le P. de Lacombe : ce qu'elle refusoit de faire, à cause, disoit-elle, qu'elle n'étoit pas en état de faire tout d'un coup une si grosse aumône. Sur quoi l'ayant confirmée dans sa résolution, je lui dis qu'il falloit bien prendre garde entre les mains de quel directeur on se mettoit; et lui ayant comme insinué qu'elle le pouvoit quitter, je ne reconnus point qu'elle y fût bien disposée.

Depuis ce temps-là, Mme Guyon me vint voir encore une fois d'une manière assez surprenante; et sans beaucoup de discours, elle me dit, d'un air et d'un ton fort passionné, les lèvres toutes tremblantes et comme livides, le visage enflammé et le corps tout ému, qu'elle cherchoit et qu'elle vouloit des cœurs : ce qu'elle répéta plusieurs fois, sans me dire autre chose; à quoi je ne lui fis point d'autre réponse, sinon qu'elle étoit trop dans le sensible et dans le mouvement, et que cela étoit fort contraire à l'état d'anéantissement

et d'abandon dont elle faisoit profession. Sur quoi ne s'étant point expliquée davantage, elle s'en alla, et peu après j'appris tout ce qui se passa à l'encontre du P. de Lacombe et d'elle, sans l'avoir vue ni parlé durant tout ce temps-là, excepté quand elle eut été quelque temps renfermée dans le monastère de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, où étant allé faire une exhortation à la grille, l'on me dit qu'elle étoit malade au lit, et qu'elle me demandoit pour la confesser : ce qu'ayant accepté, l'on me fit entrer; et l'ayant interrogée sur tout ce qui lui étoit arrivé, elle me dit que tout le monde étoit déchaîné contre elle et contre le P. de Lacombe, jusqu'à son propre frère, le R. P. de la Motte, qui étoit fâché contre elle, à cause qu'elle lui avoit refusé de donner mille écus pour son couvent, et qu'elle les avoit donnés au P. de Lacombe pour une œuvre de charité. Elle m'ajouta de plus que le P. de la Motte la vouloit obliger de donner Mlle sa fille à un de leurs parens, à quoi elle ne vouloit point consentir; qu'au reste Mgr l'archevêque et M. l'official l'ayant interrogée, ils n'avoient rien trouvé en elle. Mais comme j'eus été assez de temps avec elle, et qu'elle ne parloit point de se confesser, je lui dis qu'étant entré dans la clôture pour la confesser, je pourrois avoir du scrupule, si je sortois sans l'avoir confessée : ce qui l'obligea de se confeser sans en avoir beaucoup d'envie. Et en parlant, après sa confession, de la vie intérieure, elle me dit qu'elle n'aimoit rien en Dieu que sa justice, et que tout son amour étoit d'en être la victime : à quoi je répondis qu'il valoit mieux craindre la justice de Dieu, et espérer en sa miséricorde.

Elle

Elle me témoigna ensuite qu'elle n'étoit point contente du R. P. de Gonnelieu, qui nioit de l'avoir confessée, et qui avoit promis à ses supérieurs de ne la plus voir, et de n'avoir plus de communication avec elle. Je me souviens enfin, que lui ayant parlé d'une certaine créature appelée la grande Marie, elle me dit qu'elle l'avoit vue une fois, et qu'elle n'avoit jamais approuvé ses désordres, non plus que ceux du P. Vautier, dont je ne me souviens point si elle me dit qu'il l'eût été voir.

Après que M[me] Guyon fut sortie de Sainte-Marie, l'on me fit voir deux de ses livres qui étoient imprimés, dont l'un portoit pour titre : *Moyen court et facile pour bien faire l'oraison*, et l'autre c'étoit une *Explication sur les Cantiques*. Le premier, qui avoit été fort examiné et même critiqué par plusieurs docteurs, sans avoir été ni supprimé ni condamné par M[gr] l'archevêque, me sembla tout-à-fait mauvais; et je ne pus m'empêcher de dire à tous ceux qui m'en parloient, qu'il étoit véritablement quiétiste, principalement dans le chapitre de l'*abandon*, et dans plusieurs autres endroits que j'avois extraits du livre. Le deuxième livre sur les *Cantiques* me parut encore plus abominable, surtout dans l'exposition du passage où l'épouse dit à son époux qu'elle a lavé ses pieds, et qu'elle a de la peine de les salir; qu'elle a dépouillé sa tunique, et qu'elle ne peut se résoudre de la revêtir; où elle dit que cela se doit entendre de la propre pureté, justice et innocence de l'épouse qui y restoit trop attachée, et que son époux vouloit qu'elle abandonnât. Ce que je condamnai si publiquement, que cela lui étant revenu, elle m'envoya M. l'écuyer Fou-

quet [2], son ami particulier, pour m'en faire des plaintes, et me la justifier; nonobstant quoi je persistai dans mon sentiment, et lui fis dire que je savois toutes les explications qu'elle pouvoit alléguer pour se justifier, et que je soutiendrois toujours que cela étoit le pur quiétisme de Molinos, et que je n'avois jamais cru jusqu'alors qu'elle fût dans de si mauvais sentimens.

Depuis cette conférence avec M. l'écuyer Fouquet, je n'avois ni vu ni entendu parler de Mme Guyon, sinon qu'un jour étant venue à Montmartre avec Mme Ménard, et ayant su que j'y étois, elle me fit demander; et, en présence de Mme Ménard, après m'avoir témoigné qu'elle étoit fort contente de se servir de l'occasion que la divine Providence lui donnoit de pouvoir s'expliquer avec moi sur les choses que je condamnois dans ses livres, je lui dis que j'étois bien aise de lui déclarer à elle-même que ma conscience ne me pouvoit permettre de recevoir tout ce qu'elle me diroit pour s'excuser, et que j'étois convaincu que c'étoient les erreurs de Molinos que l'Église avoit condamnées : ce qui l'obligea de me dire qu'elle les condamnoit aussi, et qu'elle ne les vouloit point soutenir. Sur quoi lui ayant ajouté que cela ne suffisoit point, et qu'elle étoit obligée de déclarer ses sentimens au public, en se rétractant de ce qu'elle avoit écrit de mauvais dans ses livres; à quoi m'ayant répondu que Mgr l'archevêque lui ayant défendu de rien écrire à l'avenir, elle étoit obligée de lui obéir, comme elle lui avoit promis; je lui dis que je publierois partout qu'elle s'étoit rétractée devant moi.

(2) Voyez la note (2) de la lettre 12, ci-dessus pag. 19.

Toute notre conférence s'étant ainsi terminée dans l'église de Montmartre, en la présence du très-saint sacrement, devant Mme Ménard, je fus assez long-temps sans voir Mme Guyon, qui, s'étant venue loger de l'autre côté de la rue de notre jardin, vint quelque temps se confesser à moi *incognito*, et je crois que je la confessai deux ou trois fois sans la connoître, jusqu'à ce que m'ayant dit quelque chose qui me la fît connoître, et m'ayant témoigné que, demeurant si proche de notre couvent, elle étoit bien aise que je pusse répondre de sa conduite, et qu'elle me prioit de lui dire simplement tout ce que le Saint-Esprit m'inspireroit de lui dire, me promettant qu'elle se soumettroit dans la simplicité d'un enfant, comme elle étoit accoutumée d'en user avec ses directeurs; cela fit que, quelque temps après s'être confessée, elle me donna un livre manuscrit fort bien écrit, et relié en veau rouge, in-4°, qui étoit un commentaire sur le livre des *Juges*, qu'elle me pria de lire, d'examiner, et de lui en dire mon sentiment, qu'elle me promit de suivre à l'aveugle. Ce que je lui assurai que je ferois dans la dernière exactitude, et selon ma conscience, que je ne pouvois trahir dans une chose de cette importance.

Cela s'étant passé de la sorte, de bonne foi de ma part, je ne sais si c'étoit de même de son côté; je pris le livre, et l'ayant lu et relu tout à loisir, et avec une grande attention, sans lui rien dire, elle me demanda un jour si je l'avois lu, et ce que j'en pensois; mais étant dans le sentiment de faire un extrait de tout ce que j'avois reconnu de plus insoutenable, je ne voulus point lui dire alors tout ce j'en pensois, et

je lui dis seulement que je l'avois lu, mais que je voulois encore le relire pour lui pouvoir déclarer plus positivement et plus immanquablement ma pensée, à laquelle je la priois d'être toujours dans la disposition qu'elle m'avoit témoignée de se vouloir soumettre.

Enfin mon extrait étant fait, et étant venue à confesse, je lui dis, après l'avoir confessée, que j'avois lu son livre, qui étoit rempli d'erreurs et d'hérésies; que tout ce que je lui en pouvois dire étoit qu'il méritoit le feu, et que si elle avoit d'autres copies, et qu'elle en eût distribué quelqu'une, elle étoit obligée de les retirer et de les brûler, et que quant à celui que j'avois, je ne le lui pouvois pas rendre en conscience. Tout cela lui fut comme un coup de foudre, qui ne la renversa pourtant pas par terre dans ce même instant, et qui ne l'empêcha pas de me demander quelles étoient ces erreurs, qu'elle n'avoit jamais cru y être, et que l'on lui en avoit fait de grands éloges. A quoi lui ayant répliqué que tous ceux qui lui en avoient parlé en cette manière étoient des ignorans, ou étoient dans les mêmes erreurs; et que, quant à moi, j'étois si persuadé de ces erreurs, qu'il me seroit dorénavant impossible de la confesser, même à la mort, si elle n'y renonçoit et ne les abjuroit : comme, par exemple, ce qu'elle disoit, qu'il y avoit deux sortes de péchés, l'un qu'elle appeloit le péché propre, et l'autre qui étoit simplement péché; que le seul péché propre étoit toujours péché, à cause qu'il étoit commis par la volonté propre, et que l'autre n'étoit point péché, quand il étoit commis par la volonté de Dieu : elle me répondit que tout ce qui se faisoit par la volonté de Dieu, qui étoit

toujours bonne et juste, ne pouvoit être mauvais, encore qu'il fût péché en soi; que la volonté de Dieu ayant été qu'Abraham lui immolât son fils Isaac, il n'avoit point fait de mal d'avoir eu la volonté d'obéir à Dieu, encore que ce fût un péché à un père de faire mourir son fils; que le prophète Osée n'avoit point offensé Dieu d'avoir eu des enfans de fornication d'une prostituée, parce que Dieu lui avoit signifié que c'étoit sa volonté. A quoi lui ayant répondu qu'il n'y avoit jamais eu que des hérétiques qui avoient eu ces sentimens; et comme nous avions parlé tous deux avec force et chaleur, elle tomba en défaillance, et sa suivante vint la retenir, en me disant qu'elle étoit mal, et comme me voulant faire connoître qu'elle n'étoit pas contente de ce que je l'avois contrariée. Ensuite elle l'emmena sans autre conclusion, sinon qu'elle m'envoya deux ou trois jours après M. l'écuyer Fouquet, qui, me feignant avoir trouvé Mme Guyon dans un pitoyable état, à cause d'une conférence que nous avions eue ensemble au sujet d'un livre dont il ne savoit point le contenu; je lui répondis qu'il lui seroit bien aisé de se pacifier, si elle vouloit avouer et condamner les erreurs qui étoient dans son livre, et que, pour moi, je ne pouvois avoir d'autres sentimens que ceux que je lui avois marqués, dont je le voulois bien faire le juge, après que je lui aurois montré l'erreur de sa division du péché, en péché propre et en simple péché. Je lui fis la lecture de ses propres paroles, qu'il avoua ingénument être insoutenables.

Depuis, étant revenu me voir une seconde fois, et m'ayant témoigné que Mme Guyon étoit résolue de se

soumettre à tous mes sentimens, et qu'elle renonçoit à son livre; mais que si je voulois le lui confier, qu'il connoissoit deux docteurs de Sorbonne fort orthodoxes auxquels il le feroit voir et examiner, afin d'en savoir leurs sentimens, je lui donnai fort volontiers le livre, en lui disant que je ne croyois point qu'il y eût personne qui le pût approuver; et assez longtemps après il me vint revoir, et me dit que ces messieurs, qu'il ne me nomma point, avoient lu le livre, qu'il y avoit de bonnes choses, et que les autres il les falloit ou corriger ou expliquer. A quoi ayant répondu que tout le livre roulant sur ces mauvais sentimens, il étoit impossible, ni de le corriger, ni encore moins expliquer, et qu'il falloit tout-à-fait le supprimer.

Enfin ne m'attendant plus que Mme Guyon dût revenir à moi à confesse, au bout de quelque temps elle se présenta au confessionnal, où lui ayant demandé en quelle situation étoit son esprit, avant que je pusse entendre sa confession, elle me protesta qu'elle n'avoit point d'autres sentimens que ceux de l'Église, et qu'elle se soumettoit à tout ce que je pouvois souhaiter d'elle. Je lui dis qu'elle étoit obligée de désavouer et de rétracter tout ce qui étoit dans ses livres, qui n'étoit point conforme aux sentimens de l'Église, et qu'elle devoit désabuser tous ceux à qui elle avoit donné de ses livres, et à qui elle pouvoit avoir inspiré ses propres sentimens : ce que m'ayant promis, je la confessai, et continuai de la confesser encore deux ou trois fois, jusqu'à il y a bien près d'un an que je ne l'ai ni vue ni confessée, et que je ne sais ce qu'elle est devenue, sinon que

l'on m'a dit qu'elle s'étoit retirée dans un monastère, et qu'un certain libraire, je crois M. Lambert, distribuoit encore ses manuscrits; mais lui en ayant fait demander, il a fait réponse qu'il n'en avoit plus.

Voilà tout ce que je puis dire devant Dieu, de tout ce que j'ai pu savoir de la conduite de Mme Guyon.

F. PAULIN D'AUMALE, religieux du couvent de Nazareth.

Ecce coram Deo, quia non mentior.

37.

DE M. TRONSON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il justifie sa réponse à Mme de Maintenon sur les livres de Mme Guyon.

10 juillet 1694.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec les deux copies que vous avez eu la bonté de m'envoyer, dont je vous suis très-obligé. Elles demeureront extrêmement secrètes, comme vous témoignez par votre dernier billet [1] le désirer.

Je croyois que ma réponse à Mme de Maintenon étoit suffisante pour la contenter, et qu'elle jugeroit bien que je ne pouvois pas lui en faire une plus précise, puisque je lui marquois que je n'avois pas encore lu ces livres avec beaucoup d'application. Maintenant que je les ai lus plus exactement, je puis vous dire que, bien qu'ils me paroissent contenir plusieurs propositions, qui, n'étant point suffisamment expli-

(1) Voyez ce billet à la suite de la lettre 35, ci-dessus pag. 60.

quées, pourroient avoir de mauvaises suites, et faire de dangereuses impressions, je crois cependant qu'il est très-important de les examiner à loisir et bien à fond, pour ne se pas exposer à en condamner quelques-unes qui auroient été avancées par des auteurs mystiques reçus et approuvés dans l'Église. Il y a même de ces propositions que l'on condamneroit d'abord comme hérétiques, ainsi qu'a fait l'auteur d'un de vos deux avis, que l'on ne condamneroit pas de la sorte, si l'on faisoit attention à ce qui est dit ailleurs. Par exemple, la proposition hérétique que *l'ame arrive dans cette vie à un état qu'elle ne peut plus pécher,* ne seroit plus hérétique, si ces mots, *ne peut plus pécher,* s'entendoient d'une impossibilité, non pas physique, mais morale, c'est-à-dire qu'elle ne le peut que difficilement; et pour cela il faut voir si ce que l'on y dit ailleurs, *qu'il lui est impossible, à moins d'une infidélité la plus noire qui fût jamais,* ne marque point assez que ce n'est qu'une impossibilité morale; et ce qui est encore dit, *que l'ame en cet état est confirmée, si l'on peut user de ce terme, dans la charité :* car si on eût prétendu que c'étoit une impossibilité physique, pourquoi auroit-on ajouté, *si l'on peut user de ce terme?*

On peut encore dire la même chose de l'autre proposition spécifiée dans le même avis, *que l'on peut posséder la béatitude essentielle en cette vie;* car, par la manière dont on s'explique pages 4 et 5 de l'*Exposition du Cantique,* elle ne veut dire, ce me semble, que ce que disent plusieurs théologiens, qui mettent l'essence de la béatitude de cette vie, comme celle de l'autre, non pas dans la vision béatifique ni

dans l'amour, mais dans l'union à Dieu; ce qui est très-orthodoxe, etc.

C'est pourquoi, pour ne point porter de jugement précipité, et ne point m'exposer à mal qualifier quelques propositions, je crois que la prudence et l'amour même de la vérité demandent que j'attende à m'expliquer, quand le tout aura été examiné avec les deux célèbres prélats que vous savez.

M[gr] de Meaux me fit l'honneur de venir hier ici, et on m'a dit que M[gr] de Châlons devoit être bientôt à Paris; ainsi l'on pourra, par ce moyen, éclaircir toutes choses.

38 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Sur les extraits des auteurs mystiques que le prélat lui avoit demandés.

Mercredi, 14 juillet 1694.

Je suppose, monseigneur, que vous partez pour Paris aujourd'hui. Ce qui m'en console est l'espérance que vous reviendrez bientôt, et que je pourrai, à votre retour, vous entretenir de mon travail. Je crois qu'il est nécessaire que je vous le montre, et que je m'explique avec vous sur toutes les circonstances du système, avant que je le donne aux autres. Je ne puis douter que vous n'ayez la charité et la patience d'écouter tout. Pour moi, je ne souhaite que de régler, par vos décisions, tout ce que je dois dire aux autres. Je vous dirai tout; et tout ce que vous ne croirez pas bon ne sera jamais mon sentiment.

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788, in-4°, tom. XIII, pag. 90.

39 +.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui promet une soumission aveugle à tout ce qu'il décidera.

A Versailles, 28 juillet 1694.

Je vous envoie, monseigneur, une partie de mon travail, en attendant que le reste soit achevé : il le sera demain, ou après-demain au plus tard. Je fais des extraits des livres, et des espèces d'analyses sur les passages, pour vous éviter de la peine, et pour ramasser les preuves.

Ne soyez point en peine de moi : je suis dans vos mains comme un petit enfant. Je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas ma doctrine : elle passe par moi, sans être à moi, et sans rien y laisser. Je ne tiens à rien, et tout cela m'est comme étranger. Je vous expose simplement, et sans y prendre part, ce que je crois avoir lu dans les ouvrages de plusieurs saints. C'est à vous à bien examiner le fait, et à me dire si je me trompe. J'aime autant croire d'une façon que d'une autre. Dès que vous aurez parlé, tout sera effacé chez moi. Comptez, monseigneur, qu'il ne s'agit que de la chose en elle-même, et nullement de moi.

Vous avez la charité de me dire que vous souhai-

+ *Œuvres de Bossuet*, même vol. pag. 19. Nous omettons la lettre de Mme Guyon aux trois commissaires nommés pour examiner ses livres, parce qu'elle se trouve dans les *Œuvres de Bossuet*, tom. XL in-8°, lettr. xv, pag. 88, en observant toutefois que la date de *juin* 1694 est fautive : le manuscrit de Mme Guyon porte le 25 *juillet*.

tez que nous soyons d'accord, et moi je dois vous dire bien davantage : nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez. Ce ne sera point une soumission extérieure; ce sera une sincère conviction. Quand même ce que je crois avoir lu me paroîtroit plus clair que deux et deux font quatre, je le croirois encore moins clair que mon obligation de me défier de mes lumières, et de leur préférer celles d'un évêque tel que vous. Ne prenez point ceci pour un compliment : c'est une chose aussi sérieuse, et aussi vraie à la lettre qu'un serment.

Au reste, je ne vous demande en tout ceci aucune des marques de cette bonté paternelle que j'ai si souvent éprouvée en vous. Je vous demande, par l'amour que vous avez pour l'Église, la rigueur d'un juge, et l'autorité d'un évêque jaloux de conserver l'intégrité du dépôt. Je tiens trop à la tradition, pour vouloir en arracher celui qui en doit être la principale colonne en nos jours.

Ce qu'il y a de bon dans le fond de la matière, c'est qu'elle se réduit toute à trois chefs. Le premier est la question de ce qu'on nomme l'amour pur et sans intérêt propre. Quoiqu'il ne soit pas conforme à votre opinion particulière, vous ne laissez pas de permettre un sentiment qui est devenu le plus commun dans toutes les écoles, et qui est manifestement celui des auteurs que je cite. La seconde question regarde la contemplation ou oraison passive par état. Vous verrez si je me suis trompé, en croyant que plusieurs saints en ont fait tout un système très-bien suivi et très-beau. Pour la troisième question, qui regarde les tentations et les épreuves de l'état passif,

je crois être sûr d'une entière conformité de mes sentimens aux vôtres. Il ne reste donc que la seule difficulté de la contemplation par état : c'est un fait bien facile à éclaircir.

Quand vous serez revenu ici, j'acheverai de vous donner mes extraits et mes notes. Je ne vous demande qu'un peu d'attention et de patience. Je suis infiniment édifié des dispositions où Dieu vous a mis pour cet examen.

40.

DU DUC DE BEAUVILLIERS A M. TRONSON.

Il le prie d'examiner Mme Guyon.

Ce 5 septembre (1694.)

Je vous conjure, monsieur, de m'accorder un temps pour que Mme de Charost puisse vous mener Mme Guyon à Issy. Entretenez-la le plus à fond que vous pourrez, et tâchez de vous assurer de ses sentimens. Cela sera utile à la suite, pour démêler ce que nous cherchons à connoître. Je joins à ce billet un autre billet que vous pourrez garder et montrer, selon qu'il vous conviendra, afin que vous ayez, en cas de besoin, de quoi faire voir que vous ne m'avez point refusé de voir Mme Guyon.

Autre billet.

Ce cinq septembre à Versailles.

Mme la duchesse de Charost ira à Issy un de ces jours, monsieur, et trouvera occasion de mener avec elle Mme Guyon. Servez-vous de cette conjoncture

se nous consiu
der un temps
rort puisse n
a isry, entre t
que nous pau
nous asseürer d
sera utile a l
cequé nous cher
iodns a ce billet
uous pourrés g
quil nous con
ayés en cas de
uair que nou
refuser de uo
ce 5 7bre
le d

pour l'observer autant qu'il vous sera possible, et pour la faire parler sur toutes les choses qui vous paroîtront les plus propres à connoître ce que c'est que cette dame et son caractère. Vous savez que j'ai des raisons essentielles de tâcher à être éclairci sans éclat et par voie sûre; personne n'y est plus propre que vous. Accordez donc la grâce que je vous demande à la confiance que j'ai en vous, monsieur, et à l'amitié que vous avez toujours eue pour moi.

Soumission de Mme Guyon, qui est à la fin de ses Éclaircissemens *manuscrits* (1).

1694.

Je soumets encore de nouveau généralement tous mes écrits, tant les anciens, que ce que j'ai ajouté ici pour les éclaircir, protestant que je me trouve dans une entière démission d'esprit, de jugement et de volonté pour tout ce qu'on voudra m'ordonner, quoiqu'il me paroisse que je ne puis douter de la bonté de Dieu, et des expériences qu'il m'a fait faire, parce qu'elles portent avec elles un caractère ineffaçable; et ce seroit mentir au Saint-Esprit, si quelque crainte ou respect humain m'empêchoit de le confesser. Je n'y réfléchis néanmoins jamais, pas même pour écrire. J'ai écrit ce que j'ai écrit dans une entière ignorance; et quoique je ne puisse douter, ainsi que je l'ai dit, des bontés de Dieu et de mes expériences, parce qu'elles sont d'une nature à ne laisser aucun doute d'elles,

(1) Nous supprimons ici deux lettres de Mme Guyon à Bossuet. Ce sont les lettres XVI et XVII du tom. XL in-8° des *Œuvres de Bossuet.* Nous observerons seulement, d'après les manuscrits, que ces deux lettres sont du mois d'octobre 1694. Il nous semble qu'on peut rapporter à la même époque cet acte de *soumission,* que nous avons trouvé parmi les manuscrits de M. Tronson.

je n'ai néanmoins aucune certitude si je suis digne d'amour ou de haine; mais je laisse l'un et l'autre dans celui qui, m'étant toutes choses, renferme pour moi toutes choses.

41.

DE BOSSUET A Mme GUYON.

Il lui promet de tout examiner avec impartialité.

A Germigny, ce 5 octobre 1694.

J'AI reçu, madame, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Je lis et confère tout avec attention, et je ne cherche autre chose que la possibilité et la vérité comme vous-même le marquez. Si je suis ignorant par moi-même, je me mettrai du moins en état, s'il plaît à Dieu, de profiter des lumières et des expériences des saints. Je tâche, sur toutes choses, de ne point apporter mon propre esprit dans cette affaire. Je ne sais par où vous croyez qu'on m'a prévenu contre vous; rien ne me fait impression sur cette matière, que ce que je lis dans les livres, et tout le reste est à mon égard comme s'il n'étoit pas. Ainsi mes difficultés ne naissent pas du dehors, mais du fond. Si elles sont mal fondées, j'espère que la vérité les dissipera. L'Écriture et la tradition seront ma seule règle. J'ai le cœur tourné à Dieu, afin que ce soit lui qui me guide. Au moins, j'ai cette confiance, dans laquelle je ne crois pas me tromper. Nous prendrons tout le loisir qu'il faudra. Nous prions sans cesse, et Dieu est notre lumière. Je suis à vous, madame, en son saint amour, et le prie de vous inspirer tout ce que sa gloire demande.

42.

DE M. TRONSON A L'ABBÉ DE LA PÉROUSE.

Il lui annonce l'Ordonnance de M. de Harlai, archevêque de Paris, contre les livres de Mme Guyon et du P. Lacombe.

25 octobre 1694.

L'AFFAIRE de Mme Guyon s'est réveillée ici depuis peu de temps. On dit d'étranges choses et fort extraordinaires pour et contre. Elle est toujours retirée; ce qu'on lui avoit conseillé, pour arrêter les bruits qui couroient. Cependant on a examiné ses deux livres de l'*Exposition* mystique *du Cantique des cantiques*, et du *Moyen court et facile*, et Mgr l'archevêque les a condamnés. Il y a joint l'*Analysis* du P. de Lacombe. Son Ordonnance fut publiée hier dans toutes les paroisses, et elle porte qu'elle sera lue dans toutes les communautés tant religieuses que séculières (1). Elle condamne ces trois livres, « comme contenant des propositions respectivement » fausses, erronées, tendantes à l'hérésie, contraires » à la parole de Dieu, capables de scandaliser les » fidèles, d'offenser les oreilles pieuses, et d'entretenir les ames dans une vanité toute visionnaire, et » qui empêche qu'on ne travaille pour s'avancer à la » perfection, dans une oisiveté qui donne lieu à toutes » les tentations, et dans une fausse supposition qu'on

(1) L'Ordonnance de M. de Harlai est du 16 octobre. Bossuet l'inséra à la suite de son *Instruction sur les états d'oraison*, 1697, in-8°. Cette Ordonnance ne fit pas plaisir à Mme de Maintenon; voyez sa lettre du 7 novembre 1694, à M. de Noailles, tom. III, pag. 7.

» peut vivre en grande sûreté, sans demander à Dieu » ni la rémission des péchés, ni la grâce de la persé- » vérance dans le bien, et sans aucune application » à l'œuvre du salut, et qu'on peut se croire affran- » chi de tout assujétissement aux exercices de piété. » Voilà les termes de l'Ordonnance, où la dame n'est point nommée. Vous voyez qu'on n'a pas épargné ses ouvrages. Je ne sais comment on traitera la personne, et si on ne voudra pas examiner ses mœurs, comme elle-même le demande. Si ce qui est contenu dans le Mémoire du révérend P. général [2] lui avoit été dit par la dévote même dont il parle, et à qui elles sont arrivées, cela seroit d'un grand poids, quoiqu'on ne le nomme pas. J'ai lu la *Vie* de Mme Guyon, composée par elle-même, et bien écrite. Elle dit qu'elle parla à M. de Genève « avec ouverture, et qu'il fut convaincu de » l'esprit de Dieu en elle; qu'il ne pouvoit se lasser » de le dire; qu'il en fut touché, et qu'il lui ouvrit » son cœur sur ce que Dieu vouloit de lui, etc.....; » qu'il lui dit qu'il avoit eu dans l'esprit de lui don- » ner le P. Lacombe pour directeur; que c'étoit un » homme éclairé de Dieu, et qui entendoit bien les » voies de l'intérieur, qui avoit un don singulier de » pacifier les ames, etc. » Tout cela me paroît bien considérable; mais je ne sais s'il est bien vrai. Elle est toujours retirée; mais plusieurs personnes craignent que sa retraite volontaire ne soit changée en une forcée; et je ne puis douter que cela n'arrive, si elle fait difficulté de rétracter ce qu'il y a de mauvais dans ses livres. Tout à vous.

(2) D. Innocent Le Masson, prieur de la grande Ch[illegible]

43.

DE Mme GUYON AU DUC DE CHEVREUSE.

Elle proteste de son entière soumission à l'Ordonnance de l'archevêque de Paris contre ses livres.

26 octobre 1694.

Vous savez, monsieur, le dessein que j'avois pris de remettre ma cause entre les mains de Mgr l'archevêque, lorsque ces saints prélats, qui ont bien voulu examiner mes écrits, auroient fini leur examen, soit qu'ils approuvassent ou condamnassent les livres, ne prétendant pas me soustraire au jugement de mon pasteur légitime, quand même ces messieurs, éclairés de la conformité des propositions qui sont dans ces livres avec celles des saints, ne les eussent pas trouvées condamnables. Ainsi, puisque, comme je le viens d'apprendre, Mgr l'archevêque a condamné mes livres, et que je me soumets de tout mon cœur à cette censure, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire d'autre examen. Je m'imagine même que ce seroit commettre ces saints prélats. Dieu sait quelles ont toujours été mes dispositions sur toutes ces choses. Faites-moi la grâce, monsieur, de me mander quels sont les sentimens de ces messieurs, et les vôtres, afin que je prenne le parti de me retirer dans mon ancienne solitude, et de n'avoir plus de commerce avec personne. Je ne vous fais point, monsieur, cette proposition pour éviter une seconde condamnation; mais parce qu'elle me paroît juste, et que de cher-[illegible]tement à me justifier passeroit pour ré-

bellion. Il n'y a plus rien à décider sur ce qui l'est déjà; je dois seulement me soumettre et me taire. C'est le parti que je vais prendre, si vous voulez bien me le permettre. Honorez-moi, s'il vous plaît, d'un mot de réponse, qui sera ma règle sur tout cela, et me faites la grâce de me croire avec autant de respect que de reconnoissance, etc.

44.

DE LA MÊME AU MÊME.

Elle souhaite que l'on continue à l'examiner, et que l'on sépare la cause de Dieu de sa cause personnelle.

1 novembre 1694.

Je me sens pressée de vous écrire, pour vous dire, monsieur, que j'attends votre réponse sur la proposition que je vous ai faite, pour savoir si ces messieurs veulent bien avoir la charité de continuer leur examen. Pour moi, je déclare encore de nouveau que je me soumets à tout sans restriction ni réserve : mais il y a la cause de Dieu qu'il faut séparer de la mienne; il y a la vérité de l'intérieur. Quand je serois un démon, telle qu'on me veut faire passer, Dieu n'en est pas moins ce qu'il est. Il me semble qu'étant aussi odieuse que le suis, tant que je serai mêlée dans la cause de Dieu, cela en empêchera l'éclaircissement. Quoique mon Dieu, qui est mon témoin et mon juge, sache bien que je n'ai fait aucune des choses dont on m'accuse, parce qu'il ne l'a pas permis, il sait aussi que je me sens assez coupable entre lui et moi, pour mériter le dernier supplice. Ainsi il n'est donc plus

nécessaire de me justifier. Tant que j'ai cru que ma justification étoit nécessaire à la connoissance de la vérité, je l'ai demandée, j'y ai travaillé; mais comme je vois que cela ne sert qu'à multiplier les maux, et qu'à faire faire de nouveaux crimes par de nouvelles faussetés qu'on invente, j'ai compris qu'il falloit que tout ce qui a été prédit à mon sujet s'accomplît, et que des témoins sortis de l'enfer séduisissent les hommes. Je ne vois point d'autre remède que d'être jetée dans la mer pour apaiser la tempête, et d'examiner la cause de l'intérieur détachée de moi. Elle est toute pure et toute sainte en elle-même. C'est cette cause pour laquelle je sollicite, et si ma mort ou une prison perpétuelle est nécessaire pour apaiser l'indignation des hommes, je consens que je ne sois pas épargnée; mais je demande en même temps qu'on sépare la cause de Dieu, et l'intérêt de la vérité, de ce qui me regarde : car quand j'aurai abusé de tous les dons de Dieu, ils n'en seront pas moins saints, de même que l'abus des sacremens ne diminue rien de leur sainteté.

Je ne refuse point de paroître devant ces messieurs, pour leur expliquer toujours mieux ce que j'ai pensé, connu et éprouvé. Je veux bien même qu'ils fassent un examen particulier de ma personne; qu'ils me jugent même criminellement, si les témoins sont assez hardis pour soutenir ce qu'ils avancent : je subirai toute condamnation avec plaisir, pourvu que la cause de l'intérieur n'y soit point mêlée, et qu'on en fasse un juste discernement. Comptez donc, monsieur, que je suis pour moi prête à tout et à rien; que cette affaire a besoin d'être parfaitement approfondie : ce

qui ne se feroit qu'en superficie ne laisseroit les choses que plus douteuses. Que je périsse donc, et que mon Dieu règne; que le venin de l'enfer se répande sur moi seule. Vous connoissez assez la sincérité de mon cœur, pour comprendre que je vous écris comme je pense, et que ce n'est point ma bouche qui parle, ou seulement ma main qui écrit, mais le fond de mon cœur. Voyez donc, avec ces saints prélats, ce qu'il leur plaît faire, sans nul ménagement pour mes intérêts, ni même pour ma sûreté. J'attends votre réponse, si vous voulez bien m'honorer de la continuation de vos bontés. C'est l'affaire de Dieu, et non la mienne.

45.

DU DUC DE CHEVREUSE A Mme GUYON.

Sur l'explication qu'elle doit donner de ses sentimens.

3 novembre 1694.

Voici le projet que vous demandez. Je ne l'envoie que pour vous donner une idée de ce que vous avez à faire. Cela consiste uniquement, comme vous verrez, à expliquer vos véritables sentimens sur chaque article de la censure, et à faire voir, par tous les passages de vos livres qui y seront propres, que vous n'y avez eu autre chose en vue. J'ai sans doute oublié bien des passages, pour n'avoir pas assez feuilleté les livres, et je n'ai pas suffisamment expliqué plusieurs de vos sentimens. Ainsi ne suivez rien de ce que j'ai écrit. Il est même important pour la chose de ne le pas faire : car il faut qu'on y voie [illegible]

style; et d'ailleurs vous devez suivre ce que Dieu vous donnera sur cela.

Ce projet a été refait une seconde fois, parce qu'on a trouvé beaucoup de choses à changer et à ajouter au premier que j'avois fait. On n'a pas vu ce second. Ainsi, quand vous aurez fait le vôtre, madame, on vous prie de l'envoyer avant que d'en faire aucun usage, et j'aurai soin de vous le renvoyer aussitôt.

PROJET.

Vous devez, ce me semble, commencer comme vous le faites dans le brouillon que vous m'avez envoyé, en marquant que vous avez lu la censure de M. l'archevêque [1] avec beaucoup de respect, que vous condamnez de tout votre cœur les opinions qu'il condamne, et que vous vous condamnez vous-même pour l'avenir au silence exact que vous avez gardé, depuis neuf mois que vous êtes retirée, sans voir ni parler à personne, etc.

Vous pouvez ajouter que, comme vous avez obéi à M. l'archevêque, lorsqu'il vous ordonna, il y a six ans, de ne rien faire imprimer, (ce que vous n'aviez même jamais fait jusqu'alors) vous lui obéirez aussi fidèlement en toute autre chose, étant incapable, moyennant la grâce de Dieu, de manquer jamais de soumission pour le pasteur que Dieu vous a donné; mais qu'après cette sincère déclaration, vous croyez lui devoir encore celle de vos véritables sentimens sur les propositions qu'il a censurées, non pour défendre vos pensées, mais pour les lui soumettre absolument.

(1) Voyez la lettre 42 et la note, ci-dessus pag. 79.

Puis vous expliquerez ce que vous croyez sur chaque proposition en particulier, et ajouterez les passages des deux livres qui seront propres à le prouver. Par exemple,

1° Que vous n'avez jamais pensé à rendre la contemplation commune à tout le monde, que vous croyez ne l'avoir dit nulle part; que vous marquez seulement, dans le premier chapitre du *Moyen court*, que *tous les chrétiens peuvent et doivent faire oraison, et y sont appelés*, ce que vous prouvez en cet endroit même par *saint Paul, qui nous ordonne de prier sans cesse*, et par *Jésus-Christ qui dit : Je vous le dis à tous, veillez et priez*; que vous ajoutez que cette prière ordonnée à tous *est celle du cœur*, parce que *tous ne sont pas propres à méditer*, mais qu'*il n'y a personne qui n'ait un cœur pour aimer*, et que *l'oraison n'est autre chose que l'application du cœur à Dieu, et l'exercice intérieur de l'amour*; qu'enfin *tous ceux qui veulent faire oraison le peuvent avec le secours de la grâce ordinaire, et des dons du Saint-Esprit qui sont communs à tous les chrétiens* : que si vous montrez, dans la suite du livre, les degrés par lesquels Dieu conduit plusieurs ames, qui, secondant la grâce ordinaire, n'apportent point d'obstacles aux grâces extraordinaires dont il lui plaît de les favoriser, (ce qu'on fait voir dans tous les livres spirituels) vous ne dites ni ne prétendez pour cela, que tous les chrétiens arrivent à la contemplation, et que vous savez au contraire que très-peu en reçoivent la grâce.

2° Que vous croyez et avez toujours expliqué que la liberté subsiste en tout état; que les avis donnés

continuellement dans le *Moyen court* pour chaque état, marquent assez que vous craignez qu'on n'y manque, et par conséquent que l'on en a toujours la liberté; que vous dites (page 89), en parlant de l'attrait de Dieu qui tire à lui les ames les plus avancées : « C'est une vertu attirante très-forte, mais une » vertu que l'ame suit très-librement; » et plus bas : « L'ame sent alors qu'elle agit très-librement et sua» vement : » que cette vérité est répandue partout dans les deux livres, et qu'il faudroit en côpier une bonne partie, si l'on vouloit mettre tout ce qui l'établit ou la suppose; que, dans l'*Interprétation du Cantique des cantiques*, lorsque vous parlez de l'état le plus sublime de cette vie où les chutes sont plus difficiles et plus rares, vous dites (page 187), sur le repos mystique et confirmé de cet état de contemplation parfaite, « qu'il ne sera jamais plus inter» rompu. Il pourroit pourtant l'être absolument, » puisque la liberté subsiste, et que ce seroit en vain » que l'époux diroit, *jusqu'à ce qu'elle le veuille bien*, » si elle ne pouvoit plus jamais le vouloir. Mais après » une union de cette nature, à moins de la plus ex» trême ingratitude et infidélité, elle ne le voudra » jamais; » et dans la page 192 : « L'époux veut son » épouse tellement toute pour lui, que si, par une » infidélité autant difficile que funeste, elle venoit » à se tirer de sa dépendance, elle seroit, de ce mo» ment, rejetée de lui. » Que s'il est parlé d'un consentement passif dans la page 130 du *Moyen court*, au sujet d'un état moins avancé que celui dont vous venez de citer des passages, ce consentement n'en est pas moins libre, pour être nommé passif, comme

où le peut voir dans tout ce chapitre : car il n'est pas passif à l'égard de l'ame qui le donne, et peut toujours ne le pas donner; mais il l'est seulement à l'égard de l'épreuve dont il est question en cet endroit, et que l'ame souffre sans pouvoir l'empêcher. C'est malgré elle que Dieu la lui fait souffrir, parce qu'elle n'auroit pas le courage de se livrer elle-même à cette souffrance : mais elle peut résister par sa volonté à l'opération divine, ou y consentir, et elle a assez d'amour pour donner un plein consentement à ce qu'elle ne peut éviter; que c'est donc le consentement très-libre pour une souffrance très-involontaire, que vous avez appelé un consentement passif, à l'exemple des auteurs spirituels, et que vous condamnez cependant cette expression, si M. l'archevêque la juge mauvaise.

3° Que vous croyez l'examen de conscience très-utile et nécessaire aux chrétiens; et que, quand vous dites, au chapitre XV du *Moyen court*, que *les ames doivent s'exposer à Dieu, qui les éclairera sur leurs défauts*, vous ne parlez, dans ce chapitre, que de celles « qui sont dans une manière d'oraison où Dieu » les reprend de toutes les fautes qu'elles font; que » ces ames n'en ont pas plus tôt commis, qu'elles sen- » tent un brûlement qui les leur reproche; que Dieu » fait alors un examen qui ne laisse rien échapper; » que cet examen, de la part de Dieu est conti- » nuel, etc. » Qu'ainsi c'est uniquement pour ces ames que vous dites « qu'il faut que l'examen se fasse » avec paix et tranquillité, attendant plus de Dieu » que de notre propre recherche, etc. » Que pour ces ames mêmes, vous voulez donc qu'elles s'exami-

nent, et que vous leur marquez seulement de le faire avec tranquillité, et de moins compter sur leur recherche que sur Dieu, qui leur remet sans cesse dans cet état toutes leurs fautes devant les yeux; mais qu'enfin cela ne regarde que des ames toutes pleines de Dieu dans un état extraordinaire, dont Dieu fait lui-même l'examen, parce que son attrait puissant leur ôte la facilité de le faire; et que non-seulement tous les autres chrétiens, mais ceux-là mêmes doivent s'en tenir à la manière ordinaire de s'examiner, si leur attrait cesse et le leur permet.

4° Qu'il en est de même de l'oubli des péchés; que c'est uniquement de ces ames si remplies de *l'amour de Dieu infus et très-pur,* et à qui *Dieu fait un examen continuel qui ne laisse rien échapper,* que vous dites au même chapitre, que, quand elle *oubliera ses défauts,* (non ses péchés considérables) *il ne faut point qu'elle s'en fasse aucune peine,* car elle ne peut empêcher cet oubli que Dieu permet. De plus, elle n'oublie que les fautes légères, dont elle a *ressenti un brûlement qui les lui a reprochées,* et dont *l'oubli est une marque de la purification de la faute,* après le brûlement ou regret qui a formé sa pénitence; car, pour les *plus grandes fautes, Dieu ne manque point,* ajoutez-vous, *de les lui faire voir;* et ainsi ce n'est point de l'oubli de celles-là dont vous parlez. Que vous marquez cependant en propres termes, sur l'oubli des petites fautes, dont Dieu a inspiré le regret à cette ame pour l'en purifier : *Ceci ne peut être pour les degrés précédens,* etc. parce que cela ne regarde, en effet, que l'état extraordinaire dont il est fait mention dans ce chapitre.

5° Que vous croyez l'acte de contrition très-nécessaire pour la confession, et que vous le dites expressément dans ce même xv° chapitre du *Moyen court*. Que vous y parlez toujours des mêmes chrétiens que Dieu porte à un état élevé par une grâce extraordinaire, et qu'après avoir marqué que l'amour de Dieu s'empare de leur cœur dans le temps de leur confession, vous ajoutez « qu'ils veulent se tirer de » là pour former un acte de contrition, parce qu'ils » ont ouï dire que cela est nécessaire; ET IL EST » VRAI. » Voilà l'acte de contrition marqué nécessaire. « Mais ils perdent la véritable contrition, qui » est cet amour infus, infiniment plus grand que ce » qu'ils pourroient faire par eux-mêmes. » Et vous expliquez pourquoi l'amour infus est plus grand, en disant tout de suite « qu'il est un acte éminent, qui » comprend les autres avec plus de perfection, » c'est-à-dire qui comprend la haine du péché, le regret de l'avoir commis, la résolution de ne le plus commettre; car vous croyez que tous ces actes sont nécessaires, et que la parfaite charité les renferme tous, comme vous le dites là même sur la haine du péché, que « c'est haïr le péché comme Dieu le hait, que le haïr » de cette sorte. » Mais quoique l'amour infus dont vous dites, en cet endroit, que « c'est l'amour le plus » pur que celui que Dieu opère en l'ame; » quoique cet amour, dis-je, que saint François de Sales appelle aussi amour douloureux, fasse bien plus excellemment haïr le péché, regretter de l'avoir commis, résoudre de ne le plus commettre, que ces actes particuliers (qui n'ont dans la contrition d'[illegible] ment et motif que l'amour de Dieu [illegible]

parlez pourtant, dans ce chapitre et ailleurs, que pour les ames prévenues de grâces extraordinaires, dont Dieu fait lui-même l'examen, et dont les fautes sont de très-petits péchés; car, pour les péchés considérables, ils ne pourroient compatir avec un amour si pur dont Dieu tient ces ames sans cesse remplies, et ceux qui les commettent doivent former un acte de contrition distinct, à l'ordinaire.

6° Que, bien loin de mépriser les mortifications, vous dites, au contraire, dans le *Moyen court*, p. 36, en parlant des ames que Dieu a déjà fort avancées dans son amour, « qu'il ne leur permet pas un petit » plaisir; » puis vous ajoutez : « Quelle faim ces ames » amoureuses n'ont-elles pas de la souffrance! A com- » bien d'austérités se livreroient-elles, si on les lais- » soit agir selon leurs désirs! » Voilà donc les ames qui marchent par la voie qu'enseigne ce livre, abandonnées par leur goût aux austérités. Mais de peur qu'elles n'en fassent avec excès, après avoir confirmé, dans le chapitre XV *de la Mortification*, « que la » mortification doit toujours accompagner l'oraison, » vous ajoutez tout de suite, « selon les forces, l'état » d'un chacun, et l'obéissance. » Que, puisque vous dites *selon l'obéissance*, cela suppose nécessairement (comme vous le croyez en effet) qu'il faut faire exactement toutes les austérités réglées par les constitutions des ordres, ou par les supérieurs ou directeurs, et que, quand vous dites au même chapitre, qu'il ne faut pas se *fixer à telles ou telles austérités*, vous ne voulez parler que des personnes libres à qui leurs directeurs n'en règlent point, et encore de celles-là seulement, dont vous dites que Dieu leur en fait

faire *de toutes sortes*, c'est-à-dire toujours de ces mêmes ames prévenues de grâces extraordinaires, dont il est uniquement parlé dans ce chapitre. Que cependant ce chapitre et les précédens sont tous remplis de la nécessité des mortifications, des croix et des souffrances, (dont vous êtes bien persuadée) et que vous dites en particulier, page 41, qu'on ne sauroit trop excéder à mortifier les deux sens *de la vue et de l'ouïe.*

7° Que vous croyez qu'il faut se servir des règles et exercices de piété selon les différens degrés des voies intérieures où l'on se trouve; que vous expliquez diverses manières de prières vocales, de mentales, de lectures méditées, de séparation des objets extérieurs, de mortification des sens, et autres semblables dans les chapitres IIe, IIIe, IVe, Xe, XVIe et autres du *Moyen court*; et que vous supposez, en plusieurs de ces degrés, les exercices ordinaires dont vous ne parlez pas, parce qu'ils sont assez marqués dans les livres de piété. Que, dans l'état même d'union la plus sublime, vous admettez, pages 202 et 203 de l'*Interprétation du Cantique des cantiques*, « la » louange extérieure de la bouche du corps, parce » que la perfection de la louange est que le corps ait » la sienne, qui soit de telle manière que, loin d'in- » terrompre le silence profond et toujours éloquent » du centre de l'ame, elle l'augmente plutôt, et que » le silence de l'ame n'empêche point la parole du » corps, qui sait donner à son Dieu une louange con- » forme à ce qu'il est, etc. » ce qu'on peut voir plus amplement dans cet endroit.

8° Que pour l'indifférence à l'égard de

roit le plus capable de contribuer à la sainteté et au salut, vous la croyez très-dangereuse, et n'en avez jamais pensé ni proposé de semblable dans vos livres. Qu'afin de vous expliquer clairement sur cet article, et sur tout ce qui est compris dans la censure, vous protestez à M. l'archevêque, que vous n'avez jamais parlé de bouche, ni par écrit, que de l'amour de Dieu pour lui-même, sans vue de récompense directe ou indirecte. Que tout ce qu'il renferme, vous l'avouez; tout ce qu'il rejette, vous vous en éloignez. Que cet amour pur attire infailliblement la récompense, mais que cette récompense, toute certaine qu'elle est, n'entre nullement dans son motif d'aimer; qu'il fait faire avec bien plus de vivacité et de fidélité que tout autre amour, ce qui peut contribuer au salut, parce que c'est un amour actif, à qui il seroit impossible de ne pas exécuter la volonté de Dieu dans toute son étendue, tant celle qui nous est marquée par sa loi, et par son Église animée de son esprit, que celle qui nous est montrée par les évènemens; qu'en un mot, vous n'avez point d'autre sentiment sur cet amour pur ou de bienveillance, que celui du plus grand nombre des théologiens de l'Église qui le soutiennent, et que vous n'en tirez, sans exception, d'autres conséquences que celles qu'ils en tirent. Que vous n'admettez donc d'autre indifférence que celle que saint François appelle une *sainte indifférence;* que vous en concluez tout ce qu'il en conclut, et rien de plus; que vous n'avez jamais pensé autre chose dans tout ce que vous avez dit ou écrit, et que vous le protestez de nouveau ici à votre [illegible]eur.

9° Que vous n'avez jamais compris d'autre manière de posséder Dieu en cette vie que par l'amour; ce qui paroît en plusieurs endroits de vos livres, entr'autres page 177 de l'*Interprétation du Cantique des cantiques,* où vous marquez que « tout ce qui » est dit de cette ineffable union (c'est là plus in- » time et la plus excellente) s'entend avec toutes les » différences essentielles entre le Créateur et la créa- » ture, quoique avec une parfaite unité d'amour et de » recoulement mystique en Dieu. » Et dans la page 8, vous dites que ce recoulement qui forme l'union, est un *recoulement amoureux;* car, parlant de la transformation en union, vous ajoutez : « Or cela se fait » lorsque l'ame perd sa propre consistance, pour ne » subsister qu'en Dieu; ce qui se doit entendre mys- » tiquement, par la perte de toute propriété (ou » amour-propre) et par un recoulement amoureux » et parfait de l'ame en Dieu, etc. »

10° Qu'enfin lorsque vous dites dans la page 5 du même livre, que la vue de Dieu, quoique nécessaire pour la consommation de la gloire en l'autre vie, n'est pas néanmoins la béatitude essentielle, il est aisé de voir, par la lecture de cette page, que vous y avez considéré la simple vue ou connoissance toute seule, en l'opposant à la jouissance dont vous parlez immédiatement après; au lieu que sous le nom de vue intuitive, (qui n'est ni là ni ailleurs que vous sachiez) on entend communément la connoissance et la jouissance jointes ensemble. Que vous n'avez donc jamais douté que la vue intuitive, qui renferme la jouissance de Dieu, ne soit la béatitude essentielle. Qu'à l'égard de la jouissance ou possession de

en cette vie, quand vous dites, dans la même page, que l'on jouit ici de Dieu dans la nuit de la foi, où l'on a le bonheur de la jouissance sans le plaisir de la vue, vous n'entendez pas que cette jouissance soit semblable à celle de l'autre vie : qu'au contraire vous croyez que, quelque réelle qu'elle puisse être ici-bas, elle n'est qu'un commencement et comme un avant-goût de l'autre. Qu'enfin par le mot d'*essentielle*, que vous avez donné à l'union la plus intime de l'ame avec Dieu, vous avez voulu la distinguer de celle qui est plus superficielle, et de celle qui n'est que passagère pour quelques momens.

Que vous avez cru devoir ce compte à M. l'archevêque de tout ce que vous pensez sincèrement sur ces matières, parce qu'il ne le peut apprendre que de vous-même : mais que vous lui soumettrez de nouveau non-seulement les expressions de vos livres, que vous abandonnez, s'il les trouve mauvaises, mais vos propres sentimens, s'il ne les croit pas conformes à ceux de l'Église, dont rien ne sera jamais capable de vous séparer, non plus que de l'obéissance que vous devez à votre archevêque, et que vous conserverez toute votre vie pour ses ordres.

46.

DE Mme GUYON AU DUC DE CHEVREUSE.

Elle adhère aux instructions que le duc lui a données.

4 novembre 1694.

J'AI écrit, comme vous le verrez, monsieur, votre écrit jusqu'à près de la moitié; et comme je sens

bien que j'acheverai de le copier mot pour mot, ne m'étant rien donné sur cela, j'ai même au cœur que cela ne fera qu'aigrir : mais il n'importe. Avant de continuer, il faut que N. G. voie s'il le trouve bien; car je n'y ajouterai sûrement rien du mien, ne le pouvant. Voyez donc, mon bon tuteur, si vous n'avez rien de nouveau à y mettre, et puis je le transcrirai tout-à-fait. Croirez-vous que j'ai été si sotte que de brûler ma petite lettre? et je ne pouvois plus en faire une autre. Jugez par là de ma bêtise; corrigez ce qui n'est pas bien. Je vous dirai que je ne me trouve pas la moindre capacité, que je ne m'entends presque pas; et si, je trouve cela parfaitement bien, ne trouvant pas un mot à ôter ni à ajouter. Voyez donc, s'il vous plaît, à tout corriger; car je suis incapable de le faire, et la bêtise que j'expérimente vous étonneroit. J'attendrai votre réponse. Mandez-moi aussi, s'il vous plaît, de quelle manière il faudra m'y prendre pour la faire donner à M. l'archevêque. Enfin ma leçon tout au long. Vous êtes trop bon de me souffrir.

47.

DE FÉNELON A M. TRONSON.

Il le prie d'examiner quelques extraits de ses lettres à Mme de Maintenon, que l'évêque de Chartres avoit marqués comme suspects.

A Versailles, 6 novembre 1694.

DEPUIS que nous sommes revenus de Fontainebleau, il ne s'est point passé de jour, monsieur, où je n'aie eu envie d'avoir l'honneur de vous aller voir. Je n'ai pas été libre jusqu'à présent : mais M. le duc

duc de Beauvilliers et moi nous comptons d'aller à Issy un des premiers jours de la semaine prochaine. Cependant, monsieur, je vous envoie un écrit où j'ai ramassé tous les endroits de mes lettres à Mme de Maintenon, que M. l'évêque de Chartres lui a marqués comme suspects [1] : ayez la bonté de les examiner, et de voir les explications que je donne. Je n'ai écrit ces lettres à Mme de Maintenon, que pour répondre à ses demandes sur des choses qu'elle avoit déjà commencé à voir ailleurs. Il n'a pas tenu à moi que je ne vous montrasse les lettres mêmes. Mais enfin mes extraits sont fidèles, et vous verrez si je mérite correction. Il n'y en a aucune à laquelle je ne me soumette de tout mon cœur. J'espère que vous aurez fait cette lecture quand j'aurai l'honneur de vous voir. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous demander un profond secret là-dessus : vous en connoissez mieux que moi l'importance. En tout cela, il ne s'agit point de Mme Guyon, que je compte pour morte, ou comme si elle n'avoit jamais été. Il n'est question que de moi et du fond de la doctrine sur la vie intérieure. Souvenez-vous que vous m'avez tenu lieu de père dès ma première jeunesse. Je ne veux être ni excusé ni flatté. Je décharge ma conscience en chargeant la vôtre. C'est à vous à me dire la vérité, sans aucun adoucissement. J'espère que je n'en ferai jamais de mauvais usage, et que je ne vous commettrai en rien. On ne peut vous honorer, monsieur, avec plus d'attachement et de vénération que je le ferai toute ma vie.

(1) Nous avons parlé de ces *extraits* dans l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres* de Fénelon, pag. lxxiv, n. 2.

48.

DE M. DE PRUNEY A *** (1).

Il rend témoignage à la conduite exemplaire et aux vertus de Mme Guyon.

Cortemiglia, li 6 novembre 1694.

Al mio ritorno qui in Cortemiglia, per obedire a comandi di V. S. illustrissima, discorsi con mia madre, per avere l'informazione delle qualità di madama Guyon; e mi disse che non poteva darle se non buone, mentre che in tutto il tempo che ha praticata detta signora, l'hà conosciuta per una dama di gran virtù, caritatevole, umile, senza fiele, con un grande disprezzo del mondo, divota ed esemplare ne' discorsi, e conversazione. Del suo interno poi dice non poterne dar giudizio. Puol ben dire che ha avuta in

Cortemiglia, le 6 novembre 1694.

A mon retour ici à Cortemiglia, et pour satisfaire à vos ordres, j'ai pris, dans un entretien particulier avec ma mère, des renseignemens sur les qualités de Mme Guyon. Elle m'a dit qu'elle n'en pouvoit donner que de favorables, et que, pendant tout le temps qu'ont duré ses relations avec ladite dame, elle l'a connue pour une personne d'une grande vertu, charitable, humble, sans aucun fiel, pénétrée d'un saint mépris pour le monde, pieuse et exemplaire dans ses discours et dans sa conduite. Quant à son intérieur, elle m'ajouta qu'elle n'en pouvoit former de jugement. Elle peut seulement assurer que Mme Guyon a été

(1) La marquise de Pruney, mère de celui qui a écrit cette lettre, étoit, je crois, dit M. Dupuy, dans une note qu'il a jointe à l'original, sœur du marquis de Saint-Thomas, premier ministre du duc de Savoie.

sua casa molte volte mali gravi, e che sempre diede indizj d'una invitta pazienza, e d'una rassegnazione grande al divino volere. Questo e quello posso far sapere a V. S. illustrissima sopra questa; pregandola d'onorarmi d'altri suoi comandi, anco possi farmi cognoscere, di V. S. devotissimo, etc.

fréquemment éprouvée par de grands maux, et qu'elle a toujours donné des marques d'une patience invincible et d'une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Voilà tout ce que je puis vous faire savoir sur le compte de cette dame; et je n'ai plus qu'à vous prier de vouloir bien, en m'honorant de vos ordres ultérieurs, me mettre à même de prouver à V. S. le zèle et le dévoûment avec lesquels, etc.

49.

DE NICOLE A LA DUCHESSE DE NOAILLES.

Il lui donne quelques renseignemens sur une histoire dans laquelle Mme Guyon paroissoit compromise.

Le 8 ou 9 novembre 1694.

VOUS me donnez, madame, une occasion de pratiquer la vertu du monde qui m'est la plus facile, puisqu'il ne s'agit que de dire sincèrement la vérité. C'est en suivant cette conduite que je vous dirai qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que vous me faites l'honneur de me demander. Une personne qui demeuroit dans la paroisse de Saint-Eustache eut la fantaisie de me venir proposer, il a cinq ans, plusieurs choses extraordinaires. Comme son entretien me donna quelque soupçon des nouveautés qui courent, je tâchai de savoir d'elle si elle n'avoit point de

commerce avec Mme Guyon; et il est vrai qu'elle me répondit que cette dame n'avoit aucune liaison avec le P. Vautier, et qu'elle avoit été envoyée même de sa part, pour lui déclarer qu'elle le regardoit comme le chef de l'armée de Satan. C'est le témoignage qu'elle me rendit en faveur de Mme Guyon, et je pense que Mme Guyon elle-même me l'a confirmé dans une visite qu'elle m'a rendue. J'ai pourtant diverses raisons de croire qu'il ne faut faire aucun fondement ni sur cette fille qui est une visionnaire, ni même sur tout ce que peut dire Mme Guyon, qui a d'autres règles dans son langage que celles que l'on suit ordinairement. C'est pourquoi je ne m'assure point ni à l'un ni à l'autre de ces deux témoignages, quoique je ne voulusse pas aussi leur imputer rien sur le sujet du commerce avec le P. Vautier.

50.

DU P. LACOMBE A Mme GUYON.

Sur divers écrits touchant les voies intérieures, et sur les contradictions qu'il éprouve, ainsi que Mme Guyon, de la part de ceux qui n'ont pas l'expérience de ces voies. Conduite qu'elle doit tenir dans les conjonctures présentes.

Ce 10 novembre 1694.

Au seul Dieu soit honneur et gloire.

Je pensois avant-hier matin, à mon réveil, qu'il y avoit long-temps que je n'apprenois rien de vous. Pénétré d'un vif sentiment de compassion, peu d'heures après, je reçus tout à la fois deux de vos lettres, toutes deux sans date : vous devriez toujours l'y mettre. La plus courte me paroît la première. Que devons-

nous, sinon bénir Dieu de la grande et admirable histoire qui s'accomplit en vous pour sa gloire? Pendant cinq ou six jours après la réception de votre autre lettre, qui nous apprenoit de si terribles choses, je portois une profonde impression de votre supplice et du mien. Il me paroissoit tout assuré, tout réel. Dieu me faisoit la grâce d'en être content; car, si l'on supposoit comme preuves les crimes dont on nous accuse, mon caractère n'empêcheroit pas une sanglante exécution. Puis tout cela me fut ôté comme qui m'auroit enlevé un manteau de dessus les épaules. Il me sembla que vous et moi étions destinés pour bien d'autres choses. Ce fut aussi le pressentiment d'un ecclésiastique de notre union, lequel ne s'y méprend guère. Nous attendons en paix l'accomplissement de ce qui en a été arrêté dans le ciel.

Le travail que vous avez entrepris, pour justifier les voies intérieures, est pieux et louable; mais je doute qu'il persuade ceux qui leur sont contraires. Ils ne veulent pas même lire ces sortes d'ouvrages, entêtés qu'ils sont qu'il n'y a rien de bon; ou s'ils en lisent quelque peu, c'est avec tant de préoccupation et si peu d'intelligence, qu'ils ne peuvent être éclairés ni édifiés des solides et pures vérités que tels livres contiennent. J'avois entrepris un ouvrage foncier sur ces matières, à dessein de convaincre les doctes, et par l'autorité des plus grands auteurs, et par la théologie scolastique. J'y travaillois avec des dégoûts et amertumes intérieures, qui me faisoient assez connoître que cela ne m'étoit pas inspiré de Dieu. A la fin, il m'a fallu brûler ce que j'avois fait, et abandonner l'entreprise. J'ai néanmoins un traité tout

fait en latin, pour la confirmation et la plus ample explication de mon livre [1]. J'ai retouché une seconde fois le *Moyen facile;* il est au net : mais comment vous l'envoyer dans une si grande incertitude de votre sort? J'avois commencé à réduire en meilleur ordre votre écrit des *Rivières* [2]; il a fallu le quitter. Je me sens porté à entreprendre quelques compositions de cette nature; puis ayant un peu avancé, on me les fait abandonner. Présentement toute lecture même m'est interdite; on me veut dans une si exacte dépendance, que je ne puis former aucun dessein, ni disposer d'une action ou d'un quart d'heure de temps; il faut que l'aveugle et rapide abandon entraîne tout, justement comme le torrent, qui, dans les plus violentes cataractes, ne peut ni regarder d'où il vient, ni prévoir où il va. Il ne m'a pas été permis de retenir dans ma chambre ce que j'avois d'écrits. J'ai été obligé de les abandonner à un ami. La doctrine du Saint-Esprit ne s'apprend que du Saint-Esprit même, ét dans ces choses mystiques, la maxime de saint Bernard est toujours véritable, que l'homme ne peut entendre que ce dont il a l'expérience. Il est vrai que l'on peut faire voir aux adversaires de cette divine science, qu'il n'y a point d'erreurs ni de dangers dans les expressions qui lui sont particulières et nécessaires, s'ils veulent entendre patiemment ce qu'on leur en dit. Aussi Rome, en condamnant plusieurs de ces livres, ne déclare aucune de leurs propositions

(1) C'est celui qui est intitulé : *Orationis mentalis Analysis,* condamné à Rome par décret du 9 septembre 1688.

(2) Ces deux écrits de Mme Guyon sont plus connus sous le nom, le premier, de *Moyen court pour faire oraison,* et l'autre, des *Torrens.*

erronée ou hérétique; ce qu'elle n'omettroit pas, s'il y en avoit. C'est seulement par manière de discipline qu'elle en défend la lecture. On dit qu'on a aussi défendu les œuvres de l'auteur du *Chrétien intérieur* (3). C'est aujourd'hui la mode, que de très-bons livres soient proscrits, et que de très-méchans soient en vogue. Si, depuis sept ans, on avoit trouvé quelques mauvais dogmes ou dans mes écrits ou dans mes réponses juridiques, on n'auroit pas manqué de me les produire et d'en triompher. Il en est de même des vôtres. On a condamné comme hérétique, dans nos jours, une proposition qui est en termes formels dans sainte Catherine de Gênes depuis trois cents ans, sans que l'on y ait trouvé à redire. Mais pour donner à nos contradicteurs de l'estime et du goût pour les voies intérieures, il faudroit pouvoir les engager à faire constamment oraison, et à se renoncer et poursuivre eux-mêmes. Alors la lumière naîtroit dans leurs cœurs. Ce fut la réponse que fit le savant et saint cardinal Ricci (4) à un qui vouloit disputer avec lui sur ces matières : Allez, lui dit-il, faire oraison durant vingt ans, puis vous viendrez en raisonner avec moi. Ainsi il n'y a pas lieu de s'étonner que la doctrine mystique ait tant d'ennemis. Il faut qu'elle en ait autant que l'estime et l'amour-propre ont d'amis. Les uns se liguent contre elle pour donner un spécieux prétexte à leurs passions; les autres, par un mouvement de zèle non assez éclairé : ainsi la troupe en est

(3) La traduction italienne de ce livre fut condamnée par un décret du 30 novembre 1689.

(4) Michel-Ange Ricci, né à Rome en 1619, habile mathématicien et théologien, créé cardinal en 1681, mort le 12 mai 1682.

grande. Je crois pourtant que plus ces pures voies sont décriées et combattues aujourd'hui, plus elles vont s'établir et régner dans une infinité de cœurs; il y va de la gloire de Dieu à s'y prendre de la sorte.

Pour ce que vous me demandez, si vous devez aller vous présenter vous-même, après avoir achevé vos justifications, je vous dirai, 1° qu'encore qu'il faille communiquer toutes choses avec les gens d'union, il est néanmoins malaisé de donner un bon conseil aux ames, qui, ne se possédant plus elles-mêmes, sont conséquemment entre les mains d'un maître jaloux de sa possession, et qui ne prend pas conseil de nous. Ainsi, je ne puis que vous dire de faire ce qui vous sera mis dans le cœur. 2° Puisque vous avez promis de vous présenter, il n'y a plus à consulter là-dessus. Ce sera une action digne de vous, digne de votre bonne cause, digne de Dieu, pour la gloire de qui vous la soutiendrez, même dans les liens et jusqu'au supplice, s'il le faut. Vous étant livrée pour tous, il vous faut paroître, parler, répondre, payer pour tous. A la bonne heure que Dieu prenne sa cause en main, et confirme dans sa vérité et dans son amour tous ceux qui ne rougissent point de le confesser et de le défendre. Pour moi, je n'ai que le silence et l'inutilité en partage; une vie tracassière, traînante, abjecte, obscure est mon affaire. Si je pense m'en retirer pour peu que ce soit, je me trouve mal. Le ver n'est bien que dans sa boue. Continuez-nous la consolation d'avoir de vos amples nouvelles. Toute la chère et constante société de ce lieu vous prie, vous saluant de tout son cœur.

On dit aussi que, si l'on ne vous

à Versailles, j'aurois été élargi. Le P. dom Julien, qui vous a vue souvent, m'est venu voir avec un grand courage, il y a un mois; et je n'en apprends plus rien ni de lui ni des autres. Vous êtes toujours mon insigne bienfaitrice. Ce que Dieu a lié tient bien fort : on n'est plus sujet à l'inconstance humaine. J'apprends que de pitoyables considérations empêchent des gens qui faisoient fort les empressés, d'avoir plus de commerce avec moi. Tout nous est fort bon, parce que tout nous est la volonté de Dieu. Je me persuadai quasi que vous étiez sortie du royaume. Dieu rend son œuvre plus admirable, en vous tenant cachée dans le lieu même où l'on vous cherche. Il saura vous couvrir de toiles d'araignées, tant qu'il ne voudra pas que vous paroissiez, et quand il faudra que vous paroissiez, son Esprit parlera par votre bouche. Les filles extatiques, qui disent que vous êtes l'Antechrist, sont fort habiles de croire que l'Antechrist doive être une femme. Se trouve-t-il quelqu'un d'assez sot pour l'écouter? C'est comme les Huguenots, qui, soutenant que le Pape est l'Antechrist, sont obligés de reconnoître une centaine d'antechrists.

Je n'ai pu deviner ce que vous entendez par ce P. V. [5] enfermé; si c'est votre, ou vicieux. Je sais qu'il y en a un des nôtres enfermé; mais je doute qu'il eût des pénitentes. Si souvent on se venge soi-même sous couleur de la cause de Dieu; ce qui fait qu'on laisse de gros vices impunis, quand l'homme d'autorité n'est point intéressé. Adieu donc, pauvre femme, puisque vous avez aussi contrefait les pau-[illegible]

(5) [illegible] qu'il s'agit du P. Vautier.

vres. Ce manteau vous a servi pour un temps; maintenant il est usé, il vous en faut un autre. La sacrée famille de ce lieu vous salue, vous honore, vous aime, vous embrasse très-cordialement; le chef, qui sert à notre commerce, est toujours obligeant et généreux; il me fait mille biens. Dieu suscite de bons consolateurs parmi nos traverses. Jeannette, notre chère sœur, et comme l'ame de notre société, souffre extraordinairement. O quelle vous aime!

51.

DE M. TRONSON A L'ABBÉ DE LA PÉROUSE.

Il le prie de demander à l'évêque de Genève des renseignemens sur Mme Guyon.

11 novembre 1694.

Je serai bien aise que vous mandiez à Mgr de Genève ce que je vous ai écrit de Mme Guyon; car si ce qu'elle a écrit ne se trouvoit pas vrai, ce seroit un mensonge, non de surprise, mais prémédité; et le témoignage d'un si saint prélat seroit d'un grand poids pour faire connoître l'illusion. Vous pouvez même ajouter à ce que je vous ai déjà mandé, les paroles suivantes que j'ai lues moi-même, m'étant trouvé engagé dans cette affaire plus avant que je n'aurois désiré:

« Mgr de Genève ne m'a jamais accusée d'aucun » crime, et si j'avois eu la précaution de garder ses » lettres, l'on verroit bien qu'il en étoit bien éloigné. » Il m'a toujours mandé que le seul intérêt temporel » étoit ce qui le divisoit d'avec moi. Il ne s'est jamais » plaint de mon obéissance. Je croyois obéir à lui- » même, en obéissant au P. de Lacombe, car ce fut

» Mgr de Genève qui me le donna pour directeur. » Je l'estimois auparavant, quoique je ne le connusse » que légèrement; mais je ne pensois en nulle ma- » nière de le prendre pour directeur, et mon procédé » le marquoit assez; car sitôt que je fus arrivée en » ce pays-là, je commençai par faire une ouverture » simple et sincère de mon ame à Mgr de Genève au » confessionnal. Je ne lui cachai ni l'état de mon » ame, ni ma manière d'oraison qu'il approuva, et » il me parla de lui-même avec une extrême bonté. » Il me dit qu'il entendoit assez les voies intérieures » pour approuver mes dispositions, et non pas assez » pour les conduire, mais qu'il me donnoit un autre » lui-même, en me donnant le P. Lacombe. Ce sont » ses propres paroles, auxquelles il n'ajouta, ce me » semble, rien; et si la mémoire n'en est effacée, » je sais qu'il est trop vrai pour le nier. »

Voilà ce que porte un écrit séparé de sa *Vie* qu'on m'a communiqué; il contient la justification de Mme Guyon sur plusieurs faits différens.

Elle dit encore dans sa *Vie :* « Lorsque je lui ai » parlé, il a toujours entré dans ce que je lui disois, » avouant que ce que je lui disois portoit un caractère » de vérité. »

La réponse du prélat vous éclaircira sur la vérité ou la fausseté de ces faits [1]. Celle du P. général (*des Chartreux*) pourra aussi servir beaucoup à cette affaire, sans néanmoins le commettre, qu'autant qu'il voudra. Je vous envoie la censure de Mgr de Paris, que l'on m'a dit que vous seriez bien aise d'avoir.

(1) Voyez ci-après la lettre 70, et les [illegible]

52.

DE D. INNOCENT (LE MASSON), GÉNÉRAL DES CHARTREUX, A M. TRONSON.

Il approuve l'Ordonnance de l'archevêque de Paris contre les livres de Mme Guyon et du P. Lacombe.

Ce 8 novembre 1694.

PERMETTEZ-MOI de vous témoigner la consolation que j'ai eue en voyant l'Ordonnance de Mgr votre archevêque, qui condamne et défend les livres d'une dame directrice dont la doctrine métaphysique a fait bien du tort à plusieurs bonnes ames, et sa conduite encore plus à quelques-unes. J'ai trouvé son *Cantique* entre les mains de nos filles Chartreuses, qui leur auroit mis dans l'esprit de dangereuses rêveries, si je ne le leur avois retiré des mains; et même je leur en ai dressé un autre, afin de leur arracher de l'esprit ce que celui de la dame y avoit déjà imprimé. Je me donne l'honneur de vous l'envoyer, afin que vous voyiez ce que je pensois dès ce temps, des productions de cette dame (1). Je suis persuadé, monsieur, par un entretien que j'eus ici avec M. le doyen

(1) Une lettre du 11 novembre de D. Innocent à l'abbé de la Pérouse, en lui envoyant ce même livre, nous apprend que M. d'Arenthon l'avoit approuvé. Il ajoute, sur Mme Guyon et le P. Lacombe, quelques détails que nous croyons devoir conserver. M. Tronson, dit-il, « verra dans l'approbation de Mgr de » Genève combien ce digne prélat est éloigné de ce que la dame lui fait dire » dans sa propre *Vie*. Il m'a raconté lui-même l'histoire du prophète Lacombe » à son égard, qu'il traita d'insensé. Il avoit même tiré un écrit de sa main; » mais il le lui a rendu, ou à ses supérieurs avec qui il s'expliqua. C'est à moi- » même, monsieur, que la patiente l'a dit, *flens* et *gemens*. Elle me l'a dit » comme un enfant à son père, pour tirer de lui instruction et consolation.

de la Pérouse, il y a environ deux mois, que vous avez contribué beaucoup à cette censure, et je vous en fais ma congratulation, comme pour un bon office rendu à l'Église, dont on s'efforce, *instigante diabolo transfigurante se in angelum lucis,* à infecter les membres, par des moyens qui sont d'autant plus à craindre, qu'ils sont cachés sous de belles apparences. Il n'y a rien de nouveau dans la religion et dans la piété; et la haute simplicité de l'Évangile en sera toujours l'unique source, qu'on ne fait que troubler, ou corrompre ses eaux par des subtilités que se forge à soi-même l'esprit humain, rempli de présomption et de ténèbres. Excusez la liberté que je prends, qui provient du fonds d'estime que j'ai pour votre personne et pour votre mérite, et qui me fait être avec beaucoup de respect, etc.

F. INNOCENT, *Prieur de Chartreuse.*

» C'est un sujet d'affliction qui lui reste au cœur d'avoir suivi; et un des sujets » de ses plus intimes actions de grâces à Dieu, c'est d'avoir été préservée du » danger, qui lui paroît comme un abîme où elle devoit périr, sans un secours » spécial de la miséricorde de Dieu. C'étoit comme un pauvre agneau innocent » qu'on menoit, etc. Il y a des circonstances singulières que le papier ne peut » souffrir; mais je prie M. T. (*Tronson*) d'user de sa prudence en ceci : car » si cette dame adroite en avoit la moindre ouverture, elle se douteroit bien » que c'est la patiente qui me l'a révélé, et elle envelopperoit une fille angé- » lique dans ses affaires. C'est un grand service pour le public que d'arrêter » le cours du dommage que cette illuminée fera partout, si on la laisse faire. »

53.

DE Mme GUYON A SES EXAMINATEURS.

Elle proteste de nouveau qu'elle s'en rapporte à leurs lumières, et qu'elle est innocente de tout ce qu'on lui impute.

1 décembre 1694.

Je proteste de nouveau, messieurs, que je soumets encore tout ce que j'ai écrit à vos lumières, pour en faire tout ce qu'il vous plaira; que je m'y soumets moi-même, étant prête de vous obéir en tout; que j'aimerois mieux mourir que de m'éloigner le moins du monde des sentimens de la sainte Église ma mère; pour laquelle je suis toujours prête de répandre mon sang, avec la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ. Je n'ai écrit que mes expériences, et je les ai écrites pour mon directeur, espérant qu'il redresseroit mes égaremens, qu'il corrigeroit mes méprises, et que Dieu seroit glorifié dans mes fautes, parce qu'elles serviroient d'ombre à ce qui est de lui. Pour ce qui me regarde, je me soumets entièrement, étant prête, selon mon pouvoir, de faire ce qu'on m'ordonnera, et de penser sur moi et sur toutes ces choses tout ce qu'on m'ordonnera, autant qu'il sera en mon pouvoir. S'il y avoit quelque chose que je ne pusse faire, je le dirai avec ma simplicité ordinaire, et l'on pourroit examiner d'où naît l'impuissance. Je proteste que je suis prête de me soumettre à tout ce qu'on voudra me prescrire. Si ces messieurs, pour connoître la vérité, au cas que cela soit nécessaire à la gloire de Dieu, veulent me mettre en quelque lieu

dont ils soient sûrs, et m'examiner eux-mêmes, je suis prête à tout, n'ayant nulle intention de tromper. Je proteste que je n'ai point fait les crimes qu'on m'impute, que j'ai toujours eu horreur de ces faux illuminés, que c'est moi qui ai découvert les filles du P. Vautier et les autres, et que c'est pourquoi elles m'accusent; que la malice a été au point que des gens que je ne vis jamais m'ont accusée : d'autres l'ont fait parlant contre leur conscience, parce qu'ils étoient aussi accusés; et ils ont cru, en parlant contre moi, qu'ils se mettroient à couvert, comme ils ont fait, de toutes calomnies. Mais comme l'on n'est pas obligé de me croire sur ce point, j'ai déjà demandé et je demande encore des juges laïques, entre les mains desquels je suis prête de me mettre pour éclaircir la vérité. La fausseté des accusations ne peut jamais paroître que dans une justice réglée, où, quelque hardiesse qu'aient de faux témoins, des juges éclairés pénètrent aisément la vérité. Tous les gens qui parlent et qui soutiennent des choses malicieusement controuvées, parce qu'ils croient qu'ils ne seront pas obligés de les soutenir, ne laissent pas d'être embarrassés dans une confrontation, parce que l'innocence a une certaine droiture qui se laisse aisément remarquer par des juges expérimentés. Que si Dieu permet que je succombe sous la calomnie, ma vie ne m'est rien. Peut-être mon sang servira-t-il à leur faire avouer la vérité. Quoi qu'il en soit, messieurs, si ma justification est nécessaire à l'intérêt de la vérité, je vous conjure de vous joindre avec moi pour demander des juges laïques, qui me fassent mon procès en forme, et je me mettrai en prison. Que si l'on

n'agrée pas ce parti, que l'on m'en propose quelque autre; je suis prête d'obéir : mais que la calomnie ne détruise pas la vérité de l'intérieur. Je suis sûre qu'il est impossible que Jésus-Christ et Bélial subsistent en même lieu, que toutes ces misérables créatures n'ont pu faire une expérience solide et réelle de l'intérieur. Elles disent bien quelques mots qu'elles ont lus dans des livres; mais pour des expériences réelles, cela est impossible. Je sais qu'il y a des saints qui ont éprouvé des chutes et des éclipses; mais ils ont en même temps éprouvé la colère de Dieu et son éloignement. Il est vrai qu'il y a des états d'épreuves qui paroissent péchés à ceux qui les souffrent; mais quelles douleurs, quels tourmens n'en souffrent-ils pas! Ils sont directement opposés à ces faux spirituels. L'on a confondu la vérité avec le mensonge, et c'est ce que le diable a fait dans tous les temps.

Il me semble qu'on ne peut démêler cette vérité, qu'en me faisant mon procès dans les formes de la justice. En attendant, je crois que ce seroit un grand bien, si ces messieurs vouloient bien examiner en particulier toutes les personnes que j'ai vues, pour connoître si, directement ou indirectement, je leur aurai dit des choses qui pussent tendre à aucune des erreurs qu'on m'impute. Je crois cela doublement nécessaire; car enfin si j'ai pensé ces choses, j'ai dû les dire à ceux que j'ai vus depuis si long-temps. Si je ne leur ai jamais rien dit de tel, comment puis-je l'avoir dit à des gens avec lesquels je n'ai jamais eu de commerce, ou à d'autres que je n'ai vus que pour tâcher à les tirer du désordre, ainsi qu'il est aisé de le prouver? Je crois cela encore nécessaire pour éclai-

rer

rer ces personnes, au cas que mon ignorance avec bonne intention m'eût fait leur dire des choses qui ne seroient pas bien. Par là, l'on sera sûr de leur conduite, et l'on ne leur imputera pas mille choses fausses; car il semble à présent que, dès qu'on sert Dieu, et qu'il favorise de ses grâces, l'on est des abominables.

Si une fois la vérité de l'intérieur peut être séparée de ma cause, je consens à passer par tout ce qu'on voudra. Il me suffit que *mon témoin est au ciel, et mon juge au plus haut des cieux.*

54.

DE L'ABBÉ DE LA PÉROUSE A M. TRONSON.

Détails sur l'affaire du quiétisme.

Chambéri, le 5 décembre 1694.

JE reçois, monsieur et très-bon père, votre lettre du 11 novembre, avec celle de M. Bourbon du lendemain. J'obéis à toutes deux; j'écris au prélat, comme vous m'ordonnez (1), sans faire connoître ce que vous voulez que je cache, et dont je n'ai en effet donné jusqu'ici aucune connoissance à qui que ce soit. Le prélat me demande avec instance copie de la censure, et je lui ai envoyé la vôtre. Le père général (*des Chartreux*) m'écrit positivement qu'il tient la prétendue prophétie de la bouche même du prélat, qui lui remarqua combien il étoit scandalisé de la témérité du père (*Lacombe.*) Je vous écrirai ce qu'il me ré-

(1) Voyez la lettre 51, ci-dessus pag. 106.

pondra sur ce que je lui mande présentement. Je rétablis doucement ma santé, et j'espère qu'en attendant la fin de l'hiver, je pourrai en venir à bout.

55.

Réponses de Mme Guyon *aux demandes qui lui ont été faites par MM. les évêques de Meaux et de Châlons, le lundi* 6 *décembre* 1694.

1. Dans le temps de l'oraison, point de vue distincte de Jésus-Christ, mais toujours un goût de Jésus-Christ; et hors de l'oraison, une inclination et une foi actuelle en Jésus-Christ.

2. L'ame désire et demande plus que jamais, et on n'exclut que les actes méthodiques, et exprimés dans l'esprit par certaines paroles.

3. Cet acte toujours subsistant n'est qu'une disposition qui n'empêche pas la vicissitude de plusieurs actes directs qui se rapportent à la même fin; on n'exclut seulement que les actes réfléchis et de retour, qui ne sont nécessaires que lorsque l'ame s'est détournée de Dieu.

Les réflexions et retours sur soi-même ne sont mauvais que lorsqu'ils servent à flatter et à nourrir l'amour-propre, et à s'attribuer quelque chose du don de Dieu, ou lorsqu'ils détournent l'ame de l'application simple qu'elle doit avoir à Dieu.

4. Sur les caractères des saints, elle n'a voulu distinguer que ceux qui approchoient de la vie commune de Jésus-Christ, comme la sainte Vierge, et ceux en qui il n'a point paru de choses si éclatantes

qu'en d'autres; et elle n'a appuyé contre les extases et miracles, que parce qu'elle a vécu dans des communautés où on n'estimoit que cela, ce qui ne servoit qu'à perdre et enorgueillir plusieurs ames.

5. Quand elle dit qu'elle ne pense pas à la Trinité, ce n'est pas pour exclure la foi actuelle aux trois divines personnes, ni celle de Dieu comme notre père.

6. Elle dit l'Oraison Dominicale avec correspondance à chacune des demandes.

7. Dans la réponse à la lettre de M. de Meaux, sur ce qu'elle dit qu'elle est aussi contente d'écrire des extravagances que de bonnes choses (1), elle rapporte cela à l'obéissance, et parce qu'on l'instruira sur ce qu'elle aura dit de mal.

8. Quant à ce qu'elle dit dans la même lettre, qu'elle ne peut s'affliger ni se plaindre de s'être trompée, parce qu'elle s'est abandonnée à Dieu sans réserve; elle ne nous a encore donné aucune bonne réponse, et nous lui dîmes que cela sentoit la soumission par formule.

9. Nous ne lui avons rien dit sur l'état apostolique, et nous prions M. Tronson de lui en parler, et de la faire expliquer comme elle entend que, dans un certain degré d'oraison, une femme entre dans cet état.

10. Sur la mortification, son intention a été seulement de dire qu'il vaut mieux se mortifier universellement, en privant chaque sens de ce qui le peut contenter, que de faire des mortifications particulières, et hors de là satisfaire ses sens.

11. Nous avons oublié de lui demander ce qu'elle

(1) Voyez la lettre XIII, *Œuvres de Bossuet*, tom. XL, pag. 75.

veut dire dans la *Règle des Associés*, qu'un enfant ne se mortifie point.

12. Sur les désirs qu'elle appelle *intéressés*, elle n'entend autre chose, sinon qu'elle étoit prête à souffrir pendant toute l'éternité les peines des damnés sans péché.

13. Sur ce qu'elle dit qu'on ne peut se purifier que dans cette voie, elle ne l'entend que des moyens qu'elle a éprouvés, et ne prétend point exclure les sacremens, les aumônes, et les autres que nous lui avons proposés.

14. Sur la pureté de l'origine, elle dit que la concupiscence restoit, mais qu'elle étoit liée. Après que nous lui avons remontré qu'il falloit qu'elle combattît jusqu'à la fin, elle a répondu, comme sur tous les autres articles, qu'elle recevoit notre instruction, et se soumettoit à tout.

15. Elle dit toujours constamment, qu'on peut déchoir de la grâce; et quand on lui fait voir des expressions contraires, elle avoue qu'elle a mal parlé, et demande en toutes choses d'être redressée.

16. Sur ce qu'elle a dit que c'est Dieu qui met les petits renards, c'est-à-dire les défauts; qu'il affoiblit et couvre l'ame de misères, et que c'est l'ardeur du soleil de justice qui la rend brune; elle répond que, par l'impression puissante de l'opération de Dieu, on est moins sensible et moins précautionné pour quelques défauts extérieurs et légers, quoique la lumière de Dieu les fasse paroître davantage, et qu'ils fassent d'étranges ravages dans des communautés.

17. Que le dernier renoncement et le plus extrême sacrifice, c'est celui de son éternité, ainsi qu'il a été

expliqué ci-dessus, et non celui de sa pureté, auquel elle n'a jamais pensé; et qu'elle auroit parlé avec plus de précaution, si elle eût su les désordres qui ont paru depuis : mais qu'elle n'en avoit jamais ouï parler, non plus que des excès des Illuminés.

18. Sur le dépouillement de sa pureté et de sa justice, elle l'entend du dépouillement de l'attache qu'on y a, en s'en attribuant quelque partie.

19. Sur les passages de l'Écriture qui marquent de la réflexion, elle y a satisfait ci-dessus.

20. Dans un traité qu'elle a fait du *Purgatoire,* elle a dit qu'il n'y a point de feu, point de jugement particulier, et que les suffrages de l'Église ne servent de rien aux ames qui sont punies dans le purgatoire comme propriétaires.

Après que nous lui avons remontré qu'une partie de ces choses étoient des erreurs, et l'autre trop témérairement assurée, elle a demandé pardon, et s'est soumise à l'instruction.

21. Elle dit, dans le même traité, que la justice de Dieu n'est point cause de la souffrance, ce qu'elle explique en disant qu'elle ne fait plus souffrir quand l'ame est purifiée, et qu'alors elle est béatifiante; sur quoi nous l'avons exhortée à fuir des expressions si alambiquées.

22. Sur ce qu'elle dit qu'on est uni à Dieu, non point personnellement, mais d'essence à essence, nous l'avons avertie que l'union aux personnes ne doit pas être exclue, et que cette expression *d'essence à essence* est trop forte pour cette vie; de quoi elle est demeurée d'accord.

23. Nous l'avons reprise d'avoir dit, dans les *Tor-*

rens, que les ames étoient saintes dans un degré éminent, etc. quoiqu'elles soient si propriétaires, etc. à quoi elle s'est soumise comme aux autres choses.

24. Sur ce que nous l'avons reprise d'avoir parlé de la vertu d'une manière qui la diminue, elle a répondu qu'elle ne l'entend que de l'attache, comme il a été dit ci-dessus.

25. Le mal de cœur et l'horreur qu'elle dit, dans les *Torrens*, que l'ame fait à Dieu dans les épreuves, n'est qu'un mal de cœur et une horreur apparente. De même quand elle dit : Que pourrois-tu craindre? perte, damnation, péché? que ce n'est non plus qu'un péché apparent.

26. Elle a reconnu l'excès de ces expressions et autres semblables qui induisent à de mauvais sens.

27. Elle reconnoît encore avoir mal parlé en disant : Qui n'est plus, ne peut plus pécher; comme Dieu ne peut plus vouloir le péché.

28. Quand elle dit, dans le même livre, que toute la terre périroit, qu'elle n'en auroit pas de peine, et qu'elle est jalouse de la gloire de Dieu, comme Dieu même, qui ne peut être fâché des péchés de tous les hommes; elle blâme toutes ces expressions, et n'entend autre chose, sinon qu'elle est moins peinée des péchés, qu'elle l'étoit au commencement.

29. Sur ces mots : L'ame connoît ses défauts mieux que jamais, mais elle n'en a point de peine; elle répond la même chose.

30. Quand elle dit qu'il faut que l'ame tombe, et d'un cloaque dans un plus sale; elle n'entend que la saleté des tentations.

31. M. Tronson, en prenant la peine, comme nous

l'en avons prié, de l'interroger sur sa vie, est encore prié de remarquer le songe où elle dit que, trouvant deux lits dans la chambre de l'époux, il lui dit que l'un étoit pour la sainte Vierge sa mère, et l'autre pour vous et pour moi mon épouse.

32. Il faut aussi peser la raison qu'elle apporte, pourquoi elle ne prie pas les saints, parce que cela est bon pour les domestiques, et non pour l'épouse.

33. Nous croyons aussi à propos, s'il l'a agréable, qu'il lui parle du P. Paulin, et d'un religieux Carme déchaussé, qu'elle a renvoyé, à ce qu'il soutient, au P. Vautier.

56.

DE Mme GUYON AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur une lettre du P. Paulin, qu'il a depuis désavouée, assurant M. le duc de Chevreuse qu'il n'avoit jamais écrit ni celle-là, ni aucune autre sur ce sujet (1).

10 décembre 1694.

PLUS je pense à la lettre du P. Paulin, plus je suis convaincue qu'il se méprend, et confond toutes choses; car je suis certaine de ne lui avoir jamais dit ce qu'il dit, et je suis comme sûre qu'il ne l'a imaginé lui-même que long-temps après. Je me souviens fort bien que, m'ayant parlé lui-même d'une religieuse de Saint-Avoie fort peinée, je lui contai l'histoire d'une fille dont le directeur m'avoit écrit, et qui, dans ses grandes peines, couroit la nuit dans

(1) Ce titre est écrit, sur l'original, de la main du duc de Chevreuse. Voyez la note de la lettre 36, ci-dessus pag. 60.

les neiges, et revenoit demi-morte et mouillée jusqu'à la ceinture. Comme il est un peu sourd, je veux croire qu'il entendit l'un pour l'autre. Je ne lui ai jamais dit ce qu'il dit des personnes de qualité. J'ai pu lui dire, quoique je n'en aie nulle idée, que les personnes de qualité avoient plus de peine à mourir que les autres. Je le leur ai dit à elles-mêmes, parce qu'elles tiennent à une infinité de choses. D'où vient donc que, depuis cette conversation, j'ai vu le P. Paulin bien des fois, qu'il témoignoit même m'estimer beaucoup; qu'il dit beaucoup de bien de moi à Sainte-Marie, lorsque j'y fus mise, quoique cette conversation eût été long-temps auparavant; qu'il en dit tant de bien à la mère du Saint-Sacrement, qu'elle me le dit devant lui, l'étant allée voir comme j'étois entrée dans ce couvent? Mais il est vrai qu'ayant, depuis ce temps, vu des filles du P. Vautier qui l'assuroient que j'étois dans les mêmes sentimens qu'elles, quoiqu'elles ne m'eussent jamais vue, et que je voulois dire les mêmes choses dans le *Cantique,* il dit qu'il avoit la clef du *Cantique,* et parla fort contre, sans rien dire contre moi. Je le trouvai à Montmartre, et l'assurai que je n'avois jamais été dans ces sentimens, et lui expliquai le *Cantique;* il en fut fort content, à ce qu'il me dit devant le saint sacrement, et dit m'avoir toujours estimée. Lorsque je fus mise à Sainte-Marie, étant fort malade, il entra pour me confesser, me témoigna mille bontés : je lui parlai d'intérieur, ayant peu de chose à confesser, l'ayant été il n'y avoit que quatre jours : je lui dis que je ne me souvenois de rien; il me dit de me confesser de quelque chose du passé. Comment ne me disoit-il

pas alors ces choses, puisque les conversations avoient été faites auparavant? et s'il m'avoit crue dans de pareils sentimens, comment me laisser mourir sans me les dire? Lorsque je fus demeurer derrière les pères de Nazareth, qui fut en janvier 1692, je me confessai à lui d'abord, et je m'y suis toujours confessée jusqu'au mois de juillet 1693, que je me suis retirée.

Je vous envoie le livre des *Juges* tel qu'il est sorti des mains du P. Paulin, et l'on le mit entre celles d'un docteur de Sorbonne qui n'y trouva rien à reprendre. Dans les commencemens que je fus à confesse au P. Paulin, il me demanda si je n'écrivois plus; je lui dis que non. Il me demanda si je n'avois point quelque écrit. Je lui portai celui-là, qui étoit le seul que j'eusse alors; il me fit de grandes difficultés, donnant à tout un tour que je ne croyois pas qu'on pût imaginer, et auquel je n'avois jamais pensé. Mais comme il s'étoit frappé, à ce qu'il dit, des filles du P. Vautier, qui étoient allées à lui, il avoit la clef, disoit-il, de tous les mauvais sens qu'on peut donner à des livres. Je lui expliquai ce que je pensois, il en fut content. Je lui dis même que, s'il avoit peine à me confesser, et qu'il doutât de ma sincérité, j'irois à un autre; ne me parlant jamais que j'eusse autrefois eu avec lui une conversation qui l'eût peiné, mais seulement sur le sens qu'on pouvoit donner au livre. Il m'a confessée plus d'un an depuis, s'intéressant même à ma santé, et me renvoyant de l'église des jours où il voyoit que je me trouvois mal, me défendant d'y venir que je ne fusse mieux, et cela jusqu'au jour où j'ai été obligée de me retirer.

Pour le frère Carme, je n'ai nulle idée de lui avoir

conseillé le P. V. Si je l'ai fait, sur peut-être ce qu'il m'a demandé, il faut que ce soit au commencement que je vis le frère. Il n'y avoit que trois mois que j'étois à Paris; j'avois ouï parler alors, au Saint-Sacrement, du P. Vautier et du P. Paulin, comme de deux hommes intérieurs. C'étoit avant d'être mise à Sainte-Marie, et je n'ai connu le P. Vautier pour ce qu'il étoit, que du temps après en être sortie. Si en ce temps tout le monde m'eût dit avoir confiance en lui, ne sachant rien, je ne les aurois pas détournés, au contraire; car je n'avois garde d'imaginer qu'il y eût des personnes au monde comme il y en a, ni que ce P. Vautier, que je ne connoissois pas, fût mauvais. Voilà devant Dieu ce que je crois là-dessus, et ce que je sais. Ce ne fut qu'en écrivant le second tome des Épîtres de saint Paul, que j'appris que Molinos étoit arrêté. L'on ne disoit point alors de quoi on l'accusoit; j'avois fait un grand voyage entre le premier et le second tome.

Je me viens de souvenir que l'histoire de cette fille, que je contai au P. Paulin, est écrite dans ma *Vie*. Lorsqu'elle fut délivrée de ses peines, Dieu lui faisoit des grâces extraordinaires qui ont été bien éprouvées dans une longue maladie. Un ange la communioit tous les jours, et l'on voyoit l'hostie sur sa langue, sans voir qui la lui apportoit. Le grand-vicaire et deux prêtres prièrent beaucoup Dieu de leur faire connoître si cette fille n'étoit point trompée. Ensuite ils comptèrent les hosties d'un ciboire, en écrivirent le nombre, prirent les clefs du tabernacle et de l'église; et après avoir demandé à Dieu que, si c'étoit lui, l'ange prît une hostie dans le ciboire où ils les avoient

comptées, le lendemain ils l'allèrent trouver, et elle avoit encore la sainte hostie sur la langue, lui ayant défendu de l'avaler qu'ils ne fussent arrivés. Ils allèrent ensuite à l'église, comptèrent les hosties, et en trouvèrent une de moins dans le saint ciboire. Voilà le fait que j'ai dit à beaucoup de personnes; mais je n'ai jamais dit qu'elle troussât sa jupe. Le P. Paulin ou a mal entendu étant sourd, ou il m'attribue, depuis peu, ce qu'il ne m'avoit jamais attribué.

57.

RÉPONSES DE Mme GUYON *aux articles qui lui ont été proposés* (1) *par M. Tronson, le* 12 *décembre* 1694.

ELLE n'a rien dit sur le premier article.

Sur le second, elle a dit que, si on prend les désirs pour quelque chose d'aperçu, de distinct, de sensible, elle n'en a point; ce qui n'empêche point que Dieu ne lui en donne pour diverses choses qui regardent sa gloire. Mais si on prend le désir pour la pente du cœur en son Dieu, ou vers son Dieu, elle désire plus que jamais.

Sur le troisième et quatrième. Elle ne fait point par elle-même d'actes réfléchis et aperçus, à moins que Dieu ne l'y excite par un mouvement particulier; ce qui n'empêche pas que, dans le plus profond silence, il n'y ait quelquefois une certaine communication de l'amante à l'aimé, que Dieu fait exprimer même par des paroles.

(1) Ces articles sont ceux du 6 décembre, ci-dessus pag. 114.

Elle n'a rien dit sur le cinquième.

Sur le sixième. Elle dit l'Oraison Dominicale avec une disposition de cœur d'entrer dans toutes les intentions de Jésus-Christ et de l'Église, et généralement dans toutes les intentions que Dieu veut qu'elle ait en la disant.

Sur le septième. Quand elle dit qu'elle est aussi contente d'écrire des extravagances que de bonnes choses, parce qu'elle ne le faisoit que par obéissance, elle a entendu qu'écrivant par ordre de son directeur, il sauroit conserver ce qu'il pourroit y avoir d'utile, et retrancher ce qu'il trouveroit mauvais.

Sur le huitième. Quand elle a dit qu'elle ne pouvoit s'affliger ni se plaindre de s'être trompée, elle n'a parlé que des tromperies où il n'y avoit point de péché, et qui ne pouvoient servir qu'à l'humilier davantage.

Sur le neuvième. Elle n'a entendu autre chose sur l'état apostolique, qu'une grâce que Dieu donne à ses paroles, par laquelle il touche les cœurs, et opère la conversion des ames que Dieu lui adresse, quand ces ames n'y apportent point d'obstacles. Mais cette grâce n'est pas ordinairement donnée dans les commencemens, où l'ame n'a que ce qui lui est nécessaire pour elle-même, au lieu que, quand elle est plus avancée, elle peut profiter aux autres sans se nuire.

Sur le dixième. Sur la mortification, son intention a été seulement de dire qu'il vaut mieux se mortifier universellement par la privation de ce qui peut contenter chaque sens continuellement, en ne laissant reprendre aucune vie de nature, et soutenir cette mortification générale et perpétuelle par le recueille-

ment intérieur, que de faire des mortifications particulières, qui ne sont pas réglées par l'obéissance, et hors de là satisfaire ses sens; ce qui n'exclut nullement les austérités extérieures, dont elle fait toujours beaucoup de cas.

Sur le onzième. Quand il est dit dans la *Règle de l'enfance*, qu'un enfant est bien capable de pureté, de grâce et d'amour, mais non de rigueurs et d'austérités; on a prétendu seulement insinuer qu'il doit faire pénitence, bien plus par l'amour et par les exercices de la vie intérieure, que par les travaux extérieurs, et par les macérations excessives du corps, comme on l'a marqué ainsi mot à mot, immédiatement devant. Les mots *bien plus* et *excessives* font assez connoître l'intention de l'auteur.

Elle n'a rien dit sur le douzième et le treizième.

Sur le quatorzième. Sur la pureté de l'origine, etc. elle n'a pas prétendu exclure la concupiscence ni ses attaques; mais elles lui paroissent si légères, (au moins par son expérience) que, s'il y a du combat, il est sans doute si foible, qu'elle ne s'en aperçoit presque pas, soit à cause du peu de réflexion que lui permet son état, soit par une protection singulière de Dieu qui connoît sa foiblesse.

Sur le quinzième, elle dit toujours la même chose, et elle ajoute qu'elle croyoit l'avoir assez expliquée en plusieurs endroits de ses livres, pour faire connoître quel est son sens dans ceux qui y paroissent contraires. Ainsi, quand elle a dit que son état est invariable, elle n'a pas prétendu qu'on n'en pût déchoir; ce qui arriveroit, si elle étoit infidèle à Dieu : mais elle a seulement voulu le distinguer des états

précédens, où il y a beaucoup d'incertitude; au lieu que, dans celui-ci, le fond demeure toujours le même, nonobstant les différentes dispositions. Elle n'a prétendu, dans toutes ces matières, expliquer que ses expériences, sans vouloir répondre de ce qui arrive aux autres.

Sur le seizième article, elle a voulu distinguer deux temps, l'un où l'onction de la grâce se rendant plus sensible, l'ame ne fait pas tant d'attention à ses défauts extérieurs, et cela arrive d'ordinaire dans les commencemens de la vie intérieure; l'autre où Dieu ne soutenant plus l'ame si sensiblement, et la laissant davantage à elle-même, ses défauts extérieurs paroissent beaucoup plus : ce que Dieu permet pour l'humilier, et lui ôter un certain appui qu'elle avoit eu en elle-même.

Sur le dix-septième et le dix-huitième, elle n'a rien dit.

Sur le dix-neuvième, elle a écrit dans ce traité du *Purgatoire*, que, comme elle ignoroit le sentiment de l'Église sur le jugement particulier, elle soumettoit ce qu'elle en dit, comme elle soumet tout le reste.

Sur le vingtième et vingt-unième, elle n'a rien dit.

Sur le vingt-deuxième, elle n'a jamais prétendu, en parlant d'union d'essence à essence, exclure les personnes.

Sur le vingt-troisième, elle dit que les ames qui brillent par les dons, y ont souvent de l'attache. C'est pourquoi, comme elles ne laissent pas d'être propriétaires, leur sainteté paroît éclatante, mais au fond elle n'est point éminente.

Sur le vingt-quatrième, elle n'a rien dit.

Sur le vingt-cinquième. Quand elle fait ainsi parler l'ame dans les *Torrens*, ce n'est que par un transport d'amour, qui lui donne la parfaite confiance en Dieu.

Sur les cinq suivans, elle n'a rien dit.

Sur le trente-unième, elle dit qu'elle a exprimé simplement les choses, comme elles lui ont été montrées.

Sur le trente-deuxième. Elle est très-convaincue qu'il est bon d'invoquer les saints. Tous ses écrits en sont pleins; elle l'a soutenu contre les Huguenots, et elle les a priés même souvent.

Sur le trente-troisième. Elle nie absolument d'avoir dit au P. Paulin ce que ledit père met dans sa déposition (2), qu'*il y avoit des personnes dans cet état qui se découvroient jusqu'à la ceinture*, etc. et pour preuve qu'elle ne lui a jamais dit cela, elle ajoute que, si cela étoit, il n'auroit eu garde ensuite de la confesser, et que depuis cependant il l'a confessée plusieurs fois, sans qu'il lui en ait jamais dit le moindre mot.

Sur le trente-quatrième, elle dit qu'elle se souvient d'avoir parlé autrefois au frère Carme, quelques mois après qu'elle fut arrivée à Paris; qu'elle ne se souvient pas bien de ce qu'elle lui dit; qu'elle peut bien même lui avoir conseillé de voir le P. Vautier, mais qu'il n'y auroit pas lieu de s'en étonner quand elle l'auroit fait, vu la bonne réputation où il étoit en ce temps-là. Elle assure de ne l'avoir jamais vu que trois ou quatre fois, 1° lorsqu'il vint chez elle confesser

(2) Voyez ci-dessus les lettres 36 et 56, pag. 61, 119 et 123.

une demoiselle qui étoit extrêmement malade; et comme on l'avertit qu'il seroit bon qu'elle le remerciât de la peine qu'il avoit prise, elle se présenta sur le degré comme il descendoit, et lui fit un simple remercîment. 2° Un jour étant allée le soir à l'Église des Jésuites, tous les confesseurs étant à leurs confessionnaux, le P. Vautier la reconnut, et lui vint faire une civilité. 3° Une autre fois au parloir des religieuses. 4° Ayant donné quelque chose, à la prière d'une de ses amies, pour le Canada, dans le temps que ledit père en étoit procureur, je ne me souviens pas bien si elle m'a dit qu'il l'en avoit remerciée. Il n'y avoit que peu de mois qu'elle étoit à Paris, quand elle parla au frère Carme; et pour marque de la droiture de ses intentions, quand elle sut les déréglemens du P. Vautier, elle déclara à une personne qu'il étoit le prince de la synagogue de Satan, (ou quelques termes semblables) comme on le peut justifier par une lettre que M. Nicole, qui n'est pas un témoin suspect, a écrite à une dame de qualité de la cour (3), dont M. le duc de Chevreuse a une copie.

(3) Voyez ci-dessus la lettre 49, pag. 99.

58 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Il lui parle de son affaire avec l'abbaye de Rebais, et le presse de lui déclarer tout ce qu'il croit devoir exiger de lui touchant le quiétisme.

A Versailles, 12 décembre 1694.

J'ai oublié, monseigneur, de vous demander si vous avez parlé de M. le Blanc (1) pour M. le comte de Toulouse.

J'ai oublié aussi de vous dire que M. de la Salle convient qu'il ne m'a jamais parlé pour vous parler, ni pour me faire entrer dans l'affaire (2). Si vous continuez, monseigneur, à vouloir, comme vous me l'avez fait entendre, rentrer dans le commerce ordinaire d'honnêteté avec lui, j'aurai l'honneur de vous donner un petit dîner, où il sera fort aise de se trouver, et je crois que vous serez content de lui dans ce repas. Il faudra attendre votre retour au commencement de l'année prochaine.

Je ne puis m'empêcher de vous demander avec une pleine soumission, si vous avez, dès à présent, quelque chose à exiger de moi. Je vous conjure, au

+ *Œuvres de Bossuet*, tom. XIII, in-4°, p. 93. Bossuet a inséré une partie de cette lettre dans sa *Relation sur le Quiétisme*, sect. III, n. 6; tom. XXIX, pag. 553.

(1) François Le Blanc, auteur du *Traité des Monnoies de France*, avoit été employé dans l'éducation des princes. Il mourut en 1698.

(2) Cette affaire concernoit la juridiction sur les paroisses de Rebais, dont jouissoit l'abbaye de ce lieu, possédée par M. de la Salle, évêque de Tournai. L'évêque de Meaux voulant la finir à l'amiable, l'abbé de Fénelon s'offroit d'aboucher chez lui ce prélat avec le marquis de la Salle, frère de l'évêque de Tournai.

nom de Dieu, de ne me ménager en rien; et sans attendre les conversations que vous me promettez, si vous croyez maintenant que je doive quelque chose à la vérité, et à l'Église dans laquelle je suis prêtre, un mot sans raisonnement me suffira. Je ne tiens qu'à une seule chose, qui est l'obéissance simple. Ma conscience est donc dans la vôtre. Si je manque, c'est vous qui me faites manquer, faute de m'avertir. C'est à vous à répondre de moi, si je suis un moment dans l'erreur. Je suis prêt à me taire, à me rétracter, à m'accuser, et même à me retirer, si j'ai manqué à ce que je dois à l'Église. En un mot, réglez-moi tout ce que vous voudrez; et si vous ne me croyez pas, prenez-moi au mot pour m'embarrasser. Après une telle déclaration, je ne crois pas, monseigneur, devoir finir par des complimens.

59.

DE L'ABBÉ DE LA PÉROUSE A M. TRONSON.

Réponse de l'évêque de Genève aux questions qu'on lui avoit proposées sur Mme Guyon.

Chambéri, le 12 décembre 1694.

Je viens, mon cher père, de recevoir la réponse de M. de Genève. Elle porte qu'il ne lui conviendroit pas d'éclaircir les faits que la dame suppose pour se justifier; mais que l'on peut faire voir ce qu'il a pensé de la doctrine, par la lettre circulaire qu'il publia il y a sept ans (1), qui défend déjà tous les livres qui

(1) Cette lettre est de l'année 1687. Bossuet l'a mise à la suite de son *Instruction sur les états d'oraison*, avec d'autres pièces sur le même sujet.

viennent d'être censurés à Paris, et préviennent toutes les suites qu'il voyoit naître de cette doctrine. Il me fait espérer qu'il m'écrira quelques réflexions sur le détail. J'ai cru que je ferois bien de vous l'envoyer, quoique je me souvienne bien que je vous la donnai dans le temps qu'elle parut : mais je présume que vous l'avez perdue.

Mgr le cardinal Le Camus a eu une attaque qui l'a mis en péril. Il est parfaitement remis. On nous dit ici que Mgr l'archevêque de Paris a aussi couru risque, et que M. l'abbé de la Trappe est mort. Je vous envoie l'ordonnance de M. de Genève contre les perruques. C'est pour autoriser l'usage de Saint-Sulpice. C'est de moi que le prélat tira les décrets des papes qu'il cita.

Je vous souhaite de tout mon cœur toute bénédiction dans les saintes fêtes que nous attendons, et vous supplie de n'oublier pas au pied de la crèche le serviteur inutile.

60.

DE M. TRONSON A M. DE NOAILLES,

ÉVÊQUE DE CHALONS.

Il lui envoie les eclaircissemens donnés par Mme Guyon dans la conférence du jour précédent.

13 décembre 1694.

Vous trouverez ici un mémoire des réponses et éclaircissemens que Mme Guyon m'a donnés à tous les articles que je lui ai proposés. Notre conférence dura depuis une heure jusqu'à sept, dimanche dernier.

M. le duc de Chevreuse me proposa d'en être le secrétaire, et ainsi vous verrez que presque tout est écrit de sa main. J'ai ajouté ce qu'elle me dit sur le dernier article, et la fin de la conférence, qui est d'un autre caractère. Elle m'a paru être sincère et parler comme elle pense. Le témoignage du P. Paulin mériteroit d'être éclairci (1). Je le renvoie à M. l'abbé, votre frère. Les derniers articles, qui sont d'un autre caractère, ont été écrits après la conférence, et ils n'ont point été relus à la personne. Je les ai mis de la manière que je crois qu'elle me les avoit dits.

(1) M. Tronson, en renvoyant cet écrit, mandoit à l'abbé de Noailles : « On » ne demeure pas d'accord de tout ce qu'il contient. C'est pourtant un témoi- » gnage bien fort. Je prie Dieu qu'il découvre la vérité. » Voyez la lettre 56, ci-dessus pag. 119.

61 +.

DE FÉNELON A Mme DE LA MAISONFORT.

Il la console sur la disgrâce de Mme Guyon.

13 décembre 1694.

JE suis ravi, madame, d'apprendre par vous-même que vous êtes dans l'obéissance et dans la paix de Dieu, qui en est inséparable. Ne songez point à votre parente (*Mme Guyon*) que pour prier pour elle, et pour sacrifier à Dieu tout ce que la nature fait sentir là-dessus à un bon cœur comme le vôtre. Dieu aura soin de tout, et vous ne devez chercher que sa volonté; ne tenez qu'à lui seul, vous trouverez en lui tout ce qui sera selon son véritable esprit. Souvenez-vous que

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 128.

la voie de foi et de détachement universel, que vous avez tant voulu suivre, n'est vraie et solide qu'autant qu'elle nous détache des personnes, des livres, des secours, en un mot, de tout ce qui n'est point Dieu et sa volonté. Les grâces que vous avez reçues vous rendroient bien coupable, si vous vous entêtiez d'une chose qui doit par elle-même préserver de tout entêtement. Obéissez donc comme un petit enfant; je ne vous oblige de faire pour vous, que ce que je fais pour moi-même; je me croirois un monstre, non pas un prêtre, si je n'étois pas dans ce désir d'être aussi simple, docile et petit, que je vous conjure de l'être. Obéissez donc encore une fois; montrez que *les justes* sont, comme dit l'Écriture [a], *une nation* qui n'est qu'*amour et obéissance*.

(a) *Eccli.* III. 1.

---

62 + R.

DU MÊME A BOSSUET [1].

Il le presse de lui faire connoître ses erreurs, s'il s'est égaré, et lui proteste de se soumettre, sans hésiter, à tout ce qu'il décidera.

A Versailles, 16 décembre (1694.)

JE reçois, monseigneur, avec beaucoup de reconnoissance les bontés que vous me témoignez. Je vois bien même que vous voulez charitablement mettre mon cœur en paix : mais j'avoue qu'il me paroît que vous craignez un peu de me donner une vraie et entière sûreté dans mon état. Quand vous le voudrez,

(1) Bossuet a inséré cette lettre dans sa *Relation*, sect. III, n. 4; tom. XXIX. pag. 550.

je vous dirai, comme à un confesseur, tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute ma vie [2], et tout ce qui regarde mon intérieur. Quand je vous ai supplié de me dire la vérité sans m'épargner, ce n'a été ni un langage de cérémonie, ni un art pour vous faire expliquer. Si je voulois avoir de l'art, je le tournerois à d'autres choses, et nous n'en serions pas où nous sommes. Je n'ai voulu que ce que je voudrai toujours, s'il plaît à Dieu, qui est de connoître la vérité. Je suis prêtre; je dois tout à l'Église, et rien à moi, ni à ma réputation personnelle.

Je vous déclare encore, monseigneur, que je ne veux pas demeurer un seul instant dans la moindre erreur par ma faute. Si je n'en sors point au plus tôt, je vous déclare que c'est vous qui en êtes cause, en ne me décidant rien. Je ne tiens point à ma place, et je suis prêt à la quitter, si je m'en suis rendu indigne par mes erreurs. Je vous somme au nom de Dieu, et par l'amour que vous devez à la vérité, de me la dire en toute rigueur. J'irai me cacher, et faire pénitence le reste de mes jours, après avoir abjuré et rétracté publiquement la doctrine égarée qui m'a séduit. Mais si ma doctrine est innocente, ne me tenez point en suspens par des respects humains. C'est à vous à instruire avec autorité ceux qui se scandalisent, faute de connoître les opérations de Dieu dans les ames.

Vous savez avec quelle confiance je me suis livré

(2) L'article de cette confession générale donna lieu dans la suite à une discussion fâcheuse, dont nous avons parlé dans l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres*, pag. xlvj.

à vous, et appliqué sans relâche à ne vous laisser rien ignorer de mes sentimens les plus forts (3). Il ne me reste toujours qu'à obéir : car ce n'est pas l'homme ni le très-grand docteur que je regarde en vous ; c'est Dieu. Quand même vous vous tromperiez, mon obéissance simple et droite ne se tromperoit pas, et je compte pour rien de me tromper, en le faisant avec droiture et petitesse sous la main de ceux qui ont l'autorité dans l'Église. Encore une fois, monseigneur, si peu que vous doutiez de ma docilité sans réserve, essayez-la, sans m'épargner. Quoique vous ayez l'esprit plus éclairé qu'un autre, je prie Dieu qu'il vous ôte tout votre propre esprit, et qu'il ne vous laisse que le sien. Je serai toute ma vie, monseigneur, plein du respect que je vous dois.

(3) La phrase suivante, qui est ici dans une minute originale, n'est point dans la lettre écrite de la propre main de Fénelon, et qu'il envoya à Bossuet. « Vous savez que j'ai voulu d'abord vous croire tout seul, sans attendre l'avis » des autres. »

63.

DE M. TRONSON A L'ABBÉ DE LA PÉROUSE.

Il lui témoigne qu'il est satisfait de la doctrine de Mme Guyon, et qu'il n'a d'inquiétude que sur la conduite de cette dame.

21 décembre 1694.

J'ai reçu la lettre du R. P. général que vous m'avez envoyée. Je me suis donné l'honneur de lui écrire depuis, pour le remercier de ce qu'il vous avoit permis de me faire part du billet qu'il vous avoit donné, qui regarde la dévote. Sa déposition seroit

d'un grand poids, si l'on pouvoit s'en servir pour convaincre de l'illusion; mais je lui ai mandé qu'on en garderoit tout le secret qu'il désireroit. Le témoignage de M. de Genève feroit aussi un grand effet, si les faits que je vous ai mandés, et qu'elle avance comme véritables, se trouvoient supposés : car ce mensonge, reconnu par un si digne prélat, convaincroit de tromperie ceux qui ont pour elle quelque estime; ce que ne fera pas apparemment la censure : car, quoiqu'on demeure d'accord que les livres soient bien condamnés, elle a depuis peu expliqué sa doctrine d'une manière que je ne sais pas si l'on y trouvera beaucoup à redire. Ainsi l'attache à la personne demeurant toujours, s'il y a de l'illusion, on ne remédieroit qu'à une partie du mal. Cependant, puisque le prélat ne croit pas qu'il lui convienne de s'expliquer sur les faits, il faut en demeurer là, et abandonner les suites à la Providence. L'ordonnance qu'il a faite en 1687, et que vous avez eu la bonté de m'envoyer, fait connoître à la vérité son sentiment sur la doctrine; mais elle ne touche point à la personne, qui ne laissera pas de passer pour une très-grande dévote : car il est vrai qu'à l'entendre parler, elle est telle; et on a peine, à n'en juger que par ce qu'elle dit et par la manière soumise dont elle parle, d'en avoir d'autre sentiment. Elle est présentement retirée, dans le dessein de ne paroître plus qu'au cas qu'on la veuille encore interroger. On m'a dit que M. le cardinal Le Camus avoit écrit à quelqu'un en cette ville, qu'il l'avoit convaincue d'une très-mauvaise chose, mais je ne sais si cela est vrai.

64.

DE Mme GUYON AU CARDINAL LE CAMUS.

Elle le supplie de vouloir bien démentir les faux bruits qu'on fait courir à son sujet.

Ce 27 décembre 1694 (1).

L'ON m'a mandé qu'il couroit à Paris une lettre qu'on attribue à votre Éminence, laquelle contient que vous m'avez chassée de votre diocèse après que vous m'avez convaincue de crime, et que je vous ai dit à vous-même des choses que je n'ose répéter, tant elles sont contraires aux bonnes mœurs. Je n'ai point cru que la lettre fût de votre Éminence, et je pouvois même faire voir qu'elle n'en pouvoit être, par les lettres pleines de bonté que votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire, et que je gardois avec un profond respect : mais je n'ai rien voulu faire sur cela, ni me défendre, que je ne susse l'intention de votre Éminence, qui se souviendra, s'il lui plaît, que ce fut une fille qui, par un dépit, me fut accuser; que votre Éminence n'ajouta point de foi à ce que lui dit cette fille, et qu'elle eut la charité d'en écrire à Verceil, où j'étois pour lors; que j'eus l'honneur de lui répondre à cette lettre, par une parabole du loup et de l'agneau, dont vous fûtes, monseigneur, pleinement content. Vous le fûtes néanmoins beaucoup davantage, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me le dire à moi-même, après me l'avoir fait dire par

(1) Cette lettre fut envoyée avec celle du duc de Chevreuse du 10 janvier suivant.

M. Giraut, conseiller, lorsque cette fille écrivit une lettre de rétractation à votre Éminence, où elle lui marquoit que le dépit lui avoit fait avancer une chose fausse. Elle m'écrivit à moi-même une lettre très-forte, pour me demander pardon, m'assurant qu'elle avoit été rigoureusement punie de son péché et de sa calomnie. J'envoyai cette lettre, monseigneur, à M. Giraut, pour la faire voir à votre Éminence, qui assura en avoir reçu une pareille. J'ai cru, monseigneur, devoir faire souvenir votre Éminence de toutes ces choses, étant persuadée de sa justice et de sa charité pour ne refuser pas un témoignage à la vérité en faveur d'une personne qui ne s'est jamais écartée un moment du profond respect et de la parfaite estime qu'elle doit à votre Éminence, et qui aimeroit mieux passer pour coupable, que de se justifier par la moindre chose qui pût déplaire à votre Éminence, de laquelle je serai toute ma vie, etc.

65.

DE LA MÊME AU DUC DE CHEVREUSE.

Elle lui annonce son prochain départ pour Meaux.

7 janvier 1695.

J'ATTENDS mon obéissance [1] pour partir, et quelque incommodée que je sois, je ne retarderai pas

(1) C'est-à-dire une lettre de Bossuet, pour les religieuses de la Visitation de Meaux, afin qu'elles reçussent Mme Guyon. Mme de Maintenon écrivoit à M. de Noailles, le 31 décembre précédent : « M. de Meaux accorde tout, et » nous allons lui envoyer Mme G. Le Roi le dira à M. l'archevêque, et lui » parlera comme croyant qu'il ne faut plus agiter cette affaire. J'espère qu'avec

un instant. J'ai deux filles; l'une me sert depuis quatorze ans, et l'autre depuis six. Elles n'ont ni bien ni retraite. Si M. de Meaux veut bien qu'elles entrent dans le couvent, j'en emmènerai une avec moi, et l'autre me viendra trouver avec les petits meubles et hardes nécessaires à une personne aussi incommodée que je la suis. Elle amèneroit mon lit, et de quoi meubler une chambre. J'ai deux petits oiseaux qui me tiennent compagnie; je souhaiterois bien de les avoir, si M. de Meaux le veut bien. Pour ma petite chienne, je la donnerai; car je n'ose proposer de l'emmener. Je voudrois bien aussi porter mon petit Jésus et quelques petits tableaux. Mandez-moi, s'il vous plaît, monsieur, sans retard, les intentions de M. de Meaux. Je vous assure que j'ai eu une sensible joie de la charité de ce bon prélat. J'espère que Dieu lui fera connoître le fond de mon cœur. Je souhaiterois fort qu'il eût la bonté de m'accorder la grâce que je lui demande dans la lettre ci-jointe (2). C'est avec plaisir que j'accepte les conditions; car j'aime bien mieux voir peu de religieuses, que d'en voir

» cela le zèle du prélat se refroidira. Je viens d'écrire à M. de Meaux..... Je » me presse de tout finir, et d'engager notre ami (Fénelon) à déclarer ce qu'il » pense de la doctrine de cette femme. Je lui représente qu'après cela il aura » tout le temps d'examiner les écrits qu'il a, et d'y répondre comme il jugera » à propos. Ma raison de le presser, monsieur, est que je crois que l'affaire » qui vous fut consultée la veille de votre départ réussira au premier jour, et » qu'il me semble que vous devriez avoir décidé avant ce changement de » condition. Mandez-moi, monsieur, si vous m'entendez : je craindrois de » me trop expliquer. » Ce changement de condition est sans doute l'élévation de Fénelon sur le siège de Cambrai, vacant par la mort de M. de M. de Brias, décédé le 17 novembre précédent.

(2) Elle lui demandoit de la confesser. Voyez la lettre XXIII; *Œuvres de Bossuet*, tom. XL, pag. 107.

beaucoup. Je me passe aisément de compagnie. Je serois fort aise de porter tous mes petits ouvrages; car c'est toute ma consolation, et quelques livres de la Bible : si, par votre moyen, je pouvois avoir l'*Histoire ecclésiastique*, j'ai fort envie de me la faire lire. Du reste, il ne faut point que ces dames se gênent pour me tenir compagnie : la solitude ne m'ennuie jamais. Je vous prie de faire faire attention à M. de Meaux que je suis fort simple et franche; que c'est peut-être ce qui pourra peiner : mais je ne puis être autre que très-simple; c'est mon caractère, et je serois bête au dernier point, s'il faut être sur le compliment, la façon et la précaution. J'ai aussi quelques remèdes qu'il me faut porter, à cause de mes vomissemens. Un mot sur tout cela, s'il vous plaît. Je m'approcherai assez pour partir promptement après l'obéissance reçue. Je ne vous fais point de remercîmens de toutes vos peines; celui pour lequel vous faites ces choses vous en récompensera. J'apprends la mort de M. de Luxembourg (3); je sais l'intérêt que vous y avez. Je souhaite qu'il ait connu Dieu avant de mourir. Permettez-moi de présenter mes respects à Mme de M. (*Mortemart.*)

(3) Le maréchal de Luxembourg étoit mort le 4 janvier, âgé de soixante-sept ans.

66.

DU DUC DE CHEVREUSE AU CARDINAL LE CAMUS.

Il lui demande quelques renseignemens sur la conduite de Mme Guyon.

10 janvier 1695.

Votre Éminence me permettra d'interrompre quelques momens ses saintes et continuelles occupations, pour lui expliquer une difficulté dont on ne peut attendre la solution que d'elle-même. Il court dans Paris des copies d'une lettre adressée, dit-on, à M. le curé de Saint-Jacques par votre Éminence. Il y est marqué que vous avez convaincu à Grenoble Mme Guyon d'une doctrine abominable et d'assemblées nocturnes sous prétexte de charité; et cependant on voit d'autres lettres de votre Éminence à la même dame, depuis son départ de Grenoble, par lesquelles vous témoignez beaucoup d'estime de sa vertu et de sa piété; et vous répondez à M. le lieutenant civil [1] de sa droiture, en recommandant ses affaires temporelles. Mme la duchesse de Noailles a un intérêt particulier d'être éclaircie sur cette apparente contradiction, parce que Mme la comtesse de Guiche, sa fille, est amie de Mme Guyon, et que plusieurs personnes de beaucoup d'esprit et de piété, qui connoissent cette dame, rendent un témoignage très-avantageux de sa vertu. C'est ce qui a obligé Mme la duchesse de Noailles de prier M. le premier président de la cour des aides [2] d'en écrire à votre Émi-

(1) Voyez la lettre 2, ci-dessus pag. 4.

(2) Nicolas Le Camus, frère du cardinal, mort en 1715.

nence; et il doit l'avoir fait le dernier ordinaire. Comme elle est de mes amies particulières, je l'ai assurée que je prendrois la liberté de vous en écrire aussi, et je me suis chargé d'ailleurs de vous envoyer la lettre ci-jointe de Mme Guyon même sur ce sujet. J'ajouterai ici de mon côté, que je connois cette dame, que j'ai trouvé en elle beaucoup de solide piété et de grâce, et que je n'y ai rien remarqué qui puisse tendre en aucune manière aux erreurs qu'on lui impute. Mais comme tout le monde peut se tromper, et moi plus qu'un autre, et que d'ailleurs la vérité m'est plus chère que tout autre intérêt, votre Éminence me fera un très-sensible plaisir de m'éclairer de ses pures et fermes lumières en cette occasion, et de vouloir bien me marquer si, par l'aveu que Mme Guyon vous auroit pu faire d'une doctrine erronée, ou par d'autres fait clairs et certains, vous êtes sûr qu'elle enseigne ou pratique des choses mauvaises; ou si, au contraire, vous devez quelque témoignage à la vérité en sa faveur, nonobstant le grand mouvement qui s'est renouvelé contre elle depuis quelque temps. La décision de votre Éminence sera importante dans une conjoncture où il s'agit d'éclaircir plusieurs personnes de piété, qui ne cherchent et ne veulent que la vérité, et qui ont vu avec étonnement que votre nom fût employé en des témoignages si différens : ce qui fait croire que cette dernière lettre peut être supposée. Je me sers avec joie de cette occasion, pour assurer en mon particulier votre Éminence de la continuation du véritable respect avec lequel je suis toujours, etc.

67.

DU CARDINAL LE CAMUS AU DUC DE CHEVREUSE.

Eclaircissemens sur la conduite de Mme Guyon.

Grenoble, 18 janvier 1695.

Il y a plus de quinze jours, monsieur, que j'ai envoyé à mon frère les éclaircissemens que vous lui aviez demandés (1) sur ce qui s'étoit passé à Grenoble touchant Mme Guyon. Ainsi, je crois qu'il vous les a communiqués; et pour ne vous point fatiguer, je n'userai point de redites.

J'ai écrit, il y a plus d'un mois, deux lettres à M. le curé de Saint-Jacques sur le même sujet; je vois à peu près qu'il a été engagé à m'écrire pour avoir ces éclaircissemens; mais je le crois trop sage pour avoir divulgué cela par le monde. Mais je m'en remets à celle que j'ai écrite à mon frère, qui marque nettement et sincèrement ce qui s'est passé en ce diocèse à l'égard de Mme Guyon. J'y ai omis exprès une déposition très-facheuse d'une Cateau Barbe, qu'elle avoit emmenée à Gênes contre le gré de sa mère, parce que cela auroit été trop injurieux à Mme Guyon.

Pour les lettres qu'elle a publiées dans Paris, elles n'affoiblissent point les faits que j'assure qui se sont passés à Grenoble.

Autant que ma mémoire me le peut fournir, je lui ai écrit pour retirer cette jeune fille de ses mains,

(1) Voyez le précis de cette lettre, au 19 avril suivant, ci-après pag. 168.

que son frère alla chercher à Gênes ou à Verceil, mais cela ne lui est pas fort avantageux. Il y a environ six ans qu'elle m'écrivit qu'elle s'étoit bien trouvée de mes bons avis, et qu'elle avoit réussi pour le temporel et le spirituel, et qu'elle avoit été trouvée avoir des sentimens orthodoxes. Cela fait croire que je lui avois donné des avis sur sa conduite, et ces avis étoient de quitter cette attache éclatante qu'elle avoit pour un Barnabite, et d'avoir soin de ses enfans et de ses affaires domestiques; 2° de ne point se mêler de dogmatiser, comme elle faisoit; 3° de prendre garde à la manière dont elle expliqueroit son oraison de quiétude, dont un prieur de la réforme de saint Benoît m'avoit fait un rapport très-désavantageux pour elle. Elle me demanda alors une lettre de recommandation pour mon frère, le lieutenant civil : j'y peux bien avoir mis ce que vous me marquez, que c'étoit une dame de vertu et de piété; c'est le moins que je pouvois mettre, après l'assurance qu'elle me donnoit qu'elle s'étoit bien trouvée de suivre mes avis, et qu'on avoit jugé à Paris ses sentimens orthodoxes. Ainsi, comme dit saint Augustin des louanges que le concile de Palestine donna à Pélage : *Voluntas emendationis, non falsitas dogmatis approbata est.*

Enfin, si je l'ai trop louée en la recommandant, cela n'empêche point que tout ce que j'ai mandé qui s'est passé à Grenoble ne soit vrai. Il ne me reste qu'à vous assurer, monsieur, que je suis à vous avec toute l'estime et la distinction possible.

68.

68 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Il témoigne le désir d'être instruit, s'il s'est trompé, et conjure le prélat de ne s'arrêter à aucunes considérations humaines.

26 janvier 1695.

JE vous ai déjà supplié très-humblement, monseigneur, de ne retarder pas d'un seul moment, par considération pour moi, la décision qu'on vous demande (1). Si vous êtes déterminé à condamner quelque partie de la doctrine que je vous ai exposée par obéissance, je vous conjure de le faire aussi promptement qu'on vous en priera. J'aime autant me rétracter aujourd'hui que demain, et même beaucoup mieux; car le plus tôt reconnoître la vérité et obéir, est le meilleur. Je prends même la liberté de vous supplier de ne retarder point à me corriger, par une trop grande précaution. Je n'ai point besoin de longue discussion pour me convaincre. Vous n'avez qu'à me donner ma leçon par écrit : pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de l'Église et les articles dans lesquels je m'en suis écarté, je me tiendrai inviolablement à cette règle.

Pour les difficultés sur l'intelligence exacte des passages des auteurs, épargnez-vous la peine d'entrer dans cette discussion. Prenez la chose par le gros, et commencez par supposer que je me suis trompé dans mes citations. Je les abandonne toutes. Je ne

+ Bossuet a inséré dans sa *Relation*, sect. III, n. 7 et 8, tom. XXIX, pag. 553, etc. la majeure partie de cette lettre.

(1) Sur sa nomination à l'archevêché de Cambrai.

me pique ni de savoir le grec, ni de bien raisonner sur les passages : je ne m'arrête qu'à ceux qui vous paroîtront mériter quelque attention. Jugez-moi sur ceux-là, et décidez sur les points essentiels, après lesquels tout le reste n'est presque plus rien, et ne mérite pas l'inquiétude où l'on se trouve. Si vous étiez capable de quelque égard humain, (ce que je n'ai garde de vous imputer) ce ne seroit pas de vouloir me flatter contre le penchant de ceux qui ont la plus grande autorité. Au contraire, il seroit naturel de craindre que vous auriez quelque peine à me justifier contre la prévention de tout ce qu'il y a en ce monde de plus considérable. Bien loin de craindre cet inconvénient, je crains celui de votre charité pour moi. Au nom de Dieu, ne m'épargnez point, traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni à ma place, ni à vos anciennes bontés pour moi. Je serai toute ma vie plein de reconnoissance et de docilité, si vous me tirez au plus tôt de l'erreur. Je n'ai garde de vous proposer tout ceci, pour vous engager à une décision précipitée, aux dépens de la vérité. A Dieu ne plaise! je souhaite seulement que vous ne retardiez rien pour me ménager.

69.

DE M. TRONSON A L'ABBÉ DE LA PÉROUSE.

Il lui parle de la soumission de Mme Guyon, et souhaite de nouveaux renseignemens sur la conduite de cette dame.

29 janvier 1695.

Je souhaite que Mgr de Genève puisse vous donner un bon éclaircissement sur les faits qu'il tâche

de rappeler dans sa mémoire; car s'il s'en trouvoit un seul qui ne fût pas conforme à ce que je vous ai mandé, ce seroit un mensonge capable, à mon avis, de faire connoître l'illusion. Vous pouvez lui dire que c'est pour me les envoyer. La soumission de la dévote à la censure est si grande, et elle donne des explications si catholiques aux difficultés qu'on lui propose, qu'il ne sera pas aisé de condamner la personne touchant la doctrine, à moins qu'on ne voie du dérèglement dans les mœurs. Le fait contenu dans le billet du P. général [1] est terrible; mais comme on ne peut nommer personne, il ne fera pas sur les esprits toute l'impression qu'il seroit à désirer. Je crois vous avoir déjà mandé de ne point dire que le détail que je vous ai écrit étoit pris de sa *Vie*, et je dois vous le réitérer, parce que le secret sur cela est si important, que je vous prie même d'effacer dans les lettres que je vous ai écrites, que ces choses sont tirées de sa *Vie*. La personne présentement ne paroît plus, et elle est tout-à-fait retirée.

On fait courir ici le bruit que Mgr le cardinal Le Camus a écrit une lettre fort désavantageuse à la dévote, où il est dit qu'il l'a convaincue en présence de quelques personnes de, etc..... N'en savez-vous point de nouvelles?

(1) Ce *P. général* est dom Innocent, prieur de la Chartreuse. Nous n'avons pas son billet, dont il est fait mention dans d'autres lettres, qui nous apprennent qu'on n'en fit point usage. On sait d'ailleurs que ce pieux solitaire n'étoit point assez en garde contre les nouvelles qu'on lui débitoit, et qu'il lui est arrivé de croire trop légèrement des faits qu'un examen un peu approfondi lui eût fait rejeter. L'abbé de la Bletterie en parle dans ses *Lettres sur* Mme Guyon, qu'on verra à la suite de cette *Correspondance*.

70 +.

DE M. D'ARANTHON, ÉVÊQUE DE GENÈVE, A M. ***.

Témoignage en faveur de Mme Guyon (1).

8 février 1695.

QUAND j'ai reçu votre lettre du dernier jour de l'année 1694, j'en avois déjà anticipé la réponse par une lettre que j'ai confiée à M. B. docteur de Sorbonne. Je vous avoue que j'ai de la peine de prendre le sens de la vôtre, parce que vous y paroissez préoccupé de certaines idées qui n'ont rien de commun avec la situation où je me trouve à votre égard. On vous a fait une injustice, si on vous a imputé d'être venu dans ce pays pour y prendre des armes contre la dame que vous me nommez. C'est à quoi nous n'avons songé ni vous ni moi. Dieu le sait, et les hommes le connoîtront un jour. Je ne vous ai jamais ouï parler d'elle qu'avec beaucoup d'estime et de respect, et ma mémoire ni ma conscience ne me reprochent pas d'en avoir jamais parlé autrement.

+ *Rép.* de Fénelon *à la Relat. sur le Quiét.* ch. Ier; tom. VI des *Œuvres,* pag. 378.

(1) Fénelon cite au même endroit une autre lettre de l'évêque de Genève, du 29 juin 1683, où il s'exprime ainsi sur Mme Guyon : « Elle donne un tour » à ma disposition à son égard qui est sans fondement. Je l'estime infini- » ment, et par-dessus le P. de Lacombe : mais je ne puis approuver qu'elle » veuille rendre son esprit universel, et qu'elle veuille l'introduire dans tous » nos monastères, au préjudice de celui de leurs instituts. Cela divise et brouille » les communautés les plus saintes. Je n'ai que ce grief contre elle. A cela » près, je l'estime et je l'honore au delà de l'imaginable. »

Si elle a eu quelques chagrins à Paris, elle ne les doit imputer qu'aux liaisons qu'elles a eues au P. Lacombe [2], avant même que j'eusse le bien de la connoître. Et l'on ajoute qu'elle s'est fait des affaires par des communications et des conférences qu'elle a eues dans Paris avec quelques personnes du parti du quiétisme outré. Quelque éloignement que je lui aie toujours témoigné d'avoir pour cette doctrine et pour les livres du P. Lacombe, j'ai toujours parlé de la piété et des mœurs de cette dame avec éloge. Voilà, en peu de mots, les véritables sentimens où j'ai toujours été à son égard, et qui vous doivent faire connoître dans quelles dispositions je suis pour tout ce qui peut vous intéresser, etc.

(2) Une lettre de M. d'Aranthon, du 31 janvier 1688, donne les raisons de son opposition à ce religieux : « L'on publie ici, dit-il, que le » P. de Lacombe va être renvoyé glorieusement. Je souhaite de tout mon » cœur que cela soit ainsi, si Dieu le veut; mais au nom de Dieu, obtenez » de Mgr l'archevêque et du R. P. confesseur, qu'on ne le renvoie point dans » mon diocèse. Vous verrez par ma dernière lettre circulaire, que je vous » conjure de leur communiquer, les précautions que j'ai été forcé de prendre » pour arrêter les progrès de sa mauvaise doctrine dans mon diocèse. Si ce » père paroît ici, la moitié du Chablais est perdue. Mgr l'archevêque et le » R. P. de la Chaise verront, par ce dernier préservatif, à quel point étoit » arrivé le mal, et le danger qu'il y auroit d'en voir renaître la source. » La *Circulaire* dont il est ici parlé fut imprimée à la suite de l'*Instruction* de Bossuet *sur les états d'oraison*, en 1697.

71 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Il le prie de corriger un des Articles d'Issy.

Dimanche, 6 mars 1695.

Je prends la liberté, monseigneur, de vous supplier de ne mettre point dans les copies, ce que vous aviez mis d'abord sur un état où l'on ne s'excite plus, qui est que les auteurs de la vie spirituelle n'en ont jamais parlé (1). Je me soumettrai là-dessus comme sur tout le reste. Mais je vous supplie de considérer que je ne puis, dans ma situation présente, souscrire par persuasion à cet endroit; car je me souviens trop bien que Mme de Chantal, consultant saint François de Sales sur tous les actes les plus essentiels à la religion chrétienne et au salut, qu'elle assure ne pouvoir faire en la manière dont on les fait dans la grâce commune, il lui répond décisivement de ne les plus faire « qu'à mesure que Dieu » l'y excitera, et de se tenir active ou passive, sui- » vant que Dieu la fera être. » Il est, ce me semble, évident que ces dernières paroles ne peuvent signifier qu'elle soit tantôt dans l'état passif et tantôt dans l'actif; mais seulement qu'elle fasse des actes distincts ou n'en fasse pas, et demeure en quiétude, suivant que Dieu l'y portera. Voilà sa dernière décision, *pour elle et pour ses semblables*; il finit en disant : « Ne

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII in-4°, pag. 100.

(1) Voyez le XXIXe Article d'Issy, et la note; tom. IV des *Œuvres*, pag. 19, 20.

» vous en divertissez jamais. » Vous jugez peut-être, monseigneur, que cette règle ne regarde que l'oraison : c'est ce qui me paroît se réduire à une question de nom.

Pour le bienheureux Jean de la Croix, il me semble clair qu'il ne veut point qu'on mélange la voie active avec la passive, quoiqu'il admette des actes distincts en tout état. Voilà ce qui me fait penser que vous ne devez pas dire positivement que les saints n'ont jamais rien dit d'un état où l'on ne s'excite plus. Qui dit une excitation, dit un effort pour se vaincre, et pour entrer dans une disposition dont on est éloigné. L'ame habituellement unie à Dieu, et détachée de tout ce qui résiste à la grâce, doit avoir de plus en plus une facilité ou à demeurer unie, ou à se réunir sans effort. La grâce est plus forte, l'habitude plus grande, les obstacles bien moindres dans toute ame qui avance. Que sera-ce de celles qui sont en petit nombre dans un état si éminent? Je ne demande pas qu'on décide pour cet état, ni qu'on explique l'oraison passive, puisque vous ne le voulez pas. Je conviens même que Dieu peut obliger en quelque occasion une telle ame à s'exciter, pour la tenir plus dépendante ; car je ne donne point de règles à Dieu. Mais je voudrois qu'on ne décidât rien là-dessus. Je veux encore plus que tout le reste me soumettre.

72 +.

DU MÊME AU MÊME.

Sur l'excitation que Fénelon excluoit de l'état passif.

Mardi, 8 mars 1695.

Je croyois, monseigneur, aller hier au soir chez vous, et recevoir vos ordres pour aujourd'hui; mais je ne fus pas libre. Je comprends par votre dernier billet, que vous ne comptez pas que j'aille aujourd'hui à Issy, et que vous ne souhaitez que j'y aille que jeudi pour la conclusion. Mandez-moi, s'il vous plaît, si j'ai bien compris. Je ferai tout ce que vous voudrez, sans réserve à l'extérieur et à l'intérieur. Pour le bienheureux Jean de la Croix, et pour saint François de Sales, j'écouterai avec docilité les endroits dont vous me voulez instruire; mais il faut observer bien des circonstances. Si vous aviez la bonté de m'indiquer ces endroits par avance, je les examinerois à loisir, sans envie de les éluder ni de disputer.

Pour l'excitation que j'exclus, elle ne regarde qu'un nombre d'ames plus petit qu'on ne sauroit s'imaginer. Je n'exclus qu'un effort qui interromproit l'occupation paisible. Je ne l'exclus qu'en supposant dans l'entière passiveté une inclination presque imperceptible de la grâce, qui est seulement plus parfaite que celle que vous admettez à tout moment dans la grâce commune. Je ne l'exclus qu'en supposant que cette libre quiétude est accompagnée de fréquens actes distincts qui sont non excités, c'est-à-

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII, in-4°, pag. 102.

dire auxquels l'ame se sent doucement inclinée, sans avoir besoin d'effort contre elle-même. Faute de ces signes, la quiétude me seroit d'abord suspecte d'oisiveté et d'illusion. Quand ces signes y sont, ne font-ils pas la sûreté? Et que demandez-vous davantage? Pourvu que les actes distincts se fassent toujours par la pente du cœur, qui est celle d'une habitude très-forte de grâce, à quoi serviroit de s'exciter et de troubler cet état? Enfin il ne faut, ni donner pour règle à l'ame de ne s'exciter jamais, ni supposer absolument qu'elle ne le doit pas. Je crois bien que Dieu ne manquant jamais le premier, il ne cesse point d'agir de plus en plus, à mesure que l'ame se délaisse plus purement à lui, et s'enfonce davantage dans l'habitude de son amour; mais la moindre hésitation, qui est une infidélité dans cet état, peut suspendre l'opération divine, et réduire l'ame à s'exciter. De plus, Dieu, pour l'éprouver, ou pour elle ou pour les autres, peut la mettre dans la nécessité de quelque excitation passagère. Ainsi je ne voudrois jamais faire une règle absolue d'exclure toute excitation : mais aussi je ne voudrois pas rejeter un état où l'ame, dans sa situation ordinaire, n'a plus besoin de s'exciter, les actes distincts venant sans excitation. Donnez-moi une meilleure idée de l'état passif, j'en serai ravi. Quoi qu'il en soit, j'obéirai de la plénitude du cœur.

73 †.

DU MÊME A Mme DE LA MAISONFORT.

Il satisfait à quelques difficultés qu'elle lui avoit proposées sur les Articles d'Issy.

(Mars 1695.)

Il n'y a de mauvaises réflexions que celles qu'on fait par amour-propre sur soi-même, et sur les dons de Dieu pour se les approprier. Il est aussi bon en soi de réfléchir que de s'occuper autrement; le mal est de se regarder avec complaisance ou avec inquiétude. Quand la grâce porte l'ame à faire des réflexions sur soi, elles sont aussi parfaites que la présence de Dieu la plus sublime. Si donc on parle souvent de laisser tomber les réflexions, et de s'oublier, cela ne se doit entendre que du retranchement des réflexions empressées de l'amour-propre, qui sont presque toujours celles qu'on remarque dans les ames, ou de celles qui interromproient la vue actuelle de Dieu dans les temps d'oraison simple.

Saint François de Sales n'a pas prétendu retrancher toute action de grâces, ni toute attention à nous-mêmes : autrement il ne faudroit plus de colloque amoureux avec Dieu, tel que les plus grands saints en ont dans l'oraison la plus passive. Il ne faudroit plus de directeur; car on parle sans cesse au directeur de soi et de ses dispositions, ce qui est une réflexion sur soi-même. Tout se réduit donc à ne point faire des actes empressés, ni même méthodiques et arran-

† *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 138.

gés, pour s'examiner, ou pour rendre grâces à Dieu, quand l'attrait d'oraison est actuel, et qu'il nous occupe du repos d'amour avec Dieu.

La neuvième proposition est la seule sur laquelle j'ai hésité, mais comme on trouve dans la XXXIIIe ce qui me paroît nécessaire pour l'éclaircir, je n'ai pas cru devoir m'arrêter là-dessus. Quoique la récompense, qui est le bonheur éternel, ne puisse jamais être réellement séparée de l'amour de Dieu, ces deux choses néanmoins peuvent être séparées dans nos motifs; car on peut aimer Dieu purement pour lui-même, quand même cet amour ne devroit jamais nous rendre heureux [1].

Beaucoup de saints canonisés ont été dans ce sentiment; il est même le plus autorisé dans les écoles. Ces ames ne souhaitent point leur salut en tant qu'il est leur salut propre, leur avantage et leur bonheur. Si Dieu les devoit anéantir à la mort, ou leur faire souffrir un supplice éternel, sans le haïr et sans perdre son amour, elles ne le serviroient pas moins, et elles ne le servent pas davantage pour la récompense qu'il promet. Ce qu'elles veulent à l'égard du salut, c'est la perpétuité de l'amour de Dieu, et la conformité à sa volonté, qui est que tous les hommes en général et chacun de nous en particulier soient sauvés. On ne veut donc point en cet état son salut, comme son propre salut, et à cet égard on y est indifférent; mais on le veut comme une chose que Dieu veut, et en tant que le salut est la perpétuité même

(1) Bossuet regardoit ceci comme *incontestable*. Voyez ses lettres à M. de la Broue, évêque de Mirepoix; ce sont les XXXIV, XXXV et XXXVI du tom. XL, pag. 127 et suiv. en particulier la pag. 131.

de l'amour divin. L'amour ne peut vouloir cesser d'aimer.

Saint François dit, il est vrai, que l'oraison de quiétude contient éminemment les actes d'une méditation discursive. Et en effet, toutes les fois qu'on se sent attiré à cette oraison avec une répugnance aux actes discursifs, il faut se laisser à cet attrait, pourvu qu'on soit dans un état assez avancé pour cette sorte d'oraison. Mais il ne s'ensuit pas que cette oraison exclue pour toujours tous les actes distincts. Ces actes, dans un grand nombre d'occasions de la vie, sont les fruits de cette oraison; et les fruits de cette oraison, qui sont les actes, étant faits dans les occasions sans empressement, servent à leur tour à cette oraison, pour la rendre plus pure et plus forte. Une personne qui ne feroit jamais de ces actes simples et paisibles en aucune des occasions principales où il est naturel d'en faire, et qui se contenteroit d'une quiétude générale comme plus parfaite, me paroîtroit dans l'illusion, et dans l'inexécution de la loi de Dieu.

Les ames les plus passives font aussi des actes distincts et en grand nombre, mais sans empressement; c'est ce que les mystiques appellent coopérer avec Dieu sans activité propre. Je crois que ces actes distincts se font même dans l'oraison; mais ils se font par une certaine pente et une certaine facilité spéciale qui est dans le fond de l'ame, par l'habitude de l'oraison passive, pour former, selon les besoins, les actes les plus éminens.

Toute la vie des ames passives se réduit à l'unité et simplicité de la quiétude, quand Dieu les y met actuellement. Mais ce principe d'unité et de simpli-

cité se multiplie d'une manière très-distincte et très-variée selon les besoins et les occasions, et même suivant les choses que Dieu veut opérer dans l'intérieur, sans aucune occasion extérieure. Cet amour simple de repos, pendant qu'il est actuel, est un tissu d'actes très-simples et presque imperceptibles. Quand cet amour direct et de repos n'est pas actuel, ce principe d'unité, comme le tronc d'un arbre, se multiplie dans ses branches et dans ses fruits. Il devient pendant la journée une occupation indirecte de Dieu. C'est tantôt acquiescement aux croix, puis à l'abandon, aux délaissemens; une autre fois, support des contradictions; dans la suite, renoncement à la sagesse propre, docilité pour le prochain, attachement à l'obéissance, etc. C'est l'esprit *un et multiplié* dont parle Salomon [(a)]. Tantôt il n'est qu'une chose, tantôt il en est plusieurs. Il est simple par son principe dans la multitude des actes depuis le matin jusqu'au soir, quoiqu'ils ne soient pas toujours discursifs et réfléchis. La grâce y incline doucement l'ame en chaque moment, suivant l'occasion et le dessein de Dieu.

Il faut seulement dire qu'on doit retrancher les réflexions d'amour-propre, qui sont empressées, ou qui interrompent l'opération divine dans la quiétude.

La quiétude, dans les temps où Dieu y met actuellement, renferme tout, et il faut que tout autre acte lui cède; mais elle n'est pas toujours actuelle. Cette quiétude même nous imprime souvent des actes dis-

(a) *Sap.* VII. 22.

tincts, ou bien elle les produit comme ses fruits, dans le détail de la journée.

De là vient que Mme de Chantal dit elle-même, comme vous l'avez remarqué, qu'on fait toujours des actes, et que ceux qui ne croient point en faire, ne l'entendent pas bien; mais on les fait beaucoup moins distinctement, et même sans nulle distinction aperçue, lorsque Dieu attire l'ame à la quiétude. Dans les autres temps, les actes sont plus distincts, quoique non empressés. Ce sont ces actes dont Mme de Chantal dit qu'elle les fait suivant que Dieu les lui met au cœur, c'est-à-dire, suivant qu'elle en a une certaine facilité par la grâce, sans empressement ou activité propre.

Il faut néanmoins observer que quelquefois ces actes se font tout ensemble avec une répugnance sensible de la nature actuellement tentée par la concupiscence, et avec une pente ou facilité du fond de l'ame, que Dieu prévient et incline malgré la tentation actuelle des sens.

Il faut, dans l'occasion, suivre l'attrait divin; mais cet attrait de l'oraison, s'il est véritable, loin de nous détourner de certains actes simples dans les occasions principales de la journée, est au contraire la source pure qui produit et qui facilite ces actes.

Tout ce que vous marquez ici est véritable et conforme à l'esprit des propositions; vous y répondez vous-même à toutes vos objections. J'aurois pu vous envoyer la fin de votre écrit pour réponse au commencement.

74.

DE Mme GUYON AU DUC DE CHEVREUSE.

Elle proteste qu'elle n'a jamais rien cru de contraire aux Articles d'Issy, et témoigne sa répugnance à les signer.

Mars 1695.

J'ai vu un papier d'Articles qu'on dit avoir été conclus avec une personne en qui vous avez toute confiance. Plût à Dieu que je fusse morte il y a un an ! je serois morte avec la consolation et l'espérance ; mais je suis bien à rebours du *Nunc dimittis*. Le premier Article est qu'il faut croire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Qui a jamais douté de cela ? Et n'est-ce pas pour rendre l'oraison odieuse, et persuader à toute la terre que ceux qui la font ne croient point en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit ? Je vous avoue que, depuis que je suis au monde, rien ne m'a tant affligée que cela. Tout le reste est une confusion de choses qui se démentent ou qui ne s'entendent pas. Qui ne sait que les mystères et les attributs sont l'objet de la contemplation ? Mais l'oraison de foi n'embrasse point d'objet distinct, parce qu'elle les embrasse tous dans le temps de l'actuelle oraison, quoiqu'elle soit toujours prête de donner sa vie à tout instant pour chacun des articles de notre foi en distinction.

Je proteste devant Dieu et devant toute la cour céleste, que je n'ai jamais douté un moment de ces vérités, et que rien n'est plus odieux que d'en faire des Articles, pour persuader aux hommes que ceux

qui font oraison ne croient ni en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, ni en Jésus-Christ. C'est une invention de Bar..... Pour moi, je sais mourir comme on doit mourir; mais je ne sais point signer de faussetés, et des choses qui pourroient laisser le moindre soupçon que j'aie jamais douté de ces vérités sur lesquelles même je n'ai jamais été tentée (1). Ce que je dis ici, je suis prête de le sceller de mon sang.

(1) Mme Guyon ne résista point, comme on pourroit croire d'après cette lettre qu'elle en eut la pensée. Voici l'*Acte de soumission* qu'elle écrivit à la suite des XXXIV *Articles*, et qu'elle signa :

« Je soussignée reconnois qu'illustrissime et révérendissime père et seigneur en Jésus-Christ messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, au jugement duquel je me suis soumise il y a près de deux ans, m'a remis en main ces XXXIV Articles signés de lui, et de ceux au jugement desquels je m'étois pareillement soumise. Je reçois non-seulement sans répugnance; mais encore avec une pleine et entière soumission, ces Articles. Je promets, avec la grâce de Dieu, de m'y conformer, tant en croyance qu'en pratique, et condamne de cœur et de bouche tout ce qui y est ou peut y être contraire directement ou indirectement, comme toutes autres erreurs, en quelques livres qu'elles soient, même dans les miens. Je ne reconnois et n'avoue que deux livres, dont l'un est intitulé : *Moyen court et très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément, et arriver par là, dans peu de temps, à une haute perfection*; et l'autre : *Le Cantique des Cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique et la vraie représentation des états intérieurs*; désavouant tous autres livres qui me seroient ou pourroient être attribués. Je n'ai nulle part à l'impression de ces deux livres; et j'ai supposé que ceux qui les feroient imprimer y changeroient et corrigeroient tout ce qui seroit nécessaire, tant au sens qu'aux expressions, autant que besoin seroit; ainsi je déclare très-sincerement que je n'y suis nullement attachée, ni n'y prends aucune part qu'autant qu'ils sont conformes à la foi catholique, apostolique et romaine, de laquelle, par la grâce de Dieu, je n'ai jamais voulu ni entendu me départir un seul instant sur quelques articles que ce soit. Je me soumets sans peine, de cœur et de bouche, à toute condamnation qu'ont faite ou peuvent faire de ces livres ceux à qui Dieu en a donné la puissance, notamment à celles de messeigneurs les évêques de Meaux et de Châlons, au jugement desquels je les ai particulièrement soumis, et par-dessus tout à nos saints pères les papes et

Bien loin que ce soit là finir une affaire, c'est une source de difficultés et d'embarras. Mais les hommes n'ont qu'un temps, et Dieu dure éternellement. Malheur à l'homme qui se confie à l'homme! Malheur à qui cède à la politique! La désertion de tous mes amis ne me fait aucune peine; mais l'horreur d'écrire des articles de foi en Dieu et en Jésus-Christ, comme si les ames d'oraison ne croyoient ni en Dieu ni en

au saint siège apostolique, en la communion et obéissance duquel, par la grâce de Dieu, j'ai toujours vécu et veux vivre et mourir. Je déclare en outre que j'ai obéi et obéirai sincèrement à l'ordre qui m'a été donné par ledit seigneur évêque de Meaux, de n'écrire aucun livre, ni enseigner ou dogmatiser dans l'Église, ni de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement, ne désirant autre chose que de vivre séparée de tout commerce du monde, autant qu'il est possible, et de demeurer cachée avec Jésus-Christ, en quelque lieu que la Providence me destine, le reste de mes jours. Fait au monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, le 15 avril 1695. »

Le même jour, elle signa la *Déclaration* suivante :

« Je supplie Mgr l'évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais, que je n'ai dit ou fait aucune des choses qu'on m'impute sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes, à titre d'épreuves. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès, que la chose le demandoit, dans mes deux petits livres, c'est que, dans le temps qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces détestables choses, et que je ne savois pas qu'on eût enseigné ou enseignât de si damnables doctrines. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux : à Dieu ne plaise qu'un tel blasphème me fût jamais entré dans l'esprit! Je déclare en particulier, que les lettres qui courent sous le nom d'un grand prélat (1), ne peuvent être vraies, puisque je ne l'ai jamais vu avec le prieur de Saint-Robert (2), qui y est nommé; et je suis prête de jurer sur le saint Évangile, que je ne les ai jamais vus en un même lieu, et d'affirmer sous pareil serment les autres choses contenues dans la présente déclaration. Fait à Meaux, audit monastère de Sainte-Marie, ce 15 avril 1695. »

(1) Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble.

(2) Voyez ci-après les lettres 77, 78, 81.

Jésus-Christ, est ce qui me blesse autant qu'il a blessé le cœur de Dieu.

Je ne m'étonne pas de ce que j'avois le cœur si serré et si flétri.

---

75 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Sur son affaire avec l'archevêque de Reims, et sa profession de foi pour obtenir des Bulles.

A Versailles, 27 mars 1695.

Je profiterai, monseigneur, des derniers avis que vous avez la bonté de me donner sur mon Mémoire. Ma docilité et ma reconnoissance à votre égard s'étendront toujours à d'autres choses plus importantes. J'ai été obligé de demeurer ici pour mon affaire (1); et j'ai cru même devoir suspendre ma profession de foi (2), jusqu'à ce que toutes choses fussent bien démêlées : c'est ce qui m'a empêché d'aller à Paris, et de vous demander votre témoignage chez M. le nonce. J'entrevois qu'on prend le chemin de terminer promptement l'affaire, sans aller à Rome. Je serai ravi que M. l'archevêque de Reims soit content, et qu'il fasse le bien de son église.

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII, in-4°, pag. 104.

(1) Celle qu'il avoit à traiter avec l'archevêque de Reims, qui demandoit qu'on remît Cambrai sous sa métropole. Voyez le Mémoire de Fénelon sur cette affaire, ci-dessus tom. V, pag. 7 et suiv.

(2) Cette lettre fut écrite après la signature des trente-quatre Articles dressés à Issy, et la *profession de foi* est relative aux Bulles pour l'archevêché de Cambrai, auquel Fénelon avoit été nommé dans le commencement du mois de février de cette année. Il fut sacré à Saint-Cyr par Bossuet, assisté des évêques de Châlons et d'Amiens, le 10 juillet de la même année.

Il n'y a rien de nouveau ici, sinon que vous n'y êtes plus, et que ce changement se fait sentir aux philosophes. Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, vous irez revoir Germigny paré de toutes les grâces du printemps. Dites-lui, je vous supplie, que je ne saurois l'oublier, et que j'espère me retrouver dans ses bocages avant que d'aller chez nos Belges, qui sont *extremi hominum*.

76.

DU DUC DE CHEVREUSE A DOM RICHEBRAQUE, BÉNÉDICTIN.

Il demande à ce religieux des éclaircissemens sur un propos qu'on lui attribuoit par rapport à Mme Guyon.

A Versailles, ce 11 avril 1695.

QUOIQUE je ne sois pas connu de vous, mon révérend père, trouvez bon que je vous demande une réponse précise à la lettre ci-jointe (1), et que je vous prie de vouloir bien me l'envoyer au plus tôt par la même voie dont je me sers pour vous faire tenir ce paquet. Je sais assez que vous êtes incapable d'avoir avancé aucune fausseté, et encore moins de celles qui préjudicient à autrui. Je sais aussi que l'histoire qu'on m'a apprise de la personne qui s'est rétractée, peut avoir donné lieu à ce qu'on vous a attribué; mais je me trouve engagé d'ailleurs à vous demander ce petit éclaircissement, et me sers avec joie de

(1) C'étoit une lettre de Mme Guyon à ce religieux, sur le même sujet.

cette occasion pour vous témoigner, mon révérend père, l'estime sincère avec laquelle je suis très-véritablement à vous.

---

77 +.

DE DOM RICHEBRAQUE, BÉNÉDICTIN, AU DUC DE CHEVREUSE.

Il assure qu'il n'a jamais dit aucun mal de Mme Guyon, et qu'il n'a rien entendu de sa bouche que de très-chrétien et de très-honnête.

Blois, 14 avril 1695.

Je réponds autant précisément que je puis à la lettre (1); en voici la réponse, que je ne prendrois pas la liberté de vous faire remettre, monseigneur, sans l'ordre exprès que vous m'en donnez. Dans la disposition où la miséricorde de Dieu me conserve encore, je ne me trouve pas capable de parler de la manière qu'on veut que j'aie fait, et j'ose dire que c'est me faire justice, de me croire sincère et entièrement éloigné de ce qui s'appelle fausseté, et beaucoup plus de ce qui s'appelle calomnie. C'en seroit une insigne, si j'avois parlé de la sorte. Je déclare, au contraire, monseigneur, que je n'ai jamais rien entendu de la bouche de cette dame que de très-chrétien et de très-honnête. C'est un témoignage que j'ai déjà rendu plusieurs fois, que je rendrai encore toutes les fois que j'en serai requis, parce que je le dois tel à la vérité, et que je m'estime heureux de

+ Cette lettre et les suivantes, sur la même affaire, ont été publiées pour la première fois dans le tom. XL des *OEuvres de Bossuet*; Versailles, 1819. Nous les avions communiquées à l'éditeur.

(1) La lettre de Mme Guyon, que le duc lui avoit envoyée.

rendre à présent, puisque c'est en exécution de vos ordres, et en y marquant la respectueuse soumission avec laquelle je suis, etc.

Fr. RICHEBRAQUE, M. B.

78+.

DU MÊME A Mme GUYON.

Sur le même sujet.

Blois, 14 avril 1695.

EST-IL possible qu'il faille me chercher dans ma solitude pour fabriquer une calomnie contre vous, et qu'on m'en fasse l'instrument? Je ne pensai jamais à ce qu'on me fait dire, ni à faire ces plaintes dont on veut que je sois auteur. Je déclare au contraire, et je l'ai déjà déclaré plusieurs fois, que je n'ai jamais rien entendu de vous que de très-chrétien et de très-honnête. Je me serois bien gardé de vous voir, madame, si je vous avois crue capable de dire ce que je n'oserois pas écrire, et que l'apôtre défend de nommer. S'il est pourtant nécessaire que je le nomme à votre décharge, je le ferai au premier avis, et je dirai nettement qu'il n'en est absolument rien : c'est-à-dire que je ne vous ai jamais ouï dire rien de semblable, ni rien qui en approche le moins du monde, et que, de ma part, je n'ai rien dit qui puisse faire croire que je l'aie entendu de vous. On m'a déjà écrit là-dessus, et j'ai déjà répondu de même. Je le ferois encore mille fois, si j'en étois mille fois requis. On confond deux histoires qu'il ne faudroit pas confondre. Je sais celle de la fille qui se

rétracta; et vous savez de votre part, madame, le personnage que j'y fis auprès du prélat, par le seul zèle de la vérité, et pour ne pas blesser ma conscience en me taisant lâchement. Je parlai pour lors librement, et je suis prêt à le faire de même, si Dieu le demande à présent de moi, comme pour lors. Je croirai qu'il le demande, si j'en suis requis; mais que dirois-je de plus précis que ce que je dis ici? S'il faut néanmoins quelque chose de plus, prenez la peine de me le mander, et je rendrai témoignage à la vérité (1). C'est dans cette disposition que je suis très-sincèrement en notre Seigneur, en vous demandant auprès de lui vos prières, madame, etc.

(1) On trouve dans le tom. XL des *Œuvres de Bossuet*, pag. 116, l'extrait d'une lettre du cardinal Le Camus, écrite peu de temps après celle-ci, et qui, si elle étoit authentique, affoibliroit beaucoup le témoignage du P. Richebraque en faveur de Mme Guyon. Mais l'abbé de la Bletterie observe que l'authenticité de cette lettre du cardinal Le Camus n'est pas à l'abri de toute difficulté. Il est difficile, en effet, de la concilier avec les deux lettres du même cardinal qu'on a vues plus haut, (pag. 3, 4 et 144) et dont nous possédons les originaux. L'abbé Phélippeaux est le premier qui ait publié ce *fragment* du cardinal en 1732, dans sa *Relation du Quiétisme*, et on sait que l'autorité de cet abbé est loin d'être irrécusable. Voyez la lettre de l'abbé de la Bletterie, du 26 décembre 1732, à la suite de cette *Correspondance*.

79 †.

DU DUC DE CHEVREUSE A DOM RICHEBRAQUE.

Il demande à ce religieux de nouveaux éclaircissemens sur divers faits concernant Mme Guyon.

A Versailles, ce 18 avril 1695.

J'ai reçu, mon révérend père, l'éclaircissement que je vous avois demandé, avec la lettre pour Mme Guyon.

Je vous rends grâces de votre exactitude ; mais il me reste encore quelque chose à savoir sur cette matière : ce seroit, 1° si vous étiez prieur de Saint-Robert en 1686 et 1687, et si cette maison de votre congrégation n'est pas dans Grenoble ou auprès ; 2° si (laissant désormais à part la calomnie contre cette dame, qu'on vous avoit faussement attribuée) vous avez reconnu quelque chose dans sa doctrine, touchant l'intérieur, qui ne soit pas orthodoxe et conforme aux sentimens des saints et des auteurs mystiques approuvés ; 3° s'il s'est fait chez elle, ou ailleurs par elle, pendant son séjour à Grenoble, quelques assemblées scandaleuses dont vous ayez eu connoissance ; 4° enfin ce que vous savez de la fille qui se rétracta, et s'il ne vous est rien revenu de certain d'ailleurs sur les mœurs de cette dame, qui soit mauvais. Je vous demande sur cela, mon révérend père, le témoignage que la vérité vous obligera de rendre sans acception de personnes, et ne puis trop louer votre droiture, aussi bien que le zèle pour cette même vérité, que vous marquez dans votre lettre d'une manière si chrétienne et si éloignée de tout intérêt humain. Accordez-moi, s'il vous plaît, quelque part à vos prières devant le Seigneur, que vous servez si purement, et me croyez toujours, mon révérend père, très-sincèrement à vous.

80.

RÉCIT *que le premier président de la Cour des aides fit au duc de Chevreuse de la lettre du cardinal Le Camus son frère.*

19 avril 1695.

M. le cardinal Le Camus a répondu à M. le premier président de la Cour des aides, son frère [1], qu'il n'a jamais rien vu ni connu de mauvais en Mme Guyon; que cette dame fut, il y a dix ou douze ans, dans le diocèse de Genève, où M. l'évêque l'avoit appelée, et où elle contribuoit beaucoup à la conversion des hérétiques, tant par elle-même que par ses aumônes; que le vicaire-général de cet évêque et le P. Lacombe étant en concurrence pour la direction de Mme Guyon, et le dernier l'ayant emporté, M. de Genève, pour éviter cet embarras, avoit souhaité qu'elle se retirât; qu'elle étoit venue d'abord à Grenoble, d'où ayant passé à Gênes, elle étoit retournée de nouveau à Grenoble; que, dans ces deux voyages, M. le cardinal avoit trouvé en elle beaucoup de vertu et de piété; qu'elle vit en ce pays-là les Chartreuses de Ple....., à qui elle donna un commentaire sur le *Cantique des cantiques,* et leur apprit beaucoup de choses de spiritualité, dont le père général des Chartreux ne fut pas content : ce qui l'a même engagé depuis à faire d'autres commentaires sur le même *Cantique* (que M. le premier président et je crois M. le cardinal trouvent assez mauvais;)

(1) Voyez la lettre du cardinal au duc de Chevreuse, ci-dessus pag. 143.

qu'elle cessa, à cause de cela, de voir les Chartreuses; qu'elle alloit souvent au Verbe incarné, où plusieurs personnes de piété se trouvoient, même des novices de Capucins, et qu'elle y parloit de spiritualité, et dogmatisoit; qu'elle faisoit de très-grandes aumônes, et marquoit beaucoup de vertu dans sa conduite; qu'à son dernier voyage, le père prieur de Saint-Robert, religieux bénédictin (2), savant et pieux théologien, assura M. le cardinal que Mme Guyon lui avoit soutenu la XLIIe proposition de Molinos; que M. le cardinal l'ayant appris à Mme Guyon, elle l'avoit nié fortement, en affirmant qu'elle n'avoit jamais dit ni pensé une chose si abominable; que lui cardinal l'avoit redit au prieur, qui avoit toujours persisté à le soutenir, et que M. le cardinal avoit été bien aise qu'elle sortît de son diocèse; que, comme elle lui avoit demandé une lettre de recommandation pour M. le lieutenant civil touchant ses affaires temporelles, il n'avoit pas voulu refuser une dame de condition dans laquelle il n'avoit jamais vu que beaucoup de piété et de vertu.

Qu'il est vrai qu'il a écrit sur ce sujet à M. le curé de Saint-Jacques, mais que ce dernier a eu grand tort de montrer cette lettre, et que lui cardinal est maintenant très-fâché de l'avoir écrite.

(2) C'est D. Richebraque, qui avoit été prieur de Saint-Robert de Cornillon, monastère de Bénédictins dans le diocèse de Grenoble. Ce religieux démentit le propos qu'on lui attribue ici. Voyez ses lettres, ci-dessus pag. 164 et 165.

81 +.

DE DOM RICHEBRAQUE AU DUC DE CHEVREUSE.

Nouveaux détails sur la conduite de Mme Guyon.

A Blois, 23 avril 1696.

Un petit voyage que j'ai été obligé de faire, m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je le fais, quoique je ne connoisse pas de quelle utilité puisse être ma réponse, ni pourquoi vous m'ordonnez de la faire. Je ne le veux savoir qu'autant qu'il vous plaira, monseigneur. Vous le voulez, j'obéis, et je réponds à chaque chef en particulier.

Au premier, qu'en 1686 et 1687, j'étois prieur de Saint-Robert, et que ce monastère n'est pas dans Grenoble, mais à trois grands quarts de lieue de ce pays-là.

Au deuxième, que je n'ai ni assez de lumière ni assez d'expérience pour juger de la doctrine de la dame; mais elle a écrit, et il paroît naturel que, sur ses écrits, elle soit ou condamnée ou justifiée par des personnes plus éclairées et plus expérimentées que moi.

Au troisième, qu'il ne m'est jamais revenu qu'il se soit tenu chez la dame ou en sa présence des assemblées nocturnes. Il s'en tint une, (et c'est peut-être ce qui fait l'équivoque) non pas dans Grenoble, mais dans le petit bourg où notre monastère est situé, de laquelle je me crus pour lors obligé de donner avis à Mgr l'évêque, et sur laquelle je ne pourrois

pas ici m'expliquer. Mais Mme Guyon n'y avoit nulle part, et je ne crois pas même qu'elle fût actuellement à Grenoble. Cette assemblée n'eut aucune suite, et peut-être le hasard y eut-il sa part, au moins à l'égard de certaines personnes qui s'y rencontrèrent.

Au quatrième enfin, que j'ai su en effet l'histoire de la fille qui se rétracta, mais que ce n'a été que sur des ouï-dire et par des bruits publics. Ces bruits étoient, autant que ma mémoire peut encore fournir, que cette fille [1], après le départ pour Verceil de Mme Guyon, avec laquelle elle avoit demeuré, avoit dit de la dame à un P. Siméon, Augustin déchaussé, bien des choses qui ressentoient la turpitude, et desquelles on crut devoir avertir le seigneur évêque; ce qui fit grand bruit dans Grenoble, et principalement au palais épiscopal où je l'appris : mais le bruit s'apaisa bientôt, parce, disoit-on, que la fille s'étoit rétractée, ayant, par les remords de sa conscience, reconnu que le seul dépit de n'avoir pas fait le voyage l'avoit fait parler si mal à propos. On disoit aussi que cette fille avoit eu quelque temps l'esprit égaré. C'est ce qu'on disoit.

Vous voulez, monseigneur, que j'ajoute s'il ne m'est rien revenu d'ailleurs de mauvais des mœurs de la dame. Je le fais, en vous assurant que non. On disoit au contraire beaucoup de bien de sa grande retraite, de ses charités, de son édifiante conversation, etc. Un M. Giraud, entre les autres, conseiller, et si j'ose le dire d'un si saint homme, mon ami, homme d'une probité reconnue, et que l'on m'a mandé être

(1) Cateau-Barbe, dont il est parlé dans la lettre du cardinal Le Camus.

mort depuis quelques mois en odeur de sainteté, ne pouvoit s'en taire, et prenoit généreusement son parti, quand la prudence ou la charité l'exigeoient de lui. Un P. Odile, Récollet, ne parloit pas si favorablement d'elle; mais c'étoit contre sa doctrine, et non pas contre ses mœurs qu'il parloit. Je ne me souviendrois pas aisément de ce qu'il disoit.

C'est devant Dieu, en la présence duquel j'ai la confiance que je suis en écrivant cette lettre, tout ce que je crois pouvoir dire sur ces quatre ou cinq chefs. Vous me ferez mander quand il vous plaira, monseigneur, (si pourtant il n'y a pas d'inconvénient que je le sache) pourquoi vous avez voulu que je me sois expliqué là-dessus. Je ne le saurois deviner, mais j'ai obéi simplement. Je suis, dans la même simplicité, et avec le plus profond respect, etc.

82.

DU P. LACOMBE A Mme GUYON.

Il l'encourage dans les croix; avis sur la conduite qu'elle doit tenir dans les conjonctures présentes.

Ce 12 mai, jour de l'Ascension, 1695.

J'AI été également surpris et réjoui, lorsqu'à l'ouverture du paquet, que mon tout-puissant Maître a conduit heureusement, j'ai reconnu votre caractère, dans un temps où il y avoit si peu d'apparence que je pusse recevoir de vos nouvelles, de vous-même, ni guère par autre voie. La divine Providence se rend admirable en nous ouvrant toujours des moyens de nous communiquer nos croix et nos confusions,

afin que notre union de foi et de croix ait toute l'étendue et toutes les suites que Dieu lui a destinées. Que je suis obligé, en mon particulier, à la charitable personne qui vous a permis de m'écrire! Je prie Dieu de lui en donner une immortelle couronne, et de bénir de ses plus grandes grâces la maison où vous êtes traitée si charitablement, pendant que d'ailleurs on vous exerce et poursuit avec tant de rigueur. Je vous croyois en repos dans une profonde retraite, et j'apprends que c'est là même que vous êtes plus tourmentée. De toutes les lettres, si bonnes, si utiles, si fidèles, que j'ai reçues de vous, nulle ne m'est si chère que la dernière, parce qu'aucune ne m'a tant fait voir jusqu'où la divine main vous immole, et quelle est la pesanteur de la croix dont elle vous a chargée. A en juger évangéliquement, et à remarquer les dispositions dans lesquelles vous la portez, assistée d'une puissante grâce, qui vous rend immobile dans l'amoureuse résignation, ce n'est pas mauvais signe : au contraire, la conduite et le règne de Dieu y paroissent sensiblement. Pour peu qu'on y fît d'attention, on y découvriroit les caractères de l'esprit de Dieu; mais, dans le temps d'obscurcissement, de si claires et de si pures vérités sont méconnues et traitées d'erreurs. Dieu, qui permit que les prêtres et les docteurs de la loi fussent aveuglés au sujet de la vie et de la doctrine de Jésus-Christ son Fils, le permet de même à l'égard des ames qu'il veut rendre plus conformes à cet adorable Fils. C'est l'amour-propre qui aveugle le cœur de l'homme : la science et l'autorité l'enflent; le désir de plaire aux puissances, de se faire un mérite auprès d'elles, de

s'acquérir un nom dans le monde, détournent facilement de la droite voie et du juste jugement. Quoi qu'il en soit, vous avez appris de Dieu même à recevoir tout de sa main et à lui tout délaisser. Avec cela, tout va très-bien pour vous. Dieu laisse fort embrouiller les choses, pour les démêler un jour avec plus d'éclat, ne fût-ce qu'au grand jour de son jugement. Pour moi, par l'intime conviction que j'ai que vous êtes à Dieu, et qu'il habite et règne en vous, je m'estimerois heureux de vous tenir compagnie dans le supplice, en criant hautement que je tiens pour vous, persuadé que vous tenez pour Dieu; et certes je ne suis pas sans supplice. Grâces, gloire à la divine Providence! Il est assez rude et assez long, sans savoir ce qui m'en reste à essuyer. Dieu nous réserve vers la fin les choses les plus extrêmes, les plus surprenantes, les plus écrasantes. Il me souvient de ce que vous disiez de cette année 1695, que ce seroit la queue de la persécution. Il est bien vrai; car rien n'est plus mal aisé à écorcher que la queue. De toutes les croix, je n'en connois pas de plus rude que celle d'être traité comme vous l'êtes. Quand je commençai d'être interrogé et contredit avec tant de préoccupation et d'aigreur, sur des vérités si claires et si importantes, j'en fus si démonté et si accablé, que rien ne me paroît plus sensible. Mais je ne comprends pas comment vous pouvez signer pour erreurs, des dogmes qui ne sont pas certainement de vous. A moins qu'on ne vous les montre dans leurs propres termes en vos écrits ou en vos réponses, il faut constamment refuser de les avouer pour vôtres, et persister dans la soumission que vous avez tant protestée, deman-

dant un jugement sur le tout, et vous excusant de tant de signatures. Dieu vous veut sans autre conseil que le sien; c'est bien assez. Ce qui paroît renversement et désordre à l'esprit humain, sera reconnu de Dieu pour vérité, pour justice, pour amour. Que de bon cœur je vous aiderois de tout ce qui dépendroit de moi! Mais Dieu, pour sa gloire et pour la consommation de votre sacrifice, vous veut abandonnée des hommes, et délaissée à lui seul. Il s'accomplit en votre personne une histoire si singulière, que la divine volonté, qui l'a inventée, et qui l'exécute sur son projet éternel, en tirera une gloire immense.

Nous avons reçu le paquet des écrits depuis peu de jours seulement. J'ai lu le *Purgatoire*; il est fort bon et solide : il y auroit quelque chose à ajouter et à expliquer. Un seul endroit doit être raccommodé, c'est où il est parlé du jugement particulier : il est certain que chaque ame le reçoit à l'heure de sa mort; mais celles qui doivent être plus sévèrement punies l'oublient aussitôt après, le souvenir leur en étant ôté, pour les faire plus souffrir. Saint Clément Alexandrin est un excellent ouvrage. Il paroît que son auteur a été singulièrement inspiré, pour déterrer d'un auteur si grave et si ancien la véritable théologie mystique et l'illustre témoignage qu'elle en reçoit.

Le *Job* est beau et plein d'une véritable et salutaire doctrine, tirée du sacré texte avec beaucoup de justesse, non sans une particulière inspiration : néanmoins il auroit besoin d'être un peu retouché. Toute facilité d'écrire et de lire m'est ôtée, et mon étourdissement augmente de jour en jour. Je n'attends que la mort, et elle ne vient point, ou plutôt

elle vient assez cruellement chaque jour, sans nous achever par son dernier coup. Le jardinage que j'exerce depuis cinq ans m'est insupportable, et d'une amertume extrême; cependant il faut que je le continue. Le corps est fort épuisé de forces et languissant; et si la divine main le pousse plus loin que jamais, une peine intérieure, la plus bizarre que j'aie eue de ma vie, me fait beaucoup souffrir depuis quelques mois. Tout se verra en Dieu, si nous ne pouvons plus nous voir en ce monde.

Les enfans de Dieu dans ce lieu-ci sont constans dans leurs voies. Tous ceux qui ont ouï parler de vous vous honorent et vous aiment. Le principal ami ne se lasse point de me continuer ses charités et ses libéralités. Le jeune ecclésiastique comprend toujours mieux les voies de Dieu. Jeannette ne vit presque plus que de l'esprit, son corps étant consumé par des maux si longs et si cruels. Elle vous aime et vous est unie au-delà de ce qu'on peut en exprimer, vous goûtant et vous estimant d'autant plus que plus on vous décrie et vous déchire. Elle vous salue et embrasse en notre Seigneur, avec toute la cordialité dont elle est capable. Nous n'attendons que l'heure que Dieu nous l'enlève. Elle a une compagne et confidente, entr'autres, qui est d'une simplicité et candeur admirable. Pour moi, je vous suis acquis plus que jamais.

83.

83.

DE M. TRONSON A LA DUCHESSE DE CHAROST.

Sur une conséquence pratique de quelques Articles d'Issy.

Le saint jour de la Pentecôte, 22 mai 1695.

Je ne sais, madame, si vous aurez vu l'Ordonnance de M. l'évêque de Meaux, ou celle de M. l'évêque de Châlons contre le quiétisme. Si l'une ou l'autre est tombée entre vos mains, je ne doute pas que vous n'ayez fait une attention particulière aux XVe et XXIe Articles, qui sont d'une extrême conséquence pour ceux qui, marchant par une voie de simplicité fort grande, croient n'être point obligés, même quand ils se confessent, de faire aucun acte particulier et distinct, s'imaginant que l'amour de Dieu, qui les renferme tous, leur suffit. Je ne crois pas que votre voie de simplicité, dont vous m'avez fait autrefois l'honneur de me parler, aille jusqu'à cet excès [1]. Mais cependant j'ai pensé que le désir de vous affermir dans la bonne voie, et le zèle que Dieu me donne pour votre perfection et votre salut, pouvoient bien me faire prendre la liberté de vous écrire ceci, que je vous prie de ne regarder que comme la marque la plus sensible que je puisse vous donner de la sincérité avec laquelle je suis en notre Seigneur, etc.

(1) Il est à remarquer qu'à cette époque M. Tronson poussoit les précautions plus loin, sur cette matière, que Bossuet ne crut devoir le faire peu de temps après, dans ses *Réponses aux difficultés de Mme de la Maisonfort*, lettre I, n. 20; lettre 10, n. 27. M. Tronson paroît avoir modifié depuis ses sentimens à cet égard, comme nous l'apprenons de Mme de la Maisonfort, lettre I, n. 24, *ibid.*

84.

DU P. LACOMBE A Mme GUYON.

Il adhère aux Articles d'Issy et à l'*Ordonnance* de Bossuet *sur les États d'oraison.*

Mai 1695.

J'AI vu l'*Ordonnance* du seigneur prélat dans le diocèse duquel vous êtes présentement. Je ne puis que louer et bénir Dieu avec votre cœur, qui le fait sans doute constamment, pour la nouvelle flétrissure qu'il a permis qui nous soit arrivée par cette nouvelle condamnation de nos petits ouvrages, lesquels néanmoins ne sont pas tant de nous, que de tant de graves auteurs qui ont écrit sur ces matières avec beaucoup plus d'étendue et plus de liberté. Nous ne sommes que leurs échos, qui avons tâché de répéter fidèlement les paroles que nous avions reçues d'eux. Dans mon *Analysis,* j'ose dire qu'il n'y a rien du mien que la préface, à laquelle on ne trouva rien à redire lorsque je fus interrogé à Paris. Tout le reste est tiré de bons auteurs qui y sont cités; et si vers la fin de l'ouvrage je ne les allègue pas, je ne laisse pas de rapporter leurs propres termes, comme il me seroit aisé de le justifier, si j'étois en liberté, et que je pusse être écouté. Mais puisque les pasteurs des églises du Seigneur réprouvent ces opuscules, nous les devons nous-mêmes réprouver, quant à l'usage qu'on n'en veut pas souffrir, et aussi quant aux propositions qu'ils déclareroient erronées, dès qu'on nous les montreroit en propres termes dans nos écrits. Le bien de l'union, de l'obéissance, de la charité, est

préférable à toute contestation, ou résistance, ou justification; outre que, dans le fond, vous et moi trouvons, dans ce succès de nos petits traités, tout ce que nous avons prétendu, savoir, l'accomplissement de la volonté de Dieu, en cela comme dans tout le reste. Qui ne se propose point d'autre but, n'est jamais frustré de ses espérances. Il n'arrive rien dans le monde dont Dieu ne fasse un sujet de sa gloire. Si l'amour de cette adorable gloire fait tout notre contentement, comme nous le demandons à la divine bonté, rien ne manquera à notre satisfaction, comme rien ne sauroit empêcher l'accomplissement de notre unique dessein. C'est là que se trouve l'heureuse immobilité du cœur, si combattue et néanmoins si nécessaire en nos jours. Je m'étonnerois qu'en épargnant tant d'écrivains, qui en ont dit infiniment plus que nous, on nous eût singulièrement entrepris, n'étoit que les désordres qu'on a reconnus en nos jours, ont donné lieu de se plus défier. Cependant j'ai devant Dieu, dans ma conscience, la consolation de ne voir, ni dans mon écrit ni dans mon opinion, les erreurs qui sont justement condamnées dans les Articles de l'*Ordonnance;* et si je pouvois produire ce que j'en ai écrit, on verroit que je combats directement les principales qui y sont marquées; et contre Molinos, la continuation de son acte de foi non-interrompu, ce qui est d'autant plus ridicule, qu'il la veut établir même dès les premiers pas de la vie intérieure, au lieu que ce privilège n'est que pour les parfaits contemplatifs gratifiés d'une contemplation infuse; et contre l'aveugle Malaval, qui a exclu de l'objet de la contemplation les attributs divins et

l'humanité de Jésus-Christ, contre le sentiment de tous les anciens, et contre la définition même de la contemplation. Si je pouvois vous envoyer ces écrits que j'ai faits, je le ferois volontiers; mais je doute que vous puissiez les recevoir. Pour ce qui est des actes, il est certain qu'il en faut faire. Qui ne feroit point d'actes, ne feroit rien, puisque ces actes sont l'action de l'ame. Mais comme il y en a de plus ou moins parfaits dans leur étendue, dans leur durée, dans leur élévation, dans le dégagement des sens, il faut de nécessité que ceux des personnes plus avancées ou parfaites, soient plus simples et plus élevés, et conséquemment moins sensibles que les autres. Je vous ai déjà mandé que je signerois sans difficulté les Articles qu'on vous a fait signer. Encore qu'il soit vrai que la théologie mystique, comme les premiers écrivains en ont averti, ne se puisse comprendre que par ceux qui ont l'expérience, et qu'en ce sens on puisse dire qu'elle est la *pierre blanche, et le nom nouveau que nul ne connoît que celui qui le reçoit* [a], il est néanmoins certain qu'elle ne contrarie en rien la théologie commune, qui discerne très-bien ce qui est erreur d'avec ce qui ne l'est pas, et qui conserve, défend, explique, propose les règles de la foi, selon la parole de Dieu ou écrite ou transmise par tradition. Je ne voudrois point de théologie mystique, si elle étoit contraire à la scolastique : mais pour lui être ou cachée ou supérieure en certaines choses, elle ne la contrarie pas; elle n'est même que la suite, le progrès et le couronnement de l'autre, en ce que,

(a) *Apoc.* II. 17.

sur les principes que celle-ci établit, celle-là tâche de s'élever par les degrés anagogiques jusqu'à l'union divine, et à la jouissance de Dieu, telle qu'on la peut obtenir dans cette vie par un parfait amour, quoique sous le voile de la foi. Pour nous, ma chère sœur, frappés, flétris, décriés depuis si long-temps, laissons à Dieu le soin de sa vérité, de son Église, des ames où il veut régner, et contentons-nous, pour tout bien, de l'amour de sa volonté, et de l'accomplissement de ses plus que justes desseins. Rien ne périt pour nous, puisque rien ne périt pour Dieu. Demandons-lui d'un même cœur le véritable amour de sa gloire plus que de nous-mêmes, plus que de tout bien créé : vivons et mourons dans le total abandon que son amour nous doit inspirer. O que cet abandon est bien exprimé dans ces beaux mots de saint Cyprien et de saint Augustin, *ut totum detur Deo;* que tout soit donné à Dieu, tout remis, tout délaissé, et pour le temps et pour l'éternité; que ce soit l'unique terme où tende fidèlement notre cœur! Avec cela seul, il ne lui manquera jamais rien; car c'est là la parfaite charité à laquelle rien ne manque, puisque Dieu est charité. Je le prie d'être votre force et votre protection parmi vos traverses et vos maux de toute sorte, jusqu'à ce qu'il opère votre bienheureuse consommation. Tous les amis et les bonnes ames de ce lieu vous saluent très-cordialement. On a fait de cœur beaucoup de prières pour vous. Des personnes d'une vertu éprouvée se sentent unies à vous, sans vous avoir vue, quelques-unes même sans avoir guère ouï parler de vous. Pour moi, je demeure constamment votre très-acquis en notre Seigneur Jésus-Christ crucifié.

85.

DU MÊME A LA MÊME.

Il l'encourage dans ses croix, et la félicite d'avoir signé les Articles d'Issy.

Ce 25 mai 1695.

J'AI reçu heureusement deux de vos lettres de Meaux. Plaise au ciel que vous receviez de même mes réponses! Je ne puis assez admirer ni assez louer la divine Providence, de ce qu'elle me fait savoir une bonne partie de vos croix, auxquelles il est juste que je prenne part, et parce que leur cause nous est commune, et par la compassion que je dois avoir de vos maux. Vos croix extrêmes ayant opéré votre parfait anéantissement en Dieu seul, selon son dessein, feront jusqu'à votre dernière heure la couronne et le voile glorieux de ce même anéantissement. Tout ce que vous me marquez de votre état en est une preuve plus que probable. Depuis que l'on n'est plus et que l'on ne subsiste plus en soi, mais en Dieu seul, il faut de nécessité qu'on ne se trouve plus, et qu'on ne se sente plus être ce qu'on étoit. Dieu tirera une grande gloire d'un ouvrage si profond et si caché en lui, lorsque l'ayant couronné et glorifié, il le mettra en parfaite évidence. Cependant il faut que les plus extrêmes souffrances, et de toute sorte, avancent, conservent et consomment cette œuvre admirable. Ces extrêmes souffrances ne sont point séparées des extrêmes humiliations. Il n'est plus question de voir ni de sentir l'abandon, dès qu'il est arrivé à son comble : on demeure abandonné sans l'abandonnement,

En un mot, j'éprouve un peu que l'on est tellement tiré hors de soi-même, que l'on ne se trouve plus que pour souffrir; mais Dieu ne soutient jamais plus puissamment une ame si accablée, que quand tout soutien créé lui manque, et même tout soutien divin aperçu. Alors la protection de Dieu est d'autant plus forte et plus étendue, que le délaissement est plus désolant. Souffrons donc autant qu'il lui plaira, sans autre appui ni confiance que lui seul. Grâce à son infinie bonté, tout autre soutien vous est bien retranché.

Dans les Articles que l'on vous a fait signer, je ne vois rien à quoi je ne voulusse souscrire après les prélats et les docteurs qui les ont dressés. Je ne remarque pas qu'on ait prétendu qu'ils soient dans vos écrits, ni les erreurs qu'ils condamnent; mais ce sont des vérités orthodoxes qu'il faut absolument sauver, sans y donner aucune atteinte sous prétexte de théologie mystique : ce qui n'empêche qu'il n'y ait une autre façon de produire ces actes, laquelle, pour être plus simple, plus durable, et réunie dans le regard amoureux de Dieu, ne laisse pas d'être très-réelle, et de satisfaire encore plus parfaitement aux obligations communes à tous les fidèles. J'ai expliqué cette difficulté dans le *Moyen court et facile* que j'ai retouché, et il y en a des passages de très-graves auteurs dans mon infortunée *Analysis*. J'ai aussi fait un chapitre exprès dans un ouvrage latin plus ample, que j'ai fait pour prouver, contre l'aveugle de Marseille [1] et quelques autres, l'Article XXIV des XXXIV qu'on

(1) Malaval.

vous a présentés : il est très-solide. Votre soumission et souscription auxdits Articles me paroît complète et édifiante. Je ne sais ce que l'on peut exiger davantage, à moins qu'on ne prétende vous faire rétracter des erreurs formelles qu'on supposeroit être dans vos écrits. C'est tout ce que peut faire une femme, que de se soumettre aux pasteurs de l'Église, sans qu'elle soit obligée de résoudre des difficultés scolastiques. Depuis mon autre lettre, j'ai lu tout votre *Job*. Il me paroît très-bon, plein d'une connoissance profonde des voies les plus intérieures, et d'un don singulier de les bien expliquer. Il n'y a que deux ou trois endroits que je voudrois tant soit peu raccommoder, et en quelques autres ajouter quelques petits éclaircissemens. Il y a bien des choses qui m'ont été gravées dans le cœur depuis ma prison, et que j'ai lues avec plaisir dans votre écrit telles que je les lisois en moi-même. Je prie Dieu d'être d'autant plus votre consolation, votre fidélité, votre force, votre tout, que plus il vous retranche tout le reste. Je ne puis travailler à aucun ouvrage de l'esprit, mais seulement à mes jardins, encore avec un extrême dégoût. La petite église d'ici vous salue.

86.

DU MÊME A LA MÊME.

Il se réjouit avec elle des épreuves par lesquelles Dieu les purifie.

Ce 3 juillet 1695.

Je reçois heureusement toutes vos lettres de Meaux; avez-vous reçu de même mes réponses? Voici la qua-

trième. Je bénis Dieu d'un même cœur avec vous, de tout ce qui nous arrive par sa plus qu'aimable volonté. La grandeur de votre croix me fait juger de la grandeur de son amour pour vous. Il faut que, par toute sorte de souffrances, d'opprobres, de contradictions, vous ressembliez à Jésus-Christ, qui a paru comme un lépreux, frappé de Dieu, humilié et anéanti en toute manière. Mais pour signer ou reconnoître que vous ayez jamais rejeté sa médiation, ou nié sa personne divine, c'est ce que vous ne devez jamais faire. Il n'est point d'autorité qui ait droit de vous y contraindre, à moins que de si exécrables erreurs ne se trouvassent en propres termes dans vos dogmes. Dieu nous garde d'être jamais intimidés jusqu'à avouer que nous ayons blasphémé contre l'adorable Sauveur, en qui nous avons toujours cru et espéré, comme fait toute l'Église, fallût-il être frappé de tous les maux et de toutes les flétrissures possibles, et dans le temps et dans l'éternité. Ne confessons jamais d'avoir douté le moins du monde de ces vérités fondamentales du christianisme, qui, par la grâce de Dieu, ont toujours fait le principal objet de notre foi, le fond de nos espérances, et le centre de notre amour. Si cela paroissoit dans vos écrits, il faudroit le détester dans les formes; s'il n'a été écrit que dans votre cœur, comment présume-t-on de l'en déterrer? Ceux qui vous écrivent différemment là-dessus reçoivent sans doute de différentes relations, qui leur font changer d'avis. Je vous compatis infiniment; mais je goûte d'autant plus votre état, qu'il est plus dénué d'appui créé, et même de l'incréé en manière aperçue. Mais notre Dieu et tout-puissant

maître, qui vous fait boire à longs traits le calice de la contradiction extérieure et du délaissement intérieur, vous enivrera bientôt de ses divines consolations, et vous recevra pour jamais dans la paix et dans la joie qui ne peuvent manquer à ceux qui aiment la vérité, et qui marchent dans la justice, et qui ne respirent que l'amour. Il y a long-temps que je sais que c'est là l'esprit et la vie de votre ame, que j'aime toujours fortement et tendrement en notre Seigneur Jésus-Christ; ce qui fait que je ne saurois craindre pour vous. Dieu est fidèle, il n'abandonne pas à l'erreur ou à la corruption des mœurs ceux qui, par sa grâce, n'ont d'autre volonté que la sienne, ni d'autre prétention que de le voir régner avec une gloire immense. L'heure viendra que cette longue et effroyable tragédie prendra fin. Il y a près de huit ans que nous sommes sur le théâtre avec tant d'ignominie, sans compter les cinq ou six années précédentes de nos premiers renversemens. Toutes les lettres que je reçois de vous depuis ce temps-là, m'apprennent des choses funestes selon l'homme, mais bonnes, mais avantageuses selon le dessein de Dieu. Qui sait si, un jour, après tant d'épines qui nous ont si fort piqués et déchirés, nous ne recevrons point du ciel quelques roses de paix et de repos? Du côté des hommes, je n'en vois aucune apparence. Dieu est tout-puissant. On m'a décrié de nouveau en ces quartiers, sur des récits qui sont venus de loin. Je m'étonne que l'on ne m'entreprenne pas une autre fois. Quoi qu'il arrive de vous et de moi, Dieu, sa vérité, son règne, sa volonté, sa gloire subsistera toujours, et triomphera en nous. Avec cela, rien

ne peut nous manquer, puisque c'est là que se terminent toute notre ambition et tous nos vœux. Il se rend singulièrement admirable dans la conduite qu'il tient sur nous et sur nos semblables. Il y paroît Dieu hautement, puissamment, terriblement. Tous les esprits l'en loueront dans l'éternité. Tous les amis de ce lieu vous honorent constamment, vous estiment, vous aiment, quoique je ne leur cache pas tout le mal que l'on dit de vous. Les meilleures ames que nous y connoissions vous sont les plus unies. Pour moi, je vous suis toujours très-sincèrement attaché en notre Seigneur. Encore un peu de patience, et le souverain juge viendra prendre notre cause en main. Par sa miséricorde, depuis qu'il nous a singulièrement appelés à son service, nous n'avons prétendu que son règne, ni cherché que son amour. Quand on cherche sincèrement Dieu, on ne peut s'écarter de la vérité ni de l'amour, puisque quiconque le cherche sans feinte le trouve infailliblement, et que, l'ayant trouvé, on possède en lui-même toute vérité et le parfait et immortel amour.

On salue cordialement vos filles, et toutes ces bonnes ames à qui Dieu donne des sentimens de compassion et de tendresse pour vous. O chère mère! Dieu vous a bien livrée pour tant d'autres. Vous souvient-il qu'à Montboneau il fallut nous livrer pour porter le supplice? Nous ne savons encore quelle sera notre fin; mais jusqu'ici, grâce à Dieu, nous avons été assez bien pris au mot. O gloire de Dieu! ô empire du Très-Haut! établissez-vous, paroissez avec éclat; n'épargnez pas ces néants où ils peuvent y servir. Ils sont à vous sans réserve, non-seulement par le

droit de la création, mais par l'amoureux assujétissement qu'ils vous ont mille fois voué sans bornes et sans exception.

87 +.

DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE MEAUX A Mme GUYON.

Elles lui témoignent leur estime, et se recommandent à ses prières.

De notre monastère de Meaux, ce 9 juillet 1695.

Vous avez si puissamment gagné les cœurs de cette communauté par vos bontés et les exemples de votre vertu, qu'il nous est impossible de laisser partir Mlle Marc, sans la charger de ces foibles témoignages, qui ne vous prouveront jamais assez la juste estime dont nous sommes prévenues en votre faveur (1).

+ *Œuvres de Bossuet*, 1819; tom. XL, in-8°, pag. 149.

(1) Mme Guyon venoit de quitter Meaux, après s'être soumise à l'*Ordonnance* de Bossuet qui condamnoit ses livres et ceux du P. Lacombe. Voyez l'*Histoire de Fénelon*, liv. II, n. 28. Voici la teneur de l'*Acte de soumission* qu'elle souscrivit :

« Je reconnois que Mgr l'évêque de Meaux m'a remis en main son *Ordonnance et Instruction pastorale sur les Etats d'oraison*, en date du samedi 16 avril 1695, et celle de Mgr l'évêque de Châlons sur le même sujet, en date du 25 avril de la même année, dans lesquelles Ordonnances sont contenus les XXXIV Articles souscrits par moi ci-dessus, et en conséquence d'iceux la condamnation de certains livres, notamment du livre intitulé : *Moyen court*, etc. et du livre intitulé : *Le Cantique des Cantiques*, etc. J'ai lu lesdites Ordonnances; et avec un cœur humble et sincère, je me soumets et conforme aux condamnations y portées desdits livres, y condamnant de cœur et de bouche toutes propositions à ce contraires, de même que si elles étoient expressément énoncées. Je déclare néanmoins, avec tout respect, et sans préjudice de la présente soumission et déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à la foi et à

La connoissance que nous avons de la générosité et de la tendresse de votre cœur, nous fait espérer que vous nous ferez l'honneur de nous aimer toujours un peu. Ne croyant pas, madame, avoir jamais mérité

l'esprit de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à laquelle j'ai toujours été et serai soumise, aidant Dieu, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour me chercher une excuse, mais dans l'obligation où je crois être de déclarer en simplicité mes intentions. Je déclare en outre que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec aucun qui en ait eu avec lui; que je ne me souviens pas d'avoir lu le livre de Malaval; que je n'ai pas lu le livre intitulé: *Analysis*, qui est latin, ni celui de Molinos, que long-temps après avoir écrit mes deux petits livres, et en passant; et je regarde lesdits livres comme bien et légitimement censurés.

» Je supplie ledit seigneur évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse, et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais sur le serment que je dois à Dieu et à sa sainte vérité, que je n'ai dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute, sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes, à titre d'épreuves ou exercices. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit, dans mes deux petits livres, c'est que, dans le temps qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces sortes d'épreuves, et que je ne savois pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnables pratiques. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux. Un tel blasphème ne m'est jamais entré dans l'esprit; et je renonce à toute expression d'où l'on pourroit, en quelque manière que ce fût, induire cette impiété. Quant aux manuscrits qu'on répand sous mon nom, notamment celui qu'on nomme des *Torrens*, et autres semblables, je n'en puis avouer aucun, à cause des altérations qu'on a faites dans les copies; et aussi que je n'ai jamais prétendu qu'on les publiât que par ordre et avec bon examen. Ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Évangiles. Fait au monastère de la Visitation Sainte-Marie de Meaux, le 1er juillet 1695. »

A la suite de cette soumission est l'acceptation de Bossuet.

« Nous évêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions et déclarations de ladite dame Guyon, tant celle du 15 avril 1695 que celle du 1er juillet de la même année, et lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison; déclarant que nous l'avons toujours reçue et la recevons sans difficulté à la participation des sacremens dans laquelle nous l'avons trouvée, ainsi que la soumission et protestation de sincère obéissance, et

les honnêtetés que chacune a reçues de vous, il nous est pourtant si avantageux d'être aidées du secours de vos saintes prières, que, malgré notre indignité, nous vous demandons la grâce de vous en souvenir

avant et depuis le temps qu'elle est dans notre diocèse, y joint la déclaration authentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu et qu'on nous rend de sa bonne conduite, depuis six mois qu'elle est audit monastère, le requéroient. Nous lui avons enjoint de faire en temps convenable les demandes et autres actes que nous avons marqués dans lesdits Articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété, et expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidèle s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminens, ni autres prétextes, quels qu'ils soient; et lui avons fait itératives défenses, tant comme évêque diocésain qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner ou dogmatiser dans l'Église, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement; à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle faisoit lesdits actes. Donné à Meaux audit monastère, les jours et an que dessus. »

Bossuet donna en même temps à Mme Guyon le certificat suivant:

« Nous évêque de Meaux, certifions à qui il appartiendra, qu'au moyen des déclarations et soumissions de Mme Guyon, que nous avons par-devers nous, souscrites de sa main, et des défenses par elle acceptées avec soumission, d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Église, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement; ensemble des bons témoignages qu'on nous a rendus depuis six mois qu'elle est dans notre diocèse, et dans le monastère de Sainte-Marie, nous sommes demeurés satisfaits de sa conduite, et lui avons continué la participation des saints sacremens dans laquelle nous l'avons trouvée; déclarons en outre qu'elle a toujours détesté en notre présence les abominations de Molinos et autres condamnées ailleurs, dans lesquelles aussi il ne nous a point paru qu'elle fût impliquée; et nous n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre Ordonnance du 16 avril 1695. Donné à Meaux, le 1er juillet 1695. »

Les religieuses de la Visitation de Meaux donnèrent à cette dame l'attestation qui suit :

« Nous soussignées supérieure et religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Meaux, certifions que Mme Guyon ayant demeuré dans notre maison par l'ordre et la permission de Mgr l'évêque de Meaux, notre illustre prélat et supérieur, l'espace de six mois, elle ne nous a donné aucun sujet de trouble

devant le Seigneur. Si nos vœux sont exaucés, vous aurez une meilleure santé; et si nous sommes assez heureuses pour vous assurer de vive voix de la continuation de notre parfaite amitié, vous serez persuadée, madame, des respects et du sincère et parfait attachement de vos très-humbles et obéissantes servantes en notre Seigneur,

LES SŒURS DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VISITATION SAINTE-MARIE. *Dieu soit béni.*

ni de peine, mais bien de grande édification; n'ayant jamais parlé à aucune personne du dedans et du dehors qu'avec une permission particulière, n'ayant en outre rien reçu ni écrit que selon que mondit seigneur lui a permis; ayant remarqué en toute sa conduite et dans toutes ses paroles une grande régularité, simplicité, sincérité, humilité, mortification, douceur et patience chrétienne, et une vraie dévotion et estime de tout ce qui est de la foi, surtout au mystère de l'Incarnation et de la sainte enfance de notre Seigneur Jésus-Christ; que si ladite dame nous vouloit faire l'honneur de choisir notre maison pour y vivre le reste de ses jours dans la retraite, notre communauté le tiendroit à faveur et satisfaction. Cette protestation est simple et sincère, sans autre vue ni pensée que de rendre témoignage à la vérité. Fait ce septième juillet mil six cent quatre-vingt-quinze. »

Signé, Sr Françoise-Élisabeth LE PICART, *supérieure*. — Sr Madeleine-Aimée GUESTON. — Sr Claude-Marie AMAURY. — Sr Geneviève-Angélique RUFFIN. — Sr Marie-Eugénie DE LIGNY.

Toutes ces pièces ont été imprimées dans les *Œuvres de Bossuet;* mais leur liaison avec cette *Correspondance* nous a fait un devoir de les insérer ici.

88.

DE LA MÈRE LE PICART, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MEAUX, A LA MÊME.

Même sujet que la précédente.

(9 juillet 1695.)

J'ESPÉROIS bien être la première, ma très-honorée et chère sœur, à vous demander des nouvelles de votre voyage, mais nonobstant la lassitude d'icelui, je me vois prévenue de votre bon cœur. Que ce que Dieu a lié tient ferme! Non, rien ne rompra le lien qui nous unit en son amour. C'est sans compliment; je n'en suis pas capable : mais la vérité pour tous les temps, sans qu'il soit nécessaire de le répéter. Ma très-aimée, je suis à vous comme Dieu le veut, pleine de confiance que sa bonté achevera ce qu'il a commencé. Toutes nos chères sœurs continueront, mais redoubleront leurs prières, n'en doutez jamais; mais souvenez-vous de la parole que vous nous avez donnée de votre souvenir. Je sors d'une exhortation que M. de Roquemont nous vient de faire avec sa ferveur ordinaire. Je vous prie de recevoir le cordial salut de notre chère directrice. Toutes nos chères sœurs vous assurent de leurs respects. Elles vous écrivent par la chère petite Marc, qui part demain avec votre bagage. Nous avons cru qu'il valoit mieux prendre une voiture à part. Elle vous dira qu'il n'est arrivé rien d'extraordinaire depuis votre départ; mais elle ne pourra vous dire combien

nous

nous sentons toutes votre séparation, et à quel point je vous suis et serai en Jésus notre maître, ma plus chère sœur, votre, etc.

89.

DU P. LACOMBE A Mme GUYON.

Il lui promet de revoir ses écrits, et lui demande son commentaire sur l'*Apocalypse*.

Ce 15 juillet 1695.

Je viens de recevoir votre bonne lettre, ma très-honorée en notre Seigneur, avec toute la joie qu'on peut avoir en apprenant de vos nouvelles. Vos persécutions et tous vos autres maux ne font que raffermir notre union, de même que mon ignominie ne vous rebute pas. Il vient quelque ennui de vivre parmi d'inconcevables misères; mais l'esprit ne se lasse jamais de voir accomplir la volonté de Dieu, à l'empire et à la gloire de laquelle on s'est uniquement dévoué.

Je voudrois bien faire ce que vous souhaitez touchant les écrits que j'ai. Ce me seroit un véritable plaisir d'être occupé à de si belles choses, au lieu que je ne fais que me traîner sur la terre et parmi la boue, outre que la plupart du temps je ne sais que faire : mais je ne puis souffrir aucun ouvrage de l'esprit. J'en ai un presque achevé, auquel je n'ai pu toucher depuis quatre ou cinq mois. J'essaierai néanmoins de passer la main sur les vôtres. Priez le tout-puissant Maître de m'en donner la facilité avec le discernement nécessaire. Cependant on vous

enverra, sous l'adresse que vous nous donnez, ce qu'il y a de prêt. Je bénis Dieu de ce qu'il se choisit des cœurs pour les éclairer de ses pures vérités, jusque dans des lieux et des états où il paroît moins de dispositions pour un si grand bien. Le souverain monarque et Roi des rois ne craint point d'opposition, et ne dépend d'aucune disposition, quand il veut signaler ses miséricordes.

Je verrois volontiers votre *Apocalypse*, ne l'ayant pas lue : mais ne me l'envoyez que dans deux mois d'ici. Si je puis travailler aux autres ouvrages, je vous le ferai savoir. L'esprit humain, quoique savant, ne pouvant comprendre les pures voies de Dieu, les altère et les brouille, croyant les bien démêler et les découvrir à fond. Rien n'empêchera l'esprit de Dieu de se communiquer à qui il lui plaira. Pour être éclairé par lui, on n'a que faire de livres; il n'y a qu'à s'abandonner à lui, le suivre, et lui demeurer bien soumis. Aussi plus on lui est assujéti en foi nue et par un pur amour, moins on a besoin de livres. Sa divine onction enseigne tout ce qu'il nous faut savoir pour lui plaire, et c'est tout ce qu'il nous faut savoir. Je ne doute point qu'en voulant mettre en beaux termes les ouvrages de ces grands hommes, on ne les affoiblisse et les altère, surtout si leurs traducteurs ne sont pas conduits par le même esprit qui animoit ces divines plumes. Saint François de Sales n'est pas si vieux, qu'on ne l'entende fort bien, et qu'il n'ait beaucoup de netteté et de grâce. Un habile avocat de Paris, célèbre il y a environ vingt-cinq ans, avant que de composer un plaidoyer, lisoit toujours quelques chapitres de saint François

de Sales, pour imiter sa clarté, et ce flux si aisé de son style. Tous les enfans d'ici vous saluent très-cordialement : plus que tous, les deux ecclésiastiques et Jeannette. Celle-ci est toujours aux portes de la mort, et si, elle ne sauroit passer. Le règne de Dieu s'établit ici comme ailleurs en très-peu d'ames, mais par les mêmes voies d'abandon et de perte. Tout à vous en notre Seigneur Jésus-Christ.

90.

DU MÊME A LA MÊME.

Il l'excite au parfait abandon, et lui montre le peu d'utilité des livres sur les voies intérieures.

Ce 20 août 1695.

Ce n'est pas une petite consolation pour moi, durant ma longue captivité, et avec ma désolation extérieure et intérieure, d'avoir encore de vos lettres; et je ne puis assez louer la divine Providence, de ce qu'elle me conserve un si grand bien, malgré tout ce qui s'y est opposé. Soyez persuadée que mon cœur répond au vôtre autant qu'il en est capable. Une union liée par la croix, et sous les sûrs nuages de la foi, comme il vous souvient bien que commença la nôtre, se soutient, se raffermit, se consomme par la contradiction et par les traverses; son progrès répondant à sa naissance, afin qu'elle soit cimentée comme elle a été fondée. Je me réjouis du repos et de la paix que Dieu vous accorde présentement dans votre solitude ; cela durera [illegible] té. L'amour d'infinie pré-

férence que nous lui devons nous rend indifférens pour toutes les dispositions où il lui plaît de nous mettre. Et il est certain que tout état fait notre félicité, depuis que nous ne l'établissons plus que dans le bon plaisir de Dieu, que nous savons en être l'auteur. C'est ce que peut la souveraine résignation. De l'enfer elle se feroit un paradis, dès que l'ordre de Dieu l'y tiendroit. O la grande grâce que Dieu fait à une ame, que de la tenir dans l'amoureuse et aveugle soumission à toutes ses volontés! Grâce des grâces, avec laquelle rien ne lui manque. Aussi, ayant ce trésor inestimable, elle ne peut rien désirer au-delà, ni craindre d'autre mal que d'en être privée. Vous ne l'apercevez point, dites-vous, cette parfaite résignation; vous l'avez d'autant plus, étant toute passée dans ce bienheureux état, que votre intérieur se cache de plus en plus, jusqu'à disparoître; c'est la suite naturelle et le progrès de la voie de perte et d'anéantissement à laquelle vous avez singulièrement été appelée. Puisque le parfait anéantissement doit réduire l'ame au pur rien, il n'y doit plus rien paroître. Tant qu'on se trouve, qu'on se voit, et qu'on remarque en soi quelque chose, soit bonne ou mauvaise, on n'est pas réduit au seul néant. Dans le vide de tout, rien ne paroît, ni bien ni mal. Que si l'on agit encore, on ne peut l'attribuer qu'à *Celui qui est*, et qui seul fait aussi bien toutes choses, comme il est tout en toutes choses. Si l'on se retrouve quelquefois, ce n'est plus en soi, mais en Dieu seul, en qui tout est passé, en qui tout a été reçu. Il ne reste au néant qu'une inexpliquable figure d'être, avec toute la misère qui fait son apanage, et avec la seule capacité de souf-

frir, et de souffrir beaucoup plus qu'on ne faisoit quand on étoit dans son être propre.

M. l'abbé Nicole a eu un beau champ pour exercer sa bonne plume [1], en écrivant contre des gens sans défense, et de qui les écrits ont été flétris par les prélats et par les docteurs. Avec de tels préjugés contre nous, comment pourrions-nous lever la tête? Quand nous aurions écrit infiniment et le plus solidement, de quoi serviroit-il, sinon pour plaire à ceux qui sont déjà enseignés et persuadés par l'onction de l'Esprit? car pour les autres, prévenus aussi puissamment qu'ils le sont, ils ne daigneroient pas seulement regarder nos défenses, ou s'ils y jetoient les yeux, ce ne seroit que pour y chercher les erreurs qu'ils prétendent qui y sont. De quoi a servi tout ce que vous avez écrit avec tant de peine, faisant, comme vous dites, la concordance de vos maximes avec celles des bons auteurs? De quoi a servi le saint Clément d'Alexandrie, tout utile qu'il est dans le fond? Son auteur [2] a lui-même souscrit contre, en rejetant, avec ceux de l'assemblée d'Issy, les traditions secrètes que reconnoît cet ancien père de l'Église. Dans la préoccupation où l'on est, on n'écoute rien. Vous savez que la Sorbonne ne veut plus approuver aucun ouvrage mystique où il soit parlé de voie passive. De plus, tout ce qu'on soupçonneroit qui viendroit de nous, frappés et décriés comme nous le sommes, seroit d'abord rejeté comme anathème. Ainsi je crois que nous devons demeurer en paix, abandonnant à Dieu le soin

(1) Il venoit de publier sa *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes*.

(2) Vraisemblablement [illegible] d'extraits de ce père.

de sa cause, sans plus nous tourmenter inutilement.

Voulez-vous bien que je vous dise encore que nous n'avons que trop écrit et imprimé, quoique nous n'ayons mis au jour que de fort petits ouvrages? Jugeons-en par le succès, et par les contradictions et les flétrissures qui nous en sont arrivées. Les voies intérieures étant si fort décriées dans nos jours, à cause des scandales du quiétisme, on s'en défie partout; et par une funeste méprise, on impute à la pure et parfaite oraison, les désordres et les erreurs qu'on a vu naître de la corruption de ceux qui se couvroient d'un si beau manteau. Voilà, ma très-chère, ce que j'en pense. Outre que je me trouve encore dans la même impuissance de composer et d'écrire, étant au contraire toujours plus hébété et épuisé d'esprit et de corps; il faudroit de plus beaucoup de livres pour convaincre par autorités ceux qui se sont fort préoccupés, et destitués de l'expérience qui est la maîtresse de l'intérieur.

Je conçois plus que jamais que les livres, non-seulement ne sont pas nécessaires, mais même qu'ils sont peu utiles pour la vie fort intérieure : car puisque le Saint-Esprit en est l'auteur et le maître, et qu'on ne la comprend qu'autant qu'on l'éprouve, il n'y a que cela de nécessaire. Si l'on n'est pas dans les états, on ne les comprendra pas pour les lire. Si l'on y est, on a quelque plaisir de les voir bien décrits, et c'est tout. On peut même aisément s'y flatter, se brouiller, s'attribuer ce que l'on n'a pas, s'écarter de son chemin. Aussi voyons-nous que les ames les plus simples qui ne lisent point, marchent, avancent, arrivent plus sûrement, plus promptement, plus heu-

reusement que celles qui lisent beaucoup. Et n'éprouvons-nous pas tous, que, quand nous sommes établis dans l'intérieur, et assez persuadés et rassurés par l'expérience, nous ne goûtons plus les livres, et nous nous passerions de tous sans peine? Il n'y a que les nôtres propres, et ceux de nos amis, que nous aimons toujours à voir, et que nous souhaiterions de faire valoir, par un sentiment de nature qui n'est jamais entièrement détruit tant que nous sommes revêtus de chair. Une infinité de très-grands intérieurs ont été formés sans livres; et le même Esprit qui les a formés lui seul, en formera dans tous les siècles une infinité d'autres. Je ne puis apprendre que de l'Esprit de Dieu ce que Dieu veut de moi en particulier. Toute la petite église de ce lieu se soutient, grâce à Dieu : elle n'augmente ni ne diminue. On vous y estime, et honore et aime particulièrement; dès qu'on se sent uni à nous, on l'est aussi à vous. L'ecclésiastique qui, depuis sept ans, nous rend mille bons offices ne se lasse point; il redouble plutôt ses amitiés et ses charitables soins. Il fait toute la dépense des lettres et des paquets, sans souffrir que j'y contribue d'un sou. L'autre ecclésiastique va son train. La mort le talonne, et l'abandon le tient à la gorge. Jeannette vous aime inconcevablement; elle se trouve si unie à vous que rien plus, vous apercevant toute absorbée en Dieu comme une ame qui n'est plus de ce monde. Pour moi, je suis et serai éternellement à vous.

91 +.

DE FÉNELON A Mme DE MAINTENON.

Fragment, sur les usages singuliers des couvens de filles du diocèse de Cambrai (1).

(Septembre 1695.)

Vous prenez soin d'une grande communauté de filles, et vous avez intérêt d'avoir devant les yeux des modèles de perfection : en voici un pour la discipline régulière, que je vous propose. Chaque religieuse des abbayes nobles de ce pays est fondée en coutume d'aller passer tous les ans un mois dans sa famille, et de visiter toute sa parenté; c'est une civilité réglée. Quand j'arrive dans un couvent, la supérieure vient au-devant de moi, pour me recevoir dans la rue. On reçoit tous les étrangers dans des parloirs extérieurs, sans grilles ni clôture. Pour moi, en arrivant, on me mène à l'église, au chœur, au cloître, au dortoir, enfin au réfectoire, avec toute ma compagnie. Alors la supérieure me présente un verre : nous buvons ensemble, elle et moi, à la santé l'un de l'autre. La communauté m'attaque aussi; mon grand-vicaire et mon clergé viennent à mon secours : tout cela se fait avec une simplicité qui vous réjoui-

+ *Lettres de Mme de Maintenon*, tom. II, pag. 174.

(1) On a déjà vu que Fénelon avoit été sacré le 10 juillet précédent, (Note de la 239e des *Lettres spir.* ci-dessus, tom. VI, pag. 276) et non le 10 juin, comme le dit La Beaumelle dans sa note sur une lettre de Mme de Maintenon, du 25 mai 1695, à M. de Noailles. Cette lettre roule sur les difficultés qui s'étoient élevées au sujet de la préséance des évêques qui devoient coopérer à ce sacre. Voyez le Recueil de La Beaumelle, tom. III, pag. 11.

roit. Malgré cette liberté grossière, ces bonnes filles vivent dans la plus aimable innocence; elles ne reçoivent presque jamais de visites que de leurs parens; les parloirs sont déserts, le monde parfaitement ignoré, et il y règne une rusticité très-édifiante. On ne raffine point ici en piété, non plus qu'en autre chose : la vertu est grossière comme l'extérieur, mais le fond est excellent. Dans la médiocrité flamande, on est moins bon et moins mauvais qu'en France; le vice et la vertu ne vont pas si loin : mais le commun des hommes et des filles de communauté est plus droit et plus innocent (2).

(2) Mme de Maintenon en communiquant ce fragment aux dames de Saint-Cyr, leur écrivoit : « Ce n'est pas assez de faire des exhortations à nos filles, » il faut leur donner des exemples de perfection. En voici un que j'ai trouvé » dans un auteur qui ne leur est ni suspect ni désagréable. » Peu de temps auparavant, en mandant à Mme de la Maisonfort de *purger la maison des écrits de Mme Guyon*, elle ajoutoit : « Quant aux écrits de M. l'archevêque » de Cambrai, pourquoi faut-il que vous les gardiez? et croyez-vous soutenir » cette singularité? Vous savez que nous les avons montrés malgré lui, et » ce que votre imprudence et la mienne ont fait là-dessus. Il nous a dit, » il nous a écrit plusieurs fois que ses écrits n'étoient point propres à toutes » sortes de personnes, et qu'ils pouvoient même être très-dangereux; qu'il » les avoit faits pour chaque particulière à qui il répondoit, et sans y ap» porter aucune précaution. Vous êtes souvent convenue qu'ils ont fait du » mal, parce qu'on ne les entendoit pas, ou qu'on les prenoit par parties, » sans examiner le tout ensemble; ou qu'on les appliquoit mal, en les détour» nant du sens de l'auteur. Je suis assurée qu'il voudroit de tout son cœur » qu'ils ne fussent pas chez nous : pourquoi donc, ma fille, voulez-vous les y » retenir? » *Lettre* du 6 août 1695, tom. II, pag. 176.

92.

DU P. LACOMBE A Mme GUYON.

Sur l'ouvrage de Nicole contre les Quiétistes, et sur quelques autres écrits concernant les voies intérieures; avec quelle sobriété on doit écrire sur ces matières.

Ce 20 octobre 1695.

Je redouble, vous ayant écrit par le dernier ordinaire, dans la pensée que celle-ci pourra encore vous trouver où vous êtes, quand même vous auriez résolu de partir, sur ce que je vous ai mandé par la précédente. Nous avons reçu les livres envoyés en dernier lieu. Ayant parcouru et lu en partie celui de la *Réfutation* (1), je vois bien qu'il ne seroit pas malaisé de répondre au réfutateur, autant incapable de juger à fond des voies intérieures, qu'il est non-seulement sans expérience, et très-peu versé dans les auteurs qui en traitent, mais de plus fortement préoccupé contre elles. Les mêmes censures dont il nous a frappés, ont été lâchées contre les mystiques, presque dans tous les siècles, et l'on n'y peut guère faire que les mêmes réponses. Il faudroit de nécessité en venir aux redites, parce que ceux qui nous combattent, ou n'ont pas lu ce qu'on a répondu, ou le dissimulent. Tant d'autres écrivains ont parlé de ces choses beaucoup plus ouvertement que nous. On les laisse dans la possession où ils sont, et l'on ne s'en prend qu'à nous, parce que nous avons écrit nos livres dans un mauvais temps. Il en seroit à peu près

(1) L'ouvrage de Nicole dont il est parlé dans la lettre 90, pag. 197.

de même de tout ce que nous pourrions écrire pour nous expliquer ou pour nous justifier. Tout seroit rejeté avec un implacable mépris, par un effet de la prévention où l'on est, et plus encore par l'impression que fait dans les esprits la condamnation de nos livres par les évêques. Nos adversaires sont forts par ce seul endroit de cette autorité, pour laisser aucun lieu à notre justification, d'autant plus que, dans ce jugement public que l'on a rendu, on n'a point eu d'égard aux éclaircissemens que nous avons fournis dans nos interrogatoires. Il me souvient de leur en avoir donné de très-formels touchant les principaux chefs qu'on nous impute. On prétend que nos écrits contiennent les principales erreurs des Quiétistes; et il n'y en a pas une en termes précis de celles que le saint siège a censurées sous le nom de Molinos, leur auteur. La congrégation de Rome qui examine les livres l'a reconnu et déclaré, par sa lettre à l'inquisiteur de Verceil touchant mon *Analysis*. Je ne trouve pas non plus qu'il y en ait dans les vôtres; mais on tire des conséquences outrées, souvent même cruelles et absurdes, des termes énoncés avec candeur et simplicité sans aucun venin. Que ferions-nous à cela, sinon demeurer abandonnés à la disposition divine, pour ce regard aussi bien que pour tout le reste? Le seul nom d'abandon choque étrangement ces messieurs; ils le déchirent à belles dents, sans considérer que c'est la gloire de Dieu, la perfection et le bonheur de l'homme, puisque, si on le prend dans son vrai sens, ce n'est autre chose que la plus haute pratique du renoncement évangélique et de la résignation chrétienne. C[illegible]e et entière soumis-

sion de notre cœur à son Dieu, et l'amoureux empire de notre créateur sur nous. Tant qu'il plaît à Dieu de laisser une si bonne cause dans l'obscurcissement ou dans l'oppression, qui pourra l'en tirer? S'il veut un jour lui donner son éclat et sa liberté dans le monde, il en trouvera bien les moyens. En tout cas, ce sera la profonde matière de son dernier jugement; et durant le cours des siècles qui restent, le tout-puissant maître des cœurs saura bien s'assujétir, par un parfait amour, ceux qu'il a destinés pour servir singulièrement à sa gloire par leur aveugle et totale soumission à sa volonté. Présentement, qui nous écouteroit, si nous voulions parler? Qui liroit nos écrits? ceux qui n'en auroient pas besoin, étant assez persuadés par l'onction de l'Esprit. Dans les ouvrages que j'ai tout prêts, il y a, ce me semble, de quoi donner satisfaction sur ces matières à tout esprit raisonnable; mais comment les produire? Ceux qui ont les clefs de la science et de la juridiction ne pourroient pas même les souffrir dans les conjonctures présentes. Vous voyez que ceux qui entendent bien les divines voies dans les ames, et qui sont élevés en dignité (2), n'osent ni en écrire ni en parler. Comment recevroit-on les cris d'un prisonnier flétri, décrié, proscrit? Dieu pourra susciter quelqu'un pour écrire utilement sur ces hautes vérités. Pour nous, je ne vois pas que nous y puissions rien, à moins qu'il ne change la face des choses présentes. Demeurons devant lui en abandon, en amour, en délaissement absolu; ce qui est une continuelle prière, afin

(2) Il désigne sans doute Fénelon.

qu'il lui plaise de regarder d'un œil favorable ceux qui n'ont d'autre prétention que de le voir régner parfaitement sur eux, et s'il se pouvoit, sur tous les cœurs.

Pour mon particulier, je ne trouve point en moi d'ouverture ni de pouvoir pour entreprendre aucun ouvrage de l'esprit. Dieu ne me paroît vouloir de moi que mon entière destruction, puisqu'il me tient dans l'impuissance de rien écrire, ni même d'achever de petits ouvrages fort avancés; outre que je connois et sens, plus que jamais, l'incapacité et la petitesse naturelle de mon génie. Ma témérité a été bien punie par la condamnation de mon petit ouvrage, quoique je crusse l'avoir mis à couvert de tous les foudres des tribunaux, l'ayant appuyé de tant d'autorités, qu'il n'y a presque rien du mien que leur arrangement, et muni de toutes les approbations en pareil cas requises. Le saint enfant Jésus, à qui je l'avois dévoué, fera voir, lorsqu'il jugera le monde, ce qu'il y a de sa vérité dans ce livre, et ce que j'y ai mêlé de mes imaginations; et le juste discernement qu'il en fera me sera plus cher qu'une gloire immortelle d'avoir bien rencontré. J'en dis de même de vos traités. Demeurons cependant sincèrement soumis aux ordonnances de ses églises, et de leurs pasteurs qu'il a revêtus de son autorité.

Il y a dans les voies intérieures, et dans les conduites plus particulières de Dieu dans les ames, des choses qui ne se devroient point divulguer ni guère écrire, comme saint Denis en avertit dès le commencement. Elles se doivent laisser à la tradition secrète, et à l'expérience des ames que Dieu y fait marcher.

Les savans, qui n'ont pas ces secrets rayons, s'effaroucheront toujours au simple récit de telles merveilles, et se récrieront comme contre autant d'erreurs. Bien des auteurs mystiques, qui, pour avoir paru en un temps où l'on ne regardoit pas de si près, jouissent de leur ancienne possession, seroient rejetés aujourd'hui avec la même rigueur que l'ont été tous les modernes, à cause que l'on impute à leurs principes les désordres et les abus que l'on a découverts.

Il me faudroit beaucoup de livres pour convaincre, par de puissantes autorités, ceux que l'illustration intérieure ne persuade pas : ici l'on en manque. Gloire soit à Dieu pour tous ses desseins et ses admirables dispositions, que je préfère infiniment à tout autre bonheur imaginable.

93.

DE Mme GUYON A M. ***.

Elle désavoue plusieurs passages du livre des *Torrens* censuré par l'évêque de Chartres, et proteste qu'elle a toujours eu horreur de la doctrine qu'on lui impute.

27 novembre 1695.

JUSQU'A présent j'ai gardé un profond silence dans toutes les calomnies qu'on a inventées contre moi, parce qu'elles ne regardoient que ma personne, et que j'ai cru qu'il suffisoit que Dieu, qui sonde les cœurs et les reins, fût témoin de mon innocence; mais à présent que je vois que la malignité de ceux qui ne me persécutent que parce que j'ai découvert

leur turpitude, a trompé la crédulité des plus saints prélats et des plus gens de bien, je dois un aveu de la vérité au public. Je dirai donc que je ne reconnois point l'écrit des *Torrens* dans la lettre pastorale de Mgr de Chartres (1); que je le vois seulement travesti, qu'il est absolument méconnoissable; ceux qui l'ont transcrit avec une fin malicieuse, ayant ajouté des endroits, et tronqué d'autres qui le rendent tout-à-fait différent de lui-même. Si le manuscrit est de ma main, qu'on le fasse voir; mais ce sont des copies auxquelles on a ajouté malignement des choses qui ne furent jamais : comme, par exemple, il y a que *l'homme renaît de sa cendre, et est fait un homme nouveau;* ils ont mis que *l'homme prend vie dans son désordre;* et des endroits où il y a trois ou quatre lignes ajoutées, qui rendent les propositions très-mauvaises; d'autres où on coupe le vrai sens pour prendre des mots de côté et d'autre dont on fait une liaison. Puisqu'on ajoute bien aux imprimés, comme a fait M. Nicole dans sa *Réfutation* (2), pénultième feuillet, que ne fait-on point aux manuscrits, qui, n'étant pas de ma main, sont habillés de toute sorte de couleurs? C'est néanmoins sur ce fondement si faux, qu'on explique deux livres que j'ai soumis tant et tant de fois. La bonne foi de ma soumission fait que je n'ai pas écrit un mot pour les éclaircir ni défendre. Dieu, qui voit le fond des cœurs, sait que j'ai écrit dans un temps où il n'étoit point mention des abomina-

(1) Cette *Ordonnance* de l'évêque de Chartres est du 21 novembre 1695. Bossuet l'a réunie aux pièces sur le quiétisme, à la suite de son *Instruction sur les États d'oraison.*

(2) Voyez ci-dessus la note (1), pag. 197.

tions qu'on a découvertes depuis. Je proteste, devant ses yeux divins, que j'ignorois entièrement ces choses, lorsque j'ai écrit, et que je n'en avois jamais ouï parler. Ce petit traité des *Torrens* fut la première chose que j'écrivis au sortir de ma patrie. La vie que j'y avois menée justifieroit pleinement toutes choses. Il me suffit de dire que je n'ai jamais pensé ce qu'on me veut faire penser. Pourquoi juger des intentions d'une personne? Si j'ai pensé ces choses, je dois les avoir dites pour que l'on puisse juger de mes pensées. Si je les ai dites, qu'on produise les personnes auxquelles je les ai dites. Si je ne les ai point dites, pourquoi me faire penser ce que je ne pensai jamais? J'ai été examinée tant et tant de fois, et après des examens si rigoureux, et de personnes si fort prévenues, l'on n'a rien trouvé. Je ne suis sortie de Meaux, où je m'étois mise moi-même pour être examinée, qu'après une décharge de toutes ces choses, et une reconnoissance du prélat, qu'il ne me trouvoit avoir aucun des sentimens qu'on m'impute. Je n'ai point promis de retourner à Meaux, comme on en fait courir le bruit. Si je l'avois promis, je l'eusse tenu, quoi qu'il m'en dût coûter. Il est vrai qu'après la décharge donnée, je demandai à ce prélat s'il agréoit que je retournasse passer les hivers dans son diocèse; il me dit que je lui ferois plaisir. Je ne dis cela que parce que j'aimois les religieuses de ce monastère, et comme une action libre de faire ou ne faire pas. Depuis ce temps, j'ai vu que ce prélat, plein de grandes qualités, (loin de s'arrêter à ses lumières propres desquelles je n'ai pas sujet de me plaindre) agissoit le plus souvent contre ses propres

sentimens

sentimens par l'instigation de personnes malintentionnées, ce qui faisoit que les choses ne prenoient point de fin, et qu'après tant et tant d'examens où l'on avoit paru content, l'on en revenoit toujours aux impressions étrangères; j'ai cru qu'il étoit plus à propos de garder le silence, et de me retirer dans un lieu à l'écart, non pour fuir la lumière, comme on veut le persuader. Ai-je fui la lumière, puisque je me suis toujours présentée lorsqu'il a été question de répondre de la pureté de ma foi, que j'ai toujours été prête de soutenir aux dépens de ma vie? Il est vrai que, voyant les esprits si fort indisposés, je me suis retirée dans une profonde solitude, éloignée de tout le monde, où je n'ai commerce avec personne. Si je suis dangereuse, et que mon commerce le soit, pouvois-je prendre un meilleur parti pour me mettre à couvert de tout soupçon, surtout ne l'ayant fait qu'après avoir rendu jusqu'à la fin toute sorte de témoignages de ma foi? Je me suis même rendue inconnue à mes meilleurs amis; je me suis retirée à l'écart et dans la solitude, sans nul commerce avec les hommes : et l'on dit que je cherche les ténèbres pour faire le mal! Lorsque j'ai paru, l'on dit que je ne l'ai fait que pour séduire! Quel parti peut-on prendre, qui ne soit pas condamné? Si je parle, mes paroles sont des blasphèmes; si je me tais, mon silence m'attire l'indignation : c'est pourtant l'unique parti que je puis et dois prendre, après toutes les protestations que j'ai données de ma foi, pour laquelle je suis prête de mourir, ne m'étant jamais écartée un moment des sentimens de l'Église ma mère; condamnant tout ce qu'elle condamne et dans moi et

dans les autres; étant prête de répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la pureté de sa doctrine : ce sentiment n'est jamais sorti de mon cœur même pour un instant. Mais pour tant de choses qu'on m'impute, par des sens si violens qu'on donne à mes écrits, qu'il seroit très-aisé de justifier, et d'en faire voir la pureté et l'innocence, je déclare qu'on m'impute des pensées, qu'on donne des tours auxquels je n'ai jamais pensé. L'on attribue à péchés énormes ce que je dis de simples défauts; l'on fait des crimes réels de ce qui n'est qu'une simple impression de l'imagination, que Dieu permet qui soit remplie et offusquée de telle sorte, que celui qui souffre ces peines ne discerne pas s'il y consent ou n'y consent pas. L'on prend des épreuves des démons, où Dieu permet que ces misérables esprits, par des coups redoublés et des rigueurs inouies, exercent encore de pauvres ames en ce siècle, comme ils ont fait du temps des Hilarion et des Antoine, pour des choses abominables; les maximes du plus pur amour pour des exécrations, parce qu'il a paru dans ce siècle de misérables créatures livrées au dérèglement de leur cœur, que j'ai tâché de tirer du désordre, que j'ai indiquées, qui m'ont toujours trouvée en leur chemin, dont je produirois même de bons témoins, si je ne prenois pas le parti du silence : ce sont ces misérables qui m'accusent, et qui veulent trouver dans mes livres le sens corrompu qu'elles donnent à toutes choses. Le soin qu'on a pris de tronquer les passages, d'ajouter à d'autres, marque assez le peu de bonne foi qu'on a conservé en tout cela; mais c'est à ce Dieu fort et puissant, qui s'est revêtu, en

s'incarnant, de la foiblesse de notre chair, à faire connoître la vérité, à la faire sentir et éprouver dans les cœurs qu'il a choisis pour cela. Il n'a que faire, pour en venir à bout, d'aucune créature; il pénètre les lieux les plus cachés, et l'onction enseigne toutes choses à ses enfans : et cette onction étant produite dans les ames par le Saint-Esprit qui ne peut enseigner que la vérité, il ne permettra pas qu'ils prennent le change; il faut l'espérer de sa bonté. Il ne me convient pas de réfuter les endroits ajoutés à mes écrits, non plus que ceux qui sont tronqués ou mal entendus, laissant cela aux personnes plus éclairées, et m'étant imposé un silence éternel. J'ajoute seulement ce passage de saint Augustin, au livre *de la véritable Religion,* chap. VI, §. 11. « Souvent » même la Providence de Dieu permet que quelques- » uns de ces charnels, dont je viens de parler, trou- » vent moyen, par des tempêtes qu'ils excitent dans » l'Église, d'en faire chasser de très-gens de bien; et » lorsque ceux qui ont reçu un tel outrage aiment as- » sez la paix de l'Église pour le prendre en patience, » sans faire ni schisme ni hérésie, ils apprennent à » tout le monde, par une conduite si sainte, jusqu'où » doivent aller la pureté et le désintéressement de » l'amour qui nous attache au service de Dieu. Ils » demeurent donc dans le dessein de rentrer dans » l'Église, dès que le calme sera revenu; ou si l'entrée » leur en est fermée, soit par la durée de la tempête » ou par la crainte que leur rétablissement n'en fît » naître de nouvelles et de plus fâcheuses, ils conser- » vent toujours dans leur cœur la volonté de faire du » bien à ceux mêmes dont l'injustice et la violence les

» ont chassés; et, sans former de conventicules ni de
» cabales, ils soutiennent jusqu'à la mort, et appuient
» de leur témoignage la doctrine qu'ils savent qu'on
» prêche dans l'Église catholique; et le Père, qui voit
» dans le secret de leur cœur leur innocence et leur
» fidélité, leur prépare en secret la couronne qu'ils
» méritent. On auroit peine à croire qu'il se trouvât
» beaucoup d'exemples de ce que je viens de dire;
» mais il y en a, et plus qu'on ne sauroit se l'imagi-
» ner. Ainsi il n'y a point de sorte d'hommes, non plus
» que d'actions et d'évènemens, dont la providence
» de Dieu ne se serve pour assurer le salut des ames,
» pour instruire et former son peuple spirituel. »

Je voudrois mettre ici un autre passage de saint Jean-Chrysostôme, mais je ne l'ai pas, où ce saint dit que, lorsqu'il s'agit de combattre par la raison, on combat une raison par une autre, et il est aisé à la vérité de surmonter le mensonge et la calomnie; mais lorsqu'on use de violence, il n'y a qu'à céder, et souffrir : car la vérité ne peut rien contre la violence.

94.

DE M. TRONSON A Mme GUYON.

Il la rassure au sujet de quelques craintes qu'elle avoit conçues.

27 novembre (1695.)

Je ne doute pas, madame, que vous n'ayez été surprise de ne point recevoir de réponse à la dernière lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je puis vous dire que ce n'est pas manque ni d'une bonne volonté ni d'un désir sincère de vous soulager dans votre peine; mais j'ai cru que, pour y mieux

réussir, je devois attendre que j'eusse parlé à Mgr l'archevêque (1), pour vous confirmer ce que M. le curé de Saint-Sulpice aura pu vous dire du peu de sujet que vous aviez de craindre. Comme il me fit hier l'honneur de venir ici, je puis vous dire, après avoir eu le bien de l'entretenir assez long-temps, qu'il n'a aucun dessein particulier sur vous, qui ait le moindre rapport à ce que vous appréhendez; qu'il n'a que des pensées de modération et de paix, et qu'il regarde surtout votre retraite comme un moyen nécessaire pour dissiper les soupçons passés, et ceux que l'on pourroit former encore contre vous dans le monde, et qui pourroient même intéresser vos amis. Ainsi, madame, je crois que vous avez tout sujet de demeurer en paix dans votre solitude, abandonnée à la providence de Dieu, et portant en patience la croix que son amour vous impose. Elle servira à l'accomplissement des desseins adorables qu'il a formés sur vous de toute éternité. Je le prie d'être lui-même toute votre force et toute votre consolation. Je suis en lui, madame, etc.

(1) C'étoit M. de Noailles, qui avoit pris possession de ce siège le 10 novembre précédent. Mme de Maintenon, qui l'avoit fait nommer, entretenoit avec lui une correspondance suivie. Elle lui mandoit, le 15 du même mois : « M. le duc de Beauvilliers me conta hier votre conversation : je crois cet » homme-là fort droit. Je vis aussi M. l'archevêque de Cambrai, qui m'as- » sura fort du désir qu'il a d'être bien avec vous. Nous parlâmes de Mme Guyon. » Il ne change point là-dessus. Je crois qu'il souffriroit le martyre plutôt » que de convenir qu'elle a tort. » Il faut se souvenir, en lisant ceci, que Fénelon prétendoit seulement soutenir la droiture des intentions de Mme Guyon, mais non le langage inexact de ses livres. Voyez encore une lettre du commencement de décembre suivant, sur l'abbé de Charost, qu'elle exclut de l'évêché de Châlons, à cause des liaisons de sa famille avec Mme Guyon. *Lettres*, tom. III, pag. 31, 33.

95.

DU MÊME A D. INNOCENT,

GÉNÉRAL DES CHARTREUX,

Il lui envoie l'*Ordonnance* de l'évêque de Chartres contre les nouvelles erreurs.

5 décembre 1695.

VOICI un exemplaire de l'Ordonnance de Mgr l'évêque de Chartres contre les Quiétistes (1), qu'il m'a chargé expressément de vous présenter de sa part. Il sait le zèle que Dieu vous a donné pour vous opposer à ces monstrueuses nouveautés, et il a cru vous faire plaisir en vous envoyant cette censure, qui vous fera connoître combien ses sentimens sont conformes aux vôtres. Il descend plus dans le détail que n'ont fait les prélats qui l'ont précédé; mais ce détail sembloit nécessaire pour mieux faire connoître l'utilité des Articles et maximes générales qu'ils avoient mis dans leurs Ordonnances, et pour découvrir en même temps jusqu'à quel excès se sont portés ces novateurs qu'on condamne.

(1) Cette Ordonnance est datée du 21 novembre 1695. M. Tronson en écrivoit à l'évêque de Chartres, le 17 de ce mois : « Je crois qu'il est important » que vous fassiez voir votre Ordonnance à Mgr de Meaux, aussi bien qu'à » Mgr l'archevêque de Paris; car vous devez vous attendre qu'elle sera bien » examinée et fort critiquée, lorsqu'elle paroîtra en public : ainsi il est important qu'elle soit fort exacte. Je crois que vous n'y aurez rien mis qui » puisse taxer l'intention de ceux qui ont avancé des propositions que vous » y condamnez. » Et le 11 janvier 1696 : « Votre intention dans votre Ordonnance a été bonne, et l'exécution encore meilleure. On ne m'en a dit » que du bien, et je ne puis douter qu'elle ne soit fort approuvée. Mgr de » Cambrai m'en parlant un jour, me témoigna, entr'autres choses, qu'il la » trouvoit très-bien composée, et en approuvoit fort le style. »

La dame directrice, qui étoit à Meaux dans un couvent de la Visitation, en est sortie d'une manière qui n'a pas contenté le prélat. Comme elle craint qu'on ne la mette prisonnière, elle se tient présentement fort cachée (2); il seroit à souhaiter que tous ces livres nouveaux eussent le même sort, et ne parussent jamais en public.

(2) Mme Guyon fut arrêtée à la fin de ce mois. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 32; et les lettres de Mme de Maintenon à M. de Noailles, du *mardi* (27) décembre 1695, et des 1, 2 et 5 janvier 1696. *Lettres*, tom. III, pag. 34, 43 et suiv.

---

96 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Sur un sermon qu'il avoit prêché aux Carmélites, et dans lequel on l'accusoit d'avoir avancé des propositions peu exactes.

A Paris, 7 décembre 1695.

J'AI fait, monseigneur, bien des réflexions sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire : plus j'y pense, plus je trouve que j'ai parlé de la manière la plus capable d'éviter les équivoques. J'ai dit en termes propres : « Sous prétexte d'instruction, on » entretient le goût de l'esprit et la curiosité. Il faut » lire pour se nourrir et pour s'édifier, et non pour » s'instruire des choses à décider, ni pour vouloir » jamais trouver dans ses lectures la règle de sa con» duite. » C'étoit dans mon second point, où il ne s'agissoit que d'une Carmélite déjà instruite et dans la voie de la perfection, qui trouve dans sa règle et

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788, tom. XIII, in-4°, pag. 118.

dans ses supérieures toutes les décisions dont elle a besoin.

Vous observerez, s'il vous plaît, monseigneur, qu'après avoir posé dans mon premier point la nécessité de l'amour de Dieu et du détachement, sans entrer dans aucune question, et me retranchant dans les principes les plus universellement reconnus; je n'employai mon second point tout entier, qu'à précautionner l'auditeur contre toutes les sources d'illusion qui peuvent altérer cet amour. Pour cela, je tâchai de faire craindre les lectures curieuses, la science qui enfle, les voies extraordinaires et toutes les questions. Je ne recommandai que la fidélité aux règles, la sincérité, la défiance de son propre sens, et l'obéissance dans l'usage même des meilleures choses. Ainsi, tout mon discours, à le bien prendre, comme je le donnois de tout mon cœur, étoit une déclaration perpétuelle contre les illusions qui font tant de bruit; et je croyois, tant je suis mal habile homme! avoir dit les choses les plus précises et les plus fortes, pour précautionner l'auditeur contre tous les excès de la fausse spiritualité.

J'ai demandé aux Carmélites, c'est-à-dire, à la mère prieure et à la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, ce qui leur avoit paru de ce discours; elles m'ont assuré avoir entendu ce que je vous rapporte. La sœur Charlotte, pour qui je parlois principalement, et qui en avoit besoin, a été ravie de l'entendre, et veut en profiter.

J'ai appris, d'un autre côté, que quelques personnes prétendoient que j'avois dit ces paroles : Il faut lire pour lire, et non pour s'instruire. Si j'ai

parlé ainsi, j'ai dit des paroles qui n'ont aucun sens, et qui ne signifient qu'une extravagance. Il me semble que les personnes équitables qui ont assisté à ce sermon, n'ont pas trouvé que j'y fusse entièrement égaré : il faudroit être ivre ou fou pour tenir ce langage. Pour moi, je vous rendrai toujours avec joie et docilité un compte exact de ma conduite. Il n'y a correction que vous ne me puissiez faire sans ménagement, et que je ne reçoive avec soumission et avec reconnoissance, comme une marque de la continuation de vos anciennes bontés. Je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple, et de vous devoir la meilleure partie du peu que je sais. Je vous conjure de m'aimer toujours, et de ne douter jamais de mon zèle, de mon respect et de mon attachement.

---

97 +.

DU MÊME AU MÊME.

Satisfaction qu'il éprouve de la lettre que Bossuet lui a écrite au sujet de son sermon aux Carmélites.

À Cambrai, 18 décembre 1695.

Je reçois dans ce moment, monseigneur, la lettre pleine de bonté que vous me faites l'honneur de m'écrire, et je me hâte de vous dire à quel point j'en suis pénétré. Je sais assez quels sont vos sentimens sur la matière dont vous me parlez, et je puis vous assurer que, si vous m'eussiez entendu parler aux Carmélites, vous auriez trouvé que je ne pou-

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788, tom. XIII, in-4°, pag. 121.

vois me déclarer plus fortement et plus précisément contre tout ce qui peut favoriser l'illusion.

Quand j'aurai l'honneur de vous voir un peu à loisir, je vous dirai quelque chose qui n'est rien moins qu'essentiel, et sur quoi je ne croirois peut-être pas entièrement ce que je m'imagine que vous croyez: mais je déférerai toujours avec joie à tous vos sentimens, après vous avoir exposé les miens.

Quand vous voudrez, je me rendrai et à Meaux et à Germigny, pour passer quelques jours auprès de vous, et pour prendre à votre ouvrage (1) toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine. Ce que je vous demande en attendant, au nom de notre Seigneur qui vous a donné tant de lumières, c'est de l'écouter intérieurement, de souffrir que les petits vous parlent, et de vous défier de tout préjugé. Lui seul sait comment vous êtes dans mon cœur. Je me réjouis sur ce qu'on me mande que vous êtes nommé conservateur des priviléges de l'Université (2). Ces sortes de titres dorment sur certaines têtes, et sur d'autres ils peuvent servir à redresser les lettres. Je vous conjure, monseigneur, de ne douter jamais de mon attachement tendre et fidèle à vous respecter.

(1) L'*Instruction sur les États d'oraison*, que Fénelon étoit alors disposé à approuver; mais il changea bientôt d'avis pour les raisons qu'il a exposées dans sa lettre à Mme de Maintenon du mois de septembre 1696. Voyez aussi la lettre de Fénelon au duc de Chevreuse du 24 juillet 1696, ci-après, et les différentes pièces indiquées en note.

(2) Bossuet fut nommé conservateur des priviléges de l'Université, le 14 décembre 1695, à la place de M. de Harlai, archevêque de Paris, mort le 6 août précédent.

98 +.

DE FÉNELON A Mme DE LA MAISONFORT.

Il ne croit pas pouvoir lui conseiller une seconde entrevue avec Bossuet.

8 février 1696.

Je ne suis pas surpris, madame, que vous ayez trouvé la conférence de M. de Meaux très-bonne, et sa conversation encore meilleure (1). Il y a long-temps que tout le monde est sur le pied de penser de même. Il y a pourtant une remarque à faire sur votre cha-

+ *Relat. du Quiét.* Ire part. pag. 161.

(1) Mme de la Maisonfort, charmée de la conférence que Bossuet avoit donnée à Saint-Cyr le 5 février précédent, en désiroit une seconde. Fénelon, au contraire, croyoit que, dans les circonstances présentes, cette seconde conférence n'étoit propre qu'à entretenir les scrupules de cette dame. Cependant la conférence eut lieu le 7 mars suivant, et fut bientôt suivie d'une correspondance habituelle qui s'établit entre Bossuet et Mme de la Maisonfort. Un des principaux résultats de cette conduite fut que cette dame cessa pendant quelque temps de correspondre avec Fénelon, sans néanmoins cesser de l'estimer et de le goûter. C'est ce qu'elle nous apprend elle-même par ces paroles, écrites de sa main sur le dos d'une lettre de Bossuet, du 5 mai 1696 : « Ce fut par l'avis de M. de Meaux, que je pris le parti de ne me plus adresser » à M. de Cambrai, dont il me parla avec éloge et tendresse; mais il me » dit en même temps qu'il croyoit que je ferois bien d'être quelque temps » sans avoir relation avec lui, parce qu'assurément, sur certains points qu'il » m'expliqua, ce prélat se trompoit, mais qu'il ne falloit pas s'en inquiéter, » parce que, de la droiture dont il étoit, il en reviendroit immanquable- » ment. Croyant donc que le plus sûr étoit de s'attacher aux sentimens de » M. de Meaux, je pris ce parti, sans cesser d'estimer et de goûter M. de » Cambrai. » On trouvera quelques détails sur les suites de cette affaire dans l'*Avertissement* de la *Correspondance* de cette dame *avec Bossuet et Fénelon*. Mme de Maintenon, dans une lettre à Mme de la Maisonfort, du 8 mars 1696, (tom. II, pag. 177) l'engage beaucoup à se mettre en correspondance avec Bossuet, et elle se charge de faire passer les lettres de cette religieuse, et de recevoir les réponses du prélat.

pitre, qui est que, l'ayant goûté, c'est un témoignage que vos sentimens ne sont pas opposés aux siens. Vous me demandez ce que je pense sur une seconde entrevue : je ne suis pas en droit de vous la défendre, et je ne puis vous la conseiller; ce n'est pas une marque qu'on se porte bien, quand on a besoin d'un si grand nombre de médecines. Si M. de Meaux pouvoit vous donner la tranquillité d'esprit et de cœur, la soumission muette, la mort à vous-même, la persévérance dans les bonnes résolutions, je demanderois à genoux que vous le vissiez; mais si c'est pour vous détromper sur le quiétisme, ou pour répondre de vos sentimens, vous n'en avez pas besoin, il y a longtemps que je vous en ai répondu.

99 + A.

DU MÊME A M. TRONSON.

Il le prie d'examiner quelques cahiers d'un ouvrage qu'il méditoit sur la spiritualité, lui expose les raisons qui ne lui permettent pas de condamner la personne de Mme Guyon, et le prie de les faire agréer à l'évêque de Chartres.

A Versailles, 26 février (1696.)

Je vous supplie de tout mon cœur, monsieur, par toute l'amitié que vous me témoignez depuis tant d'années, d'examiner soigneusement, et le plus tôt que vous pourrez, les cahiers que je vous envoie [1]. La

(+ *Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 36.

(1) Ces cahiers étoient l'*Explication des* XXXIV *Articles*, dont nous avons parlé dans l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres de Fénelon*, pag. lxxiv, n. 3. Voyez aussi les lettres du 22 mars ci-après; et l'*Histoire de Fénelon*, liv. II, n. 36; et liv. III, tom. II in-8°, pag. 6 et 7.

chose presse beaucoup, par les dispositions fâcheuses où je vois qu'on a mis M[me] de M. (*Maintenon.*) Ainsi il est capital à cet examen que vous ne perdiez pas un moment pour le hâter, autant que votre santé, que je mets devant tout le reste, vous le permettra. Si quelque chose vous paroît un peu équivoque, marquez l'endroit, je l'expliquerai dans les termes les plus forts et les plus précis. Si vous trouvez que je me trompe pour le fond des choses, vous n'aurez qu'à me corriger, et qu'à mettre à l'épreuve ma docilité. J'irai dans fort peu de jours vous voir, et il m'importeroit beaucoup que vous eussiez vu alors tous mes cahiers, pour me redresser, si j'en ai besoin. Voilà ce qui regarde la doctrine.

Pour la personne, on veut que je la condamne avec ses écrits. Quand l'Église fera là-dessus un formulaire, je serai le premier à le signer de mon sang, et à le faire signer. Hors de là, je ne puis ni ne dois le faire. J'ai vu de près des faits certains qui m'ont infiniment édifié : pourquoi veut-on que je la condamne sur d'autres faits que je n'ai point vus, qui ne concluent rien par eux-mêmes, et sans l'entendre pour savoir ce qu'elle y répondroit? Ai-je tort de vouloir croire le mal le plus tard que je pourrai, et de ne le dire point contre ma conscience, pour ménager la faveur?

Pour les écrits, je déclare hautement que je me suis abstenu de les examiner, afin d'être hors de portée d'en parler ni en bien ni en mal à ceux qui voudroient malignement me faire parler. Je les suppose encore plus pernicieux qu'on ne le prétend : ne sont-ils pas assez condamnés par tant d'Ordonnances, qui n'ont été contredites de personne, et auxquelles les

amis de la personne et la personne même se sont soumis paisiblement? Que veut-on de plus? Je ne suis point obligé de censurer tous les mauvais livres, surtout ceux qui sont absolument inconnus dans mon diocèse. On ne pourroit exiger de moi cette censure, que pour lever les soupçons qu'on peut former sur mes sentimens : mais j'ai d'autres moyens bien plus naturels pour lever ces soupçons, sans aller accabler une pauvre personne, que tant d'autres ont déjà foudroyée, et dont j'ai été ami. Il ne me convient pas même d'aller me déclarer d'une manière affectée contre ses écrits; car le public ne manqueroit pas de croire que c'est une espèce d'abjuration qu'on m'a extorquée. N'est-il pas plus naturel que tout le monde sache que j'ai été un des quatre qui ont fait et signé d'abord à Issy les trente-quatre Propositions? N'est-il pas même plus à propos que je fasse un ouvrage où je condamne hautement et en toute rigueur toutes les mauvaises maximes qu'on impute à cette personne? Par là le public verra le fond de mes sentimens. Il ne faut pas craindre que je donne une mauvaise scène en contredisant les livres que M. de Meaux prépare. Au contraire, je veux me conformer en tout à ses trente-quatre Propositions, et ne parler de lui que comme de mon maître. Mon ouvrage sera prêt dans fort peu de temps. M. l'archevêque de Paris et vous, vous en serez les juges. Je me soumettrois volontiers aussi à M. l'évêque de Chartres, que j'aime et que je révère très-cordialement. Pour M. de Meaux, je serois ravi d'approuver son livre, comme il le souhaite; mais je ne le puis honnêtement ni en conscience, s'il attaque une personne qui me paroît in-

nocente, ou des écrits que je dois laisser condamner aux autres, sans y ajouter inutilement ma censure. Je reviens à M. l'évêque de Chartres; c'est un saint prélat, c'est un ami tendre et solide : mais il veut, par un excès de zèle pour l'Église et d'amitié pour moi, me mener au-delà des bornes. Je vois que Mme de M. a la même pente : il n'y a que lui qui puisse la calmer, et il n'y a que vous, monsieur, qui puissiez persuader M. de Chartres de mes raisons, si vous en êtes persuadé vous-même. On veut me mener pied à pied, et insensiblement, par une espèce de concert secret. C'est M. de Meaux qui est comme le premier mobile. M. de Chartres agit par zèle et par bonne amitié. Mme de M. s'afflige, et s'irrite contre nous à chaque nouvelle impression qu'on lui donne. Mille gens de la cour, par malignité, lui font revenir par des voies détournées des discours empoisonnés contre nous, parce qu'on croit qu'elle est déjà mal disposée. M. l'évêque de Chartres et elle sont persuadés qu'il n'y a rien de fait, si je ne condamne la personne et les écrits : c'est ce que l'Inquisition ne me demanderoit pas; c'est ce que je ne ferai jamais que pour obéir à l'Église, quand elle jugera à propos de dresser un formulaire comme contre les Jansénistes. Qu'importe que ne je croie Mme G. (*Guyon*) ni méchante ni folle, si d'ailleurs je l'abandonne par un profond silence, et si je la laisse mourir en prison, sans me mêler jamais ni directement ni indirectement de tout ce qui a rapport à elle? On ne peut vouloir me pousser plus loin, qu'à cause qu'on croit qu'il y a quelque mystère dangereux dans ma répugnance à la condamner. Mais tout le mystère se réduit à ne vouloir point par-

ler contre ma conscience, et à ne vouloir point insulter inutilement à une personne que j'ai révérée comme une sainte, sur tout ce que j'en ai vu par moi-même. En vérité, peut-on douter de ma bonne foi? ai-je agi en homme politique et dissimulé? Serois-je dans l'embarras où je suis, si j'avois eu le moindre respect humain? Pourquoi donc me demander ce ce qu'on exigeoit à peine d'un homme suspect d'imposture? Je vous conjure, monsieur, de lire tout ceci attentivement, et même de le faire lire à M. l'évêque de Chartres, si vous le jugez à propos. Cela mérite que vous ayez la bonté pour moi de le prier de vous aller voir au plus tôt. Je vous écris tout ceci, après vous l'avoir dit, afin que vous ayez des choses précises devant les yeux, et que vous puissiez répondre de moi sur un engagement si solennel. Mon ouvrage sera prêt à Pâque, et conforme à la doctrine des cahiers que je vous envoie. Après cela, je n'ai plus rien à faire que de laisser décider la Providence. Personne ne sera jamais à vous, monsieur, avec plus de confiance, de reconnoissance et de vénération, que j'y serai toute ma vie.

---

100 + A.

DU DUC DE BEAUVILLIERS AU MÊME.

Sur l'orage qui se forme contre Fénelon; conduite que le prélat doit tenir dans ces tristes conjonctures.

(29 février 1696.)

Je vous dirai, monsieur, avec la sincérité que vous me connoissez, qu'il me paroît clairement qu'il y a

+ *Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 34.

une

une cabale très-forte et très-animée contre M. l'archevêque de Cambrai. M. de Chartres est trop homme de bien pour en être ; mais il est prévenu et échauffé sous main. Pour M[me] de Maintenon, elle suit totalement ce qu'on lui inspire, et croit rendre gloire à Dieu, en étant toujours prête à passer aux dernières extrémités contre M. de Cambrai. Je le vois donc à la veille peut-être de se voir ôté d'auprès les princes, comme étant capable de leur nuire par sa mauvaise doctrine. Si l'on l'entreprend, et qu'on y réussisse, je pourrai avoir mon tour; mais, au scandale près, je vous dirai ingénument que j'en serois, ce me semble, bientôt consolé. Si même (après une aventure pareille à celle de M. de Cambrai) vous estimiez qu'il fût d'ordre de Dieu que je n'attendisse point à être chassé, et que je quittasse de mon pur mouvement, je ne me sentirois pas de répugnance à le faire. Vous me croirez aisément, si vous vous souvenez de ce qui s'est passé entre nous.

Pour revenir à M. de Cambrai, je ne lui conseillerois pas, quand il le voudroit, de faire une condamnation formelle des livres de M[me] Guyon. Il donneroit aux libertins de la cour un trop beau champ, et ce seroit confirmer tout ce qui se débite au préjudice de la piété. Quoi! dans un temps où M. de la Reynie [1] vient, pendant six semaines entières, d'interroger M[me] Guyon sur nous tous, quand on la laisse prisonnière, et que ses réponses sont cachées avec soin ; M. de Cambrai, un an après MM. de Paris et de Meaux, s'aviseroit tout d'un coup de faire une

(1) Lieutenant de police de Paris.

censure de livres inconnus dans son diocèse! Ne seroit-ce pas donner lieu de croire qu'il est complice de tout ce qu'on impute à cette pauvre femme, et que, par politique et crainte d'être renvoyé chez lui, il s'est pressé d'abjurer?

Vous savez, monsieur, tout ce que je vous ai dit de ma conduite sur Mme Guyon. J'ai laissé passer toutes choses; encore aujourd'hui je garde un profond silence, et je continuerai, je crois, parce que je suis persuadé que Dieu le veut ainsi. Mais pour M. de Cambrai, je me croirois obligé à dire ouvertement ce qui pourroit le justifier; et quand il seroit hors d'auprès des princes, je le dirois encore plus hautement, parce que j'aurois encore plus d'espérance de persuader, puisqu'il n'y auroit plus d'intérêt pour moi, et qu'on verroit que la justice et la vérité seules m'obligeroient à faire ce que je ferois. Je vous supplie que ceci soit pour vous seul, monsieur, à la réserve de l'article qui contient mes réflexions sur les interrogatoires de M. de la Reynie, par rapport à ce qu'on veut exiger de M. de Cambrai. Je vous proteste que c'est la seule chose que je lui ai dit que je vous manderois, et que je lui ai caché le reste. Vous me connoissez très-éloigné, par la miséricorde de Dieu, de vouloir vous mentir. Le temps presse de parler à M. de Chartres; au moins je crois le voir ainsi. Faites-moi savoir des nouvelles de votre santé par un billet que M. Bourbon (2) m'écrira, s'il lui plaît, et priez Dieu pour moi : j'en ai en vérité plus de besoin que je ne peux vous le dire. J'avois pro-

(2) Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, et secrétaire de M. Tronson.

posé à M. l'évêque de Chartres, que M. de Cambrai s'expliquât bien nettement contre toutes les propositions mauvaises, et qu'il s'expliquât sur les douteuses : cela ne lui a pas paru suffisant, et on le persuade que le bien de l'Église veut une condamnation précise des livres de Mme Guyon.

Mme de Beauvilliers, qui sait que je vous écris, me prie de vous faire un compliment de sa part; elle vous auroit été voir, sans qu'elle est très-incommodée depuis trois mois.

Au reste, comme je l'ai dit à M. de Chartres, on n'a nulle inquiétude à avoir sur le chapitre des princes; aucun d'eux ne sait qu'il y ait au monde une femme qui s'appelle Mme Guyon, ni un livre intitulé le *Moyen court*. Si nous avons eu une conduite de cette réserve envers M. le Duc de Bourgogne, qui est sensible à la piété, et d'un esprit très-avancé, dans un temps où rien ne paroissoit à craindre; nous aviserions-nous à présent de chercher à lui donner des impressions qui ne conviendroient pas, quand nous sommes aussi éloignés nous-mêmes d'avoir des sentimens condamnables, et que d'ailleurs le P. de Valois, son confesseur, est aussi sûr qu'il l'est sur le fait du quiétisme?

101.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Il l'assure que, pour contenter tout le monde, il suffit qu'il adhère à la censure des livres de Mme Guyon.

Ce 1 mars 1696.

Mgr l'évêque de Chartres, monseigneur, vint hier au soir ici, et lut votre lettre, et me dit qu'il ne s'agissoit ni de condamner Mme Guyon, ni de faire une censure de ses livres, ni d'approuver celui de Mgr de Meaux, mais que tout ce que l'on demandoit est que, dans les occasions où l'on parleroit de cette dame et de ses livres, vous témoignassiez qu'on avoit eu raison de les censurer; que, puisqu'elle-même avoit condamné et signé entre les mains de Mgr de Meaux la condamnation des erreurs qui y étoient contenues, vous ne deviez faire nulle difficulté de donner sur cela la satisfaction qu'on désiroit, surtout s'agissant de prévenir un grand éclat et un grand scandale dans l'Église, auquel vous pouviez si aisément remédier. Je ne puis, monseigneur, après y avoir pensé sérieusement devant Dieu, m'empêcher de vous dire que je ne vois point de raison qui puisse vous empêcher de prendre ce parti. J'ai dit à Mgr de Chartres qu'il pouvoit vous le témoigner, et je ne puis croire que vous trouviez des personnes éclairées et désintéressées, si vous voulez en consulter, qui puissent vous donner d'autre avis. Vous m'avez souvent exhorté à vous dire simplement mes sentimens, vous verrez que je le fais ici avec une entière ouverture. Je suis

cependant, monseigneur, avec tout le respect et toute la vénération possible, etc.

---

102 + R.

DE FÉNELON A Mme DE MAINTENON.

Il condamne les erreurs attribuées à Mme Guyon, et excuse ses intentions.

7 mars 1696.

VOTRE dernière lettre, qui devroit m'affliger sensiblement, madame, me remplit de consolation; elle me montre un fonds de bonté, qui est la seule chose dont j'étois en peine. Si j'étois capable d'approuver une personne qui enseigne un nouvel Évangile, j'aurois horreur de moi, plus que du diable : il faudroit me déposer et me brûler, bien loin de me supporter comme vous faites. Mais je puis fort innocemment me tromper sur une personne que je crois sainte, parce que je crois qu'elle n'a jamais eu intention d'enseigner ni d'écrire rien de contraire à la doctrine de l'Église catholique. Si je me trompe dans ce fait, mon erreur est très-innocente; et comme je ne veux jamais ni parler ni écrire pour autoriser ou excuser cette personne, mon erreur est aussi indifférente à l'Église, qu'innocente pour moi.

Je dois savoir les vrais sentimens de Mme Guyon, mieux que tous ceux qui l'ont examinée pour la condamner; car elle m'a parlé avec plus de confiance qu'à eux. Je l'ai examinée en toute rigueur, et peut-être que je suis allé trop loin pour la contredire. Je

+ *Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 37.

n'ai jamais eu aucun goût naturel pour elle ni pour ses écrits. Je n'ai jamais éprouvé rien d'extraordinaire en elle, qui ait pu me prévenir en sa faveur. Dans l'état le plus libre et le plus naturel, elle m'a expliqué toutes ses expériences et tous ses sentimens. Il n'est pas question des termes, que je ne défends point, et qui importent peu dans une femme, pourvu que le sens soit catholique. C'est ce qui m'a toujours paru. Elle est naturellement exagérante, et peu précautionnée dans ses expressions. Elle a même un excès de confiance pour les gens qui la questionnent. La preuve en est bien claire, puisque M. de Meaux vous a redit comme des impiétés, des choses qu'elle lui avoit confiées avec un cœur soumis et en secret de confession. Je ne compte pour rien ni ses prétendues prophéties, ni ses prétendues révélations; et je ferois peu de cas d'elle, si elle les comptoit pour quelque chose. Une personne qui est bien à Dieu, peut dire dans le moment ce qu'elle a eu au cœur, sans en juger et sans vouloir que les autres s'y arrêtent. Ce peut être une impression de Dieu, (car ses dons ne sont point taris) mais ce peut être aussi une imagination sans fondement. La voie où l'on aime Dieu uniquement pour lui, en se renonçant pleinement soi-même, est une voie de pure foi, qui n'a aucun rapport avec les miracles et les visions. Personne n'est plus précautionné ni plus sobre que moi là-dessus.

Je n'ai jamais lu ni entendu dire à Mme Guyon, qu'elle fût *la pierre angulaire :* mais supposé qu'elle l'ait dit ou écrit, je ne suis point en peine du sens de ces paroles. Si elle veut dire qu'elle est Jésus-Christ, elle est folle, elle est impie; je la déteste, et je le si-

gnerai de mon sang. Si elle veut dire seulement qu'elle est comme la pierre du coin, qui lie les autres pierres de l'édifice, c'est-à-dire qu'elle édifie, et qu'elle unit plusieurs personnes en société qui veulent servir Dieu; elle ne dit d'elle que ce qu'on peut dire de tous ceux qui édifient le prochain; et cela est vrai de chacun, suivant son degré. Pour la *petite Eglise*, elle ne signifie point dans le langage de saint Paul, d'où cette expression est tirée, une église séparée de la catholique; c'est un membre très-soumis. Je me souviens que le P. de Mouchy, bien éloigné de l'esprit du schisme, ne m'écrivoit jamais sans saluer notre petite église; il vouloit parler de ma famille. De telles expressions ne portent par elles-mêmes aucun mauvais sens; il ne faut point juger par elles de la doctrine d'une personne : tout au contraire, il faut juger de ces expressions par le fond de la doctrine de la personne qui s'en sert. Je n'ai jamais ouï parler de *ce grand et de ce petit lit;* mais je suis bien assuré qu'elle n'est pas assez extravagante et assez impie pour se préférer à la sainte Vierge. Je parierois ma tête, que tout cela ne veut rien dire de précis, et que M. de Meaux est inexcusable de vous avoir donné comme une doctrine de Mme Guyon, ce qui n'est qu'un songe, ou quelque expression figurée, ou quelque autre chose d'équivalent, qu'elle ne lui avoit même confié que sous le secret de la confession. Quoi qu'il en soit, si elle se comparoit à la sainte Vierge pour s'égaler à elle, je ne trouverois point de termes assez forts et assez rigoureux pour abhorrer une si extravagante créature. Il est vrai qu'elle a parlé quelquefois comme une mère qui a des enf[illegible]ésus-Christ, et qu'elle

leur a donné des conseils sur les voies de la perfection : mais il y a une grande différence entre la présomption d'une femme qui enseigne indépendamment de l'Église, et une femme qui aide les ames, en leur donnant des conseils fondés sur ses expériences, et qui le fait avec soumission aux pasteurs. Toutes les supérieures de communauté doivent diriger de cette dernière façon, quand il n'est question que de consoler, d'avertir, de reprendre, de mettre les ames dans de certaines pratiques de perfection, ou de retrancher certains soutiens de l'amour-propre. La supérieure, pleine de grâce et d'expérience, peut le faire très-utilement; mais elle doit renvoyer aux ministres de l'Église toutes les décisions qui ont rapport à la doctrine.

Si Mme Guyon a passé cette règle, elle est inexcusable; si elle l'a passée seulement par zèle indiscret, elle ne mérite que d'être redressée charitablement, et cela ne doit pas empêcher qu'on ne puisse la croire bonne; si elle y a manqué avec obstination et de mauvaise foi, cette conduite est incompatible avec la piété. Les choses avantageuses qu'elle a dites d'elle-même, ne doivent pas être prises, ce me semble, dans toute la rigueur de la lettre. Saint Paul dit [a] qu'il *accomplit ce qui manquoit à la passion du Fils de Dieu.* On voit bien que ces paroles seroient des blasphèmes, si on les prenoit en toute rigueur, comme si le sacrifice de Jésus-Christ eût été imparfait, et qu'il fallût que saint Paul lui donnât le degré de perfection qui lui manquoit. A Dieu ne plaise que je veuille com-

(a) *Coloss.* I. 24.

parer Mme Guyon à saint Paul! mais saint Paul est encore plus loin du Fils de Dieu, que Mme Guyon ne l'est de cet apôtre. La plupart de ces expressions pleines de transport sont insoutenables, si on les prend dans toute la rigueur de la lettre. Il faut entendre la personne, et ne se point scandaliser de ces sortes d'excès, si d'ailleurs la doctrine est innocente, et la personne docile.

La bienheureuse Angèle de Foligni, que saint François de Sales admire, sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de Gênes ont dirigé beaucoup de personnes avec cette subordination de l'Église, et elles ont dit des choses prodigieuses de l'éminence de leur état. Si vous ne saviez pas que ce qu'elles disent vient d'être canonisé, vous en seriez encore plus scandalisée que de Mme Guyon. Saint François d'Assise parle de lui-même dans des termes aussi capables de scandaliser. Sainte Thérèse n'a-t-elle pas dirigé, non-seulement ses filles, mais des hommes savans et célèbres, dont le nombre est assez grand? n'a-t-elle pas même parlé assez souvent contre les directeurs qui gênent les ames? L'Église ne demande-t-elle pas à Dieu d'*être nourrie de la céleste doctrine de cette sainte?* Les femmes ne doivent point enseigner ni décider avec autorité; mais elles peuvent édifier, conseiller et instruire avec dépendance pour les choses déjà autorisées. Tout ce qui va plus loin me paroît mauvais; et il n'est plus question que des faits, sur la discussion desquels je puis me tromper innocemment et sans conséquence.

Permettez-moi de vous dire, madame, qu'après avoir paru entrer dans notre opinion de l'innocence

de cette femme, vous passâtes tout à coup dans l'opinion contraire. Dès ce moment, vous vous défiâtes de mon entêtement, vous eûtes le cœur fermé pour moi : des gens, qui voulurent avoir occasion d'entrer en commerce avec vous, et de se rendre nécessaires, vous firent entendre, par des voies détournées, que j'étois dans l'illusion, et que je deviendrois peut-être un hérésiarque. On prépara plusieurs moyens de vous ébranler : vous fûtes frappée; vous passâtes de l'excès de simplicité et de confiance à un excès d'ombrage et d'effroi. Voilà ce qui a fait tous nos malheurs; vous n'osâtes suivre votre cœur ni votre lumière. Vous voulûtes (et j'en suis édifié) marcher par la voie la plus sûre, qui est celle de l'autorité. La consultation des docteurs [1] vous a livrée à des gens, qui, sans malice, ont eu leur prévention et leur politique. Si vous m'eussiez parlé à cœur ouvert et sans défiance, j'aurois en trois jours mis en paix tous les esprits échauffés de Saint-Cyr, dans une parfaite docilité sous la conduite de leur saint évêque. J'aurois fait écrire par Mme Guyon les explications les plus précises de tous les endroits de ses livres, qui paroissent ou excessifs ou équivoques. Ces explications ou rétractations (comme on voudra les appeler) étant faites par elle de son propre mouvement, en pleine liberté, auroient été bien plus utiles, pour persuader les gens qui l'estiment, que des signatures faites en prison, et des condamnations rigoureuses faites par des gens qui n'étoient certainement pas encore instruits de la matière, lorsqu'ils vous ont promis de censurer. Après

(1) Voyez la note (1) de la lettre 32, ci-dessus pag. 55.

ces explications ou rétractations écrites et données au public, je vous aurois répondu que Mme Guyon se seroit retirée bien loin de nous, et dans le lieu que vous auriez voulu, avec assurance qu'elle auroit cessé tout commerce et toute écriture de spiritualité.

Dieu n'a pas permis qu'une chose si naturelle ait pu se faire. On n'a rien trouvé contre ses mœurs, que des calomnies. On ne peut lui imputer qu'un zèle indiscret, et des manières de parler d'elle-même, qui sont trop avantageuses. Pour sa doctrine, quand elle se seroit trompée de bonne foi, est-ce un crime? Mais n'est-il pas naturel de croire qu'une femme, qui a écrit sans précaution avant l'éclat de Molinos, a exagéré ses expériences, et qu'elle n'a pas su la juste valeur des termes? Je suis si persuadé qu'elle n'a rien cru de mauvais, que je répondrois encore de lui faire donner une explication très-précise et très-claire de toute sa doctrine pour la réduire aux justes bornes, et pour détester tout ce qui va plus loin. Cette explication serviroit pour détromper ceux qu'on prétend qu'elle a infectés de ses erreurs, et pour la décréditer auprès d'eux, si elle fait semblant de condamner ce qu'elle a enseigné.

Peut-être croirez-vous, madame, que je ne fais cette offre que pour la faire mettre en liberté? Non : je m'engage à lui faire faire cette explication précise et cette réfutation de toutes ses erreurs condamnées, sans songer à la tirer de prison. Je ne la verrai point; je ne lui écrirai que des lettres que vous verrez, et qui seront examinées par les évêques : ses réponses passeront tout ouvertes par le même canal; on fera de ces explications l'usage que l'on voudra. Après

tout cela, laissez-la mourir en prison. Je suis content qu'elle y meure, que nous ne la voyions jamais, et que nous n'entendions jamais parler d'elle. Il me paroît que vous ne me croyez ni frippon, ni menteur, ni traître, ni hypocrite, ni rebelle à l'Église. Je vous jure devant Dieu qui me jugera, que voilà les dispositions du fond de mon cœur. Si c'est là un entêtement, du moins c'est un entêtement sans malice, un entêtement pardonnable, un entêtement qui ne peut nuire à personne, ni causer aucun scandale; un entêtement qui ne donnera jamais aucune autorité aux erreurs de Mme Guyon, ni à sa personne. Pourquoi donc vous resserrez-vous le cœur à notre égard, madame, comme si nous étions d'une autre religion que vous? Pourquoi craindre de parler de Dieu avec moi, comme si vous étiez obligée en conscience à fuir la séduction? Pourquoi croire que vous ne pouvez avoir le cœur en repos et en union avec nous? Pourquoi défaire ce que Dieu avoit fait si visiblement? Je pars avec l'espérance que Dieu qui voit nos cœurs les réunira, mais avec une douleur inconsolable d'être votre croix.

J'oubliois à vous dire, madame, que je suis plus content que je ne l'ai jamais été de M. l'évêque de Chartres. Je l'ai cru trop alarmé; mais je n'ai jamais cru qu'il agît que par un pur zèle de religion, et une tendre amitié pour moi. Nous eûmes ces jours passés une conversation très-cordiale, et je suis assuré qu'il sera bientôt très-content de moi. Je m'expliquerai si fortement vers le public, que tous les gens de bien seront satifaits, et que les critiques n'auront rien à dire. Ne craignez pas que je contredise M. de Meaux;

je n'en parlerai jamais que comme de mon maître, et de ses Propositions [2], comme de la règle de la foi. Je consens qu'il soit victorieux, et qu'il m'ait ramené de toute sorte d'égaremens : il n'est pas question de moi, mais de la doctrine qui est à couvert; il n'est pas question des termes, que je ne veux employer qu'à son choix, pour ne le point scandaliser, mais seulement du fond des choses, où je suis content de ce qu'il me donne. Il paroîtra en toutes choses que je ne parle que son langage, et que je n'agis que de concert et par son esprit : sincèrement je ne veux avoir que déférence et docilité pour lui.

Je n'ai point vu de ce voyage-ci Mme la comtesse de G. (*Gramont*) à loisir; mais je dois la voir demain. Dans mon dernier voyage, elle me tâta de tous les côtés. Je ne m'ouvris sur rien; mais je vis clairement qu'elle avoit su de trop bonnes nouvelles, par des gens à qui vous vous êtes apparemment confiée. Vous pouvez compter, madame, que nos bonnes duchesses (*de Beauvilliers, de Chevreuse*, etc.) ne s'ouvriront point à elle, et qu'elles demeureront fidèlement dans les bornes. Pour moi, je parlerai selon vos intentions à Mme la comtesse de G. Si je croyois que vous fussiez dans la disposition où vous étiez, quand vous me fîtes l'honneur de m'écrire la dernière fois à Cambrai, de l'envie que vous aviez de recevoir de mes lettres, je vous écrirois avec mon ancienne simplicité, et je crois que vous n'y trouveriez aucun venin. Je fus ravi de voir lundi le goût que vous conservez pour les œuvres de saint François de Sales;

(2) Les XXXIV Articles d'Issy.

cette lecture vous est bien meilleure que celle de M. Nicole, qui a voulu décider, d'un style moqueur, sur les voies intérieures, sans traiter ni de l'amour désintéressé, ni des épreuves des saints, ni de l'oraison passive. Il a combattu l'oraison de présence de Dieu, qui est la contemplation, sans respecter ni la tradition des saints, ni les propositions de nos évêques. Rien ne seroit si aisé que de confondre cet ouvrage; mais l'esprit de contention n'est pas celui des enfans de Dieu. Tout ce que je prends la liberté de vous dire, madame, pour vous rassurer, est dit sans intérêt. Je ne veux rien de vous, que votre bonté pour moi; je ne puis laisser rompre des liens que Dieu a formés pour lui seul.

103.

DU MÊME AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur les moyens de constater les véritables sentimens de Mme Guyon.

8 mars 1696.

Si Dieu permet que vous trouviez M. l'archevêque de Paris bien disposé pour approuver mon projet de soumission pour Mme Guyon [1], et s'il veut bien le lui envoyer écrit de ma main, je vous prie, mon bon duc, d'aller plus loin, et de lui offrir les choses suivantes :

1° Je réponds qu'elle donnera de sa propre main une explication très-ample et très-précise de toute sa

(1) Nous ignorons si ce projet est le même dont il sera parlé ci-après, sous la date du 28 août de cette année.

doctrine, qui sera exactement conforme aux trente-quatre Propositions, et qu'en même temps elle rejetera à fond toutes les erreurs qu'on lui impute. On pourra ou faire imprimer cet écrit, si on croit qu'il puisse être de quelque utilité dans le public pour détromper les gens qui se trompent, ou bien on peut se contenter de le montrer à tous ceux qui ont de l'estime pour Mme Guyon et pour sa voie.

2° Je me charge de venir à bout de tout cela sans la voir, et sans lui écrire rien qui ne soit lu auparavant par M. l'archevêque de Paris, lequel sera mon unique canal. Il verra tout ce que j'écrirai; il le rendra lui-même, ou le fera rendre par une main sûre. Je ne demande d'elle aucune réponse; ce que je lui écrirai sera simple, clair, incapable de toute équivoque. Je suis si assuré du fond des sentimens de Mme Guyon, que je réponds de tout par avance.

3° Je me charge encore de la faire convenir secrètement avec M. l'archevêque de toute la conduite qu'elle auroit à tenir, si jamais, contre toute apparence, elle rentroit en quelque liberté. Je me sers du terme de *secrètement,* parce que cela doit demeurer dans un secret inviolable; autrement on croiroit que nous n'agissons que pour la tirer de captivité. Je réponds qu'elle conviendra de bonne foi avec M. l'archevêque de la conduite qu'elle auroit à tenir, si, dans la suite, contre toute apparence, on la laissoit sortir de prison. Mais il faudroit que M. l'archevêque fût seul à traiter cet article avec moi dans un secret de confession. Après l'avoir traité et réglé, nous la laisserions dans sa prison, sans dire un seul mot ni pour sa délivrance, ni pour l'adoucissement de son état.

104.

DE M. TRONSON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il lui rend compte d'une conversation qu'il a eue récemment avec l'archevêque de Cambrai.

Ce 10 mars 1696.

DEPUIS que je n'ai eu l'honneur de vous voir, j'ai mandé à notre ami commun mes sentimens sur l'affaire que vous savez, et je lui ai dit nettement comme à vous, que je croyois qu'il devoit se soumettre à ce qu'on demandoit de lui, et ne point faire difficulté de déclarer, dans les occasions qui se présenteroient de le dire, qu'on avoit eu raison de condamner les livres dont il s'agit. Il me dit qu'il avoit déjà déclaré à un maréchal de France, qui lui parloit de cette affaire, que comme, en ce temps-ci, plusieurs portoient trop loin la spiritualité, les évêques, ayant trouvé dans ces livres quelques propositions qui pouvoient avoir un mauvais sens, ils avoient eu raison de les condamner, pour empêcher le mal qu'ils pourroient faire dans le public, et il m'assura qu'il en parleroit toujours de la sorte.

Nous eûmes ensuite plusieurs discours qui me firent comprendre que la difficulté qu'il auroit à dire simplement qu'il condamne ces livres, sans autre explication, est, 1° qu'il ne lui convient pas, dans la place où il est, de condamner une chose sans s'expliquer, et sans dire les raisons qu'il a de la condamner; 2° parce qu'en disant simplement qu'il condamne ces livres, il laisseroit le soupçon que l'auteur a eu dans

dans la tête les mauvais sens qu'on condamne, ce qu'il n'estime pas devoir faire, étant très-assuré du contraire. 3° Il ajoute qu'il en est si sûr, que, si on veut lui marquer les propositions que l'on condamne, il s'offre de faire voir dans ces mêmes livres, en d'autres endroits, le contraire du mauvais sens qu'on leur donne. 4° Que si on veut, après tout, qu'il écrive à l'auteur, et qu'il la prie de dire simplement ce qu'elle a entendu par ces propositions, elle y donnera assurément un bon sens; et il ne doute point qu'elle ne déclare et ne signe que l'on a bien fait de les condamner, à cause du mauvais sens qu'elles peuvent avoir, auquel elle n'a jamais pensé.

Voilà le précis de notre conversation. Je souhaiterois avoir une assez bonne mémoire pour vous rapporter les termes mêmes dont notre ami s'est servi; mais ne l'ayant pas assez heureuse, je me contente de vous en mettre la substance, suivant ce que j'en ai compris. Croyez-vous que Mgr de Paris en fût content?

Je souhaiterois bien que cette lettre ne fût vue que de vous. Notre ami a consenti volontiers que je vous mandasse le détail de notre conversation.

105.

DU MÊME AU MÊME.

Sur une nouvelle conversation qu'il a eue avec Fénelon.

Le 18 mars 1696.

Il y a huit jours que je me donnai l'honneur de vous écrire. Je vous mandois l'abrégé de la conversation que j'avois eue avec notre ami commun sur

l'affaire que vous savez. Il a pris la peine, depuis ce temps-là, de repasser ici la veille de son départ, et il me dit encore que, parlant de cette affaire avec plusieurs seigneurs de la cour, il avoit témoigné que, dans le temps où nous sommes, on faisoit bien de condamner, dans ces sortes de matières, toutes les propositions équivoques, qui peuvent avoir un mauvais sens. Ne croyez-vous point que le patriarche d'Alexandrie, qui écrivit au diacre d'Antioche, se seroit contenté, dans une conjoncture comme celle-ci, d'une pareille soumission? et quand quelques-uns en demanderoient davantage, n'est-il point de la prudence, pour éviter l'éclat et le scandale, de s'en contenter, surtout ne pouvant pas obtenir davantage? Vous en jugerez.

106.

DU MÊME AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Il lui renvoie les cahiers sur lesquels Fénelon désiroit avoir son jugement.

Le 22 mars 1696.

J'AVOIS promis à Mgr l'archevêque de Cambrai de ne remettre les papiers qu'il m'avoit confiés (1) qu'à la personne qui viendroit me les demander de sa part; mais je crois que ce n'est pas manquer à ma parole, que de les donner à votre secrétaire que vous m'envoyez pour cela. Vous en connoissez l'importance, et de quelle conséquence il est que ces écrits lui soient rendus sûrement, et qu'ils ne tombent pas en d'autres mains que les siennes. Je ne lui en mande

(1) Voyez la lettre 99, ci-dessus pag. 220.

pas mes sentimens, parce qu'il y a des endroits qui me passent, et qui demanderoient plus d'intelligence et de lumière que je n'en ai; mais je ne laisse pas de respecter le tout, Mgr de Cambrai m'ayant dit que Mgr de Paris n'y trouvoit rien à redire. Ma goutte me retient toujours dans ma chaise; mais elle ne m'empêche pas d'être avec un profond respect tout vôtre.

107.

DU MÊME A FÉNELON.

Son opinion sur les cahiers renvoyés au duc de Beauvilliers.

Le 22 mars 1696.

Je remets, monseigneur, entre les mains du secrétaire de M. le duc de Beauvilliers, qu'il m'a envoyé ici, les papiers que vous m'avez confiés, et qu'il me mande vous devoir renvoyer. Je les ai lus seul, selon vos ordres; mais j'aurois souhaité de les pouvoir lire avec quelque personne plus éclairée et plus expérimentée que moi dans ces sortes de matières : car j'ai trouvé des endroits qui me passent, et qui sont au-dessus de ma portée. Comme vous m'avez témoigné que Mgr l'archevêque de Paris les avoit lus, et qu'il n'y trouvoit rien à redire, je crois que cela vous doit suffire, et que mon sentiment vous seroit assez inutile. Si vous désirez cependant que je vous le déclare simplement et en trois mots, je ne puis qu'estimer ce que j'entends, admirer ce que je n'entends pas, et assurer l'auteur que je suis avec un profond respect et une vénération sincère, etc.

108.

DU MÊME A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il explique une de ses lettres précédentes.

Le 30 mars 1696.

Je vois par votre dernière lettre, monseigneur, que vous avez pris les doutes que je vous proposois, et vos avis que je vous demandois, pour mes véritables sentimens. Je prétendois seulement savoir les vôtres, afin d'y conformer ce que j'aurois à dire et à faire. Pour être sur cela parfaitement en repos, vous pourriez savoir de Mgr l'archevêque de Paris ce qu'il en pense; car notre ami s'est depuis peu expliqué à lui fort amplement et fort en détail. C'est ce que j'ai cru vous devoir écrire, ne sachant rien autre chose de nouveau sur cette affaire, que je puisse vous mander. Vous n'ignorez pas avec quel respect et quel attachement je suis à vous.

109 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Ses raisons pour différer à un autre temps l'examen de l'*Instruction sur les États d'oraison*, que Bossuet désiroit qu'il approuvât.

A Valenciennes, 9 mai 1696.

Si vous avez, monseigneur, quelque chose à m'envoyer, je vous supplie de ne me l'envoyer pas si tôt.

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII, in-4°, pag. 137.

J'ai attendu à Cambrai, le plus long-temps qu'il m'a été possible, ce que vous m'aviez fait l'honneur de me promettre; mais enfin, je n'ai pu m'empêcher d'aller à Tournai faire mes visites dans la partie de la ville qui est de ce diocèse. De là je suis venu ici, où j'ai beaucoup d'affaires; ensuite j'irai à Condé, à Mons et à Maubeuge, où j'en trouverai encore davantage. Ainsi, monseigneur, je ne puis retourner à Cambrai que pour le concours, pendant lequel je n'aurai point de temps libre. Quand il sera fini, j'irai faire un tour à Versailles, et je crois qu'il vaut mieux remettre jusqu'à ce temps-là ce que vous souhaitez que je fasse. Je compte demeurer en ce pays jusqu'au commencement de juillet. La multitude innombrable des troupes, et le mouvement où elles sont, agitent beaucoup toute cette frontière. Jugez quelle discipline il peut y avoir dans un pays si désolé. Rien n'est plus sincère que le zèle et le respect avec lequel je vous serai dévoué, monseigneur, jusqu'au dernier soupir.

---

110 +.

DE BOSSUET A FÉNELON.

Il espère que l'*Instruction sur les États d'oraison* les mettra entièrement d'accord.

A Meaux, le 15 mai 1696.

Je vous suis uni dans le fond, avec l'inclination et le respect que Dieu sait. Je crois pourtant ressentir un je ne sais quoi qui nous sépare encore un peu,

+ *Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1723.

et celà m'est insupportable. Mon livre nous aidera à entrer dans la pensée l'un de l'autre. Je serai en repos, quand je serai uni avec vous par l'esprit, autant que je le suis par le cœur.

---

111 + R.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Embarras qui l'empêchent de s'occuper de la lecture de l'*Instruction sur les États d'oraison.*

A Mons, 24 mai 1696.

Je reçois, monseigneur, avec beaucoup de reconnoissance les marques de votre bonté. Me voici dans une visite pénible, que je n'ai pu retarder. Quand elle sera finie, j'aurai l'embarras du concours et de l'ordination. Si j'avois reçu ce que vous voulez que je voie, pendant le Carême, j'aurois été diligent à vous en rendre compte. Dès que je serai débarrassé, je partirai pour aller à Versailles recevoir vos ordres. En attendant, je vous supplie de croire, monseigneur, que je n'ai besoin de rien pour vous respecter avec un attachement inviolable. Je serai toujours plein de sincérité pour vous rendre compte de mes pensées, et plein de déférence pour les soumettre aux vôtres. Mais ne soyez point en peine de moi, Dieu en aura soin : le lien de la foi nous tient étroitement unis pour la doctrine, et pour le cœur je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous. Dieu m'est témoin que je ne mens pas. La métaphysique ne peut marcher dans les embarras où je me trouve. Je n'entends

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII, in-4°, pag. 144.

parler que des maux de la guerre et de ceux de l'Église sur cette frontière. J'en ai le cœur en amertume, et ma tête n'est guère libre pour les choses que j'ai le plus aimées. Encore une fois, monseigneur, je vous suis dévoué avec tous les sentimens respectueux que je vous dois.

Avez-vous vu, monseigneur, l'ouvrage du P. Lami contre Spinosa (1)? Auriez-vous la bonté de me mander ce que vous en pensez?

(1) Fénelon avoit donné son approbation à cet ouvrage.

112.

DU MÊME AU DUC DE CHEVREUSE.

Motifs qui l'obligent à refuser son approbation à l'*Instruction* de Bossuet *sur les États d'oraison*.

A Versailles, 24 juillet 1696.

J'AI entrevu, à la simple ouverture des cahiers de M. de Meaux, sans les lire, des citations du *Moyen court* à la marge. Cela me persuade qu'il attaque au moins indirectement dans son ouvrage ce petit livre. C'est ce qui me met hors d'état de pouvoir l'approuver; et comme je ne veux point le lire, pour lui refuser ensuite mon approbation, je prends la résolution de n'en rien lire, et de le rendre tout au plus tôt. Le moins que je puisse donner à une personne de mes amies qui est malheureuse, que j'estime toujours, et de qui je n'ai jamais reçu que de l'édification, c'est de me taire pendant que les autres la condamnent. On doit être content de mon procédé, puisque je ne

la défends ni ne l'excuse ni directement ni indirectement. J'ajoute que je condamnerois plus rigoureusement qu'aucun autre et sa personne et ses écrits, si j'étois convaincu qu'elle eût cru réellement les erreurs qu'on lui impose. N'y eût-il que moi au monde en autorité, je la censurerois sans pitié, si je voyois qu'elle désavouât de mauvaise foi ce qu'elle auroit cru; mais je puis dire sans présomption que je sais mieux ses sentimens que ceux qui l'examinent, parce qu'elle m'a parlé souvent avec une confiance sans réserve, dans des temps où elle étoit plus libre qu'elle ne l'est. Je suis très-assuré qu'on a pris ses expressions dans un sens qui n'est pas le sien, et qu'elle détestera sans peine. Je suis assuré, sans savoir de ses nouvelles, qu'elle n'hésitera jamais à condamner les erreurs qu'on lui impute, et que, d'un autre côté, elle n'avouera jamais, contre sa conscience, qu'elle ait jamais cru ces erreurs, quelque intérêt qu'elle eût, si elle étoit de mauvaise foi, à avouer qu'elle s'est trompée comme une femme, pour adoucir son état.

Pour moi, j'ai toujours cru qu'il falloit seulement lui faire expliquer ses écrits d'une manière si précise, qu'il n'y pût rester aucune ombre d'équivoque, et lui faire condamner toutes les erreurs damnables qu'on lui avoit imputées. Cette conduite étoit charitable et propre à la ramener, si elle eût été effectivement dans l'illusion. D'ailleurs, si elle avoit enseigné secrètement à ses amis les erreurs en question, c'étoit le moyen de la décréditer auprès d'eux, en leur montrant sa mauvaise foi. C'étoit encore un moyen assuré pour la déshonorer chez tous les honnêtes gens qui avoient bonne opinoin d'elle, en cas qu'elle eût recommencé

à enseigner les erreurs qu'elle auroit détestées par écrit. Voilà donc ce que j'aurois mieux aimé faire, que de la tourmenter pour lui faire avouer ce qu'elle ne peut jamais avouer en conscience, puisqu'il n'est pas vrai.

Quand l'Église jugera nécessaire de dresser un formulaire contre cette femme, pour flétrir sa personne et ses écrits, on ne me verra jamais distinguer le fait d'avec le droit. Je serai le premier à signer, et à faire signer tout le clergé de mon diocèse. Personne ne surpassera ma fidélité et ma soumission aveugle : hors de là, je n'ai d'autre parti à prendre que celui d'un profond silence sur tout ce qui a rapport à elle. M. de Meaux n'a pas besoin d'une aussi foible approbation que la mienne. Il ne me la demande que pour montrer au public que je pense comme lui, et je lui suis bien obligé d'un soin si charitable; mais cette approbation auroit de ma part l'air d'une abjuration déguisée qu'il auroit exigée de moi, et j'espère que Dieu ne me laissera pas tomber dans cette lâcheté. Qu'il ne soit point en peine de ma doctrine, ni de ce que certaines gens trop échauffés en peuvent penser; j'en ai assez rendu compte à des personnes non suspectes, pour être en paix. A l'égard du public, je suis prêt à dire sur les faits ce que je n'ai dit ici qu'à l'oreille. Je suis bien assuré que M. de Meaux, qui est éclairé et équitable, approuvera tous mes sentimens. Je sais assez les siens pour n'en pouvoir douter, et s'il avoit pu connoître assez précisément les miens de bonne heure, il ne se seroit pas donné tant de peine.

J'ose dire que personne au monde n'est moins en

droit que lui de douter de ma bonne foi et de ma docilité. Pour les soupçons que certaines personnes ont pu répandre sourdement contre moi, je ne suis pas en peine sur la manière de dissiper ce nuage, et me déclarer. Je le ferai, s'il plaît à Dieu, dans des occasions plus naturelles que celle d'approuver les controverses personnelles de M. de Meaux contre Mme Guyon. S'il étoit question seulement d'un livre qui contiendroit tout le système des voies intérieures, je suis persuadé que nous serions lui et moi bientôt d'accord, parce que je suis assuré de ne croire que ce qu'il a déclaré lui-même qu'il croit. Ainsi je serois ravi de témoigner au public, par une approbation, notre unanimité parfaite. Mais, encore une fois, en quelque occasion que je puisse exposer mes sentimens sur cette matière, je le ferai avec des égards infinis pour tout ce que M. de Meaux aura écrit. Je suis par avance fort assuré de sa doctrine, par les trente-quatre Propositions dont je ne m'écarterai en rien. Loin de donner aucune scène au public, je ferai voir à tout le monde la déférence et le respect que j'ai pour ce prélat, que j'ai toujours regardé depuis ma jeunesse comme mon maître.

A la suite d'une copie de cette lettre, de la main de M. Dupuy, nous avons trouvé les observations suivantes, qui sont vraisemblablement de Fénelon, et qui viennent à l'appui de sa lettre.

PROPOSITIONS *tirées du livre manuscrit de M. de Meaux.*

1. Mme Guyon n'écrit que pour détruire, comme une imperfection, toute foi explicite des attributs des personnes divines, des mystères de Jésus-Christ et de son humanité.

2. Elle prétend éteindre en eux toute vie intérieure et toute oraison réelle, en supprimant tous les actes distincts, et en réduisant pour toujours les ames à une quiétude oisive.

3. Elle ne leur laisse qu'une indifférence impie et brutale entre le vice et la vertu, entre la haine éternelle de Dieu et son amour éternel, pour lequel il est de foi qu'il nous a créés.

4. Elle défend comme une infidélité toute résistance réelle aux tentations les plus abominables.

5. Elle veut qu'on suppose qu'on n'a plus de concupiscence, qu'on est impeccable et infaillible;

6. Que tout ce qu'on fait avec facilité, par la pente de son cœur, est fait passivement et par pure inspiration.

7. Elle attribue à elle et à ses semblables une inspiration prophétique et une autorité apostolique au-dessus de toute loi écrite.

8. Elle établit une tradition secrète sur cette voie, qui anéantit la tradition universelle de l'Église.

9. Non-seulement elle dit toutes ces choses, mais elle n'avance rien que pour les prouver et les inculquer.

113 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Sur son refus d'approuver l'*Instruction sur les États d'oraison.*

A Versailles, 5 août 1696.

J'AI été très-fâché, monseigneur, de ne pouvoir emporter à Cambrai ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier : mais M. le duc de Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien voulu, monseigneur, se charger aussi du dépôt, pour le remettre ou dans vos mains à votre retour de Meaux, ou dans celles de quelque personne que vous aurez la bonté de lui nommer. Ce qui est très-certain, monseigneur, c'est que j'irois au-devant de tout ce qui peut vous plaire et vous témoigner mon extrême déférence, si j'étois libre de suivre mon cœur en cette occasion. J'espère que vous serez persuadé des raisons qui m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse vous les aura expliquées. Comme vous n'avez rien désiré que par bonté pour moi, je crois que vous voudrez bien entrer dans des raisons qui me touchent d'une manière capitale. Elles ne diminuent en rien la reconnoissance, le respect, la déférence et le zèle avec lesquels je vous suis dévoué.

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII, in-4°, pag. 174.

114.

DE Mme GUYON A M. TRONSON.

Elle promet de s'en rapporter au jugement de M. Tronson, sur la satisfaction qu'elle doit donner à l'archevêque de Paris.

(A Vincennes), ce 3me août (1696.)

Je prends la liberté, monsieur, de vous conjurer, par les entrailles de Jésus-Christ mon Sauveur, d'examiner vous-même ce que je dois faire pour contenter Mgr l'archevêque de Paris. Je voudrois le satisfaire au péril de ma vie, et de l'autre on me demande des choses que je crois ne pouvoir faire en conscience. Je proteste que je suis innocente. Je vous prie de me dire et dresser ce que je dois signer. Je m'en rapporte à vous, monsieur, et je prie notre Seigneur de vous inspirer, et d'avoir égard à la vérité de mon innocence, aux personnes qui m'ont fait l'honneur de me voir, et à ma famille. Je ne vous représente point ce que je souffre; Dieu seul le sait, c'est assez : mais je me remets entièrement entre vos mains. Que votre charité ne me rejette point. Ceci se passera entre vous, monsieur, et M. le curé de Saint-Sulpice. Je vous conjure, monsieur, de consulter le bon Dieu; et si j'osois, je vous prierois de consulter une personne que vous connoissez (1). Je me remets de tout entre vos mains, et j'attends un mot de réponse. J'en passerai par où vous croirez que j'en dois passer, et cela avec toute la sincérité de mon cœur. J'espère que Dieu vous fera

(1) Vraisemblablement Fénelon.

114.

DE Mme GUYON A M. TRONSON.

Elle promet de s'en rapporter au jugement de M. Tronson, sur la satisfaction qu'elle doit donner à l'archevêque de Paris.

(A Vincennes), ce 3me août (1696.)

Je prends la liberté, monsieur, de vous conjurer, par les entrailles de Jésus-Christ mon Sauveur, d'examiner vous-même ce que je dois faire pour contenter Mgr l'archevêque de Paris. Je voudrois le satisfaire au péril de ma vie, et de l'autre on me demande des choses que je crois ne pouvoir faire en conscience. Je proteste que je suis innocente. Je vous prie de me dire et dresser ce que je dois signer. Je m'en rapporte à vous, monsieur, et je prie notre Seigneur de vous inspirer, et d'avoir égard à la vérité de mon innocence, aux personnes qui m'ont fait l'honneur de me voir, et à ma famille. Je ne vous représente point ce que je souffre; Dieu seul le sait, c'est assez : mais je me remets entièrement entre vos mains. Que votre charité ne me rejette point. Ceci se passera entre vous, monsieur, et M. le curé de Saint-Sulpice. Je vous conjure, monsieur, de consulter le bon Dieu; et si j'osois, je vous prierois de consulter une personne que vous connoissez [1]. Je me remets de tout entre vos mains, et j'attends un mot de réponse. J'en passerai par où vous croirez que j'en dois passer, et cela avec toute la sincérité de mon cœur. J'espère que Dieu vous fera

(1) Vraisemblablement Fénelon.

connoître mon cœur, et le profond respect avec lequel je suis, etc.

J'ajoute de nouveau, monsieur, que je signerai de bonne foi et sincèrement tout ce qu'en conscience vous croyez que je dois signer. Dieu, qui voit le fond des cœurs, peut vous manifester le mien, vous assurant que je me soumettrai d'esprit et de cœur à tout ce que vous croirez que je me dois soumettre.

115.

DE M. TRONSON A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur la nouvelle lettre de Mme Guyon.

(Vers le 5 août) 1696.

Je crois qu'il est de mon devoir de ne pas différer à vous faire part d'une lettre qui m'a beaucoup surpris, en même temps qu'elle m'a donné beaucoup de joie. J'en aurois eu bien davantage, monseigneur, si cette lettre avoit été écrite directement à votre Grandeur; car il me semble que j'aurois lieu de croire que ce seroit ici le doigt de Dieu, et je le bénirois de tout mon cœur, si, pour connoître sa volonté, on s'adressoit à celui qui en est véritablement le dépositaire. C'est, monseigneur, ce que j'avois eu la pensée de répondre à Mme Guyon; mais j'ai cru que je devois, avant toutes choses, pratiquer moi-même ce conseil. J'ose donc vous supplier très-humblement de vouloir bien me prescrire ce que je dois faire, et

d'agréer ce témoignage de ma parfaite soumission et du profond respect avec lequel, etc.

Si votre Grandeur juge à propos de me faire remettre entre les mains, par M. le curé de Saint-Sulpice, la lettre de M[me] Guyon, elle pourra peut-être me servir auprès de ses amis.

116.

DE M. DE LA CHÉTARDIE, CURÉ DE S. SULPICE, A M. TRONSON.

Il le prie, de la part de M. de Noailles, de dresser le projet de soumission pour Mme Guyon.

(Vers le 7 août) 1696.

Je présentai hier votre lettre à M[gr] l'archevêque à Conflans; il la lut avec l'incluse, et parut fort content du tout. Il vous prie de dresser un modèle de déclaration tel que vous le jugerez convenable, et ensuite que vous le lui envoyiez, afin qu'il l'examine, et que l'ayant approuvé, comme il ne doute pas qu'il ne fasse, vous mettiez au pied, que la personne en question peut et doit s'y soumettre, et que vous accompagniez votre sentiment d'une lettre : quoi fait, on reportera le tout à cette personne pour en obtenir la signature sincère. Je la vis hier, et elle me parut disposée à suivre et à se soumettre à votre jugement. M[gr] l'archevêque me remit l'original de sa lettre que j'ai joint ici, et que vous aurez la bonté de garder. Je suis avec tout respect, etc.

113 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Sur son refus d'approuver l'*Instruction sur les États d'oraison.*

A Versailles, 5 août 1696.

J'AI été très-fâché, monseigneur, de ne pouvoir emporter à Cambrai ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier : mais M. le duc de Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien voulu, monseigneur, se charger aussi du dépôt, pour le remettre ou dans vos mains à votre retour de Meaux, ou dans celles de quelque personne que vous aurez la bonté de lui nommer. Ce qui est très-certain, monseigneur, c'est que j'irois au-devant de tout ce qui peut vous plaire et vous témoigner mon extrême déférence, si j'étois libre de suivre mon cœur en cette occasion. J'espère que vous serez persuadé des raisons qui m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse vous les aura expliquées. Comme vous n'avez rien désiré que par bonté pour moi, je crois que vous voudrez bien entrer dans des raisons qui me touchent d'une manière capitale. Elles ne diminuent en rien la reconnoissance, le respect, la déférence et le zèle avec lesquels je vous suis dévoué.

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII, in-4°, pag. 174.

Lespere que dieu
vous sera connoitre mon coeur
et le profonds respect avec le
quel ie suis votre tres humble
et tres obeisante servante
de la motte guyon
ce 3me aoust

Jadjoutte de nouveau monsieur
que ie signeray de bonne foy et sin
cerement tout ce quén consiance vous
croyez que ie dois signer dieu qui
voit le fonds des coeurs peut vous
manifester le mién vous assurant
que ie me soumetré desprit et de
coeur a tout ce que vous croirez que
ie me dois soumetre
de la motte guyon

117.

DE M. TRONSON A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui expose ses pensées sur la soumission à exiger de Mme Guyon.

(Vers le 8 août) 1696.

C'EST pour obéir à vos ordres, que je prends la liberté d'exposer à votre Grandeur les pensées qui me sont venues en l'esprit, touchant la soumission de Mme Guyon. Celle qu'elle avoit rendue à Mgr l'évêque de Meaux me paroîtroit suffisante, si elle étoit sincère : mais comme elle semble l'avoir rétractée depuis, en déclarant qu'il n'y avoit point d'erreur dans ses livres, je crois qu'il est nécessaire qu'elle parle plus clairement dans la soumission qu'on lui demande actuellement; et que, pour éviter toute équivoque, il faut qu'elle reconnoisse en termes bien précis qu'il y a des erreurs dans ses livres. Voici les termes dont on pourroit peut-être se servir :

« Je déclare que les erreurs que Mgr l'archevêque de Paris a censurées par son Ordonnance du 25 avril 1695, n'ont jamais été dans mon esprit; mais parce que quelques-unes se sont trouvées dans mes livres, quoique contre mon intention, je crois qu'ils ont été justement condamnés, et je me soumets très-sincèrement et sans réserve à la condamnation qui en a été faite. Je promets en outre, comme j'ai déjà promis à Mgr l'évêque de Meaux, que j'obéirai à l'ordre qui m'a été donné de n'écrire aucun livre, ni ensei-

gner ni dogmatiser dans l'Église, ni de conduire les ames dans les voies de l'oraison, ni autrement. »

Je ne sais, monseigneur, si votre intention est de spécifier dans cet acte de soumission, et d'exiger de ladite dame les trois autres choses que lui demande M. Pirot : la première, de supprimer tout ce qu'elle a fait; la seconde, de rompre tout commerce avec le P. Lacombe; la troisième, de réparer, autant qu'elle pourra, la mauvaise édification qu'elle a donnée.

Peut-être jugerez-vous, monseigneur, que les termes dont j'exprime ici la soumission ne sont pas assez forts; mais j'ai cru que, pourvu qu'on conservât l'essentiel, on pouvoit adoucir le reste, pour l'obliger à signer plus facilement. Je ne me suis pas même servi du mot de *rétracter*, parce qu'on dit que ce mot signifioit autre chose en français qu'en latin, et que, comme elle n'a point eu d'erreurs dans l'esprit, ainsi qu'elle l'assure, elle ne pourroit pas sans mensonge se servir du mot de *rétractation*.

J'attendrai sur tout cela, monseigneur, ce qu'il vous plaira m'ordonner; et parce que j'appréhende qu'elle ne se chagrine, et n'entre en mauvaise humeur, si je suis plus long-temps à lui répondre, j'avois eu quelque pensée de lui écrire, en attendant que je pusse lui faire connoître vos ordres, et de lui envoyer la lettre que je prends la liberté de joindre à celle-ci, afin que vous en disposiez de la manière que vous jugerez à propos, n'ayant point en cela d'autre intention que de vous faire connoître, par mon obéissance exacte, que je suis avec un profond respect, etc.

118.

DU MÊME A Mme GUYON.

Il compatit à ses peines, et l'exhorte à se soumettre au jugement de l'archevêque de Paris.

(Vers le 10 août) 1696.

Je vous plains, et je compatis à vos peines autant que je dois. Il est aisé de comprendre qu'elles ne peuvent être que très-grandes dans l'état où vous êtes. Je souhaite que mes avis, que vous me demandez pour les suivre, vous puissent soulager. Il me semble que ce que Dieu demande de vous dans cette occasion, est de soumettre votre jugement à celui de Mgr l'archevêque. La divine Providence vous l'a donné pour supérieur. Vous ne devez point craindre qu'il vous demande rien contre votre conscience. Vous savez combien notre Seigneur et tous les saints ont recommandé l'obéissance; sans elle, les vertus les plus éclatantes deviennent suspectes, et elle sera votre justification devant Dieu et devant les hommes. Je vous prie d'être bien persuadée que je suis en notre Seigneur, madame, votre, etc.

119.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A M. TRONSON.

Il approuve la lettre de M. Tronson et son projet de déclaration, et le prie néanmoins d'en suspendre l'envoi.

A Conflans, le samedi matin (11 août 1696.)

Je trouve, monsieur, votre lettre pour Mme Guyon, et le projet de déclaration que vous avez dressé, très-bien. J'aurois prié sur-le-champ M. le curé de Saint-Sulpice de lui porter l'une et l'autre, si on ne m'avoit proposé autre chose depuis; sur quoi je suis bien aise de vous entretenir [1]. Je tâcherai de passer chez vous pour cela, lundi prochain, à mon retour de Versailles. Je vous demande en attendant vos prières pour elle, et toujours pour moi; et je vous conjure, monsieur, d'être persuadé qu'on ne peut avoir pour vous plus d'estime et de considération que j'en ai.

(1) Il parle du projet dressé par Fénelon, qui est à la suite de cette lettre.

PROJET DE SOUMISSION

pour Mme Guyon, dressé par M. l'archevêque de Cambrai [1].

Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle et docilité pour l'Église, et que je suis inviolablement attachée à la foi catholique, je ne puis

(1) Ce projet est daté du 9 août, et fut remis à M. de Noailles par le duc Beauvilliers, ce jour ou le lendemain.

déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les XXXIV Propositions arrêtées et signées par Mgrs les archevêques de Paris et de Cambrai, par Mgr l'évêque de Meaux, et par M. Tronson.

Je condamne même, sans aucune restriction, mes livres que Mgrs de Paris et de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les XXXIV Propositions. Je rétracte donc toutes les expressions que mon ignorance m'a fait employer dans un temps où je n'avois point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes. Je souscris même avec une pleine soumission à l'interprétation que Mgrs de Paris et de Meaux leur donnent en les condamnant, parce que j'ignore la force des termes, que ces prélats en sont parfaitement instruits, et que c'est à eux à décider de ce qui est conforme ou contraire au langage de l'Église, et du sens le plus naturel de chaque expression. Au reste, quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser, et qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi; je dois néanmoins, devant Dieu et devant les hommes, ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'on a jugé qu'elles signifient. Je n'ai jamais compris que personne les crût. Si on me les avoit expliquées, j'aurois mieux aimé mourir, que de m'exposer à laisser aucun ombrage là-dessus; et il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée, pour prévenir avec une extrême horreur la

mauvais effet de ces sens pernicieux. Mais enfin, puisque je ne saurois faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins, avec une soumission sans réserve, mes livres avec toutes les expressions dont ils sont remplis. Je le fais pour me conformer de tout mon cœur à la condamnation que Mgr l'archevêque de Paris, qui est mon pasteur, et Mgr de Meaux en ont faite. Je voudrois pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner, à la face de toute l'Église, ma soumission pour mes supérieurs, mon attachement inébranlable à la foi catholique, et mon zèle sincère pour détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illusions dans lesquelles ces expressions pourroient faire tomber les ames. Ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Évangiles.

120.

DU DUC DE BEAUVILLIERS A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il désire qu'il parle à M. Tronson, avant de voir Mme de Maintenon, et l'assure qu'il sera satisfait des explications de Fénelon.

Ce 11 août (1696), à Versailles.

Vous m'avez fait l'honneur de me dire, monsieur, que lundi vous passeriez à Issy. Je vous supplie que ce soit en venant : cela vous retardera peu, le chemin n'étant guère plus long. Il y a une chose essentielle dont j'ai chargé M. Tronson de vous parler, avant que vous voyiez Mme de Maintenon. Ce n'est

qu'un mot qui ne vous prendra pas deux minutes. A l'égard du papier que je vous ai laissé [1], et que vous m'avez dit que vous communiqueriez à M. Tronson, vous pourrez, si le temps vous presse, le lui laisser, et au retour, vous le reprendriez, ou l'enverriez reprendre dans un paquet cacheté. Tâchez, monsieur, de finir ce qui a rapport à Mme Guyon. Cet incident particulier est bon à séparer de l'essentiel de l'affaire. Gens échauffés veulent toujours l'y confondre; ce qui à la fin attirera des éclats très-fâcheux, si votre sagesse ne les prévient par les voies que vous avez en main, et qui dépendent de vous uniquement. Pour le fait de la doctrine, qui est l'intérêt de l'Église, et par conséquent de tous les fidèles, vous ne trouverez aucune difficulté de ce côté-là. Je vous réponds du moins que notre ami commun se tirera à votre satisfaction et bien nettement, et avec utilité pour l'Église, de la nécessité où vous trouvez, comme M. de Chartres, M. Tronson, M. de Chevreuse lui-même et moi, qu'il est de s'expliquer dans un ouvrage fait par lui : mais souvenez-vous que le secret là-dessus doit, quant à présent, être inviolablement gardé.

Je vous supplie, monsieur, d'être persuadé du respect et de l'attachement tendre et sincère avec lequel je suis, etc.

Inspirez à Mme de Maintenon la nécessité que, de son côté, le secret soit aussi gardé.

(1) Le *Projet de soumission* qu'on vient de voir.



121.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A M. DE LA CHÉTARDIE.

Il approuve l'acte de soumission proposé par M. Tronson.

Le mardi au soir (14 août 1696.)

Je trouve la réponse de M. Tronson fort sage. Mandez-lui, s'il vous plaît, monsieur, de l'envoyer quand il voudra. Il auroit pu ajouter quelqu'un des avis qui lui sont nécessaires; mais il pourra le faire une autre fois, et vous y suppléerez, en lui représentant fortement combien elle est obligée de rabattre de l'idée qu'elle s'est faite d'elle-même, et de suivre avec humilité et soumission les règles que vous lui donnerez. Je prie Dieu de lui en faire la grâce, et je vous conjure, monsieur, de le prier toujours pour moi.

122.

DE M. TRONSON AU MÊME.

Il lui envoie le projet de soumission dressé par Fénelon pour Mme Guyon.

Ce mardi, 14 août 1696.

Voici le modèle de la soumission que l'on a mise entre les mains de Mgr l'archevêque (1). Il passa hier deux fois ici, et me dit de vous en envoyer une copie, afin que vous y fassiez vos remarques. Vous jugerez aisément qu'elle a été dressée par les amis de

(1) C'est celui qu'on a vu plus haut, pag. 259.

la dame, et que l'on a évité d'y mettre l'essentiel : ce que vous verrez à la marge sont de petites additions que j'y ai faites. Nous en conférerons ensemble à la première entrevue. Tout à vous.

123.

DU DUC DE CHEVREUSE A M. TRONSON.

Il expose les raisons qui engagent à adopter le projet de soumission dressé par Fénelon.

A Versailles, ce jeudi à midi (16 août 1696.)

Je ne pus partir hier assez tôt de Paris pour vous voir, monsieur, à Issy, comme je l'avois projeté, et j'y passai néanmoins, afin que vous sussiez que j'avois à vous entretenir, comptant bien que vous devineriez la matière; mais je commence, en vous l'expliquant dans cette lettre, par vous demander un secret absolu pour tout ce qui y est contenu.

M. l'archevêque me dit avant-hier qu'il avoit donné le Mémoire. Puis, me parlant sur le projet de soumission de la main de M. l'archevêque de Cambrai, pour Mme Guyon, il m'apprit que vous en aviez dressé un autre moins étendu, mais un peu plus fort; et que, comme elle avoit témoigné plus de confiance en vous qu'en personne, il vouloit vous laisser la décision de ce projet, et vous avoit demandé de peser la chose devant Dieu pour la déterminer suivant ses lumières. Sur cela, monsieur, nous avons cru, M. de B. (*Beauvilliers*) et moi, vous devoir faire faire les réflexions suivantes.

Tant que Mme Guyon ne paroît pas soumise, il est difficile que, par contre-coup, cela ne fasse ici quel-

que impression contre M. de Cambrai, quoique au fond cela n'en dût point faire, quand il se sera publiquement expliqué. On voit, par les soumissions de Mme Guyon à Meaux, qu'elle ne craint pas de condamner ses livres, et qu'elle ne se ménage pas elle-même; mais qu'elle appréhende, dans ce qu'on lui présente à signer, de condamner les vérités solides des voies intérieures, ou de reconnoître faussement qu'elle a cru ce qu'elle n'a jamais cru.

Par le projet écrit de la main de M. de Cambrai, (qu'elle reconnoîtra) elle se trouvera en sûreté, parce que, quand elle craindroit la force des termes dont elle peut n'entendre pas toute l'étendue, elle sera au moins certaine que celui qui l'a écrit ne lui propose rien contre la saine doctrine de l'intérieur, ni contre la vérité de ce qu'elle a toujours cru. Par tout autre projet d'une main différente, sa crainte sur ce sujet ne sera pas si aisément levée; et dans la supposition fausse qu'elle pourroit faire, que les termes en disent plus qu'elle ne peut signer, par les raisons susdites, elle appréhendera ou refusera peut-être d'y souscrire. C'est ce que l'on peut éviter en lui envoyant celui de M. de Cambrai, qui finiroit tout.

C'est à vous, monsieur, à donner à ces réflexions, par votre prudence et votre charité, le poids que vous jugerez qu'elles méritent. Peut-être préviendra-t-on, par ce que nous proposons, des suites embarrassantes, et qui peuvent aller plus loin qu'on ne prévoit maintenant. Peut-être trouverez-vous, après y avoir réfléchi, que le projet de M. de Cambrai contient suffisamment toute la condamnation nécessaire en cette occasion; et peut-être jugerez-vous

que ce qu'on pourroit demander de plus, n'ayant aucune vraie nécessité, il est plus sage de retirer maintenant ce qui est suffisant, et mettre par là des bornes à l'inquiétude ou au scrupule de plusieurs personnes, que d'exiger un surplus non nécessaire pour le bien de l'Église, et donner occasion à des préventions qui peuvent troubler, et faire peut-être de grands maux dans la suite. *Sapienti pauca.*

En voilà, monsieur, plus qu'il n'en faut, et que je n'avois dessein de vous en dire. Encore une fois, s'il vous plaît, le secret entier, en sorte que M. l'archevêque ni autre ne sache que je vous aie parlé ou écrit sur ce sujet. Ayez la bonté de brûler cette lettre quand vous l'aurez lue, et de me croire toujours à vous aussi sincèrement et absolument que vous savez.

Je n'ai pas besoin d'ajouter ici que toutes ces réflexions regardent bien moins l'avantage particulier de Mme Guyon, que le bien de la paix, et l'accoisement des esprits : car pour elle on ne demande ni ne demandera rien. C'est à la Providence, entre les mains de qui elle s'est abandonnée, à la conduire suivant ses voies divines et impénétrables, qu'il n'est au pouvoir d'aucune créature de jamais troubler ni déranger.

124.

DE M. TRONSON AU DUC DE CHEVREUSE.

Il lui représente la nécessité d'obliger Mme Guyon à condamner nettement ses livres.

Le 17 août 1696.

Je croirois que la soumission que Mme Guyon a rendue à Mgr de Meaux seroit suffisante pour la justifier sur sa doctrine, si, depuis ce temps-là, elle ne s'étoit point expliquée d'une manière qui la fait paroître un peu suspecte. Mais comme elle a déclaré, dans un de ses interrogatoires, qu'il n'y avoit aucune erreur dans ses livres, je ne vois pas sur quel fondement elle peut se dispenser d'avouer qu'il y en a; et quoiqu'il n'y en ait point eu dans son esprit, de condamner celles que MM. de Paris et de Meaux y ont condamnées. C'est ce qui doit, ce me semble, être ajouté au projet qu'a dressé Mgr de Cambrai. Je n'ai fait nulle difficulté d'en dire simplement ma pensée à Mgr l'archevêque, lorsqu'il me l'a demandée; et je l'ai fait avec d'autant plus de facilité, que Mme Guyon m'ayant témoigné qu'elle se soumettroit sans peine à tout ce que je lui marquerois qu'elle doit faire pour le contenter, je n'ai pas vu de moyen plus naturel et plus court pour terminer entièrement cette affaire, et pacifier tous les esprits, que de la porter à signer une chose que son supérieur a raison d'exiger d'elle, et qu'elle ne peut en conscience lui refuser. Ce sera une marque de son obéissance, de sa docilité et de la droiture de son cœur, et une

marque qui, bien loin de porter aucun préjudice ni à sa réputation ni à la vérité, me paroît un des plus sûrs moyens qu'elle puisse prendre pour se justifier et devant Dieu et devant les hommes.

Au reste, monseigneur, je vous prie d'être bien persuadé que je garderai inviolablement le secret sur cette lettre; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que je ne me crois point assez éclairé, ni assez hardi, dans les affaires qui peuvent avoir des suites aussi considérables que celles que vous craignez, pour me déterminer de moi-même sans en communiquer (pour ce qui peut regarder la conscience) avec la personne que notre Seigneur m'a donnée pour guide, et qui, par son caractère, me le représente. Je vous prie d'y vouloir faire réflexion pour l'avenir, et d'en tirer la conséquence que vous jugerez à propos. Je suis, avec un très-profond respect, etc.

125.

DU DUC DE CHEVREUSE A M. TRONSON.

Observations sur le projet de soumission à exiger de Mme Guyon.

A Versailles, ce 18 août 1696.

PLUS je pense, monsieur, aux suites d'un refus de signature de Mme Guyon, à l'égard de qui vous savez, plus je crois important de l'éviter. On voit que tout ce qu'elle craint est d'attester qu'elle a eu des erreurs auxquelles elle n'a jamais pensé, et qu'elle croit qu'en reconnoissant elle-même ces erreurs dans ses livres, non-seulement c'est mentir, puisqu'elle ne les y voit pas, mais c'est avouer qu'elle y a donc

mis ces erreurs, et par conséquent qu'elle les a crues. Il est vrai que M. l'archevêque est juge du langage, qu'elle doit croire que l'expression qu'il trouve signifier une erreur dans son sens naturel, la signifie effectivement; qu'elle doit donc signer la condamnation des erreurs qu'on trouve dans son livre. Mais y reconnoître elle-même ces erreurs, (sans marquer que son ignorance les lui cache, et que sa soumission pour son supérieur qui les voit, la fait acquiescer sincèrement à son jugement) c'est sans doute ce qui la peine. Par condescendance pour cette peine, ne pourroit-on point se contenter qu'elle déclarât que, comme M. l'archevêque, par le droit qu'il a de juger du sens des expressions de doctrine et de piété, trouve des erreurs dans ses livres, elle condamne ces mêmes livres avec les expressions dont ils sont remplis, et *les erreurs que ces expressions peuvent contenir ou signifier?* Il n'y auroit pour cela qu'à ajouter ce qui est ici souligné au projet de M. de Cambrai, où le reste est assez expliqué. Je le mets dans le billet ci-joint, afin qu'on le puisse montrer écrit de ma main à Mme Guyon, au cas que vous croyiez, avec M. l'archevêque, cette clause suffisante. Par là elle condamneroit les erreurs de ses livres, et ne blesseroit pas la vérité dans son idée. Votre sagesse et votre condescendance jugeront jusqu'où l'on peut aller sur cette matière, dont je serois par moi-même mauvais juge.

Encore une fois, monsieur, je ne parle point en cela pour elle, quoique, la croyant innocente et fort éminente en grâce, je fusse très-aise de contribuer à son repos : mais c'est à Dieu seul à la mener par

les voies qu'il lui a destinées. Je parle donc en ceci pour les personnes que vous savez, sur qui, par contre-coup, retomberoit peut-être le manque de soumission qui paroîtroit en Mme Guyon. Nous ne pouvons juger jusqu'où les préventions, qui seroient fortifiées par ce contre-coup, porteroient insensiblement les esprits dans la suite, et vous savez assez que les plus grands évènemens naissent souvent de petits commencemens.

Mandez-moi donc, s'il vous plaît, ce que vous pensez de ma proposition; car on pourroit peut-être encore tourner la chose autrement. Je ne prétends, au reste, rien cacher à M. l'archevêque, dont je crois que vous me parlez à la fin de votre lettre sans le nommer. Outre le caractère que Dieu lui donne à mon égard dans ce diocèse, je me sens un si grand fonds d'estime, d'amitié et de confiance pour lui, que je lui ouvrirai volontiers mon cœur, comme à vous-même. Demandez-lui, s'il vous plaît, un secret entier, afin que personne que vous deux ne sache que je vous ai écrit sur cette matière; et souvenez-vous, monsieur, quelquefois devant Dieu de celui qui est toujours en lui absolument à vous et sans réserve.

126.

DE M. TRONSON AU DUC DE CHEVREUSE.

Raisons qu'il a de ne pas répondre sur-le-champ aux dernières propositions du duc.

Le 18 août 1696.

Je ne puis, monseigneur, vous répondre sur-le-champ à ce que vous me proposez. L'affaire me paroît

si importante, qu'on n'y sauroit faire trop d'attention. Ma pensée seroit d'en parler à Mgr l'archevêque, et cependant d'en bien recommander à Dieu le succès. Je conviens avec vous qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions que l'on pourra pour éviter les suites fâcheuses que vous appréhendez, et c'est ce que je tâcherai de faire de mon mieux. Soyez bien persuadé, je vous prie, que je n'ai pas de plus grand désir, après celui que j'ai de servir notre grand maître, que de vous témoigner que je suis, etc.

127.

DU MÊME A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui transmet ses *réflexions* sur le projet de soumission dressé par l'archevêque de Cambrai.

(Vers le 20) août 1696.

Je prends encore la liberté d'écrire à votre Grandeur, pour lui envoyer les réflexions que j'ai faites par son ordre sur le projet de soumission que vous m'aviez fait la grâce de me communiquer. Elles m'ont paru nécessaires pour prévenir tous les échappatoires, les équivoques et les défaites qui sont à craindre, et qui rendroient cette soumission aussi inutile que l'ont été les précédentes. Votre Grandeur jugera si elles méritent qu'on y ait quelque égard.

Je pense aussi vous devoir dire, monseigneur, que, depuis que j'ai eu le bonheur de vous voir, M. le duc de Chevreuse m'a écrit que vous lui aviez parlé du

projet de Mgr de Cambrai, et que vous lui aviez dit que j'en avois fait un autre bien moins étendu, mais un peu plus fort, et que Mme Guyon témoignant une confiance particulière pour moi, vous aviez jugé à propos de me confier la décision de ce projet. Et là-dessus il me marque (ce qu'il désire être fort secret à tout autre qu'à votre Grandeur) que, si le premier projet pouvoit suffire, il seroit plus sage de s'en contenter maintenant, et mettre par là des bornes à l'inquiétude ou aux scrupules de plusieurs, que d'exiger un surplus non nécessaire pour le bien de l'Église, et donner occasion à des préventions qui peuvent troubler et faire peut-être de grands maux dans la suite. A quoi j'ai répondu, en peu de mots, que ladite dame, après la soumission qu'elle avoit rendue à Mgr de Meaux, qui paroissoit suffisante, ayant soutenu, dans l'un de ses interrogatoires, qu'il n'y avoit aucune erreur dans ses livres, je ne voyois pas qu'on pût se dispenser de lui demander, et qu'elle pût se dispenser d'avouer, en termes formels et bien précis, que ses livres contenoient des erreurs, et qu'ils avoient été justement condamnés.

Ce duc m'a écrit depuis, et m'a mandé qu'on pourroit ajouter au projet de soumission de Mgr de Cambrai ce qui est dans le billet ci-joint, qu'il a, dit-il, écrit de sa main, afin qu'on le puisse montrer à ladite dame, au cas qu'on le trouve suffisant.

Il me semble, monseigneur, que cette addition qu'il fait seroit plus précise, plus juste, et plus conforme à votre intention, si, au lieu de dire qu'elle *condamne ses livres avec toutes les expressions dont ils sont remplis, et les erreurs que ces livres peuvent contenir*

nir

nir ou signifier, il avoit mis qu'elle *condamne ses livres avec toutes les erreurs que contiennent ou signifient les expressions dont ils sont remplis.*

Voilà, monseigneur, ce que j'ai cru vous devoir exposer, afin que vous rectifiiez le tout par vos lumières. J'attendrai là-dessus vos ordres pour les exécuter avec une entière exactitude, n'étant pas avec moins de soumision que de respect, etc.

M. notre curé doit vous présenter un projet de soumission qu'il a dressé sur celui de Mgr de Cambrai, dans lequel il a inséré les remarques que j'avois faites et crues nécessaires.

RÉFLEXIONS

sur le Projet de soumission *dressé pour Mme Guyon* (1).

1° Cette soumission ne dit pas plus que celle qu'elle a rendue à Mgr de Meaux, après laquelle elle n'a pas laissé de dire qu'il n'y avoit point d'erreurs dans ses livres. Il faut donc maintenant qu'elle dise quelque chose de plus.

2° Ce que l'on demande à présent, pour rendre cette soumission exempte de soupçon, est qu'elle avoue, en termes formels et bien précis, qu'il y a des erreurs dans ses livres, et qu'elle les condamne comme Mgrs les évêques les ont justement condamnées. Cela paroît essentiel et tout-à-fait nécessaire, afin que sa soumission ne soit point suspecte.

3° Elle dit à la vérité, dans ce projet, qu'elle se soumet à la condamnation qui en a été faite; mais elle ne dit point

(1) Voyez ce *projet*, ci-dessus pag. 259 et suiv.

que cette condamnation soit juste, ce qu'elle ne devoit point omettre.

4° Elle condamne ses livres avec les expressions dont elle s'est servie; mais elle le fait d'une manière fort remarquable : car elle dit d'abord qu'elle les condamne, parce que Mgrs les évêques les ont jugés contraires à la saine doctrine, au lieu de dire, parce qu'ils sont contraires à la saine doctrine.

Elle ajoute qu'elle se soumet à l'interprétation que Mgrs les évêques ont donnée à ses expressions en les condamnant, parce qu'elle ignore la force des termes, et que c'est à ces prélats à décider du sens le plus naturel de chaque expression. Mais il ne suffit pas de dire que c'est à eux d'en juger; il falloit ajouter qu'ils en ont bien jugé en cette occasion : car, quoique ce soit aux juges à faire justice, il ne s'ensuit pas qu'ils l'aient faite en telle et telle rencontre.

Elle déclare enfin qu'elle se soumet pour se conformer à la condamnation qui en a été faite ; mais elle devoit dire que c'est aussi pour satisfaire à sa conscience, ou au moins marquer que cette condamnation avoit été justement faite.

5° Elle parle plusieurs fois de ses expressions qui ont été condamnées; mais elle ne dit jamais qu'elles soient ni mauvaises, ni suspectes, ni dangereuses.

6° Elle déclare qu'elle n'a jamais prétendu insinuer, par aucune de ses expressions, aucune des erreurs qu'on a jugé qu'elles signifient; au lieu de dire absolument, aucune des erreurs qu'elles signifient.

Cependant si elle rejette les autres projets qu'on pourroit lui présenter, et qu'elle ne veuille signer que celui-ci, je crois que, pour le bien de la paix, on pourroit s'en contenter, en y ajoutant les choses que je marque ici devoir y être insérées.

A Versaill

Comme je ne sçais Mon
sur ce que je vous envoy
que cela ne peut pas
vous proposer autre cho
en demander des nouu
tant pour les raisons qu
ton parti sur ce sujet.
quer ce que vous croirez
toujours Monsieur a
meriter absolument a

Le Telli

Tom. VII. pag. 276.

77
sa
le
is
t,
it
ii
:s
:t
–
e
r
e
s

avoit point, comment pourroit-on s'assurer de sa sincérité, si elle ne disoit présentement que ce qu'elle a dit dans sa soumission à Mgr de Meaux? Je ne crois point qu'elle puisse en conscience refuser cet aveu, que son supérieur légitime lui demande. Il ne peut au reste lui porter aucun préjudice, puisqu'on lui permet de déclarer qu'elle n'a jamais eu ces erreurs dans l'esprit; qu'elle les a toujours condamnées, et que ce n'est que pour avoir ignoré la force des expressions dont elle s'est servie, que ces erreurs se sont trouvées dans ses livres. Je prie notre Seigneur de lui faire connoître combien il est important de ne pas refuser de rendre ce témoignage à la vérité. Je suis, etc.

131.

DU MÊME A Mme GUYON.

Il l'exhorte à signer l'acte de soumission que le curé de Saint-Sulpice doit lui porter au premier jour.

Ce 27 août 1696.

Je crois, madame, que M. le curé de Saint-Sulpice vous portera au premier jour l'acte de soumission que Mgr l'archevêque exige de vous. Je souhaite, pour la gloire de Dieu, pour l'édification publique, et pour votre propre repos, que vous en soyez contente. Il ne m'y paroît rien qui puisse blesser le moins du monde votre réputation ni vos amis. On n'y choque point la saine doctrine ni les vérités solides des voies intérieures. On se contente de la condamnation des erreurs et des expressions qui sont dans vos livres,

et on n'en parle même qu'en vous excusant et vous justifiant, autant que vous le pouvez désirer. Ainsi, madame, je crois que non-seulement vous pouvez, mais que vous devez y souscrire, pour satisfaire à votre conscience, et à ce que Dieu demande de vous. Je trahirois la mienne, si je vous donnois un autre avis; et je ne crois pas pouvoir mieux répondre à la confiance que vous avez témoigné avoir en moi, que de vous conseiller de donner cette marque d'obéissance à votre supérieur légitime. Je souhaite que cet avis, que je ne vous donne que parce que vous l'avez désiré, vous soit une preuve de la part que je prends à vos intérêts, et de la sincérité avec laquelle je suis, etc.

ACTE DE SOUMISSION

signé par Mme Guyon le 28 *août* 1696 (1).

COMME je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle et docilité pour l'Eglise, et que je suis inviolablement attachée à la foi catholique, je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les XXXIV Propositions arrêtées et signées par Mgrs les archevêques de Paris et de Cambrai, par Mgr l'évêque de Meaux, et par M. Tronson.

Je condamne même, sans aucune restriction, mes livres, que Mgrs de Paris et de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés, *et qu'ils sont* contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les XXXIV Propositions; et je rejette avec toutes ces erreurs, jusques aux expressions que

(1) Voyez le *Projet* dressé par Fénelon, ci-dessus pag. 259; la lettre 127, pag. 271; et l'*Hist. de Fénelon*, liv. II, n. 34. On a mis ici en italique les mots ajoutés ou changés dans le projet de Fénelon.

mon ignorance m'a fait employer, dans un temps où je n'avois point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes.

Je souscris avec une pleine soumission à l'interprétation que Mgrs de Paris et de Meaux leur donnent en les condamnant, parce que j'ignore la force de ces termes, que ces prélats en sont parfaitement instruits, et que c'est à eux à décider de ce qui est conforme, *non-seulement à la doctrine, mais même* au langage de l'Eglise, et du sens le plus naturel de chaque expression.

Au reste, quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser, et qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi, je dois néanmoins devant Dieu et devant les hommes ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs *qu'elles contiennent;* je n'ai jamais compris que personne *se fût mis ces mauvais sens dans l'esprit; et si on m'en eût avertie,* j'aurois mieux aimé mourir que de m'exposer à *donner* aucun ombrage là-dessus, et il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée pour prévenir avec une extrême horreur le mauvais effet de ces sens pernicieux. Mais enfin, puisque je ne saurois faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins, avec une soumission sans réserve, mes livres avec toutes les expressions *mauvaises, dangereuses et suspectes* qu'ils contiennent, *et je voudrois pouvoir les supprimer entièrement.* Je les condamne *pour satisfaire à ma conscience,* et pour me conformer *d'esprit et* de cœur à la condamnation que Mgr l'archevêque de Paris, qui est mon pasteur, et Mgr de Meaux en ont *justement* faite. Je voudrois pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner à la face de toute l'Eglise ma soumission pour mes supérieurs, mon attache-

ment inébranlable à la foi catholique, et mon zèle sincère pour détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illusions dans lesquelles *mes livres* pourroient faire tomber les ames.

(1) Davantage, pour marquer toujours de plus en plus la sincérité de mes dispositions, je déclare que j'abhorre tout ce qui s'appelle conventicule, secte, nouveauté, parti; que j'ai toujours été, et que je veux toujours être inviolablement unie à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et que je n'en reconnois point d'autre sur la terre; que je déteste, comme j'ai toujours fait, la doctrine, la morale et la fausse spiritualité de ceux à qui on a donné le nom de Quiétistes; que la seule idée des abominations dont on les accuse me fait horreur; et que je condamne de tout mon cœur, et sans exception ni restriction, toutes les expressions, propositions, maximes, auteurs, livres que l'on a condamnés à Rome, et que messeigneurs les prélats ont condamnés en France, comme contenant, tendant à insinuer une théologie mystique si pleine d'illusions et si abominable; que je suis très-éloignée de vouloir m'ériger en chef de parti, ni de dogmatiser en public ou en secret, de vive voix ou par écrit, ni de rien innover dans la doctrine chrétienne ou dans les exercices de piété, comme dans l'oraison, et les autres pratiques et maximes de la vie intérieure. Et pour ne donner plus aucun lieu à des soupçons injurieux à l'amour de la doctrine orthodoxe que Dieu a mis dans mon cœur, je proteste et promets de ne plus composer aucun livre, écrit ni traité de dévotion, ni de me mêler en aucune façon de la conduite et direction spirituelle de personne, de peur que, ne me défiant pas assez de moi-même, je ne vinsse à m'égarer ou à faire égarer les autres.

(1) Tout ce qui suit fut ajouté par M. Tronson.

Et je promets encore de ne me plus diriger ni conduire par le P. Lacombe, mon ancien directeur, puisque Mgr l'archevêque de Paris ne le juge pas à propos, qu'il a condamné le livre de ce père, intitulé l'*Analyse de l'Oraison mentale*, et que l'on m'a dit que ce même livre a été condamné à Rome. Ainsi j'assure que je n'aurai plus aucun commerce de lettres ni autrement avec lui.

Enfin je proteste qu'à l'avenir je me soumettrai humblement à la conduite et aux règles que Mgr l'archevêque de Paris voudra bien me prescrire pour ma direction et conduite, tant extérieure qu'intérieure, et que je ne m'écarterai jamais de ce qu'il croira que Dieu demandera de moi; bien repentante et bien fâchée d'avoir, par mes livres et écrits, donné occasion aux bruits et aux scandales qui se sont élevés dans le monde à leur sujet, et bien résolue à l'avenir de pratiquer cet ordre établi par l'apôtre : *Que la femme apprenne en silence*. Ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Evangiles.

C'est la déclaration sincère que je fais aujourd'hui, 28 août 1696, et que je signe de tout mon cœur, dans la seule vue de Dieu et par un pur principe de conscience, et à laquelle je prie Mgr l'archevêque d'ajouter une foi entière.

Mme Guyon, avant de signer cette déclaration, voulut consulter M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, qui écrivit ces mots au bas de la déclaration :

« Puisque Mme Guyon veut bien s'en rapporter à mon » sentiment, je crois devant Dieu, après avoir bien exa- » miné cette affaire, que non-seulement elle peut, mais » même qu'elle doit souscrire, sans rien changer, à la » déclaration ci-dessus que Mgr l'archevêque de Paris exige » d'elle, et s'y soumettre d'esprit et de cœur. »

Signé, L. TRONSON.

En conséquence, cette dame ajouta les paroles suivantes à sa déclaration :

Ce jourd'hui, 28 août 1696, j'ai signé de tout mon cœur

la déclaration ci-dessus, pour obéir à Mgr l'archevêque, et me soumettre à tout ce qu'il croit que Dieu demande de moi; et je l'ai fait sincèrement, par un pur principe de conscience, sans limitation ni restriction. Que si j'ai quelquefois été embarrassée à souscrire ce qu'on a demandé de moi, ce n'a jamais été par un attachement à mon sens, mais par un doute que je le pusse faire en conscience. Mais puisqu'on m'assure que je le puis et le dois en conscience, il est juste que je soumette mon esprit à celui de mes supérieurs : en foi de quoi j'ai signé en la présence de Dieu.

J. M. Bouvier de la Motte-Guyon.

132.

DE Mme GUYON A M. TRONSON.

Elle lui annonce qu'elle a souscrit l'acte de soumission.

(28 août 1696.)

J'ai fait aveuglément ce que vous m'avez conseillé de faire, parce que j'ai un si grand respect pour l'esprit de Dieu qui est en vous, que je n'ai rien examiné, me soumettant sans réserve. Plût à Dieu que, par la destruction de tout ce que je suis, je pusse rendre un peu de gloire à Dieu! Il connoît la sincérité du cœur. Priez-le pour moi, afin qu'il me fasse la grâce de ne me jamais écarter de sa sainte volonté. C'est ce que j'espère de votre charité, et que vous me ferez encore celle de me donner les avis que vous croirez m'être nécessaires, que je suivrai avec autant de respect et de soumission que je suis véritablement, monsieur, etc.

133.

DE M. TRONSON A Mme GUYON.

Il la félicite de sa soumission.

Le 31 août 1696.

J'AI eu une extrême joie de voir votre parfaite soumission, et plus j'y pense devant Dieu, plus je suis convaincue qu'elle ne peut que lui être agréable, et d'un grand exemple dans l'Église. Comme il me paroît qu'elle est très-sincère, et que le cœur y parle, je ne puis douter qu'à l'avenir toute votre conduite n'y réponde, et que tout le monde n'en soit édifié. Il ne me reste, madame, qu'à demander à notre Seigneur la fidélité à vos promesses et la persévérance. C'est ce que je ferai avec d'autant plus de zèle, que je suis, etc.

134.

DE Mme GUYON A M. TRONSON.

Elle confirme son dernier acte de soumission.

Ce premier septembre 1696.

QUAND je n'aurois pas signé avec soumission la déclaration que Mgr l'archevêque a cru devoir exiger de moi, comme je l'ai fait mardi dernier, l'assurance que vous me donnez que j'y étois obligée, me la feroit encore signer une fois. Ainsi, monsieur, je confirme et ratifie de nouveau ce que j'ai fait par votre conseil, et parce que vous m'avez fait voir que j'y

étois obligée en conscience, et que vous l'approuvez. Je vous prie même de servir de caution à ma bonne foi, et d'être persuadé que je tiendrai inviolablement, avec la grâce de Dieu, toutes les paroles que vous donnerez pour moi, et tous les engagemens dans lesquels vous jugerez que je dois entrer. J'espère d'être ferme dans cette disposition, et dans celle de vous marquer, par mon obéissance à ce que vous croirez que Dieu veut de moi, que je suis véritablement, monsieur, etc.

135.

DE LA MÊME A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Elle confirme sa soumission, et désire qu'on lui procure un séjour plus convenable.

Ce 20 septembre 1696.

Je ne puis vous dire la consolation que j'ai reçue d'apprendre que vous étiez satisfait et édifié de ma soumission. Je vous assure qu'elle a été sincère, puisque mon cœur a parlé par ma bouche et par ma plume; et qu'elle a été libre, puisque je l'ai faite par principe de conscience, étant prête de la refaire encore une fois; et que je persévèrerai le reste de mes jours dans la disposition de vous obéir. Notre Seigneur, que j'ai reçu aujourd'hui dans la sainte Eucharistie, où Jésus-Christ nous donne de si grandes marques d'obéissance, en sera le sceau et le gage certain.

Au reste, monseigneur, si votre bonté vouloit bien me procurer un séjour plus convenable, ainsi que M. le curé de Saint-Sulpice m'a témoigné de votre part que vous y songiez (1), je vous assure que je serai très-fidèle à observer les ordres que vous me prescrirez, espérant vous prouver de plus en plus, par mon obéissance, le profond respect avec lequel je suis, etc.

(1) Mme de Maintenon écrivoit à M. de Noailles, le 16 de ce mois : (La date est fausse dans La Beaumelle, qui la met au 16 août 1698.) « Il me » semble que vous m'avez fait l'honneur de me dire que M. de Cambrai vou- » loit que je visse l'écrit que vous m'avez remis entre les mains. (*C'étoit* » *la lettre qui suit.*) Puis-je lui écrire sur ce pied-là? Faut-il que je vous » renvoie cet écrit? J'ai une réponse à faire à M. de Meaux : puis-je lui » montrer que je sais qu'on n'approuvera pas son livre? M. de Pontchar- » train lut hier au soir au Roi une grande lettre de Mme Guyon, qui de- » mande à se retirer auprès de Blois, dans une terre qui est, je crois, à » son gendre (*). J'ai le cœur bien serré de l'entêtement de nos amis : je » ne puis ne les pas estimer moins : tout le commerce que nous avons en- » semble n'est plus qu'une dissimulation. Je me trouve dans un pays bien » étranger pour moi. Tout m'y déplaît : je n'ai personne avec qui je puisse » épancher mon cœur. » Et dans une lettre du 25 septembre, elle lui disoit : « En envoyant à M. de Meaux, il y a deux jours, un paquet d'une dame » de Saint-Louis, je lui mandai qu'on pensoit à mettre Mme Guyon auprès » de M. le curé de Saint-Sulpice. Nous n'aurons pas là-dessus son approba- » tion; mais pour moi, je crois qu'il est de mon devoir de dégoûter des » actes violens le plus qu'il m'est possible. » *Lettr.* tom. III, pag. 92 et 64.

(*) Le comte de Vaux, fils du surintendant Fouquet.

136 +.

DE FÉNELON A Mme DE MAINTENON.

Il expose les raisons qui ne lui permettent pas d'approuver l'*Instruction* de Bossuet *sur les États d'oraison.*

Septembre 1696.

QUAND M. de Meaux m'a proposé d'approuver son livre, je lui ai témoigné avec attendrissement, que je serois ravi de donner cette marque publique de ma conformité de sentimens avec un prélat que j'ai regardé depuis ma jeunesse comme mon maître dans la science de la religion. Je lui ai même offert d'aller à Germigny, pour dresser avec lui mon approbation.

J'ai dit en même temps à MM. de Paris et de Chartres, et à M. Tronson, que je ne voyois aucune ombre de difficulté entre M. de Meaux et moi *sur le fond de la doctrine;* mais que, s'il vouloit attaquer personnellement dans son livre Mme Guyon, je ne pouvois pas l'approuver. Voilà ce que j'ai déclaré il y a six mois. M. de Meaux vient de me donner son livre à examiner. A l'ouverture des cahiers, j'ai trouvé qu'ils sont pleins d'une réfutation personnelle; aussitôt j'ai averti MM. de Paris et de Chartres, et M. Tronson, de l'embarras où me mettoit M. de Meaux.

On n'a pas manqué de me dire que je pouvois condamner les livres de Mme Guyon, sans diffamer sa

+ *Relat.* de Bossuet *sur le Quiétisme*, IVe section. L'original de cette pièce est en Russie, dans la bibliothèque du comte Orloff. Voyez, sur cette lettre, l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres de Fénelon*, n. 3, pag. xij.

personne, et sans me faire tort. Mais je conjure ceux qui parlent ainsi, de peser devant Dieu les raisons que je vais leur représenter. Les erreurs qu'on impute à Mme Guyon ne sont point excusables par l'ignorance de son sexe. Il n'y a point de villageoise grossière qui n'eût d'abord horreur de ce qu'on veut qu'elle ait enseigné. Il ne s'agit pas de quelques conséquences subtiles et éloignées, qu'on pourroit, contre son intention, tirer de ses principes spéculatifs, et de quelques-unes de ses expressions; il s'agit de tout un dessein diabolique, qui est, dit-on, l'ame de tous ses livres. C'est un système monstrueux qui est lié dans toutes ses parties, et qui se soutient avec beaucoup d'art *d'un bout jusqu'à l'autre*. Ce ne sont point des conséquences obscures, qui puissent avoir été imprévues à l'auteur; au contraire, elles sont le formel et unique but de tout son système. Il est évident, dit-on, et il y auroit de la mauvaise foi à le nier, que Mme Guyon n'a écrit que pour détruire, comme une imperfection, toute la foi explicite des attributs et des personnes divines, des mystères de Jésus-Christ et de son humanité. Elle veut dispenser les chrétiens de tout culte sensible, de toute invocation distincte de notre unique médiateur; elle prétend éteindre dans les fidèles toute vie intérieure et toute oraison réelle, en supprimant tous les actes distincts que Jésus-Christ et les apôtres ont commandés, et en réduisant pour toujours les ames à une quiétude oisive qui exclut toute pensée de l'entendement, et tout mouvement de la volonté. Elle soutient que, quand on a fait d'abord un acte de foi et d'amour, cet acte subsiste perpétuellement pendant toute la vie, sans avoir ja-

mais besoin d'être renouvelé; qu'on est toujours en Dieu sans penser à lui, et qu'il faut bien se garder de réitérer cet acte. Elle ne laisse aux chrétiens qu'une indifférence impie et brutale entre le vice et la vertu, entre la haine éternelle de Dieu et son amour éternel, pour lequel il est de foi que chacun de nous a été créé. Elle défend comme une infidélité toute résistance réelle aux tentations les plus abominables: elle veut que l'on suppose que, dans un certain état de perfection où elle élève les ames, on n'a plus de concupiscence; qu'on est impeccable, infaillible, et jouissant de la même paix que les bienheureux; qu'enfin tout ce qu'on fait sans réflexion, avec facilité, et par la pente de son cœur, est fait passivement et par une pure inspiration. Cette inspiration, qu'elle attribue à elle et aux siens, n'est pas l'inspiration commune des justes; elle est prophétique, elle renferme une autorité apostolique au-dessus de toutes lois écrites. Elle établit une tradition secrète sur cette voie, qui renverse la tradition universelle de l'Église. Je soutiens qu'il n'y a point d'ignorance assez grossière pour pouvoir excuser une personne qui avance tant de maximes monstrueuses. Cependant on assure que Mme Guyon n'a rien écrit que pour accréditer cette damnable spiritualité, et pour la faire pratiquer: c'est là l'unique but de ses ouvrages. Otez-en cela, vous ôtez tout; elle n'a pu penser autre chose. L'abomination évidente de ses écrits rend donc évidemment sa personne abominable : je ne puis donc séparer sa personne d'avec ses écrits.

Pour moi, j'avoue que je ne comprends rien à la conduite de M. de Meaux. D'un côté, il s'enflamme

avec

avec indignation, si peu qu'on révoque en doute l'évidence de ce système impie de Mme Guyon : de l'autre, il la communie de sa propre main, il l'autorise dans l'usage quotidien des sacremens, et il lui donne, quand elle part de Meaux, une attestation complète, sans avoir exigé d'elle aucun acte où elle ait rétracté formellement aucune erreur. D'où viennent tant de rigueur et tant de relâchement?

Pour moi, si je croyois ce que croit M. de Meaux des livres de Mme Guyon, et par une conséquence nécessaire, de sa personne même, j'aurois cru, malgré mon amitié pour elle, être obligé en conscience à lui faire avouer et rétracter formellement, à la face de toute l'Église, les erreurs qu'elle auroit évidemment enseignées dans tous ses écrits.

Je croirois même que la puissance séculière devroit aller plus loin. Qu'y a-t-il de plus digne du feu, qu'un monstre qui, sous une apparence de spiritualité, ne tend qu'à établir le fanatisme et l'impureté, qui renverse la loi divine, qui traite d'imperfections toutes les vertus, qui tourne en épreuves et en perfections tous les vices, qui ne laisse ni subordination ni règle dans la société des hommes; qui, par le principe du secret, autorise toute sorte d'hypocrisies et de mensonges; enfin qui ne laisse aucun remède assuré contre tant de maux? Toute religion à part, la seule police suffit pour punir du dernier supplice une personne si empestée. S'il est donc vrai que cette femme ait voulu manifestement établir ce système damnable, il falloit la brûler, au lieu de la congédier, comme il est certain que M. de Meaux l'a fait, après lui avoir donné la communion fréquente, et une

attestation authentique, sans qu'elle ait rétracté ses erreurs.

Pour moi, je ne pourrois approuver le livre où M. de Meaux impute à cette femme un système si horrible dans toutes ses parties, sans me diffamer moi-même, et sans lui faire une injustice irréparable. En voici la raison : je l'ai vue souvent, tout le monde le sait; je l'ai estimée, et l'ai laissé estimer par des personnes illustres, dont la réputation est chère à l'Église, et qui avoient confiance en moi. Je n'ai pu ni dû ignorer ses écrits. Quoique je ne les aie pas examinés tous à fond dans le temps, du moins j'en ai su assez pour devoir me défier d'elle, et pour l'examiner en toute rigueur. Je l'ai fait avec plus d'exactitude que ses examinateurs ne le sauroient faire; car elle étoit bien plus libre, bien plus dans son naturel, bien plus ouverte avec moi, dans des temps où elle n'avoit rien à craindre. Je lui ai fait expliquer souvent ce qu'elle pensoit sur les matières qu'on agite; je l'ai obligée à m'expliquer la valeur de chacun des termes de ce langage mystique dont elle se servoit dans ses écrits. J'ai vu clairement, en toute occasion, qu'elle les entendoit dans un sens très-innocent et très-catholique. J'ai voulu même suivre en détail et sa pratique, et les conseils qu'elle donnoit aux gens les plus ignorans, et les moins précautionnés : jamais je n'y ai trouvé aucune trace de ces maximes infernales qu'on lui impute. Pourrois-je en conscience les lui imputer par mon approbation, et lui donner le dernier coup pour sa diffamation, après avoir vu de près si clairement son innocence?

Que les autres, qui ne connoissent que ses écrits, les prennent dans un sens si rigoureux, et les censurent; je les laisse faire : je ne défends ni excuse ni sa personne ni ses écrits. N'est-ce pas beaucoup faire, sachant ce que je sais? Pour moi, je dois, selon la justice, juger du sens de ses écrits par ses sentimens que je sais à fond, et non pas de ses sentimens par le sens rigoureux qu'on donne à ses expressions, et auquel elle n'a jamais pensé. Si je faisois autrement, j'acheverois de convaincre le public qu'elle mérite le feu. Voilà ma règle pour la justice et pour la vérité. Venons à la bienséance.

Je l'ai connue; je n'ai pu ignorer ses écrits; j'ai dû m'assurer de ses sentimens, moi prêtre, moi précepteur des princes, moi appliqué depuis ma jeunesse à une étude continuelle de la doctrine; j'ai dû voir ce qui est évident. Il faut donc que j'aie tout au moins toléré l'évidence de ce système impie; ce qui fait horreur, et qui me couvre d'une éternelle confusion. Tout notre commerce n'a même roulé que sur cette abominable spiritualité, dont on prétend qu'elle a rempli ses livres, et qui est l'ame de tous ses discours. En reconnoissant toutes ces choses par mon approbation, je me rends infiniment plus coupable que Mme Guyon. Ce qui paroîtra du premier coup-d'œil au lecteur, c'est qu'on m'a réduit à souscrire à la diffamation de mon amie, dont je n'ai pu ignorer le système monstrueux qui est évident dans ses ouvrages, de mon propre aveu. Voilà ma sentence prononcée et signée par moi-même, à la tête du livre de M. de Meaux, où ce système est étalé dans toutes ses horreurs. Je soutiens que ce coup de plume donné contre ma conscience, par

une lâche politique, me rendroit à jamais infâme et indigne de mon ministère.

Voilà néanmoins ce que les personnes les plus sages et les plus affectionnées pour moi ont souhaité et ont préparé de loin. C'est donc pour assurer ma réputation, qu'on veut que je signe que mon amie mérite évidemment d'être brûlée avec ses écrits, pour une spiritualité exécrable qui fait l'unique lien de notre amitié. Mais encore, comment est-ce que je m'expliquerai là-dessus? Sera-ce librement selon mes pensées, et dans un livre où je pourrai parler avec une pleine étendue? Non, j'aurai l'air d'un homme muet et confondu: on tiendra ma plume; on me fera expliquer dans l'ouvrage d'autrui, par une simple approbation; j'avouerai que mon amie est évidemment un monstre sur la terre, et que le venin de ses écrits ne peut être sorti que de son cœur. Voilà ce que mes meilleurs amis ont pensé pour mon honneur. Si mes plus cruels ennemis vouloient me dresser un piège pour me perdre, n'est-ce pas là précisément ce qu'ils me devroient demander? On ne manquera pas de dire que je dois aimer l'Église plus que mon amie et plus que moi-même: comme s'il s'agissoit de l'Église dans une affaire où sa doctrine est en sûreté, et où il ne s'agit plus que d'une femme que je veux bien laisser diffamer sans ressource, pourvu que je n'y prenne aucune part contre ma conscience. Oui, je brûlerois mon amie de mes propres mains, et je me brûlerois moi-même avec joie, plutôt que de laisser l'Église en péril. C'est une pauvre femme captive, accablée de douleurs et d'opprobres: personne ne la défend ni ne l'excuse, et on a toujours peur.

Après tout, lequel est le plus à propos, ou que je réveille dans le monde le souvenir de ma liaison passée avec elle, et que je me reconnoisse, ou le plus insensé de tous les hommes pour n'avoir pas vu des infamies évidentes, ou exécrable pour les avoir au moins tolérées; ou bien que je garde jusqu'au bout un profond silence sur les écrits et sur la personne de Mme Guyon, comme un homme qui l'excuse intérieurement sur ce qu'elle n'a pas peut-être assez connu la valeur théologique de chaque expression, ni la rigueur avec laquelle on examineroit le langage des mystiques dans la suite des temps, sur l'expérience de l'abus que quelques hypocrites en ont fait? En vérité, lequel est le plus sage de ces deux partis?

On ne cesse de dire tous les jours que les mystiques, même les plus approuvés, ont beaucoup exagéré. On soutient même que saint Clément et plusieurs autres des principaux Pères ont parlé en des termes qui demandent beaucoup de correctifs. Pourquoi veut-on qu'une femme soit la seule qui n'ait pas pu exagérer? Pourquoi faut-il que tout ce qu'elle a dit tende à former un système qui fait frémir? Si elle a pu exagérer innocemment, si j'ai connu à fond l'innocence de ses exagérations, si je sais ce qu'elle a voulu dire mieux que ses livres ne l'ont expliqué, si j'en suis convaincu par des preuves aussi décisives que les termes qu'on reprend dans ses livres sont équivoques; puis-je la diffamer contre ma conscience, et me diffamer avec elle?

Qu'on observe de près toute ma conduite. A-t-il été question du fond de la doctrine? j'ai d'abord dit

à M. de Meaux que je signerois de mon sang les XXXIV Propositions qui avoient été dressées, pourvu qu'il y expliquât certaines choses. M. l'archevêque de Paris pressa très-fortement M. de Meaux sur ces choses, qui lui parurent justes et nécessaires. M. de Meaux se rendit, et je ne hésitai pas un seul moment à signer. Maintenant qu'il s'agit de flétrir par contre-coup mon ministère avec ma personne en flétrissant Mme Guyon avec ses écrits, on trouve en moi une résistance invincible. D'où vient cette différence de conduite? Est-ce que j'ai été foible et timide quand j'ai signé les XXXIV Propositions? On en peut juger par ma fermeté présente. Est-ce que je refuse maintenant d'approuver le livre de M. de Meaux par entêtement et avec un esprit de cabale? On en peut juger par ma facilité à signer les XXXIV Propositions. Si j'étois entêté, je le serois bien plus du fond de la doctrine de Mme Guyon, que de sa personne. Je ne pourrois même, dans mon entêtement le plus dangereux, me soucier de sa personne, qu'autant que je la croirois nécessaire pour l'avancement de la doctrine. Tout ceci est assez évident par la conduite que j'ai tenue. On l'a condamnée, renfermée, chargée d'ignominie: je n'ai jamais dit un seul mot pour la justifier, pour l'excuser, pour adoucir son état. Pour le fond de la doctrine, je n'ai cessé d'écrire, et de citer les auteurs approuvés de l'Église. Ceux qui ont vu notre discussion doivent avouer que M. de Meaux, qui vouloit d'abord tout foudroyer, a été contraint d'admettre pied à pied des choses qu'il avoit cent fois rejetées comme très-mauvaises. Ce n'est donc pas de la personne de Mme Guyon dont j'ai été en peine ni de ses écrits; c'est

du fond de la doctrine des saints, trop inconnue à la plupart des docteurs scolastiques.

Dès que la doctrine a été sauvée sans épargner les erreurs de ceux qui sont dans l'illusion, j'ai vu tranquillement Mme Guyon captive et flétrie. Si je refuse maintenant d'approuver ce que M. de Meaux en dit, c'est que je ne veux ni achever de la déshonorer contre ma conscience, ni me déshonorer en lui imputant des blasphèmes qui retombent inévitablement sur moi.

Depuis que j'ai signé les XXXIV Propositions, j'ai déclaré, dans toutes les occasions qui se sont présentées naturellement, que je les avois signées, et que je ne croyois pas qu'il fût jamais permis d'aller au-delà de cette borne.

Ensuite j'ai montré à M. l'archevêque de Paris une explication très-ample et très-exacte de tout le système des voies intérieures, à la marge des XXXIV Propositions. Ce prélat n'y a pas remarqué la moindre erreur, ni le moindre excès. M. Tronson, à qui j'ai montré aussi cet ouvrage, n'y a rien repris.

Il y a environ six mois qu'une Carmélite du faubourg Saint-Jacques me demanda des éclaircissemens sur cette matière. Aussitôt je lui écrivis une grande lettre (1) que je fis examiner par M. de Meaux. Il me proposa seulement d'éviter un mot indifférent en lui-même, mais que ce prélat remarquoit qu'on avoit quelquefois mal employé. Je l'ôtai aussitôt, et j'ajoutai encore des explications pleines de préservatifs qu'il ne demandoit pas. Le faubourg Saint-Jac-

(1) C'est la 13e des *Lettres spirituelles*. Elle est imprimée ci-dessus tom. V, pag. 363.

ques, d'où est sortie la plus implacable critique des mystiques [2], n'a pas eu un seul mot à dire contre ma lettre. M. Pirot a dit hautement qu'elle pouvoit servir de règle assurée de la doctrine sur ces matières. En effet, j'y ai condamné toutes les erreurs qui ont alarmé quelques gens de bien dans ces derniers temps. Je ne trouve pourtant pas que ce soit assez pour dissiper tous les vains ombrages, et je crois qu'il est nécessaire que je me déclare d'une manière encore plus authentique. J'ai fait un ouvrage où j'explique à fond tout le système des voies intérieures, où je marque, d'une part, tout ce qui est conforme à la foi et fondé sur la tradition des saints, et de l'autre, tout ce qui va plus loin, et qui doit être censuré rigoureusement. Plus je suis dans la nécessité de refuser mon approbation au livre de M. de Meaux, plus il est capital que je me déclare en même temps d'une façon encore plus forte et plus précise. L'ouvrage est déjà tout prêt. On ne doit pas craindre que j'y contredise M. de Meaux : j'aimerois mieux mourir que de donner au public une scène si scandaleuse. Je ne parlerai de lui que pour le louer, et que pour me servir de ses paroles. Je sais parfaitement ses pensées, et je puis répondre qu'il sera content de mon ouvrage, quand il le verra avec le public.

D'ailleurs je ne prétends pas le faire imprimer sans consulter personne. Je vais le confier avec le dernier secret à M. l'archevêque de Paris et à M. Tronson. Dès qu'ils auront achevé de le lire, je le donnerai suivant leurs corrections. Ils seront les juges de ma

(2) Il indique vraisemblablement la *Réfutation des erreurs des Quiétistes*, par Nicole.

doctrine, et on n'imprimera que ce qu'ils auront approuvé : ainsi on n'en doit pas être en peine. J'aurois la même confiance pour M. de Meaux, si je n'étois dans la nécessité de lui laisser ignorer mon ouvrage, dont il voudroit apparemment empêcher l'impression par rapport au sien.

J'exhorterai dans cet ouvrage tous les mystiques qui se sont trompés sur la doctrine, d'avouer leurs erreurs. J'ajouterai que ceux qui, sans tomber dans aucune erreur, se sont mal expliqués, sont obligés en conscience à condamner sans restriction leurs expressions, à ne s'en plus servir, et à lever toute équivoque par une explication publique de leurs vrais sentimens. Peut-on aller plus loin pour réprimer l'erreur?

Dieu sait à quel point je souffre de faire souffrir en cette occasion la personne du monde pour qui j'ai le respect et l'attachement le plus constant et le plus sincère.

---

137 +.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Il le rassure sur ses dispositions, et justifie son refus d'approuver l'*Instruction sur les États d'oraison.*

A Fontainebleau, jeudi 4 octobre 1696.

J'ARRIVAI, monseigneur, de Paris à Versailles avant-hier au soir fort tard, et je ne sus hier par M. Ledieu que vous étiez à Versailles, que dans le

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788; tom. XIII, in-4°, pag. 222.

temps de l'embarras de mon départ : ainsi je ne fus pas libre d'avoir l'honneur de vous aller voir. J'espère que vous verrez par toute ma conduite quelle est ma sincérité. Personne, s'il plaît à Dieu, n'ira jamais plus loin que moi en zèle pour l'autorité de l'Église, et en attachement inviolable à sa tradition. Je vous suis très-obligé, monseigneur, des soins avec lesquels vous avez la bonté de vous intéresser à tout ce qui me touche; mais je crois que vous me devez là justice de compter sur ma candeur, et sur la simplicité avec laquelle je pense des choses dont vous êtes aussi persuadé que moi. Je n'admettrai ni ne souffrirai jamais ce qui va plus loin. Pour le public, il faut attendre patiemment des occasions qui soient naturelles et sans indécence, pour ne laisser rien d'équivoque dans les esprits : je n'en veux jamais négliger aucune occasion. Je vous supplie, monseigneur, d'être persuadé que, quand je ne serai point arrêté par des raisons essentielles, dont je laisserai juger des gens plus sages que moi, j'irai toujours avec joie et de moi-même au-devant de tout ce qui pourra vous témoigner ma déférence et ma vénération pour vos sentimens. Je ne ferai ni ne dirai jamais rien qui n'en doive convaincre le public. Conservez, s'il vous plaît, l'honneur de vos bonnes grâces à l'homme du monde qui est attaché à vous, monseigneur, avec le respect le plus sincère.

NOUVELLE DÉCLARATION

signée par Mme Guyon avant de sortir de Vincennes (1).

9 octobre 1696.

Je supplie très-humblement Mgr l'archevêque d'être persuadé de ma parfaite obéissance à ses ordres, et de la sincérité de mes paroles à tenir ce que je lui ai déjà promis par mes déclarations et par mes lettres, et que je lui promets encore de nouveau aujourd'hui. Je l'assure que, dans l'adoucissement qu'il me fait la grâce de me procurer, je serai fidèlement attachée à la conduite et direction de M. le curé de Saint-Sulpice, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur; que je n'aurai aucun commerce de conversations, de visites, ni de lettres, sous main ou autrement, avec personne sans exception, que de son avis et participation; que je serai fidèle à me tenir au lieu qui me sera marqué, sans en sortir ni m'en éloigner sous quelque prétexte que ce soit, ni souffrir ou consentir en nulle manière qu'on m'en sépare ou qu'on m'en ôte, sans l'ordre exprès de mondit seigneur; et qu'enfin je ne donnerai volontairement aucune atteinte à la droiture de ma conduite, qui puisse me faire soupçonner d'aucune intri-

(1) Mme de Maintenon écrivoit à M. de Noailles le 7 octobre : « J'ai vu » M. de Meaux, toujours bien vif sur l'affaire, mais bien plein d'envie de ne » pas s'éloigner de vous..... Le Roi m'a conté ce qui s'est passé entre vous » par rapport à Mme Guyon. Vous avez trouvé en lui quelque répugnance à » la laisser sortir. Il vous croit trop bon, et je n'ai nulle part à ces im» pressions-là. Je ne lui avois pas dit un mot de votre dessein, et je veux » demeurer ferme dans celui de ne suivre que vos mouvemens en pareilles » occasions. J'ai vu notre ami (*Fénelon*.) Nous avons bien disputé, mais fort » doucement. Je voudrois être aussi fidèle à mes devoirs qu'il l'est à son » amie : il ne la perd pas de vue, et rien ne l'entame sur elle. » *Lettres*, tom. III, pag. 64.

gue, ni pratique cachée avec personne sans exception. C'est ce que je lui promets et lui jure devant Dieu, et que je signe de tout mon cœur aujourd'hui.

138.

DE FÉNELON A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il le prie d'examiner à loisir le livre des *Maximes*, et lui témoigne une entière déférence.

17 octobre 1696.

Rien ne me presse, monseigneur, pour donner au public l'ouvrage que vous lisez. Vous savez mieux que personne ce qui m'a engagé à le faire. Mon affaire étoit de l'écrire, pour expliquer à fond un système qui n'a jamais été bien expliqué par les uns, ni bien compris par les autres. Je n'y ai mis tant de redites, que pour lever toute équivoque dans une matière si délicate, et où l'on est si ombrageux. Je n'y ai mis des raisonnemens que pour réduire tout à la plus rigoureuse précision de l'École. Pour les passages, vous pouvez compter par avance qu'ils sont tous véritables. Un très-mauvais copiste a pu oublier dans sa copie les citations, qui sont toutes à la marge de mon original, où j'ai cité les passages suivant mes extraits faits par moi-même sur les auteurs. Quand il ne tiendra qu'à la vérification des passages, l'affaire sera bientôt finie : mais encore une fois, je ne suis point pressé. J'ai fait de ma part ce que j'ai cru devoir : c'est à Dieu à faire le reste, et à le faire par vous comme il lui plaira. Je ne me

soucie point de mon ouvrage, et je ne suis pas même en peine de la vérité; car c'est à Dieu à en prendre soin. Je ne vous donne point mes feuilles à mesure qu'on les imprime. C'est de bonne foi que je me suis livré à vous, pour supprimer, retrancher, corriger, ajouter ce que vous croirez nécessaire. A l'égard des raisonnemens, je ne crains point que l'École puisse les critiquer : au contraire, plus un scolastique sera exact théologien, et ferme dans la pure métaphysique, plus il verra que mes raisonnemens ont un enchaînement nécessaire, et qu'ils mettent les véritables bornes à la spiritualité, pour empêcher les plus subtiles illusions. Qu'on examine d'un côté cette foule de passages des saints, et de l'autre mes raisonnemens, on verra que mes raisonnemens ne sont faits que pour modérer les passages, et pour les réduire à une doctrine très-correcte. Il est fort aisé de traiter superficiellement cette matière, d'adoucir, de glisser, et de donner un tour de condamnation perpétuelle du quiétisme à un ouvrage, pour mettre le public de son côté; mais on ne plairoit ni à Dieu ni aux hommes, en tenant une si foible conduite. Il faut dire la vérité toute entière, non-seulement afin que ceux qui l'ignorent ne s'en éloignent pas de plus en plus, mais encore afin que ceux qui la veulent étendre trop loin puissent être redressés par un ouvrage où ils verront qu'on leur donne tout ce qu'ils peuvent demander de solide. Encore une fois, je ne presse ni ne retarde : c'est à vous, monseigneur, à décider. Dieu connoît les momens qu'il tient dans sa puissance : ceux qui ont l'autorité doivent être attentifs aux momens de Dieu. Le capital est que l'ouvrage soit exac-

tement vrai. Quand vous serez bien assuré qu'il sera correct pour le fond de la doctrine, ne vous mettez pas en peine du reste. Il me sera facile alors de ménager des approbations, qui, jointes à la vôtre, arrêteront tous les critiques.

Pour moi, sans présomption, et sans me soucier de mon livre, je ne crains rien. Les autorités de la tradition sont décisives; les raisonnemens sont reçus de toutes les écoles. Il n'y a que le tout que la plupart des théologiens ne sont pas assez accoutumés à voir dans toute l'étendue d'un système suivi. Mais ce tout n'est composé que des parties qu'ils ont cent fois admises, et dont tous leurs livres sont pleins. Pour les expressions, s'il m'en est échappé de dures ou d'équivoques, il est facile de les corriger; et il n'est pas étonnant qu'un ouvrage si long, et qui n'est pas encore retouché, ne soit pas fini. Il n'est question que du premier trait et du fond de la doctrine dans ce système. Pour les expressions, je les retoucherai à loisir autant qu'il vous plaira, ou, pour mieux dire, je tiens par avance pour bien corrigé tout ce que vous, monseigneur, et M. Tronson, voudrez bien corriger. Ce n'est que dans cette vue, que j'ai laissé partout la moitié de la page en blanc. A l'égard des raisonnemens, je retrancherai tous ceux que vous ne jugerez nécessaires, ni pour lever les équivoques, ni pour prévenir les objections des docteurs effarouchés, ni pour réduire le sens des passages aux dogmes de l'École. Mais prenez garde que, si les raisonnemens étoient retranchés, on m'imputeroit peut-être des conséquences que je rejette plus que personne. Quand je raisonne sur l'oraison passive et sur l'état passif,

par exemple, c'est pour réduire ces choses, si marquées dans tant de livres des saints, à un genre d'oraison et de vie intérieure, qui coupe la racine de toute illusion. Je parie, sans avoir lu le livre de M. de Meaux, qu'il admet confusément, et par morceaux détachés, tout ce que j'admets de mon côté dans une suite nette et précise. Mais il le fait sans suite, et plus en réfutant ce qu'il veut toujours réfuter, qu'en établissant de bonne foi et de suite toute l'étendue de ce qu'il est obligé d'avouer. Ne pourriez-vous pas lui demander à lire sa seconde partie, où il prétend avoir expliqué à fond les états les plus avancés, après avoir réfuté dans la première tout ce qui est excessif? Je parierois bien encore qu'il n'en a pas dit moins que moi, avec cette différence que je réduis tout à un seul point simple, évident, et de la tradition la plus constante. Pour ce qui est de condamner en termes formels tout ce qui va plus loin que mon système, je crois l'avoir fait *usque ad nauseam*. Si vous croyez que je doive le faire encore plus que je ne l'ai fait, je le ferai sans peine; car je n'ai aucune répugnance à condamner de bouche ce que je déteste du fond du cœur, et qu'on ne peut jamais trop détester. Je n'ai aucune répugnance à dire mille fois ce que j'ai déjà dit cinq cents fois. A l'égard du choix d'un homme qui puisse vous aider dans un si grand travail, vous savez, monseigneur, que je vous ai donné tout pouvoir sur moi et sur mon ouvrage. Je n'ai exclu M. Pirot, que par la crainte qu'il s'ouvriroit à M. de Meaux. D'ailleurs, je le crois bon homme et théologien : il me conviendroit fort. Il me reste toujours un fonds d'amitié pour M. Boileau; mais je connois sa viva-

cité, et vous avez décidé vous-même qu'il valoit mieux jeter les yeux sur quelque autre. Je vous ai laissé plein pouvoir de montrer tout à M. de Beaufort. Si vous cherchez quelque autre examinateur que lui, je vous supplie d'éviter les personnes trop effarouchées, et de chercher quelque théologien ferme et véritablement touché de Dieu. Plus il sera théologien précis et homme recueilli, plus il conviendra à cet examen. Je crois qu'il ne seroit pas inutile que vous eussiez la bonté de savoir là-dessus les vues de M. Tronson, que j'ai prié de vous proposer ce qui lui viendroit dans l'esprit. J'irai à Paris sans embarras, quand vous le jugerez à propos. Rien ne sera jamais plus sincère ni plus fort, monseigneur, que mon attachement et mon respect pour vous.

139.

DU MÊME A M. TRONSON.

Il lui envoie une copie de sa lettre à M. de Noailles, et lui parle de l'examen qu'il devoit faire avec ce prélat du livre des *Maximes*.

A Fontainebleau, 17 octobre (1696.)

Je vous envoie, monsieur, une copie de la réponse que je viens de faire à une lettre que j'ai reçue de M. l'archevêque de Paris. Vous y verrez que je continue à vous laisser tous deux maîtres du choix d'un troisième pour vous aider à examiner mon ouvrage. Je voudrois bien que vous pussiez trouver un homme secret, sans parti, sans prévention, qui eût une véritable piété, et des principes d'exacte théologie. Je voudrois fort aussi que M. l'archevêque de Paris ne

fît

fît ce choix qu'avec vous. Il me semble qu'il ne seroit pas inutile qu'après que vous aurez fait tous deux une première lecture de mon ouvrage, je pusse vous entretenir l'un et l'autre, ou ensemble, ou du moins séparément. Vous me diriez vos difficultés. Je vous expliquerois à fond mes pensées, et les raisons bonnes et mauvaises que j'ai eues pour mettre certaines choses, et pour me servir de certains termes. Si vous voulez que nous conférions, le temps le plus propre seroit avant que la cour retournât à Versailles. Je pourrois aller passer trois jours à Paris. Le matin, j'irois à Conflans, et l'après-midi, à Issy. Je reviendrois encore à Fontainebleau avant l'arrivée de la princesse (1). Mais je ne ferai rien sans avoir de vos nouvelles, et de celles de M. l'archevêque de Paris. Vous ne trouverez en moi que franchise et déférence pour vos sentimens. Tout ce que je souhaite à l'égard de M. l'archevêque de Paris, c'est que sa facilité pour M. de Meaux ne l'engage point, avant que d'avoir vu toutes choses à fond, à lui donner une approbation trop forte, et qui le gêne pour celle que je lui demande. Ce qui me paroît le plus important, est de ne rien supprimer de la vérité en cette matière par politique. Qui rendra témoignage à la vérité sur les plus pures opérations de la grâce, si des archevêques comme lui et moi, qui savons le dogme, et qui n'avons, grâce à Dieu, ni reproche à craindre, ni intérêt à mé-

(1) Adélaïde de Savoie, destinée pour épouse au Duc de Bourgogne. Cette princesse, âgée de onze ans, qu'on amenoit en France pour y achever son éducation, fut remise le 16 octobre, au Pont de Beauvoisin en Dauphiné, aux personnes que Louis XIV avoit chargées de la conduire. Il alla lui-même la recevoir à Montargis, où elle arriva le 4 novembre suivant.

nager, n'osons la dire toute entière? Il ne s'agit que de dire toute la vérité, avec toutes les précautions nécessaires pour marquer les bornes précises. Mille fois tout à vous avec tendresse et vénération.

140.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Ses infirmités l'empêchent de s'occuper, pour le présent, du livre des *Maximes*.

Ce 19 octobre 1696.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec la copie de celle que vous avez eu la bonté d'y joindre. Tout ce que je vous puis dire, dans l'état où je suis, est que j'ai commencé à lire votre ouvrage, mais que je ne crois pas pouvoir continuer. Après une douleur de tête qui m'a duré quelques jours, et une fluxion sur les yeux, j'ai été attaqué d'une douleur très-sensible qui me tient au dos, aux épaules et au bras gauche, en s'étendant sur une partie de la poitrine. Je ne sais point encore quelles seront les suites de ce mal : mais il m'empêche, depuis quelques jours, de dire la sainte messe; il me donne de temps en temps de l'exercice, et ne me laisse pas toute la liberté que je désirerois pour m'appliquer. C'est un accident que je regarde comme une conduite particulière de la Providence, qui, me voyant incapable de juger de ce qui se passe dans un état dont je n'ai pas d'expérience, et qui demande beaucoup de lumière, m'ôte le moyen de faire l'examen que vous désirez. Quoi qu'il en puisse arriver,

je ne laisserai pas, soit sain, soit malade, d'être avec un profond respect et un entier attachement, etc.

141.

DE Mme GUYON A M. TRONSON.

Elle lui fait part de ses nouvelles inquiétudes.

Ce 20 octobre 1696.

Je prends, monsieur, la confiance de vous écrire comme à une personne qui, étant conduite par l'esprit de Jésus-Christ, savez toutes les règles de la charité et de la prudence chrétienne. On m'avoit fait espérer que j'aurois l'honneur de vous voir au sortir de Vincennes; mais je ne vois nulle apparence que cela soit. Les procédés violens et irréguliers qu'on a tenus jusqu'à présent à mon égard, me donnent lieu de craindre d'autres violences (1). Je suis à Vaugirard, dans une petite maison où l'on m'a mise par l'ordre de Mgr l'archevêque. On a trop de soin de me cacher à toute la terre, pour ne soupçonner pas qu'on a quelque dessein contre moi. Je n'aurois nul chagrin d'y vivre inconnue, si l'on ne me témoignoit pas qu'on craint que je ne m'enfuie, et si l'on ne m'avoit pas fait jurer que je ne fuirois pas, ni ne me ferois pas enlever. Et quelle légèreté ai-je faite en toute ma vie, qui le doive faire appréhender? Suis-je en état de fuir, accablée du poids de mon corps et de mes infirmités? Que peut-on inférer de là, si ce n'est qu'on

(1) Voyez la note de M. de la Chétardie, à la fin de la lettre suivante.

veut me tirer d'ici, pour me mettre en quelque lieu encore plus inconnu, entre les mains de ceux qui croient avoir raison de me persécuter, quoique Dieu voie bien qu'ils ne l'ont pas, et ensuite faire courir le bruit que je me serai évadée? Je crois devoir à Dieu, à la piété, à mes amis, à ma famille, à moi-même, de faire entre vos mains, monsieur, cette protestation, que, si l'on m'enlève, ce sera de la part de mes persécuteurs, et non de mes amis; que, si l'on me trouve de manque, ce sera eux qui m'auront ôtée, et non pas moi qui aurai fui. Il ne me seroit pas aisé de sortir d'ici; mais, quand cela me seroit très-facile, je n'en ferois rien, tant parce que, grâce à Dieu, je n'ai jamais rien fait qui me doive obliger de fuir, que parce que je ne trouverois point de retraite après mon évasion. Lorsque je me suis tenue cachée après ma sortie de Meaux, je l'ai fait par commandement exprès de M. de Meaux, qui me l'avoit ordonné et de vive voix et par écrit. Lorsque j'ai su que le sieur Desgrès [2] me cherchoit, quoique il m'eût été aisé de fuir, je ne l'ai point fait. Je ne me suis pas offerte; mais je me suis laissé prendre. Je me suis donc cachée, et pour obéir à M. de Meaux, et pour ne donner point de lieu à une injustice qu'on regardoit comme une justice. L'on me cache à présent, et j'ai lieu de croire, après ce qui s'est passé, et les défiances qu'on marque avoir si ouvertement, joint aux autres mauvais traitemens que j'ai soufferts, qu'on a dessein de me faire enlever, et faire ensuite courir le bruit que je me suis éva-

(2) Exempt de police, qui arrêta Mme Guyon au mois de décembre précédent.

dée. Où fuirois-je, n'ayant sur la terre aucun lieu de refuge? Je suis trop à Dieu pour le vouloir faire, quand je le pourrois. Ne le pouvant, qu'y a-t-il à craindre? Mais qu'il est aisé à ceux qui me cachent à présent, de me cacher toujours! Je ne me défends d'aucune insulte; je me laisse conduire où l'on veut; je ne fais aucune tentative pour faire savoir où je suis. Il n'est donc rien de plus facile pour eux, que de me mettre où il leur plaira, et ensuite de m'imposer une fuite impossible, et qui néanmoins ne seroit que trop crue. Trois mots de vous, monsieur, pour qui j'ai tant de respect et de vénération, dissiperont ces justes défiances; et le secours de vos prières m'aidera à porter tant de croix, et de toutes sortes d'espèces, que la Providence m'envoie. Je suis, monsieur, etc.

142.

DE LA MÊME A M. DE LA CHÉTARDIE.

Elle se plaint des mauvais traitemens qu'on lui fait essuyer.

Ce 20 octobre 1696.

Je n'ai point besoin des hardes qui sont chez Mme la duchesse; je n'ai affaire que de celles qui sont où l'on m'a tirée [1]. Je n'ai ni chemises, ni mouchoirs, ni jupe, ni corset : j'ai été obligée d'emprunter une jupe des sœurs, qui m'est trop petite. Ayant les incommodités que j'ai, il m'est impossible de me passer de linge et de hardes; et je ne puis croire que ce

(1) A Vincennes.

soit l'intention du Roi, de me faire traiter avec autant de dureté, et pis que jamais. Je suis prête à souffrir encore plus de peine, si j'étois sûre qu'on n'eût point en cela de mauvais desseins; et si j'avois un mot de M. Tronson, et que je lui pusse écrire, cela me rassureroit sur les justes défiances que j'ai, voyant un tel procédé. M'ôter les sacremens, ne tenir aucune parole! je ne doute point qu'on ne m'ait mise ici pour exercer quelque violence contre moi, et puis faire croire ce qu'on voudra. Voyez, monsieur, quel repos je puis avoir avec de pareilles impressions. Qu'on donne ici de l'argent, et les demoiselles auront la bonté de faire acheter ce dont j'aurai besoin; car j'ai besoin de mille choses qui sont pour des remèdes. Vous me réduisez, monsieur, à regretter le lieu dont je suis sortie, par la crainte où je suis de quelque surprise et de quelque violence. L'on me dérobe sans doute à la connoissance de tout le monde, pour me supposer des crimes dans la suite. La difficulté qu'on fait de me donner les choses d'une nécessité absolue, la persévérance à m'ôter les sacremens, et à ne vouloir plus venir ici, après m'y avoir mise, me fait appréhender, joint à ce qui a précédé ceci. Souffrez donc, monsieur, qu'écrivant à M. Tronson, j'aie un mot qui calme ces justes appréhensions. Je n'ai point l'honneur de vous connoître, ni les personnes où je suis. Les tromperies que vous m'avez faites, et la sincérité dont je fais profession, m'empêchent de vous cacher mes sentimens. Je ne puis du tout me rassurer sur vous, que par un mot de M. Tronson. Le vin que je demandois n'est pas à la petite maison ou au pavillon Adam. Je ne

ferai rien faire au manteau, si vous ne venez, et ne faites venir les meubles de Vincennes. Je prie Dieu qu'il vous fasse sentir que je suis à lui, et que c'est lui en moi que vous maltraitez. Si vous n'envoyez pas la lettre à M. Tronson, je prie Dieu qu'il ne vous le pardonne pas (2).

(2) La cause de tout ce grand trouble en Mme Guyon vient de ce que l'on différa, pendant sept ou huit jours, à lui faire conduire ses hardes et meubles de Vincennes à Vaugirard, et de ce qu'on n'eut pas le temps de l'aller confesser. Les pluies continuelles et diverses affaires, jointes à la distance des lieux, causèrent ce retardement et son trouble. (*Note de M. de la Chétardie.*)

143.

DE M. TRONSON A M. DE LA CHÉTARDIE.

Il le prie de concerter avec l'archevêque de Paris la réponse qu'il doit faire à Mme Guyon.

Ce 26 octobre 1696.

Je ne réponds pas à Mme Guyon, parce que je ne le puis faire, sans que je sache auparavant le sentiment de Mgr l'archevêque. La lettre qu'elle m'a écrite ne tend qu'à montrer qu'elle ne veut point s'enfuir. Il faut la rassurer contre la crainte qu'elle a, qu'on ne l'a mise dans le lieu où elle est, que pour l'enlever ensuite et la mettre entre les mains de ses ennemis. Si vous voyez le prélat, vous saurez de lui s'il est à propos que je réponde, et ce qu'il désireroit que je lui mande. J'attendrai sur cela de vos nouvelles. Tout vôtre et de tout le cœur.

144.+ R.

DE FÉNELON A L'ABBÉ J. J. BOILEAU.

Il lui reproche le parti qu'il a pris contre un ancien ami, et justifie ses sentimens et sa conduite.

A Fontainebleau, 28 octobre (1696.)

Je suis si touché, monsieur, de l'amitié dont votre lettre est remplie, que je ne puis m'empêcher d'y répondre avec un véritable épanchement de cœur. Je vous ai toujours aimé, et je vous aimerai toute ma vie : je ne me sens pas capable d'être jamais autrement. Pour votre vivacité, je ne l'ai jamais regardée que comme un effet excessif de votre zèle sincère pour l'Église, et de votre délicatesse pour l'intérêt de vos amis. J'aurois seulement souhaité que vous eussiez pris tranquillement, et sans précipitation, des mesures avec eux pour prévenir tous les éclats, puisque vous ne les aviez jamais trouvés ni faux dans leurs paroles, ni insensés dans leur conduite. C'étoit à vous, monsieur, ce me semble, à retenir les esprits échauffés, à modérer leurs alarmes, et à tenir tout en suspens. Vos amis auroient eu en vous une confiance sans réserve; vous auriez eu part à toutes leurs délibérations : quand même ils n'eussent pas jugé comme vous sur la personne, ils auroient été sans peine d'accord avec vous, et pour les recherches les plus exactes, et pour les précautions propres à prévenir l'éclat. Enfin, s'ils avoient eu ou des sentimens condamnables, ou s'ils avoient opiniâtrément refusé

+ *Œuvres de Bossuet*, 1788, in-4°; tom. XIII, pag. 125.

de prendre des précautions nécessaires, vous auriez toujours été reçu à les abandonner, et le plus tard eût été le meilleur pour vous. Mais il n'y faut plus songer : Dieu a permis que les choses n'aient pas pris un chemin si naturel. J'adore sa providence; et loin d'avoir aucune peine à votre égard, je vous remercie des bien infinis qui me sont venus par là. Rien n'est bon que la croix de Jésus-Christ, sur laquelle il faut mourir attaché avec lui. La croix n'est véritable, qu'autant qu'elle nous vient de nos meilleurs amis, de qui nous l'attendions le moins. Vous êtes tout ensemble mon bon ami et ma bonne croix, que j'embrasse tendrement.

Quand vous voudrez, je vous expliquerai tous mes sentimens; et je suis assuré que, lorsque vous les aurez examinés, vous conviendrez qu'il n'y a point d'inquisition ombrageuse qui puisse contredire ce que je pense. Vous verrez même que personne ne va plus loin que moi pour condamner tout ce qui passe les bornes, et pour prévenir l'illusion. J'ose dire que je sais mieux que ceux qui ont fait tant de bruit, les bornes précises où il faut s'arrêter, et le langage qu'il faut tenir aux mystiques pour les y réduire. Pardonnez-moi cette présomption : elle ne m'empêchera jamais d'être comme un petit enfant dans les mains de l'Église, et même dans celles de mes amis.

Je demeure avec vous, monsieur, dans la règle que vous avez posée vous-même. Nous ne pensons différemment que sur une chose très-peu importante, et dont il n'est plus question : demeurons cordialement unis dans les choses que nous pensons de même; et s'il nous reste de part ou d'autre à connoître ce que

nous ne connoissons pas, l'amour de la vérité, dans cet esprit d'unité, nous attirera la lumière dont nous avons besoin. Craignez, tant qu'il vous plaira, de ne craindre pas assez; accusez-vous de pousser la modération jusqu'à la mollesse : pour moi, je ne puis savoir que ce que je sais, ni craindre que d'être injuste : *Unusquisque in sensu suo abundet* [a]. Quand même vous auriez sujet de craindre quelque chose d'une personne décréditée avec tant d'éclat [1], que pouvez-vous craindre d'elle seule? Vous ne pourriez la craindre que par l'entêtement de vos amis; mais cet entêtement, si ridicule et si extravagant qu'on puisse se l'imaginer, n'ira jamais à rien contre les décisions dogmatiques, ni même contre les conseils des pasteurs. Ils sont sincères, simples et dociles; ils donneroient leurs vies pour obéir à l'Église jusque dans les moindres choses : ils ne tiennent à aucune personne que par le lien unique de l'Église; il n'y en a aucune qu'ils ne sacrifiassent dès que l'Église parleroit; ils sont aussi soumis pour les personnes et pour les livres, que pour le fond de la doctrine.

Pour moi, je vous le déclare devant Dieu, j'aurois horreur de moi-même, si je me surprenois à penser autrement. Quand même j'aurois moi seul dans l'Église toute l'autorité des papes et des conciles généraux, je n'agirois jamais, ni en cette matière ni en aucune autre, que par le conseil de mes confrères et de tous les saints prêtres qui sont instruits de la tradition. Ma conduite actuelle dans le diocèse de Cambrai, que je veux continuer jusqu'à la mort, est de ne décider

(a) *Rom.* XIV. 5.

(1) Mme Guyon.

rien, depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus petites, par mon propre sens. Tout se détermine par la délibération de mon conseil, qu'on appelle le vicariat, et qui est composé de cinq personnes que je consulte. Si j'étois seul d'un sentiment en des matières bien moins importantes que celle dont nous parlons, je ne le suivrois pas, quelque bon qu'il me parût. Je n'ai aucune prévention qui m'empêchât de prendre les partis les plus fermes, dès que je verrois la tradition blessée.

Il est vrai que la lecture des ouvrages des saints autorisés par l'Église, m'empêche de m'alarmer trop facilement sur des expressions qui ont été fort innocentes dans leurs écrits, qui ont pu l'être de même dans ceux des autres qui ont parlé sans précaution avant le dernier éclat, et sur lesquelles j'aurois mieux aimé des explications précises pour lever toute ombre d'équivoques, avec une condamnation expresse de tous les mauvais sens faite par l'auteur même, que des censures générales de supérieurs. Quand même mon entêtement ou mon ignorance m'empêcheroient de discerner avec assez d'exactitude ce qui seroit contraire à la tradition, je déposerois sans peine mon sentiment particulier, pour me conformer à celui de mes confrères et d'un clergé savant et pieux. Avec de telles dispositions, dans lesquelles je veux vivre et mourir, je ne crains ni d'être trompé, ni de tromper les autres. Quand même je me tromperois, avec cette droiture et cette docilité sans réserve pour l'Église, mon erreur seroit vénielle, et ne feroit mal à personne.

Que d'autres personnes, qui n'entendent pas le fond

de la doctrine, ou qui ne l'entendent qu'à demi, ou qui y apportent secrètement leurs passions mondaines, s'effarouchent et alarment les autres, je n'en suis pas surpris. Vous le devriez être moins qu'un autre, vous qui avez passé votre vie à croire que beaucoup de gens zélés se font des fantômes pour les combattre. *Tu verò, homo Dei :* mais pour vous, monsieur, vous nous connoissez, vous savez ce qui nous arrêtera toujours, et pour la doctrine et pour la conduite. Encore une fois, j'adore Dieu qui a permis que vous ayez cru l'Église en péril. Pour cela, il a fallu que vous ayez pris les plus dociles et les plus zélés de ses enfans pour des fanatiques, dignes tout au moins d'une prison perpétuelle. Mais tout ce que Dieu a fait ou permis est bon. Il m'unit à vous plus que jamais, et je ne puis vous exprimer à quel point je m'attendris en vous écrivant. Je vous offre d'entrer en conversation simple et cordiale, quand vous le voudrez : il ne s'agit point de dispute ni d'éclaircissement humain. Si je vous ai blessé ou scandalisé, je vous en demande pardon.

En tout ceci, je n'ai fait que trois choses. La première est de me contenter des éclaircissemens dont vous vous êtes contenté ; la seconde, de recueillir des passages des saints pour l'examen de la matière, après quoi j'ai signé les XXXIV Propositions ; la troisième, de ne refuser de croire les accusations contre la personne, qu'après que M. de Meaux m'a assuré qu'elles étoient sans preuve, et que les accusateurs étoient indignes d'être écoutés. Il est vrai que je crois que certaines personnes savantes sont plus en état de condamner ce qui est effectivement faux, dangereux, et

contraire à la tradition, que de marquer précisément ce qui est bon et de l'expérience des saints, en le réduisant à un langage correct. Vous jugez bien, monsieur, que cette lettre demande un secret inviolable, et je connois trop votre cœur pour être en peine là-dessus. Je n'ai pour vous qu'amitié, estime, confiance et vénération.

145.

DU MÊME A M. TRONSON.

Il le prie de prendre tout le temps nécessaire pour examiner à loisir le livre des *Maximes*.

A Fontainebleau, 30 octobre (1696.)

Je suis fort en peine, monsieur, de votre santé, qui m'est très-chère, et que je crois importante à l'Église. Je prie Dieu qu'il la conserve pour tous les biens qu'il fait par vous. Ne croyez pas, monsieur, que je me tienne pour vaincu sur la prière que je vous ai faite d'examiner mon ouvrage. Je ne suis point pressé : je n'ai aucun dessein. J'attends en paix les momens de Dieu, ou, pour mieux dire, je les laisse venir, sans m'occuper de cette attente. J'ai fait de ma part ce que j'ai pu pour vous exposer toutes mes pensées, et les témoignages des saints sur lesquels je les ai formées. Si je pense mal pour le fond, c'est à vous à me redresser. Si j'explique mal de bonnes choses, c'est à vous à corriger mes expressions. Supprimez tout l'ouvrage; changez, augmentez, retranchez : tout m'est bon. Pesez tout au poids du sanctuaire. Pour les retardemens, ils ne me font

aucune peine, et je les crois d'ordre de Dieu. J'ai cru me devoir presser pour vous donner tout, afin que vous puissiez connoître à fond tout ce que je pense, ou pour me redresser au plus tôt, si j'en ai besoin, ou pour vous faire part des maximes des saints, si par hasard vous ne les aviez pas encore considérées toutes ensemble dans un système précis. Ne regardez mon ouvrage que comme des mémoires informes, pour tâcher d'éclaircir à fond la matière. Nous y donnerons à loisir la forme que vous voudrez. Mais comptez, monsieur, que je laisserai dormir mon écrit entre vos mains, aussi long-temps que vous serez incommodé, et qu'après votre guérison, je vous demanderai toujours de le corriger. J'espère avoir l'honneur de vous voir dans huit jours. Personne n'est à vous, monsieur, avec plus d'attachement, de confiance et de vénération, que votre, etc.

146.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Il allègue le défaut de santé et de lumière pour ne pas entrer dans l'examen du livre des *Maximes*.

Ce 4 novembre 1696.

Je dois vous réitérer ce que je me suis déjà donné l'honneur de vous écrire. Je n'ai ni assez de lumière, ni assez d'expérience, ni même maintenant la tête assez forte, pour donner à la lecture de votre ouvrage toute l'application que demanderoient les matières spirituelles et sublimes que vous y traitez. Le rhumatisme qui m'est survenu, et qui continue dans

sa violence, est un accident dont je puis espérer la guérison; mais l'incapacité que je me sens d'ailleurs, et que je me trouve obligé de vous avouer avec sincérité, est un mal auquel, à l'âge de soixante-quinze ans, il n'y a plus de remède. Ainsi, je me vois dans une entière impuissance de répondre à votre désir, et de me satisfaire moi-même, en suivant l'inclination que j'aurois de vous donner en cette occasion une marque de mon entière soumission à vos ordres, et de l'attachement parfait avec lequel je suis, etc.

147.

DE L'ABBÉ J. J. BOILEAU A FÉNELON.

Il tâche de le convaincre du fanatisme et des illusions de Mme Guyon (1).

A Paris, 26 novembre 1696.

Pour la dame, j'avoue que son état m'épouvante. Il n'y a rien que je ne fisse pour la délivrer d'une illusion qui lui est si préjudiciable, et qui fait tant de tort à des personnes dont la réputation est si chère à l'Église. Mais le moyen d'éclairer une femme en qui l'orgueil a répandu ces ténèbres qui obscurcissent le cœur aussi bien que l'esprit? Vous savez, monseigneur, ce qui arrive, selon les maximes de saint Paul, aux ames présomptueuses qui se croient sages. Que sera-ce d'une femme, qui, malgré les défenses de cet apôtre, fait la maîtresse en Israël, qui se croit élevée à l'état apostolique, qui souffre que son directeur l'appelle la mère de la petite église, la colonne de cette

(1) Nous publions ce fragment sur une copie faite par le secrétaire de M. Tronson.

église nouvelle! Vous savez apparemment, monseigneur, que c'est le style du P. de Lacombe. Cette dame, selon les révélations du nouveau prophète, est la Sulamite qui possède l'esprit de l'époux, et qui en peut découvrir le sens le plus caché et les mystères les plus inconnus. Je le croirois assez, monseigneur, et le P. Paulin (2) le croit aussi. Ce n'est pas encore tout: le commentaire sur l'*Apocalypse*, que la dame lui a envoyé depuis la défense que M. de Meaux lui en avoit faite, et qu'elle avoit acceptée; le commentaire est au-dessus de tout commentaire. Il est assurément très-singulier, monseigneur, selon ce que m'en ont rapporté des personnes sages (3), qui en ont entendu

(2) Une note de nos manuscrits nous apprend que ce religieux désavoua sa *Déclaration*, qu'on a vue ci-dessus pag. 60. Voyez aussi les lettres 56 et 60, pag. 119 et 132.

(3) Il a probablement en vue M. Pirot. Ce docteur avoit été présent à tous les interrogatoires que Mme Guyon avoit subis devant M. Chéron, official de Paris sous M. de Harlai; et lorsqu'elle eut été mise à Vincennes en 1696, il fut envoyé, par M. de Noailles, pour l'interroger sur ses écrits et pour tâcher de la convaincre des erreurs qu'ils contenoient. C'est ce que M. Pirot lui-même rapporte dans un mémoire dont nous avons plusieurs copies sous ce titre : *Ce qui a donné lieu au livre de M. de Cambrai, et ce qui s'est fait à ce sujet.* Il écrivit aussi à Mme Guyon une longue lettre, dont il lui fit lecture le 9 juin, veille de la Pentecôte, à Vincennes, où il étoit allé bénir une chapelle pour les prisonniers. Cette lettre, qu'on peut voir dans les *Œuvres de Bossuet*, (tom. XL, pag. 179 et suiv.) est d'un style plus tempéré que celle de l'abbé Boileau; mais elles ont toutes deux pour but de montrer que Mme Guyon avoit tenu intérieurement les erreurs qu'exprimoient plusieurs passages de ses livres. Or c'est ce qu'elle a refusé constamment d'avouer, et même Bossuet la menaçant de la frapper des censures de l'Église, si elle ne faisoit cet aveu, elle lui répondit toujours, que, *si elle ne craignoit pas plus de déplaire à Dieu qu'aux hommes, elle feroit, pour se mettre en repos, ce qu'il lui demandoit*, mais qu'elle ne pouvoit le faire sans *blesser sa conscience*. Le prélat n'alla pas plus loin, et dans les actes qu'il lui fit signer à Meaux en 1695, dans ceux que M. de Noailles exigea d'elle l'année suivante, après avoir condamné les expressions de ses livres, elle

les visions. *Que ne peut-on ramasser tout ce que vous avez fait sur l'Écriture sainte!* (C'est le pieux enthousiasme de l'illustre exilé écrivant à la mère de la petite église.) *Ce seroit la Bible,* dit-il, *des ames intérieures.* Si tous ces commentaires, qui font, à ce qu'on dit, la valeur de six volumes in-folio, ressemblent à l'*Explication du Cantique,* et du livre des *Juges* dont on m'a montré des extraits, ce seroit là une étrange Bible; et pour celle-là, on peut assurer qu'elle ne viendroit nullement des apôtres. Et que répond la dame à ces beaux complimens? Elle laisse dire; et quand on lui reproche la liaison qu'elle a toujours entretenue avec de tels séducteurs, elle prend leur parti; elle déclare qu'elle demanderoit encore des avis à ce directeur, si elle le pouvoit. A la vérité, elle répond humblement, qu'elle ne se donne point elle-même les qualités que le directeur lui donne en lui écrivant, mais qu'il étoit accoutumé à se servir de ces manières de parler. Elle pouvoit ajouter qu'elle étoit aussi accoutumée à souffrir qu'il s'en servît parlant à elle-même. Et pourquoi ne le souffriroit-elle pas, puisqu'elle est très-persuadée de ce que dit le révérend père? Pourquoi rougiroit-elle du nouvel

déclare qu'elle doit *ce témoignage à la vérité,* qu'elle *n'a jamais prétendu insinuer par ces expressions aucune des erreurs qu'elles contiennent.* Voyez ces différens actes, ci-dessus pag. 160, 188 et 278. M. Tronson croyoit même qu'*elle ne pourroit pas, sans mensonge, se servir du terme de* rétractation, *parce qu'elle assuroit qu'elle n'avoit point eu d'erreurs dans l'esprit.* Voyez encore à ce sujet les lettres 43, 45, 74, 102, 104, 114, 117 et 130 de ce volume. On peut aussi consulter la lettre de Bossuet à Mme Guyon, et la réponse de cette dame, avec le *Mémoire* où elle explique au prélat ses sentimens, et sa lettre *aux examinateurs. Œuvres de Bossuet,* tom. XL, pag. 52, 75, 81, 88, etc.

Évangile qu'elle enseigne? N'est-ce pas elle qui est l'épouse du Cantique, la femme forte, l'illustre persécutée qui s'enfuit au désert pendant qu'on la poursuit? Qui sera le dragon? Je crains fort pour Mgr de Meaux, et peut-être pour moi. Faites-vous donner sa *Vie*, monseigneur, écrite de sa propre main; informez-vous à fond, je vous supplie, des sentimens qu'elle a d'elle-même; et vous verrez que sa modestie n'a guère pâti des complimens du P. de Lacombe.

Que peut-on attendre, après cela, d'une illusion si orgueilleuse et si complète? Faut-il s'étonner si une femme livrée à l'esprit d'erreur a répandu une si méchante doctrine? Je n'entre point dans le détail de tous ces principes dangereux que les évêques ont découverts et proscrits; il n'y a qu'à lire les Ordonnances, on verra que ces maximes vont à inspirer du mépris, ou du moins de la négligence pour les pratiques de piété, qui, de tout temps, ont été recommandées et suivies par les plus grands saints, et que, sous le voile spécieux de la dévotion, on cache un état si horrible, qu'on avoue qu'il fait horreur à Dieu même. Or personne n'ignore dans l'Église, qu'il n'y a que le crime qui fasse horreur à Dieu. Les plus horribles tentations, quand elles sont séparées du péché, bien loin de faire horreur à Dieu, lui rendent une ame fidèle plus chère. Il n'y a qu'à voir sur cela ce qui est arrivé aux ames véritablement contemplatives et parfaites. Qu'on ne dise pas que la nouvelle maîtresse des voies intérieures a parlé d'un état imaginaire où l'ame croit faire horreur à son saint époux. Il n'y a qu'à suivre ses principes, on verra qu'elle parle d'un état réel, d'où il s'exhale une puanteur

insupportable à Dieu et aux hommes; état dont l'ame est bien loin d'être alarmée, comme l'ont été tous les saints, quand ils ont craint le moins du monde de déplaire à Dieu; état dont cette ame parfaite n'est nullement agitée, dont elle se contente, dont elle est ravie. *O altitudines satanæ!*

En vérité, je ne m'étonne plus, monseigneur, si cette nouvelle directrice envoya à l'armée, en qualité d'aumônier, un prêtre qu'elle savoit fort bien être plongé dans la débauche. Elle n'a pas osé nier le cas; elle s'en excusa seulement sur sa bonté. Je croirois qu'il faudroit autre chose qu'une telle bonté, pour conduire les ames à la perfection. Les principes de la dame font aussi comprendre comment une ame si parfaite à sa mode, a pu s'accommoder de la bibliothèque qu'on lui a trouvée, *Griselidis, don Quichotte, Peau d'âne, la belle Hélène*, des opéras, des romans, les comédies de Molière. Jamais dévote jusqu'ici n'avoit fait provision de tels livres. Je sais ce qu'elle allègue pour s'excuser; mais cela s'appelle s'accuser en s'excusant. C'est dans les livres saints que les ames justes et affligées ont cherché de tout temps leur consolation et les soutiens de leur patience. C'est dans les cantiques divins, et non dans des airs profanes et dangereux, que les chrétiens sont très-persuadés qu'on peut apprendre à chanter le pur amour. Mme Guyon a bien d'autres lumières. Sainte Thérèse étoit imparfaite de condamner si fortement l'usage des romans : rien n'est dangereux dans la classe des parfaits de Mme Guyon; tout est bon. *Il n'y a qu'à prendre ce livre dans le sens spirituel*, disoit-elle en donnant *la belle Hélène* à un abbé :

Cette pièce est bonne et instructive. Fiez-vous-y.

Avouez, monseigneur, que voilà, pour une sainte du premier ordre, une conduite bien extraordinaire. Joignez-y la manière dont elle s'est comportée dans ses divers voyages avec son directeur, les dépositions différentes et uniformes de gens très-dignes de foi; car je ne parle pas de certains faits horribles, attestés par des personnes indignes d'être écoutées, ainsi que vous assurez que Mgr de Meaux vous l'a dit. Et il ne les a point écoutées en effet, ni moi non plus que lui. Les personnes que j'entends sont recommandables par leur caractère, par leur désintéressement, par leur vertu. Or, il résulte de ces diverses dépositions, qu'à Paris, à Dijon, à Lyon, à Grenoble, à Marseille (4), Mme Guyon est reconnue

(4) Dans les lettres 12, 13, 14, (ci-dessus pag. 24 et suiv.) Mme Guyon parle d'une *dévote* qui prévenoit contre elle l'abbé Boileau. Elle revient souvent sur ce point dans sa correspondance de 1693, et elle va même jusqu'à dire dans une lettre du mois de septembre : « Les violences de M. B. contre » moi sont surprenantes, je ne les aurois jamais crues. Il a juré de me » perdre, et de prendre les biais les plus violens pour cela. » Et dans une autre, du 15 octobre : « Il faut que M. B. soit bien prévenu et bien irrité, » puisqu'il dit des choses dont il sait le contraire. » Cette *dévote*, nommée tantôt *sœur Sainte-Croix*, tantôt *sœur Rose*, s'acharnoit contre Mme Guyon, parce que celle-ci la soupçonnoit d'illusion, et même de fraude, croyant qu'elle vouloit en imposer par un extérieur de piété. La suite fit voir que Mme Guyon avoit bien jugé cette fille, qui fut chassée de Paris en 1701 par le cardinal de Noailles lui-même. (Voyez des détails curieux à ce sujet dans la 57e des *Lettres diverses*, ci-dessus tom. II, pag. 419.) Au reste, bien loin d'éluder ou de refuser l'examen des faits dont parle ici l'abbé Boileau, Mme Guyon le sollicita elle-même avec instance. On a vu ses lettres du mois de juin 1694, (29 et 30, ci-dessus pag. 50, 51) au duc de Beauvilliers et à Mme de Maintenon pour demander des commissaires. Elle propose de se rendre dans telle prison qu'on lui indiquera, se soumettant à la punition que ses crimes méritent, si Dieu veut « qu'elle succombe sous l'effort de la calomnie. Des grâces » de cette nature, ajoute-t-elle, ne se refusent guère. » Mais dès l'année

pour une sainte d'une espèce si étrange, qu'il n'y en a jamais eu, ni il n'y en aura jamais de pareille dans l'Église. On a fait triomphe, à ce qu'on dit, sur l'article de Grenoble; mais je ne sais pas trop pourquoi.

précédente elle avoit demandé cet examen; et à l'occasion des préventions et des discours de l'abbé Boileau contre elle, elle écrivoit au duc de Chevreuse, le 29 août 1693 : « Il me paroît qu'honorant M. B. comme je fais, il me » doit cette charité de me faire connoître la vérité, s'il lui est manifeste que » je me suis trompée. Je suis pleine, ce me semble, de docilité; je ne suis » pas sûre de n'être pas trompée. Qu'il se défasse de toute prévention; qu'il » se mette devant Dieu en esprit de simple prière; qu'il le prie de l'éclairer » et de lui faire connoître ce qui en est. J'ai assez d'estime et de vénération » pour m'en rapporter à M. B. contre ce que je sens moi-même, lorsque son » cœur lui rendra témoignage d'être vide de préventions, ni favorables ni » contraires. Vous savez que, si tôt que j'ai pu paroître douteuse, j'ai prié nos » amis de ne me plus voir; non que je prétende éluder par là les recherches » qu'on pourroit faire contre moi, puisque je me soumets à toutes sortes » d'examens. Si je voulois encore conserver mes intérêts, je demanderois seu- » lement une grâce qu'on ne refuse pas aux plus criminels, qui est que les » accusateurs se déclarent tels qu'ils sont : car qu'est-ce que d'accuser sans » se nommer, et demander des secrets? Il est de la gloire de Dieu de me » condamner, si je suis coupable. Je le puis être de plusieurs manières : dans » ma foi, et l'on la peut examiner, soit dans mes écrits, soit dans mes pa- » roles, et juger ensuite de ma soumission ou de mon opiniâtreté. Je le puis » être en voulant tromper pour tromper. On se déguise, l'on couvre la vé- » rité, l'on flatte, l'on ménage, l'on cache ses défauts. Je le puis être dans » mes mœurs : il faut voir les âges de ma vie, les endroits mêmes où j'ai » été; ce que j'ai fait à Montargis, jusqu'à trente-trois ans que j'en suis » sortie; ce que j'ai fait dans la maison de Gex, aux Ursules de Thonon, » (*Voyez la lettre* 70, *ci-dessus pag.* 148.) chez la marquise de Pruney à » Turin, (*Voyez la lettre* 48, *pag.* 98.) et chez la nièce de M. l'évêque de » Verceil; ce que j'ai fait à Grenoble, où j'ai demeuré chez une veuve; » M. Giraud, conseiller, qui m'y a toujours vue; M. Canel, aussi conseiller » d'église; M. de Grenoble lui-même. Depuis que je suis à Paris, lorsque » j'ai cessé de demeurer avec mon fils aîné, ma vie étoit assez examinée, dans » le cloître Notre-Dame, à Sainte-Marie, chez Mme de Miramion : y a-t-on » remarqué quelque chose? Chez M. de Vaux, ici, il y a des voisins qui » peuvent rendre témoignage des gens que je vois. J'ai des filles; qu'on les » interroge : on verra bien si elles se coupent ou hésitent le moins du monde,

Il est constant que la dame y a fait des assemblées nocturnes, où se sont trouvés des Capucins. Il est constant que le prieur de Saint-Robert [5] eut une dispute avec elle sur une proposition trop hardie. C'est lui qui l'écrit ainsi, depuis la lettre de Mgr de Grenoble : on peut représenter son billet. Il est vrai que ce bon religieux répondant à la dame, et à des personnes dont la qualité et les liaisons avec l'illustre persécutée devoient, à ce que l'on dit, lui faire mesurer ses paroles; il est vrai qu'il disculpe la dame, et qu'il déclare n'avoir rien vu dans sa conduite qui ne soit édifiant. C'est à lui à concilier ses différentes lettres, et à s'accorder avec Mgr le cardinal Le Camus, qui ne s'est jamais rétracté, quelque pressé qu'il ait été de se dédire [6]. Tout bien considéré, monseigneur, le public s'en tient, je vous assure, au té-

» S'il y a des choses qui marquent mon dérèglement, l'on me fera un singulier plaisir de m'éclairer. Si l'on me croit même dangereuse, qu'on m'ordonne de me mettre où l'on voudra, dans un couvent; tout m'est indifférent. » Je ne désire rien, je n'affecte rien; qu'on me condamne ouvertement, si » je suis condamnable. Ne vous prévenez pas vous-même en ma faveur; » agissez en juge.... Je ne cherche pas à être excusée.... Plût à Dieu qu'on » me condamnât, si je le mérite! Que M. B. n'arrête donc pas son zèle; » mais qu'il examine avec rigueur, et que ceux qui m'accusent se montrent. » Depuis cette époque, Mme Guyon a passé par bien des épreuves. « Toutes ces » dénonciations odieuses, auxquelles on avoit donné tant de publicité et d'éclat, » dit M. le cardinal de Bausset, aboutirent à une déclaration solennelle et » positive de l'innocence de ses mœurs, faite par Bossuet lui-même, devant » une assemblée du clergé (en 1700); pendant qu'elle étoit encore prisonnière à la Bastille, que ses ennemis étoient tout-puissans, et ses amis dans » la disgrâce. » *Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 95. Voyez aussi les n. 50 et 99, et les *Pièces justif.* du même liv. n. XII.

(5) Le P. Richebraque, Bénédictin, dont a vu les lettres, ci-dessus pag. 164 et suiv. Il dément ce qu'on lui attribue ici.

(6) Voyez les lettres de ce cardinal, ci-dessus pag. 143 et 168; elles ne disent pas ce que prétend ici l'abbé Boileau.

moignage d'un évêque cardinal, dont la dignité et la vertu peuvent balancer au moins le caractère du prieur de Saint-Robert. Mais je n'ai que faire de témoignages qu'on peut chicaner; les preuves de sa mauvaise conduite sont plus claires que le jour. Il n'y a qu'à examiner les interrogatoires, les papiers, le procédé de la dame même. C'est pour vous tout au plus l'affaire de vingt-quatre heures. Parlez, je vous en conjure, à trois ou quatre personnes qui ont examiné l'affaire de près; par exemple, à M. de la Chétardie, etc. On n'accusera pas ces messieurs de trop de vivacité, ni de préventions mal fondées. Assurément, s'ils ont été prévenus, ç'a été en faveur de la dame. Demandez-leur confidemment ce qu'ils pensent de cette sainte. Je ne les ai jamais voulu faire parler sur cet article, tout vif que je suis; mais je ne laisse pas de savoir leurs sentimens par des endroits sûrs. Jamais dévote n'a été moins édifiante, pour ne rien dire de pis. Cette femme ne respire, s'il faut l'en croire, que mortification, que croix : on ne peut guère être plus immortifiée qu'elle l'est. Rien ne peut troubler sa tranquillité, étant indifférente à tout, selon qu'elle avoit la modestie de le déclarer : jamais personne ne fut plus vive sur ce qui la regarde, plus sensible, plus emportée. Indifférente, si l'on veut, au paradis et à l'enfer, elle ne l'est nullement à la prison. On lui a pourtant adouci cette prison, au point qu'elle seroit très-supportable à mille gens qui ne sont ni quiétistes ni parfaits. Je sais de bonne part qu'on a cherché, non à lui faire du mal, mais à l'empêcher uniquement d'en faire. Cependant, malgré tous les adoucissemens de sa pri-

son, on n'a pu parvenir à contenter cette sainte, qui disoit hardiment qu'elle seroit contente en enfer; car certainement elle est de ces ames parfaites qu'elle décrit dans ses livres, ou il n'y en a point sur la terre. Ne croyez pas, monseigneur, que je voulusse appesantir les chaînes de cette pauvre malheureuse. Je n'ai point le cœur trop dur, Dieu merci; il n'y a rien que je souhaitasse davantage, que la voir désabusée et soulagée. Mais souvenez-vous de ce mot de saint Augustin, que, comme il n'y a rien de plus digne de compassion qu'un misérable, il n'y a rien qui en soit plus indigne qu'un misérable qui est encore orgueilleux. On peut s'informer si la dame a paru fort humble dans son malheur. Elle se plaint, elle gronde, elle menace. Jamais confesseur de la foi n'a parlé comme elle dans les prisons. Aussi la cause en étoit-elle très-différente. Cependant la dame ne trouve guère de martyr, apparemment dans toute l'histoire, qui lui soit comparable. Il y en a eu plusieurs qui ont regardé les supplices comme un moyen d'expier leurs fautes : les Machabées étoient pénétrés de ce sentiment. On n'a jamais pu faire avouer à la dame que, dans cette longue affaire où elle a si peu édifié l'Église, où elle a trompé les évêques et ses amis, témoigné tant d'impatience dans ce qu'elle souffroit, tant de chagrin et d'emportement contre ceux qu'elle accusoit de la faire souffrir; on n'a jamais pu lui faire avouer qu'elle eût commis un seul péché véniel. Elle dit simplement, comme on la pressoit un peu trop, qu'elle n'étoit pas à confesse; que, quand elle y seroit, elle sauroit bien ne pas s'excuser. Nous entendons maintenant ce langage; elle nous a donné elle-même la

clé du chiffre. Les personnes de son état qui vont à confesse, parce qu'on leur dit de le faire, s'accusent de bouche de ce qu'on leur fait dire, comme un petit enfant à qui l'on diroit : Il faut vous confesser de cela. Mais lorsqu'on leur dit : Vous avez fait cette faute, elles ne trouvent rien en elles qui l'ait faite; et si l'on dit : Dites que vous l'avez faite, elles le diront des lèvres, sans douleur ni repentir. Voilà donc comme la bonne dame s'est confessée. Certes il y paroît. Messeigneurs les prélats croyoient que c'étoit fort sérieusement qu'elle avoit reconnu ses erreurs, quand elle se fut soumise à leur jugement. Eh! qui ne l'auroit cru, à moins d'être initié aux mystères, et associé à l'enfance de la dame? Mais après cette confession si sincère et si humble, elle a soutenu qu'il n'y avoit aucune erreur dans aucun de ses écrits; qu'elle en étoit bien assurée; qu'elle n'avoit point eu aussi aucune rétractation à faire. *En prisca fides.* Je la renvoie sur cela aux prélats qu'elle a reconnus pour ses juges, et à leurs censures. Je la renvoie à elle-même, qui vient d'avouer ses erreurs à Vincennes; et pour le commerce de lettres et d'écrits qu'elle a continué, malgré les défenses de Mgr de Meaux, et ses propres promesses, je voudrois bien savoir quelle défaite elle peut trouver. Avouons que Mgr de Chartres ne connoissoit pas trop mal son esprit, quand il disoit, dans son Ordonnance, que l'auteur, en suivant ses principes, s'accuseroit sans douleur et se rétracteroit sans repentir (7). Je ne m'étonne pas si elle est si déchaînée contre cet évêque.

(7) Ordonnance du 21 novembre 1695.

Ma lettre devient si longue, monseigneur, que je suis obligé de retrancher un grand nombre de choses qui éclairciroient la matière, supprimant cet horrible songe qu'elle donne dans sa *Vie* pour une révélation de Jésus-Christ. Elle a pu l'écrire sans rougir; je n'oserois le rapporter. Vous savez vraisemblablement de quoi je parle, et quelque jour que la dame puisse donner à cet endroit de son histoire, vous avez trop de discernement pour ne pas voir qu'elle abuse des endroits mystérieux des livres saints, contre le sens légitime et si pur des Écritures, et contre l'explication de tous les saints Pères. Un homme de grande qualité, très-sage, et bien éloigné de se prévenir sans sujet contre ladite dame, m'a dit que ce seul endroit de sa *Vie* avoit suffi pour le désabuser; qu'il en avoit été scandalisé. Et qui ne le seroit de cet orgueil et de ces idées grossières, si contraires à l'humilité, et à la pureté des vrais mystiques qui ont touché ces endroits délicats? *Ascendet fœtor ejus, quia superbè egit* [a]. Nous n'avons que trop de sujet, monseigneur, d'appliquer ces paroles de Joël à Mme Guyon. C'est assurément son orgueil qui a répandu cette mauvaise odeur qui est devenue insupportable à l'Église.

Faut-il de nouvelles preuves du fanatisme de la dame? qu'on examine ses prophéties. L'année 95 est passée, il y a déjà long-temps, monseigneur, et la paix qu'elle nous avoit promise pour cette année n'est pas venue. Nous devons compter un peu davantage sur la sagesse du Roi, que sur les lumières de la pro-

(a) *Joel.* II. 20.

phétesse. Interrogez ceux de ses amis dont la prévention n'a pas éteint les lumières, et je m'assure qu'ils pourront vous donner des preuves du peu de sûreté qu'il y a dans les prédictions les plus circonstanciées de la dame.

L'*Apocalypse* de Mme Guyon fourniroit encore de bonnes preuves de fanatisme, si j'en dois juger par le peu qu'on m'en a dit.

Toutes les nations vont être converties non-seulement à la foi, mais à la grâce. Juifs, Gentils, idolâtres, hérétiques, Mahométans, tout va devenir chrétien. Il n'y aura plus qu'un peuple saint sur la terre. On connoît la missionnaire qui doit opérer ce prodige. Elle nous y prépare par ce qu'elle a jeté dans son *Cantique*. Je n'ai pas lu les magnifiques promesses de son *Apocalypse*. Des gens dignes de foi, témoins irréprochables, m'en ont assuré; mais j'avoue que je suis devenu un peu défiant : la conversion de Genève, prédite par la dame, et qui devoit être le fruit de son voyage de Gex, me rend terriblement incrédule sur les merveilles qu'elle nous annonce. Genève est encore hérétique, malgré les prédictions et les prières de la prophétesse, et le sera long-temps, s'il n'y a qu'elle qui s'en mêle.

Hé bien! monseigneur, ai-je tort encore d'avoir cru la dame fanatique? et quand je l'aurois jugée, avec une infinité de gens pieux, digne d'une prison perpétuelle, mon zèle auroit-il été si excessif? Ma délicatesse pour mes amis, auxquels elle a tant nui, étoit-elle trop blâmable? Mais je n'ai pas été si noir qu'on me fait. M. le duc de (*Chevreuse*) n'aura peut-être pas oublié qu'avant l'éclat qui a causé à la fin la

détention de la dame, j'insinuai qu'elle devroit se mettre volontairement dans un monastère. Cette prison n'étoit pas trop rigoureuse pour une veuve qui auroit voulu vivre selon son état. Mais j'ai bien vu qu'elle avoit ses raisons pour ne pas s'enfermer. Je suis très-fâché qu'elle se soit attiré tant de choses fâcheuses, et à des personnes qui méritoient un autre sort. Je suis très-persuadé de leur patience, monseigneur; ils aiment la croix, comme vous me faites l'honneur de me le dire, et ceux qui les crucifient. L'importance est de ne se point méprendre en fait de croix. Il seroit fâcheux d'en sentir le poids, sans en recueillir le mérite. Quelque peine que j'aie à voir souffrir mes amis, je puis me consoler quand ils souffriront pour la justice. Qu'ils soient les martyrs de Jésus-Christ, c'est le comble de l'honneur et de la joie : je serois inconsolable qu'ils fussent les martyrs de Mme Guyon. Qu'ils me pardonnent, s'il leur plaît, cette excessive délicatesse. Je serai jusqu'à la mort et au-delà, monseigneur, avec un attachement tendre et plein de respect, etc.

148.

DE M. TRONSON A Mme GUYON.

Il tâche de calmer ses inquiétudes.

Ce 27 novembre 1696.

Je ne doute pas, madame, que vous n'ayez été surprise de ne point recevoir de réponse à la dernière lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je puis vous assurer que ce n'est pas manque ni d'une

bonne volonté, ni d'un désir sincère de vous soulager dans votre peine; mais j'ai cru que, pour y mieux réussir, je devois attendre que j'eusse parlé à Mgr l'archevêque, pour vous confirmer ce que M. le curé de Saint-Sulpice aura pu vous dire du peu de sujet que vous aviez de craindre. Comme il me fit hier l'honneur de venir ici, je puis vous dire, après avoir eu le bien de l'entretenir assez long-temps, qu'il n'a aucun dessein particulier sur vous, qui ait aucun rapport à ce que vous appréhendez; qu'il n'a que des pensées de modération et de paix, et qu'il regarde surtout votre retraite comme un moyen nécessaire pour dissiper les soupçons passés, et ceux que l'on pourroit former encore contre vous dans le monde, et qui pourroient même intéresser vos amis. Ainsi, madame, je crois que vous avez tout sujet de demeurer en paix dans votre solitude, abandonnée à la providence de Dieu, et portant en patience la croix que son amour vous impose. Elle servira à l'accomplissement des desseins adorables qu'il a sur vous de toute éternité. Je le prie d'être lui-même votre force, de vous faire trouver en lui toute votre consolation. Je suis en lui, madame, votre, etc.

149.

DE Mme GUYON A M. TRONSON.

Elle lui témoigne de la répugnance à se confesser à M. de la Chétardie.

Ce 29 novembre 1696.

Quand je n'aurois pas, monsieur, un aussi grand éloignement de tout commerce au dehors, et une

aussi forte inclination que celle que j'ai pour la solitude, il me suffiroit que Mgr l'archevêque l'exigeât de moi, et que vous me la conseillassiez, monsieur, pour me la rendre très-agréable. Je n'ai donc aucun penchant d'en sortir, et je me trouverois heureuse d'y passer ma vie, inconnue à toute la terre, si la défiance continuelle où M. de Saint-Sulpice est de moi ne la détrempoit d'une extrême amertume. Il me semble que je compterois cette défiance pour peu de chose, si je n'étois pas obligée d'aller à confesse à lui; mais j'ai peine à concevoir comment il peut me confesser, ne me croyant pas, et comment je puis aller à confesse à lui, en sachant qu'il ne me croit pas. La cause en vient, ce me semble, de ce qu'il écoute toutes les calomnies, et ne me donne aucun lieu de m'en justifier. Les premières font une impression que la vérité ne peut effacer, parce qu'elle est ignorée; c'est ce qui me rend très-épineux le seul commerce que j'aie au monde. Je vous assure, monsieur, que je ne vois jamais M. de Saint-Sulpice, que la paix de mon esprit n'en soit altérée, mon cœur serré et plein d'une amère douleur. Il n'est pas en mon pouvoir de prendre confiance en lui, comme le demanderoit ma simplicité, parce que la défiance qu'il paroît avoir de moi est un obstacle toujours subsistant à la confiance que je voudrois avoir en lui. Que si M. de Saint-Sulpice m'a trouvée dans quelque déguisement, ce que je ne crois pas, ou s'il y a quelque calomnie qui ait fait quelque impression sur son esprit, qu'il me fasse la grâce de s'en éclaircir; et si je ne lui parle pas avec une entière simplicité, qu'il cesse de prendre soin de moi : mais s'il remarque que j'aille tou-

jours droit, s'il croit me pouvoir confesser, qu'il ait la bonté de me délivrer de ce tiraillement où la place de confesseur qu'il tient à mon égard, et sa défiance me réduisent. Il faut, monsieur, que j'aie une confiance aussi parfaite que celle que j'ai en vous, pour vous ouvrir mon cœur comme je fais, dans un temps où l'on m'assure qu'il n'y a pas d'autre ressource que lui pour me tirer de mes disgrâces. Dieu m'est témoin combien je l'honore et l'estime, quoique je n'aie point l'honneur de le connoître. Je sens, comme je dois, les peines qu'il se donne pour moi : mais, outre que je ne veux sortir de mes peines que lorsqu'il plaira à Dieu, c'est que j'aimerois mieux y rester toujours, que d'en sortir aux dépens de la simplicité. Je ne saurois assez vous témoigner combien j'ai de reconnoissance de votre charité, du secours de vos prières, et de la faveur que vous m'avez faite de me consoler d'une réponse. Je serois bien fâché que vous vous incommodassiez pour m'écrire de votre main. Ce n'est point son caractère que je cherche dans vos lettres, mais celui de votre esprit, qui est l'esprit de Jésus-Christ. Continuez-moi vos charités, monsieur, je vous en prie; personne ne les recevra jamais avec plus de respect et plus de vénération que, etc.

150[+].

DE FÉNELON A Mme DE MAINTENON.

Sur la répugnance qu'il avoit à condamner les intentions de Mme Guyon.

(Novembre 1696.)

Pour le fond de mes sentimens sur les choses qui vous ont fait de la peine, je me suis encore expliqué à fond à M. Tronson. Je le ferai aussi sans réserve tout de nouveau à M. l'archevêque de Paris (1). Je ne ferai jamais rien que de concert avec lui; *mais je puis faire là-dessus des choses propres à réduire au silence les plus hardis critiques* (2). Ce qu'on vous nomme des subtilités, n'est que ce qui est enseigné dans les livres des saints, et que toutes les écoles catholiques ont enseigné. Si je vais plus loin, il faut me déposer. Si je demeure dans ces bornes, et qu'après avoir éclairci ces difficultés, qui ne rouloient

+ *Lettres de Mme de Maint.* tom. III, pag. 69.

(1) Mme de Maintenon écrivoit à M. de Noailles le 30 novembre, en lui envoyant cet extrait de la lettre de Fénelon : « Voilà ce que M. de Cambrai » m'a écrit sur la peine qu'il me voit dans le cœur. Il va vous trouver. » Qu'est-ce qu'il veut dire à l'endroit que j'ai marqué? et que pourroit-il » faire qui désabusât tout le monde? Il le doit certainement, s'il le peut. » Vous voyez qu'il ne veut pas laisser de doute sur lui ni sur la vérité. » C'est à vous, monseigneur, à tâcher de le réduire. Je ne sais qui sont les » gens ombrageux dont il parle; mais je n'ai point encore trouvé deux avis » sur cette matière, et je ne doute pas qu'on ne lui parle comme à moi, » puisque ce n'est pas la condamnation de cette doctrine que je cherche, mais » la vérité expliquée par l'Église. »

(2) Ceci a rapport au livre des *Maximes* que Fénelon, comme on l'a vu ci-dessus, (lettr. 138) avoit déjà communiqué à M. de Noailles. Mme de Maintenon, qui n'en savoit rien, avoit souligné ces mots, et demandoit : *Qu'est-ce qu'il veut dire à l'endroit que j'ai marqué?*

que

que sur les termes mal entendus, on trouve que je ne parle que comme les saints, dont la doctrine a été canonisée avec les personnes; il faut faire taire les gens ombrageux, dont le zèle sans expérience s'effarouche trop aisément. Pour moi, je ne veux que céder à tout le monde, qu'éclaircir avec déférence tous ceux qui seront scandalisés, et que changer de termes jusqu'à ce que les *bonnes* soient éclairées : car je ne tiens à aucun langage, et j'abandonne toutes les expressions qu'on voudra condamner, pourvu qu'on sauve le fond des choses, et que les opérations de la grâce ne soient pas flétries. Encore un coup, madame, je ne crois pas devoir laisser les gens dans le doute, ni sur moi, ni sur la vérité.

151. + R.

DE FÉNELON A L'ABBÉ J. J. BOILEAU.

Il explique sa lettre précédente (1).

6 décembre 1696.

SOUFFREZ, monsieur, je vous en conjure, que j'éclaircisse simplement avec vous deux endroits de votre lettre, où vous me paroissez donner à la mienne des sens très-contraires à mon intention. Je supposerai toujours que je me suis mal expliqué, quand vous aurez mal entendu.

Le premier endroit vous regarde. Je ne vous impute nullement de nous avoir pris pour des fana-

+ *OEuvres de Bossuet*, 1778; tom. XIII, in-4°. pag. 234.

(1) C'est la lettre 144, ci-dessus pag. 312. On a vu un fragment de celle de l'abbé Boileau, pag. 319.

tiques, dignes tout au moins d'une prison perpétuelle : je veux seulement dire que vous n'avez pas dû croire l'Église en péril, et voici mon raisonnement. Mme Guyon ne pouvoit pas toute seule mettre l'Église dans ce péril, elle ne pouvoit le faire qu'en nous séduisant; et vous n'avez pu croire que nous fussions capables d'être séduits contre l'Église, tant que vous ne nous avez pas crus des fanatiques, dignes d'être renfermés; donc vous ne deviez pas vous alarmer tant pour l'Église : voilà toute ma pensée. J'ai supposé que vous ne nous preniez pas pour des visionnaires extravagans, puisque vous me témoigniez encore tant d'amitié : j'en ai conclu que vous ne deviez pas être tant alarmé sur la séduction d'une femme, qui ne pouvoit être puissante et dangereuse que par nous.

Le second endroit regarde les gens qui peuvent avoir eu dans cette affaire des vues humaines. Vous m'auriez fait grâce et justice de me laisser expliquer moi-même, si vous ne m'entendiez pas. Je n'ai voulu parler que de mille gens qui ont discouru avec curiosité et avec malignité. Les évêques, dont il n'est pas question ici, et que je révère comme je le dois, vous diront eux-mêmes combien les gens du monde ont voulu pénétrer dans cette affaire pour nous noircir à la cour, surtout auprès des gens dont ils croyoient que nous avions trop l'amitié. Le monde ne seroit plus monde, si de telles choses n'arrivoient pas. Vous devez d'autant plus, monsieur, croire ce que je dis, que vous le dites vous-même; car vous assurez que vous avez pris notre parti, quand on nous a imputé des choses qui sont certainement très-fausses. Voilà

mon intention éclaircie de bonne foi sur les deux endroits de ma lettre, que vous preniez dans des sens très-contraires aux miens.

Pour les discussions de faits qui regardent la personne, il ne me convient pas de les faire; et si vous m'aimez sincèrement, comme je le souhaite et comme je prends plaisir à le croire, vous devez souhaiter que de telles choses se fassent par d'autres, sans moi. Pour les passages dont vous me parlez, je ne les ai jamais vus; mais je ne dois pas condamner une personne sur des songes, rapportés simplement par elle sans les donner pour bons. Il y a même trop d'exemples de choses à peu près semblables dans de très-bonnes ames, pour en devoir conclure rien de décisif contre cette personne. A l'égard des prédictions, je ne les ai jamais lues ni comptées pour quelque chose; j'ai cru même être bien assuré que la personne ne s'y arrêtoit pas plus que moi. On peut dire par simplicité ce qui vient dans l'esprit; mais il ne faut pas le donner pour une prophétie, et alors on ne se trompe point, quoique ce qu'on a dit se trouve faux. C'est la règle du bienheureux Jean de la Croix, qu'il me paroît capital de suivre toujours pour éviter l'illusion. Si une personne vouloit être prophétesse, ce seroit un préjugé contre elle qui me mettroit en grand soupçon. Quand je vois une personne qui donne simplement à ses supérieurs ce qui lui passe par la tête, ne comptant pour rien ce qu'elle donne, et n'ayant point de honte de le dire par obéissance; alors n'importe que ce qu'elle dit soit vrai ou faux, bon ou mauvais : ce n'est point par là que je juge d'elle. Pour moi, monsieur, je n'ai point à juger sur

cette personne; cela ne regarde que M. l'archevêque de Paris, qui est éclairé, pieux et plein de grâce : je n'ai qu'à me taire et à me renfermer dans mes fonctions.

Ce qui doit, monsieur, vous mettre l'esprit en repos et pour l'Église et pour vos amis, c'est que, comme vous le croyez vous-même, ils ne pensent rien de mauvais; qu'ils donneroient leurs vies pour empêcher les moindres nouveautés; qu'ils ne respirent que soumission à l'Église; qu'ils auroient horreur de tout ce qui seroit contraire à cette docilité ingénue; qu'ils ne seront jamais d'aucune cabale; qu'ils n'useront jamais de leur autorité pour blesser les règles, ni pour rien faire seuls; qu'ils ne seront jamais attachés à aucun livre, ni à aucune personne, ni à aucun sentiment suspect; et qu'au contraire ils seroient aussi zélés et aussi fermes que personne pourroit l'être, pour réprimer toute illusion. Ce fondement posé, il ne reste, monsieur, qu'à conclure ce que vous avez conclu vous-même dans vos premières lettres. Nous pensons vous et nous de même dans tout ce qui est important; nous ne pensons différemment qu'en ce qui n'est d'aucune importance; nous sommes, Dieu merci, dans la vraie unanimité. Je suis ravi d'y être avec vous; car je ne cesserai jamais de vous aimer avec tendresse et vénération.

152.

DE M. TRONSON A Mme GUYON.

Il tâche de lui inspirer de la confiance pour M. de la Chétardie.

Ce 13 décembre (1696.)

Je ne puis être que très-édifié, madame, de l'inclination que vous me témoignez avoir pour la retraite et pour la solitude. Si la pensée que vous avez de M. le curé de Saint-Sulpice étoit bien fondée, je trouverois très-raisonnable et très-juste la peine que vous avez d'aller à lui à confesse; car je conçois fort bien quelle peut être la douleur et l'amertume de votre cœur, d'être obligée de vous confesser à une personne que vous estimez, mais pour qui vous n'avez nulle confiance, parce que vous croyez qu'il n'en a point pour vous. Je puis vous dire, madame, après lui avoir montré votre lettre, pour mieux connoître à fond sur cela ses sentimens, qu'il n'a jamais remarqué que vous ayez manqué envers lui de sincérité, et qu'il ne croit point vous avoir donné aucun sujet de soupçonner qu'il se défie de vous. Ce qui me persuade de la vérité de ce qu'il dit, est que je le connois assez, pour assurer qu'il ne vous confesseroit pas, s'il voyoit que vous usez avec lui de déguisement, et que vous ne lui parlez pas avec sincérité. Je crois que lui-même vous en donnera assez d'assurance pour vous mettre l'esprit en repos, et pour vous délivrer de votre soupçon et de votre serrement de cœur, qui ne peuvent être qu'un grand obstacle au saint usage que Dieu souhaite que vous fassiez de

tôt ce qui aura été résolu. Je puis cependant vous assurer que, s'il se trouve quelque obstacle qui nous arrête, il ne viendra (voyant la disposition de nos messieurs) que de l'impossibilité absolue où nous serons de vous satisfaire.

Je suis, monseigneur, avec un profond respect et une reconnoissance entière, etc.

155.

DE M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES, A M. TRONSON.

Il l'engage à tenir ferme contre les tentatives qu'on pourroit faire en faveur de Mme Guyon.

A Chartres, 12 janvier (1697.)

Je ne puis, monsieur, aller plus avant dans cette nouvelle année, sans vous la souhaiter pleine de bénédictions, et sans vous réitérer mes anciennes protestations les plus tendres de vénération, de reconnoissance, et de profonde estime que je vous dois. J'ai bien envie, monsieur, de vous en assurer de nouveau moi-même, et j'espère le faire dans peu.

M. l'archevêque devoit vous voir au sujet des matières que vous avez traitées autrefois ensemble; il vous devoit confier certaines choses qui méritent une attention particulière, et qui vous auront pu faire connoître, monsieur, l'importance de tenir ferme contre les tentatives qu'on pourra faire en faveur de Mme Guyon. La confiance qu'on a en vous vous met à portée de dire à des amis de grande considéra-

tion (1) certaines choses qui pourroient peut-être les désabuser entièrement de l'estime qu'ils ont pour cette personne. Ils font profession d'une confiance très-entière en vous. Si cela est au point qu'ils semblent le montrer, vous pourriez leur parler plus efficacement que personne. Vous savez mieux que personne, monsieur, ce que vous pouvez et devez faire; et vous avez aussi, plus que nous tous, un vrai zèle pour la cause de l'Église. Vous connoissez le principe avec lequel je vous écris ceci, et je sais aussi, monsieur, combien il est difficile de ramener les esprits bien intentionnés et préoccupés. Je suis plus que jamais, monsieur, avec toute la plus tendre fidélité, votre tout dévoué, etc.

(1) Il a ici en vue les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

156.

DU DUC DE CHEVREUSE AU MÊME.

Il lui envoie quelques cahiers du livre des *Maximes*, pour les faire lire au curé de Saint-Sulpice, et lui propose ses idées sur le temps propre pour sa publication.

A Versailles, ce 13 janvier 1697 au soir.

Je croyois vous voir aujourd'hui, monsieur, en revenant de Paris; mais ce qui m'y engageoit est cela même qui m'en a empêché : je veux dire une copie du livre de M. l'archevêque de Cambrai, que j'ai attendue d'une heure à l'autre jusqu'à sept heures du soir, parce que l'on a été obligé d'écrire de nouveau la partie qui est actuellement chez l'imprimeur. Comme l'impression est environ à la moitié, et qu'elle pourra

être achevée sous huit ou dix jours, je voulois vous porter cette copie, pour vous prier, suivant l'intention de l'auteur, de la faire voir à M. le curé de Saint-Sulpice. Je vous en envoie d'ici une partie, et le reste vous sera porté de ma part demain. M. l'archevêque de Cambrai vous prie de la faire lire à M. le curé devant vous, afin que vous puissiez lui résoudre les difficultés qui lui naîtront peut-être sur une matière qu'il peut ne pas posséder encore parfaitement; et je crois qu'il est de votre amitié pour l'auteur, aussi bien que de votre zèle pour l'intérieur, (auquel cet ouvrage peut être utile) de vous donner la fatigue de le faire lire ainsi en votre présence. Il est même nécessaire que ce soit promptement, afin que M. le curé de Saint-Sulpice reçoive cette marque de l'amitié et de la considération de M. de Cambrai avant que le livre paroisse.

A l'égard du temps de le faire paroître, M. l'archevêque de Cambrai me prie, 1° de vous le faire voir encore quand il sera achevé d'imprimer; 2° de ne le publier que quand vous le jugerez à propos. Son penchant seroit de ne le faire qu'après la publication de celui de M. l'évêque de Meaux; mais si quelque raison obligeoit ce dernier à retarder trop long-temps le sien, il nous semble qu'il ne faudroit plus alors différer la publication de l'autre. Si vous êtes, monsieur, de cet avis, on tâchera d'engager M. l'archevêque (*de Paris*) à y consentir; car M. de Cambrai est bien aise de faire tout de concert avec lui.

Je dois vous dire encore que M. l'archevêque voudroit fort attendre le retour de M. de Cambrai pour

tirer de lui la permission de montrer son livre à M. de Meaux, dans l'espérance de le lui faire approuver, auquel cas M. l'archevêque l'approuveroit aussi, et se tireroit par là de l'embarras dans lequel il se trouve, ou de refuser son approbation à M. de Meaux à qui il l'a promise, ou de la refuser à M. de Cambrai (dont il approuve pleinement le livre) quand il l'accordera à M. de Meaux (dont il croit la doctrine plus outrée sur quelques chefs, comme sur l'état passif, etc.); ou enfin de les approuver tous deux avec ces différences dans la doctrine, etc. Mais par toutes les raisons que je ne puis mettre ici, et que vous pouvez juger, il ne convient nullement que le livre de M. de Cambrai soit montré à M. de Meaux; et on l'expliquera ainsi précisément à M. l'archevêque, afin qu'il n'y pense plus, si c'est votre sentiment, comme nous n'en doutons pas. Nous croyons même qu'il est très-important que le secret soit gardé sur le livre à l'égard de M. de Meaux, jusqu'à ce qu'il soit publié. Je vous donne, s'il vous plaît aussi, le contenu en cette lettre sous un secret entier et inviolable. Nous vous prions seulement, si vous voyez M. l'archevêque, et qu'il vous parle sur ce sujet, de lui répondre conformément à ce que je viens de dire sur M. de Meaux. C'est, monsieur, tout ce que je puis écrire ce soir avec une extrême hâte. Brûlez, s'il vous plaît, cette lettre, quand vous l'aurez lue, et me croyez à vous dans une pleine union de cœur en celui qui en doit être l'unique objet.

157.

DU MÊME AU MÊME.

Il le prie de lui renvoyer l'*Avertissement* du livre des *Maximes*.

A Versailles, ce 14 janvier 1697.

On me demande, monsieur, l'*Avertissement* que je vous ai envoyé avec le reste. C'est pour en préparer l'impression; car on l'avoit laissé pour le dernier. Si vous l'avez fait voir à M. le curé de Saint-Sulpice, je vous prie de le donner cacheté au porteur de ce billet. C'est l'*Avertissement* seul dont je parle, on n'a pas besoin du reste. Si vous ne l'avez pas encore montré, gardez-le, s'il vous plaît, jusqu'à ce que M. le curé l'ait vu. Je suis toujours en notre Seigneur parfaitement à vous.

158.

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet que la précédente, et sur la publication du livre de Bossuet.

A Versailles, ce mercredi (16 janvier 1697.).

Nous n'avons besoin, monsieur, de l'*Avertissement* que pour quelques jours. Ayez donc, s'il vous plaît, la bonté de le donner cacheté au porteur, et on vous le rapportera aussi cacheté dimanche 20, sans faute. Je suis toujours, etc.

J'apprends que le livre de M. de Meaux ne pourra encore être publié que vers le 12 ou 15 février. Il

me l'a lui-même confirmé ainsi ce matin, en conversation indifférente. M. de Cambrai doit arriver le 7 ou le 8.

159.

DE M. TRONSON AU DUC DE CHEVREUSE.

Il renvoie au duc l'*Avertissement* du livre des *Maximes*.

Ce jeudi, 17 janvier 1697.

Je vous renvoie, monseigneur, l'*Avertissement* que vous désirez. J'avois cru, suivant la pensée de M. de Cambrai, qu'il valoit mieux ne donner l'ouvrage au public, qu'après que celui de M. de Meaux auroit paru. Je ne sais si, à cause du retardement de ce dernier, il y auroit quelque raison particulière qui ne me paroît pas, pour avancer la publication de l'autre. Je suis, monseigneur, entièrement à vous.

160.

DE FÉNELON A M. TRONSON.

Raisons de publier sans délai le livre des *Maximes*.

A Cambrai, 17 janvier (1697.)

Vous savez bien, monsieur, qu'en vous quittant je laissai à votre décision ce que vous renvoyez à la mienne. Vous voyez mieux que personne combien il importe que mon ouvrage paroisse au plus tôt. Il est propre à détromper les mystiques qui se trompent, et à faire expliquer plus [illegible] ment mal de bonnes

choses. Il peut justifier les livres des saints, et faire respecter ce qu'il y a de plus parfait dans les dons de Dieu, qu'on prend la liberté, depuis quelques années, de tourner en scandale et en dérision. C'est un système simple, clair, suivi, qui développe tout. Tout ce qui est condamnable y est condamné par les véritables raisons. Tout ce qui est pur et véritable est établi par les principes de l'École même, qui s'accordent parfaitement avec les expériences des saints. M. l'archevêque de Paris l'a reconnu aussi bien que vous. M. de Beaufort n'a pas hésité à en former le même jugement. M. Pirot, qui ne peut être suspect, étant l'auteur de la première censure, qui est celle de feu M. de Paris, et ayant autant de déférence qu'il en a pour M. de Meaux, m'a assuré plusieurs fois que mon ouvrage est une pleine et parfaite démonstration. Vous savez, monsieur, combien il est à propos, pour l'édification de l'Église, que je fasse entendre au public une doctrine si saine, et si contraire à toute illusion. Personne ne sait mieux que vous l'importance de la chose dans toutes ses circonstances. Voyez même toutes les sottises qui se répandroient sans aucun fondement, si mon ouvrage étoit arrêté à la veille de sa publication. Après avoir pesé toutes ces choses devant Dieu, je vous conjure de décider sur le procédé à tenir vers M. l'évêque de Chartres; vous connoissez mieux que moi ce qu'il est capable d'entendre, et ce qui peut l'effrayer. Vous savez mieux que personne la confiance qu'il a en vous, et quelle est votre force sur lui pour le mener au but. Je l'aime, je le révère du fond de mon cœur : c'est un bon cœur et un saint prélat. Je dois, en cette af-

faire, lui témoigner toute la confiance et toute la déférence possible. Je serois sensiblement affligé de le blesser, et de lui manquer en la moindre chose; mais je ne puis (surtout de loin) mesurer des choses si délicates, et d'une conséquence si extrême. Je m'abandonne donc à vous, monsieur, sans aucune réserve. Tout ce que vous ferez dans la simplicité de l'esprit de Dieu sera bien fait, indépendamment du succès. Ne soyez point trop sage; donnez-vous à Dieu, et décidez en sa présence suivant les circonstances et les occasions.

Pour notre séminaire, je ne saurois croire que vous voulussiez m'abandonner dans un si grand besoin, et dans une occasion si propre à faire des biens infinis. Vous savez, monsieur, que nous n'avons été arrêtés jusqu'ici que pour un supérieur. Vous vouliez me donner des sujets il y a un an; mais M. Rigolet ne put se résoudre à venir ici, et M. Gaye demanda du temps. Je m'en tiens à ce que vous vouliez faire dès ce temps-là. Je me passerai d'avoir un supérieur en attendant M. Gaye. Ne me refusez pas les directeurs et professeurs nécessaires, parce que M. de Chanterac, qui agira de concert avec eux, leur donnera les conseils nécessaires sans les gêner. Je tâcherai de faire de même, et de les autoriser en tout. N'en soyez point en peine; cela ira bien : je ne serai ni délicat ni difficile. Nous leur épargnerons tous les pièges et tous les embarras; nous vivrons fraternellement ensemble. Accordez, monsieur, cette marque de bonté à l'homme du monde qui est à vous avec la confiance la plus tendre et la vénération la plus forte.

161.

DU DUC DE CHEVREUSE A M. TRONSON.

Il le prie de recommander à M. de la Chétardie le plus grand secret sur le livre des *Maximes*.

A Versailles, ce vendredi 18 janvier 1697.

Je crois comme vous, monsieur, qu'il faut attendre le retour de l'auteur pour la publication, et ce billet n'est que pour vous prier de demander à M. le curé de Saint-Sulpice un secret inviolable et sans exception, que de M. l'archevêque seul, pour le livre que vous devez lui montrer. Je suis toujours entièrement à vous.

162.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui explique sur quel pied le livre des *Maximes* doit être montré à M. de la Chétardie.

A Versailles, ce 20 janvier 1697.

Je ne sais, monsieur, si je vous ai assez expliqué sur quel pied le livre doit être montré à M. le curé de Saint-Sulpice. C'est une confidence que M. l'archevêque de Cambrai lui fait par amitié, d'un ouvrage qu'il veut lui montrer avant sa publication, et non une prière de l'examiner en critique pour le corriger; car il y a lieu de douter que M. le curé, tout théologien et tout saint qu'il est, soit assez instruit de ce système pour en donner son avis. Je vous prie

même de vouloir bien (en le faisant lire devant vous) expliquer ce que vous jugerez qui pourroit l'arrêter, et le faire entrer dans votre sens sur chaque article; ce qui ne sera pas inutile à M. le curé même, et sera fort utile à l'intérieur. Tout ceci, monsieur, s'il vous plaît, absolument entre nous. Je suis, autant que vous savez, entièrement à vous.

On retardera la publication jusqu'après celle du livre de M. de Meaux : c'est l'avis de M. l'archevêque.

163.

DE M. DE LA CHÉTARDIE AU MÊME.

Il lui rend compte d'une conversation qu'il a eue avec Bossuet.

Ce lundi matin (21 janvier 1697.)

JE fus assez heureux pour trouver hier au soir Mgr de Meaux seul dans sa chambre. Je lui dis qu'en exécution de ma parole, j'avois été savoir de vos nouvelles; qu'il étoit vrai que vous aviez eu deux mauvaises nuits, et que vous n'étiez pas en état d'avoir l'honneur de parler d'affaires avec lui, mais que je vous avois parlé de celle dont il vouloit vous entretenir; que vous m'aviez dit que Mgr de Cambrai vous étoit venu trouver, persuadé fortement qu'il ne pouvoit en conscience, et sans se perdre mal à propos d'honneur et de réputation, condamner la personne de Mme Guyon qu'il croyoit innocente, non plus que sa doctrine qu'il savoit certainement être bonne, quoique les expressions de ses livres fussent [redacted] it informé que c'étoit [redacted] ite, par l'approba-

tion publique du livre de M. de Meaux, se condamner lui-même, c'étoit agir contre sa conscience, et se décrier dans l'esprit d'un chacun; que comme vous l'aviez trouvé prévenu de bonne opinion pour la vertu et les sentimens de cette dame, et convaincu qu'il trahiroit son honneur et sa conscience, en souscrivant à sa condamnation, ce qu'il assuroit faire en approuvant le livre de Mgr de Meaux, vous n'aviez vu aucun jour, vu ses dispositions, à lui conseiller de donner son approbation. M. de Meaux parut comprendre fort bien la chose, et me dit que vous aviez jugé ***secundùm allegata et probata;*** que ne croyant pas apprendre rien plus que cela de vous sur cette matière, qui est ce qu'il vouloit de sa visite, il attendroit le retour de votre santé pour vous aller visiter, et s'entretenir avec M. Bourbon des vertus de feu M. Olier. Je lui dis que mondit sieur Bourbon étoit tout glorieux de son souvenir : il me marqua en faire bien du cas. Il me dit savoir sûrement que Mgr de Cambrai écrivoit, et que, s'il ne prenoit garde à lui, on le soupçonneroit de trop approuver la doctrine de Mme Guyon [1]; que de ne pas condamner formelle-

(1) Bossuet écrivoit, à peu près vers cette époque, à l'abbé de Maulevrier, ami particulier de Fénelon : « Je sais, d'une manière à n'en pouvoir » douter, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité. Premièrement, » il me l'a écrit, et j'ai sa lettre; secondement, j'en suis averti de très- » bonne part. Je suis assuré que cet écrit ne peut causer qu'un grand scan- » dale, 1° parce qu'après ce qu'il m'a fait dire sur le refus d'approuver mon » livre, il ne se résoudra jamais à condamner les livres de Mme Guyon; » ce qui est introduire une nouvelle distinction du fait et du droit, et faire » voir que M. de Paris et moi avons condamné cette dame sans entendre » sa pensée. Cela est d'un si grand scandale, que je ne puis en conscience » le supporter, et que Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des » livres dont la doctrine est le renversement de la piété. 2° Je vois, par

ment cette doctrine, c'étoit s'en rendre suspect; que de laisser quelque expression équivoque, c'étoit laisser croire qu'il y avoit du mystère, et se rendre encore plus suspect; et que, s'ils en venoient à écrire ou éclater l'un contre l'autre, comme les choses paroissoient s'y disposer, cela feroit un grand scandale, qui retomberoit assurément sur Mgr de Cambrai. A tout cela je ne dis mot, que pour déplorer ce malheur, s'il arrivoit.

Mais le manuscrit que je lus hier me fait peur, et je crains que Mgr de Cambrai ne se perde, tant ses sentimens me paroissent outrés. Si Mme de Maintenon en a la copie, elle ne l'a pas montrée à Mgr de Meaux; car je vis qu'il n'en savoit rien, ni que Mgr de Paris

» les lettres et par les discours de M. de Cambrai, qu'il tendra à établir » comme possible la perpétuelle passiveté; ce qui mène à des illusions insupportables..... 3° Je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans » l'obscurité plusieurs articles sur lesquels il me sera aisé de faire voir qu'il » falloit s'expliquer indispensablement dans la conjoncture présente. Et si » cela est, comme il sera, qui peut me dispenser de faire voir à toute l'Église » combien cette dissimulation est dangereuse? Tout cela démontre qu'à moins » de concerter tous ensemble ce qu'il faut dire, c'est qu'on veut tromper, » c'est qu'on veut montrer que M. de Paris et moi l'avons mal condamnée; » ce que j'avouerois sans peine, s'il étoit vrai. Mais comme bien assurément » cela n'est pas, la vouloir défendre c'est vouloir rétablir et remettre sur » l'autel une idole brisée. Voilà la vérité à laquelle il faut que je sacrifie » ma vie. Je le répète : on veut rendre la condamnation de Mme Guyon dou» teuse, par là la remettre en honneur; et on ne m'évite en cette occasion, » après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on » sent que Dieu, en qui je me fie, me donnera la force pour éventer la » mine. Je me réduis à ce dilemme : ou l'on veut écrire la même doctrine » que moi, ou non. Si c'est la même, l'unité de l'Eglise demande qu'on s'en» tende; si c'en est une autre, me voilà réduit à écrire contre, ou à renoncer » à la vérité. » Nous avons une copie de cette lettre toute de la main de Fénelon, qui l'envoya à M. Tronson; et c'est sur cette copie qu'elle fut publiée dans les *Œuvres de Bossuet*, 1819; tom. [illegible]

eût conseillé à Mgr de Cambrai de ne pas non plus, vu ses sentimens, approuver le livre de Mgr de Meaux.

164.

DU DUC DE CHEVREUSE AU MÊME.

Il lui demande quelques renseignemens nécessaires pour écrire à Fénelon.

A Versailles, ce 27 janvier 1697.

J'ESPÉROIS, monsieur, pouvoir passer un moment chez vous demain matin; mais je me trouve obligé d'aller droit à Paris. J'y aurai une occasion sûre pour écrire à M. l'archevêque de Cambrai, et je serois bien aise de savoir, 1° si M. le curé de Saint-Sulpice est content; 2° si M. l'évêque de Chartres a passé chez vous en s'en allant, et en ce cas de quelle manière il a reçu ce que vous deviez lui dire. Trouvez donc bon que je vous demande l'un et l'autre par ce billet. Je brûlerai ou vous renverrai votre lettre, si vous le souhaitez, et suis toujours plus sincèrement et absolument à vous que je ne puis l'exprimer.

165.

DE M. DE LA CHÉTARDIE AU MÊME.

Il lui rend compte d'une nouvelle conversation qu'il a eue avec Bossuet.

Ce samedi matin (27 janvier 1697.)

Mgr de Meaux, ayant appris, par une lettre de M. Bourbon, que votre maladie ne vous permettoit pas de lui donner à dîner, vint me voir hier à trois

heures, et me chargea de vous faire savoir, lorsque vous seriez en état d'entendre parler d'affaires, que Mgr de Cambrai avoit dit à Mme de Maintenon qu'il avoit refusé d'approuver le livre de mondit seigneur de Meaux, parce que vous l'aviez conseillé de ne le pas approuver. Et mondit seigneur de Cambrai avoit même écrit, il y a du temps, à Mgr de Meaux, qu'il n'approuveroit pas son livre, et cela par l'avis de personne au sentiment de laquelle Mgr de Meaux lui auroit lui-même conseillé de se soumettre; ce que l'on interpréta de vous. Mgr de Meaux prend fort bien la chose, et croit ou que vous n'avez point donné tout-à-fait ce conseil, ou que ç'a été sur un exposé qui ne permettoit pas d'en donner un autre. Je l'ai confirmé dans cette pensée, sachant votre éloignement et du fond de la doctrine que Mgr de Meaux combat, et de la conduite de la dame à qui on attribue cette doctrine. Mgr de Meaux ajouta qu'il savoit sûrement que Mgr de Cambrai faisoit un livre; que mondit seigneur de Cambrai le lui avoit lui-même mandé en mots couverts; et que, s'il entreprenoit de justifier la dame, ou d'approuver sa doctrine, ou qu'il s'expliquât avec équivoque, cela feroit le plus mauvais effet du monde. A cela, je n'ouvris pas la bouche, comme n'en sachant rien; mais j'ai cru devoir vous en avertir.

166.

DE M. TRONSON AU DUC DE CHEVREUSE.

Il croit inutile de continuer avec M. de la Chétardie la lecture du livre des *Maximes*, hautement approuvé par d'habiles théologiens.

Ce 28 janvier 1697.

Nous n'avons pu lire, avec la personne que vous savez, qu'une partie de l'ouvrage dont il s'agit. Je ne sais si l'on souhaite, et même s'il est d'une très-grande utilité qu'il en lise davantage. Il y a des endroits qui l'ont un peu arrêté; mais après le jugement et l'estime des personnes à qui vous n'ignorez pas qu'on l'a communiqué, je crois qu'il seroit assez inutile de vous en rien marquer plus en détail.

Je prends la liberté de joindre ici une lettre pour Mgr de Cambrai, que je vous supplie d'avoir la bonté de lui envoyer avec la vôtre. Je ne lui parle que de son séminaire, dont il me fait l'honneur de m'écrire.

Mgr de Chartres n'est point encore venu ici. Je suis, monseigneur, avec tout le respect que je dois, etc.

167.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui propose une difficulté contre le livre des *Maximes*.

Ce 2 février 1697.

Je crois que vous avez fait quelque réflexion à ce que je vous marquai dans la page 34 et 35, aussi bien qu'à ce qui est dit de l'objet formel de l'espé-

rance, page 39, où on avance que ce n'est pas la diversité des fins qui fait la diversité des vertus, parce que toutes les vertus ne doivent avoir qu'une seule fin. Je doute que cette raison soit bien reçue : car, quoiqu'il soit vrai que toutes les vertus n'ont qu'une seule fin dernière, il est vrai néanmoins que chacune a sa fin particulière distinguée des autres. Je ne vois pas, dans l'état où sont les choses, de meilleur conseil à vous donner, que d'en conférer avec celui à qui vous savez qu'on avoit communiqué l'ouvrage, et de suivre son conseil.

168 + R.

DE FÉNELON A BOSSUET.

Il lui rend compte de tout ce qui a rapport à la publication du livre des *Maximes* (1).

9 février 1697.

SOUFFREZ, s'il vous plaît, monseigneur, que je vous rende compte en détail de tout ce qui a eu rapport à la publication de mon livre.

Quand vous entrâtes dans cette affaire, vous m'avouâtes ingénument que vous n'aviez jamais lu ni saint François de Sales ni le bienheureux Jean de la Croix. Il me parut que les autres livres du même genre vous étoient aussi nouveaux. Il n'est pas étonnant qu'un homme d'une si profonde érudition en

+ *Vie de Fénelon*, par Querbeuf; 1787, in-4°, pag. 317.

(1) Les lettres de Fénelon à M. de Noailles, du 8 juin 1697, et à l'abbé de Chanterac, du 6 juin 1698, nous apprennent que le duc de Chevreuse se chargea de lire à Bossuet celle-ci, du 9 février, dont il ne put contredire aucun fait.

tout autre genre, n'eût pas eu le loisir de lire ces livres si peu recherchés par les savans. Cela ne m'empêcha point, monseigneur, de vous souhaiter, par préférence à tout autre, pour cet examen, parce que votre génie et votre grande lecture de la tradition vous mettoient plus que personne en état de défricher promptement la matière, et de concilier les expériences de tant de saints avec la rigueur du dogme.

Vous désirâtes que je vous expliquasse mes vues, et que je vous donnasse des mémoires. Je vous ouvris mon cœur sans ménagement, comme le fils le plus rempli de confiance au père le plus affectionné. Je vous donnai des mémoires informes, écrits à la hâte et sans précaution sur les termes, sans ordre, sans rature, et même sans les relire. C'étoient plutôt des matériaux confus pour chercher et pour travailler, que des choses digérées. Je ne les donnois que pour vous, et par cette raison, je ne songeois point à mesurer rigoureusement les expressions. Rien n'eût été moins équitable, que de vouloir que de tels mémoires fussent exacts et corrects. Cependant voici le fait décisif. Je garde encore mes originaux, que vous me rendîtes, et j'offre de démontrer, papier sur table, en présence de M. l'archevêque de Paris et de M. Tronson, que c'est précisément le même principe simple, les mêmes conséquences immédiates, le même système indivisible, répétés en cent endroits. Toute personne qui lit maintenant mon livre, et qui lira mes autres écrits sans prévention, verra une entière conformité qui saute aux yeux. Ce qui vous étoit alors entièrement nouveau vous surprit, monseig[illegible] et cette nouveauté vous fit croire que j'étois [illegible]

prit hardi, qui ne craignoit pas assez de blesser la tradition. Il fallut que je le devinasse; car vous me laissiez parler et écrire sans me dire un seul mot. Ma confiance et votre réserve étoient égales : vous disiez seulement que vous vous réserviez de juger de tout à la fin. Quand M. l'archevêque de Paris me disoit quelque mot avec plus d'ouverture, j'en profitois d'abord pour aller au-devant des difficultés. Je tâchois d'éclaircir tout ce que j'entrevoyois qui pouvoit faire naître des équivoques dans une matière si délicate, et où l'on étoit devenu tout à coup si ombrageux. Dès qu'on me paroissoit craindre certains termes, si ordinaires dans les livres de saint François de Sales et des autres saints, j'en cherchois d'autres encore plus propres à rassurer les esprits alarmés, et à montrer que je ne voulois que la substance des choses, sans affecter aucune expression particulière.

Mais de tels éclaircissemens n'aboutissent jamais à rien, quand on ne travaille point ensemble, de suite et avec ouverture. Vous prîtes, monseigneur, pour de vaines subtilités les délicatesses du pur amour, quoiqu'elles soient attestées par les anciens Pères autant que par les saints des derniers siècles. Vous vouliez entraîner les autres dans une opinion particulière dont vous étiez prévenu, contre le plus commun sentiment des écoles. D'ailleurs vous regardâtes comme mes propres opinions tous mes extraits de saint Clément, de Cassien, et des autres auteurs. Vous pouviez néanmoins remarquer qu'en rapportant leurs expressions, je disois que, si on les prenoit dans la rigueur de la lettre, elles étoient hérétiques. J'ajou-[illegible] par là que les Pères n'avoient

pas moins exagéré que les mystiques; qu'on en rabattît tout ce qu'on voudroit, (c'étoient mes propres termes) et qu'il en resteroit encore assez pour autoriser les véritables maximes des saints. J'offre de vérifier que mes notes sur Cassien et sur saint Clément, qui vous ont scandalisé, ne contiennent que le système précis de mon livre, et qu'elles condamnent formellement toutes les erreurs que vous avez voulu condamner.

Pour mes mémoires, vous crûtes y trouver toutes sortes d'erreurs folles et monstrueuses. Je voulois, selon votre pensée, que le contemplatif quittât tout culte de Jésus-Christ, toute foi explicite, toute vertu distincte, tout désir commandé par la loi de Dieu. Je disois que sa contemplation n'étoit jamais interrompue, même en dormant; je soutenois un acte permanent qui n'a plus besoin d'être réitéré; je voulois une tradition secrète de dogmes inconnus à l'Église, et réservés aux contemplatifs. J'avoue, monseigneur, qu'il est bien humiliant pour moi, qu'un prélat aussi éclairé que vous ait eu une si grande facilité à me croire capable de ces extravagances. Pour moi, je ne me serois jamais avisé de leur faire l'honneur de les traiter sérieusement. Un mot de conversation tranquille auroit dissipé ces ombrages; mais enfin il n'y a aucune de ces erreurs folles et ridicules dont je n'offre de montrer la condamnation claire et la réfutation, par les vrais principes, dans trente endroits de mes manuscrits.

Il n'y avoit qu'une seule difficulté entre nous, et elle faisoit naître toutes les équivoques qui vous [illegible] moient tant. Vous vouliez une passiveté qui fût

contemplation extatique, et seulement par intervalles. Pour moi, je voulois beaucoup moins; car je ne voulois point d'autre passiveté, qu'un état habituel de pure foi et de pur amour, où la contemplation n'est jamais perpétuelle, et dont les intervalles sont remplis de tous les actes distincts des vertus, et où l'amour paisible et désintéressé exclut seulement les actes inquiets qu'on nomme activité. Comme vous ne voulûtes jamais définir la passiveté, vous n'aviez garde de m'entendre; et, supposant une passiveté extatique, vous tiriez une bonne conséquence d'un principe fort contraire au mien: car vous m'imputiez de croire les ames passives dans une extase perpétuelle, qui détruisoit la liberté essentielle au pélerinage de cette vie, et qui introduisoit une inspiration fanatique. Tout cela eût été vrai, si votre supposition eût été bien fondée; mais votre supposition étoit contraire non-seulement à mes termes précis, mais encore aux principes évidens et essentiels de tout mon système.

De là vient, monseigneur, que, quand il fut question de signer les XXXIV Propositions, je n'hésitai que sur cet article. Je demandois qu'en disant qu'on ne peut nier l'oraison passive sans une insigne témérité, on réalisât une décision si forte, qu'on lui donnât un sens précis, et qu'on définît exactement cette passiveté qu'on autorisoit, de peur que ce ne fût un vain nom, qui fît encore le scandale des uns et l'illusion des autres. C'est ainsi que j'allois toujours de bonne foi droit au-devant des difficultés essentielles, [redacted] nous sans l'avoir expliqué. [redacted] monseigneur, définir la pas-

siveté; vous fîtes seulement sept propositions détachées sur cette matière (2), mais vous ne les jugeâtes pas vous-même en état d'être arrêtées avec les autres. En effet, vous n'y donniez aucune idée claire de la passiveté, et vous vous serviez de termes dont les faux mystiques auroient pu abuser. Tout étoit donc aplani, monseigneur, excepté la difficulté de l'état passif, qui rouloit sur une pure équivoque, facile à lever en dix minutes de conversation. Vous conveniez du pur amour, et vous le poussiez aussi loin que moi dans les épreuves, avec des termes que j'aurois voulu adoucir.

Depuis ce temps, vous demeurâtes fermé à mon égard; vous écriviez, et vous le disiez à tout le monde, excepté moi seul. Vous fîtes votre Ordonnance (3) sans m'en parler ni avant ni après. Votre réserve s'étendit sur toutes les autres choses indifférentes. Je ne croyois pas l'avoir méritée, et elle ne me faisoit d'autre impression, que celle de me resserrer le cœur par pure amitié.

Je songeai alors fort sérieusement à éclaircir, avec les personnes qui devoient vous être le moins suspectes, l'unique point qui nous divisoit, et qui méritoit si peu de nous diviser. Je fis à la hâte une explication des XXXIV Propositions suivant mon système, et je donnai cet ouvrage à M. Tronson. Il le lut *inoffenso pede*, et commença à voir clairement l'équivoque qui vous avoit prévenu. Ensuite M. l'archevêque de Paris fit la même lecture, et il m'avoua qu'il n'avoit rien trouvé qui ne fût correct et précis.

(2) On peut voir ces sept propositions, tom. IV des *Œuvres*, pag. 23.

(3) Celle du 16 avril 1695, pour la publication des XXXIV Articles. Voyez les *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVII, pag. 3.

Je n'étois pas encore alors éloigné de m'ouvrir à vous, monseigneur, avec mon ancienne confiance, et vous le pûtes bien voir quand je vous montrai ma réponse à la sœur Charlotte, Carmélite (4). Elle contenoit en substance tout le même système que mes anciens écrits et que le livre nouvellement imprimé. Vous approuvâtes tout, et vous souhaitâtes seulement que j'expliquasse le terme d'*enfance*, quoiqu'il soit de l'Évangile, parce que vous saviez qu'on en avoit abusé en nos jours. Vous vîtes ma docilité; mon cœur étoit encore presque entier à votre égard : mais voici ce qui changea ma situation.

Après m'avoir vu ici sans me parler jamais de rien, vous m'écrivîtes à Cambrai que vous faisiez un ouvrage pour autoriser la vraie spiritualité et pour réprimer l'illusion, et que vous désiriez que j'approuvasse cet ouvrage. Je supposai que vous ne vouliez que la seule chose qu'il me sembloit qu'on dût vouloir : c'étoit de donner aux fidèles un corps de doctrine sur les voies intérieures, qui fût appuyé de principes solides et d'autorités décisives, pour tenir en respect les critiques ignorans des voies de Dieu, et pour redresser les mystiques visionnaires ou indiscrets. Je comptai que vous ne manqueriez pas d'établir avant que de détruire, et de prouver le vrai avant que de réfuter le faux, parce que le faux ne se réfute bien que par la preuve du vrai dans toute son étendue. Je bénis Dieu; je me réjouis; je me livrai à vous avec toute la candeur d'un enfant; je vous offris d'aller à Germigny, et je vous mandai que

(4) C'est la 13e des *Lettres spirituelles*; tom. V, pag. 363.

j'étois bien assuré que nous ne pouvions disconvenir en rien d'important. J'étois bien éloigné de soupçonner que vous voulussiez jamais renouveler des scènes odieuses, ni réveiller dans le public des idées qu'il étoit si important de laisser effacer. Vous deviez être assuré de moi, et je me croyois assuré de vous. Tout le reste ne devoit point vous embarrasser. Personne ne songeoit à vous contredire : on aimoit, on respectoit l'autorité de votre personne aussi bien que celle de votre ministère. Cette autorité des pasteurs nous étoit cent fois plus chère que les choses dont on s'imaginoit que nous étions si entêtés. Vos censures n'avoient trouvé ni murmure ni indocilité; ce qui est d'un exemple assez rare. Les particuliers qui avoient les livres censurés les brûlèrent, ou les mirent dans les mains de personnes en droit de les garder avec les livres défendus. Il n'étoit plus question d'une femme ignorante, sans crédit, sans appui, qu'on avoit laissé accabler sans dire un mot, que personne ne vouloit ni relever ni excuser. Vous conveniez vous-même, monseigneur, qu'il n'étoit pas permis de douter de notre sincérité : c'étoit donc avec nous seuls qu'il falloit prendre des mesures; et tout eût été fini sans éclat pour le seul côté important, quand même cette femme se seroit trouvée dans la suite la plus hypocrite et la plus fanatique des créatures. Je comptois que vous m'aimiez trop, et que vous connoissiez trop bien la délicatesse du monde sur la réputation d'un homme en ma place, pour vouloir donner, sur une affaire finie et trop rebattue, des scènes qui réveilleroient toujours ce qu'il falloit étouffer. Je comptois que vous n'aviez garde de me demander une appro-

bation qui pût être jamais regardée, ni par les zélés indiscrets, ni par le public malin, comme une abjuration déguisée, et comme une souscription indirecte de formulaire que la politique m'auroit arrachée contre mes véritables sentimens. Des gens sages et modérés m'avertirent alors de prendre garde à votre dessein; mais je ne pus les croire, ni entrer dans cette défiance si contraire à ma confiance en votre bonté. Je vous promis donc, monseigneur, que j'approuverois votre livre après que je l'aurois examiné. Vous me deviez sans doute un silence de confesseur jusqu'à cet examen; car vous ne pouviez fermer les yeux pour ne pas voir que, si vous en parliez, vous tourniez en scandale horrible le refus que je vous ferois peut-être dans la discussion. Vous deviez même supposer que, pour mon propre honneur, je n'aurois garde de donner une souscription si affectée à la condamnation d'une personne que j'avois estimée, et que je n'avois pu estimer sans être indigne de mon ministère, supposé que les choses que vous lui imputiez fussent véritables. Si vous n'avez pas prévu cet inconvénient, souffrez que je vous dise que vous avez été presque le seul à ne le prévoir pas, et que j'ai eu la consolation d'être plaint là-dessus par les personnes les plus raisonnables qui ont été de notre secret. Mais rien ne vous arrêtoit, parce que vous ne songiez qu'à m'engager de plus en plus du côté du public et des personnes que je respectois davantage, afin que je ne pusse plus reculer. Je vous laisse, monseigneur, à examiner devant Dieu si ces moyens répondoient à la confiance que je vous avois témoignée. Je trouvai, à mon retour de Cambrai, que la chose étoit répandue dans Paris par un

certain nombre d'amis qui étoient de votre confidence, et qui en avoient beaucoup d'autres dans la leur. La nouvelle m'en revint par les personnes mêmes les plus dignes de foi auxquelles vous aviez parlé. Dès-lors je devins un spectacle fort curieux. Les zélés promirent au public votre livre contre des erreurs abominables, avec ma souscription à cette espèce de formulaire. Alors je commençai à voir que vous vouliez me mener insensiblement comme un enfant à votre but, sans me le laisser voir. Je vis clairement que ce but, contre vos intentions, étoit pour moi une éternelle flétrissure. Qu'ai-je fait? qu'ai-je dit? que peut-on me reprocher, pour exiger de moi une souscription de formulaire, sur une personne et sur des livres que personne ne défend, et que je n'ai jamais excusés? L'exigera-t-on de moi seul, pendant que l'Église ne parle point, et qu'on n'exige la même chose d'aucun de mes confrères? Me distinguera-t-on moi seul par cette ignominieuse demande? Dois-je la souffrir? Ne dois-je pas demander réparation d'honneur à quiconque m'oseroit attaquer là-dessus contre toutes les règles de l'Église?

Malgré tout ce que je prévoyois, j'attendis en paix, monseigneur, ce que vous feriez. Enfin vous me donnâtes votre ouvrage. Je ne le gardai que vingt-quatre heures, et je n'en lus pas deux pages de suite; je parcourus seulement les marges. Je vis partout des passages de Mme Guyon cités, avec des réfutations atroces, où vous lui imputiez des erreurs dignes du feu, que vous assuriez qui étoient évidemment l'unique but de tout son système et de toutes les parties qui le composent. Je ne conteste point ce fait, et je

je n'ai que faire d'y entrer. Aussitôt je donnai le livre à M. le duc de Chevreuse pour vous le rendre, et je partis pour Cambrai; mais en partant je parlai aux personnes sages qui pouvoient m'éclairer et me consoler. Je n'en trouvai aucune, monseigneur, qui pût me répondre pour vous rien de précis, ni résister aux raisons démonstratives de mon refus pour l'approbation de votre livre. Dès que vous le sûtes, vous en fîtes part à vos amis; et les zélés, qui attendoient ma réponse, furent soigneusement informés de ce refus, qui leur parut un grand scandale. Vous éclatâtes vous-même par des plaintes, qui faisoient entendre, au préjudice de notre secret, plus que vous ne disiez. Tout me revint, et me perça le cœur, sans m'aigrir. Vous me mîtes par là entre ces deux extrémités, ou de passer ma vie avec la tache ineffaçable d'être suspect sur les articles les plus essentiels de la foi qui emportent les mœurs avec eux, ou de souscrire un formulaire déguisé. Dans ce dernier cas, on auroit toujours cru que je ne cédois que par politique : ainsi c'étoit joindre l'opprobre d'une souscription foible et lâche, au soupçon d'erreur. Le monde m'auroit regardé comme un homme qui fait une abjuration forcée entre vos mains. Les plus honnêtes gens sans dévotion, et qui ne savoient pas notre secret, m'ont dit souvent que j'aurois été déshonoré à jamais, si j'avois fait cette lâcheté. Je n'ai garde, monseigneur, de vous imputer d'avoir voulu me jeter dans ces extrémités; mais le fait est que vous m'y avez mis. Le remède que vous me prépariez pour me guérir étoit cent fois pire que le mal. Pourquoi ne me parliez-vous pas? pourquoi n'éclaircissiez-vous pas avec moi

le fond de la doctrine, pour lequel vous n'étiez peiné que sur des équivoques? pourquoi vouloir vous jeter dans des discussions inutiles à l'Église, et injurieuses pour moi et pour mes amis les plus respectables?

Il ne me restoit plus qu'une seule ressource : c'étoit d'écrire pour le public, en termes si forts et si clairs, sur des principes de tradition si constante, que nul critique n'osât m'attaquer, et que nul honnête homme ne pût douter de ma sincérité dans cette explication de doctrine; c'est ce que j'ai tâché de faire. Après ce qui s'étoit passé, personne n'a osé me conseiller de rentrer là-dessus en concert avec vous. Il n'étoit ni juste ni permis de faire dépendre de vos préventions l'unique ressource qui me restoit pour sauver ma réputation sur la foi. J'ai écrit sur les XXXIV Propositions, qui ont été ma règle inviolable. Je ne me suis éloigné de vous qu'en un seul point, qui est celui de la passiveté, et pour dire beaucoup moins que vous. J'ai condamné beaucoup de choses que les XXXIV Propositions ne condamnoient pas distinctement. J'ai qualifié très-rigoureusement tout ce qui pouvoit vous causer le moindre ombrage. Je n'ai excusé ni adouci aucune chose suspecte. Ce seroit aller contre le but qu'on se propose, et faire trop d'honneur à la personne qu'on veut flétrir, que de dire que je la justifie, quand je ne fais que poser les principes de la tradition comme vous, et condamner toutes les erreurs effectives qui ont animé votre zèle. Je n'ai garde de croire, monseigneur, que vous voulussiez donner cet avantage à la cause que vous avez combattue, et sur laquelle je suis bien éloigné de vouloir vous contredire.

Au reste, je ne me suis pas contenté de la pleine évidence de mon système; je me suis défié de moi. J'ai consulté les personnes les plus sages, les plus instruites de cette matière, les plus opposées, selon vous-même, à l'illusion, les plus zélées pour nous réunir; j'ai pesé religieusement avec eux jusqu'à la moindre expression : tout l'ouvrage leur a paru correct, utile au public, et nécessaire pour moi. En partant d'ici, je recommandai à mes amis de ne publier mon livre qu'après que le vôtre auroit été publié. Ne pouvant plus vous témoigner ma déférence pour le fond, je voulois au moins, monseigneur, vous la marquer dans cette circonstance. Ces amis que je cite sont gens que le monde croit dès qu'ils parlent, quand il n'est question que de sincérité. En mon absence, ils ont cru voir bien certainement que vous aviez découvert mon secret; qu'il n'y avoit plus un moment à perdre; que vous ne songiez plus, dans l'excès de votre peine, qu'à me traverser, sans garder de mesures, et sans savoir si ce que je voulois donner au public étoit bon ou mauvais; qu'enfin le seul éclat alloit me déshonorer, si on ne le prévenoit par la publication de l'ouvrage, qui se justifie assez lui-même. Dieu sait, et les hommes les plus dignes d'être crus attesteront, que je n'ai rien su ni pu savoir du parti que mes amis ont pris dans cette extrémité. Je suis réduit à louer leur zèle, et à m'affliger, monseigneur, de ce que vous avez, contre votre intention, conduit insensiblement les choses jusqu'à ce point.

Après ce que je viens de vous dire si librement, vous croirez, monseigneur, que j'ai le cœur bien malade. Non, en vérité, je me sens le cœur pour vous

comme je voudrois que vous l'eussiez pour moi. Si peu que je trouvasse de correspondance de sentimens, je serois encore avec vous comme j'y étois autrefois. Si on me dit dans le monde que vous vous plaignez de moi, voici ce que je répondrai : Pour moi, je ne me plains pas de M. l'évêque de Meaux; je le respecte trop pour lui manquer en rien : s'il avoit à se plaindre de moi, je crois que c'est à moi-même qu'il s'en plaindroit. Je me laisserois plutôt condamner, que de me justifier sur des choses où nous nous devons l'un à l'autre un secret inviolable en honneur et en conscience.

Vous pouvez voir, monseigneur, que je ne suis capable ni de duplicité ni de politique timide, quoique je craigne plus que la mort tout ce qui ressent la hauteur. J'espère que Dieu ne m'abandonnera pas, et qu'en gardant les règles d'humilité et de patience avec celles de fermeté, je ne ferai rien de foible ni de bas. Jugez par là de ma sincérité dans les assurances que je vous donne. C'est à vous à régler la manière dont nous vivrons ensemble : celle qui me donnera les moyens de vous voir, de vous écouter, de vous consulter, et de vous respecter autant que jamais, est la plus conforme à mes souhaits et à mes inclinations.

169.

DU MÊME A M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il tâche de dissiper les préjugés qu'on lui avoit donnés contre le livre des *Maximes*, et le prie d'en conférer avec M. Tronson.

A Versailles, dimanche 10 février (1697.)

J'ai été bien fâché, mon très-cher prélat, d'apprendre que M. Tronson n'a pu, en mon absence, vous montrer mon ouvrage, comme il s'en étoit très-positivement chargé (1). Si vous y trouvez quelque difficulté, vous pouvez compter que je recevrai vos avis avec grande attention, et avec une confiance très-cordiale. Je n'ai jamais douté de votre amitié tendre pour moi, et vous n'avez jamais douté un seul moment de la mienne. La prompte publication de mon ouvrage n'est pas venue de moi. Vous saurez clairement que je n'y ai eu aucune part; mais vous saurez aussi qui en est cause. Dieu m'est témoin de ma droiture, pour le passé et pour le présent. J'espère qu'il vous fera voir tôt ou tard combien les fantômes sur lesquels on vous a alarmé sont vains, et combien je suis éloigné de toute cabale et de tout entêtement. Donnez-vous la patience d'examiner et d'approfondir avec M. Tronson, et de suspendre votre jugement jusques à la fin. Je vous parle de M. Tronson, parce que c'est notre ancien ami; qu'il est très-sage, hors de tout intérêt, et loin du monde; qu'enfin il a vu

(1) Voyez, à l'appui de ce que dit ici Fénelon, la lettre 39 de la IVe section, et la note (2); tom. V, pag. 211, 212.

de près, et mieux que personne, la suite de toutes choses. Personne, mon très-cher seigneur, ne vous aimera, ne vous révèrera, et ne vous respectera jamais autant que, etc.

170.

DE M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES, A M. TRONSON.

Il lui envoie une lettre qu'il a reçue de Bossuet.

A Chartres, 22 février (1697.)

Je me donne l'honneur, monsieur, de vous envoyer deux lettres, dont l'une est de M. de Meaux (1),

(1) Cette lettre, datée du 13 février, étoit adressée à l'évêque de Chartres. « J'ai vu M. de Paris, disoit Bossuet, j'ai vu M. de Cambrai, et je n'ai rien » appris de nouveau. Le livre fait grand bruit, et je n'ai pas ouï nommer » une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit; les autres, » qu'il y a des choses très-hardies; les autres, qu'il y en a d'insoutenables; » les autres, qu'il est écrit avec toute la délicatesse et toute la précaution » imaginable, mais que le fond n'en est pas bon; les autres, que, dans un » temps où le faux mystique fait tant de mal, il ne falloit écrire que pour » le condamner, et abandonner le vrai mystique à Dieu; ceux-là ajoutent » que le vrai est si rare et si peu nécessaire, et que le faux est si commun et si dangereux, qu'on ne peut trop s'y opposer. Je souhaite de tout » mon cœur que Dieu mène tout à sa gloire. On se pare fort de M. Tronson, » et je ne sais si ce que vous appelez sagesse en lui, n'est pas un trop grand » ménagement. »

M. Tronson, de son côté, répondoit le 24 février au même prélat : « Si » j'ai eu, dans l'occasion dont vous me parlez, trop de ménagement pour » notre ami, comme on vous l'insinue, ce n'a été que pour n'avoir pas eu » assez de lumières : car dans le fond, je vous avouerai franchement que » j'ai cru, après plusieurs personnes de piété, qu'il étoit important que le » monde fût instruit de ses sentimens. Or il me semble qu'il s'en explique » assez, et qu'il les éclaircit d'une manière qui peut avoir deux bons effets. » Le premier, de redresser ceux qui abusent des livres des bons mystiques

qui vous fera connoître le sort du livre de notre ami dans le public. J'ai cru, monsieur, qu'il étoit bon que vous fussiez informé de l'état de cette affaire, afin que vous pussiez prendre les précautions que votre sagesse vous inspirera dans les occasions où l'on pourroit avoir recours à vous. Vous connoissez, monsieur, mon intention, et vous savez la cordialité et la confiance avec laquelle j'en use toujours avec vous; et je suis sûr que vous me regarderez

» et de leurs expressions, et qui, y donnant un sens opposé à la doctrine » de l'Église et contraire à la foi et aux bonnes mœurs, tombent dans de » très-grands égaremens. L'autre est de prévenir les soupçons qu'on pourroit » former contre lui, en faisant connoître d'une manière claire et précise » tout ce qu'il pense sur cette matière. Je ne sais quel sort d'ailleurs aura » son ouvrage; mais toujours, quoi qu'on en dise, il doit empêcher, à mon » avis, qu'on ne soupçonne l'auteur d'avoir des erreurs qu'il condamne avec » tant de force. » *OEuvres de Bossuet*, tom. XL, pag. 259 et 262.

Une lettre de Mme de Maintenon à M. de Noailles, du 21 février, peint bien l'agitation des esprits à ce moment si critique pour Fénelon. « J'ai vu » nos amis, dit-elle : nous avons été fort embarrassés les uns des autres. » M. l'archevêque de Cambrai me parla un moment en particulier. Il sait » le mauvais effet de son livre, et le défend par des raisons qui me per- » suadent de plus en plus que Dieu veut humilier ce grand esprit, qui a » peut-être trop compté sur ses propres lumières. Il me dit que le P. de la » Chaise lui avoit rendu compte de la conversation qu'il avoit eue avec le » Roi, après laquelle il ne pouvoit se dispenser de lui parler. Je tombai d'ac- » cord de tout; mais par les dispositions que je vois dans le Roi, M. de » Cambrai aura peu de satisfaction de cet éclaircissement. J'ai parlé aussi » un moment à M. le duc de Beauvilliers, qui me montra sa peine du si- » lence du Roi. J'ai fait ce que j'ai pu pour gagner qu'on veuille le pré- » venir; mais on n'en veut point, et cette conversation ne sera pas moins » froide que l'autre. Cette opposition n'a pas été inspirée par moi; elle est » dans le cœur du Roi sur toutes les nouveautés. Je vois bien qu'on me » l'imputera; mais je vous dois la vérité, et je vous la dis. Du reste, je » suis prête à faire mon devoir dans une occasion si importante. Je n'ai » point vu M. de Meaux, quoique j'aie fait quelque diligence pour cela. J'ai » pensé qu'il veut peut-être pouvoir dire qu'il ne m'a pas vue pendant tout » ce vacarme : on dit qu'il est grand. » *Lettr.* tom. III, pag. 73.

toujours comme le plus fidèle et le plus dévoué de tous vos serviteurs, et qui ne cèdera pas même à M. Bourbon sur les sentimens de vénération et de tendre attachement pour vous.

471.

DE FÉNELON AU P. LAMI, BÉNÉDICTIN.

Bonne intention qu'il a eue en composant son livre; disposition où il est de se corriger, s'il s'est trompé.

A Versailles, 22 février (1697.)

J'AI eu bonne intention, mon révérend père, et je n'ai songé qu'à dire la vérité avec les plus grandes précautions. Si je l'ai fait, j'en rends grâces à Dieu qui l'a fait en moi par sa sagesse qui n'est point la mienne. Si je ne l'ai pas fait, je suis prêt à me dédire, et à recevoir la correction de mes fautes, par tous ceux qui auront la charité de me redresser. L'amour désintéressé doit nous désintéresser sur tous nos sentimens, et nous désapproprier sur toutes nos vues. Je ne veux avoir rien qui soit à moi. Tout est à l'Église notre mère, gardienne du dépôt, et épouse du Fils de Dieu éternelle vérité. Si ce que je dis ne vient pas d'elle, si je ne l'ai pas appris dans son sein, je condamne et je déteste toutes mes pensées et toutes mes paroles. Pour la tradition, elle est toute prête, et je ne connois rien d'évident, si elle ne l'est pas. Mais je puis me tromper, et il n'y a que l'Église en qui cet inconvénient n'est pas à craindre. Par elle, à qui je suis pleinement soumis, je trouve l'infaillibilité que je suis si éloigné d'avoir par moi-même. Je

vous remercie, mon révérend père, de la bonté de cœur que vous me témoignez sur cet ouvrage. Si vous y remarquez des choses à corriger, faites-moi la grâce de m'en avertir simplement. Je recevrai avec joie et déférence vos bons avis. Priez pour moi : comptez que je vous honore parfaitement, et que je serai de tout mon cœur toute ma vie, mon révérend père, votre, etc.

172.

DU MÊME A L'ABBÉ DE BRISACIER.

Il tâche de lui montrer la conformité de sa doctrine avec les *Articles d'Issy*.

A Versailles, 24 février (1697.)

Je vous suis sensiblement obligé, monsieur, de la sagesse et de la bonté avec laquelle vous me faites l'honneur de m'écrire. C'est la marque la plus solide et la plus touchante d'une véritable amitié pour moi, et d'un saint zèle pour l'Église. Mais permettez-moi de vous dire que les gens qui vous parlent sont bien nouveaux dans cette affaire. N'ont-ils point lu les XXXIV Propositions que j'ai arrêtées avec Mgrs de Paris et de Meaux, et M. Tronson? Ces Propositions les ont-elles scandalisés dans le temps? ou bien ont-ils approuvé sous le nom de ces prélats ce qu'ils condamnent sous le mien? Vous pouvez lire, monsieur, mon article Xe, qui fait tant de bruit, avec la XXXIIIe proposition des évêques; vous trouverez que je veux seulement qu'on laisse faire à une ame dans le cas extrême d'une persuasion imaginaire et invincible, ce que les évêques veulent qu'on *inspire aux ames*

peinées. Dieu voit et jugera ceux qui ont deux poids et deux mesures. Tout mon système se réduit à un point simple et indivisible; c'est celui de l'amour désintéressé. La tradition de tous les Pères est évidente là-dessus : les écoles mêmes ont fait prévaloir partout ce sentiment. Les saints canonisés sur l'examen de leurs écrits sont remplis de cette doctrine. Les deux prélats l'ont décidée dans leur v[e] et dans leur xxxiii[e] proposition. Je n'ai écrit que de concert avec M. l'archevêque de Paris et M. Tronson, qui ont examiné mon ouvrage, et qui m'ont donné toutes leurs remarques sur la manière de rendre mes termes plus précautionnés. M. Pirot a fait ensuite le même examen, et n'a pas trouvé ombre de difficulté. Le P. de Valois, plusieurs autres Jésuites, et plusieurs docteurs de Sorbonne très-opposés au quiétisme, ont pensé de même. Veut-on traiter d'hérétique l'amour désintéressé? Peut-on dire que j'avance rien au-delà? Y a-t-il personne qui ait condamné plus précisément et plus rigoureusement toutes les erreurs que l'on craint? Qu'on m'en marque une précise que j'aie épargnée, ou sur laquelle j'aie laissé quelque équivoque. Pour les discours vagues et pour les frayeurs du public, je ne saurois les empêcher. Vous n'avez qu'à demander, monsieur, à M. l'archevêque de Paris, et même à M. de Meaux, si le commun des théologiens de l'École sont bien en état de juger d'une matière si délicate. J'offre de montrer, dans mon livre, des précautions décisives et évidentes contre tous les excès sur lesquels ils s'effarouchent sans approfondir. Pourquoi me blâmer d'écrire sur cette matière, pendant qu'on loue les autres de le faire, puis-

que je le fais dans toute l'exactitude des principes dont nous sommes convenus ensemble? Il y a des cabales de ville et de cour, de doctrine et de politique, qui remuent ciel et terre contre moi. Si mon livre enseigne l'erreur, je veux en faire réparation à la face de toute l'Église. Si la doctrine en est bonne, j'espère que Dieu réprimera les gens malintentionnés, et éclairera ceux qui sont alarmés par zèle. J'irai chez vous, monsieur, à Paris, quand il vous plaira, pour vous rendre compte en détail de toute cette matière. Je serai toute ma vie, monsieur, avec vénération, confiance et attachement cordial, etc.

173 + A.

DE L'ABBÉ DE BRISACIER A FÉNELON.

Il lui expose ses alarmes au sujet de la doctrine du livre des *Maximes*.

28 février 1697.

Je n'ai appris que ce matin, monseigneur, l'accident qui est arrivé à votre palais de Cambrai, où l'on assure qu'on n'a pu rien sauver dans votre appartement, et où le feu n'a épargné ni votre bibliothèque, ni vos propres papiers et manuscrits, que je regrette plus que tout le reste, parce que leur perte est comme irréparable. Quelque fermeté que vous inspire en cette occasion votre vertu, monseigneur, je vous supplie de ne pas condamner ma sensibilité; et si vous ne me permettez pas de m'affliger d'un incendie qui vous incommodera long-temps, et dont les pauvres souffriront, agréez du moins que je

+ *Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 11.

bénisse Dieu avec vous, de vous avoir si fort élevé au-dessus du sentiment des pertes de la vie présente, qu'il semble que vous ne soyez plus touché que de ce qui regarde l'autre vie.

Je ne me console pas, monseigneur, de tout ce que j'entends dire tous les jours à toutes sortes de gens de toutes sortes d'états, contre un ouvrage qui porte votre nom, et qui, dès que j'en sus le titre et le dessein, aussi bien que la manière dont il avoit été rendu public, me jeta sur-le-champ, par l'attachement sincère que je vous ai voué, dans une extrême consternation; prévoyant bien dès-lors les dangereuses suites où ce livre alloit vous exposer, indépendamment même de l'examen des critiques sur la doctrine qu'il peut contenir. Ma frayeur n'a point été vaine; je vois chaque jour ce que j'avois appréhendé. Comme j'ai passé jusques ici pour un de vos plus fidèles serviteurs, et qu'on m'a vu, avant la publication de votre livre, vous défendre de bonne foi sur les soupçons qui se répandoient contre vous, monseigneur; bien des gens croient être en droit de me demander comment vous avez pu vous résoudre à écrire sur un sujet si délicat, et comment vos plus intimes amis ne vous en ont pas détourné. On prend plaisir à me dire une infinité de choses sur lesquelles j'ai fait moi-même de fâcheuses réflexions; et on me rapporte de toutes parts, sans ce que je vois de mes yeux, que des prélats des moins suspects de préoccupation contre vous, des abbés très-sensés, des curés zélés, des docteurs habiles, des supérieurs de communautés séculières et régulières, des laïques de poids, très-intelligens dans les matières spirituelles,

tous ces gens-là, dis-je, tout prévenus qu'ils ont été jusqu'ici en votre faveur, ne peuvent s'empêcher de dire, ou en secret ou tout haut, que vous avez peu de partisans dans cette affaire : comme en effet il est vrai qu'il ne se trouve presque personne qui ose vous soutenir ni dans la forme ni dans le fond; et vos meilleurs amis, sans vous le témoigner, sont désolés de vous voir engagé dans une carrière dont vous ne sauriez sortir avec un entier agrément, et où certainement vous n'aviez nulle obligation d'entrer pour la gloire de Dieu, qui au contraire en souffrira. Tel est, monseigneur, le jugement anticipé du public, que je recueille malgré moi de toutes les bouches, à chaque pas que je fais; et des gens dignes de foi, qui ont été à la cour, m'assurent que le gros du courtisan est révolté comme le gros du monde l'est à Paris : de sorte que, quoiqu'on garde encore quelques mesures de respect, en ne s'expliquant qu'à demi et avec peu d'éclat, il est visible qu'il y a peu de chemin à faire encore pour éclater tout-à-fait; ce qu'on ne pourroit assez déplorer pour toutes sortes de raisons, et surtout à cause des grandes places que vous occupez dans l'Église et dans l'État.

Pour moi, monseigneur, je n'en parle qu'en particulier, à quelques amis familiers, dont la plupart me préviennent, et qui ont l'honneur d'être des vôtres. Ils sont tous aussi alarmés que je le suis, et leur juste inquiétude augmente la mienne. Vous n'êtes pas un auteur indifférent, monseigneur; et quand vous le seriez pour les autres, vous ne pouvez jamais l'être pour moi : mais, par malheur, vous ne le sauriez être pour personne, et tout ce qui vous regardera

fera nécessairement grand bruit. Ce seroit trop, pour un homme de votre rang, d'être le moins du monde soupçonné en ce qui regarde les sentimens; que seroit-ce donc s'il arrivoit quelque chose de pis, et pouviez-vous user de trop de précautions pour ne vous y pas exposer? Je vous proteste avec douleur et avec respect, monseigneur, que je n'écris ceci ni par aucun entêtement particulier, ni par l'instigation de qui que ce soit. Personne sous le ciel ne sait que j'ai l'honneur de vous écrire, ni la manière dont je le fais. Personne ne m'a prévenu; personne ne m'a animé; personne ne croit que je pense ni que j'ose prendre la liberté que je prends. Je n'ai pour confidens que quelques momens de la nuit. Je n'ai nul motif que celui de décharger sincèrement et respectueusement mon cœur dans celui d'un prélat estimé par lui-même, et aimé de tout le monde, et qui, tout grand qu'il est, a daigné jusqu'à présent s'abaisser souvent jusqu'à me donner des marques de son amitié, que je respecte autant qu'elle m'honore. Je n'ai nulle envie de me faire de fête. Je ne veux nullement m'ériger ni en censeur ni en juge. Je n'ai nul dessein que cette lettre, que j'écris à la hâte dans les ténèbres, et dont je ne retiens nulle copie, soit jamais vue d'autre que de vous seul. Ce n'est point un esprit critique qui conduit ma main; c'est un cœur qui vous est parfaitement dévoué, et qui gémit chaque jour devant Dieu dans l'attente de tout ce qui peut arriver. Il me semble que je n'ai rien laissé couler volontairement dans le style, qui blesse le moins du monde la profonde vénération que j'ai pour vous, monseigneur. Si vous en jugez autrement, je vous réponds de la droiture de ma vo-

lonté; et je vous demande pardon de ma faute, si vous en trouvez quelqu'une dans la démarche secrète de votre très-humble, etc.

174*.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A Mme DE PONTCHAT.

Il fait l'éloge du livre et de la personne de Fénelon.

(Mars 1697) (1).

Il est vrai, madame, comme M. de Condom vous l'a dit, que M. l'archevêque de Cambrai reçut la nouvelle de l'embrasement de son palais, avec toute la tranquillité qu'une vertu solide et un parfait désintéressement peuvent donner. Il me répondit simplement là-dessus, qu'il falloit toujours aimer la volonté de Dieu, et que nous le devions même remercier de ce qu'il avoit fait son bon plaisir. Sa piété est sincère, et je crois qu'on ne peut guère trouver une personne dont le cœur soit plus rempli des vérités de la religion : il s'en trouveroit encore moins dont l'esprit soit capable de les pénétrer si profondément.

(1) C'est par erreur que les éditeurs de Bossuet ont renvoyé cette lettre à la fin d'août 1697. Le contenu montre qu'elle a été écrite de Cambrai, et pendant les premiers bruits qui s'élevèrent contre le livre des *Maximes*. D'ailleurs deux lettres de l'abbé de Chanterac, du 18 octobre et du 26 novembre 1697, nous apprennent que celle-ci fut écrite peu de jours après l'incendie du palais archiépiscopal de Cambrai, arrivé au mois de février de cette année. Bossuet a parlé de cette lettre dans son *second Écrit contre le livre des Maximes*, n. 23, (tom. XXVIII, pag. 431.) Il la suppose adressée à Mme *de Pontchat*, et non *Ponthac*, comme portent toutes les éditions. L'abbé de Chanterac lui-même relève cette méprise dans les deux lettres que nous venons de citer.

Peut-être est-ce la seule cause du grand bruit que son livre a fait à Paris, et qui retentit, me dites-vous, jusqu'à Bordeaux. Il n'est pas donné à tout le monde de connoître les mystères, et Jésus-Christ parloit bien différemment à ses apôtres, et au reste des troupes qui venoient avec plus de zèle pour entendre sa doctrine.

Je ne m'étonnerai point que ce livre ait le même sort que celui des plus grands saints qui ont écrit sur des matières si relevées, si peu à la portée du commun des chrétiens, et si peu à l'usage de beaucoup de savans dont le cœur, desséché, comme dit sainte Thérèse, par des études stériles, ne s'ouvre point à la rosée du ciel, et ne se laisse point pénétrer à l'onction de Jésus-Christ. Il est vrai, c'est un mal et une trop grande présomption, que tant de gens qui n'ont point la science des saints, osent se rendre juges des mystères les plus cachés de la parfaite charité : ce n'est pas moi qui dis qu'ils blasphèment ce qu'ils ignorent.

Les écrits de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de la Croix et de saint François de Sales ont été examinés d'abord qu'ils ont paru, avec ce zèle amer qui n'est pas selon la science : il sembloit même que la multitude alloit prévaloir contre eux. Les plus téméraires confondoient nos articles de foi avec les opinions particulières de quelques docteurs scolastiques ; et ceux qui connoissoient trop la religion pour condamner leur doctrine, les accusoient du moins de manquer de prudence. Ils ne faisoient sans doute pas assez d'attention, que la plénitude du Saint-Esprit paroît une ivresse aux yeux du monde, et que la folie,

dont

dont saint Paul tire toute sa gloire, est une profonde sagesse devant Dieu.

Il n'est pas possible, madame, qu'une personne sans prévention puisse dire que ce livre favorise les Quiétistes. Je vous assure qu'il les condamne avec plus de sévérité, qu'il ne paroît dans la censure de Rome contre les soixante-huit Propositions (2); et vous verrez que ce méchant prétexte découvrira bientôt l'injustice et les motifs secrets des premiers auteurs de ce grand éclat.

Les pères Jésuites jugent bien autrement de ce livre : ils l'approuvent, ils le louent, ils le défendent, et avec eux toutes les personnes d'une piété distinguée. Tous ceux qui l'ont lu en ce pays, admirent l'élévation et l'étendue du génie de l'auteur, la beauté et la facilité de ses expressions simples et sublimes, l'évidence, la précision, la solidité de ses maximes et de sa doctrine, jointes à un mépris sincère de tout son esprit naturel, et une docilité d'enfant à l'autorité et aux décisions de l'Église.

Voilà, madame, ce qui a toujours été incompatible avec la moindre erreur, et qui fera toujours le caractère des saints et des vrais docteurs de l'Église. Quoique M. de Cambrai dise des choses très-relevées, et que peu de personnes soient capables de le suivre de près dans cette grande élévation, on comprend bien néanmoins qu'il voit plus clair que les autres les vérités de la religion, qu'il les goûte, qu'il les aime, et que c'est le vrai amour de Dieu qui le fait parler de l'abondance de son cœur.

(2) La bulle d'Innocent XI, du 20 novembre 1687, contre Molinos.

Nous, madame, qui connoissons la vérité dès le commencement, nous pouvons rendre témoignage de ce que nous avons entendu, de ce que nous avons vu, de ce que nous touchons au doigt; et ce témoignage est sincère, aussi bien que l'assurance que je fais ici à M. de Pontchat et à vous, que je vous honore toujours, à Cambrai comme à Bordeaux, avec le même respect.

175.

DE L'ABBÉ DE CARIGNAN (1) A FÉNELON.

Il fait l'éloge du livre des *Maximes*.

A Tournai, le 22 mars 1697.

J'AVOIS résisté à la tentation qui m'étoit d'abord venue de me donner l'honneur de vous écrire sur l'excellent ouvrage que vous venez de mettre au jour. Mais le R. P. Desruelles m'y fait succomber, et il veut que je vous assure, tant de sa part que de la mienne, que jamais livre ne nous a fait plus de plaisir. Il est ravi, dit-il, qu'un homme tel que vous entende ces matières, et qu'il les entende si bien. On voit assez sur son visage qu'il le dit avec une grande joie. Pour moi, je n'en pense pas moins, et je regarde comme un prodige de notre siècle, qu'un tel ouvrage puisse avoir été produit au milieu de la cour, et par un prélat chargé des emplois que vous avez. Tous deux, monseigneur, en le lisant, nous avons eu, chacun

(1) Cet abbé paroît être le même ecclésiastique de Tournai à qui est adressée la lettre de Fénelon du 21 décembre 1706; 135e des *Lettres diverses*, ci-dessus, tom. III, pag. 127.

de notre côté, le désir de vous faire voir, supposé que vous ne l'ayez pas vu, le troisième traité d'un livre imprimé à Lille en 1651, dont on ne trouve plus d'exemplaires chez les libraires, et que j'ai eu beaucoup de peine à recouvrer. Il est intitulé : *Les secrets de la science des saints*, etc. *par le P. Antoine Civoré, de la compagnie de Jésus*. Il est divisé en trois traités, et parle de tous les genres d'oraison : mais dans le dernier il explique tous les termes des mystiques dont vous avez parlé, et quelques autres encore, d'une manière qui donne beaucoup de lumière et beaucoup de consolation aux ames que Dieu attire dans ces voies; et il s'attache à concilier les mystiques avec les scolastiques, de telle sorte qu'il met son ouvrage hors de prise avec autant de précaution que s'il l'eût composé au temps où nous sommes. Si le style (qui n'est qu'un wallon médiocre) ne vous rebute point, le R. P. Desruelles et moi sommes persuadés que la matière vous plaira. Vous ne devez pas ignorer, monseigneur, le bruit que fait votre ouvrage, et combien on en parle diversement. On m'a écrit de Paris quelque chose de ce qu'en disent les adversaires, qui m'a paru si pitoyable, que je n'ai pas eu grande peine à le réfuter. Je suis persuadé que ce livre fera beaucoup de bien à plusieurs ames, et qu'étant un fruit de cet amour désintéressé, dont il parle si divinement, l'auteur ne doit jamais se repentir de l'avoir mis en lumière, quoi qu'il puisse lui arriver. Je suis toujours avec un profond respect, etc.

DE FAURE CARIGNAN.

176 +.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A FÉNELON.

Il témoigne le désir de s'employer de tout son pouvoir pour apaiser les bruits occasionnés par le livre des *Maximes*.

Ce vendredi 29 de mars 1697.

Je ne vous dis pas de vous livrer absolument à Mgr de Meaux, mais seulement de faire usage de ses remarques. Je ferai tant que je pourrai le personnage de médiateur; mais il faut que vous m'aidiez pour cela, et que vous en fassiez plus que dans un autre temps, parce que vous n'avez pas présentement affaire seulement à Mgr de Meaux, mais au public, mais à une foule inconcevable de docteurs, de prêtres, de religieux, et de gens de toute espèce et de toute condition [(1)]. Je suspendrai mon jugement tant que je pourrai; mais je ne puis vous promettre de le faire entièrement, non pas à cause du déchaînement, mais parce que j'ai trouvé des choses changées ou ajoutées dans votre livre, que je n'avois point vues dans le manuscrit que vous m'avez communiqué, comme *le trouble involontaire* [(2)], et encore parce que les nouvelles réflexions que j'ai faites depuis la publication de votre livre, (que certainement je désirois revoir

+ *Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1725, pag. 47.

(1) Mme de Maintenon commençoit à se déclarer contre le livre. Voyez ses deux lettres à M. de Noailles, des 7 et 16 mars 1697; tom. III, pag. 76.

(2) On sait que ce mot a été ajouté par les éditeurs. Fénelon l'a toujours désavoué, comme ayant été inséré dans le livre sans sa participation.

encore) m'y ont fait trouver des endroits trop durs. Mais rien ne m'empêchera de chercher avec empressement les moyens de justifier votre doctrine. Dieu m'est témoin de la douleur que je sens de la voir soupçonnée, et du désir que j'ai de pouvoir détruire cette impression.

177.

DE M*** A Mme DE MAINTENON.

Il approuve pour le fond la doctrine du livre des *Maximes*, quoiqu'il lui reproche plusieurs défauts importans (1).

(Fin de mars) 1697.

Je vous renvoie, madame, le livre de M. de Cambrai, et vous suis très-obligé de la communication que vous avez eu la bonté de m'en procurer. Je l'ai lu avec beaucoup d'application et d'exactitude, et je suis fort surpris de n'y point trouver ce qu'on y condamne si hautement et si universellement. Je n'y ai pas remarqué une seule proposition, ni une expression, ni même un seul terme qui m'ait blessé. Il faut que ce soient gens plus raffinés que moi, qui aient trouvé à reprendre et à critiquer : car de croire qu'on ait pris dans les propositions qu'il condamne en les rapportant, de quoi le condamner lui-même, il n'y a pas d'apparence, de la manière dont il a séparé ce qu'il approuve de ce qu'il condamne. Je trouve, au contraire, dans tout ce qui est de lui en cet ouvrage, une théologie exacte, une grande

(1) Nous ignorons quel est l'auteur de cette lettre; nous en avons plusieurs copies du temps, dont une est de la main du secrétaire de M. Tronson.

pénétration dans la vie intérieure, et une explication fort nette de tous ses mystères les plus cachés; ce qu'il ne peut avoir acquis que par l'expérience, beaucoup plus que par la lecture des livres qui en traitent.

Il faut en particulier qu'on condamne saint François de Sales, dans son beau *Traité de l'amour de Dieu*, pour condamner M. de Cambrai dans cet ouvrage, puisque l'un n'est presque qu'un commentaire de l'autre. La jalousie des auteurs, que l'on dit avoir éclaté en cette rencontre, peut bien avoir fourni les principes de la critique de ce livre, que je ne trouve point dans le livre même.

Mais ce qui peut avoir donné lieu et ouverture à la critique de ce livre, n'est pas tant, à mon sens, ce que l'on y trouve, que ce qu'on n'y trouve point, qui est une déclaration des nouveaux Quiétistes contre lesquels l'on écrit, dont M. de Cambrai ne dit pas un mot, et qu'on l'accuse, au contraire, d'avoir voulu défendre et justifier adroitement par cet ouvrage. Il est certain que toute la protection que les nouveaux Quiétistes ont tâché de se procurer à la cour, ne tendoit qu'à ce qu'il leur fût permis de s'expliquer; ce qu'on n'a point jugé à propos de leur permettre, pour ne pas répandre davantage dans le public leurs erreurs et leurs illusions; et l'on accuse peut-être M. de Cambrai, qui étoit, à la cour, de ceux qui vouloient qu'on leur permît de s'expliquer, d'avoir entrepris de s'expliquer pour eux d'une manière aussi artificieuse qu'elle est couverte dans cet ouvrage. L'on peut, en effet, y observer quatre choses singulières.

La première est que, rapportant dans sa préface tous ceux qui, de siècle en siècle, ont abusé de la

contemplation, il ne parle point de ceux de ce temps-ci, qu'il auroit dû principalement noter, s'il avoit eu dessein d'écrire contre eux.

La seconde est que, dans la même préface, il insiste à ce que ceux qui sont soupçonnés d'abuser de la contemplation aient à s'expliquer, et qu'il leur soit permis par conséquent de s'expliquer pour lever le scandale qu'on prend de leurs écrits.

La troisième est que, dans chacun de ses *Articles*, il explique avec soin tous les termes dont les Quiétistes abusent, et les réduit, dans ce qu'il approuve, à des sens assez raisonnables.

La quatrième est que, sur chacun desdits *Articles*, il pousse les sentimens et les explications qu'il condamne, à des extrémités qu'on ne trouve point dans les écrits des nouveaux Quiétistes, de sorte que ses condamnations ne tombent point sur eux. Il semble avoir passé artificieusement par-dessus leurs sentimens et leurs véritables expressions, pour condamner seulement ce que personne n'approuve.

Au surplus, outre les critiques et les gens intelligens ou jaloux qui condamnent cet ouvrage, par les raisons ci-dessus, tout le reste du monde le blâme peut-être comme inutile à tout le peuple, qui n'y entend rien; inutile à l'Église, qui a suffisamment et plus sagement proscrit cette secte en la condamnant au silence; inutile même à ces sectaires ou Quiétistes pour leur conversion, puisque l'on n'y condamne pas précisément leurs sentimens, qu'il eût fallu rapporter en leurs propres termes, et qu'on n'y porte la censure et la condamnation que sur des propositions et des expressions outrées et exorbitantes, qui ne sont point

d'eux : ce qui les confirme, au contraire, d'autant plus dans leurs sentimens, par-dessus lesquels on a passé sans y toucher, si ce n'est en les expliquant adroitement dans les propositions que l'on approuve.

Il seroit à souhaiter que toutes les bonnes choses qui sont dans cet ouvrage eussent été données par M. de Cambrai au public, dans une autre occasion et dans une autre forme, pour lui être utiles.

178.

DE M. HÉBERT, CURÉ DE VERSAILLES, A M. TRONSON.

Il manifeste son éloignement pour la nouvelle spiritualité.

(Fin de mars) 1697.

Je suis trop sensiblement touché, monsieur, des nouvelles marques de votre amitié, pour différer plus long-temps de vous en témoigner ma reconnoissance. C'est le caractère d'un bon cœur, que de craindre autant le danger pour son ami que pour soi-même, et de lui vouloir procurer la même tranquillité que celle de laquelle il jouit. Je serois fâché que, pour me souhaiter une sûreté entière, vous vous donnassiez la moindre inquiétude du monde. C'est pour vous tirer de peine, que je vous veux écrire à cœur ouvert. Je vous assure, monsieur, que je n'ai d'autre part dans l'affaire qui fait maintenant un si grand bruit dans le monde, à l'occasion du livre que vous savez, que celle que me donne la douleur sensible de l'avoir vue naître, et le désir extrême de la voir

bientôt finir. J'ai toujours été dans ce sentiment, et je m'y confirme plus que jamais, qu'on doit très-rarement parler des voies mystiques, n'en point écrire, éprouver toujours les personnes qui s'adressent à nous, quand elles s'imaginent y être appelées; éviter également les deux extrémités, de blasphémer ce qu'on ignore, ou de croire à tout esprit; et se persuader que, s'il est difficile de connoître dans l'air les traces de l'aigle, il ne l'est pas moins de découvrir les vestiges du serpent sur la pierre. Les expressions de l'Écriture vous sont trop connues et trop familières, pour ne pas y avoir remarqué celles-ci. Je ne sache point d'autre secret pour y pouvoir réussir, que d'avoir une soumission respectueuse pour toutes les décisions de l'Église sur ces matières, et pour les ordonnances des illustres prélats qui ont, depuis quelques années, signalé leur zèle par la condamnation de plusieurs propositions horribles et de principes exécrables qui renversent toute la doctrine de l'Église sur ces matières, et entraînent les ames saintes, sous le spécieux prétexte d'une oraison fort élevée, dans mille erreurs et dans le précipice. J'ai regardé ces censures, si sages et si remplies de l'esprit de Dieu, comme le van dans la main du Seigneur, duquel il s'est servi pour nettoyer parfaitement son aire, et séparer la paille d'avec le bon grain, l'illusion d'avec la véritable prière. Vous savez en particulier, monsieur, quel est mon dévoûment, mon respect, ma soumission et mon obéissance pour Mgr notre archevêque. J'avois ces sentimens pour son mérite, pour sa piété, pour sa vertu, pour sa doctrine, devant que nous eussions l'avantage de l'avoir pour pasteur.

Jugez de mes dispositions présentes, et si je ne dois pas encore ajouter, si je le pouvois, de nouvelles marques de mon parfait attachement depuis que Dieu nous l'a donné pour nous conduire, ayant l'honneur d'être curé dans son diocèse, et de plus celui de profiter assez souvent de ses lumières. Vous pouvez croire, monsieur, qu'il ne m'honoreroit point de sa protection, et même des marques de sa bonté, s'il me savoit dans d'autres sentimens que les siens. Je fais profession de les suivre, de ne pas m'en écarter d'un seul point, et d'en faire la règle de ma conduite et de celle de ceux que la Providence a confiés à mes soins. Je crois qu'après cette sincère déclaration, vous serez content de moi, et vous continuerez à me donner des marques de votre amitié que j'estime au-delà de tout ce que je puis vous dire, étant, monsieur, avec toute l'estime, le respect et la reconnoissance possible, votre, etc.

479.

DE FÉNELON AU P. LAMI, BÉNÉDICTIN.

Il le remercie de quelques remarques sur le livre des *Maximes*, et tâche d'en justifier la doctrine.

7 avril (1697.)

Je tâcherai, mon révérend père, de vous aller remercier de vos bonnes remarques sur mon livre, et j'en profiterai. J'en suis touché comme je le dois être, et je ressens aussi très-vivement tous les soins que vous prenez avec autant de zèle pour me défendre. Il faut laisser passer l'orage. Si j'ai dit la vérité,

Dieu se doit à lui-même d'en prendre soin. Si j'ai dit le mensonge, je ne demande qu'à le voir et à me rétracter. Mais tout se réduit à deux points, savoir, 1° à la doctrine des actes de charité pure qui est établie dans toutes les écoles depuis cinq cents ans; 2° à la doctrine de l'état habituel de cette pure charité pour les ames les plus parfaites, et c'est ce qui est prouvé par la plupart des anciens Pères. Je m'imagine que vous aurez lu le livre de M. de Meaux. Il suppose que la question de l'amour désintéressé n'est qu'une question de nom, et il ne donne point d'autre raison de la nécessité de vouloir expressément notre salut, que le bon plaisir de Dieu, qui veut que nous voulions notre salut pour sa gloire. C'est précisément ce que j'ai dit, et que je dirai toujours. Pour l'oraison passive, qu'il met dans une espèce d'extase où l'on n'a plus de liberté pour les actes discursifs et autres, il la suppose presque perpétuelle dans Mme de Chantal. Il s'en faut beaucoup que je sois allé aussi loin que lui. L'autorité d'un si savant prélat me rassure, et me fait espérer que je ne me serai pas trompé. Ne dites, s'il vous plaît, mon révérend père, rien de tout ceci à personne. Mon partage est le silence, la patience, et la prière pour demander à Dieu ou qu'il me détrompe, ou qu'il détrompe ceux qui me croient trompé. Priez pour moi, aimez-moi toujours, et soyez persuadé de la vénération avec laquelle je suis, etc.

180.

DU DUC DE BEAUVILLIERS A Mme DE MAINTENON.

Il manifeste sa soumission à la condamnation des livres de Mme Guyon.

Ce 9 avril 1697.

J'ai su, madame, par ce que M. le C. de B. m'a dit de votre part, l'équivoque qui étoit entre vous et moi, au sujet des livres de Mme Guyon (1). Je n'ai

(1) Mme de Maintenon, très-prononcée contre Mme Guyon, l'étoit aussi contre le livre des *Maximes*. On peut en juger par ce qu'elle écrivoit à M. de Noailles le 3 avril. « Je me suis si fort trompée dans l'opinion que j'avois » que M. de Cambrai n'écriroit rien de répréhensible, que je n'ose plus dire » que je ne crois pas qu'il le fasse une seconde fois. Cependant je craindrois » qu'il ne travaillât à sa traduction, afin de l'avoir toute prête en cas de » besoin. Le Roi me paroît embarrassé pour empêcher une troisième édition. » Il doit parler à M. le duc de Beauvilliers. Comptez, monseigneur, que cette » affaire ne s'adoucit pas, soit à Rome, soit en France, soit dans le cœur du » Roi, et que partout on pense au danger des princes par une telle éduca- » tion. Quant à moi, je suis et affligée et embarrassée. Je le suis pour moi. » Je crains la suite de cette affaire entre deux grands prélats, s'ils vont aux » extrémités. Je crains le parti que le Roi prendra, et dont il répondra devant » Dieu. Je crains la même chose pour vous. M. de Cambrai vous presse, et » il a raison. Mais la matière est difficille, et tout le monde en a jugé. Je » ne sais si l'autorité de tous les évêques ensemble pourroit justifier ce livre. » Quant à ce qui me regarde, je veux consulter, s'il vous plaît, vous et » M. de Chartres, que je vous prie de faire venir le plus tôt qu'il sera possible.

» Je verrai M. de Beauvilliers, pour lui dire qu'il n'est pas question de » montrer son intérieur particulier, mais qu'il faut répondre au public sur » l'opinion qu'a le public que le gouverneur du Duc de Bourgogne est le » protecteur du quiétisme; ce qu'on croira toujours, tant qu'il ne condam- » nera pas Mme Guyon sans détour, sans restriction, autant qu'il peut la » condamner. »

On voit, par cette lettre, qu'il s'étoit déjà fait deux [redacted] *Maximes*, et nous avons remarqué, dans l'*Avertissement* [redacted] *OEuvres de Fénelon* (pag. lxix), que ce livre avoit [redacted] en 1697.

pas eu de peine à l'éclaircir par la seule exposition de mes sentimens. Je ne doute pas qu'il ne vous en ait rendu un compte fidèle. Cependant je suis bien aise de vous répéter dans ce billet les mêmes choses qu'il doit vous avoir rapportées. Je suis très-ignorant, madame, de la matière dont il s'agit : vous le savez, et que par moi-même, je serois incapable d'en juger. Mais depuis long-temps Dieu m'a fait la grâce d'être soumis à ceux qui ont autorité sur moi. Je n'ai donc ni répugnance à juger des livres de Mme Guyon par la décision de mon pasteur, et je me soumets pleinement et sans restriction à la condamnation que M. l'archevêque de Paris en a faite. Je ne veux les excuser ni directement ni indirectement, et dans les occasions, je m'expliquerai toujours en conformité de ce que je vous marque ici.

Je ne vous parlerai plus au reste, madame, de ce qui me regarde personnellement. Vous savez assez l'éloignement que j'ai toujours eu pour les nouveautés. Rien ne me paroît plus dangereux en fait de religion, et surtout j'ai regardé le quiétisme avec horreur, parce qu'il est contraire à la foi, et qu'il détruit les bonnes mœurs.

Il est très-inutile que je m'étende ici sur cette matière. Je suis connu de vous, madame ; vous êtes persuadée, et vous m'avez dit, qu'il ne s'agissoit à mon égard que de m'expliquer nettement sur la condamnation qu'on a faite des livres de Mme Guyon.

Si je n'étois certain que vous n'oublierez pas à faire [illegible] au Roi ce billet, je vous supplierois très-hum[illegible] de le lui montrer. Vous pouvez aussi, ma[illegible] tel autre usage que vous jugerez con-

venable, et je vous en laisse maîtresse absolue. Je suis avec mon respect ordinaire, etc.

181.

DE FÉNELON A M. TRONSON.

Il lui envoie le projet d'une lettre au Pape pour lui soumettre son livre.

Samedi, 12 (13) avril (1697.)

Je vous envoie, monsieur, le projet de ma lettre pour le Pape, et je vous prie de la montrer, si vous le jugez à propos, à M. l'évêque de Chartres; mais il faut exiger de lui un secret que je sais qu'il garde très-bien, dès qu'il le promet. Je l'ai été voir ce matin chez vous; et je n'ai point voulu demander à vous voir, pour ménager votre santé, dont je suis fort en peine, et pour ne donner point d'ombrage à ceux qui en peuvent prendre. Je vais à Versailles, pour montrer au Roi ma lettre pour le Pape. Je reviendrai, dès que le Roi aura approuvé qu'elle parte. Quelque extrême besoin que j'aie de votre charité dans cette affaire, je veux vous ménager avec des précautions infinies, et pour votre santé qui m'est très-précieuse, et pour votre personne qui est très-utile à l'Église.

Je vous supplie instamment, monsieur, que mon projet de lettre ne sorte point de vos mains, et qu'après que vous l'aurez montrée à M. de Chartres, vous la mettiez dans un paquet cacheté qu'un valet de chambre à moi ira chercher demain chez vous.

182.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Il lui renvoie son projet de lettre au Pape.

(14) avril 1697.

JE vous suis bien obligé, monseigneur, de la part que vous me témoignez prendre à ma santé. Elle est toujours en même état, et je souhaite que les remèdes que je vais prendre la rendent assez bonne pour vous être aussi utile que je le désire.

Je vous renvoie votre lettre latine et française, sans avoir montré ni l'une ni l'autre à Mgr de Chartres; car après lui avoir dit que j'avois quelque chose à lui faire voir de votre part, pourvu qu'il voulût vous promettre le secret, il me témoigna qu'il auroit peine, dans ces sortes d'affaires qui deviennent publiques, d'avoir sous le secret des choses particulières, qui se découvrent dans la suite, et se répandent de toutes parts. C'est ce qui m'a empêché de lui dire de quoi il s'agissoit, ne voulant pas aller au-delà de ce que vous exigez de moi dans votre lettre. Je suis, etc.

183.

DU DUC DE BEAUVILLIERS A M. TRONSON.

Sur les efforts que l'on faisoit pour l'éloigner de la cour.

Ce lundi 15 avril (1697.)

ON cherche, monsieur à me faire chasser d'ici, et on y parviendra, si Mme de Maintenon continue dans

l'opposition où elle est pour moi. Je ne sens rien qui la mérite, et je crois que Dieu demande de moi que je ne sorte point de l'état où il m'a mis, sans avoir fait de ma part ce qui se peut. Je vous prie, monsieur, d'engager M. l'évêque de Chartres à se trouver au séminaire mercredi 17 de ce mois, à quatre heures après midi; je m'y rendrai, et l'entretiendrai une heure à cœur ouvert, ou devant vous, ou seul, comme il l'aimera mieux. Un mot de réponse par celui que j'envoie, à qui vous direz en quel temps il ira la prendre. On ne peut être à vous, monsieur, plus tendrement ni plus absolument que j'y suis.

Jamais intrigue de cour n'a été plus étendue, ni plus forte contre un particulier, que celle qui est contre moi. On ne va pas moins qu'à dire qu'il est terrible de voir les princes entre les mains de gens d'une religion nouvelle.

184.

DE M. TRONSON AU DUC DE BEAUVILLIRES.

Il l'engage à condamner nettement les livres de Mme Guyon, si on l'exige de lui.

Ce 16 avril 1697.

La douleur que m'a causée ce que vous me mandez, jointe à mes incommodités qui ne diminuent point, ne me permet pas de vous faire une ample réponse, surtout ne pouvant la faire que par une main empruntée. Je crois cependant vous devoir dire que, dans l'état où sont les choses, et dans les suites fâcheuses

fâcheuses qui sont à craindre, s'il ne s'agit, pour les prévenir, que de condamner les erreurs que les évêques ont condamnées dans les livres de Mme. Guyon, je ne crois pas que ni vous, ni Mgr. l'archevêque de Cambrai, en deviez faire aucune difficulté. Il me semble même que je lui ai témoigné, aussi bien que le P. de Valois, dont vous connoissez la droiture et la sincérité, qu'après les soupçons que le public a formés, on ne peut pas en conscience refuser de faire cette démarche, qui paroît nécessaire pour les guérir. Je prie notre Seigneur de vous donner ses lumières, pour ne rien faire de votre part qui puisse mettre obstacle aux desseins qu'il peut avoir sur vous.

Mgr l'évêque de Chartres est engagé, demain 17, pour toute l'après-dînée, et pour une affaire qu'il ne peut pas remettre. Il m'a dit qu'il seroit libre jusqu'à onze heures du matin; vous verrez si cela vous accommode.

185.

DE FÉNELON A M. TRONSON.

Il le prie de montrer à l'évêque de Chartres sa lettre au Pape.

Mardi, 16 avril (1697.)

Je vous renvoie, monsieur, mon projet de lettre latine avec la traduction française. Il m'importe que M. l'évêque de Chartres la voie tout au plus tôt. Je n'ai garde de le rendre responsable d'un secret qui est déjà confié à plusieurs personnes, et qui sera peut-être bientôt répandu, comme plusieurs autres. Toutes les fois que le secret se répandra, je croirai

que d'autres auront parlé, et jamais ce prélat, que je connois pour très-assuré, très-discret, et plein d'amitié pour moi. Je vous conjure donc, monsieur, de lui montrer ma lettre malgré lui, et sans perdre un moment. Je la lui aurois montrée moi-même, si je n'avois cru qu'il la liroit plus favorablement en la lisant avec vous. Puis-je vous aller voir quelques momens? Je m'en abstiendrai plutôt que de m'exposer à nuire à une santé qui m'est en vérité précieuse. Je prie M. Bourbon de m'en mander l'état.

186.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Il l'engage à condamner nettement les livres de Mme. Guyon.

Ce 16 avril 1697.

Après avoir fait beaucoup de réflexions sur les soupçons que le public a formés contre vous, sur les suites qu'on en doit craindre, et surtout sur le scandale qui en peut arriver, je ne puis m'empêcher de vous dire que, dans l'état où sont les choses, je ne crois pas que vous puissiez en conscience vous dispenser de condamner les livres de Mme Guyon, comme contenant les erreurs que les évêques ont censurées. Je prends trop de part à vos véritables intérêts, pour ne vous pas proposer le seul moyen qui me paroît capable de remédier à tous les maux que l'on craint. Mgr l'évêque de Chartres a vu votre lettre. Quoiqu'il approuve fort votre soumission au Pape, lui et moi aurions souhaité, pour l'amitié que nous avons pour vous, et même cru nécessaire pour

le bien de la paix, qu'elle fût accompagnée d'un désaveu ou d'une explication des choses qu'on trouve à redire dans votre livre.

Mes incommodités, qui ne diminuent point, ne me permettent que de signer cette lettre, et de vous assurer, monseigneur, que je suis avec grand respect, etc.

187.

DU DUC DE BEAUVILLIERS AU MÊME.

Il lui annonce que le Roi lui permet d'écrire au Pape.

Le 16 avril au soir (1697.)

Le Roi m'a dit, monsieur, qu'il trouvoit bon que vous fissiez partir la lettre pour le Pape, dont vous lui avez remis une copie entre les mains. Il m'a ordonné en même temps de vous faire souvenir que vous lui avez promis de ne pas envoyer votre tradition (1) sans sa participation et son consentement. Je vous donne le bonsoir, monsieur, après m'être acquitté des ordres que j'ai reçus.

Faites part de ceci, mon cher archevêque, à M. de Chevreuse, qui attendoit plus tôt de mes nouvelles; mais il ne m'a pas été possible d'en donner, comme je l'aurois voulu. J'ai dit au Roi que vous pourriez

(1) Cette *tradition* étoit un recueil de passages des Pères à l'appui de la doctrine du livre des *Maximes*. Fénelon en parle dans plusieurs des lettres suivantes. Voyez ci-après pag. 407 et 416.

envoyer la lettre par le nonce. Il le veut bien, si cela vous convient.

Je ne vous verrai point demain à Paris. J'ai eu réponse de M. Tronson : M. de Chartres ne sera pas libre. Je n'en suis point trop fâché; il y avoit trop d'empressement de ma part au voyage, la Providence l'a rompu.

188.

DU MÊME A M. TRONSON.

Il lui envoie copie de sa lettre à Mme de Maintenon.

Ce mercredi 17 avril (1697.)

Je vous envoie, monsieur, la copie d'une lettre que j'ai écrite à Mme de Maintenon, il y a huit jours (1). Je vous prie de m'en mander votre sentiment. Je parle dans les occasions en conformité de ce qu'elle contient. Je crois que Mme de Maintenon en pourroit être contente; cependant elle ne m'en a rien mandé.

Je n'ai pu aller à Paris ce matin; car nous avions conseil. Je suis en peine de votre santé : faites-moi, s'il vous plaît, savoir de vos nouvelles. M. de Bourbon (2) ne m'est nullement suspect; et quand vous aurez à m'écrire, vous pourrez vous servir de sa main, et mettre sans ménagement ce que vous mettriez, si vous vous serviez de la vôtre.

(1) C'est la lettre 186, ci-dessus pag. 396.
(2) On a déjà vu qu'il étoit secrétaire de M. Tronson.

189.

DE M. TRONSON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Il approuve sa lettre à Mme de Maintenon.

Ce 18 avril 1697.

J'ai été ravi, monseigneur, de voir vos sentimens par écrit. Vous me les aviez assez fait connoître, et vous ne m'en aviez donné que trop de preuves, pour me permettre d'en douter; mais l'importance étant d'en convaincre la personne à qui vous écrivez, je crois qu'elle en sera contente, et qu'une lettre si sincère et si soumise aura tout le bon effet qu'on en peut espérer.

Je suis avec mon respect et mon attachement ordinaire en l'amour de notre Seigneur, etc.

190.

DE FÉNELON AU CARDINAL (COLLOREDO.)

Il le prie de vouloir bien présenter au Pape la lettre par laquelle il lui soumet son livre.

Versaliis, XIV kalendas maii (18 avril 1697) (1).

Qua insigni benignitate in me usus est Eminentia vestra anno superiori, hanc me iterum orare sinas. Libellus quem de vita ascetica adversùs Quietistarum nefandos errores nuper gallicè scripsi, quorumdam

(1) On sera peut-être surpris que cette lettre et la suivante soient datées du 18 avril, tandis que la lettre au Pape est du 27. Mais on a vu que cette dernière étoit écrite dès le 12.

lectorum animos offendit. Verùm, eminentissime Domine, merâ æquivocatione, ni fallor, libello obstrepunt. Hunc quamprimum latinè versum, et quibusdam notis auctum, ad summum Pontificem mittere decrevi. Interea epistolam, quâ opusculum meque ipsum supremæ ipsius auctoritati permitto ac devoveo, scribendam arbitratus sum. Quam si beatissimo Patri manu propitiâ et beneficâ tradere digneris, singularem pro merito gratiam habiturus sum. Summa cum observantia perpetuum ero, etc.

191.

DU MÊME AU CARDINAL (DENHOFF.)

Il lui envoie une copie de sa lettre au Pape.

Versaliis, XIV kalendas maii (18 avril 1697.)

Etsi nullum est in me meritum, quo Eminentiæ vestræ benevolentiam sperare possim, hanc tamen orare non vereor. Ea est apud omnes tuæ urbanitatis, benigni animi, pietatis eximiæ, et singularis eruditionis existimatio, ut jam quivis et ignotus qui bono animo theologicis quæstionibus operam dedit, ad te facilem aditum non temerè sibi polliceatur. Quapropter, eminentissime Domine, quam ad summum Pontificem, de libello a me nuper in lucem edito, scripsi, epistolæ exemplar ad vestram Eminentiam mittere mihi per te liceat. Is libellus teterrimos Quietistarum errores vehementissimè confutat. Verùm subest mera æquivocatio, quâ malevoli verborum pugnam ineunt. Opusculum latinè versum,

cum brevi additione, nubeculam discutiet. Simul atque versio absoluta fuerit, ad summum Pontificem, atque unà ad vestram Eminentiam mittere certum est. Huic opusculo manuscripto, eminentissime Domine, adtexam sententias ex Patribus et ex recentioribus sanctis depromptas, quibus, ut mihi visum, sed ut longè meliùs noverit Eminentia vestra, amoris puri, seu amicitiæ status habitualis in paucissimis perfectis demonstrari potest, illæso spei proprio objecto formali. Hujus quæstionis judicium penès summum Pontificem : penès vestram Eminentiam doctrinæ de perfectione ascetica vigilantissimè consulere. Felix ego, si summa quâ, teste famâ, tuarum virtutum observantia affectus sum, innatam pectori tuo benignitatem commoveat. Perpetuum ero, etc.

---

192 +.

DU MÊME AU PAPE INNOCENT XII.

Il lui soumet son livre, et lui expose le but qu'il s'est proposé en le composant.

(27 avril 1697.)

Quem *de Sententiis Sanctorum et vita ascetica* librum nuperrimè scripsi, quamprimum ad Beati-

J'avois résolu d'envoyer au plus tôt, avec toute sorte de soumission et de respect, à Votre Sainteté, le livre que

+ Cette lettre fut imprimée dans le temps, en latin et en français, à la suite de l'*Instruction pastorale* donnée par l'archevêque de Cambrai, le 15 septembre 1697, pour l'explication de ses sentimens. On voit même par le *Mercure historique et politique*, du mois d'octobre 1697, que cette lettre étoit répandue dans le public plus d'un mois avant l'*Instruction pastorale*.

tudinem Vestram summa cum animi demissione et reverentia mittere decreveram. Hoc sane debetur obsequium supremæ quâ omnibus Ecclesiis præes auctoritati; is significandus gratus animus pro illa qua me cumulasti munificentia. Verum, ne quia in re tam gravi, et quæ mentes adeo exagitat, omittam; neve aliqua diversissimo linguarum ingenio æquivocatio subrepat, totum contextum summa cum diligentia latinè vertendum duxi. Huic operi totus incumbo, nec morâ brevi ad pedes Beatitudinis Vestræ opusculum manuscriptum deferendum mittam.

O utinam, Beatissime Pater, utinam ego ipse munusculum humillimo ac devotissimo pectore offerens, apostolicâ benedictione donandus accederem! Sed heu! molestissima diœcesis Cameracensis, hisce luctuosis belli temporibus, negotia, et a Rege mihi

j'ai fait depuis peu sur les *Maximes des Saints pour la vie intérieure*. La suprême autorité avec laquelle vous présidez à toutes les églises, et les grâces dont vous m'avez comblé, m'imposoient ce devoir. Mais pour n'omettre rien dans une matière si importante, et sur laquelle les esprits sont si agités, et pour remédier aux équivoques qui peuvent naître de la diversité du génie des langues, j'ai pris le parti de faire avec soin une version latine de tout mon ouvrage. C'est à quoi je m'applique tout entier, et bientôt j'enverrai cette traduction pour la mettre aux pieds de Votre Sainteté.

Plût à Dieu, très-saint Père, que je pusse, en vous présentant moi-même mon livre avec un cœur zélé et soumis, recevoir votre bénédiction apostolique! Mais les affaires du diocèse de Cambrai pendant les malheurs de la guerre, et l'instruction des princes que le Roi m'a fait l'honneur

credita puerorum Regiorum institutio, tantum solatium me sperare vetant.

Quod autem ad scribendum de vita ascetica et contemplativa animum impulit, hoc fuit in primis, Sanctissime Pater, quod Sanctorum sententias a sancta sede toties comprobatas, ab aliis in flagitiosissimos errores sensim detorqueri, ab aliis scilicet imperitis ludibrio verti jamdudum senserim. Quietistarum dogma nefandum, ac perfectionis speciem præ se ferens, in varias Galliarum partes, necnon et in Belgium nostrum, uti cancer clam serpebat. Varia scripta alia minus emendata, alia errori proxima passim lectitabant homines prurientes auribus. Ab aliquot sæculis multi mystici scriptores mysterium fidei in conscientia pura habentes, affectivæ pietatis excessu,

de me confier, ne me permettent pas d'espérer cette consolation.

Voici, très-saint Père, les raisons qui m'ont engagé à écrire de la vie intérieure et de la contemplation. J'ai aperçu que les uns, abusant des maximes des saints si souvent approuvées par le saint siége, vouloient insinuer peu à peu des erreurs pernicieuses, et que les autres, ignorant les choses spirituelles, les tournoient en dérision. La doctrine abominable des Quiétistes, sous une apparence de perfection, se glissoit en secret *comme la gangrène* en divers endroits de la France, et même de nos Pays-Bas. Divers écrits, les uns peu corrects, les autres fort suspects d'erreur, excitoient la curiosité indiscrète des fidèles. Depuis quelques siècles, beaucoup d'écrivains mystiques, portant le mystère de la foi dans une conscience pure, avoient favorisé, sans le savoir, l'erreur qui se cachoit encore; ils l'avoient fait par un excès de piété affectueuse,

verborum incuriâ, theologicorum dogmatum veniali inscitiâ, errori adhuc latenti imprudentes faverant. Hinc acerrimus clarissimorum episcoporum zelus excanduit. Hinc triginta et quatuor Articuli, in quibus edendis egregii præsules me sibi adjungi non dedignati sunt. Hinc etiam illorum censuræ in libellos (1) quorum loca quædam in sensu obvio et naturali meritò damnantur.

At certè ita est hominum ingenium, Sanctissime Pater, ut dum vitium alterum refugiunt, in alterum oppositum incurrant. Præter expectationem nostram quidam hanc occasionem arripuerunt amorem purum et contemplativum quasi deliræ mentis ineptias deridendi.

Medium iter aperiendum, a falso verum, a novo

par le défaut de précaution sur le choix des termes, et par une ignorance pardonnable des principes de la théologie. C'est ce qui a enflammé le zèle ardent de plusieurs illustres évêques; c'est ce qui leur a fait composer trente-quatre Articles qu'ils n'ont pas dédaigné de dresser et d'arrêter avec moi; c'est ce qui les a engagés aussi à faire des censures contre certains petits livres (1), dont quelques endroits, pris dans le sens qui se présente naturellement, méritent d'être condamnés.

Mais, très-saint Père, les hommes ne s'éloignent guère d'une extrémité sans tomber dans une autre. Quelques personnes ont pris ce prétexte, contre notre intention, pour tourner en dérision, comme une chimère extravagante, l'amour pur de la vie contemplative.

Pour moi, j'ai cru qu'il falloit, en marquant le juste

(1) Le *Moyen court et très-facile pour faire oraison*; l'*Explication du Cantique des Cantiques*, etc.

antiquum, a periculoso tutum, secernendum esse ratus, id pro modulo tentavi. Quod utrum præstiterim necne, tuum est, Sanctissime Pater, judicare, meum verò in te Petrum, cujus fides nunquam deficiet, viventem et loquentem audire ac revereri.

Hoc in opusculo brevitati maximè studui, suadentibus peritissimis viris, qui et illusioni grassanti, et derisioni profanorum hominum remedium præsens et facile adhiberi voluerunt. Ergo consulendum fuit, Sanctissime Pater, candidis animabus quæ simplices in bono, nec adversùs malum satis cautæ, teterrimum monstrum floribus subrepens nondum senserant. Consulendum et criticorum fastidio, qui traditiones asceticas, et aureas Sanctorum sententias ab hac vi-

milieu, séparer le vrai du faux, et ce qui est ancien et assuré d'avec ce qui est nouveau et périlleux. C'est ce que j'ai essayé de faire selon mes forces très-bornées. De savoir si j'y ai réussi ou non, c'est à vous, très-saint Père, à en juger, et c'est à moi à écouter avec respect, comme vivant et parlant en vous, saint Pierre, dont la foi ne manquera jamais.

Je me suis principalement appliqué à rendre cet ouvrage court, et en cela j'ai suivi le conseil des personnes les plus éclairées, qui ont désiré qu'on pût trouver un remède prompt et facile, non-seulement contre l'illusion qui est contagieuse, mais encore contre la dérision des esprits profanes. Il a donc fallu songer aux ames pleines de candeur, qui, étant plus simples dans le bien que précautionnées contre le mal, n'apercevoient pas cet horrible serpent qui se glissoit entre les fleurs. Il a fallu songer aussi au mépris des critiques, qui ne veulent point séparer de la doctrine empestée des hypocrites les tradi-

rulenta perditissimorum hominum hypocrisi secernere nolunt. Unde libellum, uti vocabularium mysticæ theologiæ, piis animabus, ne fines a patribus positos excederent, dandum esse arbitrati sunt.

Quapropter, Sanctissime Pater, quàm brevissimas potui definitiones verborum, quorum usus apud Sanctos invaluit, presso stylo conclusi, ac veluti censuræ pondere impudentissimam hæresim proterere conatus sum. Nec enim, ut mihi visum est, episcopum decuisset tot nefarios errores in lucem prodere, nisi continuò accederet indignatio pudica, et zelus domûs Dei. Absit tamen, Sanctissime Pater, ut tenuitatis meæ oblitus, id arroganter fecerim. Verùm supremæ sedis auctoritas quòd mihi deerat abundè supplevit. Veras de ascetica disciplina, et de amore

tions ascétiques et les précieuses maximes des saints. C'est pourquoi on a jugé qu'il étoit à propos de faire une espèce de dictionnaire de la théologie mystique, pour empêcher les bonnes ames de passer au-delà des bornes posées par nos pères.

J'ai donc renfermé dans le style le plus concis qu'il m'a été possible, des définitions des termes que l'usage des saints a autorisés. J'y ai même employé le poids et l'autorité d'une censure, pour tâcher d'écraser une hérésie si pleine d'impudence. Il m'a paru, très-saint Père, qu'il y auroit quelque indécence qu'un évêque montrât au public ces erreurs monstrueuses, sans témoigner aussitôt l'indignation et l'horreur qu'inspire le zèle de la maison de Dieu. A Dieu ne plaise néanmoins que j'aie perdu de vue ma foiblesse, et que j'aie parlé avec présomption! L'autorité suprême du saint siège a suppléé abondamment tout ce qui me manquoit. Les souverains pontifes, en exami-

contemplativo sententias summi Pontifices in perpendendis singulis scriptis auctorum qui Sanctorum catalogo adscripti sunt, sexcenties comprobaverunt. Igitur huic immotæ regulæ adhærens, inoffenso pede veros articulos condi posse speravi. Altera ex parte falsos quasi manu ductus damnavi. Per omnia enim inhæsi decretis solemnibus, ubi sexaginta et octo Propositiones Michaelis de Molinos a sancta sede damnatæ sunt. Tanto oraculo fretus, vocem attollere non dubitavi.

Primò, actum permanentem et nunquam iterandum, ut inertiæ et socordiæ interioris lethale veternum, confutavi.

Secundò, distinctionem et exercitium necessarium singularum virtutum statui.

Tertiò, contemplationem jugem ac omnino peren-

nant scrupuleusement tous les écrits des saints qu'ils ont canonisés, ont approuvé en toute occasion les véritables maximes de la vie ascétique et de l'amour contemplatif. Ainsi, en m'attachant à cette règle immuable, j'ai espéré de pouvoir dresser, sans aucun péril de m'égarer, les articles que j'ai donnés comme véritables. A l'égard des faux que j'ai condamnés, j'ai été conduit comme par la main; car je me suis proposé en tout pour modèle, les décrets solennels par lesquels le saint siège a condamné les soixante-huit Propositions de Michel de Molinos. Fondé sur un tel oracle, j'ai osé élever ma voix.

Premièrement, j'ai condamné l'acte permanent, et qui n'a jamais besoin d'être réitéré, comme une source empoisonnée d'une oisiveté et d'une léthargie intérieure.

Secondement, j'ai établi la nécessité indispensable de l'exercice distinct de chaque vertu.

Troisièmement, j'ai rejeté, comme incompatible avec

nem, ut repugnantem statui viatorum, quippè quæ peccata venialia, varia virtutum officia, mentis denique involuntarias evagationes excluderet, absolutè negavi.

Quartò, orationem passivam, quæ liberi arbitrii cooperationem realem in actibus meritoriis eliciendis excludat, rejeci.

Quintò, nullam aliam quietem, cùm in oratione, tum in cæteris vitæ interioris exercitiis admisi, præter hanc Spiritûs sancti pacem, quâ animæ puriores actus internos ita uniformes aliquando eliciunt, ut hi actus jam non actus distincti, sed mera quies, et permanens cum Deo unitas indoctis videantur.

Sextò, ne amoris puri doctrina, tot Patribus Ecclesiæ, totque Sanctis comprobata, Quietistarum erroribus patrocinari videretur, in eo maximè operam impendi, ut quivis perfectus quovis amore gratuito

l'état du voyageur, une contemplation perpétuelle et sans interruption, qui excluroit les péchés véniels, la distinction des vertus, et les distractions involontaires.

Quatrièmement, j'ai rejeté une oraison passive qui excluroit la coopération réelle du libre arbitre pour former les actes méritoires.

Cinquièmement, je n'ai admis aucune autre quiétude ni dans l'oraison, ni dans les autres exercices de la vie intérieure, que cette paix du Saint-Esprit avec laquelle les ames les plus pures font leurs actes d'une manière si uniforme, que ces actes paroissent aux personnes sans science, non des actes distincts, mais une simple et permanente unité avec Dieu.

Sixièmement, de peur que la doctrine du pur amour, si autorisée par tant de Pères de l'Eglise et par tant d'autres saints, ne parût servir de refuge aux erreurs des Quié-

incensus, spem, quâ salvi facti sumus, suo pectore foveat, secundùm quod ait Apostolus : *Nunc autem manent fides, spes, charitas, tria hæc; major autem horum est charitas.* Ergo semper speranda, cupienda, petenda nostra salus, etiam quatenus nostra, quandoquidem eam vult Deus, et ad suî honorem vult ut eam ipsi velimus. Ita spes proprio in officio perseverat non tantùm habitu infuso, sed etiam actibus propriis qui a charitate imperati et nobilitati, ut ait Schola, ad ipsius charitatis excelsiorem finem, nempe puram Dei gloriam, simplicissimè referuntur.

Septimò, asserui hunc statum puræ charitatis reperiri in paucissimis perfectis, et esse tantummodo habitualem. Qui habitualem dicit, absit ut dicat *in-*

tistes, je me suis principalement appliqué à montrer qu'en quelque degré de perfection qu'on soit, et de quelque pureté d'amour qu'on soit rempli, il faut toujours conserver dans son cœur l'espérance par laquelle nous sommes sauvés, suivant ce que l'apôtre dit : *Maintenant ces trois choses, la foi, l'espérance, la charité demeurent; mais la charité est la plus grande.* Il faut donc toujours espérer, désirer, demander notre salut, même en tant qu'il est notre salut, puisque Dieu le veut, et qu'il veut que nous le voulions pour sa gloire. Ainsi l'espérance se conserve dans son propre exercice, non-seulement par l'habitude infuse, mais encore par ses actes propres, qui, étant commandés et ennoblis par la charité, comme parle l'Ecole, sont rapportés très-simplement à la sublime fin de la charité même, qui est la pure gloire de Dieu.

Septièmement, j'ai dit que cet état de charité ne se trouve que dans un petit nombre d'ames très-parfaites, et qu'il est en elles *seulement habituel.* Quand je dis *habi-*

amissibilem, aut *expertem cujuscumque variationis*. Si quotidianis peccatis non vacet status ille, quantò magis admittit actus interdum elicitos, qui quidem boni ac meritorii sunt, etiamsi paulò minùs puri et gratuiti! Sufficit ergo ut plerumque in eo statu actus virtutum charitate imperante et informante exerceantur. Hactenus omnia, triginta et quatuor Articulis episcoporum consona.

Opusculo a me in lucem edito adjungam, Sanctissime Pater, antiquorum Patrum, ac recentiorum Sanctorum de amore puro et contemplativo sententiarum manuscriptam collectionem. Ita quod priori in opusculo simplici expositione declaravi, posteriori in opusculo omnium sæculorum testimonia ratum facient. Utrumque opus, Beatissime Pater, sanctæ Romanæ

tuel, à Dieu ne plaise qu'on entende un état *inamissible*, ou *exempt de toute variation!* Si cet état est encore sujet aux péchés quotidiens, à combien plus forte raison est-il compatible avec des actes faits de temps en temps, qui ne laissent pas d'être bons et méritoires, quoiqu'ils soient un peu moins purs et désintéressés! Il suffit pour cet état, que les actes des vertus y soient faits le plus souvent avec cette perfection que la charité y répand, et dont elle les anime. Toutes ces choses sont conformes aux trente-quatre Articles.

Je joindrai, très-saint Père, au livre que j'ai publié, un recueil manuscrit des sentimens des Pères et des saints des derniers siècles sur le pur amour des contemplatifs, afin que ce qui n'est que simplement exposé dans le premier ouvrage, soit prouvé dans le second par les témoignages et par les sentimens des saints de tous les siècles. Je soumets, du fond de mon cœur, très-saint Père, l'un et l'autre ouvrage au jugement de la sainte Eglise Ro-

Romanæ Ecclesiæ, cæterarum matris et magistræ, judicio submitto totis præcordiis, mea meque ipsum, uti filium obsequentissimum Beatitudini Vestræ devoveo. Quod si libellus gallicè scriptus ad Beatitudinem Vestram jam pervenerit, hoc unum impensissimè oro, Sanctissime Pater, ne quid statuas, ante perlectam quam brevi missurus sum latinam versionem. Quid superest, nisi ut diuturnam incolumitatem exoptem ei qui incorrupto animo Christi regnum procurat, et cum tanto catholici orbis applausu claris propinquis ait, *Ignoro vos?* His quotidianis votis, Ecclesiæ decus ac solatium, disciplinæ instaurationem, propagationem fidei, errorum et schismatum extirpationem, amplam denique summo patrifamilias messem exopto. Æternum ero, etc.

maine, qui est la mère de toutes les autres, et qui les a enseignées. Je dévoue, et ce qui dépend de moi, et moi-même, à Votre Sainteté, comme le doit faire un fils plein de zèle et de respect. Que si mon livre français a déjà été porté à Votre Sainteté, je vous supplie très-humblement, très-saint Père, de ne rien décider, sans avoir vu auparavant ma traduction latine, qui partira tout au plus tôt. Que me reste-t-il à faire, si ce n'est de souhaiter un long pontificat à un chef des pasteurs qui gouverne avec un cœur si désintéressé le royaume de Jésus-Christ, et qui dit avec l'applaudissement de toutes les nations catholiques, à son illustre famille : *Je ne vous connois point?* En faisant tous les jours de tels vœux, je crois demander la gloire et la consolation de l'Eglise, le rétablissement de la discipline, la propagation de la foi, l'extirpation des schismes et des hérésies, enfin l'abondante moisson dans le champ du souverain père de famille. Je serai à jamais, etc.

193.

DU MÊME A M. TRONSON.

Il craint que le P. de Valois, confesseur des princes, ne soit éloigné d'eux comme suspect de quiétisme.

A Versailles, samedi 27 avril (1697.)

Vous connoissez, monsieur, toute la vertu et toute la bonté de cœur du P. de Valois; mais vous ne sauriez vous imaginer à quel point il est utile à nos princes, et combien Dieu bénit son travail. Je vois des choses qui me font croire qu'on veut l'ôter de son emploi, à cause de l'affection qu'il m'a témoignée. Je compte pour rien la douleur que j'en dois ressentir; je ne compte pas même pour quelque chose l'injustice de cette accusation, ni la flétrissure qu'elle donne si indignement à ce saint religieux. Ce que je regarde sans rapport ni à lui ni à moi, c'est le bien qu'il fait, et le succès qui est présent, au lieu qu'un autre, si bon qu'il puisse être, ne peut s'assurer de réussir de même. M. l'évêque de Chartres peut seul donner de telles impressions, et les effacer. S'il doute des sentimens du P. de Valois, et de son horreur sincère pour le quiétisme, il peut aisément s'en éclaircir à fond. Vous ne pouvez, monsieur, faire une œuvre plus importante, que d'inspirer à M. de Chartres de parler ou d'écrire comme il faut. Je vous conjure d'agir aussi efficacement pour ce cher père que pour moi. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et je ne vous dis rien, monsieur, de la vénération ni de la reconnoissance avec laquelle je suis tout à vous sans réserve.

194 +.

DE M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES, A FÉNELON.

Il ne croit pas pouvoir concilier le livre des *Maximes* avec les explications manuscrites de l'auteur (1).

(Fin d'avril 1697.)

Je suis sûr, et j'en répondrois, que votre intention n'a pas été de faire un partage dans la doctrine de l'Église; il est cependant certain que votre livre y en fait. Ne l'excusez donc pas, car il est insoutenable. Il dit en termes formels, et cent fois, le contraire de ce que je viens de copier de votre dernier écrit, et c'est ce qui soulève le public; c'est ce que j'y vois, et que mes confrères et les plus éclairés docteurs y voient aussi. Dites que vous êtes fâché de l'avoir écrit, que vous convenez de vous y être mal expliqué, que vous voudriez qu'on n'y pût lire autre chose que ce que vous venez de m'écrire : mais ne prétendez plus justifier un livre, qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, exclut tout motif d'espérance du troisième état des justes, sans parler des autres erreurs qu'on y voit; et n'offrez point d'y faire voir ce dernier système, sans rien changer pour le

+ Ce fragment a été inséré par l'évêque de Chartres, ainsi que le suivant, dans sa *Lettre pastorale* contre le livre des *Maximes*, du 10 juin 1698. Nous avons donné cette *Lettre pastorale* dans le tom. VII des *Œuvres de Fénelon*, pag. 113 et suiv.

(1) On a vu ces *explications*, sous le titre de *première Réponse*, etc. dans le tom. IV des *Œuvres*, pag. 119 et suiv.

fond : car l'on croiroit que vous voulez encore le défendre, ce livre qui fait tant de bruit, qui paroît si mauvais aux personnes éclairées et bien intentionnées; et il est bien mieux que tout simplement et humblement vous l'expliquiez, corrigiez, supprimiez dans les endroits qui méritent ce traitement.

En vérité, mon très-cher prélat, il est plus clair que le jour que votre livre est entièrement opposé et à l'explication que vous venez de me donner, et à toute la doctrine de l'Église. Que ne ferois-je pas, et que ne donnerois-je pas de bon cœur, pour sauver d'un tel naufrage le plus ancien et le meilleur de mes amis, dont la réputation est si chère à l'Église, et dont le nom fera par son livre la joie et le triomphe des Quiétistes, si vous ne le corrigez nettement!

195.

DE FÉNELON A M. ***.

Il croit pouvoir concilier le livre des *Maximes* avec ses explications manuscrites.

2 mai 1697.

J'ai lu avec un sensible plaisir les objections de M. l'évêque de Chartres; elles sont naturelles, fortes, poussées aussi loin qu'elles peuvent l'être, soigneusement ramassées de tous les endroits de mon livre qui peuvent les fortifier, démêlées avec précision, et fortement écrites. Je doute fort qu'on puisse mieux embrasser mon système pour le renverser. Mais ces objections si fortes se tournent en consolation pour moi; elles me montrent clairement que le

capital des objections se réduit à une équivoque que je leverai, s'il plaît à Dieu, d'une manière évidente pour tout lecteur équitable. Doit-on vouloir qu'un évêque rétracte ni abandonne un livre, où il peut montrer avec évidence qu'il n'a pu vouloir rien dire que de très-catholique, de l'aveu même de ceux qui trouvent les termes de son livre excessifs et dangereux? De ma part, je ne crois devoir consentir à rien qui ressemble à une rétractation. Mes bons amis, parmi lesquels je mettrai toujours M. de Chartres au premier rang, doivent au moins suspendre leur jugement, et attendre pour voir si je leverai naturellement l'équivoque, et si je puis montrer que mon livre, pris dans toute l'étendue de ses correctifs, ne doit signifier que le système approuvé par M. de Chartres (1). J'écrirai volontiers une lettre qui montrera clairement, et sans forcer les termes, quel a été mon véritable sens.

Si l'explication simple et naturelle du texte de mon livre, selon mes véritables sentimens contenus dans ma lettre à M. de Chartres, se trouvoit impossible, ce seroit alors que je devrois dire que j'ai mal parlé; et je me confie que Dieu m'en donneroit la force. Jusque-là mes véritables et meilleurs amis, tels que M. de Chartres, loin de me proposer d'abandonner mon livre, doivent m'en empêcher, et désirer que je l'explique nettement, s'il se peut. J'écrirai donc avec joie la lettre, et au plus tôt, non pour condamner le livre, mais pour montrer qu'il doit nécessairement être pris dans mon sens véritable, qui est hors d'at-

(1) La *première Réponse* indiquée dans la note de la lettre précédente.

teinte. La lettre ne doit, ce me semble, regarder que le point de l'espérance, pour donner une clef générale et facile des endroits où l'équivoque a choqué les lecteurs scolastiques. J'y dois également éviter deux choses : l'une, de ne point passer au-delà du système de ma lettre, que M. de Chartres approuve; l'autre, d'y faire cadrer juste, sans mauvaise subtilité, le texte de mon livre. C'est ce que je ferai examiner par vingt célèbres théologiens séculiers et réguliers.

196.

DE M. LESCHASSIER,

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE,

A L'ABBÉ DELPI A MEAUX.

Il manifeste l'éloignement du séminaire de Saint-Sulpice pour les nouvelles doctrines.

A Paris, le 10 mai 1697.

Je ne suis pas surpris, monsieur, que l'on vous ait dit à Meaux qu'on avoit lu le livre de Mgr de Cambrai à notre réfectoire; on l'a dit aussi à Paris. Cependant cela est très-faux. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on suppose ainsi des faits comme arrivés à Saint-Sulpice, qu'on les débite par le monde, et que des gens sont assez simples pour y ajouter foi, et même pour les écrire, sans se donner auparavant la peine de les vérifier. C'est ainsi qu'au mois d'octobre dernier, l'on fit courir le bruit dans Paris, qu'on avoit publié au prône de la paroisse Saint-Sulpice l'Ordonnance de

Mgr l'archevêque de Paris [1], portant condamnation du livre intitulé : *Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination*; qu'on l'avoit lue aussi au réfectoire du Séminaire, mais qu'à l'église et au réfectoire, on en avoit retranché la seconde partie. Ce bruit, quoique très-faux dans toutes ses circonstances, n'a pas laissé de se répandre hors de Paris; et c'est peut-être pour confirmer cette fausseté, et la faire passer quelque jour dans l'histoire de ce temps, qu'on a écrit dans une lettre du 11 mars dernier, où un anonyme reproche à M. Duguet les louanges qu'il a données dans la sienne à cette Ordonnance de Mgr l'archevêque, qu'il y a des communautés qui en ont osé supprimer la seconde partie, en ne faisant lire que la première. Soyez donc sûr, monsieur, que, depuis votre départ du séminaire de Saint-Sulpice, on n'y a point lu au réfectoire le livre de Mgr l'archevêque de Cambrai, comme vous êtes sûr qu'on ne l'y a point lu pendant que vous y étiez. Vous pouvez aussi tenir pour certain, qu'aucun des docteurs qui sont à Saint-Sulpice n'a travaillé avec Mgr de Cambrai, ni à Paris ni à la campagne, et que nous ne conseillons point ici la lecture de son livre; que nous condamnons tous les livres qui ont été condamnés par les Ordonnances de Mgr l'archevêque de Paris, alors évêque de Châlons, de Mgr de Meaux, de Mgr de Chartres; que nous adhérons aux XXXIV Articles qui ont été dressés et signés à Issy par deux de ces grands prélats. Et pour entrer dans un détail qui fasse voir com-

(1) Voyez au sujet de cette *Ordonnance*, parmi les *Lettres diverses*, les 35e, 191e, 295e, ci-dessus tom. II, pag. 375, et tom. IV, pag. 14, 135 et suiv.

bien nos sentimens sont éloignés de ceux des Quiétistes, et opposés à la doctrine qui semble les favoriser, vous pouvez assurer le révérend père supérieur de votre séminaire, que nous sommes tous très-persuadés qu'il n'y a point de chrétien, dans quelque degré de perfection qu'il soit, qui ne doive demander à Dieu, par les mérites de notre Seigneur Jésus-Christ, les grâces et les secours dont il a besoin pour les bonnes œuvres, qui ne doive prier pour sa persévérance dans la justice et pour son salut éternel, qui ne soit obligé de produire des actes de foi et d'espérance, et que les motifs de ces actes doivent être différens de celui de la charité. Vous pouvez encore l'assurer que nous ne connoissons point d'état en cette vie où le pur amour soit l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires; que nous croyons qu'il est très-bon d'être dans une sainte indifférence pour les évènemens fâcheux et les états pénibles de cette vie, mais que l'indifférence pour le salut ou pour la damnation est une disposition très-criminelle. Vous vous souvenez sans doute de nous avoir entendus plusieurs fois recommander l'exercice de la méditation selon la méthode commune, et dire que ceux qui prétendent d'eux-mêmes s'élever à la contemplation s'éloignent de la conduite des saints, qui ont attendu que Dieu les y attirât, et qui ont eu recours à la méditation, lorsque Dieu a cessé de les élever à ce genre d'oraison sublime; que c'est une témérité de sortir par son propre choix du plus bas degré de l'oraison, et qu'en punition de cette témérité Dieu permet que ces ames présomptueuses tombent dans l'illusion, ou demeurent au moins dans l'oisiveté, ne faisant point agir

leur esprit ni leur volonté dans le temps de la prière. Je sais bien, monsieur, que vous n'exigiez pas de moi une explication de nos sentimens, lorsque vous m'avez fait part, dans votre lettre, de la conversation que vous avez eue avec le père supérieur de votre séminaire : mais puisqu'on est si mal informé à Meaux de la doctrine qu'on tient à Saint-Sulpice, et de l'éloignement que l'on y conserve pour toutes les nouveautés, j'ai cru vous devoir donner de quoi détromper ceux qui vous en ont parlé d'une manière si peu conforme à la vérité. Je suis, etc.

---

197 +.

DE FÉNELON A LOUIS XIV.

Il se montre disposé à recommencer l'examen de son livre de la manière que ce prince l'avoit déjà approuvé.

11 mai 1697.

SIRE,

M. de Beauvilliers m'a parlé de la part de Votre Majesté sur mon livre. Je prends la liberté de lui confirmer ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire; c'est que je veux de tout mon cœur recommencer l'examen de mon livre avec M. l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot, qui l'avoient d'abord examiné. C'est avec plaisir, Sire, que je profiterai de leurs lumières pour changer ou pour expliquer les

+ *Lettres de Mme de Maintenon*, tom. III, pag. 82. Cette lettre de Fénelon fut envoyée, le 13 mai, à M. de Noailles par Mme de Maintenon, en lui disant, de la part du Roi, *de n'en point faire mystère, s'il y avoit quelque utilité à parler*. Ibid. pag. 81.

choses que je reconnoîtrai avec eux avoir besoin de changement ou d'explication. Je crois, Sire, en voir déjà assez, pour pouvoir dire à Votre Majesté qu'on ne me fera que des difficultés faciles à lever. Pour le faire, je n'aurois qu'à ajouter simplement à mon livre diverses choses que j'avois déjà mises dans un ouvrage plus ample, et que j'ai retranchées dans l'imprimé pour abréger. L'expérience me persuade qu'elles sont nécessaires pour contenter beaucoup de lecteurs, auxquels tout est nouveau en ces matières. Quoique le Pape soit mon seul juge, et que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir avec moi que par persuasion, je crois voir de plus en plus, Sire, et avec une espèce de certitude, que nous n'aurons aucun embarras sur la doctrine, et que nous serons, au bout de quelques conférences, pleinement d'accord, même sur les termes. Si j'ai écrit au Pape, Votre Majesté sait que je ne l'ai fait que par son ordre, et même bien tard, quoique j'eusse dû le faire dès le commencement; car un évêque ne peut voir sa foi suspecte, sans en rendre compte au plus tôt au saint siège. J'avois même un intérêt pressant de ne pas me laisser prévenir par des gens qui ont de grandes liaisons à Rome.

Cette affaire n'auroit pas tant duré, Sire, si chacun avoit cherché, comme moi, à la finir. Il y a trois mois et demi qu'on me fait attendre les remarques de M. de Meaux; il m'avoit fait promettre qu'il ne les montreroit qu'à moi, et tout au plus à MM. de Paris et de Chartres. Cependant il les a communiquées à diverses autres personnes; pour moi, je n'ai pu jusqu'ici les obtenir. Voilà ce qui fait, Sire, que l'exa-

men que je dois laisser faire à M. l'archevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot, n'est pas encore commencé. Il m'est revenu, par plusieurs bons endroits, diverses choses qui me persuadent que ces remarques ne contiennent aucune difficulté qui doive nous arrêter. Tout roule sur de pures équivoques, qu'il sera très-facile et très-naturel de lever par des explications tirées de mon livre même. De ma part, je n'y perdrai pas un moment. Je suis bien honteux et bien affligé, Sire, d'un si long retardement qui fait durer l'éclat. C'est un accablement, de voir qu'il importune un maître, des bontés et des bienfaits duquel je suis comblé. Mais en vérité, Sire, j'ose dire que je suis à plaindre, et non pas à blâmer dans toutes les circonstances de ce mécompte, auquel je n'ai aucune part, et que j'espère de finir très-promptement. Rien ne surpassera jamais le très-profond respect, la soumission et le zèle avec lequel, etc. (1).

(1) Mme de Maintenon écrivoit le même jour à M. de Noailles : « Je crains » que M. de Meaux et vous, n'alliez pas assez de concert pour le fond de cette » affaire-ci; mais je suis bien persuadée qu'on ne peut, qu'on ne doit pas » exiger que M. de Meaux juge M. de Cambrai, puisqu'il s'est toujours expliqué là-dessus. Le Roi s'exprima fortement, et fit envisager les suites que » tout ceci pourroit avoir. La scène de Saint-Cyr va faire un grand bruit, » et sera regardée comme un prélude. » Cette *scène* étoit l'expulsion de quelques religieuses soupçonnées de quiétisme. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 15.

198.

DU CARDINAL CASANATE A FÉNELON.

Sentimens d'estime et d'affection dont il est pénétré pour lui.

Romæ, pridie idus (14 maii) 1697.

Etsi mihi, illustrissime Præsul, satis ex nominis tui fama, quæ in diem eruditione et virtute tuâ magis magisque elucescit, jam pridem notus aceeptusque eras, non possum tamen non plurimas humanitati tuæ gratias agere, quòd præsenti litterarum officio ad majorem non dicam tuî ipsius notitiam, sed ad arctiorem nostrorum animorum conjunctionem me invitare voluisti. Etenim quanti te semper fecerim, oblata est mihi nunquam occasio demonstrandi: illam verò quam modò exhibes circa libellum tuum de vita ascetica, talem cupio futuram, ut me defensore non egeat; cùm ex ingenio tuo, doctrina ac pietate, nil nisi rectum, et sanctissimis Patrum sententiis maximè consentaneum expectari possit. Cæterùm exemplar epistolæ quam ad summum Pontificem hac de re misisti, legi libentissimè; neque minori animi voluptate lecturus sum opusculum a te mittendum, latino sermone donatum, auctumque notis, sanctorumque Patrum testimoniis, quod auctoris sui probè causam defensurum spero. Vale interea, doctissime Præsul, meque tibi addictissimum esse pro certo habeas.

H. Card. CASANATA.

199.

DU CARDINAL DENHOFF AU MÊME.

Il lui promet d'examiner avec soin le livre des *Maximes*.

De Rome, ce 14 mai 1697.

J'AI reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 18ᵉ du mois passé de Versailles, avec estime, que j'ai toujours eue bien grande pour son auteur. La lettre adressée à Sa Sainteté dont vous m'avez envoyé une copie, et tout le reste que vous me faites espérer dans la suite, me servira de lumière pour pouvoir discourir sur votre livre correctement, et pour le pouvoir défendre dans les endroits où on lui voudroit faire tort. Jusques ici je n'en puis rien dire, ne l'ayant pu lire, ce que néanmoins je me promets pouvoir faire bientôt, encore qu'il soit nécessaire d'attendre le tout sur cette matière, pour en porter un jugement solide. Partout, monsieur, où j'aurai occasion de vous rendre service en cette cour, je m'y emploierai de tout mon cœur, vous suppliant de me donner toujours part dans votre amitié, étant, monsieur, en vérité et avec respect, votre, etc.

LE CARDINAL DENHOFF.

200.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il le prie de venir à Paris pour une quinzaine de jours.

A Paris, 15 mai (1697.)

Je croyois, mon cher abbé, partir dans peu de jours pour vous aller revoir; mais les difficultés obstinées qu'on me fait ici me retiennent, et je ne pourrai point passer les fêtes à Cambrai. Je compte que M. Deschamps reviendra avec le carrosse. Il me vient même une pensée que je ne fais que vous proposer. Pourriez-vous venir dans ce même carrosse pour une quinzaine de jours seulement? Si je puis partir au bout des quinze jours, nous nous en retournerons ensemble pour le concours; sinon vous vous en retournerez seul. Vous m'aurez toujours aidé pendant ce temps-là à démêler les sophismes qu'on me fait. Mais je n'ai garde de le vouloir, si peu que vous jugiez que votre présence soit nécessaire au diocèse. Pesez cela devant Dieu, et ne faites rien pour mon plaisir, au préjudice de nos devoirs. Mandez-moi vos vues présentes pour les deux canonicats vacans. Vous savez, mon cher abbé, avec quelle tendresse et quelle confiance je suis tout à vous à jamais.

201.

DU CARDINAL COLLOREDO A FÉNELON.

Il le félicite de la soumission qu'il a promise au Pape relativement à son livre des *Maximes*.

Romæ, 21 maii 1697.

In litteris, quas ad me misit Dignatio tua illustrissima, lætificasti animam meam. Lætificet te ipse, qui in causa est, Deus; nam cùm ab aliquot mensibus de edito a te libro percrebuisset fama, quòd dogmata quædam adhuc mihi incomperta contineret, quæ non ita passim ab omnibus probabantur, videns modò cordis tui religiosi erga sanctam sedem, cujus es consors et filius, sensum subditum, animum christianum, et consilium catholicum, quo te et tua firmissimæ fundatissimæque auctoritati, præditæ culmine et principatu et primatu cathedræ, ut cum Augustino dicam, obsequentissimè devovisti; repletus sum consolatione, superabundo gaudio, quòd piâ humilitate et veraci de humanitate nostra cogitatione imbutus, illaque modestiæ parte ornatus, quam apostolus in episcopo optabat, non doctor solùm, sed et docibilis esse concupiscas. Quam sublimibus infulis tuis laudabilem partem, quo meliùs possis excolere, non gravabor eâ quâ decet confidentiâ, Dominationi tuæ illustrissimæ suggerere, quod rumor aliquis asperserit, non satis a te moralitatem actuum humanorum, et in finibus et in officiis fuisse distinctam, purumque, vel saltem subtilissimum aliquem charitatis amorem sub cujusdam perfectionis nomine insi-

nuatum, qui nec est patriæ totus futurus in laudibus, nec viæ totus gemens in desideriis, vel desideriorum interpretibus assiduis Ecclesiæ precibus; cùm tunc dicatur rectum esse cor, cùm Deus propter Deum quæritur : quæritur verò in via, sicut beatis oculis tenetur in patria. Amor autem ille purus, a Dominatione tua illustrissima, ut ferunt, præsuppositus, ac contemplationi alicui, quæ visionem quamdam usurpat, addictus, satietatem justitiæ potiùs quàm ipsius esuriem præferens, non est patriæ, ubi manifestissima omnino veritas; non viæ, ubi nunquam desidiosa, debet esse sollicita et quærens charitas, licet aliquando otiosa, ne fortè inter eos computemur, de quibus sanctus Augustinus aiebat, qui nullo robore præditi, ut aliquam concilient multitudinem, nomine compertæ veritatis, quâ promissâ naturaliter anima gaudet humana, nec vires suas valetudinemque considerans, sanorum escas appetendo, quæ malè committuntur nisi valentibus, irruunt in veneno fallacium. Eo mirabilior esset sententia similis, quo omnibus et singulis nobis est comprobata nostræ mentis imbecillitas, quâ ipsius acie ad rationes quoque intelligibiles pervenire, paucorùm est; sed cùm pervenitur, quantum fieri potest, non in eis manet ipse perventor, sed veluti acie reverberatâ repellitur, et fit rei transitoriæ transitoria cogitatio; quæ tamen cogitatio per disciplinas, quibus eruditur animus, memoriæ commendatur, ut sit quò redire possit, quæ cogitur inde exire, ipso teste sancto Augustino, lib. XIII *de Trinitate;* et mirabilior iterum perfectio charitatis adinveniretur, quam nec sancti Patres agnovissent, et quæ spei vitam vel solatium everteret.

Hæc

Hæc suggerere me docuit reverentia et amor, quo illustrissimam Dominationem tuam prosequi teneor, ut animi mei sincerissimam voluntatem admittens, in nova hac editione latina, quam moliris, judiciariâ quâdam severitate tu ipse recenseas, si quæ fortè irrepserint, quæ aliorum censuræ sint obnoxia, quo præclaras animi tui, ac munerum tuorum dotes, præclarissimo hoc veritatis amore corones; hoc enim metropoliticum exigit jus, ut testimonium perhibeas veritati. Tuæ demum indulgentiæ erit parcere mihi, qui tuâ benignitate coactus, insipiens factus sum.

Servus ex corde,

L. CARD. COLLOREDUS.

202 +.

DE M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES, AU MÊME.

Il souhaite que Fénelon termine la dispute par un désaveu pur et simple de son livre.

A Saint-Cyr, le 28 mai (1697.)

LES efforts que j'ai faits, mon cher prélat, pour obtenir de vous ce que j'avois l'honneur de vous dire hier, n'ont point été un effet de mon envie de vaincre. Ce qui me porte à vous faire violence par mes répétitions et mes importunités, c'est le zèle que j'ai de vous voir au plus tôt hors de tout soupçon, et l'intérêt de la religion, qui souffre et souffrira d'un livre qui l'attaque dans ses plus solides maximes. Le

+ *Vie de Fénelon*, par le P. Querbeuf, 1787, in-4°, pag. 225.

crédit qu'il donne, contre votre intention, au quiétisme de nos jours, m'effraie et m'afflige plus que je ne puis vous dire. Les Quiétistes iront plus loin, malgré vos expressions et vos exceptions les plus formelles; ils sauront bien tirer de votre livre d'étranges conséquences, et celles même que votre piété a rejetées avec horreur. Si vous soutenez ce livre par des explications, on le tiendra bon, utile, sain dans la doctrine; on le réimprimera; on accusera de peu d'intelligence ou de mauvaise intention tous ceux qui le condamneront : ainsi il aura cours; les ennemis de la vérité en triompheront; il feront par lui des dommages infinis. Si vous avez écrit des choses insoutenables, pourquoi les vouloir défendre par des explications? Si vous n'en voulez dire que de contraires, et qui en soient la condamnation véritable, pourquoi voulez-vous les donner comme explications? Au nom de Dieu, croyez-en vos bons amis, et n'attendez pas le jugement de Rome, qui ne peut vous être favorable. Je suis cependant ravi que vous vouliez vous y soumettre sans réplique. Je prie notre Seigneur, mon très-cher prélat, que vous fassiez ce que son Saint-Esprit vous inspirera, et que vous compreniez bien la différence qu'il y a entre revenir de soi-même simplement, humblement, courageusement, ou être censuré à Rome dans un ouvrage qui ne peut pas être approuvé. Pardonnez à ma tendresse; elle est toujours avec mon respect ordinaire et sans intérêt.

203.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTÉRAC.

Il lui envoie des *Eclaircissemens* pour être communiqués à ses amis, et lui donne quelques instructions importantes.

A Versailles, samedi 1 juin (1697.)

Je vous envoie, mon cher abbé, divers cahiers dont vous pourrez faire usage vers nos amis. Il y a d'un côté la grande tradition, dont je vous envoie deux copies que vous pourrez communiquer au P. de Valois, pour lui ou pour ses bons amis, et à M. Le Merre. Je crois que M. Tronson n'auroit pas assez de santé et de loisir, pour faire une si grande lecture. Pour la petite tradition, intitulée *Autorités sur lesquelles*, etc. il est, si je ne me trompe, capital que M. Tronson, le P. de Valois et M. Le Merre la voient. Vous pourriez même la faire voir à M. l'évêque de Blois, que je vous supplie de voir au plus tôt.

Pour M. Le Merre, il est bon qu'il garde une copie de la grande et une copie de la petite tradition, qu'il pourra employer avec sa discrétion ordinaire, sans la faire éclater. Retirez, je vous prie, aujourd'hui de lui mes deux écrits que je lui laissai hier, afin que Blondel me les rapporte ce soir, et que je puisse dès demain matin travailler dessus.

A l'égard du P. de Valois, il est capital qu'il prenne bien ses mesures pour éviter l'éclat sur l'examen que feront les docteurs. Il est très-difficile de tenir secret ce qui se fait par tant de gens. Si cela se répand, M. de Meaux ira ébranler M. de Paris, et faire les

derniers efforts pour nous traverser. M. de Chartres même ne gardera point de mesures. Le secret est donc bien important; la chose en elle-même est excellente.

Pour M. Tronson, tâchez de savoir ce qu'il aura fait avec M. de Chartres, et donnez-lui un peu de courage pour mettre ce prélat en scrupule.

Je prie M. Deschamps d'avoir bien soin de vous, et de faire hâter les habits de mes gens.

Mille fois tendrement à vous, mon cher abbé. Dès que vous m'aurez renvoyé ce que j'ai laissé à M. Le Merre, je vous le renverrai bien vite; car nous n'avons pas un moment à perdre.

Faites entendre à M. Tronson quelle est la doctrine sur la charité, de ceux qui ne veulent aucun mélange de motif dans les imparfaits, et qui détruisent le pur amour, en le mettant dans tous les états. Ce seroit détruire la noblesse, que de faire tous les hommes nobles. Leur pur amour n'est, dans le fond, que le mercenaire des anciens Pères.

Même jour.

Je viens d'apercevoir que la preuve tirée du concile (*de Trente*) et de son *Catéchisme* n'est pas dans une des deux copies que je vous envoie : mais il n'y a qu'à faire copier ce cahier-là, afin que chaque portefeuille ait sa tradition complète sur cet article comme sur les autres. En attendant, vous pourrez communiquer tout le reste aux personnes dont il est question. En raisonnant patiemment avec M. de Blois, vous pourrez lui lever les difficultés qui sont grandes dans son esprit, si je ne me trompe. Pour M. de

Chartres, il est bien étonnant qu'il soit content de ma doctrine, et qu'il ne veuille pas que je l'explique en montrant que mon livre y est conforme. A-t-on jamais fait une telle injustice à un évêque? Pour les censures (*de Mme Guyon*), je ne puis y adhérer sans me déshonorer. J'en ai dit le mieux que j'en pouvois dire, en parlant à mon supérieur, qui est le Pape : le reste seroit affecté, bas, indécent, déshonorant pour moi; je me reconnoîtrois suspect, et par là je mériterois de l'être. A-t-on jamais osé proposer une telle chose à un évêque, pour une souscription aux censures de trois de ses confrères qui n'ont point souscrit les uns aux autres? Cela n'a rien de commun avec mon livre, et c'est de mon livre seul dont il est question. Quand on voudra faire le dernier scandale sur cette adhésion aux censures, c'est montrer la dernière tyrannie de deux évêques sur un seul. Pour moi, je ne veux jamais ébranler ni directement ni indirectement les censures. Je ne souffrirois pas même que d'autres les ébranlassent dans la suite, tant je suis exempt d'entêtement sur Mme Guyon et sur ses ouvrages! mais je ne puis adhérer simplement aux censures. Montrez ceci à M. Tronson.

204.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui suggère quelques expédiens pour terminer l'affaire.

(Versailles, juin 1697.)

Je crois, mon cher abbé, qu'il sera bon que vous voyiez M. de Chartres de la manière dont on vous

l'a conseillé. Je ne compte point sur l'ébranlement où le P. de Valois prétend avoir mis M. de Chartres. Nous l'avons vu deux fois content que j'expliquasse ses difficultés, et M. de Meaux l'a toujours rentraîné. S'il est vrai qu'il consente à une explication naturelle de mon livre, il faudroit que M. Tronson profitât de cette disposition pour l'y fixer par quelque engagement, comme une lettre qu'il m'écriroit. Je vous conjure, mon cher abbé, de revoir le P. de Valois, avant qu'il vienne ici, pour savoir s'il aura lu ce que vous lui avez donné. Il y a aussi M. de Blois, avec lequel je vous supplie d'entrer patiemment en matière sur l'espérance. Si vous ne le trouvez pas, demandez-lui une heure précise par un billet; je l'irai voir dès que je serai à Paris. Je ne crois pas y pouvoir aller avant vendredi matin; je vous envoie pour M. Tronson les remarques sur le livre de M. de Meaux, que vous avez déjà vues. Je crois qu'il ne seroit peut-être pas inutile que M. l'abbé de Maulevrier eût la bonté de revoir comme par occasion M. Boileau, et en cas qu'il le trouve plus raisonnable que M. de Chartres ne l'est, il l'engageât à aller avec lui et avec vous raisonner avec M. Tronson sur les expédiens capables de finir.

205.

DE M. PIROT A M. TRONSON.

Ses sentimens à l'égard de Fénelon; peine qu'il ressent de voir la défiance du prélat à son égard.

En Sorbonne, le 5 juin 1697.

Je vous rends mille grâces très-humbles, monsieur, de la bonté que vous avez de m'avoir bien voulu envoyer la copie des deux papiers curieux que vous me fîtes voir dernièrement. Je le suis assez pour souhaiter encore savoir de quelle maison de Carmélites on tient la lettre, ne doutant point cependant de sa vérité. J'en aime beaucoup plus la mémoire de ce saint homme que j'avois toujours honoré.

J'apprends que Mgr de Cambrai se défie de moi. Je ne suis pas d'humeur à chercher pratique; mais je suis sensible à la défiance d'un prélat que je respecte plus que je ne le puis dire. Vous vous en êtes pu apercevoir, monsieur, et je vous supplie de rendre en cela témoignage à la vérité : je vous ai ouvert mon cœur, et déclaré mes sentimens tout à nu. Je serois ravi qu'il se pût trouver ouverture, où, en servant la religion, on sauvât un des hommes du monde le plus capable de la servir lui-même. Je me tenois heureux d'avoir part à sa confiance. S'il la retire par suspicion de manque de foi et d'attachement à ses intérêts de ma part, il ne me fait pas justice; et si c'est qu'il me croie incapable, je suis traité comme je le mérite, et j'avois été trop heureux qu'il ne me l'eût pas tant cru, que je me le reconnois de bonne

l'a conseillé. Je ne compte point sur l'ébranlement où le P. de Valois prétend avoir mis M. de Chartres. Nous l'avons vu deux fois content que j'expliquasse ses difficultés, et M. de Meaux l'a toujours rentraîné. S'il est vrai qu'il consente à une explication naturelle de mon livre, il faudroit que M. Tronson profitât de cette disposition pour l'y fixer par quelque engagement, comme une lettre qu'il m'écriroit. Je vous conjure, mon cher abbé, de revoir le P. de Valois, avant qu'il vienne ici, pour savoir s'il aura lu ce que vous lui avez donné. Il y a aussi M. de Blois, avec lequel je vous supplie d'entrer patiemment en matière sur l'espérance. Si vous ne le trouvez pas, demandez-lui une heure précise par un billet; je l'irai voir dès que je serai à Paris. Je ne crois pas y pouvoir aller avant vendredi matin; je vous envoie pour M. Tronson les remarques sur le livre de M. de Meaux, que vous avez déjà vues. Je crois qu'il ne seroit peut-être pas inutile que M. l'abbé de Maulevrier eût la bonté de revoir comme par occasion M. Boileau, et en cas qu'il le trouve plus raisonnable que M. de Chartres ne l'est, il l'engageât à aller avec lui et avec vous raisonner avec M. Tronson sur les expédiens capables de finir.

205.

DE M. PIROT A M. TRONSON.

Ses sentimens à l'égard de Fénelon; peine qu'il ressent de voir la défiance du prélat à son égard.

En Sorbonne, le 5 juin 1697.

Je vous rends mille grâces très-humbles, monsieur, de la bonté que vous avez de m'avoir bien voulu envoyer la copie des deux papiers curieux que vous me fîtes voir dernièrement. Je le suis assez pour souhaiter encore savoir de quelle maison de Carmélites on tient la lettre, ne doutant point cependant de sa vérité. J'en aime beaucoup plus la mémoire de ce saint homme que j'avois toujours honoré.

J'apprends que Mgr de Cambrai se défie de moi. Je ne suis pas d'humeur à chercher pratique; mais je suis sensible à la défiance d'un prélat que je respecte plus que je ne le puis dire. Vous vous en êtes pu apercevoir, monsieur, et je vous supplie de rendre en cela témoignage à la vérité : je vous ai ouvert mon cœur, et déclaré mes sentimens tout à nu. Je serois ravi qu'il se pût trouver ouverture, où, en servant la religion, on sauvât un des hommes du monde le plus capable de la servir lui-même. Je me tenois heureux d'avoir part à sa confiance. S'il la retire par suspicion de manque de foi et d'attachement à ses intérêts de ma part, il ne me fait pas justice; et si c'est qu'il me croie incapable, je suis traité comme je le mérite, et j'avois été trop heureux qu'il ne me l'eût pas tant cru, que je me le reconnois de bonne

foi. Il est juste que j'avoue mon foible; je serai toujours content, de quelque manière qu'il en use à mon égard, s'il me veut bien regarder comme ayant pour lui une estime singulière, et une égale vénération. Je suis, monsieur, avec un très-profond respect, etc.

206.

DE FÉNELON
A LA SUPÉRIEURE DES NOUVELLES CONVERTIES.

Il la détourne de lire et de faire lire à d'autres le livre des *Maximes*, à cause des éclats dont il est l'occasion.

6 juin 1697.

Je vous supplie, ma chère sœur, de dire à notre malade que je suis ravi d'apprendre qu'elle n'est point encore si proche de sa bonne amie, et que personne n'est si touché que moi de tout ce qui la regarde. Si je pouvois lui être utile, mes embarras ne m'empêcheroient point d'être tous les jours auprès d'elle; mais cela ne convient pas dans les circonstances présentes, et c'est par égard pour elle et pour votre maison, que je m'en abstiens. Je ne le fais qu'avec beaucoup de répugnance, et on doit me tenir compte de tous les pas que je ne fais point. Dites-lui que je la prie de ne mourir point cette fois-ci, et d'attendre une autre occasion où je serai plus libre de l'aller voir.

Pour mon livre, je l'ai fait avec un cœur droit et soumis à l'Église. Je ne le crois bon qu'à cause que je trouve un certain nombre de très-bons théologiens qui le croient vrai, et conforme aux ouvrages des

saints. Ceux qui l'attaquent le prennent dans un sens qui n'a aucun rapport avec le mien [1]. Ils avouent eux-mêmes que mon sens est très-catholique. Cependant, ma chère sœur, le bruit que font tant de personnes de mérite doit vous faire suspendre votre jugement. Moi-même je crois devoir me défier de toutes mes pensées les plus claires, et redoubler mon attention pour écouter les pensées des autres, et pour leur expliquer plus clairement les miennes. D'ailleurs mon livre, supposé qu'il soit bon, n'est pas utile à tout le monde. Ce n'est pas une simple lecture de piété pour le commun des bonnes ames. Il n'est fait que pour ceux qui conduisent, et par rapport aux ames de l'état dont je parle. Je conclus donc, ma chère sœur, par toutes ces raisons, que vous ne devez ni lire mon livre, ni le faire lire à la personne dont vous me parlez. Ce ne seroit qu'une curiosité, et vous savez combien je crois que la curiosité doit être retranchée des lectures pieuses. Mille assurances, s'il vous plaît, à notre malade du zèle avec lequel je prie pour elle. Je serai, ma chère sœur, à vous en notre Seigneur, toute ma vie très-cordialement.

(1) Bossuet attaque cette lettre, et cite ce passage, dans son *Second Ecrit contre le livre des Maximes*, surtout n. XIX; *Œuvres*, tom. XXVIII, pag. 428.

l'a conseillé. Je ne compte point sur l'ébranlement où le P. de Valois prétend avoir mis M. de Chartres. Nous l'avons vu deux fois content que j'expliquasse ses difficultés, et M. de Meaux l'a toujours rentraîné. S'il est vrai qu'il consente à une explication naturelle de mon livre, il faudroit que M. Tronson profitât de cette disposition pour l'y fixer par quelque engagement, comme une lettre qu'il m'écriroit. Je vous conjure, mon cher abbé, de revoir le P. de Valois, avant qu'il vienne ici, pour savoir s'il aura lu ce que vous lui avez donné. Il y a aussi M. de Blois, avec lequel je vous supplie d'entrer patiemment en matière sur l'espérance. Si vous ne le trouvez pas, demandez-lui une heure précise par un billet; je l'irai voir dès que je serai à Paris. Je ne crois pas y pouvoir aller avant vendredi matin; je vous envoie pour M. Tronson les remarques sur le livre de M. de Meaux, que vous avez déjà vues. Je crois qu'il ne seroit peut-être pas inutile que M. l'abbé de Maulevrier eût la bonté de revoir comme par occasion M. Boileau, et en cas qu'il le trouve plus raisonnable que M. de Chartres ne l'est, il l'engageât à aller avec lui et avec vous raisonner avec M. Tronson sur les expédiens capables de finir.

205.

DE M. PIROT A M. TRONSON.

Ses sentimens à l'égard de Fénelon; peine qu'il ressent de voir la défiance du prélat à son égard.

En Sorbonne, le 5 juin 1697.

Je vous rends mille grâces très-humbles, monsieur, de la bonté que vous avez de m'avoir bien voulu envoyer la copie des deux papiers curieux que vous me fîtes voir dernièrement. Je le suis assez pour souhaiter encore savoir de quelle maison de Carmélites on tient la lettre, ne doutant point cependant de sa vérité. J'en aime beaucoup plus la mémoire de ce saint homme que j'avois toujours honoré.

J'apprends que Mgr de Cambrai se défie de moi. Je ne suis pas d'humeur à chercher pratique; mais je suis sensible à la défiance d'un prélat que je respecte plus que je ne le puis dire. Vous vous en êtes pu apercevoir, monsieur, et je vous supplie de rendre en cela témoignage à la vérité : je vous ai ouvert mon cœur, et déclaré mes sentimens tout à nu. Je serois ravi qu'il se pût trouver ouverture, où, en servant la religion, on sauvât un des hommes du monde le plus capable de la servir lui-même. Je me tenois heureux d'avoir part à sa confiance. S'il la retire par suspicion de manque de foi et d'attachement à ses intérêts de ma part, il ne me fait pas justice; et si c'est qu'il me croie incapable, je suis traité comme je le mérite, et j'avois été trop heureux qu'il ne me l'eût pas tant cru, que je me le reconnois de bonne

207.

DE FÉNELON A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS (1).

Il lui rappelle tous les faits relatifs à la publication du livre des *Maximes*, et tâche de justifier la doctrine de ce livre.

8 juin 1697.

L'EXTRÉMITÉ où l'on pousse l'affaire de mon livre m'oblige, monseigneur, à vous rappeler tous les faits passés. Je vous supplie de ne prendre pour vous aucune des plaintes que je ferai, parce que je ne vous impute aucune des choses dont je me plains. Je suis très-persuadé que celles mêmes qui viennent de vous n'en viennent qu'à regret, et parce que vous croyez ne pouvoir mieux faire pour moi dans les circonstances présentes.

Vous savez mieux que personne, monseigneur, ce qui m'a empêché d'approuver le livre de M. de Meaux, ce qui m'a fait composer le mien, et avec quelles précautions je l'ai fait. Vous vous chargeâtes de dire à Mme de M. (*Maintenon*) mes raisons pour n'approuver pas le livre de M. de Meaux, et vous le fîtes avec une bonté que je ne dois jamais oublier.

J'ai retouché devant vous, dans mon livre, tout ce que vous avez cru à propos d'y retoucher pour le rendre plus précautionné. Je ne vous ai résisté en rien, ni pour ma conduite ni pour mes expressions.

A l'égard de M. de Meaux, vous savez mieux que personne son procédé et le mien. Quand on me ré-

(1) A la tête de quelques copies de cette lettre, on lit ces mots : « Pour servir » de mémoire seulement, car cette lettre n'a point été rendue. »

duira au dernier éclat, je n'aurai pas beaucoup de choses à dire pour ouvrir les yeux du public.

Je me hâte de venir au scandale qu'on a fait sur mon livre. Vous vous souvenez bien, monseigneur, que j'offris d'abord à Mme de M. à Saint-Cyr en votre présence, et qu'ensuite j'eus l'honneur de dire au Roi, que je recommencerois l'examen de mon livre avec les personnes qui l'avoient d'abord examiné; savoir, vous, monseigneur, M. Tronson et M. Pirot. Il ne devoit être question, dans cet examen, que de la doctrine essentielle à la foi par rapport à mon livre. Je posai pour condition principale l'exclusion de M. de Meaux. J'ai encore le Mémoire que M. le duc de Chevreuse prit la peine de vous communiquer, et dont vous acceptâtes toutes les conditions. Celle-là étoit une des premières. Le Roi eut la bonté de consentir que je fisse cet examen en cette manière, et m'en a encore fait demander l'exécution par M. le duc de Beauvilliers depuis peu de temps. Cette exclusion de M. de Meaux ne venoit d'aucun ressentiment, mais d'une fâcheuse nécessité où il m'avoit réduit de n'avoir plus rien à traiter avec lui, après la conduite qu'il avoit tenue à mon égard depuis plusieurs années. J'avois même été obligé, après la publication de mon livre, de lui écrire un détail de son procédé vers moi, que M. le duc de Chevreuse eut la bonté de lui lire [2], et dont il ne put nier aucun fait. Quoique j'eusse des raisons très-fortes à dire, et un pressant intérêt de parler pour me justifier sur les plaintes qu'il faisoit contre mon procédé,

(2) C'est la lettre 168, du 9 février précédent, ci-dessus pag. 359 et suiv.

je pris le parti de me taire et de me laisser condamner. Je suis prêt à rendre ce Mémoire public, si par malheur on me réduit à cette nécessité.

M. de Meaux me devoit donner ses remarques, comme il l'avoit promis à M. le duc de Chevreuse, après quoi il ne lui restoit plus qu'à vous laisser faire. Je devois examiner moi-même de nouveau mon livre, et profiter, pour cet examen, des conseils que vous auriez la bonté de me donner après une exacte discussion entre nous. Cet examen ne regardoit que la doctrine de mon livre. Voilà les bornes précises de mon engagement. Le Mémoire que M. le duc de Chevreuse vous communiqua dans le même temps [3], et dont vous acceptâtes toutes les conditions, en fait foi. Je le joins à celui-ci.

Plus de quatre mois se sont écoulés sans que M. de Meaux ait exécuté ce qu'il avoit promis. Il avoit dit d'abord que je serois le seul qui verroit ses remarques sur mon livre; ensuite il ajouta qu'il les montreroit aussi à vous, monseigneur, et à M. de Chartres. Il s'est servi de ce prétexte pour former insensiblement des assemblées que vous avez cru devoir laisser tenir pour avoir égard à la nécessité du temps, et qui n'ont pas laissé, contre votre intention, de donner une étrange scène au public. Pour moi, je suis encore à recevoir les remarques que M. de Meaux m'avoit promises; et vous avez jugé vous-même, monseigneur, que je ne devois plus les attendre, lorsque vous m'avez dit les principales choses qu'on critique dans mon livre, et que j'ai marquées en votre

(3) Ce *Mémoire* est imprimé, tom. IV des *Œuvres*, pag. 111 et suiv.

présence dans une espèce d'agenda. Ainsi la personne que j'avois exclue de l'examen de mon livre m'en a exclu moi-même, et mon affaire s'est traitée sans moi, par des personnes qui n'auroient dû s'en mêler qu'avec moi et à ma prière. On me tenoit en suspens; on me faisoit perdre un temps précieux; on faisoit durer le scandale, et j'étois l'homme du monde qui savoit le moins de nouvelles de sa propre affaire, pendant qu'on décidoit du sort de mon livre. Vous étiez le seul, monseigneur, qui me montriez une sincère inclination pour me ménager, et qui voyiez à regret ce que vous ne pouviez plus empêcher.

Enfin, dès que les assemblées ont été finies, on a compté que tout étoit décidé, et on n'a plus songé qu'à me ramener comme un esprit malade. Quand j'ai eu l'honneur de vous voir en présence de M. Pirot, je lui dis qu'il n'étoit pas permis d'attaquer le livre d'un évêque, sans être tout prêt à lui montrer deux choses, savoir, d'un côté, des propositions extraites de son livre, et qui n'eussent, dans toute la suite du livre, aucun correctif; d'un autre côté, des propositions formellement contradictoires, qui fussent ou des propositions révélées, ou des conclusions théologiques. J'ajoutois qu'on ne pouvoit jamais, que suivant cette règle, qualifier aucun endroit de mon livre comme hérétique ou comme erroné. L'espèce d'agenda que j'avois fait, sur les choses que vous m'aviez dites en gros dans notre première conversation, ne marquoit ni les propositions de mon livre qu'on vouloit qualifier, ni les propositions de foi qu'elles contredisoient, ni les qualifications qu'on pouvoit faire. M. Pirot fut réduit à me dire qu'il ne pouvoit

s'engager à écrire ces choses; que l'Église, dans ses décisions, n'avoit presque rien dit sur l'espérance, et que saint Thomas n'avoit raisonné en cette matière que sur les idées d'Aristote, sans citer aucun Père. C'étoit m'avouer qu'il n'y avoit aucune proposition de foi, ni aucune conclusion théologique sur l'espérance, dont la proposition contradictoire se trouvât dans mon livre.

Suivant la règle de mon Mémoire, j'étois en droit de demander qu'on reconnût que mon livre n'étoit ni hérétique ni erroné, puisque M. Pirot n'en pouvoit donner aucune preuve. J'avois même intérêt qu'on fît particulièrement cette déclaration sur la matière du quiétisme, avant que de passer outre; mais j'oubliai tout ce qui m'intéresse le plus, pour tâcher de finir le scandale.

Je demandai si on convenoit de la doctrine d'une lettre que j'avois écrite à M. de Chartres sur la matière de l'espérance [4]; j'ajoutai que j'avois une réponse par écrit, où M. de Chartres approuvoit cette doctrine. Je demandai si je pouvois compter sur elle comme sur un fondement certain. Enfin je dis que, si la doctrine de cette lettre ne suffisoit pas, on devoit me dire précisément ce qu'il falloit y ajouter, afin que je pusse au moins savoir ce qu'on me demandoit, et sur quel fondement je pouvois travailler aux éclaircissemens qu'on désiroit. On conclut enfin que la doctrine de ma lettre à M. de Chartres étoit saine et suffisante. Je me chargeai, selon vos conseils, monseigneur, de donner, suivant cette doctrine, des éclair-

(4) Voyez l'écrit intitulé : *Première Réponse à M. l'évèque de Chartres*, tom. IV des *OEuvres*, pag. 119 et suiv.

cissemens pour les joindre à mon livre dans une nouvelle édition. Pour moi, je m'en tiens inviolablement à cette règle arrêtée entre nous, et je vous supplie très-humblement, monseigneur, d'avoir la bonté d'agréer que nous n'y changions rien.

J'ai travaillé sur ce plan arrêté par vous-même, et j'ai achevé des éclaircissemens par lesquels je démontre que tout mon livre ne peut jamais signifier que la doctrine de ma lettre à M. de Chartres. Ainsi, monseigneur, je vous ai cru en tout; j'ai accompli fidèlement tout ce que j'avois promis, et je ne demande que l'exécution des choses arrêtées.

Vous savez, monseigneur, que vous n'avez fait jusqu'ici aucune discussion avec moi. Après celle de M. de Meaux, qui a été si longue, il n'est pas juste de conclure sans m'avoir entendu. Pour moi, je ne saurois croire que l'examen soit fini, puisque nous ne l'avons pas encore commencé. Quand vous aurez discuté patiemment toutes choses avec moi selon votre engagement, et que nous aurons examiné mes éclaircissemens tous ensemble, vous serez en état de me donner des conseils proportionnés au fond de la doctrine; et vous verrez alors, monseigneur, combien je désire vous témoigner toute la déférence et toute la confiance possible.

Mais voici une chose dont je ne puis assez louer Dieu; c'est que ma lettre à M. de Chartres, approuvée par vous et par lui, ne laisse plus rien à désirer sur ma doctrine touchant l'espérance, qui est la seule difficulté importante dans tout mon système. Il ne s'agit donc plus de ma foi. Je pense, de votre aveu et de celui de M. de Chartres, sur l'espérance et sur

les autres vertus, précisément comme vous pensez l'un et l'autre. Je signerai de mon sang cette lettre approuvée par vous deux. Voilà donc ma doctrine hors d'atteinte. S'il y a quelques autres points sur lesquels on veuille faire des équivoques, on n'a qu'à me les marquer; je les leverai de même si clairement, que ceux qui les auront faits en seront contens.

Quelle difficulté reste-t-il donc? aucune sur le fond. Il ne faut plus parler de ma foi, puisqu'on l'approuve; il ne s'agit plus que de mon livre. On convient que ma doctrine est pure, et on ne peut souffrir que je démontre qu'elle est aussi pure dans mon livre que dans ma lettre à M. de Chartres. Il n'y a point de particulier à qui on refuse la liberté de s'expliquer, et on la refuse à un évêque. On devroit m'en prier, et on m'en empêche. Pallavicin dit (5) que Cajétan fut universellement blâmé à Rome de n'avoir pas voulu recevoir l'explication de Luther, et de lui avoir demandé une rétractation. Quand même je serois aussi hérétique que je suis catholique et zélé pour la foi, on devroit en conscience supporter ma mauvaise honte, et se contenter d'une explication.

Mais je suis bien loin, Dieu merci, de cette situation. Je suis évêque; je n'ai jamais rien fait de douteux : on ne peut m'opposer que mon livre. On avoue que mes sentimens sont très-purs, et on craint que je ne démontre que mon livre ne renferme que ces sentimens qu'on a approuvés.

Ou mon livre est contraire aux sentimens qu'on

(5) C'est bien ce que disent quelques historiens; mais le cardinal Pallavicin justifie Cajétan, loin de le blâmer. Voyez son *Hist. du Conc. de Trente*, liv. I, ch. IX, X, XIII.

approuve

approuve en moi, ou il y est conforme. S'il y est contraire, mes explications paroîtront forcées : c'est à moi à prendre garde de ne me déshonorer pas par une rétractation déguisée; mais enfin rien ne renverseroit tant mon livre, et n'autoriseroit davantage la vérité, que cette rétractation déguisée par une mauvaise honte. Mais comme je ne veux rien hasarder contre l'honneur de mon caractère, je ne donnerai aucune explication qui ne soit évidente, et qui ne paroisse telle aux personnes les plus éclairées et les moins suspectes.

Que si mon livre est conforme aux sentimens qu'on approuve dans ma lettre, pourquoi me refuse-t-on la liberté de le justifier, pour l'édification de toute l'Église? Encore une fois, j'offre de démontrer que mon livre ne contient ni ne peut jamais contenir que la doctrine qu'on approuve dans ma lettre à M. de Chartres. Quand on poussera les choses à l'extrémité, pour m'empêcher de me justifier par la justification claire et simple de mon livre, peut-être que le public, qui jusqu'ici n'a entendu que les personnes prévenues contre moi, m'écoutera enfin quand je parlerai, et qu'il ouvrira les yeux sur des choses si claires. Ce qui est certain, c'est que je parlerai et écrirai, s'il plaît à Dieu, avec tant de clarté, que toutes les équivoques qu'on forme se dissiperont, et qu'on verra clair dans mes sentimens.

Je le déclare donc, monseigneur; je ne consentirai jamais à expliquer mes sentimens, sans les expliquer par mon livre même. Je ne puis, sans blesser ma conscience et l'honneur de mon caractère, mettre en doute le sens d'un livre, qui, pris dans toute son

étendue, avec tous ses correctifs, ne peut jamais avoir qu'un seul sens, qui est le bon, et celui qu'on approuve dans ma lettre à M. de Chartres.

Si on veut que j'aie tort, et me réduire à une explication qui abandonne mon livre, pour me donner au public comme un homme qui se rétracte, on veut une injustice à laquelle je ne puis consentir. Je paroîtrois abandonner la doctrine du pur amour telle qu'elle est approuvée dans ma lettre à M. de Chartres, et qui fait tout le système de mon livre. Je paroîtrois entrer dans les sentimens de M. de Meaux, qui ne cesse, depuis un grand nombre d'années, d'attaquer cette doctrine, et qui l'attaque encore indirectement dans son dernier livre. Je trahirois ma conscience; je déshonorerois l'épiscopat par ma lâcheté; je mériterois l'opprobre dont on me couvriroit. Il vaut mieux souffrir d'en être couvert, sans l'avoir mérité.

Que prétend-on faire? On ne veut pas entendre le sens de mon livre; on ne veut pas que je le fasse entendre. Peut-on craindre qu'il ne paroisse enfin ce qu'il est? Je veux seulement démontrer que son vrai sens est celui qu'on approuve; on ne veut pas qu'il puisse avoir ce sens. Il ne suffit pas que la bonne doctrine soit en sûreté, qu'elle éclate partout dans mon livre, que l'erreur y soit partout confondue : tout cela n'est rien. Ce qu'il faut, aux dépens de l'honneur de mon caractère, et de la paix de l'Église, c'est que mon livre soit mauvais; c'est que je paroisse l'avoir condamné; c'est qu'on puisse dire que je n'ai osé le soutenir, tant il étoit insoutenable. Mais, en vérité, monseigneur, souffrez que je vous représente que ce seroit là le plus mauvais parti que je pusse jamais

prendre : il auroit toute la honte d'une rétractation, sans en avoir le mérite. J'aimerois cent fois mieux une rétractation toute ouverte; elle auroit au moins de la simplicité et de la bonne foi. Je la ferois de tout mon cœur, si je le pouvois sans blesser la vérité et ma conscience. Mais on ne peut jamais proposer une rétractation, ni directe ni indirecte, à un homme qui offre de démontrer que son livre ne peut avoir qu'un sens qui est déjà approuvé, surtout quand on n'a point encore fait avec lui la discussion qu'on lui a promise.

Je demande donc qu'on me laisse expliquer mon livre suivant ma lettre à M. de Chartres, ou qu'on me laisse envoyer incessamment à Rome les choses qu'on y attend, et que j'ai promises avec la permission du Roi.

Si on ne vouloit que conserver la saine doctrine, et finir le scandale, on seroit ravi de me voir prêt à faire cette explication. Tout au contraire, on la craint, et pendant qu'on est d'accord avec moi pour la doctrine, de laquelle seule on assure qu'on est en peine, on me pousse comme si on me croyoit hérétique. Faut-il que la hauteur et la chaleur de ceux qui me poussent, soient la règle à laquelle on me sacrifie? Ma réputation, importante à mon ministère, la paix de l'Église et l'édification publique ne devroient-elles pas être préférées à l'intérêt de ceux qui ne veulent pas s'être trompés sur mon livre, puisque d'ailleurs la vérité est pleinement à couvert? Le scandale ne dure donc qu'à cause qu'on veut que j'aie eu tort, que les autres aient eu raison, et que je paroisse l'avouer.

M. de Chartres, dans une lettre qu'il m'a écrite et

que je garde [6], laisse voir très-naturellement cette inquiétude par les termes que je vais rapporter mot à mot : « Si vous soutenez ce livre par des explica- » tions, on le tiendra bon, utile, sain dans sa doc- » trine; on le réimprimera; on accusera de peu d'in- » telligence ou de mauvaise intention tous ceux qui » le condamneront. Ainsi il aura cours, etc. » Peut-on dire plus clairement qu'on sent que je pourrai faire sans peine des explications décisives, et qu'on craint que le public ne sache mauvais gré à ceux qui ont fait tant de bruit contre moi avec si peu de fondement?

Il me reste une autre difficulté : c'est qu'on veut me faire adhérer aux censures de mes trois confrères qui ont censuré les livres de Mme Guyon. J'ai parlé dans ma lettre au Pape [7], sur ces censures, d'une manière dont on doit être satisfait, et j'aurois pu m'en dispenser; car personne n'étoit en droit de l'exiger de moi. J'ai loué le zèle des évêques, et j'ai dit que les livres étoient censurables *dans le sens qui se présente naturellement à l'esprit, in sensu obvio et naturali.* C'est l'expression la plus forte dont le saint siège se serve en ces matières.

Je ne puis donc ajouter rien de réel à ce que j'ai dit dans ma lettre au Pape. C'est à mon supérieur et à mon juge à qui je rends compte de mes sentimens, dans l'occasion toute naturelle que j'avois de lui parler des XXXIV Articles que j'ai arrêtés avec vous, monseigneur. J'ai parlé dans cette lettre avec respect pour mes confrères, en termes honorables pour

(6) C'est la lettre 202, du 28 mai précédent, ci-dessus pag. 433.

(7) La lettre 192, du 27 avril, ci-dessus pag. 407.

leurs censures, et j'ai dit que les livres qu'ils ont censurés sont censurables dans le sens qui se présente naturellement. J'ai compté de mettre cette lettre à la tête de mon livre dans une nouvelle édition : c'est sans doute l'acte le plus décisif et le plus solennel que je puisse donner au public. L'unique chose qu'on m'objecte, c'est que je n'ai pas nommé expressément les livres de Mme Guyon. Mais pour dissiper une objection si mal fondée, et pour m'expliquer sur les deux livres de Mme Guyon, intitulés *Moyen court et facile*, etc. et *Explication du Cantique*, je mettrai les noms de ces deux livres à la marge de ma lettre au Pape.

Après avoir posé ce fondement, ne m'est-il pas permis de demander de quel droit on veut exiger de moi une adhésion aux censures? Est-ce une chose qui entre dans la doctrine de mon livre dont j'ai promis de recommencer l'examen? L'Église a-t-elle fait un formulaire là-dessus? Trois évêques, quelque mérite qu'ils aient, sont-ils l'Église? peuvent-ils faire la loi à leur confrère? L'Église demande-t-elle cette adhésion aux autres évêques? Pourquoi vouloir me flétrir, en me distinguant par une demande si affectée, pendant qu'on témoigne s'intéresser si vivement sur ma réputation? Qu'ai-je fait que mon livre, dont j'offre de démontrer que la doctrine est déjà approuvée dans ma lettre à M. de Chartres? Ce que j'ai dit au Pape sur les livres de Mme Guyon est simple, libre, naturel, à propos et décisif. Ce que je dirois dans une adhésion aux censures, dans les circonstances présentes, n'y ajouteroit rien, et paroîtroit forcé. Je le dirois à pure perte, et avec les apparences d'un homme

foible, qui fait par crainte une abjuration déguisée.

Je ne crains point l'accusation du quiétisme; car je parlerai si haut là-dessus, que je détromperai bientôt le public des moindres soupçons. Mais pour les partis bas, et suspects de politique en matière de religion, si je les prenois, ils déshonoreroient mon ministère, et me laisseroient un soupçon ineffaçable. Si on ne veut que s'assurer de ma doctrine, on en est pleinement assuré par ma lettre à M. de Chartres, sur laquelle j'expliquerai mon livre. Si on n'est en peine que de ma réputation, et qu'on me croie de bonne foi, on n'a qu'à répondre au public de la pureté de ma doctrine, comme d'une chose qu'on connoît à fond. Le public croira mes confrères, quand ils déclareront qu'ils sont contens. Ne me doivent-ils pas en conscience ce témoignage, puisqu'ils approuvent ma doctrine, et qu'ils me croient sincère? Mon livre expliqué achevera ma justification. Mais si on veut finir brusquement cette affaire, et si on ne veut nous laisser exécuter aucune des choses qu'on m'a promises, que pourra-t-on dire au public?

Dira-t-on que mon livre est si mauvais, qu'il ne peut être expliqué bénignement? J'en répandrai dans toute l'Église une explication courte, simple, naturelle, exactement conforme à ma lettre qui est approuvée. Je leverai l'équivoque grossière du motif spécifique des vertus, et du motif intéressé ou mercenaire, que l'on confond mal à propos, contre la tradition des saints de tous les siècles; ce sera alors qu'on verra ce que M. de Chartres craint : « mon li» vre, soutenu par ces explications, paroîtra bon, » utile, sain dans la doctrine; on le réimprimera;

» on accusera de peu d'intelligence ou de mauvaise » intention ceux qui l'auroient condamné; il aura » cours, etc. »

Dira-t-on qu'on n'a pas cru devoir tolérer mon livre, quoiqu'il ne fût point contraire à la foi, parce qu'il favorise les illusions de Mme Guyon? Je montrerai que mes principes ne peuvent jamais souffrir l'illusion, et que j'ai porté les correctifs plus loin que les saints les plus approuvés. Je ferai voir que mon livre réprime bien plus sûrement l'illusion dans la pratique, que celui de M. de Meaux, qui autorise une oraison très-dangereuse, en ce qu'elle attaque la liberté d'une manière indéfinie.

Dira-t-on qu'on ne pouvoit me laisser expliquer mon livre, parce que je ne voulois pas adhérer aux censures de mes trois confrères? Tout le monde verra dans mon livre la condamnation formelle de toutes les erreurs qu'ils ont condamnées, et dans ma lettre au Pape l'équivalent d'une censure des livres qu'ils ont censurés.

Dira-t-on que j'ai manqué à ce que j'avois promis au Roi, pour examiner de nouveau mon livre? Mais pourrai-je taire que j'ai attendu inutilement plus de quatre mois des remarques promises par M. de Meaux, d'abord à M. le duc de Chevreuse, et ensuite à M. le cardinal de Bouillon, au P. de la Chaise, et à plusieurs autres personnes considérables? Pourrai-je taire qu'après ces étranges longueurs, au lieu de commencer régulièrement l'examen avec moi, on s'est plaint du retardement, comme s'il fût venu de ma part, et que j'eusse refusé toutes sortes d'éclaircissemens; qu'enfin on n'a songé qu'à finir brusquement

sans examen, pour éviter la justification de mon livre? Ce n'est pas vous, monseigneur, à qui j'impute ces choses : elles viennent, malgré vous, de ceux qui n'entrent pas dans les ménagemens que vous souhaiteriez.

Pourrai-je taire que j'ai demandé les propositions de foi et les conclusions théologiques auxquelles celles de mon livre sont formellement contradictoires, et que M. Pirot n'a jamais pu m'en marquer une seule? La preuve claire qu'il ne l'a pu, c'est qu'il ne le pourroit pas encore, et que je ne crains pas qu'il s'engage à me donner des propositions de foi ou des conclusions théologiques dont les contradictoires soient formellement dans mon livre, sans correctifs précis et évidens. Pourrai-je taire qu'après qu'on a agréé et souhaité si souvent que j'expliquasse mon livre pour le justifier, enfin tout à coup on me propose un parti bien différent, sans avoir rien discuté avec moi? Mais quel est ce parti? C'est qu'il faut expliquer courtement ma doctrine, sans oser dire qu'elle est celle de mon livre; c'est qu'il faut mettre au bas d'une espèce de formule de foi, que j'abandonne mon livre, s'il signifie quelque autre chose que cette formule. Ne verra-t-on pas bien que je n'ose soutenir mon livre, et que j'en fais une abjuration tacite? Est-ce ainsi qu'on veut rétablir ma réputation?

Voilà des faits que je ne puis laisser ignorer à toute l'Église; ces faits sont inouis, et parlent d'eux-mêmes. Je les ferai entendre malgré moi, et avec un cœur plein d'amertume : mais il ne me sera pas permis de me taire, et je manquerois à mon ministère.

(8) On s'imaginera répondre à tout, en disant que je suis entêté de Mme Guyon. Mais en vérité je ne comprends pas comment des personnes, qui font profession de piété, ne font aucun scrupule de supposer et de répandre partout que je suis dans cet entêtement. Quelle preuve en ont-ils? quel fait, quelle parole peuvent-ils alléguer?

Je connus Mme Guyon à peu près vers le temps que je vins à la cour : j'étois prévenu contre elle. Je lui demandai des explications sur sa doctrine; elle me les donna : je les crus suffisantes pour une femme. M. Boileau fut encore plus satisfait que moi de ces mêmes explications qu'elle lui donna sur son livre intitulé *Moyen court*. Il voulut même qu'on les imprimât dans une nouvelle édition du livre. M. Nicole les approuva aussi, et demanda seulement quelques additions. Je n'ai vu ni pu voir bien souvent Mme Guyon. Mon principal commerce avec elle a été par lettres, où je la questionnois sur toutes les matières d'oraison. Je n'ai jamais rien vu que de bon dans ses réponses, et j'ai été édifié d'elle, à cause qu'il ne m'y a paru que droiture et piété. Dès qu'on a parlé contre elle, j'ai cessé de la voir, de lui écrire, et de recevoir de ses lettres, pour ôter tout sujet de peine aux personnes alarmées.

L'entêtement qu'on me reproche ne m'a pas empêché de dire à Mme de Maintenon, dès les commencemens de l'affaire, que les livres de Mme Guyon étoient censurables en rigueur, quoiqu'ils pussent être excusés par l'ignorance d'une femme qui a écrit

(8) Ce qui suit, jusqu'à ces mots, *et point celle des hommes*, pag. 160, est barré en partie dans l'original. Il nous a paru utile de le conserver.

sans précaution avant l'éclat du quiétisme. Mon entêtement ne m'a pas empêché d'opiner qu'on supprimât son livre, qu'elle condamnât les erreurs qu'on lui imputoit, et qu'elle se retirât en quelque lieu éloigné de tout commerce, qu'on informât rigoureusement sur ses mœurs, disant que si elle étoit méchante, elle l'étoit plus qu'une autre. Mon entêtement ne pas empêché de la laisser censurer, emprisonner, diffamer, sans avoir dit jamais aucune parole, ni dans les conversations ordinaires, ni dans les entretiens de confiance, à mes amis. Les seules personnes à qui j'en ai parlé, quand elles m'ont interrogé, sont Mme de Maintenon, vous, monseigneur, MM. de Meaux et de Chartres, et M. Tronson. Mon entêtement ne m'a pas empêché de conseiller à ceux qui avoient les livres de Mme Guyon de s'en défaire après les censures. Mon entêtement ne m'a pas empêché d'arrêter les XXXIV Articles, n'ayant d'abord insisté que sur le pur amour que je voulois qu'on mît hors d'atteinte, et sur l'oraison passive qu'il me paroissoit dangereux d'autoriser, sans la définir. Mon entêtement ne m'a pas empêché de faire un livre, duquel les gens les plus échauffés vous ont dit en propres termes, que j'y *mettois en poudre toutes les erreurs de Mme Guyon :* et en effet on ne peut marquer aucune des erreurs condamnées dans les XXXIV Articles, ou dans les censures, qui ne soit fortement condamnée dans mon ouvrage. Mon entêtement ne m'a pas empêché d'écrire au Pape de mon pur mouvement, que les livres de Mme Guyon, censurés par les évêques, méritent de l'être dans leur sens naturel; ce qui est l'expression la plus décisive. Si c'est là un entêtement, j'ose dire qu'on n'en a jamais

vu un de cette espèce parmi les hommes. Mais ne pourroit-on pas dire que c'est un prodigieux entêtement, que d'en supposer toujours un tel en moi, sans en pouvoir donner aucune preuve?

Il est vrai que j'ai été édifié de M[me] Guyon pour toutes les choses que j'en ai vues. Est-ce un crime qui mérite un si grand scandale? Je ne connois aucun ouvrage d'elle que son *Moyen court* et son *Explication du Cantique*. Elle m'a toujours protesté qu'elle n'étoit point dans les voies de visions et d'inspirations miraculeuses, mais au contraire dans celles de pure foi, où l'on n'a point d'autre lumière que celle qui est commune à tous les fidèles. Elle m'a toujours paru craindre les autres voies, comme sujettes à de très-grandes illusions.

Pour les temps qui ont suivi ceux où j'ai entièrement cessé de la voir, je n'en saurois parler, et j'en laisse juger ceux qui ont l'autorité pour en faire l'examen. Je ne pourrois en porter un vrai et solide jugement, qu'en l'examinant par moi-même, et la faisant expliquer à fond sur ce qu'on lui impute d'avoir dit ou fait. Je suis aussi éloigné de vouloir faire cet examen de M[me] Guyon, qu'on est éloigné de vouloir que je le fasse. Je serois le premier à la réprimer et à la condamner, si elle vouloit, dans les lieux où j'aurois l'autorité, passer les bornes que l'Église donne à son sexe. J'ai déclaré au Pape, que les livres sont censurables : mais, quand même ils ne le seroient pas, je voudrois, pour l'autorité de l'épiscopat, empêcher qu'on n'ébranlât les censures de mes confrères. Voilà tout mon entêtement; voilà l'unique fondement sur lequel des gens de bien, qui se disent mes amis,

ne font point de scrupule de me traiter de fanatique. Quand même je serois effectivement trop prévenu en faveur de Mme Guyon, pourvu que je voulusse qu'elle demeurât dans le silence et dans la soumission aux pasteurs, devroit-on faire contre moi tout le scandale qu'on a causé? Ceux qui l'ont fait en rendront compte à Dieu. La crainte d'une chimère pour l'avenir leur fait faire un mal présent, et plus grand que celui qu'ils craignent. Je ne veux regarder dans tout ceci que la main de Dieu, et point celle des hommes.

Je défendrai mon livre à Rome, en y envoyant mes explications, si on refuse de les faire paroître ici, et j'y enverrai aussi les preuves, tirées tant des Pères que des autres saints. J'espère de la bonté du Roi, qu'il me laissera la liberté de me justifier à Rome; et j'espère aussi que le Pape, loin de me condamner sans m'entendre, laissera mon livre sans tache, s'il est bon, ou le fera corriger, s'il n'a besoin que de quelques correctifs, ou du moins ne le condamnera qu'après que la matière en aura été traitée à fond. On verra alors quelle sera ma soumission pour son jugement.

Enfin, si on ne veut point me laisser réimprimer mon livre avec les éclaircissemens qu'on m'a tant demandés, et que nous avions arrêtés dans notre dernière conférence que je donnerois au plus tôt, je ne me plaindrai point de ce qu'on vous empêche de suivre le plan arrêté entre nous; je me contenterai, monseigneur, d'un expédient très-simple et très-pacifique. J'enverrai au Pape mon livre manuscrit, avec mes additions pour l'éclaircir sur tous les points qui font

de la peine, et avec des marques pour distinguer tout ce qui est ajouté, d'avec l'ancien texte qui sera rapporté fidèlement tout entier; après quoi, j'attendrai en paix, et on n'aura plus ici aucun besoin de s'inquiéter. Si le Pape juge que le fond de la doctrine de mon livre est mauvais, après son jugement j'aurai une autorité suffisante pour me soumettre en conscience. Alors je me rétracterai ouvertement, et ma rétractation simple sera aussi édifiante que ma rétractation déguisée seroit, dans les circonstances présentes, suspecte et honteuse. Je dirai hautement que je me suis trompé, puisque le saint siège condamne le principe fondamental de tout mon système.

Si le Pape juge que le fond du système est vrai, mais qu'il est nécessaire d'y ajouter encore de nouveaux éclaircissemens, et des correctifs plus forts ou plus fréquemment répétés, j'y satisferai suivant ses intentions. S'il trouve que mon livre, tel que je le lui enverrai, est hors d'atteinte, et ne laisse rien à désirer contre le quiétisme; en un mot, s'il me laisse la liberté de le faire réimprimer en cet état, je conjurerai mes confrères les plus zélés, de ne s'opposer pas à ce que le saint siège m'aura permis. Ainsi tout finira en paix, quelque décision que je reçoive; et en attendant cette décision, il ne sera plus question de rien entre nous ici. Ceux qui aiment la paix sont obligés en conscience à prendre ce parti, et à le conseiller fortement, plutôt que de faire un horrible scandale. Ceux qui sont passionnés ou prévenus, jusqu'à rejeter un tel parti pour pousser les choses à l'extrémité, ne peuvent en conscience être ni crus ni écoutés par ceux qui agissent selon Dieu.

Je finis, monseigneur, par où j'ai commencé, c'est-à-dire, par vous protester que je n'ai que des remercîmens tendres et respectueux à vous faire. Je sens vos bontés dans tout ce que vous pouvez, et votre peine dans tout ce que vous ne pouvez pas. Je reçois vos conseils comme vous me les donnez par rapport aux conjonctures. Je n'aurois à me plaindre de personne, si tout le monde vous ressembloit, ou si vous pouviez modérer les autres.

208 +.

DU PAPE INNOCENT XII A FÉNELON.

Bref en réponse à sa lettre du 27 avril.

11 juin 1697.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Pergratæ acciderunt nobis Fraternitatis tuæ litteræ IV kalendas maii datæ. In iis enim eximiam, quam erga sanctam hanc sedem profiteris, observantiam apertè cognovimus, inque præclara opinione quam de zelo quo flagras in adimplendis muneris tui partibus gerebamur, confirmati sumus; meritò confidentes fore ut doctrinam, quâ præstas,

Notre vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu avec beaucoup de satisfaction la lettre de votre fraternité du 27 d'avril, dans laquelle nous avons connu clairement le respect singulier dont vous faites profession envers ce saint siège. Elle nous a aussi confirmé dans la grande opiuion que nous avions déjà du zèle dont vous êtes animé pour l'accomplissement des devoirs de votre ministère. Nous sommes pleinement persuadés que

divinæ gloriæ ad incrementum, animarumque profectum, omni contentione ac studio impendas. Fraternitati interim tuæ apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die undecimâ junii 1697, pontificatûs nostri anno sexto.

vous emploierez avec toute sorte d'application et de soin la doctrine dans laquelle vous excellez, pour l'augmentation de la gloire de Dieu, et pour l'avancement des ames. Cependant nous vous donnons avec tendresse notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, etc.

209.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il le prie de communiquer ses *Éclaircissemens* à diverses personnes.

Versailles, samedi 22 juin (1697.)

Je vous supplie, mon cher abbé, de montrer, si vous ne l'avez déjà fait, mes dix-neuf demandes (1) à M. Tronson et au P. de Valois. Il faut aussi les montrer à M. Le Merre : mais il ne faut pas les changer sans de grandes raisons; autrement nous serions sans cesse à retoucher, et nous ne finirions rien, ce qui seroit un plus grand inconvénient que les défauts par-

(1) Ce sont les *vingt Questions* proposées à Bossuet, et que nous avons données tom. IV des *OEuvres de Fénelon*, pag. 135 et suiv. Il n'est ici mention que de *dix-neuf Questions*, parce que la vingtième fut ajoutée après coup, comme on le voit par la comparaison des diverses copies, et par la lettre de Fénelon du 25 juin, ci-après pag. 468. Voyez aussi l'*Avertissement* du même tom. IV, pag. xxj.

ticuliers de l'écrit. Quand vous verrez quelque chose qui méritera un changement, faites-le sur-le-champ sans me le demander, et sans attendre une réponse; car il faut se hâter. Quand, au contraire, vous verrez des observations qui ne seront pas nécessaires, vous pouvez alléguer la raison de mon absence, et l'engagement où vous êtes de donner au plus tôt l'écrit à M. de Beaufort pour M. l'archevêque de Paris. J'ai oublié de vous dire qu'il y a un homme auquel il est très-pressé de donner mon *Éclaircissement* (2) : c'est M. l'évêque d'Amiens (3); il a grande envie de le voir. Il part lundi ou mardi prochain. Je lui ai promis l'*Éclaircissement* avant son départ, et c'est un ami que je ne dois pas négliger. Il l'aura bientôt lu. Il faudroit aussi lui communiquer les *Demandes*, afin qu'il pût rendre le tout avant son départ. Je suppose que M. l'abbé de Maulevrier a eu la bonté d'envoyer mon *Eclaircissement* à l'archevêché.

Pour M. l'évêque de Chartres, il ne faut pas se hâter de lui montrer l'*Eclaircissement*. Je voudrois que M. Tronson, le P. de Valois et quelques docteurs le vissent auparavant. C'est pourquoi il faut se presser, et ne perdre pas un moment. Je voudrois aussi que M. Le Merre, s'il le trouve bon, en conférât au plus tôt avec M. Boileau.

Pour vous soulager dans les révisions, ne pour-

(2) Nous pensons que cet *Éclaircissement*, dont Fénelon parle encore dans plusieurs des lettres suivantes, est une pièce manuscrite que nous avons entre les mains, sous ce titre : *Éclaircissement qui servira de première partie au livre des Maximes.*

(3) Henri Feydeau de Brou, nommé en 1687, mort en 1706.

riez-vous

riez-vous pas vous aider de ce M. de La Vergne dont vous m'avez parlé, et que j'ai vu? Vous éprouveriez par là le fond de son esprit, et de quoi il est capable. Vous ferez là-dessus ce que vous jugerez à propos.

Il faut inculquer à M. de Chartres que je veux bien rendre compte à M. de Meaux comme à mon confrère, mais par écrit seulement, et à condition qu'il écrira de son côté comme moi du mien, et que nous serons en maisons séparées. Pour l'examen de mes explications, je ne puis consentir qu'on lui en fasse aucune part, et je finirai tout, dès que j'apercevrai qu'on veut me faire compter avec lui. Pour le fond de mes sentimens et de mes explications, je veux essuyer la critique la plus rigide des docteurs. Vous voyez bien, mon cher abbé, que la fermeté fait mieux qu'une conduite timide, et accommodante à la hauteur des autres. Mandez-moi, si vous en avez le temps, des nouvelles de M. Tronson.

Il faudra donner les *Demandes* à M. de Beaufort pour M. de Paris, tout le plus tôt que vous le pourrez. Pardon de tant de peines; Dieu seul peut vous en tenir bon compte.

Je suppose que M. de Toul (4) verra l'*Éclaircissement* avec M. Le Merre. Si vous voyez M. Le Merre, tâchez de lui faire entendre que le temps d'un Mandement seroit après l'orage fini. Alors il ne seroit pas suspect d'être fait par une lâche politique.

(4) Henri de Thiard de Bissy, transféré à Meaux en 1704.

210.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui donne diverses instructions sur l'affaire présente.

A Versailles, 24 juin (1697.)

Je vous conjure, mon cher abbé, de ne perdre pas un moment pour M. d'Amiens, qui auroit raison d'être surpris que je ne lui eusse point communiqué mon *Éclaircissement* avant son départ.

Je suppose que vous avez eu la bonté de donner l'*Eclaircissement* au P. de Valois, pour lui et pour ses docteurs. Il paroît, par les choses que vous me mandez, que M. de Chartres avoue que le motif spécifique et le motif intéressé ne sont pas la même chose, en sorte qu'on peut espérer sans aucun intérêt. Ce point seul devroit lui décider toutes les difficultés de mon livre : mais je ne compte pas qu'il sache ni demeurer ferme dans le principe, ni l'appliquer au détail des endroits qui le scandalisent. Je voudrois bien que les bonnes têtes eussent toutes senti la vérité de mon *Eclaircissement*, et le dénouement général qu'il donne naturellement à tout mon livre, avant que d'entrer en discussion avec M. de Chartres. C'est par cette raison que je demeurerai ici le plus long-temps que je pourrai. Je m'en retournerai néanmoins quand il le voudra; mais il est bon de lui représenter l'inutilité de commencer, avant que d'avoir un certain nombre de copies au net. M. Le Merre pourra, en attendant, conférer avec

M. Boileau; et d'un autre côté, les docteurs du P. de Valois pourront examiner.

Pour ce qui est d'un livre qui ne fasse aucune mention favorable du premier, c'est ce que je ne ferai jamais. Il faudroit en même temps me démettre de l'archevêché de Cambrai. Ce seroit me déshonorer sans ressource, de peur de fâcher M. de Meaux. Ce seroit un aveu tacite de mon erreur, qui auroit des apparences de l'abjurer de mauvaise foi, et par crainte, à l'extrémité. On ne devroit plus se fier à moi, loin de s'en servir pour faire de grands biens. Que répondrois-je à ceux qui me parleroient? Si j'avouois que mon livre étoit faux, je trahirois ma conscience. Si au contraire je disois qu'il est bon, on le rediroit au public, et on recommenceroit le scandale. Il ne me reste qu'à me rétracter ouvertement, si mon système entier est faux, ou qu'à m'expliquer d'une manière claire et précise, pour montrer le sens incontestable de mon livre. Tout autre parti est contraire à la conscience, à l'honneur de ma place, et à tous les biens que je puis faire. Ils peuvent choisir de ne me laisser justifier mon livre qu'avec toutes sortes de tribulations, ou de me le laisser justifier en paix, et de concert avec les gens que le Roi a agréés: mais pour la justification, je ne puis en rien relâcher. Quand on voudroit me laisser à la cour, dans la situation où j'y suis, sans justification, je la quitterois sans balancer, plutôt que de laisser les choses douteuses. Dites, je vous conjure, tout ceci à M. Tronson. Dieu, qui voit votre cœur, mon cher abbé, voit aussi le mien. Je ressens toute votre amitié, et la mienne est au comble; *in ipso tamen propter ipsum.*

211.

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Versailles, 25 juin (1697.)

Je crois, mon cher abbé, qu'il faut donner mes *Demandes* à M. de Chartres. Pour mon *Éclaircissement*, je voudrois bien savoir qui est-ce qui le lui a communiqué. Est-ce M. Tronson? ne pouvez-vous pas le demander à celui-ci? Seroit-ce M. de Paris? Ceux à qui je confie mon écrit/ne devroient pas le confier à d'autres sans mon consentement. Puisque M. de Chartres lit mon *Éclaircissement*, il vaut mieux le lui donner de bonne grâce. Mais parlez-en à M. Tronson, et faites tout de concert avec lui. Ne vous fiez pas à la persuasion apparente de M. de Chartres; car j'ai peine à croire qu'il n'y ait quelque mystère caché entre lui et M. de Meaux. M. Tronson vous dira peut-être les précautions à garder. Je vous envoie une *vingtième Demande* (1), qu'il me paroît à propos de joindre aux autres, et qui fait une des clés générales de tout mon livre : on peut la mettre la dernière.

Je voudrois bien que vous pussiez faire entendre à M. Le Merre, que les gens à qui j'ai affaire triomphent de tous les pas que je fais vers eux, et qu'ils ne se rapprochent en rien de moi pour mes avances. Ils les donnent même au public comme des marques

(1) Voyez la note (1) de la lettre 209, ci-dessus pag. 463.

de ma foiblesse. Un Mandement, dans le temps présent, paroîtroit affecté; on le regarderoit comme une chose forcée et point sincère. Mon affaire est en chemin de finir sans cela. Si elle finit sans cela, elle finira mieux, et alors je pourrai prendre les occasions naturelles de faire quelque chose qui soit plus propre à persuader le public, en ce qu'il sera fait en pleine liberté. Si vous pouviez faire entrer M. Le Merre dans cette vue, vous me tireriez d'un grand embarras; car M. Le Merre persuadé persuaderoit l'abbé de Maulevrier, que je vois peiné contre moi jusqu'au fond du cœur, sur ce Mandement, et que je crains de voir avant son départ, à cause de l'extrême peine que j'ai à affliger un si bon ami. Il ne me coûteroit rien, par rapport aux livres de M[me] Guyon, de redire dans un Mandement ce que j'ai déjà dit au Pape; mais l'état où l'on m'a mis demande une conduite ferme, sans bassesse et sans affectation. Je n'apaiserai point par là le parti que M. Le Merre veut apaiser. La cour ni les prélats ne me le demandent point. Quand je l'aurai fait dans l'extrémité où je suis, en répétant ce que j'ai dit au Pape, on ne m'en tiendra aucun compte : ce sera une démarche empressée faite à pure perte. On ne me chicanera pas moins sur l'explication de mon livre. Si au contraire, je puis finir pour l'explication de mon livre, et me tirer de presse, alors tout ce que je ferai et que je dirai aura un air de liberté qui pourra persuader le public,

Pour M. de Chartres, évitez, tant que vous le pourrez, qu'il me presse de retourner à Paris; car je voudrois bien que M. Tronson, le P. de Valois,

les docteurs, et M. Le Merre avec M. Boileau, eussent bien examiné auparavant mon *Éclaircissement* et mes *Demandes*. Je voudrois gagner jusqu'à la fin de la semaine, et en attendant, répandre sans cesse les *Demandes* partout, et l'*Éclaircissement* chez les personnes qui peuvent entrer utilement dans l'affaire. Je vous supplie, mon cher abbé, de voir M. l'évêque de Coutances [(2)], qui est un très-bon prélat, et qui s'est déclaré pour mon livre; il faudra lui communiquer l'*Éclaircissement*. M. Tronson pourroit en faire part à M. Baudran et à M. le curé de Saint-Sulpice.

Dieu vous tiendra compte des peines que vous prenez pour moi. Je ne veux que lui, et je ne crains que de vouloir quelque autre chose : *minus enim te amat*, etc. C'est en lui que vous m'êtes infiniment cher, et que je vous conjure de m'aimer toujours.

(2) Charles-François de Loménie de Brienne, sacré en 1668, mort en 1720.

212.

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Versailles, 27 juin (1697.)

Je crois comme vous, mon cher abbé, qu'il faut donner l'*Éclaircissement* à M. de Chartres; les autres doivent en avoir beaucoup avancé l'examen. Vous aurez déjà vu M. Tronson, et il se sera apparemment ouvert à vous sur les dispositions du prélat, ou du moins sur ce qu'il croit à propos que nous fassions

vers lui. Il faut toujours demander qu'on ne montre point l'*Éclaircissement* à M. de Meaux. Ils manqueront apparemment de parole là-dessus : mais enfin il faut toujours qu'à mon égard, et à l'égard du public, il soit hors de l'affaire. Si vous ne trouvez pas la vingtième *Demande* bien, corrigez-la. Si elle vous paroît bien, il faudroit la leur donner pour l'ajouter aux autres. Il seroit bon aussi de faire savoir à M. l'archevêque de Paris, et de dire à M. de Chartres, que, si mes *Demandes* ne sont pas dans une forme respectueuse, ce n'est pas que je veuille jamais manquer au respect dû à M. de Meaux, ni lui faire des interrogations inciviles. C'est un mémoire fait à la hâte, pour le leur montrer, et qui est encore informe. S'ils trouvent qu'on puisse utilement le donner à M. de Meaux, il faut ôter *n'est-il pas vrai*, et y mettre les termes les plus remplis de déférence. Il seroit bon de leur faire savoir cela au plus tôt. Vous pouvez le dire à M. de Chartres, ou le lui faire dire par M. Tronson; et d'un autre côté, le faire dire à M. Boileau pour M. l'archevêque de Paris par M. l'abbé de Maulevrier. Quand est-ce que cet abbé part? Vous connoissez ma confiance, ma reconnoissance et ma tendresse pour lui. J'irai à Paris exprès pour l'embrasser avant son départ. N'avez-vous point vu M. Le Merre? Vous comprenez ma peine, pour n'en vouloir point faire à ce cher abbé.

Si vous donnez l'*Éclaircissement* à M. de Chartres, comme il le faut, ce me semble, cela me gagnera quelques jours, pendant lesquels les autres à qui nous avons donné cet écrit l'auront examiné. Mandez-moi ce que M. Tronson paroît en penser.

Pour le P. de Valois, je lui ai dit ce qui est vrai, qui est que M. de Paris ne m'avoit pas laissé un moment de relâche, et qu'il ne m'avoit pas même permis de différer du matin du mardi jusqu'à l'après-dînée pour lui donner mon écrit, parce que le mercredi, qui étoit le grand jour d'assemblée et de crise à Versailles, il vouloit pouvoir dire au Roi qu'il avoit déjà vu une explication de mon livre. Ayez la bonté de redire encore la même chose au P. de Valois, pour la lui inculquer, et pour guérir sa peine sur ce que j'ai donné cet écrit sans prendre la précaution de le faire examiner. Il faut lui redire aussi toutes les diligences que vous avez faites pour le voir et pour lui donner l'écrit. Mille fois tendrement tout à vous *in visceribus Christi Jesu.*

Il est bon de faire savoir que je ne demande de M. de Meaux que des réponses précises sur mes demandes, sans entrer dans le détail de mon livre, que je ne veux point examiner avec lui. Je demande seulement qu'il réponde oui ou non, et que, s'il dit non, il ajoute en deux mots le dogme de foi qu'il faut ajouter à ce que je dis, pour être bon catholique; car je veux l'être à quelque prix que ce soit.

213.

DU MÊME AU MÊME.

Il le prie d'envoyer à l'archevêque de Paris quelques copies de son *Éclaircissement*.

A Versailles, 28 juin (1697.)

M. l'archevêque de Paris me demande, mon cher abbé, des copies de mon *Éclaircissement*, pour les docteurs qu'il veut consulter. Envoyez-lui-en quelques-unes tout le plus tôt que vous le pourrez. Je suppose que les copistes continuent à en faire. M. de La Vergne ne pourroit-il pas revoir les exemplaires du livre avec les additions, afin qu'on puisse les donner après l'*Éclaircissement?* Je voudrois bien que vous pussiez préparer l'abbé de Maulevrier à laisser là le Mandement. Quel jour part-il? il faut que je l'aille embrasser avant qu'il parte.

Pour le P. de Valois, vous pouvez lui dire que je ne fais point rentrer M. de Meaux dans mon affaire par mes *Demandes*. J'ai déclaré que je voulois bien lui rendre compte de ma foi par écrit, et par là lui ôter le prétexte de chercher une conférence; mais que je ne consentirois jamais, sous ce prétexte, qu'il entrât dans la discussion de mon livre. Tout le monde étoit pour lui sur ce qu'il demandoit une conférence. Il falloit lui ôter ce beau prétexte. Du reste, je demeure dans ma première situation, et je ne crois pas qu'il tire avantage de mes *Demandes*. M. de Paris ne m'a écrit que pour me den[illegible] ler des copies de l'*Éclaircissement*. [illegible] avoyer d'abord ma

réponse, et des copies au plus tôt. Bonjour, mon cher abbé. On dit que M. Deschamps est malade : j'en suis en peine; faites-m'en savoir des nouvelles. *Cupio te in visceribus Christi Jesu.*

214.

DU MÊME A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui envoie sa réponse aux questions de Bossuet, et lui expose les raisons qui l'éloignent d'entrer en conférence avec ce prélat.

A Versailles, 6 juillet (1697.)

Je vous envoie, monseigneur, ma réponse aux quatre *Questions* de M. de Meaux (1). J'y aurois plus tôt répondu, si mes amis, plus sages que moi, n'avoient gardé à Paris ma réponse, pour l'examiner en toute rigueur. Après avoir ainsi rendu compte de ma foi à M. de Meaux, et lui avoir ôté tout prétexte de demander une conférence qui seroit sujette à explication, il ne me reste plus rien à traiter avec lui. Si ce que j'ai écrit pour lui lui paroît d'une doctrine saine, il doit être content; sinon, il doit marquer précisément par écrit ce qui manque à ma foi. Pour moi, monseigneur, je persiste plus que jamais à ne vouloir point que M. de Meaux entre, sous aucun prétexte, dans l'examen de mon livre. Il n'est pas seul dans l'Église capable de l'examiner. S'il le trouve mal, il sera libre de le réfuter. Mais, après tout ce

(1) Voyez ces *Questions* et la *Réponse* de Fénelon, tom. IV des *Œuvres*, pag. 142 et suiv.

qui s'est passé, M. de Meaux ne devroit pas oser demander à entrer dans ce qui me regarde. Je n'examine mon livre qu'avec mes amis, et par pure confiance en eux. Vous voulez bien être de ce nombre, et je vous en suis sensiblement obligé. Pour M. de Meaux, il n'est pas permis de me proposer sérieusement de l'y admettre. Je ne vous dis tout ceci qu'à cause qu'il dit partout qu'il est le meilleur de mes amis, et que je fuis un éclaircissement avec lui, par un ressentiment mal fondé, ou par défiance de ma cause. Les scènes qu'il a données contre moi depuis peu au public, et les ressorts qu'il remue actuellement à Rome contre mon livre, m'obligent à ne perdre pas un moment pour finir l'oppression que je souffre en silence depuis cinq mois. Il faut nécessairement que je me hâte de justifier ma personne et mon livre, qui sont inséparables. Une demi-justification seroit cent fois plus mauvaise qu'une condamnation absolue. Je continue à m'abstenir d'aller à Paris pour avoir l'honneur de vous voir, afin d'entrer là-dessus dans vos vues et dans le besoin de l'affaire; mais je compte sur la bonté de votre cœur, sans vous voir : je la ressens, je m'y confie. Je vous supplie de vous mettre devant Dieu en ma place. Rien n'est plus sincère et plus fort, monseigneur, que mon attachement et mon respect pour vous.

215.

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur les raisons qui l'obligent à défendre son livre.

A Versailles, 6 juillet (1697.)

Je vous envoie, mon cher abbé, mon paquet pour M. l'archevêque de Paris, que je vous conjure de faire donner dès ce soir à son suisse. Je me suis accommodé aux remarques du P. de Valois, et vous pouvez lui dire que je me conformerai à toutes ses vues que je goûte fort. Il faut le prévenir sur ce qu'on le voudra engager à me presser de faire un court ouvrage pour expliquer mes sentimens sans défendre mon livre. Cela s'appelle l'abandonner, et c'est ce que je ne ferai jamais. J'aime mieux sortir de la cour, que d'y demeurer en faveur avec une demi-justification qui laisseroit ma doctrine douteuse. Je paroîtrois n'avoir eu ni le courage de soutenir mon livre, s'il est vrai; ni la bonne foi de le rétracter ouvertement, s'il est faux. Il est capital d'appuyer ceci fortement, afin que le bon père ne se laisse point entamer, et ne me vienne pas retomber sur le corps.

Je vous conjure aussi de faire entendre à M. Tronson tout ceci, et de lui montrer qu'après toutes les scènes qu'on a données, il faut ou qu'on me laisse justifier ici hautement mon livre, ou qu'on me laisse bientôt partir pour Rome. Je veux encore, pour quelques jours, essayer de désabuser M. de Chartres des objections frivoles qu'il veut faire contre mon livre, et que je sais toutes par avance. Mais je ne puis tar-

der long-temps à prendre mon parti; et quand on voudroit me laisser ici tranquille après ce qui s'est passé, et même en pleine faveur, je n'y demeurerois pas sans justification de ma personne et de mon livre, qui sont inséparables : car je crois de plus en plus mon livre vrai, et toutes les fois qu'on m'en parleroit, je ne pourrois me dispenser d'en prouver la vérité de toute ma force; je devrois même en conscience à l'Église un éclaircissement public pour lever le scandale. C'est donc du temps que l'on perd. On n'a qu'à voir si on veut me laisser réimprimer mon livre avec des éclaircissemens qui le justifient, sans aucun langage équivoque qui puisse donner prétexte de dire que je l'ai abandonné, ou bien qu'on me laisse partir au plus tôt pour Rome, où je ne veux pas laisser prévenir les esprits par la cabale dévouée à M. de Meaux et à M. de Reims.

Pour M. de Chartres, concertez avec M. Tronson ce que vous lui direz; mais parlez-lui ferme, et en termes précis qui lui ôtent toute espérance d'ébranler mon livre, ni de m'en faire rien ôter. J'expliquerai, j'ajouterai, je ne laisserai rien qu'on puisse prendre de travers; mais je n'abandonnerai jamais rien, et je demande une prompte réparation du scandale, ou mon congé pour Rome.

Vous ne me mandez rien de M. de Toul, ni de ce que les docteurs amis du P. de Valois pensent sur l'*Éclaircissement*. Je vous prie d'en envoyer une copie à M. l'archevêque de Rouen (1), à l'hôtel Colbert, par M. Deschamps de ma part.

(1) Jacques-Nicolas Colbert, frère des duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse.

Tout à vous, mon cher abbé. *Patientia nobis necessaria est.*

Savez-vous sûrement, et comment, ce que vous me mandez du général des Carmes, et des visites de M. de Meaux chez ces bons pères?

216.

DU MÊME AU MÊME.

Sur une assemblée projetée pour l'examen du livre des *Maximes*; quelques explications sur le désintéressement des parfaits.

A Versailles, 8 juillet (1697.)

Je vous envoie, mon cher abbé, ma lettre pour M. l'abbé de Maulevrier, toute ouverte, avec celle que j'ai reçue de lui, afin que vous voyiez ma pensée. Elle n'est point de faire cette assemblée de huit personnes. M. Le Merre et M. de Toul joints à M. Boileau ne serviroient qu'à nous embarrasser. Je prierai M. de Paris de voir M. Le Merre en particulier comme un laïque, et de réduire l'assemblée à MM. Tronson, de Beaufort et Boileau. Pour M. de Toul, je vous supplie bien sérieusement de ne perdre ni votre temps ni votre peine à raisonner avec lui. Il suffit de le prier de nous tolérer dans l'Église, quoique nous admettions un milieu entre la cupidité vicieuse et la charité. Il nous doit la même tolérance qu'il accorde à tant de docteurs et d'autres théologiens qui le croient comme nous. Il seroit ridicule de disputer sur des opinions libres, pendant qu'on fait accroire au monde que je renverse la foi chrétienne. Tâchez de faire en-

tendre à M. l'abbé de Maulevrier mes raisons, pour tâcher de tourner autrement l'assemblée. Montrez, je vous prie, à M. Tronson l'endroit de ma dernière *Réponse* à M. de Meaux [1], où je distingue la cupidité soumise ou amour naturel de nous-mêmes, d'avec l'amour surnaturel d'espérance. C'est ce qui effraie sans sujet tous les amis du P. de Valois. Quand j'ai parlé de la cupidité soumise à la charité, ce n'a été que pour me servir de l'expression de saint Bernard. Puisqu'on s'effarouche là-dessus, je ne parlerai que d'amour naturel de nous-mêmes, et je répéterai, tant qu'on le voudra, qu'il est très-distingué de l'amour naturel d'espérance. Peut-être faudroit-il que le P. de Valois vous fît avoir chez lui une conversation avec MM. de Précelles et Boucher le jeune. Ce temps-là seroit mieux employé que vos combats de paroles avec M. de Toul. Je vous demande toujours un court extrait des cahiers de M. Pirot à la marge.

Cupio te in visceribus Christi Jesu.

(Même jour.)

M. l'archevêque de Paris a été un peu incommodé et s'est fait saigner. Ainsi il ne viendra point si tôt à Versailles. Ayez la bonté, mon cher abbé, d'aller chez lui pour lui témoigner combien je m'intéresse à sa santé. Vous pourrez en même temps lui faire entendre que l'assemblée (s'il vous en parle) ne conviendroit point avec tant de gens, surtout avec un laïque avocat (*M. Le Merre*); que cela seroit fort mal expliqué; qu'il vaut mieux, ce me semble, qu'il le

(1) Voyez cette *Réponse*, tom. IV des *Œuvres*, pag. 144 et suiv.

voie en particulier; qu'il seroit naturel de se réduire à M. Tronson, et à MM. de Beaufort et Boileau, qui sont de sa maison. Tout le reste fera trop de bruit, et il vaut mieux voir les gens séparément. Toutes les difficultés qu'il aura, soit sur mon livre, soit sur mon *Éclaircissement,* soit sur la conformité de mon *Éclaircissement* avec mon système, peuvent être même traitées sans faire beaucoup d'assemblées. M. de Beaufort peut vous les communiquer; vous me les communiquerez : j'éclaircirai exactement toutes choses l'une après l'autre, et courtement, à mesure qu'on me les marquera.

Si vous ne pouvez pas voir M. de Paris, ayez la bonté de voir M. de Beaufort pour lui dire ce que vous diriez à M. de Paris; car il faut détourner cette assemblée. Je crois même que, quand vous auriez vu M. de Paris, il faudroit toujours voir M. de Beaufort, avec qui il est bon que vous fassiez un peu connoissance.

Je vous conjure, mon cher abbé, de ménager votre santé. Je fais copier la lettre à la Carmélite (1), pour vous l'envoyer, afin que vous la donniez à M. Tronson. J'aime tendrement l'abbé de Maulevrier, et je lui dois tout ce qu'on peut devoir à un ami; mais je voudrois qu'il fût parti. Bonjour. *Dominus illuminatio mea*, etc.

M. Quinot doit aller demain à Paris; il vous portera les remarques de M. de Précelles et celles de M. de Chartres. Comme M. Quinot est ami de M. de Précelles, il pourroit l'engager à une conversation

(1) C'est la 13e des *Lettres spirituelles,* imprimée ci-dessus, tom. V, pag. 363 et suiv.

avec

avec vous chez M. Tronson. Cela vaut mieux que chez le P. de Valois, de peur de commettre ce bon père, qui est la prunelle de l'œil pour moi, tant j'ai à cœur de le ménager.

217.

DU MÊME AU MÊME.

Nouvelles explications sur le désintéressement des parfaits.

A Versailles, 9 juillet (1697.)

J'AI promis mon *Éclaircissement* à M. l'archevêque de Rouen, et il seroit très-offensé que je ne le lui donnasse point. D'ailleurs cet écrit ne peut plus être secret. Quand même il seroit défectueux, ce ne seroit pas un grand malheur qu'il y eût un homme de plus qui l'eût lu. Enfin l'unique difficulté de mon *Éclaircissement*, c'est que ceux qu'on appelle Molinistes ont craint que je ne voulusse confondre la cupidité soumise avec l'amour surnaturel d'espérance; chose que je n'ai jamais pensée, et sur laquelle ils ont été ombrageux. D'un autre côté, ceux qui se disent Augustiniens ne peuvent digérer un milieu entre la charité et la cupidité soumise. Du reste, je ne vois point qu'on allègue aucune erreur de cet écrit. Cela vaut-il la peine de manquer de parole, et de blesser jusqu'au fond du cœur M. l'archevêque de Rouen? Toute la difficulté de la cupidité soumise est levée par mes *Réponses aux quatre Questions* de M. de Meaux, où cette cupidité est définie un amour naturel et libre de nous-mêmes, qui n'entre point dans les actes sur-

naturels, etc. [1]. Je vous conjure donc, mon cher abbé, de commencer par envoyer l'écrit à M. l'archevêque de Rouen. Puis vous en direz, s'il vous plaît, les raisons ci-dessus marquées à M. l'abbé de Maulevrier. Pour les copies qui vous restent, je vous supplie de les garder : nous en avons de reste ; il n'en faut pas davantage ; envoyez-m'en quelqu'une. Il sera bon de retirer celles que M. l'abbé de Maulevrier voudra, pour le contenter. Il faudra envoyer mes *Questions* et mes *Réponses* à M. de Meaux avec l'*Éclaircissement.*

Tant que M. de Toul ne sera point dans une persuasion ferme, ni lui ni moi ne devons désirer qu'il soit d'une assemblée. Il ne pourroit tout au plus que se taire, et son silence me feroit grand tort. Pour M. Le Merre, il seroit ridicule d'aller mettre un laïque avocat dans une assemblée d'évêques et de théologiens.

Ayez la bonté de faire courtement aux marges l'extrait de M. Pirot, et de conférer avec M. de Précelles chez le P. de Valois ou chez M. Tronson. Vous verrez par l'écrit de M. de Précelles, qu'il me donne plus qu'il ne me faut ; mais il n'est pas au fait, et le P. de Valois ne l'y a pas mis. Je n'ai point de nouvelles de M. de Chartres. Bonjour, mon cher abbé. Je suis en peine de votre santé. Ne parlez plus à M. de Toul ; il vous tueroit.

Je viens de recevoir les remarques de M. de Chartres, plus outrées que jamais. Voyez au plus tôt M. de Précelles, et revenez nous voir. Je voudrois que M. l'abbé de Maulevrier fût parti.

(1) Voyez la *Réponse* déjà citée, *Œuvres*, tom. IV, pag. 146.

218.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui donne diverses instructions sur l'affaire présente.

A Versailles, jeudi au soir 11 juillet (1697.)

Je me sens, mon cher abbé, dans une disposition de fièvre qui m'empêchera ces jours-ci d'aller à Paris. Ayez la bonté de payer pour moi. Je voudrois bien que vous pussiez, après avoir conféré avec M. de Précelles, avoir une conversation avec M. Pirot, pour lui faire sentir que son écrit, loin de combattre mon livre, en établit tout le véritable système. Je voudrois bien aussi que vous pussiez revoir bientôt M. de Beaufort à l'archevêché, ou plutôt dans quelque rendez-vous pris ailleurs, pour lui faire entendre que, si M. l'archevêque de Paris a des difficultés, ou sur la doctrine de mon *Éclaircissement*, ou sur la conformité de mon livre avec l'*Éclaircissement*, je lui donnerai en détail toutes les preuves qu'il peut désirer. Ajoutez, s'il vous plaît, qu'une demi-justification, dans un accommodement équivoque, achèveroit de me déshonorer sans ressource, et que, s'il lâchoit la main après tout ce qu'il a fait pour moi, il me feroit par là, sans le vouloir, plus de mal que tous ceux qui m'ont poussé à l'extrémité. Voilà ce qu'il est capital de faire entendre à M. de Beaufort. Il faut aussi tenir M. Tronson dans cette vue. Pour M. Pirot, il suffit de lui montrer combien il m'a mal entendu, et combien il a prouvé ce qu'il vouloit réfuter. A mesure que les gens ont lu suffisamment

l'*Éclaircissement*, il faut le retirer des mains de chacun d'eux. Il y a un bon père Carme-déchaussé, nommé le P. Germain, qui entre assez, dit-on, dans le système, et qu'il seroit bon de voir et d'instruire par l'*Éclaircissement,* avec les *Demandes* et les *Réponses.* Je suppose que vous n'avez pas oublié M. l'archevêque de Rouen, qui seroit très-fâché contre moi.

J'oubliois de vous dire qu'il faut représenter à M. de Beaufort que j'ai deux intérêts essentiels de ne traîner pas plus long-temps. Le premier est pour ne laisser pas tourner en habitude incurable la prévention qu'on a répandue dans le public contre moi. On est mal édifié de ma patience, et on croit que, si je ne sentois pas mes égaremens qui me rendent timide, je ne souffrirois pas si long-temps l'opprobre dont on me couvre. L'autre intérêt est de ne laisser plus de temps à ceux qui me poussent, de prévenir Rome par les puissantes intrigues qu'ils y ont, pendant que je n'ose y écrire pour me justifier. Répétez-lui fréquemment que je ne puis jamais ni rétracter mon livre, ni l'abandonner, ni rien dire ou écrire d'équivoque sur la défense de mon livre. Il n'a ni ne peut avoir que le sens catholique. Je l'expliquerai de manière à contenter M. de Paris; mais je le défendrai toujours.

219.

DU MÊME AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Versailles, samedi 13 juillet 1697.

VOYEZ au plus tôt, je vous en conjure, mon cher abbé, M. Pirot, pour lui faire entendre qu'il a prouvé mon livre en le voulant réfuter, et que je suis trop content de ses raisonnemens sur le droit, pour ne lui pardonner pas de bon cœur des erreurs sur le fait, qui ne viennent d'aucun défaut d'amitié ni de zèle pour mes intérêts. Vous pourrez même lui lire ceci. Je voudrois que votre conversation avec lui précédât de quelques jours celle que je dois avoir avec M. l'archevêque de Paris. M. l'abbé de Maulevrier fera votre entrevue. Voyez aussi, je vous supplie, M. de Beaufort, pour savoir le lieu et le temps précis de notre conférence. Vous pouvez lui inculquer les choses marquées dans mes lettres précédentes.

M. Le Merre peut préparer M. l'archevêque de Paris et M. Boileau; mais M. Le Merre ne doit pas être de la conférence.

Il faut éviter d'y mettre M. l'évêque de Toul; cela rendroit l'assemblée trop publique.

Suivant que M. de Paris règlera notre entrevue, j'irai plus tôt ou plus tard à Paris. Je vous envoie ma lettre pour lui en cachet volant, afin que vous puissiez la voir, et puis la fermer. Il me tarde de vous embrasser. Envoyez au plus tôt, s'il vous plaît,

une copie latine de mon Bref, à M. de Condom [1], et répandez-en le moins que vous pourrez. M. l'archevêque de Rouen a-t-il reçu l'*Éclaircissement* avec les *Demandes*, etc.?

(1) Louis Milon, sacré en 1694, mort en 1734. Le Bref dont parle Fénelon est celui du 11 juin, qu'on a vu ci-dessus pag. 462.

220.

DU MÊME AU MÊME.

Diverses instructions sur l'affaire de son livre.

A Versailles, 14 juillet (1697.)

AVEZ-VOUS vu M. Pirot, mon cher abbé? N'avez-vous point parcouru avec lui mes principales hérésies? peut-on le redresser? Avez-vous parlé ferme à M. de Beaufort? M. de Chartres est-il encore à Paris? M. Tronson ne dit-il rien de nouveau? Je vous conjure de faire en sorte que Deschamps prépare sourdement nos petites affaires pour le voyage de Rome, en cas qu'on me permette d'y aller. Je n'y veux que le nécessaire très-modeste : c'est ce qui convient à ma profession et à ma situation présente. Je suis dans une agitation de sang qui est un commencement de fièvre, et qui m'ôte le sommeil. Le quinquina m'échauffe trop. Rien ne me seroit bon que le repos; mais Dieu me l'ôte. Priez pour moi, et aimez-moi toujours en celui qui doit être notre unique amour. Si ma santé le permet, comme je l'espère, j'irai à Paris mercredi. Je voudrois bien que M. Deschamps pût loger près de nous M. l'abbé de Langeron, en cas qu'il vienne à Paris.

221.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'effet que produisent ses *Éclaircissemens*, et sur les dispositions de l'archevêque de Paris à son égard.

Mardi au soir (16 juillet 1697.)

Nous suivrons vos intentions, monseigneur, à l'égard de M. l'archevêque de Rouen. M. Deschamps est parti pour lui aller porter vos *Éclaircissemens*, et l'attendra chez lui, pour pouvoir les lui donner en main propre. Assurément vos raisons doivent prévaloir à toutes les craintes de M. l'abbé de M. (*Maulevrier.*) Je vois même qu'elles ne sont fondées que sur ce que le P. de Valois lui a dit, qu'ils n'approuvoient pas quelques endroits des *Éclaircissemens*; et comme ni l'un ni l'autre ne les a lus, et qu'ils n'entrent dans aucun détail pour discerner ce qui est essentiel d'avec ce qui ne l'est pas, tout les effraie également.

J'ai porté ce matin vos *Réponses* et vos *Demandes* à M. Tronson. Il a voulu que je les lusse, et nous faisions nos réflexions sur les endroits qui pouvoient davantage achever d'expliquer votre système, et qui mettoient aussi M. de Meaux dans la nécessité d'expliquer le sien. Vos quatre dernières *Demandes* surtout lui ont fait grand plaisir. Il les trouve très-précises, très-vraies; mais il ne croit pas qu'on réponde [1]. Je le vois toujours plus touché de ce qui vous re-

(1) Il voyoit juste : Bossuet ne répondit point.

garde, et plus ouvert à me dire sa pensée. M. de Coutances n'étoit pas chez lui ni hier au soir ni ce matin; mais je l'ai enfin trouvé cette après-dinée, dans le moment qu'il sortoit en carrosse. Il est descendu par honnêteté, et m'a dit qu'il attendoit à me venir voir, qu'il eût achevé de lire les *Eclaircissemens*. Je lui ai dit que j'avois encore quelque autre chose à lui faire voir de votre part, et il m'a témoigné le désirer avec empressement. J'avois bien vos *Réponses* dans ma poche; mais, outre que nous étions à la rue, je voulois qu'elles me servissent d'entrée pour une conversation plus longue et plus tranquille.

J'attends M. Quinot. Nous irons ensemble voir M. de Précelles, s'il le trouve à propos, ou je conviendrai avec lui des moyens de l'engager doucement à nous trouver ensemble chez M. Tronson. M. Quinot et moi nous trouvant unis de sentimens, nous n'aurons pas de peine à leur expliquer les vôtres sur les endroits de vos *Éclaircissemens*, ou de vos *Demandes* et de vos *Réponses*.

M. de Paris ne voyoit personne aujourd'hui, m'a dit le suisse d'un ton fort doux et fort honnête. Je me suis fait écrire comme venu de votre part m'informer de sa santé, et pour recevoir ses ordres, s'il avoit quelque chose à vous mander. M. de Beaufort n'étoit pas aussi visible; mais je suis retourné une seconde fois chez lui dans le moment qu'un laquais de M. de Paris montoit pour lui parler de sa part. Je l'ai prié de lui dire mon nom, et l'on m'a fait monter. Il ne m'a pas paru empressé à me parler de votre affaire; mais quand j'en ai ouvert le discours, il a commencé par

m'assurer très-fortement que M. de Paris avoit pour vous une estime et une considération toute particulière; qu'il vouloit vous servir de toute son affection, etc. Pour lui, il pense tout comme vous sur la cupidité soumise, sur l'intéressement que le mercenaire conserve dans l'amour de la béatitude, etc. On aperçoit pourtant encore qu'ils ne sont pas tout-à-fait rassurés sur vos sentimens touchant l'espérance, et quelques endroits de votre livre leur paroissent un peu durs là-dessus. Je lui ai insinué une conférence particulière entre vous et M. de Paris, où il entreroit et M. Boileau à l'exclusion de tout autre. Il m'a dit qu'il ne doutoit point que l'affaire ne finît par là; que M. de Paris étoit bien déterminé que M. de Meaux n'auroit aucune part à tout ce qui regarde votre livre; que vous donneriez tous les éclaircissemens que vous jugeriez à propos; que, si l'on y trouvoit quelque nouvelle difficulté, l'on vous en demanderoit de plus précis, et qu'il croyoit que des demandes courtes qu'on vous feroit sur les dogmes, abandonnant tout ce qui n'est qu'opinion, à quoi vous donneriez des réponses courtes et précises, leveroient bientôt toute difficulté. Il m'a répété deux fois qu'il croyoit que cela finiroit par cette conversation particulière avec M. de Paris. Je lui demandai si je pouvois vous le mander, et il m'a répété pour la troisième fois qu'il le croyoit ainsi. Il partoit dans le moment avec M. de Paris pour Conflans, qui fera demain la visite dans quelque communauté à une lieue de là. M. Boileau ne sera pas de ce voyage. M. de Beaufort s'est chargé de vos complimens. Je prie nôtre Seigneur, etc.

222.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie un Mémoire pour être communiqué à diverses personnes.

A Versailles, 17 juillet (1697.)

Je vous envoie, mon cher abbé, une copie du Mémoire, pour le communiquer promptement à M. Le Merre, et pour le donner tout au plus tôt à M. de Chartres dont vous connoissez les impatiences. Si MM. de Beaufort et Boileau n'ont pas accepté de bonne grâce un rendez-vous, il n'y a qu'à ne les fatiguer plus. Dieu aura soin de moi, quand tous les hommes me manqueront; s'il ne me soutient point par la consolation, j'espère qu'il le fera par la patience dans les croix. Je remercie Dieu de tout ce qu'il me donne par vous.

Donnez le second exemplaire à M. Tronson, afin qu'il le lise en secret avant qu'on le communique à M. de Chartres.

223.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur une conférence qui devoit avoir lieu le lendemain, et sur les dispositions de M. Pirot.

Mercredi, 17 juillet (1697.)

J'ai vu ce matin M. de Beaufort : il m'a dit, monseigneur, que M. de Paris avoit parlé à M. le duc de Beauvilliers sur votre affaire. Ensuite il s'est offert lui-

même d'aller savoir de M. de Paris l'heure et le lieu de la conférence que vous devez avoir demain avec lui, et m'a rapporté qu'il n'étoit libre qu'à trois heures après midi, et qu'il vous laissoit le choix que ce fût à l'archevêché ou chez M. Tronson. M. de Beaufort, à qui je l'avois un peu insinué auparavant, a décidé pour chez M. Tronson, et nous en sommes convenus bien expressément [1]. M. Tronson, à qui j'ai été le proposer, se tiendra prêt pour cette heure-là, et je le vois constamment dans les mêmes dispositions à votre égard. J'avois témoigné à M. de Beaufort le désir que vous auriez de conférer le matin avec lui et avec M. Boileau. Il m'avoit paru d'abord embarrassé là-dessus, n'osant ni refuser ni accepter : mais quand il est revenu de chez M. de Paris, il m'a dit simplement qu'il l'avoit proposé à M. de Paris, et qu'il n'approuvoit point que M. Boileau et lui eussent aucune conférence sur votre livre; mais que, si vous désiriez qu'ils fussent présens à celle que vous auriez l'après-dînée chez M. Tronson, il les mèneroit avec lui.

J'ai vu aussi M. Pirot : il m'a lu les remarques qu'il a commencé de faire sur votre *Éclaircissement*. C'est toujours le même esprit qui règne dans celles qu'il a faites sur le livre : le passage de saint Bernard mal entendu, le propre intérêt motif de l'espérance des justes mercenaires; ce motif étant naturel, l'espérance ne peut être surnaturelle. Je lui expose vos sentimens là-dessus, il en paroît content. Deux choses à vous dire sur son sujet. La première,

(1) Voyez l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres*, n. VIII, pag. xxij.

qu'il m'a paru très-peu content ou même un peu aigri de ce qu'étant à Conflans lorsque M. de Meaux et M. de Chartres y allèrent, M. de Chartres pria M. de Beaufort et lui qu'ils les laissassent tous trois seuls conférer ensemble, et qu'ils n'eurent aucune part au secret de cette conversation, lui qui en avoit été de dix-sept autres qu'on a tenues ou à Conflans ou à Paris; que M. de Meaux l'avoit ramené sans lui dire mot, etc.

La seconde, qu'il s'est plaint qu'on ne prenoit pas la voie qu'il avoit proposée d'abréger cette affaire, qui étoit de réduire toutes les difficultés qu'on forme sur votre livre à certaines propositions de foi, pour établir le dogme, et à certains endroits de votre livre dont les expressions semblent le détruire. Il m'a même fait voir un commencement de ce projet sur une feuille séparée du cahier des remarques. J'ai loué ce dessein; j'ai dit que c'étoit le seul qui pût terminer l'affaire; je l'ai prié de l'achever : et sur ce qu'il m'avoit dit, pour s'en excuser, que ces messieurs vouloient qu'on entrât toujours dans leurs sentimens, et qu'il y avoit de grandes mesures à garder avec eux, je l'ai prié de continuer, et que, s'il ne vouloit pas présenter ces articles comme de lui, je ne doutois point que vous, qui ne cherchiez qu'à connoître la vérité et à la suivre, pour fixer cet examen, n'eussiez plaisir à les présenter comme de votre chef. Il me l'a promis. J'ai raconté tout ceci à M. Tronson qui en a été bien aise, et même il croit que, si M. Pirot est bien déterminé à donner ces articles, il seroit bon qu'il fût présent à la conférence. Ma pensée seroit aussi que vous en eussiez une particulière

avec lui demain matin, et que là-dessus vous régleriez si vous deviez proposer à M. de Paris qu'il fût de celle que vous devez avoir avec lui l'après-dînée. M. de Toul m'envoie prier d'aller chez lui. M. l'abbé de Maulevrier en est aussi content que moi, parce qu'il a su qu'il s'étoit fait des affaires pour prendre trop vivement votre parti.

224.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie un Mémoire pour répondre aux difficultés proposées par l'archevêque de Paris.

A Versailles, samedi 20 juillet (1697.)

Je vous envoie, mon cher abbé, le petit Mémoire (1) qui répond courtement à toutes les remarques que M. l'archevêque de Paris m'avoit données. Il est très-pressé de le lui donner, parce que je lui avois promis qu'il l'auroit dès hier soir. Si vous pouviez le faire lire au P. de Valois et à M. Le Merre auparavant, j'en serois ravi; mais il faut que M. l'archevêque reçoive cet écrit aujourd'hui de très-bonne heure, et lui faire dire que je serai demain dimanche à l'archevêché vers les dix heures du matin. Il faut lui faire dire aussi que mon indisposition a retardé ce petit écrit, que j'avois besoin de revoir et de faire examiner par deux ou trois amis qui auroient été peinés sans cela. J'ai bien envie de n'aller à Paris que demain. J'y arriverai à neuf heures, et ce sera

(1) Ce Mémoire, sous le titre de *Réponse*, est imprimé dans les *Œuvres*, tom. IV, pag. 153 et suiv.

comme si j'y avois couché. Le sommeil et moi nous sommes mal réconciliés. Il faut que M. Deschamps prépare tout en secret pour le voyage de Rome (2).

(2) On voit, par cette lettre, que Fénelon ne se faisoit pas illusion. Il devoit savoir ce qu'on pensoit à la cour, où il vivoit. Mme de Maintenon écrivoit, le 13 juillet, à M. de Noailles : « Si l'on ne veut pas tolérer le » livre, je crois qu'il faut finir la négociation. Quant au retour de M. de » Cambrai, il n'y a que Dieu qui puisse le faire, et je suis persuadée que » vous ne le croyez pas aussi imbu de ces maximes-là qu'il l'est en effet. » Son cœur en est rempli, et il croit soutenir la religion en esprit et en » vérité. S'il n'étoit pas trompé, il pourroit revenir par des raisons d'intérêt. » Je le crois prévenu de bonne foi. Il n'y a donc plus d'espérance. »

Et le 19 du même mois : « Le P. de la Chaise m'est venu voir ce matin. » Il avoit dans sa main une lettre de M. de Cambrai, qu'il m'a dit n'avoir » pas encore lue; et comme il n'a rien de secret pour moi, il m'en a fait » la lecture. M. de Cambrai lui mande qu'il a eu une conférence de trois » heures avec vous, en présence de MM. Tronson, Pirot, Boileau et de » Beaufort; que vous êtes tous convenus des points de doctrine qui y ont » été traités, et que, si vous continuez ces sortes de conférences, l'affaire se » terminera et bien vite et bien heureusement. Le bon père a ajouté qu'il » montreroit cette lettre au Roi, et qu'il falloit poursuivre un examen sans » rien faire à Rome. J'ai répondu, et peut-être avec trop d'ouverture, que » la chose n'étoit plus en ces termes; que vous aviez fait toutes les con- » sultations que M. de Cambrai avoit désirées; que toutes condamnoient le » livre, et que vous ne pouviez plus différer à rendre cette réponse au Roi. » Ensuite le bon père est entré dans le fond de la doctrine, et je n'ai plus » eu qu'à l'écouter et à me taire. M. de Meaux travaille à dresser la *Dé- » claration*, et me paroît bien content du parti que vous prenez de faire » une Ordonnance. » (*Lettr.* tom. III, pag. 90, 91.) La *Déclaration* des trois prélats contre le livre des *Maximes*, dont parle Mme de Maintenon, fut signée le 6 août.

On reconnoît ici la versatilité et la foiblesse de M. de Noailles, qui, en même temps qu'il entroit en conférence avec Fénelon, étoit d'accord avec Bossuet pour se déclarer contre lui. L'évêque de Meaux écrivoit à son neveu, le 10 juin précédent : « M. de Paris craint M. de Cambrai, et me craint également. Je » le contrains; car sans moi tout iroit à l'abandon, et M. de Cambrai l'em- » porteroit..... MM. de Paris et de Chartres sont foibles, et n'agiront qu'autant » qu'ils seront poussés. » *Lettr.* CXIX, tom. XL, pag. 321, 322. Voyez aussi la lettre du 1er juillet, de Bossuet à M. de Noailles, *ibid.* pag. 329.

Le petit Mémoire est si court, que je suppose que le P. de Valois et M. Le Merre l'auroient bientôt lu. *Dominus illuminatio mea, et salus mea; quem timebo?*

225.

DU MÊME A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il tâche de montrer qu'on doit être content de ses explications, et qu'il ne peut consentir à rien qui sente la rétractation.

A Versailles, lundi 22 juillet (1697.)

JE prends la liberté, monseigneur, de vous importuner encore, pour vous rappeler le souvenir des choses que j'eus l'honneur de vous dire hier. 1° Il n'est pas permis de me proposer une rétractation directe, sans avoir discuté avec moi à fond des propositions extraites de mon livre, qui soient hérétiques ou erronées, et sans correctif dans le livre même. C'est ce qu'on ne peut faire. Si on le faisoit, je me rétracterois d'abord, et je publierois de bonne foi les motifs de ma rétractation.

2° Il est encore moins permis de m'engager peu à peu, par des termes douteux, dans une rétractation indirecte; elle seroit scandaleuse, en ce qu'elle feroit voir que je n'aurois ni la bonne foi de confesser mon erreur, ni le courage de soutenir la vérité, si je crois mon livre bon. Loin de me justifier dans le public, je me déshonorerois sans ressource : on me regarderoit à jamais comme un homme qui ne se rétracte qu'à demi, et à la dernière extrémité. Si je voulois

faire un tel abandon de mon livre, on devroit, pour l'honneur de l'Église, m'en empêcher.

Pour une explication, je l'ai toujours offerte. Elle assure la vérité, et condamne l'erreur aussi fortement qu'une rétractation. Supposé même que mon livre contînt les erreurs qu'on ne peut y trouver, mes confrères devroient en honneur et en conscience favoriser et faciliter mon explication. Que dira-t-on d'eux dans toute l'Église, quand il faudra qu'il paroisse qu'ils ont craint mon explication, et qu'ils n'ont fait tant de bruit que pour l'empêcher?

Il ne peut plus s'agir de la religion, dès que j'offre de faire une explication qui levera les équivoques des esprits les plus ombrageux. Doit-on écouter ceux qui retardent la paix et la fin du scandale, que j'offre à des conditions que l'Église ne refuse à personne? Faut-il me flétrir et me déshonorer dans les Pays-Bas, pour contenter M. de Meaux?

On me fait entendre qu'on pourroit se contenter, si j'avouois que mon livre a mal expliqué une bonne doctrine, et que je prie le lecteur de ne s'attacher point à la première édition, mais de suivre la seconde. Pourquoi me demander ces termes? Si les explications que je ferai sont d'une doctrine saine, mes explications leveront toutes les équivoques qu'on craint; la religion sera en sûreté; il paroîtra même assez que j'ai reconnu que mon livre, qui est court, n'a pas assez démêlé, à la plupart des lecteurs, des matières très-subtiles et très-délicates. Pourquoi vouloir me faire ajouter ce qui ne sert en rien à la religion, et qui feroit entendre à tout le monde que je me rétracte indirectement, n'ayant pas la bonne foi de le faire en

en termes formels? Faut-il, pour le point d'honneur de M. de Meaux, rendre ainsi ma bonne foi suspecte à toute l'Église? N'est-ce pas augmenter le scandale, au lieu de le lever? Ma délicatesse là-dessus n'est pas une vanité; tout le monde a les yeux ouverts sur moi, après l'éclat qu'on a fait dans toute l'Église. Que je me sois trompé, on ne m'en estimera pas moins, pourvu que je sois humble et sincère; mais que j'admette des termes équivoques pour me sauver, tous les honnêtes gens déclarent qu'ils ne pourroient plus compter sur ma foi. Faut-il, par des termes qui sentent une rétractation indirecte, vouloir me flétrir ainsi, et ne se contenter pas que la doctrine soit en sûreté? J'aime cent fois mieux acquiescer ingénument à la condamnation la plus rigoureuse de mon livre, que d'admettre jamais de ces tempéramens spécieux, qui disent trop ou trop peu pour ma véritable justification. Que dira l'Église entière, si on sait qu'on me pousse à bout, ne se contentant pas que j'explique bien mon livre, parce qu'on veut me faire avouer, sans preuve discutée avec moi, et contre ma conscience, que les expressions de mon livre sont mauvaises? Mes confrères, loin de vouloir m'arracher des termes équivoques, devroient, au contraire, dans toutes les règles de la conscience, m'empêcher d'admettre aucun terme désavantageux pour moi, dès que le fond de la doctrine seroit mis à couvert.

L'explication de mon livre, qui consisteroit dans des additions pour une édition nouvelle, seroit bientôt prête. Vous l'examineriez, monseigneur, et vous la feriez examiner par les docteurs les plus célèbres, suivant notre premier projet que l'on a traversé sans

cesse par des difficultés incidentes, et par le retardement des remarques de M. de Meaux, que je reçus seulement avant-hier au bout de six mois. Mais j'avoue que je ne puis plus supporter mon état. Je demande ou qu'on me laisse tranquillement régler mes additions avec vous, monseigneur, et avec les plus célèbres docteurs que je ne séduirai pas, ou qu'on fasse juger mon livre à Rome, et en cas qu'on l'y condamne, je le condamnerai moi-même à Cambrai. Tout retardement, loin de me soulager, m'accable et me fait mourir.

N'auriez-vous point, monseigneur, la bonté de lire au Roi ce Mémoire, pour vous délivrer du soin d'en rappeler tous les articles, quand vous serez auprès de Sa Majesté? Je ne m'abstiens d'avoir l'honneur de lui en parler moi-même, que pour éviter de l'importuner. Je suis plus obligé à sa bonté de ce qu'il me souffre si patiemment, après tout ce qu'on lui a dit contre moi, que je ne le suis des grâces extraordinaires dont il m'a comblé. S'il ne s'agissoit que de mon honneur personnel, je trouverois beaucoup de gloire à avouer que je me suis trompé, et j'irois de tout mon cœur demander pardon à M. de Meaux, pour finir les importunités dont nous fatiguons le Roi. Mais je ne puis avouer des erreurs que je n'ai jamais ni crues ni enseignées : ce seroit trahir ma conscience, et déshonorer mon ministère.

Ne puis-je point espérer, monseigneur, que vous voudrez bien lire aussi ce Mémoire à Mme de Maintenon? J'ai cru, depuis plusieurs mois, devoir m'abstenir, par respect, de l'affliger en la faisant souvenir de moi. Je donnerois ma vie pour lui épargner le

déplaisir que sa bonté lui fait sentir par rapport à mon affaire; mais ma conscience ne me permet pas de lui obéir, et je ne ferois que l'affliger, si je voulois essayer d'effacer les impressions qu'on lui a données contre moi. J'ai plus souffert de me voir éloigné d'elle, que de tous les opprobres dont on m'a couvert injustement.

226.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il lui rapporte une conversation qu'il a eue avec l'évêque de Chartres.

Paris, 22 juillet 1697.

J'AI vu ce matin M. Tronson, qui m'a paru très-content, monseigneur, des propositions que vous aviez faites à M. de Paris; et même il a ajouté que, quand elles n'auroient pas à présent tout l'effet qu'on en peut raisonnablement espérer, elles seroient néanmoins très-utiles à vos amis dans la suite, pour faire voir quelle étoit la pureté de vos sentimens, et la droiture constante de vos intentions.

Sortant du séminaire, M. de Chartres revenoit de la ville, et m'a fait signe de la main. Il est descendu à la porte, et nous sommes entrés dans un de ces petits parloirs pour les femmes, qui sont à main gauche. Le commencement de notre conversation a été sur la peine que vous aviez témoignée sur sa conduite à votre égard. J'ai écouté ses excuses, mais ensuite je lui ai fait remarquer combien vos plaintes étoient légitimes; que cette société si étroite avec M. de Meaux, dans un temps où il se déclaroit si

hautement contre vous, et ces assemblées chez M. de Paris à votre insu, ne pouvoient jamais être permises à un ami particulier.

Je lui ai demandé précisément *ce que Mme de M. (Maintenon) lui avoit dit* sur votre sujet. Il m'a répondu que, parlant avec elle de la disposition où étoit le Roi pour finir cette affaire promptement, il lui avoit demandé la permission de vous en venir avertir en diligence, pour tâcher de vous y faire faire plus d'attention que vous n'aviez voulu faire jusqu'ici, et qu'elle l'avoit approuvé, et même qu'elle avoit ajouté : « Dites-lui que, si je croyois qu'en lui écri» vant, ou en lui parlant, je pourrois le retirer de » ces embarras, je le ferois de bon cœur. » Voilà, ce me semble, ses propres termes. Il les explique, selon son sens, à abandonner votre livre; mais il peut y avoir quelque chose de plus, et cela m'a déterminé à vous envoyer cet exprès, afin de vous en avertir au plus tôt, d'autant mieux que cela convient à l'avis qu'on vous donnoit hier.

Ensuite il est revenu au livre. Je lui ai dit que vous étiez bien déterminé à ne l'abandonner point, et à ne dire jamais qu'il étoit mauvais; que vous étiez prêt à l'expliquer, puisqu'on ne l'entendoit pas dans votre sens, mais non pas à dire que vous vous étiez mal expliqué, puisque toutes vos propositions renfermoient en effet le sens que vous avez entendu et qu'ils approuvoient eux-mêmes, quoiqu'il pût y avoir, en quelques endroits, des expressions négligées ou quelque terme impropre, qui faisoient des équivoques, mais faciles à éclaircir par ce qui précédoit ces propositions, ou qui les suivoit immé-

diatement après; en sorte qu'il ne pouvoit point rester un doute raisonnable sur votre doctrine à un lecteur qui en juge sans prévention. — Mais n'est-ce pas se mal expliquer? — Non, monseigneur, lui ai-je dit, et voici la différence. Se mal expliquer, c'est faire une proposition qui ne renferme pas ou qui n'exprime pas la pensée de celui qui parle; et voilà ce qui ne se trouve pas dans le livre de M. de Cambrai, puisque tous les endroits que l'on attaque disent en effet ce qu'il a voulu dire, et ce qu'il dit à présent : mais, quoiqu'il ne se soit pas mal expliqué, il peut n'être pas bien entendu, ou assez entendu, s'il s'est servi d'expressions négligées ou de termes impropres, qui ne rendent pas sa pensée assez nettement, assez précisément; et ces mots impropres sont des mots qu'il a employés dans un sens qui n'est pas de l'usage de l'École, quoiqu'il puisse être de l'usage commun dans la société. Voilà pourquoi M. de Cambrai, lui ai-je dit, auroit pu, dans une seconde édition, mettre un éclaircissement à la tête, qui seroit entré dans le détail des propositions qui ont fait de la peine, pour y expliquer son vrai sens, et en rejeter tout le mauvais qu'on leur a voulu donner; et même, dans le corps du livre, il auroit ajouté quelques mots plus précis, pour prévenir l'esprit du lecteur contre toute équivoque, afin qu'il ne pût point prendre d'autres idées que les siennes. — Mais *cela est très-bon,* m'a-t-il dit; pourquoi ne l'a-t-il pas fait? — Parce que vous ne l'avez pas voulu, ai-je répondu. — Mais quand il se propose d'examiner ses expressions de son nouveau livre, il entend que ce soit avec ce petit nombre de ses amis qui ont l'imagi-

nation aussi échauffée que lui sur son livre. — Il entend, monseigneur, lui ai-je dit, de ne compter jamais avec M. de Meaux sur son livre. Il entend qu'on n'aille point le consulter sur chaque proposition, comme s'il étoit le juge, et que lui seul pût décider de la vérité : mais à cela près, il veut prendre le sentiment des docteurs et de ses amis. — Pour moi, je trouve que cela est très-bon, m'a-t-il répété deux ou trois fois. Du moins ce nouveau livre seroit bon, et expliqueroit le premier; et, si quelques évêques étoient encore choqués du premier, ils feroient les mandemens qu'ils voudroient. — Ils se divertiroient comme ils l'entendroient, lui ai-je dit en badinant. Il en a ri; il m'a fort embrassé, et m'est venu reconduire jusqu'au carrosse d'un air radouci, et qui paroissoit content de notre conversation.

Le P. de Valois m'a porté lui-même l'avis de M. Précelles.

227.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce que son affaire va être portée à Rome. Dispositions de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres.

A Versailles, 22 juillet (1697.)

M. l'archevêque de Paris, ne pouvant se rendre le maître de l'affaire pour régler avec moi mes explications, il a fait agréer au Roi que l'affaire iroit à Rome. Il m'a ensuite dit ce qu'il avoit fait agréer au Roi. Je lui ai répété que j'étois bien assuré de convenir avec lui des explications, quand il voudroit les

examiner avec un certain nombre de docteurs très-exacts dont nous conviendrions; mais que je ne voulois point faire tout ce travail, s'il n'avoit point un pouvoir plein et assuré sans compter avec M. de Meaux. Il m'a toujours répondu qu'il ne pouvoit être garant de rien, et que l'affaire iroit à Rome. Ensuite il m'a dit que je ne voulois pas lui donner un pouvoir absolu. Je lui ai répondu qu'on ne pouvoit jurer aveuglément pour sa foi sur celle d'aucun homme particulier; mais que j'étois sûr de convenir avec lui pour les explications. Il m'a proposé de les faire, et je lui ai dit qu'il étoit inutile de perdre beaucoup de temps et de peine pour faire une toile d'araignée que M. de Meaux emporteroit d'un coup de balai. Voilà la fin de notre conversation. Racontez-la, je vous prie, à M. Tronson. La vôtre avec M. de Chartres est excellente. L'avez-vous dite à M. Tronson? M. de Chartres changera du soir au matin. Vous connoissez ses variations. Il n'y a rien d'assuré avec eux, que leur art pour tirer avantage de tout, et pour ne s'assujétir à aucune parole. Dieu seul, et ceux qui ne sont plus qu'une même chose avec lui par son esprit, ne trompent point. Quand j'aurai travaillé sur les remarques de M. de Meaux, nous examinerons ensemble mon travail.

228.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur une nouvelle conversation qu'il a eue avec l'évêque de Chartres.

Paris, 23 juillet (1697.)

Je comprends toujours davantage, monseigneur, par tout ce que vous me faites l'honneur de me dire, et par la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. de Chartres, que M. de Paris et lui agissent dans le même dessein, quoique peut-être on ne puisse pas dire que ce soit tout-à-fait le même esprit ni les mêmes manières. Mais ils conviennent, ce me semble, à vouloir que vous condamniez votre livre, et à croire que ce n'est pas assez que vous vous contentiez de l'expliquer même selon leur sens, si vous n'ajoutez quelque terme qui marque pour le moins que vous reconnoissez qu'il avoit besoin d'explication. M. de Chartres m'a envoyé prier ce matin que nous nous pussions voir ce matin à neuf heures, offrant de venir ici. J'ai répondu que je me trouverois chez lui précisément à cette heure-là. Pour me préparer à cette conférence, j'ai voulu voir auparavant M. Tronson, et lui raconter tout ce que nous dîmes hier. Je lui ai même proposé s'il ne seroit pas bon que j'engageasse M. de Chartres à venir dans sa chambre; et il en a été bien aise. L'occasion s'en est présentée naturellement. M. de Chartres a ouvert notre conversation en me disant qu'il avoit fait attention à notre entretien d'hier, et qu'il étoit bien aise de s'assurer s'il m'avoit bien entendu; qu'il

me prioit de lui redire ce que je croyois de vos intentions. Je l'ai fait conformément à ce que j'eus l'honneur de vous mander ; et comme il sembloit douter ou hésiter sur ce que je lui répétois, je lui ai dit que vous vous en étiez expliqué chez M. Tronson, et que, s'il vouloit aller chez lui, nous verrions si je me trompois. J'ai exposé le fait à M. Tronson : il a confirmé ma proposition, et pour une preuve il a ajouté qu'il avoit même vu que vous aviez commencé à travailler sur votre livre, et qu'outre ce que vous ajoutiez à la marge, et sur une feuille de papier blanc, il avoit remarqué que vous raturiez l'imprimé en beaucoup d'endroits. Il sembloit que tout étoit fait, lorsque M. de Chartres a dit qu'afin d'être plus assurés de ne nous point tromper, il seroit bon de mettre par écrit les choses dont nous convenions. Il a demandé une écritoire avec empressement, et lui-même a commencé à écrire ce que je lui avois dit en présence de M. Tronson. J'ai aperçu, dans tout l'air de son visage, qu'il alloit mettre les choses à sa façon. Je l'ai prié que nous convinssions bien des termes avant qu'il les mît par écrit ; et, voyant qu'il répétoit les choses fort différemment, je l'ai prié que j'écrivisse moi-même, et j'ai mis, tout en parlant et en disputant, ce que vous verrez au bas de son caractère. Il a écouté, il a lu, il a paru douter long-temps s'il en seroit satisfait, et enfin il y a trouvé deux difficultés qui lui ont paru insurmontables, 1° que je disois *nouvelle édition* de votre livre, et qu'il avoit entendu que vous feriez un *livre nouveau*. Il seroit inutile de vous dire combien il m'a été facile de lui faire sentir que je ne [illegible] cette diffé-

rence. La seconde difficulté a été qu'il vouloit mettre, au lieu d'équivoques, de mauvaises expressions. Je lui ai répondu que je mentirois en parlant ainsi, puisque vous ne me l'aviez jamais dit, et que je n'avois garde de me servir de ce terme, qui marquoit une condamnation de votre livre; que, me trouvant entre deux personnes à qui je devois du respect, c'étoit assez que je l'écoutasse quand il parloit à sa façon de votre livre, mais que je ne pouvois vous en faire parler qu'à la vôtre. Là-dessus il m'a prié qu'il pût parler en particulier à M. Tronson. Je suis sorti; et quand on m'a rappelé, ce n'a été que pour me dire qu'il n'y avoit rien à faire. Il s'est retiré, et M. Tronson m'a dit qu'il voudroit du moins que vous voulussiez dire que votre livre avoit besoin d'explication; mais il a ajouté qu'il croyoit, après tout, que vous, et lui, et moi, n'avions qu'à demeurer en repos là-dessus. Je lui avois lu votre lettre, et il croit que votre présence seroit très-utile à votre affaire dans le tribunal où elle doit être décidée. Toutes les demandes que je fais à notre Seigneur, les plus vives et les plus ardentes, se réunissent toutes à vouloir l'accomplissement de son bon plaisir sur vous.

229.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il ne croit pas pouvoir convenir qu'il s'est mal expliqué, et qu'il y a des équivoques dans son livre.

A Versailles, 24 juillet (1697.)

Vous voyez bien, mon cher abbé, qu'il n'y a rien d'assuré avec les gens dont il est question; ils ne comp-

tent pour rien de donner de fausses paroles pour m'engager. Il n'y a qu'à se tenir ferme sur deux points essentiels : le premier est que je ne veux jamais dire que je me suis mal expliqué. S'expliquer mal, c'est présenter naturellement au lecteur un mauvais sens; c'est le *sensus obvius et naturalis* du livre. Dès ce moment le livre est reconnu mauvais : c'est une vraie rétractation faite de mauvaise grâce. On ne veut cet aveu, que pour le donner au public pour une rétractation. Le public prévenu le croira, et aura raison de le croire. C'est moi qui aurai tort de l'avoir avoué contre ma conscience. Je veux bien dire que je ne me suis pas suffisamment expliqué, puisque beaucoup de lecteurs ne m'ont pas entendu, et que c'est à moi à me rendre intelligible à mes lecteurs pour qui j'écris : mais je n'ai garde d'avouer de m'être mal expliqué. La mauvaise expression rend un livre mauvais, surtout en matière si délicate. Je ne veux pas même avouer des équivoques. Qui dit des équivoques, dit des expressions susceptibles du mauvais sens. Jugez ce que c'est que des expressions susceptibles du mauvais sens sur le quiétisme le plus impie et plus infâme. Qui dit des équivoques, dit des expressions qui n'ont aucun correctif dans le livre. Or est-il qu'on ne peut m'alléguer aucune prétendue équivoque, qui ne soit souvent et évidemment levée dans le livre même? Donc il n'y a point d'équivoque. Puis-je en avouer, quand il n'y en a pas?

La doctrine seroit mise à couvert par les explications. Que veut-on de plus? Pourquoi le veut-on? Faut-il me flétrir sur [illegible] foi par un aveu contre ma conscience, [illegible] de Meaux? Si j'étois

assez lâche pour le faire, mes confrères devroient en conscience m'en empêcher. Dès que la vérité est à couvert, ils ne devroient plus songer qu'à ménager tous les termes à mon avantage.

La seconde chose est que je veux montrer partout ce qui est vrai, et que je ne pourrois taire sans abandonner ma réputation sur la foi. Je veux montrer les correctifs dont le livre est rempli, pour lever l'équivoque prétendue des endroits qu'on attaque. Me refuser cette liberté, c'est déclarer vouloir m'opprimer, et ne pouvoir souffrir que je rétablisse ma réputation sur la foi. Voilà mes résolutions précises : plutôt mourir que d'en rien relâcher. Lisez ceci à M. Tronson, et déclarez, s'il vous plaît, que je ne veux plus rien entendre. M. de Chartres ne veut que m'entamer; M. de Paris a pouvoir de me condamner, et n'a aucun pouvoir pour borner la condamnation. Il m'a dit que le Roi permet que l'affaire aille à Rome : je vais demander instamment à y aller moi-même. Je vous conjure de n'écouter plus rien. Ce que je vous demande, c'est de voir M. de Condom, pour lui témoigner combien je ressens ses bontés. Dites-lui tout le fait; expliquez-le aussi, je vous prie, à M. de Toul. Il faudroit revoir M. de Coutances, et lui dire ce qui se passe. Si on me permet d'aller à Rome, je partirai promptement. Sinon, je m'en irai à Cambrai. Plus de négociation.

230.

DE M. TRONSON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Billet pour Mme de Maintenon (1).

Le 26 juillet 1697.

Si Mme de Maintenon désire savoir mon sentiment sur ce que la vérité et la justice demandent, dans l'affaire dont il s'agit, et dont on lui marque que je pourrai lui apprendre quelque nouvelle, vous pourrez lui dire,

1° Que j'ai toujours cru que Mgr de Cambrai ne devoit point refuser de donner les éclaircissemens nécessaires sur les difficultés qu'on lui propose, et des éclaircissemens qui contiennent la bonne doctrine, et qui conviennent, s'il se peut, avec les expressions de son livre, afin de remédier aux mauvaises conséquences que plusieurs en ont tirées, et dont on pourroit encore abuser à l'avenir;

2° Qu'il ne doit faire nulle difficulté d'avouer qu'il ne s'est pas bien expliqué dans son ouvrage, et de

(1) Nous avons la copie de cette pièce, écrite par le secrétaire de M. Tronson, avec le titre et l'avertissement suivant, dictés, comme on voit, par M. Tronson lui-même :

« *Copie du billet donné à Mgr de Chartres pour Mme de Maintenon.*

» Mgr l'archevêque de Cambrai ayant écrit à Mme de Maintenon une lettre » par laquelle il mandoit qu'elle pouvoit savoir de moi la manière dont l'affaire » touchant son livre s'étoit passée, et ce que la vérité et la justice demandoient de lui dans cette occasion, et de me le demander sous le secret de » la confession, elle envoya cette lettre à Mgr de Chartres; et ce prélat me » l'ayant montrée, afin que je visse quelle réponse j'aurois à y faire, voici » la copie du billet que je lui mis entre les mains. »

reconnoître que son livre demandoit ces éclaircissemens;

3° Que si l'on ne convient pas ici que ces éclaircissemens suffisent, (comme je ne vois nulle apparence qu'on en convienne) il ne me paroît pas de meilleur moyen pour connoître la vérité, que de s'adresser au Pape, et d'attendre son jugement;

4° Que je ne puis rien dire en particulier des éclaircissemens qu'il a donnés à M. l'archevêque de Paris, ne les ayant point examinés, ni des réponses qu'il a faites à MM. de Meaux et de Chartres, que je n'ai pas même vues, et que mes infirmités ne pourroient pas aussi me permettre d'approfondir;

5° Quant au secret de confession dont parle la lettre qu'on a écrite à Mme de Maintenon, il m'a d'autant plus surpris, que je ne me souviens pas d'avoir rien dit ni conseillé à Mgr de Cambrai sur cette affaire qui demande le secret.

231 + R.

DE FÉNELON A Mme DE MAINTENON.

Il la prie de demander pour lui au Roi la permission d'aller à Rome, pour défendre son livre.

A Versailles, 29 juillet 1697.

PUISQUE vous jugez, madame, qu'il seroit inutile que vous eussiez la bonté de m'honorer d'une audience (1), je n'ai garde de vous importuner là-dessus.

+ *Hist. de Fénelon, Pièces justif.* du liv. III, n. V.

(1) Le parti étoit déjà pris à la cour contre l'archevêque de Cambrai, et dès le 26 juillet, Louis XIV avoit écrit au Pape, de sa propre main, une lettre où il *le supplioit de prononcer au plus tôt sur le livre* de Fénelon,

Je m'en abstiens par respect, et je m'adresse à Dieu, afin qu'il vous fasse entendre ce que je ne puis plus espérer de vous représenter. Je vous supplie très-humblement, madame, de croire qu'il n'y a aucun mot, dans les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi (2) et à vous, qui tende à me plaindre de M. l'archevêque de Paris, ni à mettre en doute ses bonnes intentions sur la paix. Je n'ai qu'à me louer de lui sur les peines que je lui ai causées, et sur les services effectifs qu'il a tâché de me rendre : mais on ne lui a permis de suivre aucun des projets qu'il avoit arrêtés avec moi pour l'explication de mon livre. Toutes les mesures prises entre nous ont toujours été renversées depuis six mois. Enfin, il n'a pas été libre de discuter avec moi le détail de mon livre, et de m'abou-

et sur la doctrine qu'il contient, assurant en même temps Sa Sainteté, qu'il emploieroit toute son autorité pour faire exécuter toutes ses décisions. Voyez cette lettre et la réponse du Pape, dans les *Œuvres de Bossuet*, tom. XL, pag. 347 et suiv.

(2) Cette lettre fut écrite au Roi le 25 juillet : nous ne l'avons pas trouvée. L'abbé Pirot dit qu'*elle étoit pressante et bien écrite*, et il en donne le précis dans un écrit dont nous avons des copies sous ce titre : *Ce qui a donné lieu au livre de M. de Cambrai*, etc. Fénelon y disoit à Louis XIV, que n'ayant « pu précisément savoir ce qu'il y avoit à reprendre dans son » livre, que bien des théologiens approuvoient, quoiqu'ils n'osassent s'en » expliquer, il ne pouvoit faire de rétractation ni oblique ni positive; la » première ne lui convenant en aucune manière, et ne se sentant coupable » d'aucune erreur, ce que supposeroit la seconde. Il supplioit Sa Majesté de » lui permettre d'aller lui-même à Rome pour défendre son livre, promet- » tant de n'y voir personne que le Pape et ceux qu'il lui donneroit pour » l'examiner; de ne se mêler d'aucune autre affaire; d'y vivre plus solitaire- » ment qu'il ne faisoit à Versailles, et d'en revenir, au moment où Sa Sain- » teté auroit jugé, soumis à ce qu'il prononceroit, et revenant de là justifié » ou détrompé, et toujours catholique; en état de détromper lui-même les » théologiens cachés qui recevoient la doctrine de son livre, si lui et eux » s'étoient trompés en cela. »

cher avec les théologiens qu'il a consultés, avant que de rendre une dernière réponse au Roi. Après une telle expérience, j'ai cru lui devoir demander deux choses : la première est un projet par écrit des paroles précises qu'on voudroit que je donnasse au public sur mon livre, pour examiner si je dois les accepter; la seconde est d'être assuré qu'il ait un plein pouvoir pour finir avec moi, en prenant le conseil des plus habiles docteurs. Il n'est pas juste qu'on tire de moi, par M. l'archevêque de Paris, toutes les paroles qu'on pourra tirer, sans s'engager réciproquement : après avoir fini avec lui, je serois à recommencer avec M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris n'a pas jugé à propos de me donner par écrit un projet des paroles précises qu'on me demande : il m'a déclaré d'abord de vive voix, et puis par écrit, qu'il n'avoit aucun pouvoir pour me répondre d'aucune décision. Loin de me plaindre de lui, je le plains : mais je suis encore plus à plaindre; dans cette situation, je ne sais plus à qui parler. Il ne me reste, madame, qu'à demander la liberté de partir pour Rome. Je le fais avec un extrême regret; mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut pour me jeter malgré moi dans cette extrémité. Je ne puis donc cesser de faire au Roi les plus humbles, les plus respectueuses et les plus fortes instances. Je ferai ce voyage avec défiance de moi-même, sans contention, pour me détromper si je me trompe, et pour trouver ce que je ne puis trouver en France : je veux dire quelqu'un avec qui je puisse finir. Il ne s'agit pas seulement de mon livre; il s'agit de moi qu'il faut détromper à fond du livre, s'il est mauvais. Pour le

livre

livre même, personne ne peut en défendre la cause que moi seul; je n'ai ni ne saurois trouver personne qui voulût aller en ma place défendre une cause qu'on a rendue si odieuse, et si dangereuse à soutenir. Voudroit-on rassembler toutes choses contre moi, et m'ôter la liberté de me justifier? Si on veut supposer, sans preuve, que ma doctrine n'est que nouveauté et qu'erreur, avant que l'autorité légitime l'ait décidé, on suppose ce qui est en question, pour engager le zèle du Roi à m'accabler. En ce cas, je n'ai qu'à adorer Dieu, et à porter ma croix. Mais ceux qui veulent finir ainsi l'affaire par pure autorité, prennent le chemin de la commencer, au lieu de la finir. Pour moi, madame, j'espère, non de mes forces, mais de la grâce de Dieu, que je ne montrerai, quoi qu'on fasse, que patience et fermeté à l'égard de ceux qui m'attaquent, que docilité et soumission sans réserve pour l'Église, que zèle et attachement pour le Roi, que reconnoissance et respect pour vous jusqu'au dernier soupir.

---

232 + A.

DE FÉNELON A M. (HÉBERT, CURÉ DE VERSAILLES.)

Il répond à quelques propositions de l'évêque de Chartres.

(Fin de juillet 1697.)

Je vous envoie, monsieur, une lettre que vous pouvez montrer à M. l'évêque de Chartres, si M. de

+ *Hist. de Fénelon*, liv. III, n. XXI.

Beauvilliers et M. Tronson le jugent à propos. Je ne suis en peine que de sa fermeté à demeurer dans un même projet. Je l'ai vu si souvent changer, que je ne peux plus m'arrêter à ses propositions. Il n'a tenu qu'à lui, depuis six mois, que nous ne fissions dès le premier jour, sans scandale, ce qu'il propose maintenant; et après l'avoir souvent proposé, il l'a rejeté toutes les fois qu'il a été question de conclure. On ne fait que me tâter pour m'entraîner peu à peu, et pour m'engager vers les autres, sans engager jamais les autres vers moi. D'ailleurs, je ne connois plus M. de Chartres : il ne hésite jamais, il ne doute de rien; il ne défère plus à ses anciens amis, qui avoient autrefois toute sa confiance. Il me paroît réservé, mystérieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, qui le remplissent de défiance, et qui lui font rejeter tous les tempéramens raisonnables, afin qu'il me jette dans les dernières extrémités. S'il vouloit bien prendre M. Tronson pour notre véritable et secret médiateur, et se défier des gens de contrebande, nous ne serions bientôt, lui et moi, qu'un cœur et une ame. Pour mon cœur, il est encore tout entier à son égard, et je me sentirois dès demain plus tendre et plus ouvert pour lui que je ne l'ai jamais été. Pour M. de Meaux, je ne saurois m'y fier; il n'y auroit à le faire ni bienséance ni sûreté : mais je n'ai aucun fiel, et le lendemain que l'affaire seroit finie, je ferois toutes les avances les plus honnêtes pour vivre bien avec lui, et pour édifier le public.

Je voudrois bien, monsieur, que vous eussiez la bonté de montrer cette lettre à M. le duc de Beauvilliers, puis à M. Tronson, et ensuite à M. de Char-

tres, si les deux premiers le jugent à propos. Quand je parle de montrer cette lettre à M. de Chartres, je n'entends parler que des deux premières feuilles.

Pour l'instruction courte que ce prélat souhaite que je donne, vous savez, monsieur, que je suis très-éloigné d'y avoir quelque répugnance.

Si vous lisez ma lettre à M. de Chartres, retirez-la après la lecture; et s'il insistoit pour la garder, dites, s'il vous plaît, monsieur, que vous n'avez garde de la donner, sans savoir si j'y consens. Tout à vous.

233.

DU MÊME A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il expose les sentimens qu'il a toujours eus, et qu'il a tâché d'exprimer dans son livre.

(Fin de juillet 1697.)

J'AI vu les lettres que vous avez écrites sur mon livre, et qu'on a rendues publiques (1). Permettez-moi de vous ouvrir mon cœur avec la même confiance que si j'avois l'honneur d'être connu de vous.

Il paroît, monsieur, qu'on avoit pris soin depuis

(1) L'abbé de Rancé écrivit à Bossuet, aux mois de mars et d'avril, les deux lettres dont parle ici Fénelon. Ce sont les CII et CIX du tom. XL des *Œuvres de Bossuet*. Comme on affecta de les répandre avec profusion dans le public, elles attirèrent à l'abbé de la Trappe les satires ingénieuses du duc de Nevers, connu par quelques pièces de vers où l'on trouve de l'esprit et de l'imagination. Ces satires, avec les réponses et les répliques dont elles furent l'occasion, égayèrent un peu la sérieuse controverse qui occupoit alors tous les esprits. On peut voir ces différentes pièces réunies à la Bibliothèque de Monsieur, à l'Arsenal, sous ce titre : *Recueil de pièces, tant en prose qu'en vers, sur le livre intitulé* [illegible] etc. 1699, in-12.

long-temps de vous persuader que j'étois entêté des plus folles visions; je ne suis point surpris que vous m'en ayez cru capable. Vous avez formé ce jugement sur le témoignage de personnes très-éclairées, et vous ne connoissiez rien de moi qui pût vous empêcher de déférer à leur témoignage. La vérité est (et je la dis simplement devant Dieu) que je n'ai jamais rien cru de plus fort que ce qui est dans mon livre. Je n'ai ni n'ai eu aucun entêtement personnel : ceux mêmes qui m'en accusent ne sauroient alléguer ni un fait précis, ni une parole de moi qui vérifie ce qu'ils avancent.

Pour mon livre, tout son système se réduit manifestement à un état habituel, et non invariable, d'amour désintéressé. Tout ce qui va plus loin n'est plus mon système. Dans un livre si court, je l'ai déclaré cent fois, et personne jusqu'ici n'a condamné plus rigoureusement que moi tout ce qui iroit au-delà de cette borne. Qui dit un état seulement habituel et variable de désintéressement, dit seulement un état où la plupart des actes se font sans motif intéressé. Il n'est plus question que de savoir précisément ce qu'on doit entendre par motif intéressé, et par propre intérêt : tout mon système ne tendant qu'à retrancher d'ordinaire de la vie des parfaits le propre intérêt, tout mon système est décidé en bien ou en mal par la définition précise de ce terme.

Remarquez, s'il vous plaît, monsieur, que j'ai posé pour principe fondamental, qu'il faut s'aimer soi-même d'un amour de charité, et en conséquence de cet amour, se désirer tous les biens que Dieu nous promet. Cet amour de soi par pure charité renferme évidemment l'exercice de l'espérance avec son motif

spécifique, et le désir de toutes les vertus, en tant que convenables pour notre dernière fin. Ce seroit la plus extravagante des contradictions, que de vouloir qu'on s'aime du plus parfait amour, sans se désirer le souverain bien avec tous les moyens qui y conduisent. Aussi ai-je appelé *une impiété de Manichéens, un désespoir impie, une révolte brutale contre Dieu*, l'indifférence ou abnégation de soi-même qui empêcheroit de désirer le salut avec toutes les vertus nécessaires pour y parvenir.

D'un autre côté, j'ai toujours dit qu'il falloit vouloir le salut et les vertus par conformité à la volonté de Dieu, n'en retranchant jamais que ce mouvement d'amour imparfait de nous-mêmes qui fait le propre intérêt. La conformité à la volonté de Dieu, prise dans toute son étendue, ne renferme pas moins l'amour de nous-mêmes par charité, et le désir de toutes les vertus, que l'amour le plus intéressé. Il ne renferme pas moins les raisons précises de vouloir les choses, que les choses qu'il faut vouloir. On ne seroit qu'à demi conforme à la volonté de Dieu, si, en voulant le bien souverain, on ne le vouloit pas par le motif propre pour lequel Dieu le veut, et nous oblige à le vouloir.

Ces deux principes, répandus dans tout mon livre, montrent évidemment que je n'ai pu vouloir retrancher le motif spécifique de l'espérance ni d'aucune autre vertu, et par conséquent que je les ai toutes conservées dans leur intégrité.

Il est vrai qu'on peut demander pourquoi je n'ai pas défini [redacted] d'intérêt propre, qui [redacted] même. A cela, je

réponds, monsieur, que j'ai supposé de bonne foi, sans le définir, ce que tant de saints de tous les siècles ont supposé de même, sans en donner de définition. J'ai cru, après eux, que l'idée de l'intérêt propre étoit assez claire dans l'esprit de tous les hommes. La charité n'est jamais intéressée. Ne s'aimer que pour Dieu, c'est s'aimer aussi purement qu'on donne l'aumône. Se désirer par un amour si pur tous les dons de Dieu, c'est former des désirs aussi désintéressés que la charité même qui les inspire. De tels désirs, quoiqu'ils regardent notre bien en tant qu'il est notre bien, n'ont rien d'intéressé ou de mercenaire. En quoi donc peut consister l'intérêt propre? qu'est-ce qui fait que certains justes sont encore mercenaires, comme les Pères l'ont remarqué; ou qu'ils sont encore propriétaires, comme parlent les auteurs spirituels des derniers siècles? D'où vient que les justes que les Pères nomment les parfaits enfans, n'ont plus cet intérêt propre qui les rendoit auparavant mercenaires ou propriétaires? Sans doute, ce qui les rend tels n'est point une cupidité vicieuse, puisqu'il s'agit d'une imperfection dans l'exercice des vertus, et non pas d'un péché. Cette imperfection doit être volontaire et délibérée; autrement elle ne seroit pas dans la volonté, elle ne diminueroit en rien le mérite, et on ne pourroit pas dire au juste mercenaire : Pourquoi votre volonté n'est-elle pas aussi désintéressée que celle du parfait enfant? L'affection mercenaire ou intéressée ne peut donc être la concupiscence, qui est involontaire, et qui se trouve même dans les parfaits enfans. Cette affection mercenaire et intéressée doit donc être une volonté vé[illegible]

blement délibérée, et un amour naturel de soi-même différent de la charité. Cet amour, en affectant la volonté, l'indispose pour les actes les plus parfaits, et ce n'est que par là qu'il a part à l'exercice des vertus. Il ne se mêle point avec la charité, pour ne faire qu'un seul principe avec elle dans les actes surnaturels. A Dieu ne plaise que je parle jamais ainsi d'un amour naturel de nous-mêmes! Cet amour, si inférieur à la charité, n'opère dans la volonté que d'une manière négative, comme parle l'École, c'est-à-dire que par son imperfection il diminue la perfection des actes. On ne peut nier un tel amour, à moins qu'on ne veuille rejeter tout milieu délibéré entre la charité et la cupidité vicieuse. J'avoue que je ne puis entrer dans cette opinion.

Quand on s'est accoutumé à regarder ainsi l'intérêt propre et l'amour-propre comme synonymes, on n'a plus de peine à comprendre que, dans les épreuves rigoureuses où Dieu veut purifier notre amour, il nous réduit à sacrifier l'intérêt propre, c'est-à-dire, toutes les recherches inquiètes et empressées de cet amour naturel de nous-mêmes par rapport à l'éternité, quoique le juste ne cesse jamais de se désirer par charité tous les biens éternels qui lui sont promis, comme je l'ai dit expressément dans mon xe *Article*, et en beaucoup d'autres endroits.

Voilà, monsieur, quel est l'esprit de tout mon livre, qui n'affoiblit en rien ni l'espérance ni le désir de toutes les vertus. Je comprends néanmoins que je ne me suis pas suffisamment expliqué, puisqu'un homme aussi éclairé que vous, et aussi expérimenté dans les voies de Dieu, ne m'a pas entendu. Si vous m'eussiez

fait l'honneur de me demander le sens des choses qui vous scandalisoient, peut-être aurois-je été assez heureux pour lever votre scandale. Du moins j'aurois tâché de profiter de vos lumières pour me corriger. Je tâcherai encore de le faire, si vous avez la charité de me marquer vos difficultés. Je suis avec une sincère vénération, monsieur, etc.

234.

DE FÉNELON AU NONCE DU PAPE.

Il proteste qu'il n'a pas eu d'autre intention que d'expliquer dans son livre les *Articles d'Issy*; il témoigne le désir d'aller à Rome soumettre son livre et sa doctrine au saint siège.

Fin de juillet 1697 (1).

FRANÇOIS, archevêque duc de Cambrai, je déclare à vous Mgr le nonce de notre saint père le Pape les choses suivantes :

Ayant appris que deux évêques vous ont donné un acte par lequel ils se plaignent de ce que j'ai mal expliqué, dans mon livre intitulé *Maximes des Saints*, etc. la doctrine des XXXIV Articles que j'ai arrêtés autrefois à Issy contre le quiétisme, avec Mgrs l'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux et M. Tronson, je proteste que je n'ai jamais eu d'autre intention que celle de suivre ces Articles. J'ai été toujours persuadé très-sincèrement de la doctrine

(1) On voit, par la lettre de Bossuet à son neveu du 5 août, (tom. XL, pag. 357) que cet acte avoit été remis au nonce par Fénelon avant son départ pour Cambrai, qui eut lieu le 3 août; il y revient encore dans sa lettre du 18 août. (*Ibid.* pag. 367.)

qu'ils contiennent, et je promets de vérifier devant Sa Sainteté que je n'ai contrevenu en rien à nosdits Articles. En attendant, je proteste contre tout ce qu'on pourroit faire contre moi ou contre mon livre, attendu que j'ai commencé à en rendre compte au Pape avec une parfaite soumission.

Si j'ai demeuré six mois sans donner à Sa Sainteté les éclaircissemens que j'avois promis, c'est que mes confrères m'ont toujours retenu ici dans l'espérance de terminer les choses d'une manière pacifique; mais enfin on me refuse la liberté d'expliquer mon livre d'une manière qui lève les équivoques des lecteurs les plus prévenus, et en même temps on veut me réduire à une rétractation, quoiqu'on ne puisse me montrer dans mon livre aucune proposition qui soit formellement contraire à la foi, et sans correctif dans le livre même. C'est ce qui me contraint de faire, avec un extrême regret, les plus respectueuses et les plus fortes instances au Roi, pour obtenir de Sa Majesté la permission d'aller moi-même à Rome. J'y aurai la consolation de montrer à Sa Sainteté les correctifs que j'ai eu soin de répandre dans tout mon livre, pour exclure les mauvais sens qu'on tâche d'y donner. Je lui ferai voir avec quelle candeur je déteste les erreurs qu'on veut m'imputer. Je veux recourir à l'Église mère de toutes les autres. C'est dans son sein que j'espère me détromper, si je me trompe; ou justifier ma foi, si elle est pure.

Comme j'espère de la bonté du Roi, qu'il me permettra de faire un voyage si nécessaire pour le repos de ma conscience dans toute ma vie, et pour l'honneur de mon ministère, je promets de me soumettre

avec une pleine docilité et sans réserve à la décision du saint Père, après qu'il aura daigné m'entendre. Dieu m'est témoin que je n'ai aucune prévention pour aucun livre, ni pour aucune personne suspecte. Je n'en ai jamais défendu, ni excusé, ni favorisé aucune ni directement ni indirectement. Dieu, qui sonde les cœurs, sait que je n'ai jamais cru rien au-delà de la doctrine de mon livre, telle que je l'ai expliquée depuis peu à mes confrères, et telle que je l'expliquerai au Pape. Je condamne et je déteste tous les sens impies ou favorables à l'illusion qu'on a voulu sans fondement donner à cet ouvrage. Je suis prêt à condamner toute doctrine et tout écrit que le saint Père condamnera. S'il juge nécessaire de condamner mon propre livre, je serai le premier à souscrire à sa condamnation, à en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai, et à y publier par un Mandement la censure du saint Père.

C'est dans ces sentimens que je veux vivre et mourir. Je vous supplie, monseigneur, d'avoir la bonté de conserver l'original du présent acte, écrit de ma main, et d'en envoyer demain une copie à Sa Sainteté, afin qu'elle voie ma soumission, en attendant que je puisse me mettre moi-même à ses pieds.

235 + R.

DU MÊME A Mme DE MAINTENON.

Il lui annonce qu'il partira le lendemain pour Cambrai, conformément à l'ordre du Roi.

A Versailles, 1er d'août (1697.)

Je partirai d'ici, madame, demain vendredi, pour obéir au Roi. Je ne passerois point à Paris, si je n'étois dans l'embarras de trouver un homme propre pour aller à Rome, et qui veuille bien faire ce voyage. Je retourne à Cambrai avec un cœur plein de soumission, de zèle, de reconnoissance et d'attachement sans bornes pour le Roi. Ma plus grande douleur est de l'avoir fatigué, et de lui déplaire. Je ne cesserai aucun jour de ma vie de prier Dieu qu'il le comble de ses grâces. Je consens à être écrasé de plus en plus. L'unique chose que je demande à Sa Majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on m'impute. Je ne demande de protection que pour l'Église, et je borne même cette protection à n'être point troublé dans le peu de bonnes œuvres que ma situation présente me permet de faire pour remplir les devoirs d'un pasteur. Il ne me reste, madame, qu'à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées. Dieu sait combien je les ressens. Je ne cesserai point de le prier, afin qu'il remplisse lui seul tout votre cœur. Je serai toute ma vie aussi pénétré de vos an-

+ *Vie de Fénelon*, par Querbeuf; 1787, in-4°.

ciennes bontés, que si je ne les avois point perdues; et mon attachement respectueux pour vous, madame, ne diminuera jamais.

236+.

DE L'ABBÉ DESLYONS A UN DE SES AMIS.

Ses sentimens sur l'oraison de contemplation; étonnement que lui causent les lettres de l'abbé de la Trappe à Bossuet.

Ce 1er d'août 1697.

Vous commencez toutes vos lettres par la paix de Jésus-Christ, à la mode de son apôtre, *gratia vobis et pax*, et je ne la trouve point partout où je me trouve, ni au dedans ni au dehors. Il n'y a que Dieu seul qui nous la puisse donner dans la charité de nos frères. Je me console donc de la vôtre, et de celle de nos amis de Sorbonne, dont vous me faites part de temps en temps; *utinam illis fruar in Domino!* Je ne l'attends ni ne l'espère pas de la manière que vous prenez plaisir de m'en parler, et qui sûrement ne peut jamais m'arriver de ce siècle, où notre mère la Faculté a toujours été Rebecca, et porte dans son sein la guerre et le choc de deux partis. Quand j'y suis entré, c'étoit le richérisme et le duvalisme qui faisoient la division; le jansénisme et le molinisme ont suivi. Entendez tout ce qu'il vous plaira par ces deux termes, et souffrez que je parle comme on a parlé

+ Cette lettre fut imprimée vers la fin de 1697, avec celles de Fénelon *à un ami*, que nous avons données au tom. IV des *Œuvres*, pag. 165 et suiv. L'auteur, Jean Deslyons, né à Pontoise en 1615, mort en 1700, étoit de la maison et société de Sorbonne, et devint doyen et théologal de Senlis. Il est connu par plusieurs ouvrages curieux et remplis d'érudition.

depuis cinquante ans. A présent et dans ma vieillesse, le quiétisme et la scolastique vont se battre, et je ferai de ces deux-ci comme j'ai fait des deux autres : *omnia probare*, selon l'apôtre, *quod bonum est tenere* [a]; mais s'en tenir toujours à ce que l'Église en croit ou en ordonne.

Vous m'interrogez donc, monsieur, sur le quiétisme; vous me demandez ce que j'en pense. J'écoute et je lis; car je ne suis ni en lieu ni en office de juger. Mais j'ai été fort surpris de voir les lettres que vous m'avez envoyées de M. l'abbé de la Trappe [1], et d'y voir déjà la condamnation si déclarée du livre de M. l'archevêque de Cambrai. Je veux croire que le zèle de la vérité et l'amour de la piété les a dictées. Encore ai-je douté qu'elles soient parties de ses mains avec un style si véhément, et en des termes si extraordinaires, de *système imaginaire, fol, insensé, extravagant, fanatique et monstrueux*; car toute la substance de ces expressions paroît semée comme une graine dans les lettres que cet excellent abbé a écrites à un très-excellent évêque, contre l'auteur et l'ouvrage qu'il nomme par son nom. C'est tout ce qu'auroit pu faire saint Bernard contre Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, et contre les autres hérétiques les plus déclarés de son temps. J'appris pourtant hier que le Pape avoit écrit à ce prélat un Bref [2] rempli d'honnêtetés, ou pour mieux dire, de clémence et de charité apostolique. Il faut attendre avec respect le jugement du saint siège et de l'oracle de l'Église.

(a) *I Thess.* v. 21.

(1) Voyez sur ces lettres la note (1) de la lettre 233, ci-dessus pag. 515.

(2) On a vu ce Bref, ci-dessus pag. 462.

Cependant vous me demandez à moi-même mon sentiment touchant cette méthode d'oraison, inconnue, dites-vous, à toute l'Église, et qui n'a jamais été pratiquée par les premiers chrétiens, ni par les saints Pères. Qui vous l'a dit, monsieur? Je crois que le Seigneur et ses saints en ont fait usage de tout temps et de la bonne manière, quoiqu'ils n'en aient pas fait des livres et des traités. Jésus-Christ donc, le Saint des saints, et qui, en qualité d'homme, a pratiqué l'oraison, l'a faite assurément et d'une contemplation si élevée, que nous n'en pouvons pas ni comprendre la méthode et les secrets, ni l'écrire, ni l'imiter. Quelle fut, je vous prie, son oraison des quarante jours au désert, ou des nuits qu'il passoit en prière, comme les évangélistes le remarquent, et que saint Luc appelle une oraison de Dieu; *erat pernoctans in oratione Dei* [a]? Pourquoi ne croirons-nous pas que la sainte Vierge ait eu et pratiqué toute sa vie une semblable oraison? La tradition de l'Église est qu'elle étoit dans cet état, lorsque l'ange lui vint annoncer l'incarnation du Fils de Dieu, et que le Saint-Esprit, par son opération, le formoit dans le sein de sa mère. Nous ne lisons rien de sa vie après l'ascension de son Fils, et il est pourtant certain qu'elle prioit beaucoup plus qu'elle n'agissoit durant tout ce temps-là. Or je suis persuadé que des oraisons si longues et si continues ne pouvoient être que très-mystiques, au sens que l'on prend aujourd'hui ce mot contre les faux et les fous quiétistes. Les oraisons, dis-je, avec les gémissemens, les demandes, les actions de grâces, et

(a) *Luc.* VI. 12.

les affections de toute espèce, étoient encore, par intervalles, accompagnées du repos et du silence de la contemplation la plus sublime, dont les ames qui sont pures, ou qui se purifient, se tiennent bien contentes de ne recevoir que de simples gouttes, comme d'une rosée qui les rafraîchit et les engraisse; *sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea* [(a)]. J'en dis de même des apôtres et des chrétiens primitifs. Les six vingts qui demeurèrent en prière dans le cénacle de Jérusalem, durant les dix jours de l'Ascension et de la Pentecôte, pour se préparer à la réception du Saint-Esprit, et en la compagnie de la Vierge, *perseverantes in oratione cum Maria* [(e)], pensons-nous qu'ils ne se soient occupés qu'à réciter des Psaumes, à chanter des cantiques, à méditer la loi et les prophètes pour y découvrir les mystères qui venoient de s'accomplir dans la vie et par la mort du Sauveur, ou qui se devoient bientôt manifester après la mission du Saint-Esprit, et par la prédication de l'Évangile qui avoit été annoncé aux Juifs et aux Gentils? L'Écriture ne dit point de quoi ils s'entretenoient dans l'oraison de leur retraite de dix jours; mais j'estime pour moi, que, depuis la sainte Vierge jusqu'au dernier des frères et des disciples du Seigneur, le Saint-Esprit formoit dans chacun d'eux une oraison mentale de différens degrés, où l'actif, le passif et le mystique se sont trouvés comme la semence et l'essai de toutes les espèces d'oraisons qui devoient être pratiquées dans l'Église future du nouveau Testament. Et il me semble que je pourrois fonder ma pensée

(a) *Ps.* LXII. 6. — (e) *Act.* I. 14.

sur le discours que fit saint Pierre en cette occasion; car, voulant rendre compte au peuple de l'état de ses gens qui avoient été si long-temps en prière, et qui se dégorgeoient des vérités célestes dont ils venoient de se remplir, saint Pierre, dis-je, allègue à ce propos le texte du prophète Joël, qui en parle comme de visions et de songes : *visiones videbunt, et somnia somniabunt* [(a)]; et c'est aussi le terme dont on qualifie communément les oraisons extraordinaires et mystiques, parmi ceux qui ne les comprennent pas, ou qui s'en moquent. Cependant il est certain que ce passage de Joël ne s'entend que dans un bon sens, et pour des oraisons de pure contemplation formées par le Saint-Esprit, qui venoit d'enivrer de ce vin nouveau les apôtres et leurs suivans. Ce n'étoient donc que des visions et des songes aux Juifs et aux étrangers de toute nation, qui les prenoient pour des gens ivres et insensés au sortir de leur oraison. C'étoit pourtant le Saint-Esprit qui les faisoit parler, et ce qu'ils disoient étoit des merveilles et des mystères tous divins, *magnalia Dei* [(e)]. C'est, à mon avis, la même chose qui peut arriver, et arrive souvent, à l'égard des ames vraiment mystiques dont on n'entend point le langage; car enfin, selon l'Écriture, les expériences et les pratiques de la religion générale, et des religions particulières de l'Église catholique, il y a plusieurs sortes d'oraisons, au sens de saint Paul; *per omnem orationem et obsecrationem orantes omne tempore in spiritu* [(i)] : de sorte, monsieur, que je ne conviendrois pas avec vous que cette oraison

(a) *Joel.* II. 28. — (e) *Act.* II. 11. — (i) *Ephes.* VI. 18.

des

des mystiques soit de nouvelle fabrique, et de l'invention des derniers siècles. Mais on peut dire qu'étant aussi ancienne que le christianisme, ç'a été une nouveauté d'en écrire avec art et méthode, d'en composer des traités par distinctions et par principes en termes superlatifs, et avec des expressions transcendantes. Les solitaires, les vierges, et les grands saints de tout ordre laïque et sacré, qui en avoient le don, se contentoient d'en jouir dans le secret entretien de leurs ames avec Dieu. Il étoit d'ailleurs fort difficile et nullement nécessaire de coucher par écrit, ou de prêcher dans les chaires, les colloques, les caresses et les embrassemens de l'époux et de l'épouse. Le commun du peuple n'entend point cette langue : ceux-là même à qui Dieu parle dans l'intérieur ne sauroient quelquefois dire ce qu'il leur a dit, quoiqu'ils l'aient bien entendu et compris. C'est le langage du ciel, qui n'est point d'usage et de commerce dans la terre : *arcana verba,* dit saint Paul [(a)], *quæ non licet homini loqui.* Car cela ne veut pas dire qu'il lui étoit défendu de publier les vérités qui lui avoient été révélées dans ses oraisons de méditation ou de ravissement, puisqu'il les écrivoit et prêchoit partout; mais il vouloit dire qu'il n'avoit point de style, et des paroles propres et proportionnées à l'esprit humain, pour expliquer la grandeur, la largeur et la profondeur des mystères de notre religion [(e)].

Enfin j'ai déjà dit à mes amis, comme je vous le répète, que cette matière de l'oraison est la manne cachée de saint Jean dans son Apocalypse, dont la

(a) *II Cor.* XII. 4. — (e) *Ephes.* III. 18.

grâce n'est donnée qu'à ceux qui ont vaincu la chair, et dompté ses convoitises en les faisant mourir par une mort mystique. Elle ne s'accorde guère, sinon aux combattans et aux victorieux de cette espèce; *vincenti dabo manna absconditum* [a]. Mais il ajoute aussi que personne ne sait bien ce que c'est que cette manne, sinon ceux qui la reçoivent et qui en sont repus, c'est-à-dire que la nature et les effets de ces sortes d'oraisons ne sont parfaitement connus que des vrais spirituels qui les éprouvent : d'où vient que sainte Thérèse se plaint quelquefois de certains confesseurs, qui ne la comprenoient point dans ses états, et dans les récits qu'elle leur en faisoit; *manna absconditum, quod nemo scit, nisi qui accipit.* Ce n'est pas que je veuille dire, comme les Quiétistes impies et impurs le prétendent, qu'il faudroit avoir eu l'expérience de leurs oraisons pour en bien juger. C'est une impudente défaite qu'ils ont inventée pour se défendre de la censure de nos docteurs, et pour appeler eux-mêmes des anathèmes de l'Église; mais le Saint-Esprit, qui fait lui seul les bonnes oraisons, l'éclairera toujours, et la rendra aussi infaillible dans ses jugemens contre les faux illuminés, qu'elle l'a toujours été contre toutes sortes d'hérétiques. Je crois néanmoins que les directeurs et les confesseurs particuliers n'ont pas tant d'intelligence et de pénétration pour discerner les voies intérieures, s'ils n'y sont eux-mêmes exercés, et gens d'oraison. Notre bienheureux Gerson étoit de cette qualité; et il falloit que son siècle l'estimât bien grand contemplatif, pour lui

(a) *Apoc.* II. 17.

attribuer, comme on le fit dans les premières éditions, le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, qui fait tous ses lecteurs gens de méditation et d'oraison. C'est aussi le premier de notre ordre et de la Faculté de Paris, qui a commencé d'écrire contre les raffinemens et les excès des mystiques qui levèrent l'étendard dans son temps.

Ce genre de théologie semble être venu le dernier, comme si c'étoit le plus élevé et plus proche du ciel, qui est le terme où la théologie nous conduit. La morale de l'Évangile a paru la première; la positive, c'est le nom dont nous nous servons sur les bancs, et je ne sais pas pourquoi nous entendons par ce mot la tradition et la doctrine des saints Pères; la positive, dis-je, a succédé; la canonique des conciles est venue ensuite. Les scolastiques ont paru après, comme dominans, pour expliquer, discuter et décider par leurs commentaires la morale de l'Évangile, la tradition des Pères, et les canons des conciles. Enfin les mystiques viennent après les scolastiques, avec profession de puiser leur théologie dans l'essence même et dans l'abîme de la Divinité, où ils prétendent d'être enseignés immédiatement de Dieu, qui leur découvre ses secrets, et leur donne une loi intérieure, qui les décharge des lois extérieures que les évangéliques, les positifs, les canonistes et les scolastiques avoient toujours enseignées et observées chacun à leur mode. Or je suppose que tous ces états différens de docteurs et de doctrines ont été bons et utiles à l'Église en leur temps; que le père de famille en a semé le bon grain dans son champ, et qu'il y a maintenant dans l'Église catholique, et jusqu'à la fin du

monde, des théologiens de toutes espèces, qui ont et qui auront leurs études, leurs sujets et leurs opérations différentes sur l'une ou sur l'autre de ces matières capitales. Mais si c'est le père de famille qui en a semé le bon grain, l'homme ennemi n'a pas aussi manqué de prendre son temps, dans les nuits et parmi les ténèbres de chaque siècle, pour semer l'ivraie sur le bon grain. On a vu, dès le temps des apôtres qui s'en plaignent, des corrupteurs de la morale de l'Évangile. Les hérétiques ont renversé les bornes et la tradition des Pères. Les ignorans et les libertins ont aboli la discipline et les canons des conciles. Les jurisconsultes mercenaires, par leur gloses impertinentes, et les casuistes flatteurs par leurs faux raisonnemens, ont perverti la plus saine théologie de l'École. Enfin voici que de nos jours des Pharisiens hypocrites et des esprits également trompeurs et trompés, *in deceptione illusores* [(a)], ont entrepris d'empoisonner la théologie mystique par des illusions d'autant plus venimeuses et mortelles, qu'elles ne peuvent être inventées que par les démons mêmes, qui ont incomparablement plus d'esprit que les hommes; car ce que j'en ai vu dans les censures que le Pape et nos évêques en ont faites, me paroît si malignement ingénieux, et vraisemblable en de certaines propositions et en des termes de dévotion alambiquée, qu'il faut être démon, ou inspiré, ou possédé du démon, pour y donner le tour et le sens de l'impiété et de l'impureté qu'elles contiennent et qu'elles persuadent. Mais si l'Église n'a jamais manqué, dans la succession des

(a) *II Petr.* III. 3.

siècles, de découvrir et condamner les corrupteurs de l'Évangile, les adversaires de la tradition, les ennemis de la discipline et des saints canons, les faussaires de la véritable théologie, il faut espérer qu'elle ne sera pas moins éclairée, juste et heureuse dans cette occasion. Il faut craindre seulement qu'il n'en arrive le scandale que nous avons vu de nos jours, où Satan a fait prendre et passer au moins pour des demi-hérétiques, dans l'esprit des simples et des ignorans, les personnes de tout ordre et condition les mieux vivantes et les plus réformées. On a tant parlé de jansénisme, que le peuple n'y a rien entendu, et n'a jamais su ni compris de quoi il s'agissoit entre les savans; et ceux-ci ont eu beau signer les formulaires et condamner les propositions, il suffisoit d'avoir je ne sais quoi de réformé aux sentimens, aux mœurs et aux habits pour en être suspect. Peut-être aussi qu'on parlera tant de quiétisme, que les sages mêmes et les spirituels ne s'entendront pas sur une matière si abstraite; mais j'ose dire si divine, puisqu'il s'agit de l'oraison, qui est le fond le plus secret et le plus caché du cœur humain traitant avec son Dieu. Les profanes et les charnels, qui sont la multitude, n'y comprendront rien, et ils prendront pour Quiétistes tous les gens d'oraison, tous les dévots et les dévotes qui ne seront pas à leur mode et à leur portée.

Voilà, monsieur, où vous m'avez emporté par la lecture des lettres de M. l'abbé de la Trappe, qui veut, ce me semble, faire lutter deux grands prélats l'un contre l'autre. Oserois-je dire ce que j'en pense, ou plutôt ce que j'en souhaite? car je n'aime pas que Jésus-Christ soit divisé, en divisant ses plus fidèles

ministres par des partis différens; *ego sum Pauli; ego autem Apollo; ego verò Cephæ* [a]. C'est ici presque la même espèce que je conçois de deux apôtres, et d'un troisième qui en doit juger. Paree que ces deux-là ont divers talens, où qu'ils prêchent ou écrivent différemment, les auditeurs et les lecteurs se partagent aussi, selon qu'ils les entendent, et qu'ils sont plus ou moins capables d'en juger. Apollo est éloquent, et puissant à traiter et à prêcher les divines Écritures; *vir eloquens, potens in Scripturis* [e]: il aura donc des docteurs de sympathie, qui prendront son parti. D'autre côté, Paul est véhément et élevé dans ses expressions, qui ressentent le langage du ciel, que le commun des hommes n'entend point, ou qui n'est intelligible qu'aux parfaits : ce sont des excès de l'ame transportée, *sapientiam loquimur inter perfectos; mente excedimus Deo* [i] : son parti ne sera pas si nombreux. Il faut attendre que Céphas se mette entre les deux, et au-dessus, pour en juger; et c'est à quoi je m'attends; *ego verò Cephæ*. Remarquez, je vous prie, cette gradation, qui fait voir que, dès le commencement, on mettoit Pierre le dernier, c'est-à-dire le juge et le définiteur des deux autres qui avoient leurs partis différens, *ego verò Cephæ;* il ne s'en nomme point d'autre après lui. Mais je remarque que Céphas ne condamne point Paul, son vénérable et très-cher frère [o], quoiqu'il avoue que, dans ses Épîtres, il traite de certaines matières qui sont obscures et difficiles à entendre; *loquens in*

(a) *I Cor.* I. 12. — (e) *Act.* XVIII. 24. — (i) *I Cor.* II. 6; *II Cor.* V. 13. — (o) *Charissimus frater noster Paulus secundùm datam sibi sapientiam scripsit.* II Petr. III. 15.

omnibus Epistolis, in quibus sunt quædam difficilia intellectu [a]. C'est ainsi qu'il faut espérer que le successeur de saint Pierre décidera cette controverse, et qu'il ne confondra pas le vrai et le bon mystique des Taulère et des Jean de la Croix, des Catherine et des Thérèse, avec le faux et l'impertinent des nouveaux fanatiques qui nous entraînent par des *Torrens*, et s'imaginent nous faire marcher par un *chemin nouveau, court et facile,* pour arriver à la béatitude. Cela est trop étrange, que le quiétisme, qui est un nom de repos et de paix, puisse causer une guerre si scandaleuse, à moins que l'oracle ne la fasse cesser, en prononçant qu'Apollo a bien dit en son sens, et que Paul n'a point mal écrit dans le sien. J'en prie Dieu de tout mon cœur, et je demeure, dans sa charité, à messieurs nos maîtres qui m'aiment et que j'honore, et à vous particulièrement, etc.

DESLYONS, Doyen de Senlis
et de Sorbonne.

(a) *II Petr.* III. 16.

237.

DE FÉNELON AU CARDINAL ***.

Il lui demande sa protection pour l'abbé de Chanterac.

Lutetiæ, 2 augusti 1697.

ROMAM itineris faciendi spe ablatâ, abbatem de Chanterac propinquum meum et in ecclesia Cameracensi vicarium generalem, claris natalibus, peritiâ,

integritate morum, doctrinâ et pietate commendabilem, mitto, qui in defendendo libello meâ vice fungatur. Eminentiam vestram oro supplex, eminentissime Domine, hunc benignè excipias, eâ summâ quâ præstas humanitate, huic patrocinari digneris, ut Beatissimi Patris pedes deosculari, apostolicam benedictionem accipere, et gravissima a me credita clam dicere possit. Summa cum observantia ero perpetuum, etc.

238.

DU MÊME AU PAPE INNOCENT XII.

Il recommande l'abbé de Chanterac aux bontés du saint Père, et lui expose tout ce qu'il a souffert pour éviter les éclats.

Lutetiæ, 2 augusti 1697.

Si quid unquam in votis fuit, hoc maximè solatium, Beatitudinis Vestræ pedes deosculari, et intimum pectus aperire. Verùm Romam iter faciendi licentiâ negatâ, venerabilem abbatem de Chanterac properè mitto, qui scripta proferat, qui libelli doctrinam explanet, qui me totum cum opusculo Beatitudini Vestræ submittat. Is est clari generis, singularis peritiæ in administrandis Ecclesiæ negotiis, pietatis eximiæ, theologus sagax, et veri amantissimus. Is propinquus meus, patrui mei olim episcopi præcipuus adjutor, nunc demum ecclesiæ Cameracensis dulce decus et exemplar, quem ego impar oneri vicarium generalem in partem sollicitudinis a biennio vocavi. Hunc, Sanctissime Pater, benignè audire ne dedigneris. Ex illo audiet Beatitudo Vestra quid sen-

tiam, quid affirmem, quid negem, quò devenerit infelix controversia, quid affectet quorumdam theologorum consociatio; quid nonnulli confratres mei, benignâ ipsis piissimi et sapientissimi Principis aure, moliantur; quid imperiosiùs abnuerint, ne ingenuâ et simplici libelli interpretatione confrater purgaretur. Hæc mœrens, hæc invitus dico : ipsi me coegerunt. Testis mihi Deus ac judex, me nunquam approbasse ullum dogma quod libelli fines excedat, me semper exsecratum fuisse singulos errores in falsis Articulis expressissimè damnatos. Testis cordium scrutator, me nunquam ullâ æquivocatione aut indulgentiâ favisse illusioni, nec excusatos habuisse libellos quos confratres mei damnavere, nec ulli hominum qui de fide malè audiret, suffugium præbuisse. Unum est, Sanctissime Pater, quod peccati arguunt, nempe opusculum quod ad confutandos Quietistarum errores, et ad secernendas sanctorum Ascetarumque sententias, bono animo conscripsi. Per sex menses silui, toleravi asperrima quæque, objectis placidè respondi, libelli loca a malevolis in sensus impios detorta simplici contextûs serie, et evidenti connexione principiorum interpretatus sum : sed frustra. Omnes doctrinæ sanæ expositiones, omnes errorum damnationes gravissimas, omnes libelli interpretationes ex ipso libello sincerè depromptas, indigno animo abjecerunt. Sæpe numero pollicitus sum me palàm dicturum anathema libello, modò ipsi proferrent propositiones ex ipso excerptas, aut hæreticas, aut erroneas, quibus non esset cautum restrictione evidenti, ex ipso libello pariter depromptâ, ne periculosè legerentur. Præterea, Sanctissime Pater, sexcen-

ties asserui nullum assignari posse opusculi locum arguendum, quin verba longè difficiliora ex Patrum, Ascetarum, et sanctorum recentium operibus excerpta, continuò assignarem. Tandem enixè efflagitavi quisnam esset Quietistarum error, qui censuræ meæ severitatem in libello effugisset. Nihil impugnant, quod ego non acriùs impugnaverim. In probationibus vitæ interioris nihil admisi, quod episcopus Meldensis prolatis sanctorum vocibus, absque ullo interpretationis temperamento, incautiùs non admiserit. Ita, Sanctissime Pater, libellum carpunt, libelli propositionibus aut hæreticis aut erroneis nusquam assignatis. Interpretationem verò quamcumque respuunt, ut his in angustiis libello immerenti notam inuri patiar. Quid superest episcopo, ad Belgii, ad confinium hæreticorum, ad aulæ Regis Christianissimi, ad totius Ecclesiæ catholicæ luctuosissimum scandalum, tot ærumnis, tot contumeliis oppresso? Improperium Christi portans, ad sanctam sedem innocentiæ et incorruptæ fidei præsidium confugio, ut in sinu patris dolorem leniam. Si quid erraverim, doce, Sanctissime Pater, nec me pudebit confessionis errorum. Argue, emenda, corripe, damna : hoc totum patris; hoc totum filio gratum. Si verò, ut quidem arbitror, nusquam defecerit fides, purgando filio pater succurrat, pro paterna pietate. Nulla enim ampliùs spes affulget ad pascendum utiliter gregem, si supremæ sedis auctoritas dedecus non abluerit. Æternùm ero cum summa observantia et animi demissione, etc.

239.

MÉMOIRE POUR M. L'ABBÉ DE CHANTERAC,

sur ce qu'il doit dire en mon nom, et que je voudrois pouvoir dire moi-même au très-saint Père.

(Août 1697.)

1° Si j'ai demeuré six mois sans pouvoir envoyer mon livre à Rome, ni même préparer les choses que j'avois promis d'y envoyer, c'est que, pendant ces six mois, on m'a tenu dans une agitation sans relâche, parce qu'on ne vouloit souffrir aucune explication de mon livre, et qu'on vouloit me réduire à l'abandonner, quoiqu'on ne m'ait jamais montré des propositions extraites de mon livre, et sans correctifs, qui fussent ou hérétiques ou erronées.

2° J'ai fait la traduction latine de mon livre; mais les embarras extrêmes qu'on m'a donnés, et les éclaircissemens que j'ai été obligé de faire, m'ont empêché jusqu'ici d'achever les additions que je me propose de faire dans une nouvelle édition, pour lever toutes les difficultés des lecteurs les plus prévenus contre moi. Ces additions seront achevées dans peu de jours; je les enverrai d'abord à Rome. Si Sa Sainteté en est contente, je les donnerai au public dans une nouvelle édition. Si Sa Sainteté juge qu'on y doive changer, ajouter, retrancher, elle aura la bonté de les faire examiner, et je suivrai avec une docilité et une soumission aveugle d'enfant pour son père, tout ce qui sera réglé par son autorité.

3° Je demande au saint Père qu'il ait la bonté de me faire communiquer les objections qu'on fera contre mon livre, avant que Sa Sainteté décide : ce ne sera pas un grand retardement; j'y apporterai de ma part une extrême diligence pour voir les objections et pour y répondre. La chose est assez importante pour mériter qu'elle soit ainsi exactement éclaircie. Ce retardement même est sans conséquence; le scandale qu'on a fait est arrêté par ma soumission publique au jugement du Pape.

4° Je m'engage à répondre à toutes les objections qu'on me fera, en deux manières, 1° en montrant qu'il y a dans mon livre des correctifs évidens et souvent répétés, lesquels sont non-seulement conformes au système du livre, mais nécessaires et essentiels au système même; 2° par une foule de passages des anciens Pères et des saints canonisés depuis quatre cents ans, et dont les écrits sont approuvés du saint siège, lesquels ont parlé d'une manière entièrement conforme à mon livre, sans employer, j'ose le dire, autant de correctifs, parce qu'ils n'étoient pas nécessaires en leur temps.

5° On ne trouvera aucune erreur du quiétisme dont la condamnation ne soit expresse et rigoureuse dans mon livre, et on ne peut montrer aucun principe de la doctrine catholique qui soit nécessaire pour réprimer l'illusion, qu'on ne trouve établi clairement dans mon livre. Mais si le saint Père juge à propos d'y ajouter ou changer quelque chose pour plus grande précaution, je n'ai d'autre volonté que la sienne.

6° Comme nul évêque n'a plus besoin que moi d'être

justifié, après tant de scandale, par la plus grande autorité qui soit dans le christianisme, en cas que Sa Sainteté trouve mon livre bon, je la supplie très-humblement d'avoir la bonté de souffrir que je le fasse réimprimer à Rome, après qu'il aura été exactement revu par les plus habiles théologiens que Sa Sainteté voudra bien charger de cet examen.

---

240 + R.

DE FÉNELON A M. TRONSON.

Il lui fait ses adieux en partant pour Cambrai, et se plaint de la rigueur de ses adversaires.

Samedi, 3 août (1697.)

Je m'abstiens, monsieur, de vous aller embrasser, pour ne vous commettre en rien. Je vous révère et vous aime trop, pour ne pas ménager vos intérêts et ceux de votre communauté plus que les miens. On ne se contente pas d'attaquer mon livre, on n'oublie rien pour noircir ma personne. M. l'archevêque de Paris, qui témoignoit avoir de si bonnes intentions, parle comme M. de Meaux, et assure qu'il travaille inutilement depuis quatre ans (à me désabuser) (1) de toutes mes erreurs, et que j'en ai eu de beaucoup plus grandes que mon livre (2). On laisse entendre

+ *Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 28.

(1) Nous suppléons ces trois mots, qui manquent dans l'original.

(2) Mme de Maintenon écrivoit à M. de Noailles, le 7 août : « Je renvoyai si promptement votre *Déclaration* (des trois prélats contre le livre des *Maximes*), que je ne pus vous mander que vous entriez, ce semble, si profondément dans la matière, que je ne voyois plus d'étoffe pour l'Instruction que vous préparez. J'ai reçu une lettre du cardinal de Bouillon qui m'exhorte à finir cette affaire-ci. Je lui répondrai en général, que ce

que ce fonds d'anciennes erreurs, que je cache sous des termes adoucis, est ce qui oblige les évêques à me tenir une rigueur qu'on ne tiendroit pas à un autre, pour m'obliger à me rétracter, et pour rejeter toute explication. Je sais même que M. de Paris entre dans cette accusation, et qu'il doit écrire au Pape, de concert avec MM. de Meaux et de Chartres, qu'ils sont obligés en conscience de m'accuser devant lui comme un homme qu'ils connoissent depuis plusieurs années dans toutes les erreurs du quiétisme.

Vous savez, monsieur, que j'ai déposé entre vos mains mes écrits originaux du temps où l'on prétend que j'étois si égaré; je n'y ai rien changé depuis. S'ils ne vous paroissent pas suffisans pour me justifier, ayez la bonté de me faire savoir ce que vous trouvez qui y manque. Les extraits de saint Clément et de Cassien donnèrent ces préventions à M. de Meaux, qui n'avoit jusqu'à ce temps-là jamais rien lu de saint François de Sales, ni des autres auteurs de ce genre. Tout lui étoit nouveau; tout le scandalisoit. Les passages que je citois, et qui sont excessifs dans saint Clément et dans Cassien, lui paroissoient ma doc-

» n'est pas à moi à m'en mêler. De quelque façon qu'elle se traite, je ne » vois de tous côtés que sujets d'affliction. Si M. de Cambrai n'est pas con- » damné, c'est un fier protecteur pour le quiétisme; s'il l'est, c'est une » flétrissure dont il aura peine à se relever. *Miseris succurrere disco.* J'ai » voulu voir M. de Beauvilliers, pour nous affliger ensemble. Je suis très- » édifiée de tout ce que je vis en lui; mais M. l'abbé de Langeron et M. Dupuy » ne lui tiennent guère moins au cœur que de M. de Cambrai. M. l'évêque » de Chartres me dit qu'on lui fait quelque proposition qui pourroit con- » tenter. Dieu sait comment je souhaite que cette affaire finisse et vite et » doucement. » (*Lettr.* tom. III, pag. 116.) Cette lettre est datée mal à propos de 1698 dans La Beaumelle. Voyez encore sur M. de Noailles la fin de la lettre 231, ci-dessus, pag. 512.

trine, quoique j'eusse dit, en les citant, qu'il en falloit rabattre beaucoup selon les mystiques raisonnables. Voilà, monsieur, la principale affaire du temps présent. M. de Meaux dit que mon livre n'est pas conforme à mes explications, et que mes vrais sentimens sont encore bien plus mauvais que ceux que j'ai exprimés dans mon livre. Ce que je souhaiterois, si cela ne vous commet point, c'est que vous eussiez la bonté de rendre à M. l'évêque de Chartres un témoignage précis sur les faits. Je m'en vais à Cambrai, d'où j'écrirai à Rome. Je répandrai ma lettre pastorale, et j'écrirai peut-être une lettre douce et simple à M. de Meaux (3), pour éclaircir les choses de procédé et de doctrine, dans lesquelles il me représente comme *un fanatique et un hypocrite*. Priez Dieu pour moi, monsieur; j'en ai grand besoin dans mes souffrances; et aimez toujours un homme plein de tendresse, de confiance, de reconnoissance et de vénération pour vous.

(3) Il ne paroît pas que Fénelon ait écrit cette lettre; mais il en écrivit ce même jour une au duc de Beauvilliers, qui fut rendue publique dans le temps sous le nom d'un ami. Nous l'avons donnée tom. IV des *Œuvres*, pag. 165.

241.

DU CARDINAL D'ESTRÉES A FÉNELON.

Il compatit à ses peines, et lui offre ses services.

A Paris, ce 8 août 1697.

J'AI su, monsieur, votre départ pour Cambrai avant que de savoir la résolution que vous en aviez prise. Si

je ne l'avois pas ignorée, j'aurois essayé de vous rencontrer auparavant. Trouvez bon cependant que je ne mette pas sur mon compte comme une obligation, la raison qui vous a empêché de me l'apprendre. M. l'abbé de Chanterac m'a dit, en me rendant votre lettre, qu'il partoit incessamment pour Rome. Dans le peu de temps que j'ai eu de l'entretenir, je lui ai parlé avec mon ingénuité ordinaire sur le sujet de son voyage, et sur la pensée que vous aviez eue vous-même de le faire. Comme je connois ce pays-là, je ne l'aurois pas conseillé à un homme de votre rang. Je regretterai toujours, monsieur, vous honorant autant que je fais, de ce qu'on a précipité à votre insu l'impression de votre ouvrage, et de ce que l'on ne s'est pas servi d'abord des remèdes dont je vous parlai, il y a quelque temps, dans ma chambre de Versailles. Ils me paroissoient praticables; il dépendoit de vous d'en user indépendamment de tout autre, et ils auroient été d'un bien plus grand effet dans le commencement, qu'en les employant à cette heure, comme M. l'abbé de Chanterac m'a dit que vous en aviez la pensée.

Je vous supplie d'être persuadé que personne ne compatit plus véritablement que moi aux peines que cette affaire vous donne, et ne désire davantage de les voir cesser. J'y contribuerois, si je le pouvois, avec beaucoup de joie, puisqu'on ne peut être avec plus de vénération pour votre mérite, et plus de vérité, monsieur, etc.

LE CARD. D'ESTRÉES.

242.

242.

DE M. TRONSON A D. INNOCENT,

GÉNÉRAL DES CHARTREUX.

Il lui donne quelques détails sur l'affaire du livre des *Maximes*.

Ce 9 août 1697.

Je ne doute pas, mon révérend père, que vous n'ayez su l'histoire du livre de Mgr de Cambrai. Si vous l'avez vu, vous jugerez bien apparemment qu'il a besoin de quelques éclaircissemens. Il s'est lui-même offert de les donner : mais comme les trois prélats qui improuvent cet ouvrage n'ont pas cru que les explications justifiassent suffisamment les expressions de son livre, il s'est résolu, en se retirant dans son diocèse, d'envoyer son grand-vicaire à Rome, pour avoir le sentiment du Pape, auquel il promet absolument de se soumettre. Ce grand-vicaire est parti pour cela au commencement du mois; et la décision de Sa Sainteté est fort à souhaiter pour finir cette affaire, et la terminer entièrement.

La dame directrice est toujours renfermée dans une communauté, où on ne lui laisse avoir aucune communication avec les personnes du dehors. On ne sait point encore ce qu'elle deviendra dans la suite. Quoiqu'il y ait beaucoup d'accusations contre elle, on n'en trouve aucune qui soit assez prouvée pour faire foi en justice.

J'ai montré le billet (1) qui étoit joint à votre lettre, à Mgr l'évêque de Chartres qui gardera tout le secret que vous souhaitez, aussi bien que moi qui l'ai jeté au feu, sitôt après le lui avoir communiqué. Si l'oc-

(1) Voyez la note de la lettre 69, ci-dessus pag. 147.

casion s'en présente, il ne manquera pas d'en faire tout l'usage qui est à désirer.

Il ne me reste, mon révérend père, qu'à vous demander la continuation de vos prières, etc.

243.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE BRISACIER.

Il exprime sa résignation, et peint le caractère de ses diocésains.

A Cambrai, 9 août (1697.)

Je me hâte, monsieur, de vous donner de mes nouvelles, comme vous vous hâtez de m'en demander. On ne peut ressentir cette bonté plus cordialement que je le fais. Il me semble que la vraie fidélité à la grâce est de n'envisager que nos devoirs présens, et d'avoir les yeux fermés à tout ce qui peut être un piège pour l'amour-propre. *A chaque jour suffit son mal.* Je me contente de manger le pain quotidien. Toute autre pensée seroit une tentation.

Je trouve les gens de ce pays assez sensés et assez portés au bien. Ils ne ressemblent point aux courtisans, et j'en suis très-aise. Ils n'en ont ni la politesse ni le mauvais raffinement. J'espère qu'ils verront ma bonne volonté. Priez pour eux et pour moi, je vous en conjure, mon cher monsieur. Je demande la même charité à M. l'abbé Tiberge. La nouvelle que vous m'avez mandée m'a saisi et consterné. Il faut adorer les jugemens de Dieu sur les hommes. Je suis sans compliment tout à vous, monsieur, et du fond du cœur, avec une singulière vénération, etc.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE

DU TOME SEPTIÈME.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SEPTIÈME.

